Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes : les origines de sa famille, les deux Colombo, ses [...]

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LA

VIE DE COLOMB

AVANT SES DÉCOUVERTES

LES ORIGINES DE SA FAMILLE
LES DEUX COLOMBO, SES PRÉTENDUS PARENTS
LA VRAIE DATE DE SA NAISSANCE
LES ÉTUDES ET LES PREMIÈRES CAMPAGNES QU'IL AURAIT FAITES
SON ARRIVÉE EN PORTUGAL ET LE COMBAT NAVAL DE 1476
SON VOYAGE AU NORD
SON ÉTABLISSEMENT EN PORTUGAL. — SON MARIAGE. — SA FAMILLE PORTUGAISE

PAR

HENRY VIGNAUD

PREMIER SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
ETC., ETC.

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
4, Rue Bernard-Palissy, 4

1905

SOLD ALSO BY

H. STEVENS, SON AND STILES
LONDON
Price 10 sh.

LEMCKE AND BÜCHNER
NEW-YORK
Price 3 dollars

Au Baron M. Villier du Terrage
Hommage d'un Louisianais qui
a eu plus de plaisir à lire votre
livre que vous n'en aurez à feuilleter
celui-ci
Henry Vignaud
10 mars /15

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LA

VIE DE CHRISTOPHE COLOMB

AVANT SES DÉCOUVERTES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'Ouest, adressées en 1474 au Portugais Fernam Martins et transmises plus tard à Christophe Colomb. Étude critique sur l'authenticité et la valeur de ces documents et sur les sources des idées cosmographiques de Colomb, suivie des divers textes de la Lettre de 1474, avec traductions, annotations et fac-similé. Paris, Leroux, 1901, 1 vol. grand in-8°, pp. XXIX-319.

Mémoire sur l'authenticité de la Lettre de Toscanelli du 25 juin 1474, adressée d'abord au Portugais Fernam Martins et plus tard à Christophe Colomb. Extrait du compte rendu du Congrès international des Américanistes, tenu en septembre 1900, précédé d'une réponse à mes critiques: Lettres à MM. G. Uzielli, Hermann Wagner et L. Gallois, Paris, Leroux, 1902 gr. in-8°, pp. XL-33.

Toscanelli and Columbus. The Letter and Chart of Toscanelli on the route to the Indies by way of the west, sent in 1474 to the Portuguese Fernam Martins, and later on to Christopher Columbus. A critical study on the authenticity and value of these documents and the sources of the cosmographical ideas of Columbus, followed by the various texts of the Letter, with Translations,annotations, several fac-similes and also a map. London Sands and Co, 1902, 8°, pp. XIX-365.

Toscanelli and Columbus. Letters to sir Clements R. Markham and to C. Raymond Beazley. London, Sand & Co, 1903, 8° pp. 32.

Toscanelli and Columbus. A Letter from Sir Clements R. Markham and à Reply. London, Sands & Co, 1903, 8°, pp. 40.

La carta y el Mappa de Toscanelli sobre la ruta de las Indias por el oeste enviados a Cristobal Colomb... Obra traducida del Francès y anotada por Juan B. Enseñat, individuo correspendiente de la Real Academia Española de la Historia, etc.. Madrid, Biblioteca de la Irradiacion, 1902, p. 247.

La route des Indes et les indications que Toscanelli aurait fournies à Colomb. Lettre au Dr Jules Mees et au Dr Sophus Ruge. Paris, 1903, 8°, pp. 35.

A critical study on the various dates assigned to the birth of Columbus. The true date : 1451. London, 1903, Henry Stevens, Son and Stiles, 8°, pp. XII-122.

La maison d'Albe et les Archives Colombiennes, avec un appendice sur les manuscrits que possédait Fernand Colomb et un tableau généalogique. Paris, 1904, 8° jésus. Société des Américanistes.

EN PRÉPARATION

Etudes sur la vie de Colomb avant ses découvertes. Seconde série : Histoire critique de son grand projet, son origine, son véritable caractère, sa présentation, son acceptation et sa mise à exécution. Paris, Welter 1 fort vol. in-8°.

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LA

VIE DE COLOMB

AVANT SES DÉCOUVERTES

LES ORIGINES DE SA FAMILLE
LES DEUX COLOMBO, SES PRÉTENDUS PARENTS
LA VRAIE DATE DE SA NAISSANCE
LES ÉTUDES ET LES PREMIÈRES CAMPAGNES QU'IL AURAIT FAITES
SON ARRIVÉE EN PORTUGAL ET LE COMBAT NAVAL DE 1476
SON VOYAGE AU NORD
SON ÉTABLISSEMENT EN PORTUGAL. — SON MARIAGE. — SA FAMILLE PORTUGAISE

PAR

HENRY VIGNAUD

PREMIER SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
ETC., ETC.

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
4, Rue Bernard-Palissy, 4

1905

Il a été tiré 25 exemplaires sur papier de Japon
numérotés de 1 à 25
et 25 exemplaires sur papier de Hollande
numérotés de 26 à 50.

A mon ami et compatriote

ALCÉE FORTIER,

l'éminent historien de notre chère Louisiane

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE

INTRODUCTION

DEUX SOURCES DIFFÉRENTES D'INFORMATION POUR L'HISTOIRE COLOMBIENNE

PREMIÈRE ÉTUDE

La famille de Colomb. — Descendance et parenté imaginaires. — Armoiries chimériques. — La famille véritable.

SOURCES D'INFORMATION.

APPENDICES

DEUXIÈME ÉTUDE

Les deux Colombo, parents supposés de Colomb : Guillaume de Casenove dit Coullon et Colombo, pirate fameux, et Georges de Bissipat, dit Colombo-le-Jeune, archipirate.

SOURCES D'INFORMATION.

TROISIÈME ÉTUDE

Examen critique des différentes dates assignées à la naissance de Colomb, avec un appendice sur le lieu de sa naissance. La date : 1451. Le lieu : Gênes.

SOURCES D'INFORMATION.

INTRODUCTION

APPENDICE.

QUATRIÈME ÉTUDE

L'instruction que Colomb aurait reçue. Les premiers voyages qu'il aurait faits. L'action navale du Cap Saint-Vincent (août 1476) et son arrivée en Portugal.

SOURCES D'INFORMATION.

APPENDICES.

CINQUIÈME ÉTUDE

Le voyage que Colomb aurait fait en Islande en 1477. La prédiction de Sénèque. Tbyle, Thulé et Frislande.

SOURCES D'INFORMATION.

Examen critique du récit de Colomb.

SIXIÈME ÉTUDE

L'établissement de Colomb en Portugal ; son mariage ; sa femme ; sa famille portugaise.

SOURCES D'INFORMATION.

I

II

III

IV

V

APPENDICE.

CONCLUSION. RÉSUMÉ

INTRODUCTION

DEUX SOURCES DIFFÉRENTES D'INFORMATIONS POUR L'HISTOIRE COLOMBIENNE.

I. — La liaison des choses.

On se propose, dans les six Mémoires qui forment ce volume, d'étudier, à la lumière que la critique a projetée sur des faits restés longtemps obscurs, les premières phases de la vie de Colomb jusqu'à son établissement en Portugal, c'est-à-dire jusqu'au moment où sa vocation va s'affirmer.

Ce ne sont ni les plus importantes ni les plus intéressantes parties de la carrière du Découvreur de l'Amérique, dont la jeunesse s'écoula dans les conditions les plus ordinaires et au milieu de circonstances qui n'ont rien d'exceptionnel; mais ce sont celles sur lesquelles nous avons besoin d'être exactement fixés pour comprendre l'œuvre qu'il a accomplie, et pour en apprécier le véritable caractère.

L'histoire de Colomb et de la découverte de l'Amérique a été souvent écrite, et en présence du nombre considérable d'ouvrages remarquables qui existent sur la matière on pourrait croire qu'il n'y a plus place pour une étude nouvelle embrassant le même sujet. Mais l'histoire n'est jamais écrite définitivement. Si les faits ne changent pas, leur valeur change, et c'est cette valeur que l'historien a pour objet de fixer. Par eux-mêmes ils ne sont rien, parce

que, isolément, ils n'ont aucune signification, et que cette signification leur vient uniquement de leur liaison aux choses qui les précèdent et qui les suivent. C'est cette liaison qui forme seule l'histoire qu'il nous importe le plus de connaître, et la mission de l'historien est de la montrer. Mais les faits sont si nombreux et tiennent entre eux par tant de côtés à la fois qu'il est impossible de les embrasser tous d'un seul regard et de distinguer tous les liens qui les unissent entre eux. Il faut donc choisir et ce qui différencie les historiens les uns des autres, c'est le choix qu'ils font, dans la masse des choses notées, de celles qui doivent expliquer la période historique, la vie du personnage, ou l'événement particulier qu'ils se proposent de faire connaître et dont ils veulent marquer la véritable place.

L'historien n'a aucune prise sur les grands événements et les petits faits qui remplissent les annales d'un peuple comme la vie des individus. Il ne peut ni les faire naître, ni les modifier, mais il peut éliminer les uns et retenir les autres et il n'y a pas de limite au nombre de ces sélections objectives qui sont nécessairement déterminées par des conditions subjectives. C'est pourquoi on disait tout à l'heure qu'il n'y a pas d'histoire définitive. On a écrit vingt fois et on récrira toujours l'histoire de la Grèce et celle de Rome, non pour y ajouter des faits nouveaux, mais pour montrer que ceux que l'on connaît doivent être vus d'une autre manière, ce qui conduit à des conclusions différentes.

II. — Les Sources Colombiennes.

Il en est de même de l'histoire de Colomb. Si nombreux et si estimables que soient les travaux qui existent sur sa vie et sur son œuvre, ils ne les font connaître,

dans leur ensemble, que d'après la tradition colombienne qui imprime aux choses une couleur particulière. Excepté sur quelques points spéciaux, le Colomb que nous connaissons tous, celui qui a pris place dans l'histoire, est le Colomb dont lui-même et les siens nous ont tracé les traits et caractérisé l'œuvre. Cela s'explique par ce fait que pendant bien longtemps les sources colombiennes sont les seules auxquelles on ait puisé. On n'en connaissait point d'autres, ou plutôt on n'avait pas étudié les autres, tandis que les premières étaient abondantes, facilement accessibles, et paraissaient absolument sûres.

On ne doit pas oublier que la gloire de Colomb est posthume. Les chroniqueurs de son temps s'occupèrent peu de lui et il s'éteignit dans l'obscurité la plus complète. Mais ceux qui lui tenaient de près ne négligèrent rien pour sauver de l'oubli les choses qu'il avait faites et pour grandir sa renommée devant la postérité. Pendant qu'Oviedo, que Gomara et que Bernaldez lui consacraient à peine quelques pages (1), son fils, Fernand, et l'ami de sa famille, Las Casas, l'un héritier, l'autre dépositaire de tous ses papiers, écrivaient longuement sa vie en s'appuyant sur des documents et sur des pièces autographes qu'eux seuls possédaient alors et dont une grande partie a malheureusement disparu depuis.

---

(1) Nous omettons à dessein Pierre Martyr, bien qu'il soit un témoin oculaire très précieux pour bien des choses et qu'il ait longuement raconté l'histoire de la découverte de l'Amérique. Mais Martyr ne dit rien ou presque rien des origines et des commencements de Colomb qui sont précisément les parties de sa vie que la légende a dénaturées. Il ne fait à Colomb, personnellement, qu'une petite place dans ses récits et dans les nombreuses lettres qu'il écrivait à tant de gens et qu'il remplissait de toutes sortes de choses, il ne mentionne même pas sa mort qui eut lieu, cependant, dans la ville même qu'il habitait alors. Les écrits de Martyr n'ont eu aucune influence sur la formation de la Légende Colombienne.

III. — Fernand Colomb et Las Casas.

Ces deux ouvrages, écrits ostensiblement dans l'intérêt de Colomb, sur des matériaux qui venaient de lui et par des personnes qui ne pouvaient penser autrement que lui, forment la principale source de nos renseignements sur la période à laquelle nous attachons aujourd'hui la plus grande importance : celle qui s'étend depuis sa naissance jusqu'au retour de son premier voyage et qui comprend ses origines personnelles, la formation, le développement et l'explication de son projet, l'histoire de sa présentation, celle des luttes qu'il eut à soutenir pour le faire agréer et le récit de sa mise à exécution. Mais les *Historie* de Fernand Colomb et l'*Historia* de Las Casas qui sont pour nous d'inestimables documents, puisque, à leur défaut nous ne saurions rien ou presque rien de l'histoire de la découverte de l'Amérique, sont néanmoins, essentiellement apologétiques dans leurs origines comme dans leur objet. En réalité ce sont de véritables autobiographies de Colomb. C'est lui qui parle par la bouche de son fils et par celle de Las Casas, car c'est de lui ou de ses écrits qu'ils tiennent tout ce qu'ils disent de lui, notamment en ce qui concerne les choses qui le touchent de près.

Les conditions exceptionnelles dans lesquelles ces deux ouvrages se présentent devant la critique n'en diminuent pas la valeur : au contraire. Les documents originaux et les renseignements de première main, qui sont toujours si précieux, s'y trouvent en abondance et en forment même la trame entière. A ce titre, le livre de Fernand Colomb et celui de Las Casas devaient tenir le premier rang parmi nos sources d'informations sur l'histoire colombienne, et tant qu'il n'y eut aucun motif de suspecter l'authenticité des faits, ou la sincérité des déclarations

qui y sont avancés, on pouvait et on devait s'en rapporter entièrement au témoignage de ces deux premiers biographes qui ne faisaient que traduire la pensée et transcrire les assertions de celui dont ils écrivaient la vie. C'est d'après ces deux ouvrages qu'on a façonné l'histoire de Colomb telle qu'on la trouve dans tous les livres, telle qu'elle a fini par s'incruster dans toutes les mémoires, telle qu'elle est généralement acceptée.

IV. — Herrera, Irving, Humboldt, Spotorno, Bossi.

Le premier qui lui ait imprimé ce caractère fut Herrera. Le livre de Fernand Colomb datait à peine d'une vingtaine d'années quand il entreprit d'écrire sa grande histoire des conquêtes des Castillans dans les Indes, pour laquelle on avait mis à sa disposition l'Œuvre manuscrite de Las Casas où il puisa largement. Son livre, devenu classique, donna à la tradition colombienne la forme qu'elle a conservée depuis.

C'est l'histoire de Colomb, telle qu'Herrera l'avait comprise et telle qu'il en avait tracé les grandes lignes, qu'écrivit le plus renommé et le plus séduisant de ses biographes modernes : Washington Irving ; c'est aussi celle que Humboldt a discutée et commentée.

Le premier de ces auteurs ne s'est pas contenté de raconter la vie de Colomb en suivant pas à pas la tradition colombienne, il s'est élevé avec énergie contre toute tentative qui pourrait avoir pour objet de s'en écarter. Le second qui avait le sens critique supérieurement développé, et dont l'érudition était considérable, avait cependant une foi si robuste dans l'impeccabilité de Colomb et dans l'authenticité de la tradition colombienne, que l'idée ne lui vint pas une seule fois de se demander si, parmi les

assertions du grand homme, il ne pouvait pas s'en trouver qui ne fussent pas sincères et si tous les faits mentionnés par ses deux biographes devaient être acceptés sans contrôle. Toutes les ressources de son ingénieuse et savante critique furent mises en œuvre pour chercher une explication plausible aux choses qui ne pouvaient se concilier avec la vérité ou avec la raison.

Le livre de Washington Irving et celui de Humboldt ne sont que des exemples remarquables de la manière dont les auteurs les plus autorisés entendaient la tradition colombienne et traitaient l'histoire de Colomb. Avant eux, Muñoz, qui avait accumulé un nombre considérable de documents dont l'examen aurait pu faire la lumière sur des faits que la tradition présentait sous un faux jour, n'y vit que la confirmation de ce qu'elle portait. Spotorno et Bossi, qui eux aussi, cependant, ne manquaient pas d'esprit critique, firent exactement la même chose.

V. — Roselly de Lorgues.

Cependant, malgré la popularité de la légende colombienne, quelques érudits, sans penser d'ailleurs à la combattre, avaient signalé l'existence de certains documents qui ne concordaient pas exactement avec elle. Trois courtes notices sur Colomb, écrites, à l'époque même, par trois Génois comme lui, et un certain nombre d'actes notariés, datant également de l'époque, et où son nom était mentionné, contenaient des indications contradictoires à plusieurs de celles fournies par les *Historie* de Fernand Colomb et par l'*Historia* de Las Casas. Mais on ne s'y arrêta pas, ou, si l'on s'y arrêta, ce fut pour s'efforcer de montrer que ces indications n'avaient aucune signification et on continua à s'en rapporter exclusivement à celles transmises par les deux biographes originaux de Colomb.

C'est entièrement dans cet esprit que fut conçu un livre qui parut une vingtaine d'années après celui de Humboldt et qui tient une grande place dans la littérature de la matière : le *Christophe Colomb* du comte Roselly de Lorgues.

Humboldt et Irving, tout en ne s'écartant point de la tradition colombienne, avaient glissé sur certaine particularité qui y tient une grande place. Protestants tous deux et peu sympathiques, sinon hostiles, à l'Église catholique, ils n'avaient tenu aucun compte de ce qui, dans la légende, est un point essentiel et caractérise véritablement le Découvreur de l'Amérique : la mission providentielle qui lui est attribuée. Le nouveau biographe fit de cette conception, sur laquelle Las Casas avait particulièrement insisté, la base même de son livre et y subordonna toutes les autres considérations. Colomb devenait, dans cette manière de voir, un être exceptionnel, supérieur à tous et en quelque sorte en dehors de l'Humanité. Chacun de ses actes était déterminé et sa vie tout entière formait une chaîne dont aucun anneau ne pouvait être séparé. La Légende prenait ainsi un caractère sacré qu'il fallait respecter. Il n'y avait rien à en écarter, rien à y choisir, tout était vrai et on ne devait tenir aucun compte des indications étrangères qui semblaient la contredire. Le livre eut un succès prodigieux ; on le réimprima six fois en France, on le traduisit dans les principales langues de l'Europe et sa grande vogue donna une nouvelle impulsion à la singulière campagne entreprise, à la même époque, pour canoniser celui dans lequel on ne voulait voir qu'un héros chrétien.

VI. — M. Harrisse.

Il y avait quelque chose d'inquiétant dans la faveur avec laquelle on accueillait une publication qui créait un

mouvement d'opinion ne tendant à rien moins qu'à soustraire l'un des plus grands faits des annales du monde à l'examen de la critique et à renfermer l'histoire de Colomb dans les limites étroites de la légende, telle que l'avaient faite les intéressés eux-mêmes. Un autre ouvrage, le *Fernand Colomb* de M. Harrisse, conçu dans un esprit diamétralement opposé, vint réagir contre cette dangereuse tendance.

M. Harrisse s'attaquait, dans ce livre, à l'une des bases fondamentales de la légende colombienne, à l'ouvrage qui avait le plus contribué à l'accréditer : aux *Historie* du fils même du découvreur. Avec une sûreté d'information à laquelle il y avait bien peu à reprendre et une crudité de langage qui parut presque scandaleuse, il montra que ces *Historie,* que tout le monde s'accordait à regarder comme une sorte d'évangile colombien, fourmillaient d'erreurs et contenaient des assertions absolument inacceptables. Cette révélation inattendue eut un grand retentissement. Tout le ban et l'arrière-ban des Colombistes intransigeants s'émut et ce fut une avalanche de répliques, de réfutations et d'attaques dirigées contre l'intrus qui venait ainsi troubler dans leur foi et déranger dans leur quiétude ceux qui avaient accepté tous les termes de la légende et qui en avaient fait la base de leurs spéculations théoriques. On réussit à montrer que dans son ardeur iconoclastique le critique était quelquefois allé trop loin, et que plusieurs de ses coups avaient porté à faux; mais la démonstration que nous n'avions pas dans les *Historie* un livre auquel on pouvait se fier n'était pas moins faite et elle eut une grande influence sur la direction des études colombiennes.

Dans ce livre où il battait si vigoureusement en brèche l'œuvre de l'un des créateurs de la légende, M. Harrisse ne s'en prenait pas cependant à Colomb lui-même; et plusieurs passages de cet ouvrage montrent, qu'à ce moment, il le regardait comme étant resté étranger à la

légende qui s'est formée autour de son nom. Mais l'auteur de *Fernand Colomb* ne devait pas en rester là : il était entré dans une voie qui devait nécessairement le conduire plus loin.

VII. — Las Casas.

Peu après la publication de l'ouvrage de M. Harrisse, qui ébranlait si fortement l'une des deux assises sur lesquelles reposait la légende colombienne, l'Académie d'Histoire de Madrid imprimait l'œuvre qui en forme l'autre colonne : l'*Historia* de Las Casas, où l'on trouva, non sans surprise, la confirmation de tout ce qu'avait dit Fernand Colomb. On savait déjà qu'il en était ainsi par Herrera qui avait emprunté aux manuscrits de l'évêque de Chiapas ce qu'il dit de Colomb ; mais outre qu'Herrera n'avait pas tout dit, cette publication mettait entre les mains des croyants à la tradition un document d'un poids considérable qui pouvait étouffer ou faire oublier les critiques auxquelles prêtait le récit de Fernand Colomb.

VIII. — Les actes des Notaires Italiens.

A ce moment cependant, on remettait en lumière des documents dont un certain nombre étaient connus depuis longtemps et auxquels de nouvelles recherches en avaient ajouté d'autres plus importants, mais qu'on n'avait point encore étudiés avec toute l'attention qu'ils méritaient et qui devaient donner à réfléchir à ceux qui, sans aucun parti pris, s'en étaient toujours rapportés aux auteurs restés fidèles à la tradition. On avait découvert dans les archives oubliées de quelques petits notaires de Gênes ou de Savone, villes où Colomb et les siens avaient vécu,

des actes qui les montraient sous un jour bien différent de celui sous lequel lui et ses deux premiers biographes auraient voulu nous les faire voir. Tout d'abord on ne comprit pas l'importance de ces documents et les premiers critiques qui en firent usage n'y virent que des éléments de rectification de quelques points accrédités par la tradition. D'Avezac qui les connut, en grande partie, et auquel on doit le dernier ouvrage où l'on ait tenté sérieusement de concilier les faits qui tiennent une si grande place dans la légende avec les exigences de la critique, n'y vit pas autre chose.

IX. — Le Christophe Colomb de M. Harrisse.

M. Harrisse alla plus loin. Il comprit qu'il se dégageait de tous ces documents une suite d'indications en contradiction formelle avec celles données par Fernand Colomb et par Las Casas ; pas plus cependant que d'Avezac, pas plus que les érudits italiens qui avaient contribué à la découverte et à la publication de ces pièces, il n'en vit toute la portée. Pour lui, comme pour eux, les assertions erronées, maintenant indéniables des deux premiers biographes de Colomb, devaient seulement être corrigées sans qu'il fût nécessaire pour cela de rien changer au fond des choses, et c'est à ce point de vue que fut écrit son *Christophe Colomb.*

Mais la logique des choses a une force à laquelle il n'est pas possible de résister et dans cet ouvrage savant, mesuré, réfléchi, écrit visiblement dans un esprit conservateur, M. Harrisse fit ce qu'il n'avait pas osé faire dans son *Fernand Colomb,* qui avait paru, cependant, d'une hardiesse si compromettante. Dans ce premier livre il n'avait mis en question que le témoignage du fils de Colomb, dans le second c'est celui du père même qui est contesté. Plu-

sieurs de ses assertions, parmi celles auxquelles nous devons aujourd'hui attacher quelque importance, y sont examinées, discutées, pesées et résolument écartées. C'était une audace que personne encore n'avait eue et qui ne pouvait manquer d'avoir des conséquences que l'auteur ne prévoyait peut-être pas, car il ne semble pas avoir soupçonné que sa critique pénétrante avait atteint Colomb dans sa valeur morale et avait ainsi engagé les études colombiennes dans une voie contraire à celle que trace la tradition si généralement acceptée.

X. — Tarducci, Asensio, Fiske, Markham, Elton, Payne, Gaffarel.

Les choses en restèrent là pendant plusieurs années et, à part le livre que Tarducci publia très peu de temps après celui de M. Harrisse, dont il ne sut pas profiter, et qui n'est qu'une nouvelle et agréable rédaction de l'ancienne histoire, il faut attendre le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique pour noter l'apparition de plusieurs ouvrages qui comptent. La commémoration de ce grand événement donna lieu à des publications importantes.

En Espagne, le *Cristobal Colon* de M. Asensio et les conférences de l'Athénée ; en Amérique, la *Discovery of America* de M. Fiske et le *Columbus* de M. Winsor ; en Angleterre, les trois ouvrages de sir Clements R. Markham, de M. Payne et de M. Elton ; en Italie, la grande *Raccolta Colombiana ;* en Allemagne, le remarquable petit volume de M. Ruge et en France, l'*Histoire de la Découverte de l'Amérique* de M. Gaffarel et le *Colomb devant l'histoire* de M. Harrisse.

Ces ouvrages d'inégale valeur ne sont pas tous inspirés par le même esprit. Celui de M. Asensio, très complet et très bien exécuté, dans son genre, ne fait que donner

l'histoire de Colomb d'après son fils et Las Casas sans laisser voir chez l'auteur aucune sérieuse préoccupation critique. La *Discovery of America* de M. Fiske est un livre d'un ordre bien différent; toutes ses parties sont reliées entre elles par des idées générales, ce qui est un des traits des œuvres supérieures, mais l'auteur ne s'écarte pas cependant de la voie battue; tout en acceptant les rectifications de détails de M. Harrisse, il reste fidèle à la tradition colombienne. On doit en dire autant des ouvrages anglais de MM. Markham, Payne et Elton, ainsi que de celui de M. Gaffarel. Aucun d'eux n'a vu Colomb autrement que tout le monde le voit; aucun d'eux ne projette, ni ne cherche à projeter quelque lumière nouvelle sur sa vie ou sur son œuvre.

XI. — Winsor; Ruge.

Il en est tout autrement du gros volume de M. Winsor et du petit livre de M. Ruge. Celui du premier est aussi mal composé que possible; c'est un amas de faits accumulés les uns sur les autres sans art, mais d'où se dégage cependant une vue assez nette des mobiles qui firent agir Colomb et de sa valeur morale. Cet ouvrage, dont M. Harrisse a parlé avec dédain, découle directement des siens; mieux que lui-même, M. Winsor a vu où conduisait la voie qu'il avait ouverte.

Moins bien renseigné sur les questions particulières que l'était Winsor, mais d'une érudition plus solide et doué d'un esprit philosophique autrement pénétrant, M. Ruge est de tous les écrivains modernes celui qui a porté sur Colomb le jugement le plus sûr et le plus profond. Avec une perspicacité qui lui a malheureusement manqué dans d'autres occasions, M. Ruge a nettement vu les faiblesses morales de Colomb et avec un courage

qui est plus rare qu'on ne le croit, il a osé les indiquer. Malgré des erreurs regrettables, son petit livre est, au point de vue de la critique générale, l'œuvre la plus remarquable qu'on ait écrite de nos jours sur ce grand Génois qui était si petit par bien des côtés.

XII. — Les Académiciens Espagnols ; M. Harrisse.

En même temps que s'accentuait en Allemagne et en Amérique ce besoin de soumettre à un examen plus rigoureux les sources de l'histoire colombienne, l'Espagne tentait d'entrer dans la même voie. A côté de M. Asensio, dont l'œuvre un peu superficielle n'apportait aucun élément nouveau au débat engagé, quelques esprits distingués qui voyaient bien que les choses, telles que la tradition les présentait, n'étaient plus acceptables aujourd'hui, conçurent l'idée d'organiser une série de conférences dont l'objet était d'étudier et de faire mieux connaître les phases les plus importantes de la vie de Colomb que la légende avait dénaturées. Le capitaine Cesaréo Fernandez Duro, auquel on doit un grand nombre d'érudites monographies sur les questions colombiennes et qui, le premier, en Espagne, s'était associé aux investigations que l'esprit du temps rendait nécessaires, fut l'un des promoteurs de ce mouvement dont on attendait beaucoup. L'Espagne était la détentrice de toutes les sources d'information existantes sur les origines, aussi bien que sur les phases subséquentes de la découverte de l'Amérique, et ses archives recélaient des masses de documents inexplorés d'où pouvaient sortir des flots de lumière. Malheureusement cette campagne, si pleine de promesses, avorta ou à peu près. Les dépôts publics ne furent explorés que pour nous donner une *Bibliografia Colombina* d'une remarquable insuffisance, et, à part quelques exceptions,

les conférenciers s'attachèrent bien plus à diminuer Colomb pour grandir ses collaborateurs espagnols, qu'à élucider les questions posées.

Malgré ces exagérations qui enlevaient aux choses leurs véritables proportions, ces conférences ne furent pas sans utilité. En montrant que même en Espagne, foyer de la tradition colombienne, on commençait à comprendre que le vieux moule de l'histoire du grand Génois ne pouvait plus servir, elles contribuèrent, dans une certaine mesure, au mouvement devenu de plus en plus général, en faveur d'une revision radicale des sources de cette histoire. Mais leur insuffisance sur tant de points, les vues étroites et erronées dont elles prirent la défense fournirent l'occasion d'une intervention qui, au premier abord, semblait avoir pour objet de condamner la voie dans laquelle la critique s'engageait maintenant de toute part.

Exaspéré par les turpitudes que les préparatifs du grand centenaire faisaient naître chez une foule de gens qui encombraient la littérature colombienne d'écrits dépassant en sottises tout ce que l'on peut pardonner à l'ignorance unie à la présomption, M. Harrisse prit la parole. Il le fit avec l'autorité que lui donnait la situation qu'il avait acquise, et, dans un livre mordant, spirituel et éloquent par instants, il releva impitoyablement toutes les erreurs que commettaient les contempteurs de la vieille foi et tourna en ridicule leurs efforts pour changer la direction des études colombiennes. En apparence, c'était une victoire pour les défenseurs de la tradition et les Colombistes à courte vue qu'alarmaient les progrès de la critique destructive de la nouvelle école crurent pouvoir s'en réjouir. En réalité, le *Colomb devant l'Histoire* de M. Harrisse n'avait pas cette signification. Son auteur était, sans doute, profondément attaché à la tradition colombienne et continuait à la prendre pour guide dans ses travaux ; mais il ne la suivait pas aveuglément, et, sur bien des

points, il n'hésitait pas à l'écarter (1). Dans le livre même, où il traitait avec tant de rigueur ceux qui prétendaient la corriger, il avait si bien montré l'insuffisance de son témoignage que la nouvelle école critique pouvait à bon droit considérer comme une utile contribution à la réforme qu'elle poursuivait, un ouvrage où l'on trouvait tant de bonnes raisons à l'appui de sa thèse que la tradition colombienne n'était acceptable que sous bénéfice d'inventaire.

XIII. — La Raccolta Colombiana.

C'est à ce moment qu'apparaît la *Raccolta Colombiana*. Cette belle et vaste publication qui fait tant honneur à ceux qui l'ont conçue et exécutée est la plus importante de toutes celles qui ont eu Colomb pour objet. Elle n'est pas cependant dans toutes ses parties également supérieure. Parmi ceux qui y contribuèrent, il y en avait quelques-uns, comme M. Desimoni, dont on peut dire qu'ils n'avaient rien appris et rien oublié. Mais la plupart des autres étaient à la hauteur de leur tâche. MM. Belgrano et Staglieno étaient de ceux que le souci de la vérité

(1) Déjà, en 1885, au lendemain de la publication de son *Colomb*, M. Harrisse avait osé contredire nettement la tradition colombienne dans trois de ses articles de foi : en admettant que Colomb avait passé vingt années de sa vie à Gênes, en reconnaissant qu'il n'a pu commander un navire de guerre du roi René, même si l'assertion de ce fait « émane du grand navigateur Génois », et en écrivant, à ce propos, la phrase suivante qui porte un jugement si sévère et si juste sur son héros : « D'ailleurs, le plébéien Génois, fils d'ouvrier, ancien ouvrier lui-même, qui allait bientôt se vanter, contrairement « à la vérité, dans des circonstances analogues, de ne pas être le premier « amiral qu'il y eût eu dans sa famille, était parfaitement capable de s'attribuer le mérite d'avoir commandé un navire de guerre, alors peut-être qu'il « n'y aurait été que matelot ou novice. » (*L'origine de Christophe Colomb*, Paris, 1885, pp. 18 et 20). On peut juger par cet aveu, arraché au plus fervent admirateur de Colomb, à celui qui à lui seul a plus fait pour sa gloire que tous ses panégyristes réunis, du chemin qu'avait fait la vérité depuis Washington Irving, et de l'irrésistible puissance qu'elle porte en elle.

seul préoccupe; aucune idée préconçue n'a obscurci la rare perspicacité de M. Salvagnini; M. Uzielli, malgré sa partialité pour Toscanelli, n'écarta point les documents où l'on pouvait trouver des indications contraires à ses propres vues et M. de Lollis, qui fut l'âme de la commission, ne se laissa pas aveugler par la sage admiration qu'il nourrit pour Colomb; c'est à lui qu'on doit les parties les plus solides du Recueil.

Grâce à l'esprit critique et à la largeur de vue de ses principaux directeurs, cette grande publication, entreprise ostensiblement pour glorifier la mémoire du découvreur de l'Amérique, a été composée avec une telle impartialité et un tel souci de l'exactitude, qu'elle a plus contribué à remettre à sa véritable place celui même qui en était l'objet, que tout ce qui a été écrit sur lui depuis trois siècles. Les auteurs de la *Raccolta* ont fait, en effet, ce qui n'avait jamais été fait. A côté de tous les écrits de Colomb qui forment la substance même des *Historie* et de l'*Historia*, ils ont placé toutes les informations qu'on a pu recueillir sur le Découvreur et sur les siens qui ne viennent ni de lui ni d'eux. Ils ont fait ce travail admirablement, sans rien dissimuler, et ont ainsi mis en pleine lumière les seuls moyens qui existent aujourd'hui de contrôler les récits de provenance colombienne. L'œuvre originairement apologétique est devenue de la sorte, par la force des choses, une œuvre de justice et l'instrument d'une rectification nécessaire.

Parmi les ouvrages qui ont fixé l'attention, après la publication de la *Raccolta Colombiana*, nous ne pourrions mentionner que notre livre sur la *Lettre et la carte de Toscanelli*, qui a été imprimé en trois langues, et le *Columbus* de M. Thacher, dont l'exécution matérielle est si belle. Nous devons nous abstenir en ce qui concerne le premier, dont nous nous bornons à dire qu'il a été inspiré par le même sentiment qui a dicté le présent ouvrage : la nécessité de réagir contre la facilité avec laquelle la

légende colombienne se substituait à l'Histoire. Quant au second, qui prend place, au contraire, parmi ceux dont la tradition colombienne est la source, son auteur n'a pas eu, sans doute, l'intention d'en faire une œuvre critique. C'est un recueil intelligent de fac-simile, de transcriptions et de traductions des plus anciens documents historiques que nous ayons relativement à la découverte de Colomb, documents que leur extrême rareté rendait difficilement accessibles. A ce point de vue, l'ouvrage est précieux; mais il n'y faut pas chercher un exposé des dernières recherches sur les points controversés de l'histoire colombienne et encore moins l'expression d'un jugement motivé sur ces questions. Pour la critique des faits et des sources, l'auteur de ce beau livre, si bien documenté, est resté, à peu de chose près, où en était Washington Irving.

Nous ne mentionnons ni la *Discovery of north America* ni la *Terre Neuve* de M. Harrisse, deux ouvrages considérables, dont la portée est très grande, mais traitant de questions sur lesquelles la tradition colombienne, qui a égaré tant de bons esprits, n'a eu aucune influence et qui fait seule l'objet de notre examen critique.

XIV. — Résultats obtenus.

L'exposé qu'on vient de lire de la liaison des idées qui ont suggéré la publication des ouvrages dont nous avons essayé de déterminer le caractère, montre que c'est avec une extrême lenteur, et pour ainsi dire inconsciemment, que la critique des sources de l'histoire colombienne s'est formée et s'est acheminée vers le point atteint aujourd'hui.

A l'origine, acceptation complète, sans réserve, de la tradition telle qu'elle est formulée par les auteurs qui la

tenaient des Colomb eux-mêmes. Puis nous voyons la critique franchir successivement les étapes suivantes :

Essais timides de rectification des parties notoirement erronées ou invraisemblables de la tradition par l'hypothèse que les textes colombiens ne nous sont pas parvenus dans leur intégralité, ou sont susceptibles d'interprétations différentes.

Relevé des nombreuses inexactitudes et des assertions controuvées des *Historie*, l'une des sources de la tradition; mais retenu encore par le respect qu'inspire cette tradition, on suppose que ces inexactitudes, extraordinaires chez le fils de Colomb et ses assertions encore plus extraordinaires, viennent d'interpolations et de falsifications que dut subir son texte en passant d'Espagne en Italie.

Publication en 1875 du texte original de Las Casas qui vint détruire l'illusion que les erreurs relevées dans les *Historie* n'étaient pas du fait du fils de Colomb, en montrant qu'elles se trouvaient toutes dans son manuscrit original que possédait Las Casas qui le mit à contribution.

Étude plus attentive des documents génois et savonais datant de l'époque colombienne, notamment de certains actes notariés, d'où découlent des indications en contradiction formelle avec celles venant de Las Casas et de Fernand Colomb.

Publication dans la *Raccolta Colombiana* de la série entière de tous ces documents dans leurs textes originaux, et démonstration, par ce fait, que sur tous les points auxquels ils se rapportent, le témoignage donné par Fernand Colomb, par Las Casas et par Colomb lui-même devait être écarté.

XV. — Manque de sincérité de Colomb.

Les révélations apportées par ces publications successives ont eu des résultats bien autrement importants que celui de nous renseigner sur la véritable condition des parents de Colomb et sur plusieurs particularités de sa jeunesse. En montrant combien étaient peu sûres les informations de provenance colombienne sur lesquelles reposait l'histoire entière de la découverte de l'Amérique, elles ont obligé à remettre en question des faits qui paraissaient bien établis et à soumettre à un examen nouveau des assertions qui semblaient devoir obtenir toute créance.

Cette obligation, à laquelle la critique ne peut plus désormais se soustraire, entraîne avec elle des conséquences qui ont une portée considérable. En apparence, il semble qu'il ne s'agit que de ce qu'ont dit Las Casas et Fernand Colomb; en réalité, c'est la véracité de Colomb lui-même qui est en cause. Ce sont bien les témoignages des deux premiers que la critique a été graduellement amenée à mettre en doute sur nombre de points; mais ces témoignages ont ceci de particulier qu'ils viennent directement de Colomb. Ces deux premiers biographes de l'illustre Génois n'apportent, en effet, leurs déclarations personnelles à l'appui des faits qu'ils mentionnent que dans des cas extrêmement rares. Cela est surtout vrai pour les choses qui touchent directement à leur héros. A ce point de vue leurs deux livres sont très documentés et laissent clairement voir que là où Colomb lui-même n'est pas cité, c'est néanmoins d'après lui qu'on parle. C'est donc, en ce qui concerne les faits que contredisent les documents mis à jour, le témoignage même de Colomb dont il faut reconnaître l'inexactitude.

Ces faits, il est vrai, n'ont qu'une importance secondaire

et on a pu dire qu'ils ne tiennent aucune place dans l'enchaînement des causes qui déterminèrent la découverte du Nouveau Monde. C'est ainsi qu'on en jugea d'abord et la plupart des critiques en jugent peut-être ainsi encore. En y réfléchissant un peu, cependant, il faut bien reconnaître que ce manque de sincérité de Colomb en des matières qui n'intéressent l'historien qu'indirectement, mais qui l'intéressaient lui beaucoup, diminue singulièrement la valeur de son témoignage dans les cas où il s'agit de choses auxquelles il fut mêlé et qu'il nous importe de connaître sous leur véritable jour.

S'il est bien avéré que Colomb n'a pas dit la vérité dans certaines circonstances, comment peut-on être certain qu'il l'a dite dans d'autres? Si par vanité ou pour tout autre motif il a dissimulé ou quelquefois altéré la vérité, pourquoi n'aurait-il pas agi de même quand des considérations d'un ordre plus sérieux pour lui l'incitaient à le faire?

La constatation que Colomb n'était pas un homme véridique ne l'atteint pas seulement dans sa valeur morale, en le montrant capable de s'abaisser jusqu'au mensonge, elle nous ôte toute confiance dans sa parole, elle frappe de discrédit chacune de ses assertions et oblige à se demander si des altérations analogues ne vicient pas son témoignage dans une foule d'autres circonstances qui ne nous sont connues que par lui et où il pouvait avoir intérêt à cacher la vérité.

Quelque bonne volonté qu'on y mette on ne peut fermer les yeux sur la gravité de cette question parce qu'elle ne comporte qu'une réponse, parce que la critique a mené les choses à un point qui oblige à reconnaître que le témoignage de Colomb, qu'il vienne directement de lui ou par l'intermédiaire de ses proches, n'est pas de ceux auxquels on puisse se fier en toute sécurité.

Dans toute recherche relative aux origines colombiennes

il faut donc distinguer soigneusement les informations qui remontent à Colomb ou aux siens, de celles qui ont une autre provenance et soumettre les premières à un contrôle rigoureux. A cette condition seule nous pouvons espérer arriver à connaître la vérité sur des faits qui peuvent avoir une très grande importance dans la série de ceux qui déterminèrent la découverte du Nouveau Monde et qui, jusqu'ici, ne nous sont connus que sous le jour sous lequel ils apparaissent dans les documents de source colombienne.

XVI — La correspondance avec Toscanelli.

La conviction qu'il serait dangereux, ou tout au moins imprudent, de se fier au témoignage seul de Colomb dans toute circonstance où il pourrait avoir un intérêt quelconque à ne pas faire connaître la vérité entière ou à l'altérer, devait naturellement conduire à examiner à nouveau, d'une manière plus sévère qu'on ne l'avait fait, d'autres assertions de sources colombiennes ayant un caractère plus grave. C'est ce que M. de La Rosa et l'auteur de ce livre ont fait dans les deux communications sur l'authenticité de la Lettre dite de Toscanelli qui furent soumises au congrès des Américanistes de 1900 où elles eurent un grand retentissement.

De toutes les assertions d'origine colombienne, la plus importante pour l'historien est celle qui attribue la découverte du Nouveau Monde à une conception théorique, suggérée ou approuvée par l'astronome Toscanelli, d'après laquelle les dimensions du Globe et l'étendue relative des terres et des mers étaient telles qu'il en résultait que le passage aux Indes par l'Ouest était une chose possible et faisable.

Colomb qui a développé cette théorie et qui a assuré

que c'est elle qui l'a conduit à sa découverte ne l'a jamais attribuée à Toscanelli ; il la donne au contraire pour lui appartenir en propre. Mais ses deux biographes immédiats, dont l'un, rappelons-le encore, était son fils et l'autre le confident de sa famille, le dépositaire de ses papiers, nous affirment tous deux, ou l'un d'après l'autre — le fait ne peut être éclairci — que Colomb avait été en correspondance avec le savant Florentin et produisent deux lettres qu'il aurait reçues de lui. Si le fait est vrai, Colomb l'a dissimulé et s'est attribué indûment une théorie scientifique qui ne lui appartient pas. S'il est faux, comment est-il avancé par son fils et par son panégyriste? Il n'y a pas d'autre manière de poser la question et de sa solution dépend la conception que nous devons nous faire des véritables origines du projet qui amena la Découverte de l'Amérique.

D'accord avec M. de La Rosa, mais pour des motifs différents, nous avons soutenu que Colomb n'avait jamais été en correspondance avec Toscanelli et qu'il fallait considérer tout ce qu'on nous dit à ce sujet comme une invention dont l'origine est incertaine, mais dont l'objet était de donner au plan de découverte un caractère spéculatif qu'il ne possédait pas, et qu'il y avait intérêt à lui attribuer, pour cacher que cette découverte n'avait été que le résultat d'indications positives obtenues par Colomb et qu'il croyait exactes.

Nous n'avons pas à entrer ici dans les raisons qui déterminent cette manière de voir ; il suffit de dire qu'elle est basée sur cette considération d'ordre logique que l'existence de la correspondance attribuée à Toscanelli nous étant connue seulement par des témoignages d'origine colombienne dont on est en droit de suspecter l'exactitude et la sincérité, on ne peut tenir le fait pour vrai que s'il est confirmé par d'autres témoignages ayant une origine différente, ou par des faits étrangers à la cause. Les rai-

sons que nous avons données pour montrer que cette confirmation manquait complètement, n'ont pas été admises par la plupart des critiques. Les uns ont cru que, sur ce point, les témoignages de source colombienne suffisaient ; d'autres ont pensé qu'il y avait des indications d'une autre origine confirmant ces témoignages. Nous avons discuté ailleurs ces assertions et nous croyons avoir montré qu'en dehors de l'affirmation de Las Casas et de Fernand Colomb, il n'existe aucune indication valable que Toscanelli ait jamais été en relations soit avec Colomb, soit avec un conseiller d'Alfonso V, et que, dans les conditions où il a été donné, ce témoignage unique ne suffit pas pour établir un tel fait.

Sans insister davantage sur ce point, il importe de constater que la question soulevée au Congrès des Américanistes a fait, néanmoins, un grand pas, car la discussion a montré qu'on ne peut continuer à croire à l'authenticité des rapports que Toscanelli aurait eus avec Colomb, qu'à la condition d'admettre que celui-ci a caché leur existence et qu'il s'est attribué les idées que l'on prête au maître Florentin.

Au point de vue de la valeur des informations d'origine colombienne qui seule nous occupe ici, c'est un résultat considérable, car il confirme le jugement sévère auquel les investigations antérieures de la critique avaient déjà conduit, sur les défaillances morales et particulièrement le manque de sincérité de celui qui est, en réalité, la source de tout ce que la tradition colombienne rapporte de lui.

XVII. — Les deux sources de l'histoire colombienne.

En résumé, donc, toutes les informations que nous possédons sur Colomb et sur les origines de son grand

dessein se puisent à deux sources différentes qui se rencontrent quelquefois, mais qui, le plus souvent, coulent dans des directions opposées.

La première et la plus abondante vient directement de Colomb ou de ceux qui tenaient leurs renseignements de lui. Elle comprend les écrits de Colomb, ceux de son fils, ceux de son historiographe Las Casas et ceux de la plupart de ses contemporains espagnols ou portugais qui ne savaient de lui que ce qu'il avait bien voulu faire connaître, c'est-à-dire : Oviedo, Bernaldez, Geraldini et Pierre Martyr qui le connurent tous personnellement, auxquels il faut ajouter Ruy de Pina, Résende et Barros qui vivaient dans un milieu colombien, Gomara qui était dans le même cas, bien qu'il ait cherché quelquefois à s'écarter de la tradition colombienne, Herrera qui ne fit que copier Las Casas et ceux qui ensuite le copièrent lui-même.

L'autre source n'emprunte rien à la première. Bien que plus maigre que celle-ci, elle est encore assez riche ; elle comprend les courtes mais précieuses notices de Gallo, de Seranega, de Giustiniani, qui étaient les compatriotes et les contemporains de Colomb et qui, à ce titre, avaient des moyens particuliers d'information, mais qui ne vivaient pas dans sa sphère d'influence ; les documents si curieux extraits des archives des notaires de Gênes et de Savone, où il est question de Colomb et des membres de sa famille ; la correspondance officielle relative aux affaires auxquelles les deux Colombo prirent part, et les pièces authentiques, extraites des archives d'Espagne, qui se rapportent aux relations officielles de Colomb avec les Rois Catholiques à l'époque de l'acceptation et de la mise à exécution de son grand dessein.

Ce sont les informations fournies par la première source qui forment la tradition colombienne. Toutes les indications qu'on y trouve sont, à quelques détails près, conformes à ce que Colomb et les siens voulaient que l'on

sût de lui et des origines de son entreprise. C'est à cette source que les auteurs ont surtout puisé ; c'est à elle qu'ils doivent leurs principaux faits, ceux qui caractérisent l'homme et son œuvre.

L'autre source n'a pas été aussi complètement exploitée ; on n'a songé à le faire que tardivement, alors que la tradition colombienne était déjà solidement entrée dans l'histoire et on n'en a pas tiré tout ce qu'elle pouvait donner. On s'est le plus souvent borné à y chercher des indications complémentaires ou des éléments de rectification sur des points secondaires ; on ne s'est pas demandé s'il ne pourrait pas s'y trouver des choses qui obligeraient à modifier la tradition colombienne, non plus seulement sur des questions particulières, mais dans ses parties essentielles.

Cette question et d'autres qui lui sont connexes, n'auraient pu se poser, il faut le dire, il y a vingt ou trente ans. C'est le grand mouvement d'idées créé, tant en Europe qu'en Amérique par la commémoration du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde, qui les a fait naître ; c'est le développement qu'a pris de notre temps la critique historique qui en a fait comprendre l'importance ; c'est le nombre considérable de documents originaux, reproduits avec cette exactitude méticuleuse à laquelle nos pères ne pouvaient atteindre, qui a rendu leur solution possible.

Aujourd'hui le devoir de celui qui veut remonter aux véritables origines des faits qui furent la cause immédiate de la découverte de l'Amérique est bien tracé. Il doit peser avec soin toutes les assertions de Colomb et de ceux qui parlent d'après lui et n'accepter que celles qui, après mûr examen, paraîtront acceptables. On n'est pas autorisé à les rejeter dans tous les cas où elles ne sont pas confirmées par d'autres témoignages ; mais là où cette sanction leur manque et où elles seraient contraires à la

vraisemblance et à la logique des choses, il ne faut pas hésiter à les écarter complètement ou tout au moins à les tenir en légitime suspicion. Le fait que, dans nombre de cas, les informations de source colombienne nous ont induit en erreur, et les raisons qu'on a de croire que souvent il y a eu intention délibérée de nous cacher quelque chose, autorisent cette exclusion ou cette réserve, selon le cas.

XVIII. — Objet de ce volume.

Le volume que cette introduction précède est un essai de critique conçu dans le sens qui vient d'être indiqué. Il a pour objet de répondre, non aux questions fondamentales que soulève le problème des origines du projet de Colomb, questions que nous aborderons plus tard, mais à celles qui se rapportent directement à la personne de Colomb.

Avant de soumettre à un examen critique ce que le découvreur lui-même a dit de son grand dessein et ce qu'on en dit d'après lui, il faut connaître l'auteur de ce dessein et voir si, comme on l'assure, sa naissance, le milieu dans lequel il a vécu, l'instruction qu'il a reçue, les voyages qu'il aurait faits et les connaissances nautiques qu'il pourrait avoir acquises, expliquent naturellement la formation, chez lui, de la théorie savante qui aurait été la cause déterminante de sa découverte.

Pour remplir cette tâche il n'est pas besoin de documents nouveaux. Ceux qui existent sont assez explicites à cet égard pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en chercher d'autres : il suffit d'en tirer ce qu'ils contiennent réellement.

C'est une erreur de croire que l'utilité et la portée de l'histoire augmentent avec le nombre de faits qu'elle

embrasse. Les faits ne forment que la matière de l'histoire, ils ne sont pas l'histoire, et leur accumulation n'implique pas nécessairement une augmentation de connaissance. Ceux qui ouvriraient ce livre avec la seule curiosité d'y chercher des documents inconnus jusqu'ici ou des faits que personne encore n'a mentionnés, peuvent donc le refermer : ils n'y trouveront rien de pareil. Nous osons dire, cependant, que s'ils se donnent la peine de le lire, ils y trouveront des choses que de nouveaux documents ne leur apprendraient peut-être pas. Des faits qu'ils croyaient bien connaître se présenteront à eux sous un aspect tout autre que celui sous lequel ils les voyaient ; d'autres auxquels ils n'avaient attaché qu'une importance secondaire prendront une signification particulière et des assertions qu'ils s'étaient habitués à tenir pour certaines leur apparaîtront, les unes comme douteuses, les autres comme nettement controuvées.

En changeant de rapports, les choses changent de valeur, et on est ainsi amené à des rectifications qui modifient singulièrement les conclusions qu'avaient dictées les anciennes données que nous possédions sur la jeunesse de Colomb. Ces modifications ne sont pas toutes nouvelles ; elles sont le résultat du lent travail critique dont nous avons exposé le caractère et noté les principales phases. Prises isolément elles paraissent n'avoir qu'une importance secondaire et on pourrait ne pas apercevoir toutes les conséquences qu'elles comportent. Rapprochées les unes des autres et réunies par un lien commun, elles forment un ensemble d'une portée considérable qui oblige à modifier dans ses traits essentiels la conception que nous avons des origines de Colomb et de ses débuts dans la vie.

Notre objet, pour le moment, n'ayant été que de caractériser d'une manière générale les diverses sources historiques auxquelles nous aurons à puiser et de montrer

comment aujourd'hui elles doivent se classer, nous n'entrons ici dans aucun détail bibliographique et critique. En temps et en lieu utiles le lecteur trouvera à cet égard toutes les indications nécessaires sur chacun des points traités au cours de ces études.

PREMIÈRE ÉTUDE

LA FAMILLE DE COLOMB

DESCENDANCE ET PARENTÉ CHIMÉRIQUES

ARMOIRIES IMAGINAIRES

LA VRAIE FAMILLE DE COLOMB

SOURCES D'INFORMATION

Nos sources véritables d'information sur la famille de Colomb n'ont été connues ou étudiées que de notre temps. Du vivant de l'amiral et longtemps encore après lui, on ne savait, à cet égard, que ce que lui et les siens avaient bien voulu dire ou plutôt laissé entendre, car ni lui ni eux ne se sont jamais expliqués nettement sur leur origine et le peu qu'ils ont dit n'est pas confirmé par les indications d'une autre provenance, relevées postérieurement.

Les renseignements que nous possédons sur la famille italienne de Colomb se puisent donc aux deux sources d'origines différentes indiquées dans l'introduction, l'une venant de Colomb lui-même ou de ceux qui lui tenaient de près, l'autre de provenance étrangère. Les indications ayant la première origine sont très maigres et généralement inexactes ; elles consistent en quelques courts passages de Fernand Colomb et de Las Casas, basés sur des notes de Colomb lui-même, et sur quelques phrases d'Oviedo qui, évidemment, n'a fait que dire ce que les Colomb laissaient dire. Les informations fournies par la seconde source sont plus abondantes et plus sûres; elles viennent de quelques auteurs génois du temps qui sont restés en dehors de l'influence colombienne et de documents d'un genre spécial, des actes notariés qui, bien que contemporains, n'ont été tirés des archives privées, où ils étaient enfouis, que par les recherches de la critique moderne. Ce sont ces documents qui ont fait la lumière sur la famille de Colomb.

I

DOCUMENTS DE SOURCE COLOMBIENNE.

COLOMB (Christophe). — En ce qui concerne les points traités dans cette étude, nous ne possédons que deux fragments de lettres de Colomb lui-même. Ils sont très courts, mais significatifs ; ce sont les suivants :

1. ———— **Fragment de lettre**, sans date, cité par F. Colomb : *Historie* ch. II, fol. 6 verso. — *Scritti di Colombo* (*Raccolta Colombiana*). V. II. Appendice n° IV.

C'est la lettre où Colomb dit ne pas être le seul amiral de sa famille ; elle était adressée, dit son fils, à la nourrice du prince Juan de Castille qui était Doña Juana de la Torre, dame de la cour, jouissant de toute la confiance de la Reine. Elle a dû être écrite vers l'année 1501. Las Casas ne la mentionne pas. Tiraboschi et M. Harrisse ont à tort mis en doute son authenticité qui est aujourd'hui admise par tous les colombistes. M. de Lollis a donné à cet égard des raisons déterminantes ; la lettre porte bien, d'ailleurs, l'empreinte de son origine colombienne. La question est discutée à la note 37 de la présente Étude.

2. ———— **Passage d'une lettre**, sans date, mentionné par F. Colomb et par Las Casas : *Historie* ch. II, fol. 4 recto. *Historia*, Liv. I, ch. II, vol. I, p. 42.

Ni Fernand Colomb, ni Las Casas ne citent ce passage textuellement ; ils en donnent seulement le sens qui est que Colomb assure que ses ancêtres s'étaient toujours occupés des choses de la mer. L'affirmation est plus nette chez le fils de Colomb que chez Las Casas.

3. COLOMB (Fernand). — **Historie** Del S. D. Fernando Colombo... Venise 1571, in-12, Chapitres I, II, V et CVIII.

Dans les chapitres I, II et V de cette *Histoire de Colomb*, par son fils, nous avons quelques indications sommaires, mais très curieuses, sur les origines de la famille qui, évidemment, viennent de l'amiral lui-même. C'est là que Fernand Colomb parle du sang illustre des Colomb, de leur descendance d'un consul romain, de leurs armoiries et de la parenté de son père avec les deux corsaires connus sous le nom de Colombo. Bien que l'œuvre du fils de Colomb ne nous soit connue que par une traduction italienne qui porte des traces incontestables d'interpolations et de modifications, on ne peut douter que les informations données dans les chapitres indiqués viennent bien de lui, puisqu'elles sont presque toutes confirmées par Las Casas qui possédait le texte original des *Historie*.

4. LAS CASAS (Bartolomé de). — **Historia de Las Indias** escrita por FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS... Madrid 1875, 5 vol. 8°. Liv. I, ch. II, III et IV.

On sait que l'*Historia* de Las Casas, qu'il termina en 1561, ne fut publiée que de nos jours et qu'on doit considérer son auteur comme l'historiographe de Colomb. Il avait tous les papiers de la famille et était placé de manière à être bien renseigné sur tout ce qui concernait le découvreur du Nouveau Monde. Cependant, quand il parle de ses origines et de sa famille, il se borne à répéter ce qu'avait dit Fernand Colomb. Dans les chapitres II, III et IV de son *Historia*, qui correspondent à ceux des *Historie* indiqués ci-dessus, on ne trouve, en effet, que ce qu'avait dit le fils de l'amiral et comme ils puisaient exactement aux mêmes sources : les papiers de Colomb et les pièces officielles le concernant, on doit en conclure que leurs renseignements remontent directement à Colomb lui-même. Leurs propres déclarations témoignent, d'ailleurs, du fait, car, à maintes reprises, l'un et l'autre disent que c'est à des écrits ou à des notes venant de lui qu'ils ont puisé.

5. OVIEDO Y VALDES. — **Historia general** y natural de las Indias... Madrid, 1851-1855. 4 vol. 4°. Liv. I, Ch. II.

Oviedo avait publié la première partie de son livre avant que Fernand Colomb n'eût achevé le sien. Il pouvait avoir et il eut par lui-même d'importantes sources d'information sur les matières qui forment le sujet de son livre. Mais, en ce qui concerne les origines des Colomb, il n'était pas en position de savoir autre chose que ce qu'il plaisait à ceux-ci de laisser savoir. Le peu qu'il dit à ce sujet indique ou qu'il n'a pas pris la peine de se renseigner avec soin, ou qu'il n'a pu obtenir des Colomb, qu'il connaissait personnellement, des informations précises et véridiques.

6. CASONI (Filippo). — **Annali** della Republica di Genova... Gênes, 1708, in-fol.

Cet annaliste écrivait bien après la publication des *Historie* et alors que la légende Colombienne était déjà formée, et il s'en inspire visiblement. Bien qu'il ait eu connaissance de quelques documents ayant une origine différente, c'est avec les auteurs appartenant à la première catégorie qu'on doit le classer. Il a donné quelques indications sur les origines de la famille de Colomb dont on peut tenir compte.

Les autres écrivains du temps qui, en Espagne ou en Portugal, ont parlé de Colomb, comme Barros, Gomara, Bernaldes, Pierre Martyr, Geraldini, et d'autres, de date plus récente, ne disent rien de la famille italienne de Colomb, ou ce qu'ils en disent a été copié des auteurs qui s'étaient renseignés aux sources colombiennes.

II

SOURCES D'INFORMATION SUR LES COLOMBO PRÉTENDUS ANCÊTRES DE COLOMB.

Une autre classe de curieux documents se rapportant à la famille de Colomb sont ceux qui virent le jour à l'occasion du procès que les Colombo italiens firent, au XVIe siècle, aux Colon espagnols pour leur disputer l'héritage du grand génois. Ces Colombo étaient nobles et pour prétendre au Majorat que Colomb avait institué il fallait que celui-ci eût la même origine qu'eux et fût, par conséquent, noble lui-même. C'est ce qu'ils cherchèrent à prouver et les Colon espagnols ne se refusèrent point à les croire, tout en combattant leurs droits au Majorat qu'ils convoitaient.

Parmi les documents de cette classe il faut surtout noter les publications de Baldassare Colombo, le principal des réclamants italiens, qui fit imprimer divers factums contenant les pièces généalogiques destinées à démontrer qu'il était l'unique représentant direct, dans la ligne masculine, de ces Colombo italiens dont Colomb et lui étaient issus et, qu'à ce titre, le Majorat devait lui revenir. Ces documents, tirés à petit nombre, à l'usage des magistrats ont, en partie, disparu. On n'en connaît aucune série complète. Quelques-uns se trouvent à l'Académie d'Histoire de Madrid ; le chanoine Campi, dont il sera question ci-après, paraît en avoir fait usage. Napione les possédait tous et eut, en outre, les papiers mêmes des Comtes de Cuccaro que Baldassare avait utilisés ; depuis, ces pièces passèrent à Luigi Colombo, qui appartenait à cette famille, et qui en fit usage pour sa *Patria e biografia del grande Ammiraglio*. Nous n'avons pu découvrir ce qu'elles sont devenues; mais on en connaît la teneur

par l'ouvrage qui vient d'être cité et par celui de Napione (*Della Patria di Cristoforo Colombo*) où elles sont longuement décrites et analysées. On indique plus bas les principales.

Longtemps après la perte du procès intenté aux Colon espagnols par les Colombo italiens, des érudits reprirent la question, au point de vue historique, et soutinrent que Colomb appartenait réellement, soit à la famille des Colombo de Plaisance, soit à celle des Colombo de Ligurie, et produisirent à l'appui de ces thèses de nouvelles pièces qui trouvèrent place dans l'*Histoire ecclésiastique de Plaisance*, de Campi, dans les livres de Napione et de Cancellieri, champions des Colombo liguriens, dans celui de Luigi Colomb et dans les brochures d'Isnardi, défenseurs des Colombo de l'autre branche. Voici les indications bibliographiques nécessaires sur les différentes sources d'information appartenant à cette classe :

7. **Arbre généalogique** de la famille Colombo, 1590.

Cette pièce paraît avoir existé en plusieurs états. Elle a été reproduite, avec des variantes, d'abord par Campi dans son *Discorso historico*, Tome III de son *Historia ecclesiastica di Piacenza*, p. 237, puis par Napione dans son Mémoire *Della Patria di Cristoforo Colombo*, p. 240, par Spotorno dans son petit volume *Della origine e Della Patria di Cristoforo Colombo*, p. 140 et enfin, mais avec des augmentations considérables, dans le livre de Luigi Colombo.

Pour sa partie ancienne, cette généalogie était établie sur quelques actes du XIVe et du XVe siècle et sur les preuves de noblesse que Luca Antonio Colombo avait dû faire en 1574 pour être affilié à l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Pour la partie moderne, c'est-à-dire pour la parenté avec Colomb, elle était basée principalement sur des témoignages oraux que Baldassare fit prendre dans le Montferrat et qui ne paraissent pas avoir grande valeur, bien que Napione, qui avait des renseignements que nous n'avons plus à ce sujet, assure qu'ils furent admis par le Tribunal espagnol (*Loc. cit.*, p. 243).

8. **Demanda, y opposicion**, y respuestas de las partes, y facultad de los Sennores Reyes catolicos, y provanza, que D. Baltasar Colombo de Cuccaro tiene presentado

en el pleyto para la succession, que pretende al Mayorazgo, que fundo D. Christoval Colon, primer Almirante del mar oceano, y descubritor de las Indias occidentales : con lo qual pretende el dicho D. Baltasar ser el verdadero successor llamado al dicho Mayorazgo, y aver tenido facultad el dicho fundador para poderlo llamar, y assi mismo pretende provar el grado cierto de parentesco, que el dicho D. Baltasar tiene con el dicho fundador. Madrid, Pedro Madrigal, 1590, fol. 34 feuillets.

Ce document est daté du 5 décembre 1590. Il y en a un exemplaire à l'Académie d'Histoire de Madrid provenant de la collection Salazar. M. Harrisse (*Christophe Colomb*, V. I, p. 51) et la *Bibliografia Colombina*, publiée par l'Académie d'Histoire de Madrid (p. 175-76) citent une pièce portant un titre semblable, avec la date du 5 novembre. C'est probablement la même. Luigi Colombo en a donné une longue analyse (*Loc. cit.*, pp. 20-32.

9. **Provanza** di D. Baltasar Colombo, que se hyo con requisitoria del Consejo des Indias, con citacion de todos las partes en Casal de Monferado, ante un Juez delegado, por el Consejo, o Senado del Duque de Mantua, y de Monferado, y ante dos Secretarios del dicho Senado. 1590 (?)

Au point de vue historique c'est le principal document donné par Baldassare Colombo, celui qui a servi de base à la *Dissertation* de Napione et au livre de Luigi Colombo. C'est là que se trouvait le fameux arbre généalogique mentionné ci-dessus. La première partie, comprenant les numéros 1 à 148, est consacrée à établir la filiation de Baldassare. Nous ignorons s'il existe quelque part un exemplaire de ce factum. La *Bibliografia Colombina* ne le mentionne pas. Luigi Colombo l'a longuement analysé, pp. 33 et sq. On trouvera dans Napione, pages 143 et suivantes, l'indication d'un certain nombre d'autres documents relatifs à la matière.

10. CAMPI (Pietro Maria) 1651-62.—**Dell' Historia** ecclesiastica di Piacenza di Pietro Maria Campi, Canonico di quella catedrale, etc.. Piacenza, 1651, 1652 et 1662, 3 vols. in fol. à 2 colonnes.

C'est dans le troisième volume de cet ouvrage que se trouve le discours suivant, si souvent cité dans les controverses relatives aux origines et au lieu de naissance de Colomb : *Discorso historico circa la patria, e nascita di Christoforo Colombi scopritore del Mondo Nuovo ; di Pietro Maria Campi canonico della catedrale di Piacenza*, pp. 225 à 257 avec 2 tableaux généalogiques. C'est Campi qui, le premier, après Baldassare Colombo, entreprit de prouver les origines patriciennes de Colomb. Il a donné quelques documents originaux.

11. COLON (PEDRO) (1671 ?) — **Segundo memorial** dirigido por don PEDRO COLÓN de Portugal y Castro, Almirante de las Indias, Duque de Veragua, etc., caballero del Toison de Oro, capitan general de la Armada real y ejercito de mar, à S. M., pidiendo à S. M. compensacion de gracias por la isla de Jamaica, que por resultado de las paces ha pasado definitivamente à ser de dominio de Inglaterra. In-folio 16 pp. s. l. n. date.

Le seul exemplaire que je connaisse de ce mémoire est à l'Académie d'Histoire de Madrid (collection Salazar). Mais Napione en avait un exemplaire qu'il tenait de la famille des Colombo de Cuccaro et qui paraît être passé ensuite à Luigi Colombo, lequel le reproduisit en entier, avec une traduction italienne, à la fin de sa *Patria e biografia del grande ammiraglio*. Rome, 1853, 8°, pp. 430-439. Il n'est pas daté, mais comme il est adressé à la Reine Régente d'Espagne qui était Marie-Anne d'Autriche, veuve de Philippe IV, dont la régence dura de 1665 à 1676, il ne peut avoir été imprimé qu'entre ces deux dates et plus probablement vers 1671, puisque l'objet de l'auteur était d'obtenir une indemnité pour les pertes qu'il avait éprouvées à la Jamaïque qui faisait partie de son apanage et que le traité de Madrid céda aux Anglais en 1670. Ce qui fait l'intérêt de ce document, c'est qu'à l'occasion de l'indemnité qu'il réclame, Pedro Colon rappelle les services rendus par sa famille, notamment par Christophe Colomb, et s'étend sur l'ancienneté de ses origines qu'il rattache aux Colombo de Cuccaro dont il fait

l'éloge. Ce Pedro Colon était alors le chef des Colomb d'Espagne et on voit par les titres énumérés en tête de son mémoire que c'était un grand personnage.

On trouvera dans les ouvrages de Napione, de Spotorno, de Cancellieri d'Isnardi et de Luigi Colombo, sur lesquels on donne, aux notes accompagnant le texte et à la liste des ouvrages cités, les renseignements bibliographiques nécessaires, une foule d'indications curieuses sur ces Colombo italiens auxquels on se plaît à rattacher le découvreur de l'Amérique.

II

SOURCES D'INFORMATION DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE AUX COLOMB.

Nos sources d'information sur la famille de Colomb qui ne viennent ni de lui ni des siens, sont les plus précieuses que nous ayons, car elles sont nées dans des conditions qui ne permettent pas d'en contester l'exactitude ou l'impartialité. Elles consistent dans le témoignage de trois annalistes génois du temps et dans des actes notariés de l'époque relatifs à des transactions privées auxquelles prirent part des membres de la famille de Colomb et Colomb lui-même.

Les trois annalistes génois Gallo, Séranega et Giustiniani vivaient au foyer même de la famille de Colomb et leur situation était telle qu'ils ne pouvaient rien ignorer de ce qui la concernait, particulièrement au point de vue de sa condition. Aucun d'eux n'était hostile à Colomb, au contraire, mais à leur insu ils s'inscrivirent en faux contre les allégations colombiennes faites en Espagne et devinrent ainsi suspects à ceux qui croyaient pouvoir s'en rapporter à la tradition, telle que nous la connaissons par Fernand Colomb et par Las Casas. La découverte et l'étude des actes des notaires italiens du temps contenant des indications personnelles sur les Colomb ont montré que précisément en ce qui concerne les choses qui sont en contradiction avec les renseignements donnés par le fils du découvreur et par son panégyriste, le récit de ces trois Génois est en tous points conforme à la vérité.

C'est le résultat du dépouillement de ces archives des notaires de Gênes et de Savone, où vivaient les Colomb, qui forme aujourd'hui la base la plus sûre de nos informations sur les origines de cette famille et sur la condition de ses membres à l'époque où naquit celui d'entre eux qui devait découvrir le

Nouveau Monde. Les pièces qui contiennent ces précieux renseignements n'ont point été découvertes d'un seul coup. Ce n'est qu'après de longues et patientes recherches qu'on a pu les réunir et elles ont fait l'objet de plusieurs publications ; la plus complète est celle de la *Raccolta Colombiana*, dont le gouvernement italien a pris l'initiative à l'occasion du 4e centenaire de Colomb.

Nous nous bornons, ici, à ces remarques préliminaires qui sont suivies des indications bibliographiques générales. On trouvera aux notes qui accompagnent le texte tous les renseignements de même genre relatifs à chaque point traité.

12. GALLO (Antonio) 1506. — **De Navigatione** Columbi per inaccessum ante Occeanum comentariolus.

Reproductions : Muratori. — *Rerum Italicarum scriptores*. Vol. XIII Milan, 1733, col. 241-324, d'après un texte que l'on croyait dater de 1496 à 1498. — Follia (Orazio). — *Tradizioni storiche sulla patria di Cristoforo Colombo*, Gênes, 1853. Texte de Muratori. — Berchet (G.). — *Fonti Italiane* (*Raccolta Colombiana*). Vol. II, no 76, pp. 188-191. D'après un texte plus correct, daté de 1506, avec les variantes de l'autre texte. — Thacher (Boyd). — *Christopher Columbus*, New-York, 1904. Vol. I, pp. 190-195. Texte de Muratori avec traduction anglaise.

Cette notice sur Colomb, qui s'arrête à son second voyage, est précieuse en raison de son origine. Gallo était chancelier de la Banque de Saint-George, à Gênes, avec laquelle Colomb fut en correspondance et pour laquelle il voulait créer une fondation. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort; mais il vivait à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Il cessa d'être chancelier de la Banque en 1510, et peut-être est-ce à cette époque qu'il mourut. S'il ne connut pas Colomb avant que celui-ci quittât l'Italie, ce qu'on ignore, il entretenait avec sa famille des relations d'affaires et d'amitié qui le mettaient en position de savoir tout ce qui la concernait. Des recherches récentes ont établi, en effet, qu'il avait prêté de l'argent à l'oncle de Colomb, Antonio Colombo, qu'il avait des rapports avec ses fils, et qu'il était le voisin de Domenico, à Quinto et à Gênes. (Voyez Staglieno : *Antonio Gallo e la famiglia di Colombo*, *in Giornale Ligustico* 1891, pp. 387 et sq, et Desimoni : *Quistioni Colombiane in Raccolta*, p. 23). Lui-même déclare dans sa Notice (p. 190, lignes 33-34) qu'il a utilisé des lettres écrites de la main de

Colomb, ce qui autorise à dire qu'il s'agit de lettres adressées soit à la Banque, soit à Gallo lui-même, et non, comme l'a supposé M. Harrisse, de la Première Relation de Colomb, imprimée à Rome en 1493 (*Christophe Colomb.* V. I, p. 78). Quoi qu'il en soit, Gallo est un témoin de premier ordre dont les déclarations doivent l'emporter sur celles de Las Casas et de Fernand Colomb pour toutes les choses relatives aux origines colombiennes.

13. SERANEGA (Bartolomeo) 1506-1514. — **De rebus** Genuensibus commentaria ab anno 1498 usque ad annum 1514.

Reproductions : MURATORI. — *Rerum Italicarum scriptores.* Tome XXIV, Milan, pp. 534-537. Texte du Vatican. — BERCHET (G.). — *Fonti italiane* (*Raccolta Colombiana*). — Vol. II, n° 87, pp. 192-194. D'après un autre texte plus complet avec les variantes. — THACHER (B.). — *Christopher Columbus.* — New-York, p. 1903, v. I, pp. 196-201. Reproduction du texte de Muratori avec traduction anglaise.

Dans une sorte de commentaire historique embrassant les années 1498 à 1514 et portant le titre ci-dessus, Seranega a intercalé tout ce qu'a dit Gallo de Colomb, mais en le corrigeant sur certains points et en ajoutant à son récit diverses particularités, peu importantes il est vrai, qui montrent néanmoins, qu'il ne s'est pas borné à copier le chancelier de la Banque de Saint-Georges. Le père de Seranega, Ambrosio Seranega, était chancelier de la République; son fils fit partie de plusieurs ambassades et fut annaliste officiel. Spotorno, dans son Histoire littéraire de la Ligurie, fait le plus grand éloge de son caractère et de sa véracité. Comme Gallo il était en position de connaître tout ce qui concernait Colomb, et son témoignage est aussi précieux que le sien.

14. GIUSTINIANI (Agostino), 1516. — **Psalterium hebreum,** grecum, arabicum et chaldeum cum tribus latinis interpretatoribus et glossis. Petrus Paulus Porus, Gênes, 1516 fol.

C'estun Psautier polyglotte (hébreu, grec, arabe et chaldéen, avec version latine, qui, à l'époque, n'eut aucun succès, puisque sur 2.000 exemplaires imprimés on en vendit à peine 500,

mais qui est aujourd'hui extrêmement recherché, à cause d'une biographie de Colomb que l'auteur donne en marge, en forme de commentaire, au psaume *In omnem terram exivit sonus eorum.* «Leur bruit s'est répandu dans toute la terre ». (XVIII-4 Classification latine, XIX, classification de l'hébreu). Les principaux éléments de cette Biographie sont empruntés à la notice, alors inconnue, de Gallo, mais Giustiniani était en position d'en contrôler l'exactitude; il y ajoute diverses particularités.

C'est lui qui révéla, sans intention maligne, d'ailleurs, l'humble condition de Colomb et son peu d'instruction, ce qui lui valut les invectives de F. Colomb et de Las Casas. Le chapitre II des *Historie* est presque entièrement consacré à la réfutation de ce que le fils de Colomb appelle les douze mensonges de Giustiniani. Les critiques de Las Casas ne sont guère moins vives ni moins étendues. (Voyez le chap. III Liv. I de son *Historia* vol. I, p. 49). Aujourd'hui qu'il est acquis que les informations données par Giustiniani sont exactes, on s'explique la colère de Fernand Colomb qui tenait à ce que son père fût de sang illustre. L'indignation de Las Casas était probablement sincère, car il ne connaissait du passé de Colomb et de sa famille que ce que celui-ci voulait bien en laisser savoir. Giustiniani était Génois et appartenait à l'illustre famille de ce nom. Il naquit à Gênes même en 1470, entra dans l'Ordre des Dominicains et devint évêque de Nibio, en Corse ; il mourut, croit-on, en 1536. Par ses relations de famille et par sa valeur personnelle, il occupait une situation qui donne un grand poids à ses assertions.

Nous avons de cette notice les reproductions suivantes : Murr, *Histoire diplomatique de Behaim*, 1802, pp. 150-156. — Follia, *Tradizioni storiche*, etc., Gênes, 1853. — Berchet, dans la *Raccolta : (Fonti italiane*, vol. II, pp. 245-48. — Harrisse, *Notes on Columbus*, New-York, 1865, pp. 74-79, avec traduction anglaise. — Thacher, *Columbus*, etc., New-York, 1904, vol. II, pp. 206-212, avec traduction anglaise.

En 1890 un amateur parisien a détaché cette notice du Psautier et l'a publiée à part. Cette édition tirée à très petit nombre d'exemplaires forme un volume bijou de 60 pages.

15. ———— **Castigatissimi Annali...** della eccelsa et illustrissima republica di Genoa. — Gènes 1537, fol. Liv. V, fol. CCXLIX. Une page seulement.

Giustiniani dit, dans une note, qu'il écrivit ce livre à Gênes en 1532. En ce qui concerne Colomb, il s'excuse d'être si bref

en disant que Gallo a traité amplement le sujet et que lui-même l'a fait dans son *Psautier*. Il répète là, néanmoins, ce que Gallo avait dit des origines plébéiennes de Colomb.

Ce passage a également mécontenté Fernand Colomb et Las Casas, et les sanglants reproches que tous adressent à Giustiniani visent autant ses *Annales* que son *Psautier*. F. Colomb dit de ces deux ouvrages qu'en raison des inexactitudes qu'ils contiennent, le Sénat de Gênes en fit rechercher les exemplaires pour les détruire (*Historie* ch. II, fol. 8). Las Casas dit la même chose, mais avec une réserve. « La seigneurie de Gênes, écrit-« il, ayant fait contrôler ses assertions, autant qu'il lui fût pos-« sible, et ayant trouvé qu'il s'était écarté de la vérité dans son « Histoire et avait, en quelque sorte, rabaissé une personne des « plus dignes et à qui la chrétienté devait beaucoup, rendit un « décret, — d'après ce que j'ai appris — par lequel elle faisait « défense d'acheter et de lire la dite chronique et elle en fit « rechercher les exemplaires et les traductions pour qu'ils ne « pussent venir entre les mains de qui que ce fût. » (*Historia*, Liv. I, Ch. III, vol. 1, p. 49).

Las Casas emprunte évidemment cette prétendue Information à Fernand Colomb, mais elle est absolument controuvée. Les deux ouvrages de Giustiniani n'ont jamais été recherchés ni mis à l'index. Le passage des *Annales* est reproduit dans les *Narrazioni Sincrone*, de la *Raccoltà*, p. 248. L'abbé Péretti l'a traduit en français et l'a donné, avec le texte en notes, dans son *Christophe Colomb français, corse et calvais*, 1888, pp. 5-7.

16. BELGRANO (L. F.) et M. STAGLIENO. — **Documenti** relativi a Christoforo Colombo e alla sua famiglia. Raccolti da L. F. BELGRANO e M. STAGLIENO. Rome, 1896, 1 vol. in-fol. pp. x-320.

Ce volume forme le tome Ier de la deuxième partie de la *Raccolta Colombiana*. Il contient 138 documents authentiques extraits des *Archives des notaires de Gênes et de Savone*, principalement, et d'autres dépôts publics. Le premier est daté du 21 février 1429, et le dernier du 28 janvier 1578 ; tous sont relatifs à Colomb ou à des membres de sa famille. Ils ne sont pas tous inédits. Une grande partie de ces pièces avaient été publiées par les auteurs eux-mêmes dans différents recueils et par M. Harrisse dans son *Christophe Colomb*, mais elles sont ici toutes réunies et encadrées, d'un côté, par un excellent mémoire critique, et de l'autre par un arbre généalogique, la perfection du genre, qui les résume.

IV

SOURCES D'INFORMATION SUR LES ARMES DE COLOMB.

La question du Blason de Colomb a un intérêt particulier au point de vue des prétentions nobiliaires qu'il nourrissait. Outre les renseignements qu'on trouve à ce sujet dans plusieurs des ouvrages précités, nous possédons diverses cédules royales qui s'y rapportent indirectement, et quelques ouvrages spéciaux, en partie inédits, qui projettent aussi un peu de lumière sur la question.

17. **Lettres patentes** du 20 mai 1493 donnant à Colomb un blason où doivent figurer ses propres armes. — NAVARRETE, *Viajes*, vol. II, n° XX, p. 36.

C'est l'acte par lequel les Rois Catholiques donnèrent à Colomb, à Barcelone, où ils le reçurent, au retour de sa découverte, un blason dont trois quartiers constituaient ses nouvelles armes et dont le quatrième était réservé à celles qu'il avait déjà. Cette pièce forme l'APPENDICE I. Voyez aussi les notes 51 et 52.

18. **Le Blason de Colomb** dessiné et colorié par ses soins en 1502.

Il se trouve dans deux des cartulaires que Colomb fit établir à cette date et dont l'un est à Gênes et l'autre à Paris. Ils ont été reproduits, de la grandeur et avec le coloris des originaux, d'après le cartulaire de Gênes : dans la *Raccolta Colombiana* (*Il codice* pl. I), et dans le *Columbus* de Mr. Thacher vol. II, p. 540 ; d'après le cartulaire de Paris : au frontispice de l'édition

de ce cartulaire de B. F. Stevens et au frontispice du *Columbus* de M. Thacher. On le trouve aussi, réduit de moitié, en tête du vol. I du *Christophe Colomb* de M. Harrisse et, réduit d'un quart, dans le *Nobiliario de conquistadores de Indias*, publié par M. Paz y Mélia, pour la société des Bibliophiles espagnols. Madrid, 1892. Pour d'autres représentations de ce blason voyez la note 56.

19. **Description** du Blason de Colomb, donnée par Oviedo en 1535.

On la trouve au chapitre VII, Livre II, de l'*Historia General*, Séville, 1535, Salamanque, 1547, Madrid, 1851. Voyez note 63 et pour une traduction française l'Appendice II.

20. **Cédules Royales** données par Charles-Quint à Valladolid le 19 janvier 1537.

Documents inédits des archives des Indes. La *Bibliografia Colombina* en indique la liste et la substance pp. 101-103.

C'est une série de décrets rendus en exécution de la sentence arbitrale prononcée par Garcia de Loaysa, cardinal de Siguenza, dans le procès fait au fiscal par Marie de Tolède et son fils D. Luis, pour revendiquer les droits et privilèges que les capitulations, tels qu'ils les entendaient, attribuaient aux successeurs de Colomb. Cette sentence assurait à D. Luis Colon, troisième amiral, vingt-cinq lieues carrées dans le territoire de Veragua de l'Amérique du Sud, avec les mines qui s'y trouvaient et le titre de Duc, ainsi que celui de Marquis de la Jamaïque.

21. **Lettres patentes de Philippe II**, en date de Valladolid, 16 mars 1557, conférant à D. Luis Colon, IIIe amiral, et à ses descendants, le titre de duc de La Vega et d'autres faveurs.

Don Luis ayant échoué dans ses tentatives de conquêtes de la Province de Veragua que la sentence arbitrale du Cardinal Loaysa lui avait attribuée, un nouvel arrangement intervint entre lui et la couronne par lequel il renonça à cette province, ainsi qu'à d'autres privilèges qu'il avait à Saint-Domingue, et reçut en

dédommagement le titre de Duc de la Vega dans l'île de la Jamaïque et d'autres concessions. Plusieurs ordres royaux furent nécessaires pour mettre à exécution cet arrangement qui fut arrêté à Gand le 28 septembre 1556. Les deux plus importants sont du 2 décembre 1556 et du 16 mars 1557. Le premier est inédit et fait partie de la collection Vargas Pons, à l'Académie d'Histoire de Madird. Le texte du second nous a été conservé par Garibay dans son mémoire sur les Colomb que M. Duro a publié (*Nebulosa*, pp. 193 et sq.) Nous donnons ce document à l'appendice à cause des détails intéressants qu'il contient sur les diverses transactions intervenues entre les Colomb et l'autorité royale au sujet des droits et privilèges réclamés par les successeurs de l'amiral.

22. GARIBAY (Esteban de) 1525-1593. — **De D. Cristobal Colon**, primer almirante del mar Oceano de las Indias Occidentales, y de sus descubrimientos, y de los demas Almirantes de las mismas Indias, sus descendientes, y del titulo de Duque de Veragua y del de Marqués de Jamaica, y ultimamente de Duque perpetuo de la Vega, por el Cronista Estevan de Garibay.

Manuscrit de la collection Salazar, appartenant à l'Académie d'Histoire de Madrid. Reproduit par M. Duro, *Nebulosa* pp. 193-236. Ce mémoire peu connu est comme tout ce qu'écrivait Garibay un peu diffus ; mais il donne des renseignements curieux. Ticknor a fait à Garibay une mauvaise réputation qu'il ne mérite pas. Il était crédule et manquait de critique, mais c'est le défaut de tous les chroniqueurs du temps et il ne l'avait pas à un plus grand degré que Mariana. Il était plus soucieux que lui de l'exactitude et prenait beaucoup de peine pour se renseigner. Il fut historiographe du royaume pendant trente ans.

CHAPITRE PREMIER

DESCENDANCE ET PARENTÉ IMAGINAIRES

I. — Prétention de Colomb d'être d'origine illustre.

Ceux, en petit nombre, qui ont pris la peine de se renseigner ailleurs que dans les manuels courants savent aujourd'hui que Colomb était de Gênes, que sa famille n'était pas d'extraction noble et qu'il ne comptait, parmi les siens, aucun navigateur ou personnage distingué, à quelque titre que ce fût.

Mais ces faits, restés longtemps ignorés, ne sont pas encore bien connus et il se trouve toujours des livres où l'on peut lire que ces anciens racontages sur l'origine noble de Colomb et sur sa parenté avec des hommes de mer fameux, ne sont pas dépourvus de fondement. On va voir ce qu'il faut en penser.

Colomb cachait avec soin ses humbles origines. Lui, qui parlait beaucoup, ne parlait jamais de ses parents. Jamais il n'a dit un mot de leur véritable profession et de celle que lui-même avait exercée. Il évitait même de dire qu'il était de Gênes, comme s'il craignait que cette indication ne mît sur la trace du foyer de sa famille et ne révélât sa condition. Mais discrètement, adroitement, sans jamais trop s'avancer, il indiquait que ses ancêtres s'étaient toujours adonnés aux choses de la mer, il faisait allusion aux relations qu'il avait entretenues avec des gens distingués et à ses liens de parenté avec des personnages célèbres qui portaient le même nom que lui.

Son fils, qui fut son premier biographe, fait comme lui : il se tait sur toutes les circonstances de la vie de son père qui pourraient trahir l'obscurité de sa naissance, mais ne néglige aucune occasion de donner à penser qu'il avait, au contraire, des origines anciennes. Dès les premiers chapitres de son livre, il nous dit, avec une modestie affectée, qu'on aurait voulu qu'il s'attachât à montrer que son père était de sang illustre (1), qu'il descendait du consul romain, Junius Colonius, qui conduisit Mithridate prisonnier à Rome (2), et qu'il s'étendît sur les deux célèbres Colomb, ses parents, dont parle Sabellicus (3), mais qu'il ne se prête pas à cela, parce que son père avait reçu une mission providentielle et qu'il était appelé à se faire lui-même son nom. Quelques lignes plus loin, cependant, il se laisse aller à faire remarquer qu'on voit à Plaisance

---

(1) « *L'Ammiraglio procedette di sangue illustre* » *Historie*, ch. I. fol. 2, recto.

(2) Il ne s'agit pas de Mithridate le Grand, mais d'un de ses descendants nommé roi du Bosphore par les Romains, en l'an 42, et qui fut quelques années après expulsé par eux, d'abord, puis fait prisonnier et conduit à Rome, l'an 50, par Junius Cilo, procurateur du Pont, qu'on éleva ensuite au consulat. (TACITE, *Annales* XII, 15, 21. DION CASSIUS LX, 33 et PLINE, VI. 5). Il est curieux de noter que Fernand Colomb, qui était si érudit, commet en rapportant ce fait une singulière erreur. Il écrit qu'à l'occasion de la capture de ce Mithridate le peuple romain accorda à *Colone* les insignes et les aigles et le tribunal, (*le dignità consolari, e le aquile e tribunale* fol. 2 rect.). Tacite dit qu'on accorda à Cilon les insignes consulaires et à Julius Aquila, autre chef romain, les insignes prétoriens, Fernand Colomb a donc pris Aquila pour un nom commun.

(3) *Et volevano che io facessi gran conto di quelli due illustri Coloni suoi parenti, de'quali il Sabellico descrive una gran vittoria contra Venitiani ottenuta, secondo che nel quinto capitolo sia da noi raccontato. Ma io mi ritrassi da questa fatica, credendo chegli fosse stato eletto dal nostro Signore per una cosi gran cosa, qual fu quella ch'ei fece.* « On voulait aussi que je « fisse grand état de ces illustres Coloni, ses parents, dont Sabellicus rap- « porte une grande victoire gagnée sur les Vénitiens, comme nous le racon- « terons au chapitre V. Mais je me suis dérobé à cette tâche, croyant qu'il « fut choisi par Notre Seigneur pour une chose aussi grande que celle qu'il a « faite. » (*Historie*, ch. I, fol. 2, recto).

des tombes de membres de sa famille, où leurs armes sont gravées (4). Dans ce même chapitre, Fernand Colomb dit que les ancêtres de son père écrivaient leur nom *Colombo,* mais que lui changea cette orthographe en celle de *Colon,* pour se conformer à la manière d'écrire locale, et aussi pour se distinguer de ses collatéraux, ce qui était une façon indirecte de dire que les Colombo nobles ou célèbres de l'époque appartenaient à sa famille (5).

Las Casas répète, en les précisant davantage, les insinuations de Fernand Colomb sur les anciennes origines de sa famille (6). Mais Las Casas n'était pas en position d'être renseigné personnellement sur la qualité des parents et des ascendants de Colomb. Il ne fait que dire

---

(4) *Historie*, ch. I, fol. 2 verso.

(5) Parlant de ces Colombo, dont les armes étaient gravées à Plaisance sur les sépultures d'honorables membres de sa famille, F. Colomb dit : « C'était « autrefois le nom usité de ses ancêtres, encore que, conformément aux « usages de la patrie où il alla habiter et commencer une nouvelle carrière, « il ait modifié son nom, afin qu'il fût conforme à l'ancien (celui du pré- « tendu Colon de Tacite) et distinguât ceux qui naîtraient de lui de tous les « autres qui étaient collatéraux, et ainsi il s'appela Colon. » *Ibid.* ch. I, fol. 2, verso.

(6) « Ses parents étaient des personnes notables, qui avaient été riches et « dont le genre de vie devait consister dans les entreprises maritimes, ainsi « que Colomb lui-même le donne à entendre dans une de ses lettres. Ils « durent ensuite perdre leur fortune dans les guerres et les troubles qui, la « plupart du temps, agitent la Lombardie. Leur origine était des plus hono- « rables et des plus anciennes. Elle remontait à ce Colon dont parle Tacite « livre XII, qui amena à Rome Mithridate prisonnier et qui reçut les insi- « gnes consulaires et d'autres privilèges en récompense de ses services. La « famille Columbo portait autrefois le nom de Colon, mais les descendants « du général romain prirent, dans la suite, le nom de Colombo. Antonio « Sabellico, dans le livre VIII de sa 10ᵉ décade, au folio 168, fait mention de « ces deux Columbo, car il parle de deux illustres Génois de ce nom, comme « nous le dirons dans la suite. L'amiral, quittant le nom consacré par l'usage, « reprit l'ancien nom de sa famille, non pas tant par le fait du hasard, comme « on pourrait le croire, que par la volonté divine, qui l'avait choisi pour « réaliser ce que son nom et son prénom annonçaient. » (LAS CASAS. *Historia de las Indias*. Liv. I, chap. II, vol. I, p. 42).

ce que les Colomb disaient eux-mêmes, tandis que nous avons dans Gallo, dans Senarega et dans Giustiniani, qui étaient Génois comme le découvreur, qui vivaient dans la ville même qu'habitait sa famille, des témoins dignes de foi qui devaient savoir à quoi s'en tenir sur sa noblesse, et qui affirment nettement son origine plébéienne (7). C'est d'ailleurs, comme on le verra plus loin, une cause aujourd'hui jugée ; la publication des nombreux actes notariés où le père de Colomb et Colomb lui-même sont appelés lainiers et tisserands (8) ne laisse plus aucun doute à cet égard.

---

(7) *Christophorus et Bartholomeus Colombi fratres, natione Ligures, ac Genue plebeis orti parentibus, et qui ex lanificii, nam textor pater, carminatores filii aliquando fuerunt, mercedibus victitarent, hoc tempore per totam Europam, audacissimo ausu et in rebus humanis memorabili novitate, in magnam claritudinem evasere.* « Les frères Barthélemy et Christophe « Colomb, Liguriens de nation et nés à Gênes de parents roturiers (*plebeis*), « qui vivaient du commerce de la laine, car le père était tisserand et les « enfants furent quelque temps cardeurs, sont parvenus, en ces temps-ci, « à une grande célébrité par leur audacieuse tentative et par une découverte « mémorable dans l'histoire de l'humanité. » (Gallo. *De navigatione...* dans la *Raccolta : Fonti italiane*, vol. II, p. 188). Senarega et Giustiniani disent la même chose. Sur ces derniers et sur Gallo, voyez le paragraphe des *Sources* qui les concerne.

(8) Tous ces documents sont publiés *in extenso* dans le volume de la *Raccolta* cité aux *Sources*. On en trouvera une partie dans l'ouvrage plus facilement accessible de M. Harrisse sur Colomb.

Gallo, Senarega et Giustiniani n'ont fait que dire ce que constatent ces documents, en représentant Colomb comme ayant exercé une profession manuelle. Fernand Colomb, qui n'a connu ni le texte de Gallo ni celui de Senarega, mais qui avait sous les yeux la chronique de Giustiniani et son *Psautier* polyglotte, où il a repris et développé les assertions des deux auteurs précédents, s'en est pris à ce dernier et l'a accusé, avec véhémence, d'avoir écrit sur son père une foule de mensonges, dont celui qui l'affecta le plus est de lui avoir attribué une profession manuelle. (*Historie*, ch. II, fol. 4 et 5).

F. Colomb s'étend longuement sur ce point. Il dit que les écrivains qui ont parlé de la profession de Colomb auraient dû le mettre au-dessus des artisans et de ceux qui exercent des métiers. Giustiniani, qui a manqué à ce devoir, s'est contredit lui-même en reconnaissant que Colomb avait employé son enfance à des études, sa jeunesse à la navigation et son âge mûr aux découvertes. « D'après cela, il est manifeste que Colomb n'exerça pas un art

II. — Les Colombo de Plaisance

Le nom de Colombo est extrêmement commun dans tous les pays latins (9), et parmi les familles italiennes qui le portent, familles dans lesquelles Fernand Colomb trouvait des collatéraux à son père, il y en avait trois qui appartenaient réellement à la noblesse, et auxquelles on a voulu plus particulièrement rattacher Colomb. L'une était de Plaisance, en Lombardie, l'autre de Cuccaro, dans le Montferrat, la dernière, de Cogoleto, près de Gênes, en Ligurie. C'est à la première que Fernand Colomb croit ou veut faire croire que son père appartenait, car, ainsi qu'on l'a dit au paragraphe précédent, il raconte qu'il y a à Plaisance des personnes honorables de sa famille, et qu'on y voit des tombes portant les

---

mécanique ou manuel ». Giustiniani est donc un historien mensonger, inconsidéré, partial et mauvais compatriote, qui a employé des termes injurieux en appelant faussement Colomb artisan, comme il l'a fait dans son *Psautier* et ensuite dans sa *Chronique*. Continuant sur ce ton, F. Colomb relève douze mensonges, et ensuite un treizième, dans les deux écrits que le savant dominicain a laissés sur son père. Cette longue diatribe occupe presque tout le chapitre II des *Historie*.

En termes plus modérés, Las Casas a également reproché à Giustiniani d'avoir représenté Colomb comme ayant été un artisan. « C'est à tort que « Agostino Justiniani a avancé dans sa collection en quatre langues du *Psau-* « *tier*, au psaume *In omnem terram exivit sonus eorum*, et ensuite, dans sa « *Chronique*, que Christophe Colomb avait embrassé un métier. Cela paraît « difficile et presque impossible, à moins que ce ne soit comme cela arrive « parfois à des gens de bonne famille, qui étant enfants s'enfuient par un coup « de tête de la maison paternelle, vont vivre pendant quelque temps dans un « autre pays, et que l'on retrouve un beau jour dans la boutique de quelque « artisan. » *Historia*, liv. I, chap. III, p. 49.

Qu'aurait dit le bon évêque s'il avait su que Colomb et son frère avaient été taverniers ?

(9) M. Harrisse, qui a fait des recherches très étendues sur ce point, a relevé plus de 150 Colombo dans le seul Genovestat, dont aucun n'appartenait à la famille de Colomb. Voyez l'appendice F : Homonymes génois, dans son *Christophe Colomb*, etc., vol. 2, p. 533 et sq.

armes et les devises des Colombo, qui était le nom que portaient ses ancêtres, avant que l'amiral lui-même ne l'eût changé en celui de Colon (10). Il est à remarquer qu'avant que le livre de Fernand Colomb ne fût publié, Oviedo avait avancé que les ancêtres de l'amiral venaient de Plaisance (11), ce qui permet de supposer que cette origine des Colomb était celle que voulait accréditer la famille, car Oviedo ne pouvait tenir cette information que de l'un des membres de celle-ci.

Ce ne fut toutefois qu'au XVII[e] siècle qu'on chercha à produire des preuves du fait. Cette tentavive eut pour auteur un chanoine nommé Pietro Maria Campi, auquel nous devons une volumineuse histoire ecclésiastique de Plaisance (12), où un discours historique sur la patrie et

---

(10) Après avoir cité les différentes villes d'où l'on faisait venir Colomb, il dit que « ceux qui sont le mieux renseignés (littéralement : qui ont davantage « le dessus du vent (*sagliono sopra il vento*), le font originaire de Plaisance, « ville où se trouvent quelques personnes honorables de sa famille et des « sépultures avec les armes et le nom de Colombo... *nella qual città sono « alcune honorate persone della sua famiglia, e sepolture con arme, e lettere « di Colombo. Historie*, ch. I, fol. 2, verso.

(11) « Ses ancêtres tiraient leur origine de la ville de Plaisance, en Lom- « bardie, sur les bords du Pô, et appartenaient à la noble et ancienne maison « de Pelestrel ». *(El origen de sus predescessores es de la cibdad de Plaçençia en la Lombardia, la qual esta en la ribera del rio Po, del antiguo e noble linage de Pelestrel). Historia general*, liv. II, ch. II, vol. I, p. 12. Oviedo confond ici les origines de Colomb avec celles de sa femme, qui était une Perestrello ; mais son assertion prouve qu'on lui avait parlé de Plaisance. En tout cas, Fernand Colomb plaçait les origines de sa famille en Lombardie. Cela se voit par le passage déjà cité sur les armes des Colombo gravées à Plaisance et celui où il dit que les parents de l'Amiral « furent réduits au « besoin et à la pauvreté, par suite des guerres et des factions de la Lombar- « die... *e ritornando alle qualita e persone de' suoi genitori, dico che, quantunque essi fossero buoni in virtù, essendo per cagione delle guerre e partialità della Lombardia ridotti a bisogno e poverta... (Historie*, ch. II, fol 3, verso).

Las Casas dit exactement la même chose. Voyez ci-dessus, note 6.

(12) *Dell' Historia ecclesiastica di Piacenza...* Piacenza, 1651-62. 2 vol., fol. Voyez le paragraphe des *Sources*, n° 10.

la naissance de Colomb tient une très grande place (13). D'après plusieurs actes cités *in extenso* par cet érudit religieux, la filiation du découvreur de l'Amérique s'établirait de la manière suivante :

Bertolino, l'arrière-grand-père de Colomb, était de Pradelle, village voisin de Plaisance ; il eut un fils, Giovanni, grand-père de Colomb, lequel eut deux enfants : Nicolo, oncle de Colomb, et Domenico son père. De Nicolo sortit une nombreuse lignée, dont Campi connaît tous les membres, mais dont aucun ne joua un rôle dans l'histoire. Domenico, qui fut le père de Christophe, de Barthélemy et de Diego, serait passé à Gênes en 1471 seulement. Cette généalogie, qui s'appuie sur des actes dont la provenance ne peut être établie, et qui est inconciliable avec des faits aujourd'hui bien acquis, a été défendue, dans le temps, avec beaucoup de chaleur, et a eu des partisans bien convaincus (14). La découverte des actes des notaires de Gênes et de Savone qui montrent Domenico fixé dans ces deux villes à une époque où, d'après les documents de Campi, il aurait été encore en Lombardie, ne permet plus d'en tenir aucun compte.

III. — Les Colombo de Cuccaro.

Une autre filiation fantastique donnée à Colomb est celle qui le fait descendre de la noble maison des Colombo de Cuccaro, dans le Montferrat. Elle prit naissance à l'occasion de la mort du dernier héritier mâle de Colomb.

---

(13) *Discorso historico circa la patria e nascita di Christoforo Colombo...* dans l'ouvrage ci-dessus. Voyez les *Sources*, n° 10.

(14) Le dernier champion de l'origine lombarde de Colomb est le professeur Luigi Ambiveri, qui de 1882 à 1885, a publié à Plaisance et à Milan, toute une série de brochures sur la question.

Aux termes de l'acte par lequel le premier Amiral de l'Océan avait institué un majorat dans sa famille, ce majorat ne pouvait passer aux héritiers mâles de la ligne féminine qu'à l'extinction de la ligne masculine directe. L'événement se produisit le 27 janvier 1578, lors du décès de Diego Colomb y Pavia, IVe amiral des Indes. Deux Colombo Italiens, appartenant à deux familles différentes, entrèrent aussitôt en ligne pour disputer le majorat aux héritiers de Colomb dans la ligne féminine. Le premier et le plus sérieux de ces réclamants, Baldassare Colombo, des comtes de Cuccaro, prétendait descendre d'un frère de Domenico, père de Colomb. Voici comment il établissait ses prétentions.

Les Colombo étaient une très ancienne famille, dont la noblesse datait au moins du xe siècle, époque à laquelle l'Empereur d'Allemagne, Othon, accorda à plusieurs d'entre eux de grandes faveurs (15). Au xive siècle, l'un de ces Colombo, Ferrarino, avait eu trois fils : Enrico, Francesco et Antonio, qui vivaient vers l'année 1341. Antonio devint la souche des Colombo de Plaisance, Francesco fut amiral de France, Enrico fut père de Nicolo ou Nicolino, d'où viennent les Colombo de Cogoleto, et de Lancia, d'où sortirent les Colombo du Montferrat. Lancia eut six enfants, dont l'un, Domenico, qui passa à Gênes, aurait été le père de notre Colomb ; l'un des autres fils, Franceschino, était l'arrière-grand-père, en ligne directe, de ce Baldassare Colombo qui revendiquait le majorat.

---

(15) Herrera raconte qu'en 940 l'Empereur Othon confirma aux comtes Pierre, Jean et Alexandre Colombo, frères, la possession de biens feudataires dans nombre de villes italiennes, entre autres, du château de Cuccaro, et que les Colombo de cette ville, ainsi que ceux de Plaisance et de Cucureo, ou Cogoleto, étaient de la même famille (HERRERA. *Décade* I, liv. I, chap. VII). Cette histoire était l'une de celles avancées par Baldassare Colombo à l'appui de ses revendications, qui avaient lieu du temps d'Herrera. On la trouve dans ses mémoires présentés au Conseil des Indes, et Pedro Colon l'a répétée. Elle peut être authentique, sans qu'il soit vrai, pour cela, que ces comtes Colombo étaient les ancêtres de Colomb.

Ce prétendant, qui paraît avoir été un homme habile, défendit sa cause avec beaucoup d'énergie et de ténacité ; il produisit de volumineux mémoires, accompagnés de papiers et de certificats de toutes sortes (16), fit entendre des témoins et n'était jamais à court d'arguments pour répondre aux nombreuses objections qu'on lui faisait. Il mourut à cette tâche, que son fils reprit après lui, sans plus de succès en ce qui concerne l'objet même de la réclamation, c'est-à-dire qu'il ne put se faire adjuger le majorat ; mais les pièces qui subsistent encore de ce procès laissent voir que les Colombo de Cuccaro réussirent tout au moins à convaincre les juges et les Colon espagnols eux-mêmes que le découvreur de l'Amérique descendait comme eux du même ancêtre. Quant au majorat, Baldassare Colombo n'y avait aucun droit, même dans l'hypothèse que la généalogie qu'il présentait fût authentique. En admettant que le Domenico dont il descendait fût le même que le Domenico père de Christophe, — ce qui n'était pas exact, puisque le premier mourut en 1456 et que le second vivait encore en 1494 — le majorat ne pouvait lui revenir, parce qu'aux termes de son institution il ne devait passer aux héritiers des branches collatérales qu'après extinction de la descendance directe de Colomb, ce qui n'était pas le cas.

IV. — Les Colombo de Cogoleto.

En même temps que les Colombo de Cuccaro revendiquaient le riche apanage du grand Génois, un autre Colombo,

(16) A l'appui de sa réclamation, qui fut introduite devant le Conseil des Indes le 12 janvier 1583, Baldassare fit imprimer plusieurs mémoires ou sommaires, contenant de curieux détails sur les nobles Colombo de la maison de Cuccaro, à laquelle il assurait que Colomb, comme lui-même, appartenait. Voyez sur ces documents, le paragraphe des *Sources d'information* qui s'y rapporte.

Bernardo, élevait la même prétention. Ce Bernardo était de la branche des Colombo de Cogoleto, qui venait, comme on l'a dit, de Nicolo fils d'Enrico et frère de Lancia. Nicolo eut deux fils, Bartolomeo, dont Bernardo prétendait descendre, et Cristoforo, qui, d'après lui, n'était autre que le fameux Colombo il Giovane, « amiral au service de France en 1476 », lit-on sur l'arbre généalogique de la famille (17). Bernardo montra autant de persistance que Baldassare, et, comme ses titres, en admettant qu'ils fussent réguliers, ne le rapprochaient pas autant de Colomb que son concurrent, il imagina plus tard de changer de système, en se faisant descendre directement du propre frère de Colomb, Barthélemy, que tout le monde avait connu en Espagne, où il était de notoriété publique qu'il n'avait jamais été marié (18). Ce système eut encore

---

(17) Voyez les indications relatives à ce document au paragraphe II des *Sources*, et la généalogie des Colombo de Lombardie, Appendice IV.

(18) Cette preuve de sa descendance par Barthélemy Colomb, que Bernardo n'avait pu faire, un érudit italien de grand mérite, Felice Isnardi, crut l'avoir trouvée deux siècles et demi plus tard. Se basant principalement sur le testament d'un Dominicus Colombus de Cogoleto, qu'il assurait être le père des trois frères Christophe, Barthélemy et Diego, Isnardi soutenait que le second s'était marié avant de quitter l'Italie et que Bernardo était son quatrième descendant en ligne directe. Cette prétention fut aussitôt combattue par un autre érudit, Giambattista Belloro, et il s'ensuivit une polémique assez vive, qui ne se termina pas à l'avantage d'Isnardi, car il ne put prouver ni que son Dominicus était le père de Christophe et de Barthélemy, ni que celui-ci avait été marié, ni même que la pièce qu'il produisait était authentique. Cette controverse donna lieu à une suite de brochures, très curieuses, devenues aujourd'hui très rares. On en trouvera les titres à la Bibliographie de l'Appendice sur le lieu de naissance de Colomb, troisième Étude.

Dans l'une de ces brochures (*Nuovi documenti*, etc. Gênes, 1840), Isnardi produisit un arbre généalogique extraordinaire, tiré des archives de la famille Colombo de Cogoleto, dressé par le révérend père Antonio Colombo, le 17 avril 1654, visé par le syndic de la commune, et certifié conforme par l'archiviste le 4 février 1839. On y voit que Bernardo descend de Barthélemy Colomb par Augustino, par Thomas et par Bernardo.

Isnardi ne fut pas le dernier défenseur de la thèse que Colomb venait des

moins de succès que l'autre, et Bernardo fut débouté avant Baldassare, bien qu'il eût trouvé une sorte d'appui dans l'ambassadeur de Gènes à Madrid (19), et qu'il eût dans son jeu un gros atout, le fameux Colombo le jeune, l'Archi-Pirate dont les Colomb étaient si fiers (20).

Notons que Fernand Colomb, qui était allé à Plaisance relever les armes de ses ancêtres sur les tombes des Colombo de cette ville, voyait aussi des parents dans les Colombo de Cogoleto, puisqu'il chercha à obtenir de deux d'entre eux des renseignements sur sa famille. Ils ne purent lui en donner aucun, nous dit-il, à cause de leur grand âge (21), mais sa démarche montre qu'il cherchait à se rattacher aux Colombo nobles par toutes les branches possibles.

V. — Nouveaux efforts pour rattacher les Colomb de Gênes aux comtes de Cuccaro.

La décision du Conseil des Indes, rendue en 1608 seulement, tranchait, au point de vue de la justice qui, dans

---

Colombo de Cogoleto. En 1892, M. G. B. Fazia a publié à Savone pour la soutenir : *Della Patria di Cristoforo Colombo* etc., etc. 8°.

(19) Cet ambassadeur était Giambattista Doria, et le fait que Bernardo lui avait des obligations d'argent ressort de certains actes notariés communiqués par M. Desimoni à M. Harrisse et publiés, en partie, par ce dernier. (*Christophe Colomb* etc., etc., vol. I, p. 155).

(20) Il en avait d'autres ; ainsi Oviedo et Gomara ont tous les deux dit que Colomb venait peut-être de Cugureo, qui est une autre forme du nom de Cogoleto. D'après les titres présentés par Baldassare, tous les Colombo étaient originaires de Lombardie.

(21) F. Colomb, tout en indiquant qu'il croyait que les ancêtres de son père étaient originaires de Plaisance, en Lombardie, dit ne pas savoir où ils ont habité ni comment ils ont vécu, bien qu'il remarque que, d'après une lettre de l'Amiral lui-même, ils s'étaient toujours adonnés aux choses de la mer. « Pour mieux m'assurer de cela, ajoute-t-il, en passant par Cugureo, je « tâchai de m'informer auprès de deux frères Colombo qui étaient les plus « riches de ce château (*sic*) et qui étaient, disait-on, quelque peu ses « parents ; mais, comme le moins âgé avait passé la centaine, ils ne purent « me renseigner. » *Historie*, ch. II, fol. 4, recto.

l'espèce, était aussi celui de la vérité historique, la question des prétendues origines nobles de Colomb, mais la vanité ne s'accommode pas facilement de tels arrêts, et l'on vit ces mêmes Colomb d'Espagne, qui avaient eu à défendre leur patrimoine contre ces aventuriers italiens, s'enorgueillir, dans la suite, de cette parenté illusoire et voir dans ces Colombo de Cuccaro, dont ils avaient eu tant de peine à faire écarter les prétentions chimériques, les ancêtres de leur famille. En 1671, le cinquième duc de Veragua, Don Pedro Colon de Portugal y Castro, Amiral des Indes, Marquis de la Jamaïque et héritier légal et légitime de Colomb (22), écrivant directement à la Reine Régente, reprenait à son compte les assertions mêmes de Baldassare sur la descendance du premier Amiral de l'antique maison des comtes de Cuccaro, par Lanza et par Domenico (23). Dans ce document vraiment extraordinaire, l'arrière-petit-fils d'Isabel, petite-fille elle-même de Colomb, s'étend complaisamment sur l'ancienneté de sa race, sur son blason qu'il déclare être celui des Colombo de Cuccaro, et reconnaît que tout ce

(22) Pedro Colon de Portugal était le VII[e] amiral des Indes et le V[e] duc de la Veragua. Il descendait de Colomb par Isabel, fille de Diego, le second amiral, sœur de Luis, 3[e] amiral. Les titres et l'héritage de Colomb échurent à cette branche de la famille du grand navigateur par suite du décès, en 1578, de Diego Colon y Pravia, 4[e] amiral et 2[e] duc, fils de Cristobal, frère de Luis, qui ne laissa aucun héritier mâle. Alvaro de Portugal, fils d'Isabel, se porta alors comme héritier, en même temps que la sœur de Diego, Francisca Ortegon, et que les prétendants italiens : Bernardo et Baldassare. C'est au fils d'Alvaro, Nuno, que le 22 décembre 1608 le Conseil des Indes attribua l'héritage de Colomb. Pedro, qui naquit en 1618, était son petit-fils. Outre tous les titres des Colomb, amiral des Indes, duc de Veragua et de la Vega, et marquis de la Jamaïque, il était comte de Gelves et chevalier de la Toison d'or. Il mourut vice-roi du Mexique en 1672. C'était un personnage considérable et un homme distingué à différents égards.

(23) Voyez sur ce mémoire le paragraphe des *Sources*. On n'en connaît qu'un exemplaire ; nous le citons d'après la reproduction qu'en a donnée Luigi Colombo dans son livre sur la *Patrie et la vie de Colomb* cité ci-après.

qu'avait dit Baldassare à cet égard, dans le grand procès, était justifié par des titres authentiques! (24).

Ce procès, que les Colombo de Cuccaro avaient perdu en Espagne, mais dont l'un de ceux qui l'avaient gagné

---

(24) Voici quelques extraits de cette singulière pièce. Après avoir relevé les grandes qualités de Colomb « dont les armes héréditaires sont la Justice « assistée de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, qui ont resplendi dans « toutes ses actions » le noble duc ajoute :

« Et, bien qu'avec tant de qualités personnelles et l'élection divine, la « noblesse des aïeux n'était pas nécessaire, Dieu ne voulut pas que rien « manquât à l'amiral pour être l'instrument convenable d'une action si héroï- « que, car il le choisit dans l'illustre et antique maison du sang des Colombo « de Cuccaro, qui est un château situé dans une partie du Montferrat appar- « tenant aujourd'hui au duc de Mantoue. Sa noblesse, son antiquité et sa « seigneurie sur ce château et sur d'autres villes et villages nombreux et qui « sont rapportés par leurs noms, que possédaient les comtes Colombo de « Cuccaro, résultent d'un acte de l'empereur Othon le Grand... dans lequel, « pour services rendus à l'empire en commandant des armées et en combat- « tant des sujets rebelles, non seulement il confirme, en l'année 960, aux trois « frères Colombo les grands biens et seigneuries féodales qu'ils possédaient, « mais il leur en accorde d'autres plus grands. Et par un autre acte de l'an- « née 1341, Jean Paléologue, marquis de Montferrat, confirme ces grâces et « privilèges à Enrique Colombo, héritier de ses ancêtres et bisaïeul de l'ami- « ral.

« Herrera rapporte tout cela d'après le Conseil royal des Indes, devant « lequel, à l'époque où il écrivait, plaidait Don Baldassare Colombo, comte « et seigneur de Cuccaro, lorsque, dans la maison de Veragua, fondée par « l'amiral, les mâles avaient fait défaut, son majorat étant d'agnation. Et il « prouva qu'il était descendant de mâle en mâle de Lanza Colombo, aïeul « de l'amiral, fondateur de cette branche, et père de Domenico, dont l'amiral « fut fils, et tous descendants de Enrique Colombo. » Un peu plus loin, Don Pedro Colon dit que la noblesse de la maison des Colombo peut rivaliser avec les plus anciennes, et rappelle que lui et les gens avec lesquels il servait à Milan furent logés au château de Cuccaro, dont le comte l'a accueilli et reconnu comme sortant de sa maison, qui avait poussé un rameau aussi illustre que celui des Colon d'Espagne (*Mémoire de Pedro Colon*, pp. 434 et 435).

Cette opinion paraît être d'ailleurs celle des Colon espagnols de nos jours, car dans un de ces nobiliaires de luxe qui sont toujours publiés avec le concours des familles qui y figurent, on lit que Christophe Colomb était le petit-fils de Lanza Colombo, l'arrière-petit-fils de Eimerico Colombo et le quatrième descendant de Ferrario Colombo, seigneur du château de Cazaro, dans la seigneurie de Gênes. (Burgos, *Blason de España*. Tome VI, Madrid 1868, p. 202).

semblait ainsi reconnaître la justice (25), un érudit piémontais entreprit de le reviser devant l'opinion publique. Galeani Napione, qui était devenu possesseur des factums que Baldassare avait produits devant le Conseil des Indes, reprit la question à fond, et arriva à la conclusion que Colomb descendait réellement des Colombo de Cuccaro, et que le pauvre Domenico, père de Christophe, dont les dernières années s'écoulèrent dans la plus grande gène, était co-seigneur du fief de Cuccaro, berceau de sa famille.

Cette publication, reprise avec de nouveaux développements en 1808 (26), fit du bruit; un autre érudit, Cancellieri, se joignit à Napione et vint soutenir la même

---

(25) Au point de vue de la filiation historique, Don Pedro Colon déclare que les prétentions de Baldassare étaient fondées, et dit que « dans la sentence « du Tribunal qui mit Don Nuño Colomb (son grand-père) en possession « de l'héritage. il fut prescrit, en confirmation de la parenté alléguée et « prouvée par vingt actes, témoignages, généalogies et autres instruments, de « donner deux mille ducats du séquestre (à Baldassare), comme il fut fait « pour d'autres parentes du sexe féminin prétendantes (à la succession) ». D'après Don Pedro Colon, Baldassare fut exclu, non parce qu'il n'avait pas établi que Colomb et lui avaient la même origine, mais parce que l'amiral n'avait appelé à lui succéder que ses descendants. « De cette manière, « ajoute-t-il, l'extraction de cette famille demeura authentiquée par d'innom- « brables pièces, qui se trouvent au dit Conseil royal. (*Mémoire de Pedro Colon* cité ci-dessus page 435). Il est bon de dire ici que l'arrêt rendu par le Conseil des Indes dans cette mémorable affaire le 22 décembre 1608 ne nous est connu que d'une manière indirecte. Le texte de cet important document a échappé à toutes les recherches. Le très obligeant secrétaire perpétuel de l'Académie d'Histoire de Madrid, le capitaine Cesareo Fernandez Duro, qui, à ma demande, a bien voulu faire une nouvelle enquête à cet égard, n'a pas été plus heureux que ceux qui, avant lui, avaient cherché cette pièce.

(26) Galeani Napione. *Della patria di Cristoforo Colombo..*, Florence, 1808, 8°.

L'auteur de cet ouvrage, Giovanni Francesco Galeani, comte Napione, qui mourut en 1810, était un érudit littérateur piémontais. Il donna deux éditions de cet ouvrage, qui est composé, en grande partie, d'après les papiers de la famille des Colombo de Cuccaro, et qui est rempli de recherches curieuses, tirées de pièces aujourd'hui détruites ou dont on a perdu les traces.

thèse à grand renfort de citations qui lui donnaient une certaine vraisemblance (27). D'autres se mirent de la partie et cette campagne, qui menaçait d'enlever à Gênes l'honneur d'avoir donné le jour à Colomb, finit par émouvoir le gouvernement de cette République. Une commission nommée en 1812 par l'Académie des sciences fut chargée d'étudier la question et de faire savoir ce qu'il fallait en penser. La commission fit son devoir consciencieusement. Elle examina les titres que les familles des Colombo de Plaisance, de Cuccaro et de Cogoleto pouvaient avoir à se considérer comme étant chacune la souche originelle des Colomb de Gênes, et déclara, comme elle devait le faire, qu'il n'existait aucune preuve de la filiation alléguée, et que le Domenico dont les uns et les autres parlaient ne pouvait être le père de Colomb, qui était bien né à Gênes d'une famille de la province génoise (28).

La question de l'origine noble de Colomb paraissait définitivement résolue, et elle l'était réellement pour ceux qui ne se paient pas de mots ; mais les Colombo de Cuccaro ne pouvaient se prêter à cette manière de voir, et en 1853 un membre distingué de cette famille, Mgr Luigi Colombo, reprit la thèse de Baldassare, dont il avait tous les documents. Ce prélat, bien qu'il apportât quelques éléments nouveaux à la discussion, ne fit, en somme, que refaire le livre de Napione, auquel il ajouta bien peu de choses (29). Cette publication curieuse n'était pas de

(27) Cancellieri (F.). *Dissertazioni epistolario-bibliografiche di Francesco Cancellieri sopra Cristoforo Colombo di Cuccaro nel Monferrato...* Rome, 1809, 8°.

(28) Le rapport de cette commission, qui était composée de MM. Girolamo Serra, Carrega et Piaggio est très documenté. Il est connu sous le nom de *Ragionamento*, et fut publié dans les mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts de Gênes, année 1814, vol. III, pp. 1-107. Bossi en a donné une longue et exacte analyse. *Histoire de Christophe Colomb*, 1824, pp. 59-86. Voyez aussi Humboldt : *Examen critique*, vol. 3, p. 364.

(29) Colombo (Mgr Luigi), 1853. *Patria e biografia del grande ammiraglio D. Cristoforo Colombo...* Rome, 1858, 8°.

nature à modifier le jugement de la critique, mais elle encouragea dans leur erreur ceux qui ne voulaient pas être convaincus. Les vieilles opinions sont, en effet, si difficiles à déraciner que malgré tout il se trouve encore des auteurs qui ne peuvent se faire à l'idée que Colomb n'était pas de sang illustre, comme dit son fils. Le vénérable Roselly de Lorgues n'avait aucun doute à cet égard (30). Pour lui les familles nobles italiennes portant le nom de Colombo en Lombardie, en Piémont et en Ligurie n'étaient que les branches éparses d'un même tronc, auquel appartenaient également les Colombo de Gênes (31).

VI. — Prétendues origines françaises des Colomb de Gênes.

Ce n'est pas seulement en Italie qu'on a trouvé des Colomb ou Coulon dont le sang est le même que celui de notre Génois. Il paraît qu'il y en a aussi en France. Il existe en effet, en France, plusieurs familles portant ce nom dont la noblesse est authentique et ancienne, puisqu'elle date du XIIe siècle au moins. On trouve ces Colomb français d'abord à Bordeaux, d'où ils paraissent avoir poussé des rameaux prolifiques dans différentes parties de la France et jusqu'en Savoie. La Savoie n'est pas loin de l'Italie, pourquoi l'un de ces rameaux n'aurait-il pas franchi la frontière et donné naissance à la famille d'où sortirent Domenico et son fils Christophe ? Pourquoi pas, en effet? Rien n'empêche de le croire, et par conséquent il faut le croire. C'est le raisonnement que s'est fait, sans doute, l'auteur d'un livre, très bien fait d'ailleurs, sur les

---

(30) « Les ancêtres de Colomb appartenaient à la noblesse. Cela est certain. » (*Christophe Colomb*... Paris, 1878, 2 v. 8°. v. I, p. 70).

(31) « Ses aïeux descendaient d'une souche militaire, issue de la Lombardie, « dont les branches collatérales avaient pris racine en Piémont et sur le « Plaisantin, tandis que d'autres transplantées en Ligurie, s'étaient vues « forcées de s'attacher aux choses de la mer et au négoce » (*ibid.* p. 70).

familles Colomb de France, où il émet l'opinion que le découvreur de l'Amérique doit être considéré comme issu d'une de ces familles (32).

Du reste, si les documents produits par les Colombo de Cuccaro sont authentiques, il faut admettre que Colomb était d'origine française, puisque parmi ces documents se trouve un certificat délivré par l'archiviste de l'ordre équestre de Saint-Maurice portant que, lorsque Luca Antonio Colombo, seigneur de Cuccaro, voulut se faire admettre dans cet ordre, en 1574, il déclara que, bien que né à Cuccaro, il était originaire du comté de Nemours, en Bourgogne (33), pays où, d'après le *Livre Généalogique*, déjà cité, et d'après celui de M. de Poli, il y eut réellement une famille Colomb ou Coulon (34). Le Colombo qui faisait cette déclaration était le cinquième descendant d'un autre Antonio Colombo, tige de ceux de Plaisance, d'après l'arbre généalogique même des Colombo de Cuccaro. Or, comme, selon Fernand Colomb, il y avait à Plaisance des tombes où étaient gravées les armes de sa famille, comme, d'après le même Fernand Colomb, les

---

(32) « Pourquoi le fils de Dominique Colomb, le cardeur de laine, et de « Suzanne Fontanarosa ne serait-il pas issu de la race des Colomb de Bor- « deaux et du Velay, que nous voyons au XIVe siècle essaimer en Languedoc, « en Forez, en Dauphiné, en Bresse, en Savoie et jusqu'en Piémont ? La « date de sa naissance, vers 1435, l'incertitude sur ses parents à la seconde « génération, ne sont point contradictoires avec cette supposition, rendue « très probable par la similitude des armoiries. » (*Livre généalogique des Colomb*. Lille, Société de Saint-Augustin, 1891, 4°, p. 11. Cet ouvrage donne les armes de plusieurs branches des Colomb français, qui portent d'azur à trois colombes d'argent, comme les ancêtres de Colomb, selon Pedro Colon de Portugal).

(33) Voyez cette pièce dans l'ouvrage de Mgr Luigi Colombo, *Patria e Biografia*, note 7, p. 430. Remarquons que Nemours est une ville de l'ancien Gâtinais, et non de la Bourgogne ; mais l'archiviste a pu lire Nemours au lieu de Semur ou Semeur, comme on écrivait autrefois, qui est bien en Bourgogne.

(34) OSCAR DE POLI (le vicomte). *Les Colomb au service de France*, Paris, Conseil héraldique de France, 1892, 8°, pp. 10 et 11.

ancètres de son père avaient été ruinés par les guerres en Lombardie, région dans laquelle se trouvait Plaisance, et comme ce sont les armes des Colombo que Colomb s'attribuait, il s'ensuit que, d'après les propres indications fournies par lui et par les siens, ses ancètres étaient Français (35).

Cette thèse, et d'autres semblables qu'on pourrait faire figurer ici, échappent à la discussion, et on ne mentionne celle-ci que pour montrer le manque complet de sens critique qui caractérise ce genre d'hypothèses. En histoire, comme en tout autre ordre de connaissances, les hypothèses ont leur utilité ; mais elles ne sont recevables qu'à la condition de s'appuyer sur des faits certains ou probables et sur des raisons plausibles. Ici, rien de pareil. Une ressemblance de noms, voilà tout, c'est-à-dire la plus vague, la plus décevante des indications. En dehors de cette homonymie, il n'y a pas l'ombre d'un motif de croire qu'il existe une filiation quelconque entre les Colomb de France et ceux de Quinto et de Gènes.

Il faut en dire autant des Colombo Italiens. Ceux dont la noblesse est authentique, appartiennent à des familles que l'on ne peut rattacher à celle à laquelle appartenait Colomb que par des hypothèses injustifiables, dont les paragraphes suivants, sur les divers membres de cette famille, montreront mieux le vide que tout ce qu'on pourrait ajouter ici. Ceux que cette petite question inté-

---

(35) Les héraldistes, en France, ne voient pas tous de la même manière cette parenté de Colomb avec les Colomb ou Coulon français. Le vicomte Oscar de Poli, dont la compétence en ces matières n'est pas contestable, est plutôt disposé à rattacher Colomb à la famille d'un Egidio Colombo qui, vers la fin du XIV[e] siècle, commandait en France une compagnie d'arbalétriers génois et qui signait : *Coulon, écuier du pays de Gennes, capitaine*. Pays de Gènes, cela ne veut pas dire Gènes même, cela peut comprendre Savone. Or, nous avons aujourd'hui « la certitude que le grand Christophe était de « Savone. » (POLI (O. de), *Les Colomb au service de la France*, Paris, 1892-pp. 22, 51 et 75).

resse peuvent se reporter au chapitre que M. Harrisse y a consacré, où il a fait voir combien était vaine la prétention de Colomb et de son fils d'être de race noble (36).

On trouvera ci-après un tableau généalogique des Colombo Italiens d'après ceux qui croient que l'heureux Génois était issu d'eux.

VII. — Les deux amiraux du nom de Colombo.

La plus singulière des prétentions de Colomb était celle d'être apparenté à deux marins célèbres de son temps, connus alors sous le nom de Colombo. Il n'a cependant nommé ni l'un ni l'autre de ces deux personnages, et il s'est borné à dire, sous la forme vague qu'il donnait toujours à ses assertions hasardées, qu'il n'était pas le premier amiral de sa famille (37). Mais son fils a complété sa pensée en nommant ces deux Colombo à plusieurs reprises, et en

---

(36) Harrisse (H.). *Christophe Colomb*, V. I, chap. I ; *Les origines de sa famille*, pp. 137-165. M. Harrisse a pu relever dans des documents originaux la liste complète des familles nobles génoises existant à l'époque où florissait celle de Colomb, et il a constaté qu'il n'en existe pas une seule du nom de Colombo. « Les anciens documents, ajoute-t-il, ne citent comme ayant « porté ce nom, que de modestes artisans fixés au sol, tous plébéiens d'ori- « gine comme de condition », p. 163.

(37) « *Io non sono il primo ammiraglio della mia famiglia* ». (Fragment de lettre de Colomb à la nourrice du prince Juan de Castille, cité par son fils (*Historie*, ch. II, fol. 6 verso).

Ce fragment n'est connu que par cette citation. Las Casas, dans le chapitre II de son *Historia*, où il parle de la patrie et de la famille de Colomb, ne le mentionne pas, bien qu'il avance, comme l'auteur des *Historie*, que l'amiral était apparenté aux deux Colombo visés dans ce passage. A l'époque où personne n'osait encore mettre en doute les assertions de Colomb, celle-ci avait paru si extraordinaire à Tiraboschi qu'il a accusé Fernand Colomb de l'avoir inventée, et M. Harrisse a exprimé une opinion analogue, en se fondant particulièrement sur cette raison : que la phrase citée ne se trouve pas dans la lettre de Colomb à la nourrice du prince Juan que nous connaissons. (*Fernand Colomb*, p. 102). Mais il est à croire que Colomb n'a pas écrit que cette seule lettre à cette influente personne qui lui voulait du bien ; le contraire est même vraisemblable. Comme le remarque M. de Lollis, la lon-

insistant sur les liens de consanguinité qui les unissaient à son père. Ils étaient ses parents (38) ; ils ne portaient pas seulement le même nom que lui, ils étaient de sa famille (39). Le plus jeune qu'on appelait, nous dit-il, *Colombo il Giovane*, pour le distinguer de l'autre qui avait été aussi un grand homme de mer (40), s'était rendu célèbre, dans sa patrie, en conduisant des flottes contre les infidèles, et son nom seul frappait d'épouvante les enfants au berceau (41).

---

gueur de la lettre à la nourrice que nous connaissons, la sincérité avec laquelle Colomb s'y épanche, et le fait qu'il a voulu qu'elle fût annexée à chacun des exemplaires de son Cartulaire, sont autant de raisons de croire que Colomb considérait la noble dame à laquelle elle est adressée, comme la plus digne confidente de ses peines. Quoi, alors, de plus naturel qu'il lui ait ecrit d'autres lettres qui ne nous sont pas parvenues. (LOLLIS, *Scritti*, v. II, *Illustrazione al documento* IV, p. CLXVIII). Ni l'objection de Tiraboschi, ni celle de M. Harrisse, ne sauraient donc autoriser à voir dans ce fragment de lettre, soit un mensonge de F. Colomb, soit une interpolation du traducteur ou des éditeurs italiens des *Historie*.

L'assertion attribuée à Colomb n'est pas en contradiction avec ce que nous disent ses deux premiers biographes de ses relations de famille avec les deux Colombo, auxquels on donnait le titre d'amiraux, et, comme la source de leurs renseignements sur tout ce qu'ils rapportent touchant Colomb, était soit Colomb lui-même, soit ses écrits et papiers, on ne voit pas qu'il y ait aucune raison de mettre en doute l'exactitude de l'assertion ; elle s'accorde au contraire avec tout ce que Colomb a dit et avec tout ce que disent de lui ses deux premiers biographes. M. de Lollis, qui a judicieusement examiné ce fragment de lettre, a bien compris qu'on ne saurait le tenir pour apocryphe, et comme un érudit aussi versé dans la matière qu'il l'est, ne peut admettre que Colomb était réellement apparenté à ces deux fameux Colombo, ni même qu'il ait pu croire qu'il l'était, il se contente de voir dans cette exclamation du grand Génois une simple exagération. (*Loc. cit.*, p. CLXXX et CLXXXI).

Les remarques que M. de Lollis fait à ce sujet sont trop longues pour être rapportées ici ; le lecteur qui s'y rapportera y trouvera la défense la plus ingénieuse qu'on puisse présenter de la prétention de Colomb à ne pas avoir été le seul amiral de sa famille.

(38) « *dui illustri Coloni suoi parenti.* » *Historie*, ch. I, fol. 2, recto.

(39) « *Del suo nome e famiglia* », *loc. cit.*, ch. V, fol. 10, recto.

(40) « *Questi fu chiamato Colombo il giovane a differenza di un'altro, che « avanti era stato grand'huomo per mare.* » *Ibid.*

(41) « *tal che col ſuo nome spaventava i fanciulli nella culla.* » *Ibid.*

Las Casas, qui répète tout ce que l'auteur des *Historie* dit de la parenté de son père avec ces Colombo (42), fait naviguer pendant longtemps le futur amiral de l'Océan en compagnie de celui qui passait pour être le plus jeune, et, comme Fernand Colomb, il le fait aborder en Portugal à la suite d'une action navale où ce même Colombo jouait le rôle principal (43).

Sur ces données, acceptées sans examen, on a greffé plusieurs histoires qui ont eu trop facilement cours. Colomb aurait acquis l'expérience des choses de la mer à l'école de ces deux célèbres amiraux ; ce serait sous les ordres de l'un d'eux qu'il aurait fait campagne pour le Roi René, et ce serait aussi avec lui qu'il aurait pris part à un combat naval livré devant Chypre.

Le fait qu'il a réellement existé au XV[e] siècle deux hommes de mer fameux auxquels les Italiens et d'autres donnaient le nom de Colombo, de Colombus ou de Coullon, et cette circonstance que leur origine véritable, comme celle de Colomb lui-même, était mal connue, paraissaient donner une certaine confirmation à ces légendes et on a pu se demander, bien que tout soit contraire à une telle supposition, s'il n'était pas possible qu'il y ait eu quelque lien de parenté entre ces Colombo et l'illustre Génois, ou si l'on ne pouvait pas admettre l'existence entre eux de relations professionnelles, tout au moins.

Plusieurs auteurs dont les opinions en ces matières ne

---

(42) « Christophe Colomb, avons-nous dit, était très appliqué aux « choses de la mer et au métier de marin ; or, comme il y avait à cette épo- « que dans la marine un homme fameux, le plus grand des corsaires de ce « temps, qui portait son nom et était de sa famille et qui s'appelait Colombo « Junior, pour le distinguer d'un autre Colombo qui s'était rendu fameux « avant lui, et que ce Colombo Junior conduisait par les mers une grosse « flotte contre les Infidèles, les Vénitiens et autres ennemis de son pays, « Colomb résolut d'aller avec lui et il resta et voyagea longtemps dans sa « compagnie (LAS CASAS, *Historia*, l. I, ch. IV, v. I, p. 51).

(43) Voyez ci-après, Étude IV, le chapitre sur l'arrivée de Colomb en Portugal.

sauraient être écartées sans examen, ont pensé que ces suppositions pouvaient être fondées. D'Avezac qui est, après Humboldt, le fondateur des études critiques colombiennes, semble admettre la parenté du découvreur de l'Amérique avec l'un des deux Colombo au moins (44). Tarducci qui a étudié la question de près et qui était capable de le faire, excuse Fernand Colomb et Colomb lui-même d'avoir cru à leur parenté avec les Colombo, et admet que le grand Génois navigua sous la bannière de l'un d'eux (45). Roselly de Lorgues, qui savait que le plus vieux des deux Colombo était Français, n'hésite pas cependant à en faire le grand-oncle de celui qui était pour lui le révélateur inspiré de l'existence du Nouveau Monde (46). On trouve un écho ou plutôt une exagération de cette curieuse assertion dans celle, plus curieuse encore, du vicomte de Poli qui croit que la France peut réclamer le grand Génois comme l'un des siens (47).

Pour montrer ce que toutes ces assertions et supposi-

---

(44) « Quand Christophe Colomb... s'écrie qu'il n'est pas le premier ami« ral de sa famille, cela ne doit-il pas s'expliquer naturellement par sa « parenté — ne fût-elle même pas incontestable — avec cet amiral Colomb, « commandant la croisière de Gênes en 1475 dans les eaux de Chypre et en « 1476 par le travers de Lisbonne » (D'AVEZAC : *Le livre de Fernand Colomb*, Paris, 1873, p. 32. Voyez aussi : *Canevas Chronologique*, pp. 36, 37.

(45) « *Quindi io son d'avviso che Cristoforo Colombo seguisse realmente « le bandiere del capitano, soprannominato Colombo el giovane.* » TARDUCCI, *Vita di Cristoforo Colombo*, Milan, 1885, v. I, ch. II, p. 29. Cet historien populaire de Colomb croit que les deux Colombo étaient oncle et neveu, fantaisie qu'il emprunte à Roselly de Lorgues.

(46) « Mais déjà il est homme de mer et l'un des officiers du fameux Colombo *son grand oncle*. ROSELLY DE LORGUES, *Christophe Colomb*, Paris, 1878, vol. I, p. 77.

(47) Pour M. de Poli il ne fait doute que les deux Colombo dont il est ici question, le mozzo ou le jeune et « son oncle l'archipirate » étaient au service de la France et, comme il est avéré que « Colomb fut pendant un quart de « siècle le compagnon de guerre, l'un des officiers de ces deux vaillants amiraux, » on doit conclure que « Christophe Colomb a été longtemps au service de la France, et nous avons le droit de dire : *Columbus noster est !* » (*Les Colomb au service de la France*, Paris, 1892, 8°, p. 27).

tions deviennent à la lumière d'une saine critique, nous dirons dans l'Étude suivante ce qu'étaient réellement ces deux fameux Colombo dont Colomb lui-même se réclamait et auxquels ses biographes originaux, et d'autres après eux, font une place si importante dans les premières années de son existence.

CHAPITRE DEUXIÈME

ARMOIRIES CHIMÉRIQUES.

I. — Les armes que les Rois Catholiques donnèrent à Colomb en 1493

Les faits qui viennent d'être exposés et ceux qui le seront dans le chapitre suivant sur la véritable famille de Colomb restèrent longtemps inconnus ou très mal connus. Colomb lui-même n'en a jamais rien dit et s'efforça toujours, au contraire, de faire croire qu'il était d'une famille distinguée qui s'était adonnée à la navigation (48) et qu'il y avait même eu des amiraux parmi ses membres (49). Nous n'avons cependant aucun texte de lui où il ait parlé de la noblesse de sa race ; mais on va voir qu'il y a de bonnes raisons de croire qu'il a réellement prétendu appartenir à une famille patricienne.

A son retour de sa grande découverte Colomb se rendit à Barcelone où les souverains lui firent un accueil royal. Ils lui renouvelèrent les privilèges considérables

---

(48) Lettre de Colomb citée par son fils où il dit que ses ancêtres avaient toujours été des hommes de mer (*Historie*, ch. II, fol. 4, recto). « Ses parents, « nous dit Las Casas, étaient des personnes nobles qui avaient été riches et « dont le genre de vie devait consister dans le commerce maritime, ainsi que « lui-même le donne à entendre dans une de ses lettres » (*Historia*, liv. I, ch. II, vol. I, p. 42).

(49) Autre lettre de Colomb citée également par son fils (*Historie*, ch. II, fol. 6, verso. Voyez ci-dessus note 37).

qui lui avaient été accordés avant son départ et, entre autres faveurs nouvelles, lui permirent d'écarteler aux deux premiers quartiers de ses propres armes, deux des figures ou meubles des armes royales : le château de Castille et le lion de Léon (50). Ils ne lui donnaient pas toutefois, à ce moment du moins, les émaux de ces meubles, tels qu'ils figurent sur le blason royal, c'est-à-dire que le château, tout en étant d'or, devait être sur champ de sinople, au lieu de gueules, comme dans les armes de Castille et non ajouré d'azur, et que le lion ne devait être ni de gueules ni lampassé, comme le lion de Léon, mais de pourpre et onglé de vert (51). Les deux autres quartiers de l'écu différaient complètement des armes royales. Au troisième, on lui donnait pour meubles quelques îles d'or sur une mer ondoyante ; le quatrième quartier était réservé à ses propres armes (52).

(50) « Pour vous élever et pour perpétuer le souvenir de vos services... « nous vous donnons licence et faculté de porter... sur vos caparaçons (ou « livrées) vos écus et partout ailleurs où vous voudrez les mettre et *en plus* « *de vos armes*, un château et un lion » (Lettres Patentes Royales, datées de Barcelone, 20 mai 1493. NAVARRETE, *Col. Viages*, vol. II, nº 20, p. 36). On trouvera ce document à l'Appendice.

(51) Le texte espagnol porte : *un Leon de purpura in campo blanco rampando de verde* (un lion de pourpre rampant de vert sur champ d'argent). Traduite littéralement, cette expression, comme le remarque M. Harrisse, n'a aucun sens héraldique (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 167). M. Harrisse suppose donc que le mot *rampando* devait être suivi d'une autre expression ayant le sens de *lampasado* et il traduit : *lampassé de sinople*. Le véritable sens du mot *rampado* n'autorise pas cette interprétation. Rampant, dans la langue du blason, ne veut pas dire se traîner à terre, comme dans le langage ordinaire ; il se prend là dans le sens originaire du mot qui signifiait grimper, s'accrocher. Il se dit de tous les animaux dressés sur leurs pattes de derrière dans l'attitude de grimper, de s'accrocher, et dont les griffes sont bien apparentes. En Italien, *Rampa* veut dire griffe, ongle ; *Rampare*, donner des coups de griffes (Littré) et *Rampante* être dans l'attitude de donner des coups de griffes : *Si dice propriamente del leone ritto in su, due piedi di dietro in atto di rampare* (*Vocabolario italiano* de Rigutini e Fanfani). Ceci explique le sens de l'expression *rampando de verde*, qui doit être rendue en français par *Onglé de vert*.

(52) « Au quatrième quartier, en bas, à main gauche (la droite du lecteur,

A ce moment donc, Colomb prétendait avoir un blason qui lui appartenait. On dira peut-être que rien n'indique qu'il donnât ce blason pour être celui de sa famille ou de ses ancêtres, et qu'on peut admettre qu'il s'agissait seulement d'armes qu'il avait prises après ses capitulations avec les Rois Catholiques qui lui conféraient une distinction nobiliaire. En effet, par les lettres patentes délivrées à cette époque le privilège lui avait été accordé de prendre le titre de *Don* (53), et il avait pu s'attribuer alors des armoiries que justifiaient ses nouveaux titres et sa double dignité d'amiral de l'Océan et de vice-roi des contrées qu'il découvrirait. On conçoit que ce n'est pas au moment où il revenait triomphant de son entreprise et où les Rois Catholiques le comblaient d'honneurs, qu'on allait lui contester l'authenticité du blason qu'il montrait ou

---

« vos armes que vous aviez coutume de porter » *las armas vuestras que soliades tener*. (Même document). M. Harrisse a donné, dans son *Chistophe Colomb*, vol. II, p. 166, une belle figure enluminée des armes de Colomb d'après les lettres patentes du 20 mai 1493, figure qu'il a répétée dans son *Introduction* à la reproduction du cartulaire de Paris par B. F. Stevens, p. XL et que M. Thacher a aussi donnée dans son *Columbus*, vol. II, p. 536. Mais, pour les raisons indiquées ci-dessus, nous croyons que le lion ne doit pas être lampassé, mais seulement onglé de vert. Nous croyons aussi que le quatrième quartier doit rester vide. Les lettres patentes n'y mettent rien.

(53) Dans les premières capitulations du 17 avril 1492, il n'est pas question du titre de Don. Ce n'est que dans celles du 30 du même mois qu'il est stipulé que Colomb pourra, dès ce moment, prendre ce titre qui sera réversible sur ses enfants et successeurs dans ses charges. (NAVARRETE. Doc. VI, vol. II, p. 9. *Cartulaire*, Doc. III). Dans la confirmation du 28 mai 1493 de ces dernières capitulations (NAVARRETE, vol. II, n° 41), il n'est fait aucune mention spéciale du titre de Don et nous ne voyons pas qu'il en ait été question ailleurs. Cependant Oviedo, relatant la réception de Colomb à Barcelone, en 1493, dit, à ce propos, que non seulement les Rois Catholiques firent Colomb noble et accordèrent que lui et ses descendants prissent le titre de Don, mais donnèrent aussi ce titre à ses frères. Comme ni l'acte du 30 avril 1492 ni celui du 28 mai 1493 ne font aucune mention des frères de Colomb qui, d'ailleurs, n'étaient point encore alors en Espagne, il est probable qu'Oviedo vise quelque autre faveur accordée à Colomb postérieurement à celles ci dessus indiquées.

qu'il disait avoir, auquel on voulait donner précisément plus d'éclat.

Mais, d'autre part, nous savons que le fils de Colomb, qui écrivait d'après les papiers de son père, a parlé des armes de ses ancêtres et nous savons aussi que Francisca Colon, arrière-petite-fille légitime de Christophe, a opposé aux prétentions des Colombo de Cuccaro qui se présentaient comme héritiers du Majorat de Colomb, que c'étaient les armes de ses ancêtres que son aïeul avait intercalées dans le blason qu'il tenait des Rois Catholiques (54). Ces deux faits suffisent pour établir que les armes mentionnées par les lettres patentes et auxquelles elles permettent d'ajouter certaines pièces, étaient celles que Colomb donnait pour tenir de sa famille, et non des armes qu'il aurait prises lorsqu'on lui donna ses premiers titres.

II. — Les armes que Colomb se donnait en 1502.

En 1502, c'est-à-dire quatre ans avant sa mort, Colomb fit faire par des notaires de Séville quatre copies authentiques et légalisées de ses titres et privilèges, copies qui forment quatre cartulaires dont deux sont ornés de ses armes peintes sur peau et coloriées avec soin. L'un de ces précieux recueils est à Paris, l'autre à Gênes, et tous deux ont été reproduits avec une scrupuleuse exactitude, même dans leurs particularités matérielles (55). Nous

---

(54) Harrisse : *Christophe Colomb*, vol. II, p. 172. On reviendra sur ce point.

(55) Le Cartulaire de Gênes a été publié pour la première fois par Spotorno en 1823, une seconde fois par Banchero en 1857, une troisième fois par Ruiz Toledo, à la Havane, en 1867, et une quatrième fois par MM. Belgrano et Staglieno dans la *Raccolta Colombiana*. Il y en a une traduction anglaise publiée à Londres en 1823.

Le Cartulaire de Paris a été publié par Benjamin F. Stevens qui l'a repro-

avons donc maintenant sous les yeux une représentation authentique des armes de Colomb, telles qu'elles furent dessinées et enluminées par ses ordres et sous sa direction (56).

La première chose qui frappe dans ce document important c'est que plusieurs des parties de l'écu diffèrent singulièrement de celles indiquées dans les lettres royales.

Le un est au château d'or, comme dans ces lettres, mais sur champ de gueules et ajouré d'azur, au lieu d'être simplement sur champ de sinople.

Le deux est au lion d'or (57), au lieu d'être de pourpre ;

---

duit en fac-similé avec une transcription littérale et une traduction anglaise, plus, une longue et savante *Introduction* par M. Harrisse. (Londres, 1893, 1 vol. in-fol.). Pour l'histoire des différents cartulaires de Colomb, ainsi que pour leur contenu voyez cette *Introduction*.

(56) On les trouve, d'après le Cartulaire de Gênes : 1° En noir, grandeur de l'original, dans l'édition de Spotorno du Cartulaire ; 2° en noir et très réduites, sur le titre de la traduction anglaise de cette édition ; 3° enluminées et grandeur de l'original dans l'édition de la *Raccolta* et 4° également enluminées et grandeur de l'original, dans le *Columbus* de M. Thacher, vol. II, p. 540. D'après le Cartulaire de Paris, elles ont été données, d'abord par M. Harrisse, en tête de son *Christophe Colomb*, enluminées, mais réduites de moitié, et ensuite dans l'édition de Stevens du Cartulaire, enluminées et grandeur de l'original. M. Thacher les a aussi placées au frontispice de son *Columbus*. A quelques différences près dans le dessin, insignifiantes d'ailleurs, ces deux représentations des armes de Colomb en 1502 sont identiques.

(57) Dans son *Christophe Colomb*, M. Harrisse écrit : « Son lion qui devait être pourpre est rouge », (vol II, p. 169). Dans son *Introduction* à la reproduction du *Cartulaire des Affaires étrangères* il dit *brown* (brun) (p. XLI). Cependant, dans la belle représentation de ces armes qu'il a mise en tête de son livre, le lion est d'or, il l'est également dans la représentation donnée par Stevens, ainsi que dans celle de la *Raccolta*, bien qu'ici l'or ait pris une teinte foncée. Nous avons examiné nous-même le *Cartulaire des Affaires étrangères* et, quoique le temps ait enlevé à l'or tout son éclat, il est visible que c'était là l'émail de cette figure. Las Casas dit, d'ailleurs, que le lion était d'or : *el cual leon esta dorado*. Las Casas, ch. 80, v. I, p. 489). La grammaire du Blason ne permet pas de mettre métal sur métal ; mais il y a des exceptions à cette règle. La figure du Cartulaire de Paris ne laisse pas voir aussi nettement que celle de Gênes que le lion est lampassé de gueules.

le lion est rampant, comme dans les lettres mais au lieu d'être onglé de vert il est lampassé de gueules.

Au trois, on voit les îles d'or sur une mer ondoyante, indiquées par les lettres, mais la mer baigne, au sud, une terre ferme d'or, dont les lettres patentes ne parlent pas.

Le quatrième quartier, au lieu de représenter les armes de Colomb, comme cela devrait être d'après les lettres royales, nous montre cinq ancres couchées posées 2, 1 et 2 sur champ d'azur.

Enfin, un cinquième quartier supplémentaire que les lettres patentes ne prévoient pas et qui est enté en pointe, au bas de l'écu, entre le trois et le quatre, nous donne les armes originelles de Colomb auxquelles les lettres font allusion : Une bande d'azur coupant diagonalement de droite à gauche un champ d'or au chef de gueules (58).

Nous ignorons l'origine de ce blason, ainsi constitué. Colomb a-t-il pris sur lui de modifier de la manière qu'on vient de voir les armes que les Rois Catholiques lui donnèrent le 20 mai 1493, ou est-ce en vertu de quelque autorisation dont les textes n'existent plus qu'il les a ainsi modifiées ? M. Harrisse n'hésite pas à se prononcer dans le premier sens (59). Nous n'oserions aller jusque-là. Les grandes familles, aussi bien en Espagne qu'ailleurs, faisaient souvent des additions ou des changements

(58) Le chevalier Pasini ne croit pas que ce fût là le premier blason de Colomb. Il suppose que lorsque les Rois Catholiques l'anoblirent, il ne connaissait pas les armes de sa famille — qui pour lui ne sont pas celles qui figurent au 4e quartier de cet écu — et qu'alors il s'est contenté de diviser son écu en trois quartiers : les deux premiers au château de Castille et au lion de Leon, le troisième greffé en pointe, à la mer d'azur semée d'îles d'or. (*L'arma di Cristoforo Colombo*, 1886, p. 20. L'auteur donne un dessin de ce blason, ainsi entendu, en tête de sa brochure. C'est une opinion qui ne s'appuie sur rien.

(59) « Les armes ne sont pas conformes au libellé des lettres patentes... et « les modifications qu'elles accusent ont été introduites par Christophe Colomb « et de son chef » (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 168).

à leur blason sans une autorisation préalable qui, la plupart du temps, n'était pas nécessaire. Ici, cependant, il n'en est peut-être pas de même. Que Colomb ait pu ajouter de son chef un cinquième quartier à son écu et un continent aux îles du troisième quartier cela est admissible. Mais qu'il ait osé, sans qu'on le lui ait permis, faire les autres modifications, c'est-à-dire écarteler les armes mêmes de Castille et de Léon en plaçant son château sur champ de gueules et en l'ajourant d'azur, comme le faisaient les rois de Castille, il est difficile de le croire.

Il n'est pas probable non plus qu'il se soit attribué, sans autorisation, les cinq ancres du quatrième quartier qui étaient, dit Oviedo, l'emblème de l'amirauté de Castille. Colomb aurait pris là une liberté que le roi Ferdinand n'aurait vraisemblablement pas tolérée, surtout si, comme tout l'indique, ces changements n'ont été faits que dans les dernières années de la vie du découvreur, époque à laquelle il n'était plus autant en faveur. Du reste, Oviedo qui était grand expert en matière héraldique et qui était en outre historiographe des Indes, assure que les rois catholiques donnèrent à Colomb les armes mêmes des souverains de Castille et de Léon (60), ce que les lettres du 20 mai 1493 ne l'autorisaient pas à dire. Las Casas et Herrera tiennent le même langage (61). Il se

---

(60) .. *le dieron las mismas armas reales de Castilla y de Leon* (*Historia General*, Liv. II, ch. VII, p. 30, col. 2, vol. I, édit. de 1851).

(61) Voici le passage de Las Casas :

« Ils lui donnèrent en même temps de très beaux insignes ou armoiries, « les mêmes que les armes royales, châteaux et lion » (*Historia*, liv. I, ch. LXXX, vol. I, p. 489).

« Ils lui donnèrent, dit Herrera, les armes royales de Castille et de Léon, « afin que lui et ses descendants les portassent » (Dec. I, liv. II, ch. III). Las Casas et Herrera ont peut-être copié Oviedo, mais celui-ci était trop bien placé pour se tromper en pareille matière, car il avait beaucoup connu Diego Colon, le second amiral, ainsi que sa veuve Maria de Tolède, femme de tête qui eut un moment tous les papiers des Colomb et qui défendait ardemment les intérêts et la mémoire de sa famille. L'assertion d'Oviedo et de

pourrait donc que quelque provision royale, dont le texte ne nous est pas parvenu, ait autorisé ces modifications. En tous cas elles furent sanctionnées plus tard, car il y a des lettres patentes de Charles-Quint qui donnent à Luis Colon, premier duc de Veragua, des armes différant très peu de celles que son grand-père fit dessiner en 1502, et où figurent le château de Castille et le lion de Léon avec les émaux royaux (62).

Las Casas est, d'ailleurs, confirmée et expliquée dans le passage suivant du *Retrato del bueno vasallo* de D. Francisco Pinel y Monroy, cité par le capitaine Duro : « Dans les armes de peu de familles espagnoles, non issues « de sang royal, voit-on figurer Castille et Léon sous la même parure et « avec les mêmes émaux que portent les souverains. Les Rois Catholiques « n'ont accordé cet honneur qu'à D. Christophe Colomb pour avoir découvert « et placé sous leur autorité un Monde Nouveau, et, précédemment à « P. Andres de Cabrera, pour leur avoir assuré la possession de la Castille « et de Leon. Ils voulurent reconnaître ainsi la grandeur du service qu'ils « avaient reçu d'eux » (Duro, *Nebulosa*, note 11, p. 241). Garibay, qui était historiographe de Philippe II, dit également que les rois catholiques donnèrent à Colomb le château et le lion de la maison royale (*Mémoire inédit sur Colomb* dans Duro, *Nebulosa*, p. 207.

(62) Ce renseignement est donné dans un manuscrit généalogique appartenant à la Bibliothèque nationale de Madrid et portant le titre de *Solares nobles de Castilla, Aragon, Cataluña, Valencia, Galicia y otras partes...* (Biblioteca Nacional, Z. 38). Les armes du premier duc de Veragua y sont décrites comme suit : « Un écu à cinq quartiers : au un, Castille, au deux, « Léon, mêmes émaux que le roi ; au trois, cinq ancres d'or sur champ « d'azur ; au quatre, cinq îles d'or sur champ vert et au cinq une bande « d'azur sur champ d'or. Ce fut l'empereur Charles-Quint qui lui donna ces « armes ; la date de la lettre patente est Valladolid, année 1537 » (*Apud* : Duro *Nebulosa de Colon*, p. 16. Voyez les *Sources*, n° 20). On voit qu'à l'exception des cinq îles d'or sur champ vert, c'est exactement le blason donné par Colomb en 1502. On est donc fondé à croire que c'est en vertu de quelque autorisation dont le texte nous est resté inconnu, que Colomb se permit, en 1502, d'écarteler les armes mêmes de Castille et de Léon. Il est certain que des autorisations de ce genre, que nous ne connaissons pas, ont été données ; nous en avons une preuve dans le fait, dont il ne reste aucune trace officielle mais qui est attesté par Oviedo et par Las Casas, que les deux frères de Colomb furent anoblis par les Rois Catholiques. « Les souverains, dit Las « Casas, anoblirent aussi et firent chevaliers les deux frères que l'amiral avait « et leur donnèrent la faculté et le privilège de prendre le titre de *Don*. L'un « était D. Barthelémy, qu'ils créèrent ensuite *Adelantado* de toutes les Indes,

III. — Les armes de Colomb d'après Oviedo.

Il est à remarquer qu'en 1535 les armes des Colomb n'étaient conformes ni à celles que Colomb fit exécuter en 1502, ni à celles que Charles-Quint sanctionna en 1537. Oviedo nous en donne une description minutieuse. Le premier de l'écu était resté le même : un château d'or, ajouré d'azur, sur champ de gueules. Au second, le lion sur champ d'argent n'était plus d'or, mais pourpre ou violet et rampant, comme l'indiquent les lettres patentes ; de plus il était couronné d'or. Au troisième on retrouve les îles et la terre ferme du blason de 1502 ; mais ici la terre entoure complètement la mer, excepté en haut, et elle est verdoyante avec beaucoup d'arbres et des grains d'or. Le quatrième et le cinquième quartier sont aussi restés les mêmes, l'un avec ses cinq ancres sur champ d'azur, l'autre avec sa bande d'azur sur champ d'or au chef de gueules. L'écu est en outre surmonté d'un heaume à huit grilles avec un globe pour cimier, montrant la terre et les îles, comme au troisième quartier, et portant au-dessus une croix de gueules. Tout autour de l'écu une banderole blanche avec la devise de sable : POR CASTILLA É POR LÉON, NUEVO MUNDO HALLO COLON. En

---

« comme nous le dirons plus bas ; l'autre s'appelait D. Diego Colon. Je les « ai fort bien connus l'un et l'autre » (*Historia*, liv. I, ch. 80, vol. I, p. 489)

Las Casas, ainsi qu'Oviedo, parle comme si cela avait eu lieu lors de la réception à Barcelone, ce qui ne peut être le cas puisque les frères de Colomb n'étaient point alors en Espagne. Muñoz, sans donner la source de son information, dit que plus tard on ajouta aux armes de Colomb les cinq ancres, emblèmes de l'amirauté de Castille, et la devise « A Castilla et à Leon Colon donna un Nouveau Monde », dont il va être bientôt question (*Historia del Nuevo Mundo*, Madrid, 1793. Vol. I, liv. IV, §. 23, p. 165). Muñoz visait probablement les lettres patentes du 16 mars 1557 mentionnées ci-après, ou le Mémoire de Pedro Colon de Portugal dont il a été question ci-dessus où l'on trouve la même assertion (p. 436 de la reproduction de Luigi Colombo).

dehors, une garniture de feuilles d'acanthe formant lambrequin (63).

Ainsi, de 1493 à 1537, nous avons des documents de premier ordre qui nous représentent le blason des Colon sous quatre formes différentes que l'on doit regarder, cependant, comme également authentiques. Le fait que nous ne connaissons les circonstances qui ont motivé ces changements, ni les documents officiels qui ont dû ou qui ont pu les sanctionner, ne suffit pas, en effet, pour mettre en doute leur légitimité (64), car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'intervention du souverain en pareille matière ne se produisait qu'exceptionnellement, lorsque, par exemple, le changement fait ou à faire affectait les droits des tiers.

Ces changements aux armes des Colomb ne furent point d'ailleurs les seuls qu'elles subirent. On peut en constater plusieurs autres dont nous ne connaissons pas l'origine et dont un seul, qui date de 1557, semble avoir été formellement autorisé par l'autorité royale (65).

---

(63) Cette description se trouve au chapitre VII, livre II de l'*Historia general* d'Oviedo, dont la première édition est de Séville, 1535. La seconde est de Salamanque, 1547, et la troisième de Madrid, 1851. Nous la donnons à l'Appendice. L'encadrement de feuilles d'acanthe n'est pas mentionné dans le texte d'Oviedo; mais il se voit sur les deux grandes gravures sur bois, représentant le blason de Colomb qui accompagnent sa description dans les deux premières éditions de son *Historia*. La gravure de l'édition originale, fol. X, que reproduit en petit, l'édition de 1851, pl. I, n° 1, diffère un peu de celle de 1547, fol. X, également.

(64) M. Harrisse suppose qu'Oviedo a emprunté sa longue description du blason de Colomb à quelque document qui n'était pas authentique et que le blason, ainsi décrit, ne pouvait être celui dont se targuait la famille du grand navigateur (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 172). Nous ne voyons pas les raisons de cette supposition. Oviedo était trop méticuleux, surtout en matière héraldique, pour s'exposer à se tromper ainsi.

(65) Un autre généalogiste espagnol, Diego de Soto y Aguilar, dont l'ouvrage manuscrit appartient à l'Académie d'Histoire de Madrid (*Armas y linajes*, collection Salazar, B. 41), rapporte que par lettres patentes en date de Valladolid, 16 mars 1557, le roi Philippe II régla la situation faite à Don Luis, après les transactions intervenues entre la couronne et lui, et décrit

IV. — La devise de Colomb.

Le plus significatif de ces changements est l'addition au blason donné par les rois catholiques de la fameuse devise qui vient d'être rappelée et qui est désormais inséparable du nom de Colomb. Si cette addition eut lieu du temps des Rois Catholiques, leur consentement tacite, sinon formel, était peut-être nécessaire, puisqu'ils y sont

---

ensuite son blason, de la manière suivante : « Un écu parti en mantel et « en quartiers : au premier quartier, un château d'or sur champ de gueules, « les portes et fenêtres d'azur ; au second, un lion de pourpre sur champ « d'argent ; au trois, plusieurs vagues de mer vertes et blanches, et au « milieu des vagues, cinq roches aux îles d'or, avec un monde au centre, « surmonté d'une croix ; au quatre, cinq ancres d'or sur un champ d'azur ; le « mantel, au champ d'or, traversé par une bande d'azur et tout autour de « l'écu ces mots : A Castilla y a Leon nuevo mundo dio Colon ». (*Apud* Duro, *Nebulosa*, p. 17). Voyez les *Sources*, n° 21. On remarquera que ce généalogiste ne dit pas que ces armes furent données à Luis Colon par le décret qu'il cite.

Luis de Salazar, généalogiste espagnol, dont l'œuvre manuscrite appartient également à l'Académie d'Histoire de Madrid, relève une autre modification au blason des Colon qui est assez curieuse, en ce sens qu'elle nous ramène aux armes des Colombo de Cuccaro. « Quelques descendants de cette famille, « écrit-il, ont modifié un peu leur écu, sauf en ce qui concerne les châteaux « et les lions, car, dans le troisième quartier, ils mettent huit îles d'or sur « les eaux d'azur de l'Océan, mélangées d'argent, et, dans le dernier quartier, « huit ancres d'or sur azur et, dans la partie inférieure, la bande rouge et les « *Colombes d'argent sur champ d'azur*, qui sont les anciennes armes des « Colombo » (*Apud* Duro, *Nebulosa*, note 10, p. 250).

Le capitaine Duro auquel nous empruntons ces renseignements, remarque qu'au frontispice d'un livre imprimé à Madrid en 1666, et dédié à Pedro Nuno Colon, on voit un blason où le monde surmonté d'une croix ne figure plus. Enfin, dans la chapelle des ducs de Veragua, de la paroisse de San José, à Madrid, restaurée en 1880, par les soins du duc Don Mariano Colon y Toledo, l'écu de sa famille est répété quatre fois et diffère de tous ceux qui viennent d'être mentionnés. Ils portent : 1° un château d'or sur champ de sinople ; 2° un lion de gueules sur champ d'argent ; 3° des îles d'or sur champ d'azur ; 4° les ancres en pal, pareillement sur champ d'azur et, au mantel, une bande de gueules sur champ d'or. Pour cimier, un monde sous une couronne ducale, et sur l'Orle la devise : A Castilla y a Leon, etc. (Duro, *Nebulosa*, note 11, p. 250).

en cause. D'après Oviedo ce sont ces souverains eux-mêmes qui la donnèrent à Colomb, à son retour de sa grande découverte, au moment où ils s'empressaient de lui confirmer ses anciens privilèges (66).

Il faut remarquer, toutefois, que cette assertion ne se trouve que chez lui, et que les auteurs de dates postérieures où elle figure n'ont fait que le copier. Las Casas, qui ne pouvait ignorer ce qu'Oviedo avait écrit à cet égard, décrit le blason donné à Colomb par les Rois Catholiques sans dire un mot de la devise (67). Pierre Martyr, Géraldini et Bernaldez ne la mentionnent pas du tout, Gomara la connaît, il est vrai, et en parle, mais c'est pour dire que Colomb lui-même se l'est attribuée (68).

En ce qui concerne l'assertion d'Oviedo : nous savons qu'il n'est pas exact que les Rois Catholiques donnèrent une devise à Colomb lorsqu'ils le reçurent à Barcelone, parce que nous avons le texte officiel des Lettres patentes par lesquelles ils lui constituèrent un blason et qu'il n'y est question de rien de pareil. Nous savons aussi que ce

---

(66) On a vu ci-dessus que dans le chapitre consacré à la réception de Colomb à Barcelone, en 1493, Oviedo termine la description des armes que les Rois Catholiques lui donnèrent à cette occasion, en disant qu'un cartouche blanc portant la devise entourait l'écu (*Coronica de las Indias : Historia general*, éd. de 1547, fol. IX, verso). La grande gravure sur bois, accompagnant la description du blason dans cette édition, ne porte ni le cartouche ni la devise que montre la gravure de la première édition (1535). Il est aussi à remarquer que Ramusio, qui a donné en 1556 une traduction italienne de l'ouvrage d'Oviedo, avec un bois représentant les armes de Colomb, a également supprimé le cartouche et la devise. (*Terzo Volume delle navigationi...*) Venise 1556, fol. 34).

(67) *Historia*, liv. I, ch. 80, vol. I, p. 489. Las Casas connaissait Oviedo qu'il cite à plusieurs reprises.

(68) « Christophe Colomb mit autour du blason de ses armes qui lui avait « été donné, la devise suivante : *Puso Christobal Colon, al rededor del « escudo de armas, que le concedieron, esta letra* ». (*Historia*, ch. XVII. fol. 22, recto, édit. 1554). Le Père Victoria, auteur du XVIe siècle, qui a laissé un ouvrage manuscrit sur les Rois d'Espagne, dit la même chose. *Apud* : DURO, *Colon y la Historia Postuma*, p. 300.

n'est pas par quelque autre acte de la même époque qu'ils lui firent cette gracieuseté, puisque Colomb lui-même ne fait pas figurer la devise sur le blason qu'il mit en tête de ses cartulaires en 1502. Et comme Colomb ne fit établir ces cartulaires qu'au moment de partir pour son quatrième voyage, d'où il ne revint que le 7 novembre 1504, il est certain que ce ne peut être qu'entre cette dernière date et celle de sa mort, le 21 mai 1506, que les Rois Catholiques auraient pu lui accorder cette devise. Par la même raison il faut écarter l'assertion de Gomara que c'est Colomb lui-même qui se l'attribua, ou admettre, du moins, que si tel est le fait, il n'a pu se produire qu'après le 7 novembre 1504.

Serait-ce donc dans le court intervalle qui s'écoula entre le retour de Colomb de son dernier voyage et sa mort, survenue dix-huit mois après, que cette devise lui aurait été accordée ? Rien de plus improbable. Ce voyage avait été très malheureux et Colomb rentrait en Espagne dans des conditions qui n'augmentaient pas son prestige, au contraire. A aucune époque de sa vie il ne fut moins en faveur et plus méconnu. Ce n'est pas à ce moment que Ferdinand, qui régnait alors seul et qui n'était pas bien disposé en sa faveur, aurait eu l'idée de lui accorder un honneur comme celui-là. On va voir d'ailleurs qu'il faut aussi écarter cette supposition.

Le premier qui mentionne la devise, après Oviedo, c'est Fernand Colomb dont le récit ne s'accorde pas du tout avec celui de son prédécesseur. D'après le fils de Colomb, ou plutôt d'après les *Historie,* ce serait le roi Ferdinand qui, à la mort de l'amiral, aurait ordonné qu'on mît sur sa tombe la belle épitaphe, transformée plus tard en devise, qui témoigne en si bons termes des grands services qu'il avait rendus à l'Espagne (69). Si l'on pou-

(69) Voici ce que dit Fernand Colomb : « Son corps fut conduit à Séville « et inhumé en pompe funèbre dans l'église principale (*Chiesa Magiore*) de

vait accepter le fait, ainsi présenté, la question serait tranchée. Ce ne serait pas Colomb qui aurait pris sur lui de se décerner ce grand éloge et ce ne serait pas non plus les Rois Catholiques qui le lui auraient fait, mais la devise viendrait néanmoins de la Couronne et son addition à l'écu que Colomb tenait des souverains s'expliquerait tout naturellement. Malheureusement, il n'est pas possible que les choses se soient passées ainsi. Sans insister sur les erreurs de faits qui existent dans ce récit, erreurs qui ont été relevées à la note précédente et qui suffisent pour montrer que, dans la forme où nous le possédons, il n'a pu venir du fils de Colomb, il est inadmissible que le roi Ferdinand qui était incapable d'un mouvement généreux, qui ne nourrissait aucun sentiment de reconnaissance pour Colomb dont il s'efforça toujours de diminuer les privilèges et de contester les droits, ait conçu le noble dessein de rendre à la mémoire de celui auquel il devait tant, un hommage aussi éclatant. Un pareil acte, chez un tel homme serait, comme le remarque M. Harrisse, en désaccord avec toute sa vie (70) et en l'absence de toute confirmation du fait venant d'une source plus sûre que la

---

« cette ville. Par l'ordre même du roi catholique et pour perpétuer la « mémoire de ses grandes actions et de la découverte des Indes, une épitaphe « en langue espagnole fut mise sur son tombeau, portant ce qui suit : A Castilla, y a Leon Nuevo Mundo dio Colon. » (*Historie*, ch. CVIII et dernier, fol. 247 recto, éd. originale).

Ce passage contient une erreur matérielle. C'est à Valladolid, on ignore où exactement, que Colomb fut d'abord inhumé et ce n'est que quelques années plus tard, en 1513 selon les uns, en 1509 d'après Diego Colomb lui-même et M. Harrisse, que son corps fut transporté, non à Séville, mais à l'église de la Chartreuse de *Santa Maria de las Cuevas* (Sainte-Marie des Grottes) située en dehors des murs de Séville. M. Harrisse a démontré cela péremptoirement. (*L'histoire de Christophe Colomb attribuée à son fils*. Paris, 1875, 8°, pp. 26-27). Cette erreur ne peut être imputée au fils de Colomb, car un passage de son testament, signalé par M. Harrisse, montre qu'il savait que son père avait été enterré au Monastère de *las Cuevas* et non à la cathédrale de Séville. (Voyez ce document dans le *Fernand Colomb* de M. Harrisse, p. 192).

(70) *L'histoire de Colomb attribuée à son fils*, p. 30. Voyez les remarques judicieuses que fait M. Harrisse à ce sujet.

version italienne des *Historie*, il ne faut pas hésiter à le regarder comme controuvé.

Ce ne serait pas là, cependant, une raison suffisante pour écarter complètement le récit des *Historie*, et s'il n'y en avait pas d'autres, on pourrait admettre, à la rigueur, que la célèbre devise a pu être inscrite sur la tombe de Colomb sans provenir pour cela du roi Ferdinand. Dans ce cas, elle serait venue de quelque membre de la famille ou de Fernand lui-même, qui aura voulu faire croire qu'elle avait une origine royale.

Mais il y a au moins deux bonnes raisons pour écarter également cette dernière supposition. La première, c'est que Las Casas qui possédait le texte original de Fernand Colomb auquel il reconnaît avoir fait de nombreux emprunts, relate la mort de Colomb sans parler de l'inscription de la devise sur sa tombe, et sans même en rien dire du tout. De deux choses l'une par conséquent : Ou le texte original des *Historie* ne contenait rien à cet égard, et alors ce qu'on y lit aujourd'hui vient des éditeurs italiens; ou cette mention s'y trouvait, et Las Casas l'a intentionnellement passée sous silence. Dans les deux cas il faudrait rejeter l'assertion.

La seconde raison est tout aussi valable. C'est qu'à la mort de Colomb on ne savait pas encore qu'il eût découvert un nouveau monde. Peut-être commençait-on à le soupçonner; on s'étonnait en tous cas de ne pas retrouver dans les lieux découverts les riches et populeuses régions que les voyageurs plaçaient aux extrémités de l'Asie et on cherchait où elles pouvaient être ; mais bien qu'on ne puisse préciser la date à laquelle on comprit que les contrées nouvelles n'étaient pas les Indes, il est certain qu'on ne fut fixé à cet égard qu'après la grande découverte de Balboa, en 1513 (71). L'insertion de cette

(71) Nous savons que nous sommes ici en opposition avec M. Harrisse, qui, après avoir soutenu l'opinion contraire, a conclu que Colomb lui-même

expression de nouveau monde dans la célèbre devise décèle donc d'une manière certaine sa fabrication à une date postérieure d'un certain nombre d'années à la mort de Colomb.

Si l'on est conduit à écarter tout ce que disent les *Historie* relativement à l'inscription de la devise sur la tombe de Colomb, il est certain, néanmoins, qu'elle a figuré sur celle de son fils Fernand qui mourut en 1539. Mais est-ce à cette époque même qu'elle y fut inscrite ? Cela paraît fort douteux. La première pierre tombale sur laquelle on l'avait gravée s'étant usée, on dut la remplacer par une autre où l'on reproduisit l'ancienne inscription, et c'est celle-là que nous connaissons. Est-elle la copie exacte de la première ? Il semble que non ; mais on peut l'admettre sans qu'il en résulte que la première inscription date réellement de la mort de Fernand, car elle contient tant d'erreurs qu'on ne peut se défendre du soupçon qu'elle a été imaginée après coup par quelque personne qui connaissait fort mal l'histoire de Colomb et qui ignorait même la date exacte de la naissance de celui dont elle a pour objet d'honorer la mémoire (72).

---

savait qu'il avait découvert un monde nouveau. M. Harrisse a réuni des textes de Colomb qui semblent donner raison à sa nouvelle manière de voir, que Roselly de Lorgues et Henry Croce avaient déjà soutenue. Mais ceux de ces passages qui sont explicites prouvent seulement que Colomb était quelquefois en contradiction avec lui-même. On peut relever, et on le fera ailleurs, une foule d'indications qui montrent que la vérité n'était pas encore connue du temps de Colomb. Si celui-ci avait soupçonné que ce n'était pas l'Asie qu'il avait découverte, il l'aurait caché soigneusement, comme il cachait bien d'autres choses.

(72) Nous possédons cinq versions différentes de l'inscription funéraire de la tombe de Fernand Colomb.

1° Celle qui aurait été la première, d'après un manuscrit du chanoine Juan de Loisa, archiviste du chapitre de l'église de Séville et bibliothécaire de la Colombine jusqu'en 1709. Elle porte que Fernand Colomb mourut le 12 juillet 1539 âgé de 50 ans 10 mois et 27 jours, qu'il était fils de Christophe Colomb qui découvrit les Indes et le Nouveau Monde, lequel partit de Palos le 3 août 1492 et y revint le 12 mars de l'année suivante, puis fit deux

On ne saurait donc considérer comme certain que cette seconde mention de la fameuse devise date réellement de 1539, et, comme la description citée un peu plus haut des armes que Charles-Quint donna en 1537 à don Luis Colon, premier duc de Veragua, ne fait aucune mention de cette devise, on peut affirmer qu'à cette date elle n'avait pas été sanctionnée par l'autorité royale. Eut-elle jamais cette sanction ? Nous voyons par la mention d'Oviedo que dès l'année 1535 la devise était connue et que les Colomb la faisaient figurer sur leurs armes, mais c'est évidemment une addition qu'ils y faisaient de leur chef puisque ni les lettres patentes de 1537 ni celles de 1557 n'en font mention. Le silence de ces dernières, surtout, est significatif parce que c'est un document de la plus haute importance pour tout ce qui concerne les droits et les titres des Colomb. C'est, en effet, par cet acte, que Philippe II régla

---

autres voyages et mourut le 20 mai 1506. (*Memorias sepulcrales de esta Santa Iglesia Patriarcal de Sevilla en epitafios, capillas, entierros* etc., fol. 190 apud *Los Restos de Colon*, Madrid, 1879, p. 193).

2o Celle donnée par Garibay (1525-1593) qui diffère de la première par le changement de 17 jours, au lieu de 27, par celui du 15 mars au lieu du 12, et par l'addition suivante : X livres d'auteurs, X livres de résumés, X livres de sciences, X livres de matières (*De D. Cristobal Colon* etc. Manuscrit reproduit dans Duro, *Nebulosa*, p. 103 et sq. Pour l'épitaphe voyez pp. 217-18).

3o Celle que Fernand Colomb avait lui-même préparée et qui est donnée dans son testament. C'est la plus courte, elle indique seulement qu'il mourut le 12 juillet 1539, trente-trois ans après que son père eût découvert les Indes, et qu'il était alors âgé de 50 ans 10 mois et 27 jours. A la suite une autre épitaphe latine. (Testament de Fernand Colomb, texte de Eustaquio Fernandez Navarrete, dans ses *Noticias para la vida de D. Hernando Colon* (*Coleccion de Documentos ineditos para la Historia de España*, vol. XVI, Madrid, 1850, p. 428). Dans la copie de ce testament donnée par M. Harrisse (*Fernand Colomb*, pages 191 et sq.), l'épitaphe latine manque.

4o Celle rédigée par Marcos Felipe, exécuteur testamentaire de F. Colomb ; elle diffère de la première par la suppression de la mention que Colomb découvrit le Nouveau Monde et de celle qu'il retourna deux fois aux Indes. C'est la seule qui soit exacte, excepté dans l'indication que Colomb mourut le 20 mai 1506, si, comme Marcos Felipe le dit lui-même, (p. 462), c'est le jour de l'Ascension qu'il mourut. Ce jour-là, en 1506, tomba au 21 mai. (*Declaraciones del Albacea Marcos Felipe para la ejecucion del testamento*,

définitivement la situation des héritiers et successeurs de l'Amiral vis-à-vis de la couronne. Le roi y rappelle les différentes transactions intervenues entre lui et eux et stipule les nouvelles conditions qui leur sont faites dans la personne du troisième successeur de Colomb, Don Luis, premier duc de Veragua, en échange des privilèges et droits auxquels ils renoncent pour toujours. Quant au blason, il n'en est pas dit un mot, ce qui indique qu'on regardait alors cette question comme réglée par les lettres patentes du 19 janvier 1537 où, ainsi qu'on l'a fait remarquer, la devise n'est pas mentionnée.

Cependant, on a vu aussi que Diego Soto de Aguilar, qui raconte cette même transaction et qui mentionne les lettres patentes de 1557 par lesquelles on y mit fin, termine son récit par une description des armes des ducs de Veragua où figure la devise. Faut-il conclure de là que le roi Philippe II sanctionna, tacitement tout au moins, cette addition au blason accordé par la cédule de 1537 ? On

---

apud Harrisse, *Fernand Colomb*, pp. 220-221). Le texte de cette épitaphe donné par Eustaquio Navarrete, dans le volume cité ci-dessus p. 463, est incorrect.

5° Celle qui se lit actuellement sur la tombe, où l'âge de Fernand Colomb est indiqué comme étant de 50 années, 9 mois et 14 jours et où il est dit que son père revint à Palos le 7 mai, après avoir avoir fait sa découverte, qu'il retourna deux autres fois dans les pays ainsi découverts et qu'il mourut le 20 août 1506. Et, au-dessous d'une sphère entourée de la devise : *A Castilla y a Leon, Nuevo Mundo dio Colon*, l'épitaphe latine indiquée au n° 3. Cette inscription plusieurs fois reproduite, notamment dans la *Nebulosa* de M. Duro, a été copiée sur place par M. Harrisse. (*Fernand Colomb*, pp. 67-68). Elle fourmille d'erreurs. Nous savons par Marcos Felipe, l'ami et l'exécuteur testamentaire de Fernand Colomb que celui-ci naquit le 15 août 1488. (*Declaraciones*, *loc. cit.* p. 462). Ce n'est donc pas 50 ans 9 mois et 4 jours qu'il avait lors de sa mort, mais 50 ans 10 mois et 27 jours. Ce n'est pas le 7 mai que Colomb rentra à Palos, c'est le 15 mars. Ce n'est pas trois voyages qu'il fit aux terres qu'il avait découvertes, c'est quatre. Ce n'est pas le 20 août que Colomb mourut, mais le 20 ou le 21 mai. Ces erreurs montrent que cette inscription est postérieure aux autres que nous savons dater du temps même, qui sont relativement exactes et qui ne font aucune mention de la devise que Fernand Colomb lui-même passe sous silence dans les indications minutieuses qu'il donne au sujet de sa pierre tombale.

peut l'admettre. A cette époque, la devise devait être courante et la couronne qui avait arraché à Marie de Tolède et à son fils l'abandon des plus substantiels avantages assurés à Colomb par les capitulations originelles, pouvait maintenant laisser sans inconvénients à ses successeurs la mince satisfaction de mettre sur le blason de la famille que leur aïeul avait donné un monde à ceux qu'il était venu servir. Remarquons encore, toutefois, que ni Las Casas qui mit la dernière main à son livre en 1561, ni Herrera qui acheva ses premières décades en 1601 et qui ne pouvaient ignorer l'existence de cette devise, n'en disent rien, bien qu'ils fussent l'un et l'autre grands admirateurs de Colomb.

Ces omissions significatives, la date tardive des deux seules mentions authentiques que nous ayons de la devise, l'expression de Nouveau Monde qu'on y trouve, le fait singulier que dans la seconde édition d'Oviedo, parue en 1547, le blason de Colomb qui y est représenté par une grande figure ne la porte pas, sont autant de motifs qui autorisent à penser qu'elle ne peut être antérieure de beaucoup à la mention d'Oviedo, et que ce n'est que longtemps après qu'elle a fini par s'accréditer.

Nous croyons donc pouvoir conclure de tout ce qui précède :

Que la fameuse devise ne vient ni des Rois Catholiques, ni de Ferdinand d'Aragon, ni de leurs successeurs;

Qu'elle ne vient pas davantage de Colomb qui n'a pu la connaître;

Qu'elle est née spontanément dans le cerveau de quelque admirateur de Colomb resté inconnu, et qu'elle n'eut jamais d'autre sanction que celle de la voix publique confirmée par le temps;

Qu'elle n'a jamais été inscrite sur la tombe de Colomb, soit à Valladolid, soit à la Chapelle de Sainte-Marie-des-Grottes, et qu'il n'est pas probable que ce soit en 1539

qu'elle ait été gravée sur la pierre tombale de Fernand Colomb;

Qu'elle date vraisemblablement d'une époque voisine de celle où elle est mentionnée pour la première fois par Oviedo;

Qu'elle n'était pas encore acceptée à la fin du XVIe siècle et que ce n'est qu'au commencement du siècle suivant qu'elle s'accrédita définitivement.

Il faut encore dire que c'est très vraisemblablement sous la forme que lui donne Oviedo qu'elle fut d'abord rédigée, bien que ce soit celle empruntée à la tombe de Fernand Colomb qui ait prévalu. C'est celle sous laquelle elle figure encore sur le blason des descendants du grand navigateur. Sous l'une et l'autre forme elle exprime noblement une grande vérité, et si les Rois Catholiques ne furent pour rien dans son expression, la postérité a sanctionné le jugement de son auteur anonyme, et c'est à juste titre que ceux qui ont l'honneur de porter le nom de Colomb s'en enorgueillissent (73).

V. — Les armes que Colomb attribuait à ses ancêtres.

Il résulte des paragraphes précédents que, si l'assertion d'Oviedo et de Las Casas que les Rois Catholiques don-

(73) Les deux formes les plus anciennes de la devise sont celles indiquées dans le texte à savoir :

Por Castilla *é por* Leon
Nuevo Mundo *hallo* Colon
(Oviedo, 1535).

A Castilla *y a* Leon
Nuevo Mundo *dio* Colon
(Tombe de F. Colomb, 1539).

On voit la différence principale : Dans le texte d'Oviedo, Colomb a *trouvé* un Nouveau Monde pour la Castille et pour le Léon; dans le texte de provenance colombienne, il le leur a *donné*. D'accord avec M. Harrisse, nous croyons que le texte d'Oviedo est le plus ancien ; mais d'après un généalo-

nèrent à Colomb les armes royales n'est pas contredite par le fait que les Lettres patentes de 1493 ne confirment pas cette assertion qui peut être basée sur une autre concession plus tardive, que nous ne connaissons pas, il n'en est pas de même de la fameuse devise qui ne vient certainement pas des souverains et qui est une addition à l'écu de Colomb postérieure à sa mort.

Revenons maintenant à ce qui fait l'objet principal de notre recherche : l'origine des armes que les Lettres patentes du 20 mai 1493 autorisaient Colomb à ajouter à celles que lui donnèrent les Rois Catholiques et qu'il y ajouta en effet.

On a vu que, dans les diverses modifications faites au blason de Colomb, le quartier réservé à ses armes anciennes n'a subi aucun changement et qu'il est resté tel que lui-même les a fait peindre sur les deux cartulaires

giste italien, auquel nous devons une intéressante brochure sur la question : *l'Arma di Cristoforo Colombo, dissertazioni* del Cav. Ferruccio *Pasini*, la priorité appartiendrait à l'autre parce que le mot *hallo* s'écrivait anciennement *fallo* et qu'avec cette orthographe le vers serait mauvais (p. 20), ce qui est d'ailleurs contestable.

Ces deux formes de la devise ne sont pas les seules que l'on connaisse ; en voici deux autres :

« Mundo Nuevo dio Colon à Castilla y Leon. »

(Pedro de Medina, *Cronica de los duques de Medina Sidonia*, 1561, dans la *Coleccion de documentos para la historia de España*, tome 39).

« A Castilla y a Leon otro mundo dio Colon. »

(Orellana, *Varones ilustres del Nuevo Mundo*, Madrid, 1639, p. 14).

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mundo gano Colon

(Le P. Juan de Victoria, *De los Reyes Catolicos y cosas de estos* años (Manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Madrid cité par M. Duro, *Colon y la Historia Postuma*, p. 300).

A Castilla y Aragon
Otro Mundo dio Colon.
Duro, *loc. cit.*, p. 209.

M. Harrisse dit que les Pinzon prirent aussi cette devise avec le changement de Colon en Pinzon (*The Discovery*, p. 730).

de Paris et de Gènes, c'est-à-dire que, d'après lui, ses ancêtres portaient d'or avec une bande d'azur et un chef de gueules.

La seule indication que nous ayons relativement aux origines qui étaient attribuées à ces armes, est le passage déjà cité de Fernand Colomb, où il dit que le blason des anciens Colombo était gravé sur leurs tombes à Plaisance, et son assertion, répétée par Las Casas, que ces Colombo avaient été ruinés par les guerres de Lombardie. Sans être bien explicites, ces deux faits autorisent à croire que c'est à la branche des Colombo de Plaisance, ville lombarde, que l'amiral et son fils rattachaient leurs origines et que les armes de famille que devait porter le quatrième quartier de son écu étaient celles de cette ancienne famille.

Nous n'avons aucune preuve directe que Colomb, ou son fils, ait formulé cette prétention. Eux ou d'autres des leurs ont dû cependant le faire, car Charlevoix nous a laissé une description du blason de Colomb où il dit que le cinquième quartier de son écu montrait les armes des anciens Colombo de Plaisance (74). Charlevoix écrivait, il est vrai, au XVIIIe siècle, mais il était très bien documenté et cette mention des armes des Colombo de Plaisance doit s'appuyer sur quelque chose. En admettant qu'elle n'eût d'autre base qu'une tradition, cela prouverait tout au moins l'existence de cette tradition, que les Colomb seuls pouvaient avoir accréditée.

Eh bien ! nous connaissons les armes des Colombo de Plaisance et ce ne sont pas celles qu'a prises Colomb.

---

(74) « Au premier de Castille. Au second de Leon. Au troisième, une mer « d'azur semée d'îles d'argent, la moitié de la circonférence environnée de « la terre ferme, des grains d'or répandus partout, les terres et les îles cou- « vertes d'arbres toujours verts ; au quatrième d'azur à quatre ancres d'or, et « au-dessous les armes des *anciens Colomb de Plaisance*, et pour cimier « un globe surmonté d'une croix, avec cette devise : *Por Castella y por* « *Leon, Nuevo Mundo hallo Colon* » (CHARLEVOIX, *Histoire de l'Isle Espagnole*, Paris, 1731, 2 vol., 4, vol. I, p. 109).

Les Colombo du Plaisantin portaient d'azur à trois montagnes de sinople, dont celle du centre, plus élevée que les autres, était surmontée d'une colombe d'argent qui tenait dans son bec une branche d'olivier (75).

On pourrait dire, et on a dit, en effet, que d'autres Colombo de cette même branche avaient réellement eu les armes que prit Colomb (76). Mais, d'une part, cette assertion est avancée sans aucune preuve et, de l'autre, nous avons la déclaration formelle et bien précise d'un critique qui ne se paie pas de mots et qui fait autorité en tout ce qui concerne Colomb, qu'il a examiné lui-même ou fait examiner tous les nobiliaires manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les bibliothèques publiques, ainsi que dans les cabinets héraldiques particuliers, et que non seu-

---

(75) Cette description des armes des Colombo de Plaisance est empruntée à un diplôme de l'empereur d'Allemagne Mathias, en date du 27 mai 1615, donné à Antonio Francesco Colombo, de Plaisance, et reproduit par Campi dans son *Discours historique* sur Christophe Colomb, inséré au tome III de son *Histoire ecclésiastique de Plaisance*. Voici le passage, traduit du latin :
« En vertu de notre même autorité, non seulement nous ratifions et con-
« firmons ses anciennes armes, mais aussi nous les augmentons et les ornons,
« et, autant qu'il est besoin, nous les lui concédons et accordons gracieuse-
« ment de nouveau, pour être portées désormais par lui et les siens de la
« manière suivante : Ecu d'azur, à la base duquel s'élèvent jusqu'au centre
« trois monts de sinople, dont celui du milieu est un peu plus haut ; au
« sommet du mont du milieu, une colombe blanche tenant dans son bec un
« rameau d'olivier ; l'écu est surmonté d'une tête humaine au-dessus de
« laquelle est suspendue une couronne de laurier, de sinople, selon que
« toutes ces choses sont plus clairement représentées par l'art du peintre au
« milieu de notre présent diplôme (*Dell'Historia ecclesiastica di Piacenza*, Piacenza, 1771, vol. III, pp. 234-235).

(76) Le chevalier Ferruccio Pasini, spécialement compétent en matière héraldique, écrit ce qui suit : « Colombo di Piacenza » : *D'oro* alla banda *d'azzuro* col capo di *rosso* alias di *verde* (*L'arma di Cristoforo Colombo*, *Dissertazioni*, 1886, sans lieu, in-12, p. 35. Le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil héraldique de France, dit la même chose : Plaisance : *d'or* à la bande *d'azur*, au chef de *sinople* alias de *gueules* (*Les Colomb au service de France*, Paris, 1892, 8°, p. 68). Ces deux héraldistes n'indiquent pas la source de leur information et il est probable qu'ils n'en ont pas d'autre que la tradition colombienne.

lement ce blason n'a jamais été celui d'aucun Colombo, mais encore qu'il n'existe nulle part, et qu'aucunes armoiries connues, tant en Italie qu'en Espagne, en Portugal ou ailleurs, n'en approchent (77).

Si les Colon d'Espagne de notre temps ont maintenu sur leur écusson ces prétendues armoiries des Colombo de Plaisance, non sans les modifier considérablement d'ailleurs, il y eut au moins un de leurs ancêtres, un descendant, un héritier des titres du célèbre Génois, et non le moins illustre, qui ne croyait pas qu'on dût les considérer comme les armes originelles de sa famille. Ce Colon était le VII[e] amiral des Indes, Pedro-Nuño Colon de Portugal, duc de Veragua, vice-roi du Mexique et chevalier de la Toison d'Or, l'un des plus grands personnages de son temps.

On a vu ci-dessus qu'à la mort de Diego II, quatrième amiral des Indes et dernier descendant mâle direct de Colomb, les Colombo d'Italie s'étaient portés comme héritiers de son majorat et que le principal d'entre eux, Baldassare, qui prétendait que le découvreur du Nouveau Monde était issu de la branche des Colombo de Cuccaro, dont lui, Baldassare, était le représentant direct, avait produit, à l'appui de ses réclamations, des titres généalogiques et autres documents dont la critique moderne a montré l'insuffisance, mais qui, à l'époque, paraissent avoir assez longtemps embarrassé les juges.

Parmi ces documents, il y en avait un au moins dont

---

(77) HARRISSE, *Christophe Colomb*, vol. II, p. 170. « Dans aucune des « armoiries attribuées aux Colombo de Plaisance, dit-il un peu plus loin, on « ne trouve d'armes d'or à la bande d'azur sous un chef de gueules » (*ibid.*, p. 175). Dans un autre ouvrage, M. Harrisse constate qu'il existe, à Plaisance, une vieille maison ayant appartenu aux Colombo de cette ville, dont la porte principale montre encore leur écusson gravé sur la pierre où l'on distingue, au premier quartier, une colombe aux ailes étendues et au second, un chevron portant deux autres colombes se faisant face (*Introduction to B. F. Stevens, edition of Columbus's Cartulary*, London 1893, fol., p. XLIV).

l'authenticité ne pouvait être mise en question. C'était le blason de la famille. Ces Colombo de Cuccaro étaient de véritables nobles d'ancienne souche qui avaient des armes parlantes. Ils portaient d'azur à trois colombes d'argent posées deux et un ; au chef, le cimier était surmonté de l'emblème de la justice ; la devise était : *Fides*, *Spes*, *Caritas*. Les Colon d'Espagne ne contestaient pas ce blason ; mais ils disaient que ce n'était pas celui des ancêtres du premier amiral qui, assuraient-ils, portaient d'or à bande d'azur sous un chef de gueules (78). Baldassare, qui était bien armé en généalogies, en blasons et en certificats de rois d'armes relatifs aux Colombo, admettait que plusieurs anciennes branches de cette famille pouvaient avoir pris d'autres armes, mais ne reconnaissait pas celles qu'on lui opposait et soutenait que le blason des Colombo, ancêtres communs de la branche à laquelle il appartenait et de celle dont l'amiral descendait, était bien celui qu'il présentait et qui portait comme devise : Foi, Espérance et Charité (79).

Baldassare, ou plutôt son fils, car lui-même mourut avant la fin du procès, finit par être débouté et le majorat, avec tous les titres de Colomb, passèrent à la descendance

(78) M. Harrisse, qui a dépouillé l'un des rares exemplaires, échappés à la destruction, du *Mémorial del Pleyto* relatif au procès en possession du Majorat et des titres de Colomb, y a relevé ce qui suit : Faisant opposition aux prétentions de Baldassare Colombo, Francisca Colon Ortegon, qui s'était aussi portée comme héritière à la mort de son frère Diego II, quatrième amiral, décédé sans postérité mâle, « niait que l'écusson apporté de Cuccaro fût celui des aïeux de Christophe Colomb » et « reprochait à Bal-« dassare de ne pas porter d'or à la bande d'azur sous un chef de gueules, « écusson que, suivant l'autorisation des rois catholiques, Colomb avait inter-« calé dans ses nouvelles armoiries, comme étant les armes de ses ancêtres. » (*Christophe Colomb*, V. II, p. 172, d'après le *Mémorial del Pleyto*, n°s 1289 à 1297).

(79) Voyez le passage du *Mémorial del Pleyto*, n° 129, cité par M. Harrisse (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 173).

masculine de sa petite-fille, Isabel, qui, par mariage, était entrée dans la maison de Portugal-Bragance. C'est son petit-fils, Nuno, qui gagna le procès, le 22 décembre 1608 et qui devint ainsi V[e] amiral des Indes et III[e] duc de Veragua.

Nous allons voir maintenant se produire un fait bien extraordinaire, déjà relevé à un paragraphe précédent, mais sur lequel il faut insister à cause de sa singularité. Ces mêmes Colon d'Espagne qui avaient combattu les prétentions de Baldassare en soutenant qu'il n'appartenait pas à la même famille qu'eux, que le grand Génois, qui avait fait souche en Castille, n'était pas le descendant des Colombo de Cuccaro, que l'arbre généalogique présenté par Baldassare ne pouvait être exact, et enfin que les armes de ces Colombo de Cuccaro n'étaient pas celles des ancêtres du Découvreur de l'Amérique, ces Colon d'Espagne, ou plutôt ceux-mêmes qui avaient gagné le procès, c'est-à-dire les Colon de Portugal, vont prétendre être du sang des Colombo de Cuccaro et vont revendiquer leurs armes comme étant celles de ceux dont ils descendaient.

Nous n'avons aucun document indiquant l'époque exacte à laquelle se produisit cet étrange revirement; mais nous avons une pièce authentique, signée du chef des Colon d'Espagne, et datant de 1671, où les prétentions qui viennent d'être indiquées sont hautement affichées. On y lit, entre autres choses curieuses, dont plusieurs ont déjà été indiquées, que « Dieu accorda à l'Amiral Don « Christophe Colon la noblesse en héritage »; qu'il le choisit « dans l'illustre et antique maison et sang des « Colombo de Cuccaro »; que « les anciennes armes des « Colombo sont trois colombes blanches et un casque « portant au-dessus la justice avec la devise suivante: « Foi, Espérance et Charité »; et qu'il « est bien d'éter- « niser la mémoire d'un homme dont les armes hérédi-

« taires sont la Justice, assistée de la Foi, de l'Espérance « et de la Charité, qui ont resplendi dans toutes ses « actions » (80).

Il faut dire que ces bizarres prétentions semblent ne pas avoir été maintenues, car lorsque les Colon de Portugal, descendants d'Isabel, fille du second Colon, furent dépossédés par un nouveau procès qui fit passer ce qui restait des biens et des titres du Découvreur de l'Amérique à une autre branche des Colon, celle des Colon Larreategui, issus de Francisca Ortegon, sœur du 4e Amiral, on n'en trouve plus aucune trace (81). Les ducs de Veragua actuels portent sur leur écusson, non les trois colombes des Colombo de Cuccaro, mais les armes qui occupaient le cinquième quartier du blason que Colomb avait fait peindre sur ses cartulaires (82).

---

(80) *Mémoire de Don Pedro Colon*. Voir sur ce document, et pour d'autres curieux extraits, les notes précédentes 22 à 25 et les pages 432 à 435 de la reproduction à l'Appendice du livre de Luigi Colombo.

Il est à remarquer que Don Pedro Colon ne paraît pas avoir fait figurer sur son propre blason ces prétendues armes de ses prétendus ancêtres, car Galardi qui lui a dédié son *Traité politique touchant les Ambassadeurs*, imprimé à Cologne en 1668, a placé ses armes en tête du livre et on n'y voit figurer aucun des meubles de l'écu des Colombo de Cuccaro, mais celui que Colomb attribuait à ses ancêtres, avec un changement toutefois dans les émaux et les couleurs : la bande est de gueules sur champ d'argent au chef d'azur. La dédicace de ce livre, écrite en style grandiloquent, rappelle cependant au noble duc qu'il tire son origine de Ferraro Colombo, seigneur du château de Cuccaro. Imhof, en décrivant les armes des ducs de Veragua qui, de son temps, appartenaient encore à la lignée de Portugal, n'y fait pas figurer non plus celles des Colombo de Cuccaro (*Recherches historiques et généalogiques des Grands d'Espagne*, Amsterdam, 1708, in-12, p. 105).

(81) Pour un exposé très clair et très exact de tous les procès entre les descendants de Christophe Colomb en revendication de son héritage, réduit avec le temps presque uniquement aux titres et au nom, voir les chapitres VIII et IX du *Christophe Colomb* de M. Harrisse, bornons-nous à dire que l'une des petites-filles de Francisca Colon Ortegon, sœur du quatrième amiral, qui avait inutilement disputé l'héritage aux Colon de Portugal-Bragance, issus d'Isabel, sa tante, entra par mariage dans la maison de Larreategui qui finit par l'emporter sur eux, mais à la fin du XVIIIe siècle seulement. Le duché de Veragua est aujourd'hui dans cette famille.

(82) On y relève cependant quelques différences. La bande d'azur traverse

Est-il nécessaire d'ajouter que ces armes ne remontent pas au delà de Colomb — ce qui ne leur enlève rien de leur légitimité — mais que M. Harrisse a eu raison de dire que c'est le grand Génois lui-même qui « composa de tou- « tes pièces cet écusson à la bande d'azur sur un chef de « gueules que nul avant lui n'avait possédé à aucune épo- « que et dans aucun pays » (83)?

---

le champ de gauche à droite et le chef de gueules a disparu. Voyez une jolie figure enluminée de ce blason dans le *Columbus* de M. Thacher, vol. II, 536. Il vient du duc de Veragua même et date de sa visite aux États-Unis, lors du 4e centenaire de Colomb, en 1892. Cette modification n'est pas d'ailleurs la seule que les Colon aient apportées au blason de leurs ancêtres tel que le comprenait Colomb en 1502 et qui était, comme on l'a vu, d'or à bande d'azur sous un chef de gueules. Dans l'Écu des Colon qui orne la chapelle de Veragua, à l'église San José, de Madrid, la bande est de gueules sur champ d'azur. D'après l'ouvrage de Luis de Salazar, cité ci-dessus, cette bande est de gueules avec colombes d'argent, sur champ d'azur. On voit que les Colon descendants du grand Génois ne sont pas bien fixés sur ce qu'était le blason de leurs ancêtres.

(83) *Christophe Colomb*, vol. II, p. 176.

CHAPITRE TROISIÈME

LA VÉRITABLE FAMILLE DE COLOMB

I. — Les documents tirés des archives des anciens notaires italiens.

L'histoire de la vie de Colomb, antérieurement à son arrivée en Portugal et même à son passage en Espagne, est longtemps restée pour nous un livre fermé. A force de recherches dans des archives privées, à force de lire et de relire les documents et d'en tirer d'ingénieuses déductions, on est parvenu à lever une partie du voile qui recouvrait les origines de sa famille. On sait que c'était une famille d'artisans, originaire de Quinto, qui passa ensuite à Gênes ; on connaît les noms et même l'âge de la plupart de ses membres, ainsi que la situation qu'ils occupaient.

Ce sont les archives des notaires italiens de l'époque colombienne qui nous ont livré ces renseignements. Des érudits ont relevé patiemment tous les actes où figurent quelques membres de la famille de Colomb, et grâce aux informations qu'ils contiennent, on a pu reconstituer, à peu près, l'état civil de cette famille. Ces documents, si précieux semblent cependant dénués d'intérêt. Ce sont des quittances, des contrats de vente, des obligations prises, des règlements de comptes et autres pièces de ce genre. Séparément ils ne disent rien ; réunis ils forment un ensemble des plus utiles, car ils nous transpor-

tent dans le milieu même où Colomb et les siens vécurent; ils nous font connaître leur profession et celle des personnes avec lesquelles ils étaient en relation ; ils nous initient à des particularités de leur existence et nous révèlent leur véritable condition sociale (84). Ce sont les résultats donnés par le dépouillement de ces pièces que nous allons exposer sommairement.

II. — Le grand-père de Colomb : Giovanni Colombo

Le plus ancien des ancêtres de Colomb dont on trouve des traces authentiques ne remonte pas au delà de deux générations. Il s'appelait Giovanni Colombo et habitait Quinto, ville maritime à quelques kilomètres à l'est de Gênes. C'était son grand-père. Il était originaire de Moconesi, village d'une commune de la vallée de Fontanabuona. On ignore s'il venait d'une famille étrangère à cette vallée où l'on trouve, à cette époque, de nombreux Colombo. Si tel était le cas rien ne l'indique et l'annaliste Casoni, qui parle d'après des documents que nous ne connaissons plus, assure que cette région était le foyer

---

(84) Tous ces précieux documents ont été recueillis avec soin et publiés par MM. BELGRANO et STAGLIENO dans leur volume *Documenti relativi a Cristoforo Colombo e alla sua famiglia*, qui fait partie de la grande *Raccolta Colombiana*. Les deux auteurs ont fait précéder ces pièces de commentaires érudits que nous aurons souvent à citer, et ils les ont fait suivre d'un arbre généalogique admirablement conçu et exécuté. Avant cette publication M. Harrisse avait réuni pour son *Christophe Colomb* un grand nombre de ces pièces, qu'il a données en appendice et qui lui ont permis de faire connaître, le premier, ce qu'était réellement la famille de Colomb. Les nouveaux documents découverts depuis la publication de son livre et recueillis par la *Raccolta Colombiana* ont modifié sur quelques points de détail les ingénieuses déductions de M. Harrisse, mais n'ont rien changé à es conclusions qui sont, d'ailleurs, celles des savants éditeurs de cette magnifique collection. Pour notre part nous ne nous sommes écartés de leur manière de voir que sur la date de la naissance de Colomb et sur quelques autres points particuliers, sur lesquels nous nous sommes expliqués.

des ancêtres de notre Colomb (85). Ce qui est certain c'est que Colomb et son frère Barthelemy ont porté l'un et l'autre le nom de Terra rubia ou rubra (86) qui est le même que celui de Terrarossa (Terre rouge).

On ne connaît ni la date de la naissance ni celle de la mort de l'aïeul de Colomb et sa profession n'est pas indiquée ; mais on sait qu'il vivait dans la première moitié du xve siècle et il est plus que probable qu'il était tisserand ou commerçant en laines, car nous possédons un acte authentique qui établit qu'en 1429 il engageait l'un de ses fils comme apprenti tisserand. Un autre acte montre qu'il vivait encore en 1440 ; un troisième document, daté de 1444, le porte comme décédé (87).

---

(85) « Les ascendants de Christophe, comme il résulte d'actes publics, « habitaient une localité appelée Terra Rossa, à peu de distance de Nervi, « située entre Moconesi et Fontanabuona qui donne son nom à la vallée où « l'on voit encore une tour dite des Colombo. Son aïeul était Jean, de Quinto, « qui vivait en 1440 ». (Casoni. *Annali della republica di Genoa*, Gênes 1708, in-fol. p. 37). Les renseignements topographiques donnés ici ne sont pas absolument exacts, car Nervi n'est pas à peu de distance de Terra Rossa qui paraît n'avoir été qu'un quartier de Moconesi, mais il n'y a aucune raison de mettre en doute le fond même de l'indication donnée par Casoni. Voyez ce que disent à cet égard MM. Belgrano et Staglieno (*Documenti*, p. 2), voir aussi la *carte du pays d'origine de Christophe Colomb*, dans l'ouvrage de M. Harrisse, vol. I, p. 182.

(86) Voici ce que dit Las Casas : « Cet homme distingué était Génois de « nationalité et originaire d'une petite localité de la province de Gênes. Quel « était le nom de cette localité ? On l'ignore : tout ce qu'on sait, c'est « qu'avant d'arriver à la situation qu'il s'est acquise depuis, il se faisait « appeler Colombo de Terrarubia. Son frère, Barthélemy, dont il sera plus « amplement parlé dans la suite, se donna aussi ce nom. » (*Historia*, liv. I, chap. II, vol. I, p. 42). En ce qui concerne Barthélemy, nous avons de lui des vers inscrits sur une carte qu'il fit en Angleterre dans lesquels il se désigne « ainsi : Bartholomeus Columbus de Terra rubra. Fernand Colomb (ch. II, fol. 31 verso) et Las Casas (Liv. I, chap, 29, vol. I, p. 225) citent tous les deux ces vers et le premier ajoute : Je dois dire que j'ai vu (des pièces) où l'amiral, avant qu'il eût ce rang, se donnait le nom de *Columbus de terra rubra*.

(87) Le premier acte est du 21 février 1429, le second du 6 septembre 1440, et le troisième du 20 janvier 1444. On les trouve dans le volume de *Docu-*

Giovanni eut un frère nommé Luca (88) et on lui connaît trois enfants, deux fils : Antonio et Domenico, une fille : Battistina. On ne sait rien de cette dernière, sinon qu'elle épousa un nommé Pasquale Frittolo dont elle eut un fils du même nom (89). On n'est guère plus renseigné sur Antonio. Il dut naître avant 1418 et se maria probablement en 1445 (90). Il eut quatre enfants : Giannetto ou Giovanni, Matteo, Tomaso et Amighetto, tous tisserands ou lainiers, qui en 1496 s'associèrent pour dépêcher l'un d'eux auprès de leur cousin, Christophe, amiral du roi d'Espagne (91).

III. — Le père de Colomb : Domenico Colombo.

Domenico, le second des fils de Giovanni, fut le père de Christophe. Il naquit à Quinto en 1418 ou 1419. En 1429, son père le mit en apprentissage pour six ans, chez un tisserand nommé Guglielmo di Brabante (92). Au sortir d'apprentissage il passa vraisemblablement à Gênes où il apparaît en 1439 comme maître tisserand, engageant lui-

---

menti de MM. Belgrano et M. Staglieno sous les nos 1, 3 et 4. Ces pièces sont notre unique source pour les renseignements qui précèdent.

(88) Ce Luca eut deux fils, Giovanni et Benedetto. Les actes qui les concernent portent les nos 18, 19 et 23 dans les *Documenti* de la *Raccolta*.

(89) Actes du 20 avril 1443 et du 20 avril 1448. *Documenti*, nos 6 et 7.

(90) MM. Belgrano et Staglieno le placent après Domenico. Nous supposons qu'il était l'aîné, parce que dans l'acte du 20 avril 1448, n° 6, où il figure avec son frère Domenico, il est nommé avant celui-ci dont nous connaissons la date de la naissance. Nous supposons qu'il se maria en 1445, parce que son fils Giannetto avait 14 ans en 1460 ce qui reporte sa naissance à l'année 1446. (*Documenti*, n° 16).

(91) *Christophorum de Columbo amiralum regis Ispanie.* (Acte du 11 octobre 1496. *Documenti*, n° 84).

(92) Acte du 21 février 1429. (*Documenti*, n° 1). L'acte porte qu'il avait alors 11 ans, ce qui nous donne la date de sa naissance.

même un apprenti (93). Ses affaires prospérèrent sans doute, car l'année suivante il achète une maison, Via dell' Olivella, et le 4 février 1447, il est nommé gardien de la porte de Gênes située au bout de cette même rue (94). Le 5 novembre 1448 il n'occupe plus ce poste auquel, toutefois, il est renommé le 10 décembre 1450 (95), et l'année suivante il achète une autre maison (96). En 1455, on le voit faire l'acquisition d'une propriété près de la Porte Saint-André (97) et à partir de ce moment, jusqu'en 1470, on trouve fréquemment son nom dans des actes notariés de Gênes (98).

Au commencement de l'année 1470, Domenico paraît avoir adjoint à son métier de tisserand celui de tavernier, car, en février de cette année, la corporation des tisserands de Gènes l'ayant envoyé comme délégué à Savone pour discuter et régler des questions se rapportant à leur profession (99), on constate que dans un acte passé dans

(93) 1er avril 1439, *Doc.* n· 2.

(94) 6 septembre 1440. *Documenti*, n· 3 et p. 9 du Commentaire des Documents.

(95) *Documenti*, p. 10.

(96) Acte du 26 mars 1451, n· 11, où Domenico est appelé tisserand de laine et citoyen de Gênes.

(97) Acte du 18 janvier 1455. (*Documenti*, n· 15). Cette maison est celle où l'on suppose que Colomb passa ses premières années. Peut-être même y est-il né, car par l'acte de janvier 1455, Domenico acheta seulement le terrain où se trouvait une bâtisse qu'il habitait déjà. Cette maison, qui existe encore, appartient maintenant à la ville de Gênes ; elle porte le n· 37 d'une rue étroite qui part de la Porte Saint-André, et qui aboutit à la salita di Morcento. Voyez ce que disent à cet égard MM. Belgrano et Staglieno père, *Documenti*, p. 15. C'est au marquis Marcello Staglieno que revient le mérite d'avoir identifié cette maison : *Sulla casa abitata da Domenico Colombo in Genova*. Gênes, 1885, 8· jésus.

(98) Tous ces actes sont transcrits dans la *Raccolta*, *loc. cit.* Ils n'ont aucune importance en eux-mêmes, car à cette époque on avait recours au notaire pour les transactions les plus insignifiantes ; c'est cependant grâce à cette habitude que nous pouvons aujourd'hui suivre Domenico Çolombo dans les différentes phases de sa vie domestique.

(99) Domenico avait pour collègue Antonio Garibaldo et l'accord qu'ils

cette ville on lui donne, outre la qualité de tisserand, celle de tavernier à Gênes (100). Il faut croire que ce nouveau métier ne lui réussit pas beaucoup, car, après être retourné à Gênes, on le voit, vers la fin de la même année, embarrassé dans des difficultés d'argent avec un nommé Girolamo del Porto, à la suite desquelles il est incarcéré pour dettes. Son fils aîné, Christophe, intervient et l'affaire paraît s'être arrangée (101). Mais le mois d'après un autre créancier surgit et le père et le fils sont encore obligés de faire un acte pour se reconnaître débiteurs de la somme réclamée et fixer l'époque du paiement (102).

A dater de ce moment, la situation de Domenico paraît très embarrassée et les actes subséquents montrent qu'il ne put jamais se relever. Il n'achète plus aucun bien, où s'il achète il ne peut pas payer, et vend ce qu'il possède. C'est à cette époque critique qu'il quitte Gênes et passe à Savone où on le trouve établi, avec sa famille, vers l'année 1471 (103). Le 7 août 1473 il fait intervenir sa femme pour consentir à la vente de sa maison de la voie de l'Olivier à Gênes. Quelques mois plus tard, il est vrai,

---

firent avec la corporation des tisserands de Savone fut approuvé par celle de Gênes. Actes n°s 25 et 27.

(100) *Domenicus de Colombo civis Janue, quondam Johannis de Quinto, textor panorum et tabernarius.* (Acte du 2 mars 1470, n° 26). Par cet acte, Domenico engage un employé ou un serviteur, mais non un tisserand ou un apprenti tisserand, ce qui est une indication de plus qu'il faisait autre chose que de tisser du drap.

(101) Acte du 22 septembre 1470 (n° 28), par lequel Domenico et Christophe soumettent à un arbitre les réclamations de del Porto. Un autre acte, en date du 28, donne la sentence de l'arbitre (n° 31).

(102) C'est l'acte du 31 octobre 1470 (n° 34) où il est dit que Christophe était alors âgé de 19 ans révolus, et dont la teneur indique que la dette à régler avait été contractée par lui et par son père.

(103) Un acte en date du 10 septembre 1471, n° 40, le désigne comme habitant de Savone, et dans plusieurs autres actes des deux années suivantes, 1472 et 1473, datés de la même ville, lui ou son fils figurent. Il y est désigné comme lainier, *lanerius*.

il en achète une à Savone (104), mais à terme, et il résulte de poursuites intentées, plus tard, qu'il ne put jamais s'acquitter de cette dette (105).

Dans les années suivantes les affaires de Domenico ne se relevèrent pas, car le 23 janvier 1477 sa femme intervient encore pour l'autoriser à vendre un bien (106). De 1476 à 1491 on le trouve tantôt à Savone, tantôt à Gênes, où cependant il est le plus souvent, et où il se fixe de nouveau. Le dernier acte auquel on constate qu'il ait pris part est daté de Gênes 30 septembre 1494 (107). Le 8 avril 1500 une pièce authentique le mentionne comme étant alors décédé (108). Sa mort ne doit pas être de beaucoup antérieure à cette dernière date (109).

---

(104) Actes n°s 51 et 56. Dans ce dernier, daté du 19 août 1474, Domenico est appelé : tisserand de Quinto et de Gênes, présentement habitant de Savone. Cette désignation semblerait indiquer que Domenico n'exerçait pas sa profession à Savone.

(105) En 1500, peu de temps après la mort de Domenico, le fils de son vendeur, Sébastien Cunéo, demanda aux autorités de Savone le permis de citer les fils et héritiers de Domenico en paiement de ce qui lui était dû ; en conséquence, Christophe, Barthélemy et Giacomo-Diego furent assignés dans la personne de deux de leurs voisins, un layetier et un lainier, qui déclarent sous serment que les dits fils de Domenico se trouvaient actuellement dans les parages de l'Espagne. *Doc.*, n°s 88, 89 et 90, MM. Belgrano et Staglieno, auxquels nous empruntons ces faits qu'ils ont eux-mêmes empruntés à Salinerio, qui les avait consignés dans ses *Annotationes ad Cornelium Tacitum*, publiées en 1602, ajoutent qu'on ignore l'issue du procès, qui traîna en longueur, et qu'il est à présumer qu'une procuration que Diego Colomb, le second amiral, donna le 14 janvier 1514 au voyageur savonais Pancaldo, se rapportait aux intérêts que la famille de Colomb avait encore à Savone (*Documenti*... pp. 38 et 39). L'impossibilité où se trouva Domenico de s'acquitter d'une dette contractée en 1474 et qui pesa sur lui jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans, ne se concilie guère avec l'assertion d'Oviedo que Colomb envoyait de l'argent à son père, qui ne le précéda que de quelques années dans la tombe.

(106) Acte par lequel elle donne son consentement à la vente de la maison possédée par son mari dans le Vico Dritto ou de Saint Andrea, à Gênes (*Documenti*, n° 62).

(107) *Ibid.*, n° 82.

(108) *Ibid.*, n° 88.

(109) On place généralement la mort de Domenico quelques années plus

IV. — La mère de Colomb : Susanna Fontanarossa.

Domenico Colomb avait épousé Susanna Fontanarossa dont le lieu d'origine est incertain; elle était probablement, comme les Colombo eux-mêmes, originaire de la vallée de Fontanabuona (110). On n'est pas fixé non plus sur la date du mariage ; mais nous nous croyons autorisé à le placer en 1450, époque à laquelle Domenico cessa, temporairement, d'être gardien de la porte Olivella et où il put s'absenter de Gênes pour faire un voyage au pays de sa femme. Cette date de 1450 concorde avec celle de la naissance du premier-né de Domenico, de Christophe, qui doit être fixée, ainsi que nous le montrerons, à l'année 1451 (111). Susanna avait apporté

---

tôt. Mais les poursuites commencées contre ses fils, en paiement des dettes qu'il avait laissées, durent suivre d'assez près sa mort; or, ces poursuites sont de la fin de l'année 1500. Il est donc permis de supposer que c'est en 1499 que le père de Colomb mourut.

(110) Son père s'appelait Giacomo Fontanarossa ou Jacobi Fontanarubea (*Doc.*, 38), et elle avait des frères et parents du même nom (*Doc.*, 36, 37 et 38). Dans un des actes où son père figure, celui du 7 août 1473 (n° 51), il est désigné comme étant de Bisagno ; mais cet acte est postérieur au mariage d'une vingtaine d'années, et cette indication n'est pas donnée dans les actes antérieurs. On peut donc supposer qu'originairement il n'habitait pas cette localité, très voisine de Gênes. D'un autre côté, cependant, Casoni dit que « Susanna était née à Saulo (Sari) à peu de distance de Nervi » (*Annali*, p. 26). Mais on a vu que les indications topographiques de cet annaliste sont peu sûres, car pour lui, Nervi est peu éloignée de Terra Rossa et de Moconesi, qui sont précisément dans la vallée de Fontanarossa.

(111) MM. Belgrano et Staglieno croient que c'est vers 1440 que Domenico épousa Susanna (*Documenti*, p. 17). A cette époque Domenico n'avait que 22 ans, et il n'y avait qu'un an qu'il était établi à son compte, comme il est permis de l'inférer de l'engagement de l'apprenti Leverone qu'il prit en 1439. Ceux qui font naître Colomb avant l'année 1451, sont bien obligés de reculer l'époque du mariage ; mais ils se placent dans des conditions anormales. Si le mariage eut lieu, par exemple, en 1440, il faut admettre que Susanna avait alors quinze ans au moins. Or, elle eut un fils en 1468 et une fille en 1469 ou 1470, comme on le montrera ci-après. Elle aurait donc été mère pour la cin-

une dot à Domenico, et on la voit intervenir à diverses reprises pour donner son consentement à la vente des biens qui en étaient la garantie. On ignore la date de sa mort, mais elle n'existait plus en 1489 (112).

Suzanna Fontanarossa donna cinq enfants à Domenico Colombo :

Cristoforo,
Bartolomeo,
Giovanni-Pellegrino,
Jacopo (Diego) et
Bianchinetta.

Voyons ce que les documents nous apprennent de chacun d'eux pour la période dont nous nous occupons ici : celle de leur jeunesse ou de leur séjour en Italie.

---

quième fois après trente ans de mariage et à l'âge de 45 ans au moins. Si, au contraire, nous plaçons le mariage en 1450, nous rentrons dans des conditions normales. Domenico avait alors 32 ans ; son premier-né vient au monde l'année d'après le mariage et il n'y a plus qu'une différence de 19 ans entre celui-ci et le dernier de ses enfants. Cette donnée concorde parfaitement avec la teneur de l'acte du 31 octobre 1470, où Christophe est dit être âgé de 19 ans accomplis.

M. Harrisse place le mariage avant l'année 1446 parce qu'il suppose que lors de la passation de l'acte du 7 août 1473 où figurent Christophe et Pellegrini, ces deux fils de Susanna, sans être expressément autorisés, étaient majeurs de 25 ans (*Christophe Colomb...* Vol. I, pp. 215-217). Nous montrerons à notre Troisième Étude que cette interprétation n'est pas acceptable. Remarquons, à ce sujet, que MM. Belgrano et Staglieno, qui ont constaté eux-mêmes, en reproduisant cet acte du 7 août 1473 (n° 51), que le notaire avait biffé la phrase portant que les deux fils de Susanna étaient autorisés, disent, dans leur commentaire de ce même acte, que Christophe et Pellegrino étaient autorisés par leurs parents : *con autorità e consenso dei genitori* (*Documenti*, ch. IV, p. 32).

(112) Acte du 21 juillet 1489 (*Documenti*, n° 75).

V. — Le fils aîné de Domenico Colombo : Christophe.

Les trois premiers actes, extraits des archives des notaires de Gênes, où figure le nom de Colomb sont de l'année 1470. Ce sont les plus anciens documents que nous ayons se rapportant à lui et ils ont un grand intérêt.

A cette époque, Domenico, comme on l'a vu, avait des embarras d'argent sérieux. Par le premier de ces actes, qui est celui déjà cité du 22 septembre, nous le voyons s'engager, conjointement avec son fils, à s'en rapporter à la décision d'un arbitre relativement à une créance que faisait valoir contre eux Girolamo del Porto. Cet engagement, pris solidairement par le père et par le fils, montre qu'ils étaient l'un et l'autre débiteurs de ce Girolamo. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une garantie donnée par le fils pour le père, mais d'une obligation prise en commun relativement à une dette commune. Les termes de l'acte sont très précis à cet égard (113). Le 28 du même mois

(113) Voici les clauses essentielles de l'acte ; nous supprimons les phrases de remplissage.

« Domenico di Colombo... et Christophe son fils... d'une part et Giro-
« lamo del Porto... d'autre part..., ont fait et font un compromis entre les
« mains de la prudente personne Giovanni Agostino di Goano... pris par
« et entre les dites parties d'un commun accord et d'une même volonté
« comme leur arbitre expert, conciliateur officieux et commun ami... Et
« Domenico di Colombo et Christophe, son fils, acceptent d'observer en tout
« la sentence que doit rendre le dit arbitre expert et ont promis spontané-
« ment. . solennellement, de donner et payer au dit Girolamo tout ce qui
« aura été décidé et jugé par le dit arbitre expert. Gênes, 22 septembre 1470.
« Giacomo Calvi, notaire ». (*Documenti* dans la *Raccolta*, n° 39).

L'obligation prise par les deux Colombo, père et fils, de se conformer à la décision de l'arbitre, fut-elle alors remplie ? Il est permis d'en douter, car on lit dans le Testament de Colomb, du 19 mai 1506, une clause par laquelle il charge son fils Diego de payer aux héritiers de ce Girolamo del Porto une somme de 20 ducats ; (Lollis, *Scritti di Columbo*, vol. II, p. 265, dans la *Raccolta*).

Cette somme forme plus du double de celle originellement due ; mais comme la dette remontait à plus de trente ans, Colomb a pu vouloir y ajou-

l'arbitre rend sa sentence qui ne paraît pas avoir été exécutée. Un mois après, les difficultés d'argent se reproduisent. Pour donner satisfaction à un autre créancier le père et le fils interviennent encore et, par l'acte du 31 octobre 1470, cité également ci-dessus, Christophe qui y est déclaré être âgé de dix-neuf ans, s'engage, personnellement, à solder ce créancier dans un délai d'un an. Cet engagement paraît différer du premier en ce sens qu'ici c'est le fils qui semble garantir le père et accepter seul la responsabilité du paiement de la somme réclamée; mais il n'y a là, évidemment, qu'une différence de forme ou une sorte de fiction légale, car outre qu'il serait bizarre de supposer qu'un fils, âgé de dix-neuf ans seulement, pût être appelé à garantir un père qui en avait plus de cinquante, qui était un homme établi, propriétaire d'une maison et honorablement considéré, puisque quelques mois auparavant la corporation des tisserands de Gênes l'avait chargé de défendre ses intérêts à Savone, l'acte même porte que le père s'oblige au même titre que le fils et que la dette qu'il s'agissait d'éteindre avait été contractée en commun pour une fourniture de vin faite, non à Christophe seul, mais à lui et à son père (114).

---

ter des intérêts. Cette clause ne fut point d'ailleurs exécutée, car nous voyons par le Testament de Diego, du 8 septembre 1523, qu'il charge ses héritiers de le faire. (*Documenti*, n° 115, p. 206, ligne 42).

(114) Voici également les principales parties de l'acte :

« Christophe Colomb, fils de Domenico, âgé de 19 ans révolus, en présence, « avec l'autorisation et d'après le conseil et le consentement du dit Dome- « nico... a publiquement reconnu qu'il doit donner et payer à Pietro Belle- « sio... 48 livres, 13 sols et 6 deniers de Gênes, pour le solde des vins ven- « dus et livrés par ledit Pietro Bellesio à Christophe et audit Domenico (*et* « *sunt pro resto vinorum eidem Christofforo et dicto Domenico venditorum* « *et consignatorum per dictum Petrum*). De plus, est intervenu et s'est « porté garant pour ledit Christophe... au sujet de l'ensemble et de chacune « des clauses ci-dessus, ledit Domenico, son père, qui s'est ainsi constitué et « a voulu être le payeur proprement dit et principal et l'exécuteur de ce qui « précède. (Gênes, 31 octobre 1470. Lazzaro Ragio, notaire. *Documenti* dans « la *Raccolta*, n° 34. »

Nous montrerons plus loin qu'il résulte de ces pièces que Christophe est né en 1451 (115); mais ce n'est pas la seule conclusion qu'on puisse et qu'on doive en tirer. Si nous rapprochons les faits qui viennent d'être établis de l'indication fournie par l'acte du 2 mars 1470, antérieur de quelques mois seulement à ceux dont nous parlons ici, actes où Domenico est représenté comme exerçant à Gênes la profession de tisserand et celle de tavernier, on sera en droit de conclure également, qu'en 1470 Christophe était l'associé de son père dans ce genre de métier et que ce n'est pas du tout, comme on l'a dit (116), pour le transporter à bord de son bâtiment (?), et faire le commerce ailleurs que Christophe achetait du vin, mais pour l'usage de la taverne que son père et lui exploitaient à Gênes.

Il n'y a pas de doute, cependant, que, comme son père, Colomb était tisserand et qu'il en exerçait la profession. Ses compatriotes et contemporains; Gallo, Senarega et Giustiniani le disent et un acte authentique, celui du 20 mars 1472, le constate (117). Cet acte, passé à Savone, montre aussi que Colomb avait accompagné ou suivi son père dans cette ville. Un autre acte de la même année enregistrant une obligation contractée conjointement avec son père pour une fourniture de laine qui leur avait été livrée, fait voir qu'il s'était fixé dans cette ville et qu'il continuait à avoir avec son père des intérêts communs d'un caractère commercial (118). Le 7 août 1473, il était encore dans cette ville et donne son consentement au désistement de sa mère à propos de la vente d'une mai-

(115) Voir la Troisième Étude pour la démonstration que l'acte du 31 octobre 1470 ne peut avoir d'autre signification.

(116) Desimoni, *Quistioni Colombiane*, in *Raccolta*, p. 30.

(117) Acte où Colomb figure comme témoin au testament de Nicolo Monteoni, *Documenti in Raccolta*, n° 41.

(118) Acte du 26 août 1472, n° 44 des *Documenti* dans la *Raccolta*.

son que son père veut faire (119). C'est la dernière indication que nous ayons de la présence de Colomb à Gènes ou à Savone ; c'est maintenant ailleurs qu'il faudra chercher ses traces.

VI. — Le second fils de Domenico : Pellegrino.

Giovanni Pellegrino n'est nommé que dans un seul des documents notariés italiens, celui du 7 août 1473, où il intervient, avec son frère Christophe, pour consentir en sa qualité d'héritier réservataire à la vente d'un bien de famille que veut faire son père. On suppose qu'il était le second fils de Domenico, parce que dans cet acte il est nommé après Christophe, ce qui, à défaut d'autre, est une raison suffisante. On ignore quand il est né. Si, comme le croient plusieurs critiques, lui et son frère aîné n'auraient pu intervenir dans cet acte du 7 août 1473 sans avoir la grande majorité de 25 ans, il était né vers 1448. Cette manière de voir nous paraît inacceptable et nous dirons ailleurs pourquoi (120). On doit donc se borner ici à placer la naissance de ce second fils de Domenico dans les dix années qui s'écoulèrent entre la naissance de Christophe et celle de Barthélemy. On ignore également quand il mourut, mais ce doit être avant l'année 1489, car, dans l'acte du 21 juillet 1489, par lequel furent réglées diverses contestations relatives à la succession de sa mère, il n'est pas question de lui, alors que ses frères sont nommés. Le fait qu'il ne figure que dans un seul des nombreux actes de Gènes et de Savone où des membres de sa famille sont mentionnés, indique qu'il mourut jeune.

---

(119) Même collection, nº 51.

(120) Voir la Troisième Étude.

VII. — Le troisième fils de Domenico : Barthélemy.

A quelques mois près, la naissance de Barthélemy doit être placée vers l'année 1461 ; une déclaration émanant directement de lui nous fixe à cet égard (121).

Les documents italiens ne mentionnent Barthélemy que tardivement. Son nom ne figure pas dans l'acte important du 7 août 1473 par lequel ses frères, Christophe et Pellegrino, consentent à la vente d'une propriété que Domenico voulait faire, et renoncent au droit qu'ils pouvaient avoir sur cette propriété du chef de leur mère ; mais cette abstention s'explique par le jeune âge de Barthélemy (122).

Il ne figure pas non plus dans l'acte du 23 juin 1477, par

---

(121) En 1512, à l'occasion d'un des procès intentés à la couronne, en revendication des droits appartenant à Colomb, Barthélemy, qui habitait alors Saint-Domingue, déposa dans une enquête faite le 16 juillet, qu'il avait alors 50 ans passés, *cinquenta anos o mas*, littéralement : cinquante ans et plus. (*Los Pleitos de Colon*, Madrid, 1892, vol. I, p. 182). Si cette phrase veut dire, comme on doit le supposer, qu'il avait dépassé la cinquantaine, mais qu'il n'avait pas encore cinquante et un an, sa naissance doit être placée en 1461. S'il avait dépassé cinquante et un ans, ce que les termes dont il s'est servis ne font pas présumer, il était né en 1460. En tous cas, il ne peut y avoir un grand écart entre ces deux dates et celle où il a réellement vu le jour. Cette déposition de Barthélémy a échappé à la plupart des critiques ; elle est restée inconnue aux auteurs de la *Raccolta*.

(122) M. Harrisse suppose qu'il ne s'associa pas au désistement de ses frères, parce qu'il n'était pas alors majeur (*Christophe Colomb*, vol. II, pp. 183-184). Il ne l'était pas évidemment ; mais ce n'est pas cette circonstance qui pouvait motiver son abstention, puisque Christophe, qui était né en 1451 et qui, par conséquent, n'avait pas encore 25 ans en 1473, intervient dans l'acte avec son frère cadet. MM. Belgrano et Staglieno supposent, eux, que Barthélemy était absent, et ils trouvent une confirmation de cette supposition dans l'assertion attribuée à Gallo, que Barthélemy précéda son frère à Lisbonne (*Documenti*, p. 32). Toutes ces suppositions tombent devant le fait que Barthélemy n'avait alors que 13 ans et qu'à cet âge on ne pouvait, même avec l'autorisation des parents, donner un désistement comme celui demandé à Christophe et à Pellegrino.

lequel sa mère consent encore à la vente d'un bien de famille. Aucun de ses frères ne figure non plus dans cet acte, ce qui s'explique, pour Christophe, qui, nous le savons, était absent, pour Pellegrino qui était mort et pour Giacomo qui était trop jeune. Mais Barthélemy qui avait alors 17 ans pouvait, avec l'autorisation de ses parents, donner le consentement demandé ; nous devons donc admettre qu'il était absent. Ce n'est pas toutefois une raison de croire qu'il était déjà en Portugal. S'il a précédé son frère aîné dans ce pays, ce qui nous paraît fort douteux, ce n'est pas à l'âge de 17 ans qu'il s'y est rendu. Le 23 juin 1477 Barthélemy n'était pas à Savone, voilà tout ce qu'on peut dire ; les probabilités, toutefois, sont qu'il était alors domicilié à Gênes, où son père avait des amis et du bien.

Ce n'est que le 16 juin 1480 que le nom de Barthélemy apparaît pour la première fois dans les archives des notaires italiens. A cette date, son père, Domenico, lui donne une procuration enregistrée à Savone par le notaire Basso. Si nous possédions le texte de cette pièce, nous pourrions probablement voir, d'après ses dispositions, si Barthélemy était alors près de son père ; mais ce document n'existe plus (123). A défaut d'un renseignement précis à ce sujet, on est fondé à croire que, si Barthélemy n'était pas à Savone même lorsque ce pouvoir lui fut donné, il n'en était pas très éloigné et qu'il se trouvait probablement à Gênes, où Domenico avait des intérêts (124). C'est

---

(123) Il a été relevé par G. T. Belloro, qui n'a fait qu'indiquer son objet dans une brochure de quelques pages (*Notizia* etc.) publiée à Gênes en 1810 et en 1821. Le texte en a disparu depuis, et M. Harrisse a fait de vaines recherches pour le retrouver (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 436). MM. Belgrano et Staglieno n'ont pas été plus heureux et, comme M. Harrisse, ils empruntent à Belloro ce qu'il dit à ce sujet. (*Documenti* etc., n° 65).

(124) C'est la supposition que fait M. Harrisse (*Christophe Colomb*, vol. II, p. 187). MM. Belgrano et Staglieno inclinent à croire, au contraire, que Barthélemy était déjà à ce moment en Portugal, où ils supposent que Domenico

aussi, très vraisemblablement, vers cette époque qu'il passa en Portugal. Quoi qu'il en soit, il est certain que lorsque s'ouvrit la succession de son père, en 1500, on savait, à Savone, qu'il était en Espagne (125), où nous le retrouverons plus tard.

VIII. — Le quatrième fils de Domenico : Diego.

Le quatrième fils de Domenico, appelé en Italie Giacomo, Jacopo ou Jacobi, et en Espagne, Diego (126), naquit vers l'année 1468, ainsi que le montre un acte en date du 10 septembre 1484 où il est déclaré être âgé de 16 ans révolus (127). Par cet acte Giacomo s'engage

---

avait des intérêts de commerce, (*Documenti*, p. 33). Cette supposition est fort invraisemblable. On ne voit pas quels intérêts commerciaux Domenico pouvait avoir en Portugal, en 1480, époque où il était très gêné dans ses affaires, tandis que nous savons qu'il en était autrement à Gênes.

(125) Cela résulte d'une déclaration des voisins et amis des fils de Domenico qui, cités à leur place, parce que ceux-ci étaient absents, répondent à la citation en disant que Christophe, Barthélemy et Giacomo sont quelque part dans les parages de l'Espagne (Voyez ci-dessus note 105).

(126) Dans les actes en langue latine des notaires génois et savonais il est appelé Jacobi, les textes italiens portent Jacopo ou Giacomo. Lorsqu'il alla rejoindre son aîné en Espagne, Giacomo donna à son nom la forme espagnole de Diego. Mais on savait à Savone que son nom avait subi cette altération, car dans la demande en permission de citer les fils et héritiers de Domenico comme responsables du prix non payé de la maison achetée en 1474, demande qui est du 26 janvier 1501, il est appelé *Jacobum dictum Diegum :* Jacopo dit Diego (BELGRANO et STAGLIENO : *Documenti*, nº 88).

(127) L'acte porte : *major annis sexdecim, juravit*, c'est-à-dire que Giacomo jure avoir 16 ans révolus. D'après la théorie que nous combattons dans notre Étude, sur la date de la naissance de Colomb, cette phrase voudrait dire que Giacomo avait atteint la majorité de 16 ans mais pas encore celle de 25. « En 1484, dit M. Harrisse, Giacomo n'avait pas moins de 16 ans, « mais il pouvait en avoir davantage, puisque entre la majorité de 16 ans et « celle de 25, il y a 9 années et que si Giacomo, lors de la confection de « l'acte, avait été âgé de 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 ou même 24 ans, cette pièce « eut encore porté la déclaration *major annis sexdecim juravit.* Tout ce

comme apprenti tisserand, pour une période de 22 mois, envers un nommé Luchino Cademartori, qui s'oblige à le bien traiter (128). Au terme de ce contrat, Giacomo dut avoir terminé son apprentissage en 1486. L'année suivante, nous le trouvons à Gènes et l'on voit, par un acte où il figure comme témoin, qu'il était alors tisserand de drap (129).

En novembre 1491, on constate qu'il est à Savone. C'est la dernière indication que nous ayons de sa présence en Italie. Il n'est ensuite mentionné qu'en 1500 et en 1501, à propos de la succession de son père, et les actes le

---

« qu'on peut donc affirmer, c'est qu'il est venu au monde entre les années « 1460 et 1468. » (*Christophe Colomb*, vol. II, pp. 213-14).

Nous nous faisons fort de démontrer que dans les actes des notaires génois ou savonais, semblables à celui dont il est ici question, le mot *major* suivi de la mention d'un nombre d'années, comme dans la phrase citée, n'indique pas une majorité spéciale, mais veut simplement dire *plus*, *davantage*, et que, par conséquent, cette phrase n'a pas le sens de « majeur de 16 ans », mais celui de « 16 ans passés, 16 ans révolus, 16 ans accomplis. » M. Desimoni qui, comme M. Harrisse, a cherché à fixer, approximativement, l'âge des personnes parties aux actes des notaires de Gênes et de Savone, en se basant sur le fait que les statuts de ces deux villes reconnaissaient plusieurs majorités dont chacune limitait la capacité légale des personnes, en raison de leur âge, est bien obligé d'admettre que c'est là le sens des phrases de ce genre, et nous avons cité les lignes mêmes où il fait cet aveu (Voyez la Troisième Étude, chap. III et les *Quistioni Colombiane* de M. Desimoni, p. 37 notamment). En ce qui concerne particulièrement le cas de Giacomo, ce critique s'exprime ainsi : « Giacomo (Diego) avait un peu « plus de 16 ans en 1484 et était né par conséquent vers 1468 » : *Giacomo avea poco piu di sedici anni nel 1484, ed era nato dunque verso il 1468* (*Quistioni Colombiane* dans la *Raccolta*, p. 22). M. de Lollis admet aussi que l'acte de 1484 signifie que Diego avait 16 ans à cette date.

Comme cette conclusion gêne considérablement ceux qui soutiennent encore que Colomb est né en 1436, parce qu'elle oblige à admettre un intervalle de 32 ans entre le premier et le quatrième fils de Domenico, on a cherché à l'écarter en supposant qu'il y avait une erreur dans cette mention de 1484 et qu'il fallait lire 1464. M. Asensio, qui avait émis cette hypothèse en 1868, l'a reprise dans sa grande histoire du découvreur de l'Amérique : *Cristobal Colon*, Barcelone, 1892, 2 vol., 4°, vol. I, p. 214).

(128) *Documenti*, n° 68.

(129) *Ibid.*, n° 69.

portent comme absent et habitant l'Espagne. On ignore quand il passa dans ce pays ; mais comme il était à Savone à la fin de l'année 1491, ainsi qu'on vient de le voir, et que Las Casas assure qu'il était à Haïti en 1494 avec son frère Christophe, il est évident que celui-ci le fit venir auprès de lui aussitôt après son retour de sa grande découverte, en 1493.

IX. — La sœur de Colomb : Bianchinetta.

MM. Belgrano et Staglieno placent Bianchinetta la cinquième dans l'ordre de primogéniture des enfants de Domenico, et nous faisons de même (130). Mais il se pourrait bien qu'elle fût l'aînée de Giacomo, et c'est l'opinion de M. Harrisse (131). En tout cas, il ne peut y avoir plus d'un an ou deux entre eux. Le 26 octobre 1517 son mari, devenu veuf, on ne sait depuis quand, émancipe le fils unique qu'il avait eu d'elle, Pantaleone Bavarello, alors âgé de 27 ans (132). Il était donc né en 1490, ce qui suppose que sa mère s'était mariée en 1488 ou 1489. Si elle avait alors 20 ans elle était née en 1468 ou 1469. Si elle n'avait que 16 ou 18 ans elle était née entre les années 1470 et 1473. Les probabilités sont qu'elle se maria jeune, parce que son mari, Giacomo Bavarello, était un fromager établi depuis longtemps dans le voisinage de Domenico et que lui et Bianchinetta devaient être des amis d'enfance ; dans ces conditions on ne se marie pas tardivement et nous ne sommes pas téméraires en plaçant la naissance de cette fille de Domenico vers

---

(130) Voyez l'admirable *Albero genealogico della famiglia Colombo* à la fin du volume *Documenti* dans la *Raccolta*.

(131) *Christophe Colomb*, vol. II, p. 223.

(132) *Documenti*, n° 111.

l'année 1470. Son père avait promis de lui donner une dot que sa situation embarrassée ne lui permit pas de payer, et son gendre lui intenta à ce sujet un procès, auquel une transaction, en date du 21 juillet 1489, mit fin, temporairement du moins (133). Cette fille de Domenico ne paraît pas avoir tenu une grande place dans la famille. Colomb semble ne s'être jamais occupé ni d'elle, ni de son fils qui était son neveu (134).

X. — Les Colombo parents de Christophe étaient tous artisans.

Les renseignements résumés dans les pages précédentes contiennent tout ce que nous savons d'essentiel et tout ce qu'il est nécessaire de dire ici relativement à la famille de Colomb (135). Ils viennent de documents qui ont été minutieusement étudiés, longuement et fréquemment discutés, et dont la valeur, non plus que l'authenticité, ne peuvent être mises en question. Ils confirment et complètent ce que d'autres indications avaient déjà permis d'avancer, à savoir que la famille du découvreur de l'Amérique était une famille de tisserands, et qu'il n'existe pas de trace qu'aucun de ses membres ait eu une autre profession que celle-là.

Le grand-père de Colomb était vraisemblablement tisserand ; son père l'était certainement et lui-même le fut. Ses oncles paternels et maternels l'étaient ; ses frères le furent aussi, et ses quatre cousins, fils de son oncle Anto-

---

(133) *Documenti*, nº 76.

(134) Harrisse. *Christophe Colomb*, vol. II, p. 226.

(135) Tout ce que nous savons relativement aux origines de la famille de Colomb a été lumineusement exposé par M. Harrisse, avec pièces à l'appui, dans son *Christophe Colomb*, chapitres I et II du premier volume. Les documents découverts ou mis en lumière depuis n'ont apporté que peu de changements à ce qui a été dit là.

nio, suivirent la même profession. Dans aucun des actes relevés, tous passés cependant dans deux villes maritimes, on ne trouve la mention d'un seul homme de mer. Ni Colomb ni les siens ne paraissent avoir connu aucun marin, ou s'ils en ont connu quelques-uns, aucun d'eux ne fut associé, à quelque titre que ce soit, aux actes où nous les voyons figurer. Ces actes ne montrent pas non plus que quelque membre de cette famille ait été apparenté à quelque autre famille portant le même nom et ayant occupé une situation en vue ou simplement appartenant à la noblesse.

Les Colombo de Quinto, de Gènes et de Savone étaient tous des artisans, et avant que Colomb n'eût appelé à lui quelques-uns des siens, aucun d'eux ne s'était élevé au-dessus de sa condition : Voilà la conclusion qui s'impose dès maintenant à la critique et que confirmera encore plus nettement la démonstration qui va suivre qu'il n'y eut jamais rien de commun entre le découvreur de l'Amérique et les deux célèbres hommes de mer de son temps connus en Italie sous le nom de Colombo.

Pour résumer, en les complétant sur quelques points, les renseignements donnés dans les trois chapitres de cette Étude sur la filiation des Colomb, nous donnons, à l'appendice, deux tableaux généalogiques, l'un des Colombo italiens nobles, dont on veut faire descendre le Découvreur de l'Amérique, l'autre de ses véritables ascendants italiens et de ses descendants espagnols.

APPENDICES

I. — *Provision Royale accroissant les armes de Colomb, 20 mai* 1493.

II. — *Description des armes de Colomb par Oviedo en* 1535.

III. — *Lettres Patentes de Philippe II du* 16 *mars* 1557 *sur les titres et droits des héritiers de Colomb.*

IV. — *Généalogie des Colomb de Lombardie, ancêtres supposés de Colomb.*

V. — *Généalogie authentique de la famille de Colomb.*

APPENDICE I

PROVISION ROYALE ACCROISSANT LES ARMES DE CHRISTOPHE COLOMB D'UN CHATEAU ET D'UN LION.

Barcelone, 20 mai 1493.

Don Fernand et Doña Isabelle, etc., etc. Pour vous être agréable et vous récompenser vous, Don Cristobal Colon, notre Amiral des îles et terre ferme qui, par notre ordre, ont été découvertes et sont à découvrir dans la mer Océane et dans les parages des Indes, en considération des nombreux et loyaux services que vous nous avez rendus et que vous nous rendrez encore, nous l'espérons, notamment en exposant votre personne comme vous l'avez fait, à de nombreux risques et de grandes fatigues, pour la découverte des dites îles, en vue de vous honorer et de vous élever et pour perpétuer à jamais le souvenir de vous, de vos services, de votre famille et de vos descendants, nous tenons pour bon et pour agréable, de vous donner licence et faculté pour que vous puissiez porter, et que vous portiez sur vos caparaçons [ou livrées], sur vos écus et partout ailleurs où vous voudrez les mettre, en plus de vos armes, un *château* et un *lion*, que nous vous donnons comme pièces, à savoir : Un *château d'or sur champ vert*, dans le quartier de l'écu de vos armes, en haut à main droite et, dans l'autre quartier du haut à main gauche, un *lion de pourpre sur champ blanc onglé de vert*,et dans l'autre quartier, en bas, à main droite, *quelques îles d'or sur mer ondoyante*, et au quatrième quartier, en bas à main gauche, *vos armes que vous aviez coutume de porter*. Lesquelles armes devront être reconnues pour vos armes, celles de vos fils et descendants à perpétuité. Et par la présente nous ordonnons au prince Don Juan, notre très

cher et très aimé fils, aux infants, aux prélats, ducs, marquis, comtes, maîtres des ordres, *Ricos-Homes*, prieurs, commandeurs, sous-commandeurs, alcades des châteaux et forteresses, aux membres de nos conseils, aux alcades, alguazils et autres officiers, quels qu'ils soient, de notre maison, cour et chancelleries, à tous les conseils, corregidons, assistants, alcades, alguazils, regidon, chevaliers, jurés, écuyers, officiers, *Homes-Buenos* de toutes les villes, villages et bourgs de nos royaumes et seigneuries, qu'ils acceptent et admettent que vous portiez les dites armes que nous donnons par les présentes telles qu'elles sont désignées et décrites ci-dessus, et qu'ils ne mettent en cela aucun obstacle ni empêchement à vous ni à vos dits fils et descendants, et si, de ce qui est dit ici, vous vouliez une lettre de provision, nous ordonnons à notre chancelier, aux notaires et autres officiers qui siègent au conseil de nos sceaux, qu'ils vous la donnent, vous l'expédient, la dressent et la scellent.

Donnée en la ville de Barcelone le 20 mai mil quatre cent quatre-vingt-treize.

(Navarrete. *Col. Viages*, Vol. II, N° XX, p. 36).

APPENDICE II

DESCRIPTION DES ARMOIRIES DE COLOMB DONNÉE PAR OVIEDO.

(*Historia General Liv. II, ch. VII. Seville 1535, Salamanque 1547, Madrid 1851*).

Les princes catholiques, très reconnaissants, lui accordèrent des récompenses signalées et, notamment, ils lui confirmèrent ses privilèges à Barcelone, le 28 mai 1493 ; et, indépendamment de l'avoir fait noble et amiral perpétuel des Indes, lui et ses successeurs, par voie de Majorat et d'avoir accordé que tous ceux qui descendraient de lui et même ses frères prendraient le titre de *don*, ils lui donnèrent les mêmes armes que les souverains de Castille et de Léon, mêlées et réparties avec d'autres qu'ils lui accordèrent de nouveau et approuvèrent, et lui confirmèrent de leur autorité royale les anciennes armes de sa famille. Des unes et des autres, ils lui formèrent un nouvel écu superbe avec son heaume et sa devise, de la manière et sous la forme qu'il est dit ci-dessous et que l'on voit clairement :

Un écu avec un château d'or sur champ de gueules avec les portes et les fenêtres d'azur, et un lion de pourpre ou violet sur champ d'argent avec une couronne d'or, lampassé et rampant, tout comme les portent les rois de Castille et de Léon. Et ce château et ce lion doivent être au chef de l'écu ; le château à dextre et le lion à sénestre et de là, les deux autres quartiers de l'écu doivent être partis en mantel [c'est-à-dire divisées en trois parties] : à dextre une mer en mémoire de la mer océane : les eaux au naturel azur et blanc, et la terre ferme des Indes placée de telle façon qu'elle occupe presque toute la périphérie de ce quartier, la partie supérieure seule restant ouverte ; de manière

que les pointes de cette grande terre semblent occuper les côtes du nord et du midi ; et la partie inférieure qui représente l'occident va d'une pointe à l'autre [et les relie]. Et entre ces pointes, la mer pleine d'îles grandes et petites de diverses formes, parce que c'est de la façon que cette figure est blasonnée que l'on peut représenter les Indes ; et cette terre et ces îles doivent être très verdoyantes, avec beaucoup de palmiers et d'arbres, parce que dans ces îles il n'y a que peu d'arbres qui perdent leurs feuilles ; il doit y avoir aussi beaucoup de nuances et de grains d'or, pour rappeler les innombrables et très riches mines d'or qu'il y a dans ces contrées et dans ces îles. Et si la présente description est insuffisante pour donner au lecteur une idée de la grandeur et de la configuration de la terre ferme, il pourra s'en informer plus clairement par ce qui a été dit au chapitre premier du Livre second. Et je reviens à la description des armoiries dont il est ici question. Je dis que dans l'autre quartier, à gauche de l'écu, il y a cinq ancres d'or sur champ d'azur, comme insignes relatifs à la fonction et au titre d'amiral perpétuel des Indes ; et dans la partie inférieure de l'écu les armes de la race et de la famille de Colomb : c'est-à-dire, un chef ou tête ou partie haute, de gueules ou rouge, et au-dessous une bande d'azur sur champ d'or. Et au-dessus de l'écu un heaume (Baul de Estado) au naturel, à huit grilles avec bourrelet et dépendances d'azur et or. Et sur le heaume, pour timbre et cimier, un globe surmonté d'une croix de gueules, et sur le globe se trouvent dessinées la terre ferme et les îles telles qu'elles sont blasonnées ci-dessus ; et au dehors de l'écu une bordure blanche, avec une devise de sable, qui porte :

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mundo hallo Colon.

Et en même temps, en considération de l'amiral, les rois catholiques nommèrent Barthélémy Colon adelantado de l'île Española et lui donnèrent d'autres récompenses que, pour ne pas être prolixe, nous ne rapporterons pas ici, mais que l'on peut voir par le privilège royal qui lui fut concédé, et que j'ai vu plusieurs fois.

APPENDICE III

LETTRES PATENTES DE PHILIPPE II.

Relatives aux titres et privilèges des successeurs de Colomb.

Valladolid, 16 mars 1557.

Don Felipe, par la grâce de Dieu roi de Castille, de Léon, d'Aragon etc. Attendu que les grands et signalés services rendus par l'Amiral D. Cristobal Colon à la couronne royale de ces royaumes et aux Rois Catholiques D. Fernando et Da Isabel, mes bisaïeuls, en découvrant les Indes, les îles et terre ferme de la mer Océane, sont connus de tous ; qu'à la suite de cet événement de si nombreuses et si grandes provinces furent nouvellement découvertes et sont venues à connaître Dieu et se sont converties à la foi catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ, et que la couronne royale de ces royaumes en a reçu un si grand éclat et un si grand accroissement ; que les dits rois catholiques voulant le récompenser de ses grands travaux et services, firent prendre avec lui certains arrangements et lui donnèrent le titre d'Amiral des Indes découvertes et à découvrir et d'autres récompenses sur les revenus et les profits que l'on retirerait des dites Indes, et que de tout cela, ils lui firent délivrer des Lettres patentes de privilège et de confirmation, ainsi qu'on le voit plus au long dans les actes qui furent passés à ce sujet, tant en la ville de Santa-Fé de la Véga de Grenade, en l'année 1492, comme plus tard à Burgos, en l'année 1497. Et depuis que il y eût certains procès à l'occasion des clauses du dit arrangement, au sujet des récompenses sus-mentionnées, et à propos d'autres causes et raisons contenues dans les pièces de la procédure du dit litige qui a existé avec l'Amiral D. Diego

Colon, fils et successeur dans le titre d'Amiral du dit Cristobal Colon, pendant qu'il vivait, et, après sa mort, avec la Vice Reine Da Maria de Toledo, sa femme, comme tutrice de D. Luis Colon, amiral actuel des dites Indes, son fils et fils dudit D. Diego Colon, son mari; lequel procès s'est terminé par un compromis fait, de la part de l'Empereur, mon Seigneur, comme de la part dudit D. Luis Colon et de ladite mère entre les mains de D. Fray Garcia de Loaysa, cardinal de Santa-Susana, évêque Siguenza, à ce moment président de notre conseil des Indes ; lequel rendit, à ce sujet, une sentence qui fut acceptée par l'Empereur, mon Seigneur, et par vous, amiral D. Luis Colon. Et d'après cette sentence vous deviez avoir vingt-cinq lieues carrées de terre dans la province de Veragua qui est sur la terre ferme, avec ses mines d'or et d'argent, avec juridiction civile et criminelle et avec le titre de duc de Veragua et autres choses. Et depuis de ce qui précède, j'ai fait prendre avec vous un autre nouvel arrangement et accord, lequel a eu lieu et d'après lequel, vous, dit Amiral, avez cédé et avez renoncé en ma faveur et en faveur de la Couronne Royale à ladite terre et État de Veragua, aux droits de haute et basse justice que vous aviez dans l'île Española pour que nous en disposions au mieux de notre service, sans vous réserver aucun droit relatif aux dites charges, sauf celui d'entrer au chapitre et d'y avoir voix comme l'un des regidors, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici, et les droits qui vous appartenaient en raison du titre d'Amiral avec sa juridiction, retenant seulement pour vous et pour vos successeurs, dans votre maison et majorat, le titre d'Amiral. Et de mon côté, en dédommagement de tout cela, je devais vous donner sept mille ducats de rente perpétuelle assignée sur certains lieux et sous certaines formes, et vingt mille vaches que nous avions dans l'île Española, sous certaines conditions, et avec quoi, en même temps, je devais vous donner, à vous dit Amiral, pour vous et vos successeurs dans votre maison et majorat, le titre de Duc de La Vega, qui est un lieu qui vous appartient, à vous dit Amiral, en votre île de la Jamaïque, ainsi qu'il est dit avec plus de détail dans la capitulation et l'accord qui a été passé avec vous en mon nom et que j'ai approuvé, dans la ville de Gand, le 28° jour du mois

de septembre de l'année 1556. Et attendu que vous, dit Amiral, avez fait la dite cession et renonciation de tout ce qui a été dit ci-dessus et avez rempli toutes les conditions que de votre côté vous deviez remplir, eu égard à cela et en considération des services que votre aïeul, votre père et vous nous avez rendus, par la présente je vous accorde à vous et à vos successeurs, dans votre maison et majorat, perpétuellement, le dit titre de Duc de La Vega, qui s'appelait d'ordinaire Séville et qui se trouve dans votre dite île de la Jamaïque. Laquelle dite ville de Séville, je veux et ordonne qu'elle s'appelle dorénavant la ville de La Vega et que vous, dit Amiral, ayez, pour tous les jours de votre vie, et, après vous, vos dits successeurs dans votre maison et majorat le titre de la dite ville de La Vega, de même que vous avez eu jusqu'ici celui de la dite province et duché de Veragua, et je désire et veux que vous et vos dits successeurs, dans votre maison et majorat puissiez vous dire et intituler duc de La Vega, et vous et eux, jouissiez perpétuellement de tous les honneurs, grâces, faveurs, franchises, libertés, prééminences, cérémonies et autres choses dont, en raison du titre de duc, vous devez avoir la jouissance et qui doivent vous être réservés complètement de façon qu'il ne vous manque aucune chose. Et nous chargeons l'illustrissime Prince D. Carlos, notre très cher et très aimé fils, les Infants, les prélats, ducs, marquis, comtes, etc., etc., etc.

De quoi nous ordonnons qu'il soit donné et nous donnons la présente signée par la sérénissime Princesse et Infante D[a] Juana notre très chère et très aimée sœur, comme régente de nos Royaumes en mon absence, et scellée de notre sceau. Donné en la ville de Valladolid le 16 du mois de mars de l'année 1557. La Princesse, moi, Francisco de Ledesma, secrétaire de S. G. M. l'ai fait dresser par son ordre. Son Altesse de son nom. Au dos de la cédule ont signé : Le marquis (D. Luis Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar, Président du conseil des Indes), le Licencié Tello de Sandoval ; le Licencié D. Juan Sarmiento ; le Licencié Villagomer. Enregistrée : Ochoa de Luyando. Pour le chancelier Juan de Anguciana.

(Garibay : *De D. Cristobal Colon*, etc. apud Duro, *Nebulosa* pp. 227-232.)

APPENDICE IV

LES COLOMBO DE LOMBARDIE

Ancêtres supposés de Christophe Colomb.

Famille très ancienne qui florissait au xe siècle et qui possédait en Italie, principalement en Lombardie, de nombreux fiefs.
En 960, on constate l'existence des
Trois frères :

COMTE PIETRO — COMTE GIOANNI — COMTE ALESSANDRO

Le 14 fév. 960, à Pavie, l'Empereur Othon le Grand leur confirma la possession de leurs fiefs dans les villes d'Acqui, de Savone, d'Asti de Montferrat, de Turin et autres, et leur donna, en outre, les domaines et châteaux de *Cuccaro*, de *Conzano* et autres en récompense des services qu'ils lui avaient rendus en l'aidant à réduire ses sujets révoltés.

La postérité de Pietro et de Gioanni n'est pas indiquée. Il en est autrement de

ALESSANDRO,

qui eut pour arrière petit-fils :

FERRARINO,

Tige de tous les Colombo Italiens connus.

Il vivait au xive siècle.
Il eut trois fils qui vivaient en 1341 :

ENRICO
Le Marquis de Montferrat, Jean Paléologue, lui accorda des privilèges.
Il eut deux fils.

- **NICOLINO**
  Souche des Colombo de Cogoleto.
  Il eut deux fils :
  - **Colombo le Jeune,**
    L'Archipirate, que Fernand Colomb nomme parmi les parents de son père.
    Amiral au service de la France en 1476.
  - **Bartolomeo**
    dont la postérité suit :
    Nicolao
    Bernardo
    Agostino
    Bernardo se porte héritier du majorat de Colomb en même temps que Baldassare. Est débouté avant Ferdinando.

- **LANZA**
  1357-1411
  Dont sont issus les Colombo de Cuccaro et de Gênes.
  Il eut de nombreux enfants, dont les deux suivants :
  - **Franceschino**
    Tige des Colombo de Cuccaro.
    Bonifacio
    Baldassare
    Bonifacio
    Baldassare se porte héritier du Majorat de Colomb, à la mort de Diego, en 1578. Introduit son instance le 12 janvier 1583 ; meurt au cours du procès.
    Ferdinando continue le procès, est débouté le 22 décembre 1608, mais reçoit une indemnité. Mort sans postérité.
  - **Domenico**
    Tige des Colombo de Gênes, mourut en 1456. Père de
    - Christophe, le découvreur de l'Amérique.
      - Diego 2e amiral des Indes.
        - Luigi 3e amiral des Indes.
        - Cristoforo
          - Diego II 4e amiral des Indes. Mort sans postérité mâle en 1578.
        - Isabel
          - Alvaro de Portugal.
            - Nuno gagne le procès en 1608.
      - Ferdinand
    - Bartolomeo
    - Diego

FRANCESCO
Passa en France et devint amiral.
On ne connait pas sa postérité.

ANTONIO

- **DELFINO**
  - **Ferrarino**
    Tige d'un nombre considérable de Colombo dont les rameaux ont fructifié jusqu'à nos jours.
    Parmi les descendants de ce *Ferrarino* se trouvent : *Luca Antonio* qui fit preuve de noblesse en 1574 ; *Guglielmo Fédele*, qui hérita des papiers des Colombo, et *Luigi Colombo*, auxquels ils passèrent ensuite et qui les publia en partie dans sa *Patria e Biografia del Grande Ammiraglio*, Rome 1853.
  - **Pietrino**
    Tige des Colombo de Plaisance. De lui sortit une nombreuse lignée qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

LES COLOMBO DE PLAISANCE

d'après Campi.

Bertolino Colombo, de Pradel, au xve siècle.

Giovanni Colombo
Grand-père de Christophe
1443.

- **Nicolo**
  oncle de Christophe. Tige d'une longue postérité.
- **Domenico**
  père de Christophe. Tous les deux seraient passés à Gênes vers 1471, époque à laquelle les voyages de Christophe auraient commencé.

La généalogie des Colombo, nobles d'Italie d'où l'on veut faire descendre Christophe Colomb, a été établie de diverses manières.

Nous suivons ici les documents réunis par Baldassare pour son procès, dont un certain nombre étaient authentiques. Ils restèrent dans la famille et furent utilisés par Napione et par Luigi Colombo.

On trouvera des arbres généalogiques, dressés d'après ces différents systèmes, dans les ouvrages cités de Campi, de Napione, d'Isnardi et de Luigi Colombo.

APPENDICE V

LES ASCENDANTS ET DESCENDANTS DE CHRISTOPHE COLOMB

1400-1900

GIOVANNI COLOMBO

Vivait en 1429, mort probablement à Terra-Rossa ou à Quinto, avant 1444. Eut un frère : Lucca, et trois enfants qui sont :

ANTONIO

Né avant 1418. Mort avant octobre 1496. Quatre enfants :

- Gianetto qui passe en Espagne où il est appelé Jean-Antonio. Né en 1446.
- Matteo
- Tomaso
- Amighetto

DOMENICO

Né probablement à Quinto ou à Terra-Rossa en 1418 ou 1419 ; Mort entre 1494 et 1500. 1447-1460, tisserand à Gênes. 1470-1474 à Savone. Épouse Susanna Fontanarossa. Morte avant juillet 1489. En eut 5 enfants :

BATTISTINA

Épouse Pasquale Frittolo. Eut un fils : Giovanni.

Enfants de Domenico :

Christophe

Né en 1451. + 1506. Épouse Felipa Moniz Perestrello.

Giovanni Pellegrini

Né — Mort avant juillet 1489 sans postérité.

Bartolomeo

Né vers 1461. Mort en 1514 sans postérité légitime.

Jacopo-Diego

Né en 1468. Mort en 1515 sans postérité.

Bianchinetta

Née en 1469 ou 1470. Morte avant oct. 1517. Epouse Giac. Bavarello.

| Pantalino

Enfants de Christophe :

Diego

Né vers 1479. Mort en 1526. En 1508, épouse Maria de Tolède. 1509, **2e** amiral. Eut 7 enfants :

Ferdinand

Fils naturel. Né 1488. Mort 1539 sans postérité.

Enfants de Diego :

Felipa — Religieuse.

Maria Colon y Toledo — Epouse Sanche, amiral d'Aragon. Morte avant 1578.

- Christobal — Amiral d'Aragon, se porte héritier du Majorat de Colomb en 1578. Meurt en 1583 sans postérité.
- Luis
- Maria

Juana — Ép. Luis de la Cueva en 1537. Morte sans postérité.

Isabel — Née vers 1513. Épouse en 1530 Jorge de Portugal, de la maison de Bragance.

- Alvaro de Portugal y Colon — Né .... ? Mort en 1581. Se porte héritier du Majorat en 1578.
  - Jorge de Portugal — Né en 1566. Meurt avant son frère.
  - Nuno de Portugal — Né vers 1568. Se porte héritier du Majorat à la mort de son frère. Gagne le procès en 1608 et devient ainsi **5e** amiral et 3e duc de Veragua. Meurt en 1622.
    - | Alvaro-Jacinto — **6e** amiral, 4e duc de Veragua.
    - | Pedro-Nuño — **7e** amiral, 5e duc de Veragua. Vice-roi du Mexique. Né en 1618. Meurt avant 1673.
    - | Pedro-Manuel — **8e** amiral, 6e duc de Veragua. Né en 1651, m. 1710.
      - Pedro-Nuño — Né en 1676. Meurt en 1733. **9e** amiral, 7e duc de Veragua. Eut deux fils qui moururent avant lui. Extinction dans les mâles de la lignée de Colomb par Isabel sa petite-fille.
      - Catarina — Épouse Jacobo-Fitz-James Stuart, duc de Liria, qui devient ainsi **10e** amiral et 8e duc de Veragua. Meurt en 1740.
        - | Jacobo-Eduardo Fitz-James Stuart — **11e** amiral, 9e duc de Veragua. Né en 1718.
        - | Carlos-Fernando — **12e** amiral, 10e duc. Né en 1752. Meurt en 1787.
        - | Jacobo-Felipe-Carlos Stuart — Né en 1773. **13e** et dernier amiral, 11e et dernier duc, de la maison de Portugal-Bragance ; dépossédé en 1790 par les Larreategui.
- Jorge de P. y Colon — Plusieurs enfants.
- Diego de P. y Colon — Plusieurs enfants.

Luis — Né vers 1522. Mort en 1572. **3e** amiral, 1er duc de Veragua. Eut 2 enf. de Maria de Mosquera.

- Maria — Religieuse.
- Félipa, épouse = Diego

Christobal — Meurt en 1571. Epouse : 1e Anna de Pravia ; 2e Magdel. de Gusman.

- (de 1e Anna de Pravia) Diego — **4e** amiral, 2e duc qui meurt en 1578 sans postérité. Extinction de la lignée masculine de Colomb. Ouverture de la succession pour le Majorat.
- (de 1e Anna de Pravia) Francesca — épouse Diego Ortegon. A la mort de son frère se porte héritière du Majorat. Meurt en 1616.
  - | Josefa — Épouse Paz de la Serna.
  - | Josefa — Épouse Martin de Larreategui.
  - | Diego de Larreategui — 1640-1685
  - | Francisco de Larreategui
  - | Pedro-Isidoro de Larreategui
  - | Mariano de Larreategui — fait casser les arrêts qui avaient fait passer les titres et biens des Colomb dans la maison de Portugal et devient en 1790 **14e** amiral et 12e duc.
  - | Pedro de Larreategui — **15e** amiral et 13e duc. Mort en 1886.
  - | Christobal — **16e** amiral et duc actuel de Veragua. Né en 1837.
- (de 2e Magdel. de Gusman) Maria — Épouse Luis d'Avila.

Diego — Mort sans postérité.

SOURCES D'INFORMATION

Nos sources d'information sur les deux hommes de mer français que les Génois, les Vénitiens et les Milanais du xv[e] siècle appelaient Colombo, et que Fernand Colomb ainsi que Las Casas nous donnent pour être apparentés à Colomb, sont presque entièrement étrangères.

Les rares documents français qui se rapportent à eux nous apprennent que l'un était vice-amiral ; mais ils nous laissent ignorer si l'autre l'était aussi, bien qu'il ne soit pas douteux qu'il exerçait également, dans la marine de Louis XI et de Charles VIII, un haut commandement. Les informations provenant de cette source nous renseignent assez bien sur la part que ces deux hommes de mer prirent à la défense des Côtes de Normandie et à quelques croisières dans la Manche ; mais c'est aux documents italiens et espagnols qu'il faut avoir recours pour se rendre exactement compte du rôle important qu'ils jouèrent dans la marine du temps, et pour connaître ceux de leurs actes qui alors fixèrent le plus l'attention et occupèrent sérieusement les chancelleries.

Pour les chapitres de son *Histoire de la Marine Française* qui traitent de la période pendant laquelle ils furent en scène, M. de La Roncière a dépouillé toutes les pièces des Archives nationales et provinciales qui pouvaient jeter quelque lumière sur leur carrière, et il les a indiquées avec soin. M. Perret, dans son *Histoire des Relations de la France avec Venise,* M. Mandrot, dans ses notes à la

Chronique scandaleuse, et M. Spont, dans son mémoire sur la *Marine française sous Charles VIII*, en ont indiqué quelques autres. Ces pièces ont, en somme, peu d'intérêt et ne disent rien des événements où ces marins figurent au premier rang et qui ont depuis pris place dans l'histoire.

C'est ainsi que nous ne possédons aucun document français sur la bataille navale de Saint-Vincent, en 1476, où commandait l'un de nos fameux amiraux, ni sur celle du même nom qui eut lieu neuf ans plus tard, où commandait l'autre. Ce sont deux chroniqueurs étrangers, l'un Portugais, Ruy de Pina, l'autre Espagnol, Palencia, qui nous renseignent sur la première action, et c'est un historien vénitien, Sabellico, qui raconte l'autre. La correspondance officielle à laquelle ces deux événements et d'autres du même caractère ont donné naissance, semble n'avoir laissé que peu de traces en France, tandis que les archives de Gênes, de Venise et de Milan fournissent à cet égard d'abondantes et authentiques informations. On trouve, par exemple, dans les délibérations secrètes du Sénat de Venise du 18 septembre 1486 au 8 mars 1487, que M. Rawdon Brown a fait connaître le premier, et dans l'*Histoire* restée longtemps manuscrite *des Doges de Venise*, de Marino Sanuto, que le même érudit a dépouillée, des renseignements précieux sur le second des deux Colombo.

Une partie des documents provenant de cette source a été publiée par M. Harrisse qui nous a donné la première et la seule monographie française que nous ayons sur ces deux fameux marins ; mais leur publication intégrale est due aux recherches faites en Italie à l'occasion du quatrième centenaire de Colomb. M. Albert Salvagnini, continuant les études de son père dans cet ordre de recherches, a recueilli toutes ces pièces et les a données à la suite de son mémoire sur les Colombo corsaires, l'un des

meilleurs qui aient été écrits pour la grande *Raccolta Colombiana.*

Les observations qui précèdent épuisent ce que nous pourrions dire d'utile sur le sujet ; nous ne pouvons y ajouter que les titres des quelques ouvrages qui se rapportent spécialement à la matière et que nous aurons le plus souvent à citer.

1. PALENCIA (Alonso de). — **Gesta hispaniensia** ex annalibus suorum dierum colligentibus decades. Décade III, liv. XXXVII, ch. IV et V.

Chronique manuscrite du règne du roi Henri IV de Castille (1454-1474) et s'étendant un peu au delà. Cette chronique qui appartient à la Bibliothèque nationale de Madrid est inédite. M. Salvagnini a publié, dans son Mémoire sur les corsaires du nom de Colombo, le passage relatif à la bataille de Saint-Vincent. Les chapitres IV et V qui se rapportent au sujet traité ici ont été copiés pour moi par les soins obligeants du capitaine Duro. (Voyez, ci-après, la Quatrième Etude sur les premières navigations de Colomb.)

2. PINA (Ruy de) 1440. — **Chronica** do senhor Rey D. Affonso V. Dans la *Collecçao de libros ineditos de historia portugueza,* etc. Lisbonne, 1792, 5 vol. fol., vol. I, chapitre 194, pp. 567-568.

Pina est un témoin contemporain. Il avait la confiance du roi Affonso V, et prit part aux grandes affaires de son temps ; il était historiographe du royaume. Voyez l'Etude sur les premières navigations de Colomb.

3. ÇURITA (Geronimo). 1512-1580. — **Anales** de la Corona de Aragon. Çaragoça, 1610-1671, 7 vol. in-fol., vol. IV, liv. 19 et 20.

Çurita ou Zurita est d'une époque postérieure à celle des exploits des Colombo ; mais c'était un chroniqueur très consciencieux et il était en position d'être bien renseigné. Il s'est trompé cependant dans certaines particularités rapportées au sujet de Coullon (Guillaume de Casenove).

4. SABELLICUS (Marc-Antoine Coccio). 1436-1506. — **Rerum Venetarum** ab urbe condita. Lib. XXXIII. Venise, 1487, in-fol. Dec. IV. Liv. III.

C'est dans cet ouvrage que se trouve le récit imprimé le plus ancien que nous ayons de l'action navale du 21 août 1485 dans laquelle Colombo le jeune attaqua et captura quatre galères vénitiennes qui se rendaient en Flandre. C'est cette bataille que Fernand Colomb et Las Casas ont confondu avec celle d'août 1476 livrée par l'autre Colombo à des navires génois. (Voyez le chapitre Ier de la présente Etude, ainsi que l'Étude IV sur les premières navigations de Colomb, et ci-après note 116). Ce document important, souvent reproduit cependant, notamment par Washington Irving, est resté inconnu à M. Thacher.

5. ———— **Rapsodiæ Historiarum** Enneadum ab orbe condito, etc. Paris 1509 et 1517, 2 vol. in-fol. 10e Ennéade. Liv. VIII.

Cet ouvrage est une sorte d'histoire universelle en deux parties publiées à Venise, l'une en 1498 et l'autre en 1504. Il est divisé en *Ennéades*, composées chacune de 9 livres. La Xe Ennéade, que citent F. Colomb et Las Casas, appartient à la seconde partie. Sabellicus y fait une courte allusion à la bataille de 1485 qu'il avait racontée tout au long dans l'ouvrage de 1487. Ce passage a été souvent reproduit. M. Thacher, qui l'a également donné, vol. I, pp. 217-218, a cru que c'était la première mention faite par Sabellicus de l'événement de 1485. Voyez sur

les sources d'information relatives à cet événement la note 116, ci-après.

6. MALIPIERO (D.). 1425-1515. — **Annali Veneti**, etc. Publiées pour la première fois à Florence en 1844. 1 vol. en 2 tomes. Sub annis 1484 et 1485. Partie III, p. 620-622.

Donne un récit de la bataille de 1485 qui est peut-être aussi ancien que celui de Sabellicus.

7. **Calendar** of state papers and manuscripts, relating to English affairs existing in the archives and collections of Venice and in other libraries of northern Italy. Vol. I, 1202-1389, edited by Rawdon-Brown, London 1864, 4°, pp. I-CLVII et 1-395.

Parmi ces documents, recueillis et publiés par ordre du gouvernement anglais, il y en a un certain nombre tirés des Archives de Venise, qui se rapportent aux deux Colombo et que l'on ne connaissait pas auparavant. C'est cette publication qui a attiré l'attention des érudits intéressés à l'histoire de Colomb sur cette importante source d'informations, que M. Harrisse d'abord, et M. Salvagnini ensuite, ont depuis si utilement exploitée. M. Rawdon-Brown a fait précéder sa collection de pièces d'une introduction, qui a presque l'étendue d'un volume.

8. HARRISSE (Henry). — **Les Colombo** de France et d'Italie, fameux marins du xve siècle. 1461-1492. D'après des documents nouveaux ou inédits tirés des archives de Milan, de Paris et de Venise. Mémoire lu à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les séances des 1er et 15 mai 1874 par M. Henry Harrisse. Paris, Tross, 1874, petit in-4°, pp. 1-135.

Cette intéressante monographie, tirée à 175 exemplaires, est presque entièrement consacrée à nos deux Colombo. Elle est

suivie d'un appendice contenant 41 documents dont huit viennent des archives françaises ; les autres sont de provenance italienne. En remontant aux sources, comme il le fait toujours, M. Harrisse a réussi à reconstituer une partie de la vie du premier de nos deux marins, Guillaume de Casenove, mais il n'a pas connu le plus important événement de sa carrière maritime, le combat naval de 1476, qui tient une si grande place dans les études sur les premières navigations de Colomb et sur son arrivée en Portugal. M. Salvagnini a heureusement comblé cette lacune, dans l'ouvrage ci-après mentionné.

9. SALVAGNINI (Alberto). — **Cristoforo Colombo** e i Corsari Colombo suoi contemporane. Dans la *Raccolta Colombiana.* Partie II, vol. III. Rome, 1894, fol. pp. 129-248.

Cet important mémoire contient 122 documents de provenance italienne se rapportant aux corsaires ou hommes de mer connus sous le nom de Colombo du temps du découvreur de l'Amérique, dont les deux plus célèbres sont ceux qui font l'objet de notre étude. Toutes les pièces données par M. Harrisse s'y trouvent, moins celles d'origine française et trois ou quatre autres qui ne concernent pas nos deux Colombo. Cette partie documentaire est précédée d'un travail critique admirablement traité.

10. LA RONCIÈRE (Ch. de). — **Histoire** de la Marine française. Vol. II : La guerre de Cent ans, révolution maritime. Paris, 1900, 8° pp. 1-558. En ce qui concerne notre sujet voyez surtout les pages 333-395.

Dans cet excellent ouvrage, écrit entièrement d'après des sources originales, M. de La Roncière s'est occupé assez longuement de nos deux Colombo. Il a utilisé les pièces données par M. Harrisse et par M. Salvagnini ; mais il a aussi mis à contribution nombre de documents manuscrits, tirés des dépôts de la Bibliothèque nationale et des archives de provinces, qui donnent des détails nouveaux ou peu connus sur ces marins, particulièrement en ce qui concerne les campagnes qu'ils furent appelés à faire pour servir la politique de Louis XI et de Charles VIII.

Ces quelques ouvrages sont les seuls qui forment la bibliographie générale des deux marins, improprement appelés Colombo, dans lesquels on a voulu voir des personnages alliés à Christophe Colomb. Au cours de cette étude on indiquera, aux notes, les documents qui se rapportent à chaque fait particulier, ainsi que les autres ouvrages dans lesquels quelques renseignements à cet égard peuvent être trouvés.

CHAPITRE PREMIER

COLOMBO, CORSAIRE FAMEUX, GRAND HOMME DE MER.

(Guillaume de Casenove, dit Coullon.)

I. — Son véritable nom.

Fernand Colomb, comme on l'a vu (1), parle de deux Colombo célèbres, membres de sa famille, dont l'un, marin redoutable, était appelé le Jeune, pour le distinguer de l'autre qui était également un grand homme de mer. C'est tout ce qu'il dit de ce dernier. Mais dans les documents et écrits du temps on trouve nombre de mentions de ce personnage sous les noms de Colombo, Columbus, Cullam, Colon et même Coron (2). En France il était connu sous le nom de Coullon dont les Italiens ont fait Colombo. Nous savons que c'est bien de lui que Fernand Colomb a voulu parler, parce qu'il eut souvent

(1) *Étude I*, *La famille de Colomb*. Chap. I, § 7. Voir les *Historie*, ch. I, II, et V.

(2) Les documents italiens portent *Colombo* ou *Columbus*, selon qu'ils sont écrits en italien ou en latin ; Sabellicus ajoute au nom la mention de *famoso corsale*. (*Rerum Venetarum*, décade IV, livre III). En Portugal, Ruy de Pina donne au personnage le nom de *Cullam*, *famoso corsairo frances* (*Chronica do senhor Rey Dom Affonso* V, ch. 194, p. 167). Les Espagnols écrivent son nom comme celui du découvreur de l'Amérique, *Colon*, avec lequel il a été souvent confondu ; Çurita dit qu'il commandait une flotte française : *Colon Capitan de la armada del Rey de Francia* (*Anales de la Corona de Aragon*, Liv. XIX, ch. 50 fol. 262 recto col. I, vol. IV Ed. de 1610). Palencia écrit *Coron*.

maille à partir avec les Siciliens, les Génois, les Flamands et les Castillans, et que les documents contemporains où ces incidents sont mentionnés le désignent sous les différents noms qui viennent d'être rappelés.

On sait aujourd'hui que c'était un cadet de Gascogne qui s'appelait de son véritable nom Guillaume de Casenove. On ignore d'où lui vient son surnom de Coullon (3), mais c'est ainsi qu'il signait, en grosses lettres mal formées, qui donnent à penser qu'il ne savait pas écrire (4). Bien que ce personnage ait fait certaine figure dans le monde, son nom manque à tous les grands répertoires historiques (5), et avant la publication de la curieuse monographie que M. Harrisse a consacrée aux Colombo, il était à peu près inconnu (6). Grâce à ce travail, grâce

---

(3) Jal se demande s'il n'aurait pas été appelé ainsi « par cela même « qu'il y avait en lui plus de l'aigle ou de l'autour que du pigeon ou colomb, « comme on disait alors », (*Dictionnaire critique*, article *Coullon*). M. de La Roncière suggère que le nom venait peut-être de la nef de Coullon parce qu'on appelait *Coulon* ou *Colons* des navires d'une grandeur extraordinaire, très rapides et d'une construction légère (*Histoire de la marine* etc. Vol. II, Paris, 1900, p. 334). Nous croirions plutôt, avec M. Harrisse, que le nom vient de Coulon ou de Colon, qui, dans l'ancienne langue française, avait le sens de Pigeon. (*Les Colombo*, p. 10). Remarquons que la plupart des familles françaises de ce nom, dont le *Livre généalogique des Colomb* (Lille, 1891, fol.) donne les armes, portent des Colombes sur champ d'azur ou d'argent.

(4) Jal a donné un fac similé de sa signature (*Dict. critique*, loc. cit.), et M. Harrisse dit que toutes les pièces manuscrites qu'il a vues émanant de ce personnage sont signées Coullon. Lui-même a d'ailleurs établi son identité : « Nous, Guillaume de Casenove dit Coulomp escuyer visamiral de France » lit-on dans une pièce citée par M. Harrisse. (*Les Colombo* appendice n. 1). Dans des lettres royales émanées de Louis XI on lit encore : « Guillaume de Casenove, dit Coulon » (*ibid.* n° 2).

(5) Il est inconnu à Moreri et à La Chesnaye des Bois, aussi bien qu'aux deux grands dictionnaires biographiques publiés, l'un par les frères Michaud, l'autre par la maison Didot. Le Père Anselme lui-même paraît avoir ignoré son existence. Les continuateurs de *l'Histoire généalogique* de ce savant religieux et Jal, dans son très curieux *Dictionnaire critique*, sont les premiers parmi les modernes qui parlent de lui.

(6) *Les Colombo de France et d'Italie*, etc. Paris 1874 4°. Voyez les *Sources*.

surtout aux importants documents découverts par M. A. Salvagnini (7), et à un chapitre de la chronique de Palencia signalé pour la première fois par M. Paz y Melia, auxquels il faut ajouter les indications relevées dans Ruy de Pina (8), dans Çurita et d'autres, on peut maintenant suivre assez bien les mouvements de ce prétendu Colombo, au moins pendant la période qui nous intéresse particulièrement, celle où il aurait pu avoir des rapports avec Colomb.

II. — Premières captures faites par Coullon, 1469.

La date de la naissance de Guillaume de Casenove et celle des débuts de sa carrière nous sont inconnues. M. Harrisse a relevé diverses mentions qui font croire qu'il était vice-amiral de l'amirauté de Normandie dès l'année 1461 (9). D'autres documents montrent qu'il était aussi « Esquier d'escurye » du roi Louis XI et « Maistre enquesteur et réformateur de ses eaux et forêts en Normandie » (10).

Le premier événement marquant où son nom figure est l'attaque, dans la Manche, en 1469, de quatre galères vénitiennes qui se rendaient en Flandre et en Angleterre. Coullon qui avait huit nefs ou bâtiments battant pavillon royal (11), pilla deux de ces galères et en enleva une troisième qui avait été affrétée par des Génois. Les Vénitiens n'étaient point alors en guerre avec Louis XI et les Génois relevaient en quelque sorte de la France, puisque le duc

(7) *Cristoforo e i Corsari Colombo* (Dans la *Raccolta Colombiana*). Voyez les *Sources*.

(8) Voyez les indications données aux *Sources*.

(9) *Les Colombo*, pp. 10 et 11.

(10) Jal, article *Coullon* dans son *Dictionnaire critique*.

(11) La Roncière, *Histoire de la marine française*. Vol. II, p. 337.

de Milan, qui était leur seigneur, tenait Gênes en fief du roi Louis. Les uns et les autres réclamèrent ; mais inutilement : on les paya de mauvaises raisons et ils durent s'en contenter (12).

En octobre de la même année il prit encore aux Vénitiens un navire richement chargé, ce qui donna lieu à de nouvelles réclamations, aussi inutiles que les précédentes (13).

III. — Courses de Coullon, de 1470 à 1475.

Au commencement de l'année suivante, 1470, on voit que Coullon est chargé d'organiser la défense navale des côtes de France, en prévision d'une guerre avec l'Angleterre (14) ; on le trouve également à cette époque préparant une nouvelle expédition contre les Vénitiens (15). La

---

(12) HARRISSE, *Les Colombo*. Doc. III et IV. SALVAGNINI, *I Corsari Colombo*. Doc. I à V. Dans ces pièces, Coullon est appelé Columbus, Colombo, et homme de guerre du roi de France.

(13) M. Perret a publié le texte intégral des instructions données par le Sénat de Venise à son ambassadeur, Antoine Donato, chargé de faire à ce sujet des représentations au roi Louis XI. Elles sont curieuses. La Seigneurie affecte de douter que l'agresseur dont elle se plaint était Français et l'appelle « un certain Colombo.. pirate.. qui se donne comme sujet de la France » et qui battait pavillon royal. Si le roi nie que Colombo soit Français, l'ambassadeur doit s'empresser de répondre que la Seigneurie n'en a jamais douté. Si, au contraire, le roi reconnaît que c'est un de ses sujets et admet qu'il a agi d'après ses instructions, Donato doit protester que la République n'a rien fait pour s'attirer une telle injure. On ne possède plus le texte de la réponse que Louis XI fit à cet ambassadeur ; mais on sait qu'elle ne concédait rien aux Vénitiens, dont l'envoyé fut même assez mal reçu. PERRET (*Histoire des relations de la France avec Venise*. Paris, Welter, 1896, 2 vol. 8°. Vol. I, pp. 530-34 et 546 et le n° XXIII des pièces justificatives). Salvagnini a donné une partie du texte de ces instructions et d'autres pièces relatives à la même réclamation (Doc. VI à X). Dans tous, Coullon est appelé Colombo ou Columbus, pirate français ou au service de la France. Voyez aussi LA RONCIÈRE, *Histoire*, etc. Vol. II, p. 338.

(14) LA RONCIÈRE, *Loc. cit.* p. 339.

(15) SALVAGNINI, Doc. XII.

même année, Louis XI fait armer et avitailler sa propre nef, celle de l'amiral Louis de Bourbon, celle du vice-amiral Coullon et d'autres pour reconduire en Angleterre Warwick, le duc de Clarence et ses gens, qui s'étaient réfugiés à Honfleur où leur présence soulevait les véhémentes protestations de Charles le Téméraire (16). Il est vraisemblable que c'est Coullon qui commanda cette escadre, puisque l'amiral Louis de Bourbon resta à terre.

En 1471, M. Harrisse constate la présence de Coullon à la Cour ou dans ses terres de Normandie (17). Cette même année, cependant, le Sénat de Venise est avisé qu'il prépare quelque nouveau coup contre des navires vénitiens (18).

En 1472, il opère, dans la Manche et le long des côtes des Pays-Bas, avec dix-huit navires de guerre. L'Angleterre et les Flamands qui se sentaient menacés envoient contre lui des forces imposantes qu'il sut éviter. En juillet de la même année il est, avec une flotte de vingt-cinq navires, dans les Dunes (19).

En 1473, Coullon attaque près de Gibraltar, sans succès cette fois, des galeries vénitiennes qui revenaient de Barbarie ; peu de temps après il capture un navire flamand chargé d'argent et de marchandises appartenant à Laurent de Médicis, ce qui motiva de nouvelles protestations toujours inutiles (20).

L'année suivante, 1474, Coullon s'en prend à des bâtiments appartenant à une nouvelle puissance : Naples.

---

(16) *Chronique Scandaleuse*, Ed. Mandrot, vol. II, p. 243. La Roncière Vol. II, p. 344-46.

(17) Harrisse, *Loc cit.* p. 15.

(18) Salvagnini. Doc. 15.

(19) Salvagnini. Doc. 17. La Roncière Vol. II, pp. 353-354.

(20) Salvagnini. Doc. 19. Perret vol. II, p. 17-19. D'après une note de M. Mandrot les Ambassadeurs de Laurent de Médicis auraient obtenu satisfaction sur ce point. (*Journal de J. de Roye* v. 11, p. 328 n.).

Croisant dans le golfe de Biscaye, il capture, à la hauteur de Vivero en Galice, deux galères, richement chargées, naviguant sous le pavillon de Ferdinand Ier de Naples, qui revenaient d'Angleterre avec des marchandises appartenant à des Génois et à des commerçants d'autres villes italiennes. Ferdinand adressa aussitôt à Louis XI une réclamation datée du 9 décembre 1474, à laquelle le roi répondit le 31 janvier de la même année (21), en s'efforçant d'excuser Coullon et en promettant réparation, ce qu'il accorda d'ailleurs dans une certaine mesure (22).

L'année d'après on trouve notre amiral occupé de la défense des côtes de Bretagne et de Normandie en prévision d'une invasion possible des Anglais et des Bourguignons. Une grande partie de l'année paraît avoir été employée à cela (23).

IV. — Politique de Louis XI en Catalogne 1462-1475.

Nous arrivons à la campagne la plus importante de Coullon : celle de 1476. Ce n'est que dans ces dernières années que les documents relatifs au fait principal de cette campagne — la bataille navale de Saint-Vincent — ont été découverts et c'est principalement aux recherches

(21) L'année commençait alors en mars, de sorte que janvier 1474 venait après décembre 1474. Leibnits a inséré les deux pièces dans son *Codex Diplomaticus* (Hanovre, 1693, 2 vol. in fol. n°s XVII et XVIII du Prodrome). Comme Coullon est nommé Colombus dans cette correspondance, Leibnits dit dans sa préface qu'il s'agissait de Christophe Colomb, et a mis aux pièces des sommaires où figure ce nom. Plus tard on appela son attention sur cette singulière méprise qu'il s'empressa de rectifier dans le supplément qu'il donna à son *Codex*. Hanovre, 1700, fol. Préface. Les autres documents relatifs à cette affaire sont donnés par Salvagnini : Doc. XXVI à XXXV. Voyez aussi Harrisse, *Les Colombo*, pp. 1-5 et 15-16, et La Roncière, *Loc. cit.* Vol. II, p. 359-61.

(22) Legeay, *Histoire de Louis XI*. Paris 1874, 2 vol. 8°. Vol. II, p. 143.

(23) La Roncière. *Loc. cit.* Vol. II, pp. 363-65.

de M. A. Salvagnini qu'on les doit (24). On verra plus loin le parti considérable, qu'avec cet heureux et perspicace érudit, on peut tirer des faits, ainsi nouvellement mis à jour, pour résoudre la question, restée jusqu'ici indécise, de la date de l'arrivée de Colomb en Portugal. Nous n'avons ici qu'à exposer les différentes phases, longtemps si peu ou si mal connues de cette campagne, sur laquelle nous possédons maintenant d'amples sources d'information (25). Pour bien saisir l'enchaînement des faits, il est nécessaire d'entrer dans quelques explications rétrospectives sur les circonstances qui amenèrent les événements de 1476 dans lesquels Coullon joua un rôle si important.

C'était un des projets de Louis XI de faire de la Catalogne une province française et, pendant assez longtemps, toutes les batteries de sa politique tortueuse furent dirigées vers ce but, qu'il dissimulait cependant. Il avait commencé par donner son concours aux Catalans qui résistaient aux tentatives que faisait leur roi, Jean II d'Aragon, pour amoindrir ou confisquer leurs privilèges. Ces premières manœuvres ayant échoué, il contracta alliance avec Jean II contre les Catalans. Le 9 mai 1462, les deux monarques concluaient, à Bayonne, un traité par lequel le roi de France mettait 700 lances à la disposition du roi d'Ara-

(24) Voir sur cette découverte et sur les conséquences que M. Salvagnini en a déduites la QUATRIÈME ÉTUDE, *sur les Premières Navigations de Colomb*, et ci-après, note 51.

(25) Sur quelques-uns des faits de cette campagne de 1476 nous avions un certain nombre de pièces que M. Harrisse a publiées dans son Mémoire sur les Colombo, et quelques indications qui viennent principalement de Çurita ; mais ces documents donnent des renseignements incomplets et passent sous silence le fait capital de la campagne : l'action navale de 1476. Les pièces découvertes par M. Salvagnini et la relation de Palencia, signalée par M. Paz y Mélia, comblent cette lacune. Tous ces documents sont publiés dans la *Raccolta Colombiana*, à la suite du Mémoire de M. Salvagnini sur *Cristoforo Colombo e i Corsari Colombo*. Nous les citons comme suit : *S. Doc. N°.*

gon, qui devait payer leur solde, fixée à 200 ou 300 mille écus d'or, selon le temps qu'elles seraient employées, et qui s'engageait, pour garantir le paiement de cette somme, à donner, en nantissement au roi Louis, le Roussillon et la Cerdagne (26). Les deux princes jouaient au plus fin. Jean II comptait bien ne pas tenir sa promesse, et Louis XI calculait que, dans ce cas, il aurait un excellent motif pour intervenir et mener les choses à un point où il pourrait reprendre ses premiers desseins (27).

La Catalogne réduite, ou plutôt conciliée, Jean II chercha à échapper à ses obligations. Mais Louis XI, qui s'entendait très bien à duper les autres, n'était pas lui-même facile à tromper et il ne se laissa pas faire. Il temporisa cependant, et, le 14 juillet 1473, il arracha au roi d'Aragon un traité par lequel celui-ci s'engageait à livrer à la France le Roussillon et la Cerdagne si, dans un an, il ne s'était pas acquitté de sa dette (28). Mais en 1474, le fils de Jean II, Ferdinand, dit depuis le Catholique, qui avait épousé, en 1469, la princesse Isabelle, fille de Jean II de Castille, était devenu roi de Castille par l'avènement de sa femme au trône de ce royaume à la mort du roi Enrique IV, son frère, qui ne laissait d'autre enfant que la princesse Juana, dite la Beltraneja, dont la légitimité était contestée. Cette circonstance faisait au débiteur du roi de

---

(26) COURTEAULT, *Gaston IV*, Toulouse 1895, pp.250-51 et CALMETTE, *Louis XI, Jean II et la Révolution Catalane*, 1461-1473. Toulouse et Paris, 1903, 8°, pp. 81-92.

(27) Sur les visées de Louis XI relativement à la Catalogne et sur ses relations politiques avec Jean II, voyez le livre si substantiel de M. J. Calmette sur *Louis XI*, qui vient d'être cité. Cet ouvrage, écrit entièrement sur des documents inédits, est admirablement composé. Les faits n'y sont pas empilés les uns sur les autres, comme dans tant d'autres ouvrages d'érudition; ils se déroulent avec simplicité dans un ordre logique qui permet d'en bien saisir l'enchaînement et la portée ; c'est un véritable livre d'histoire. Pour les points mentionnés ci-dessus, voyez particulièrement pages 83 et sq.

(28) LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, vol. II, p. 358.

France une plus grande situation, et, d'accord avec son fils, aussi dépourvu de scrupules que lui-même, il chercha à garder le gage de sa dette sans payer la somme due.

V. — Alliance de Louis XI avec Affonso de Portugal, 1475-1476.

Louis XI, qui pénétrait les desseins du roi Jean et qui ne voyait pas sans appréhension l'accroissement de l'ambitieuse maison d'Aragon, dont les visées sur le Roussillon et la Navarre étaient connues, chercha à lui faire échec en se tournant vers le roi Affonso V de Portugal, qui recherchait son alliance, et qui était en position de faire beaucoup de mal à la Castille.

Ce monarque, à la fois chevaleresque et ambitieux, avait embrassé la cause de la princesse Juana, cette fille du roi Enrique IV, qui était la véritable héritière de la couronne de Castille et qu'Isabelle, soutenue par un parti puissant, avait fait écarter pour se substituer à sa place (29). D'après les arrangements arrêtés avec le parti de la princesse Juana, il devait l'épouser et aurait ainsi réuni sur sa tête les couronnes des deux principaux royaumes de la péninsule. Avant de se décider, Affonso avait entamé des négociations avec Louis XI, en vue d'une alliance effective contre la Castille et l'Aragon, et avait obtenu

---

(29) La Princesse Juana qu'on appelait par dérision la Beltraneja, parce qu'on la supposait fille adultérine d'un favori du roi nommé Beltran de la Cueva, avait pour mère la Reine Juana, fille du Roi Duarte de Portugal et sœur d'Affonso V. Elle était par conséquent la nièce de ce Roi qui, lorsqu'il s'était agi de l'épouser, projet auquel on ne donna aucune suite, dut solliciter une dispense du pape. Le Roi Don Enrique IV de Castille, son père, qu'on appelait l'Impuissant, l'avait une première fois déshéritée, mais en dernier lieu, il était revenu sur cette décision en la reconnaissant pour être sa fille légitime et seule héritière. Elle avait en Castille un parti, originairement influent, qui détermina le Roi Affonso à épouser sa cause, laquelle, d'ailleurs, était juste et servait sa politique.

de lui des promesses formelles sanctionnées un peu plus tard par un traité en date du 8 septembre 1475 (30).

VI. — Coullon sur les côtes de Biscaye et de Galice et à Lisbonne.

Lorsque Affonso entra en Castille à la tête d'une armée, il comptait donc qu'il serait soutenu par Louis XI et, effectivement, des forces françaises sous les ordres d'Alain d'Albret envahirent le Guispuscoa et la Biscaye pendant que Coullon armait, en Normandie, une flotte de 16 ou plutôt de 13 navires (31) pour appuyer les opérations de l'armée de terre (32).

---

(30) Ce traité paraît avoir été négocié, de la part du Portugal, par Don Alvaro de Athayde qui devait promettre au Roi Louis, en cas de succès, la cession de la Biscaye et du Roussillon. Le texte n'en a jamais été publié et il est resté inconnu à tout le monde, excepté à M. de La Roncière qui le cite d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale : fonds fr. 6.982, fol. 258. (*Histoire de la marine*, vol. II, p. 368). Commynes était cependant au courant du fait car il dit que l'alliance entre les deux Rois était un fait accompli et que Louis XI « avait promis et accordé son aide à Affonso. » (*Mémoires*, Liv. V, ch. VII).

(31) Le chiffre de 16 navires est donné par Harrisse (Les *Colombo*, p. 17). Mais le document sur lequel il paraît s'appuyer, la lettre de Guido Visconti du 25 juillet 1476, dit *XVII nave* (Doc. XIII de son volume). M. de La Roncière indique également 16 navires. (*Hist. de la marine*, vol. II, p. 370). Palencia dit que Coullon n'avait que 13 navires. D'autres indications confirment l'exactitude de ce dernier chiffre. D'après M. de La Roncière. cette flotte avait aussi pour commandant Georges-le-Grec (*op. cit.*, p. 370), c'est-à-dire celui que nous montrerons être le Colombo le Jeune de Fernand Colomb. Il doit y avoir là une erreur ; voyez le chapitre suivant.

(32) Lettres de Visconti, de Gênes, des 23 et 28 mai 1476. (Harrisse, *Les Colombo*, Doc. X et XI. Salvagnini, *I Corsari*. Doc. 40 et 41). Visconti avait appris cette nouvelle par des lettres de Bruges, ce qui nous reporte à deux mois en arrière. L'armement de cette flotte date donc du mois de mars ou de celui d'avril 1476. Le fait en lui-même est confirmé par d'autres documents que cite M. de La Roncière (*Loc. cit.*, p. 370).

M. Harrisse dit que la flotte de Coullon fut aussi équipée pour aller quérir à Lisbonne le Roi Affonso qui avait indiqué son intention de venir en France (*Les Colombo*, pp. 17 et 28). Cette assertion, dont la source n'est pas indiquée, et que ne confirme aucun document, est basée, sans doute, sur le

Mais d'Albret échoua dans sa campagne et Affonso, qui avait d'abord remporté des avantages sérieux en Castille, subit une défaite désastreuse à la bataille de Toro, livrée à Ferdinand et à Isabelle le 1er mars 1476 (33).

Coullon, de son coté, n'avait remporté que des avantages négatifs. Après avoir terminé l'armement et l'équipement de ses navires il était parti pour le golfe de Gascogne. Sur sa route il trouve à Brest quatre navires espagnols dont il s'empare après avoir massacré l'équipage (34). Il quitte Brest avec les navires capturés, s'arrête à Fontarabie et se dirige ensuite sur Bermeo où il arrive vers la fin de juin (35). A Bermeo, il perd dans une tempête son navire amiral et passe sur un autre, *La Royale*, et fait voile pour Ribadeo, en Galice, qu'il tente d'enlever aux Espagnols (36), puis se remet en route pour Lisbonne ou un port voisin.

---

récit de Çurita, qui assure que le Roi alla attendre Coullon et que celui-ci l'embarqua, ce qui n'est pas exact, ainsi qu'on le verra plus loin.

Palencia qui mentionne aussi l'intervention de Coullon dit que c'est pour soutenir les Français qui opéraient péniblement en Biscaye qu'il prit la mer : « Le Roi Louis apprenant la situation précaire des siens, ordonna au pirate « Colon d'appareiller pour une expédition maritime. Le Roi Ferdinand, de « son côté, chercha à lui opposer une force navale et, malgré la pénurie de « ses ressources, il parvint à réunir une flotte de trente gros navires à la tête « de laquelle il mit Ladron de Guevada. Le pirate Colon était toujours prêt. « Il avait à sa disposition treize grands navires et de grandes richesses pour « la solde de ses équipages. Retiré dans le port de Honfleur, comme dans « une tanière des plus sûres, il s'en élançait de temps à autres pour la ruine « commune des navires qui tombaient entre ses mains. » (Palencia, fol. 162 du manuscrit de Madrid).

(33) La date de cette bataille importante n'est pas bien certaine. Çurita la place en juin ; Diogo da Silva en mars. Les chroniqueurs portugais s'expriment vaguement à cet égard. Nous prenons la date donnée par Freire de Oliveira d'après des documents des archives de Lisbonne : *Elementos para a historia do municipio de Lisboa*, vol. I, p. 332.

(34) Lettre de Visconti, de Gênes, 26 juillet 1476. Harrisse, D. XIII ; Salvagnini, D. 43. La nouvelle venait de Londres d'où l'on peut conclure que l'événement dut avoir lieu vers le mois de mai.

(35) Çurita, *Anales*, vol. IV, p. 262.

(36) Voici ce que dit Palencia de ces deux tentatives de Colon : « A la hau-

Pendant ce temps, le roi Affonso avait pris une résolution nouvelle. Déçu dans l'espoir qu'il avait nourri jusqu'alors de trouver en Castille un concours efficace, et un peu découragé par la défaite de Toro qui le mettait dans l'impossibilité de continuer la campagne avec ses seules forces, il s'était décidé à aller en personne solliciter du roi Louis XI des moyens effectifs de recommencer la guerre dans de meilleures conditions. Un de ses confidents, Pedro de Souza, fut aussitôt envoyé à son allié pour le prévenir de sa visite et le préparer à ce qu'il attendait de son concours (37), et lui-même se mit en route pour Lisbonne afin de prendre les dispositions nécessaires à son départ (38). On ignore à quelle date il y arriva ; mais on sait qu'il y était le 27 août 1476 puisque c'est ce jour-là qu'il délègue ses pouvoirs à son fils, le prince Joao (39).

« teur de Bermeo, il fut assailli par une violente tempête dans laquelle il « perdit un navire qui vint échouer sur la côte ennemie. Les autres auraient « subi le même sort, s'ils n'avaient réussi à gagner la haute mer. A peine « remis de cette chaude alarme, il vint attaquer le port de Ribadeo, dans « l'espoir de s'y refaire de ses pertes par le butin. Mais les habitants qui « prévoyaient son retour avaient appelé à leur aide toutes les forces du voi- « sinage. Colon, qui croyait surprendre une population sans armes, se heurta « à une garnison nombreuse et résolue. Il n'eut que le temps de regagner ses « navires après avoir perdu nombre des siens. » (PALENCIA, fol. 163, recto, du manuscrit de Madrid).

(37) C'est Ruy de Pina, que nous suivons de préférence, qui nomme Pedro de Souza. LEAO (*Cronica e vida del Rey D. Affonso V*, ch. 59, p. 222) dit que cet envoyé fut Alvaro de Athayde. ÇURITA, *Anales*, vol. IV, fol. 261 verso) donne le même nom.

(38) Çurita dit qu'Affonso quitta Toro le 13 juin et qu'il se rendit par la Douro jusqu'à Porto et de là à Lisbonne (*Anales*, Liv. 19, vol. IV, fol. 261). Ruy de Pina se borne à dire que lui et les siens se réunirent à Lisbonne (*Chronica*, ch. 194, p. 567).

(39) Une copie authentique de cette pièce se trouve à la Bibliothèque Nationale, Fonds Baluze, vol. 160, fol. 245. Elle se termine de la manière suivante : « Fait dans ma ville de Lisbonne ce vingt et sept jours du mois d'août. Gil Fernandez l'a écrit, l'an de mil et quatre cent et septante et six. » (*Gil Fez. a fez anno de mil e quatro centos e settenta e seis annos*).

VII. — Le roi Affonso, après entente avec Coullon, part pour la France avec une flotte portugaise.

Si l'on s'en rapportait à Çurita, le roi Affonso aurait attendu Coullon à Lisbonne et se serait embarqué, avec toute sa suite, au mois d'août, sur sa flotte. L'amiral français l'aurait alors conduit d'abord à Ceuta, puis en France, où il serait arrivé vers la mi-septembre (40). Mais ce récit, que tout le monde a suivi (41), soulève des objections insurmontables. Il n'est pas possible que les choses se soient passées de cette façon, car nous possédons des documents qui établissent que le 13 août Coullon se trouvait au large du cap Saint-Vincent livrant bataille à des navires génois, et on vient de voir que le 27 de ce même mois le roi était encore à Lisbonne. Coullon n'a donc pu prendre le roi à Lisbonne, en août, pour le conduire d'abord à Ceuta, puis ensuite à Collioure, dans le Roussillon, comme le dit Çurita, lequel est, d'ailleurs, formellement contredit sur ce point par Ruy de Pina qui assure que le roi s'embarqua sur une flotte portugaise.

Ce chroniqueur nous apprend, en effet, que pour mettre à exécution son dessein de passer en France, le roi revint à Lisbonne où l'on prépara pour lui et sa suite une flotte de 16 navires, dont l'un fut spécialement aménagé à son intention. Les autres navires portaient ceux que le roi enmenait avec lui et des troupes destinées à

(40) « *Y embarçoe* (le Roi) *en Lisboa por el mes de Agosto... Arribo esta* « *Armada en Colibre* (Collioure) *mediado el mes de setiembre*. ÇURITA, *Anales*, Liv. 19, ch. 51, vol. IV, p. 262, verso. Edit. de 1660-61).

(41) On le trouve partout : BARANTE, *Ducs de Bourgogne*, Liv. VII ; LEGEAY, *Histoire de Louis XI*, vol. II, p. 225-26 ; HARRISSE, *Les Colombo*, p. 18, 28 et 29 ; SALVAGNINI, *I Corsari Colombo*, p. 145 ; LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, vol. II, p. 371. Ce dernier cite aussi Pina ; mais à tort, ce chroniqueur ne dit rien de pareil, il dit même le contraire.

Ceuta, menacé à la fois par les Maures et par la Castille (42), soit 2,200 hommes, dont 480 étaient destinés à la cavalerie (43). Pina, comme Çurita, place le départ du roi au mois d'août et dit que la flotte portugaise se rendit d'abord à Lagos, puis à Ceuta, et de là à Collioure, d'où, après avoir débarqué le souverain, elle retourna au Portugal sur son ordre (44).

Cette version est la seule qui se concilie avec les faits et la seule qui soit acceptable. Pour admettre avec Çurita que le roi s'embarqua avec Coullon, il faut nécessairement changer soit la date de la bataille navale de Saint-Vincent, 13 août, soit celle de la délégation du roi à son fils,

---

(42) Le duc de Medina Celi, un de ces seigneurs féodaux castillans, qui exerçaient de véritables pouvoirs royaux, avait envoyé une expédition contre Ceuta qu'il savait faiblement défendue, et menaçait sérieusement cette place que les Maures assiégeaient d'un autre côté. L'héroïsme du commandant portugais, Ruy Mendes Ribeiro, eut raison des uns et des autres avant l'arrivée des renforts que le Roi Affonso lui destinait. (Ruy de Pina et Palencia).

(43) Chiffres donnés par Leao qui ne dit pas un mot de Coullon, mais qui dit que le Roi partit de Belem avec seize navires et cinq caravelles, qu'il relâcha à Lagos et que de là il se rendit à Ceuta. *Cronica del Rey Affonso*, ch. 60, fol. 224.

(44) Voici ce que dit Pina à cet égard :

« Dans ce dessein (celui de se rendre à Ceuta et en France) ils (le roi et sa « suite) partirent et vinrent se réunir à Lisbonne, où l'on prépara seize « navires pour l'embarquement du roi, dont l'un fut aménagé pour sa « personne ; il s'embarqua au mois d'août avec 2.200 hommes dont 480 « devaient servir dans la cavalerie et le reste à pied. Favorisé par le vent « il relâcha à Lagos... De Lagos le roi passa aussitôt à Ceuta, délivrée « depuis quelques jours par le courage du noble gentilhomme Ruy Mendes « Ribeiro, qui avait sauvé la ville de deux grands dangers, lorsqu'elle « avait été assiégée et assaillie en même temps par les Castillans, du côté « d'Almina, et par des Maures du côté d'Algezira... De Ceuta, le Roi partit et « arriva en face de Collioure qui appartenait à la France. Il avait l'intention « d'aborder à Marseille ou à Aigues-Mortes, mais le vent lui étant contraire, « il débarqua à Collioure, d'où il renvoya les navires qui l'avaient amené du « Portugal. » (*Chronica del rey Affonso* V, ch. 194, dans *Colleçao de livros ineditos* de *Historia Portugueza*, Lisbonne 1790, vol. I, p. 567 et 568).

Leao qui rapporte le départ du roi à peu près de la même manière, ne fait aucune mention de Coullon ou d'aucune flotte française. (*Cronicas del rey Dom Joam I, e dos reys D. Duarte et D. Affonso V*. Lisbonne 1643, fol. 2[e] partie, ch. 60, p. 224).

27 août, deux dates établies par des documents incontestables (45). Nous tenons donc pour acquis que le roi Affonso s'embarqua à Lisbonne sur une flotte portugaise et non sur celle ou avec celle du vice-amiral français Guillaume de Casenove, dit Coullon, et, comme nous savons,

---

(45) M. de la Roncière s'en est cependant tenu à Çurita (vol. II, p. 370-71); mais, bien qu'il cite Ruy de Pina, il est à croire qu'il ne l'a pas consulté lui-même. Entre l'assertion de ce chroniqueur et celle de l'annaliste Aragonais, il n'y a pas à hésiter. Çurita, qui n'était pas Portugais, et qui écrivait un siècle après ces événements sur lesquels nous savons qu'il était imparfaitement renseigné, puisqu'il n'a pas connu le fait principal de la campagne de Coullon, l'affaire du 13 août, n'avait pas les sources d'information de Ruy de Pina qui était un témôin oculaire et qui occupait auprès du Roi Affonso une situation telle qu'il ne pouvait rien ignorer des choses qui le concernaient. Il a pu se tromper, et il y a lieu de croire qu'il s'est en effet trompé, dans quelques-unes des particularités qu'il rapporte, mais non relativement au fait principal sur lequel il donne des détails précis. Comme nous l'avons fait observer, d'ailleurs, sa version se concilie avec tous les autres faits, ce qui n'est pas le cas pour celle de Çurita. Elle s'accorde aussi avec la version de Palencia qui, comme Pina, est un témoin contemporain.

Si le Roi s'était embarqué avec Coullon avant la bataille du 13 août, comment se trouvait-il à Lisbonne le 27 de ce mois ? S'il était avec Coullon dont la flotte fut engagée dans la bataille de Saint-Vincent, il prit lui-même part à cette bataille. Or, un fait de cette importance ne serait pas passé inaperçu ; il aurait été signalé dans l'une des lettres qui firent connaître le désastre à Savone et à Gênes et les agents que le duc de Milan, seigneur de cette république, avait dans ces deux villes, se seraient empressés de le lui apprendre. Le marquis de Pallavicini, par exemple, qui était Vice-Gouverneur de Gênes, n'aurait pas manqué de mentionner cette circonstance dans son rapport du 20 septembre 1476 (*Salvagnini*, nº 53). Nous voyons aussi qu'à la date du 7 octobre Botta avise le duc de Milan de l'arrivée du Roi Affonso dans la Méditerranée avec quatre navires et douze caravelles — le nombre même indiqué par Pina — et de son débarquement, sans mentionner que c'est Coullon, Colombo pour lui, qui l'avait conduit. (Harrisse, *Les Colombo*, nº 15, Salvagnini, nº 58). Remarquons qu'à ce moment Coullon n'avait plus les treize ou seize navires qui composaient originairement sa flotte puisqu'il en avait perdu au moins un sur les côtes de Galice et quatre dans la bataille du 13 août. Dans cette même lettre, Botta parle de Coullon, mais c'est pour dire qu'on prépare en Biscaye une flotte pour aller à sa poursuite ; donc il ne supposait pas qu'il était alors dans le golfe du Lion. Il n'y était pas, en effet, comme on le verra plus loin. Remarquons encore que Coullon était sorti très éprouvé de la bataille du 13 août et que, néanmoins, c'est après cette action que selon Çurita il aurait transporté à Ceuta les 2.200 hommes destinés à renforcer cette place, et conduit ensuite le Roi à Collioure où Botta constate

d'autre part, que le roi était encore à Lisbonne le 27 août et que tous les auteurs du temps s'accordent à dire que c'est en août qu'il partit (46), nous devons conclure de là que son départ n'a pu avoir lieu qu'entre le 27 et le 31 de ce mois, c'est-à-dire une quizaine de jours après le combat de Saint-Vincent, dont il va être question.

Il n'est pas douteux, toutefois, qu'il conféra avec Coullon qui dut arriver au mois d'août à Lisbonne ou à un port voisin (47). Coullon, qui faisait la guerre aux Espagnols, comme Affonso, avait intérêt à agir d'accord avec lui et il est à croire que ses instructions lui commandaient de le faire. Il vint saluer le roi qui lui fit bon accueil et il fut entendu entre eux que des forces portugaises se joindraient à celles de l'amiral français, qui s'engageait à tenir la mer libre pendant que le roi se rendrait à Ceuta et en France. C'est en raison de cet arrangement que deux navires portugais commandés par Pedro de Athayde, furent associés aux opérations de Coullon (48).

---

son arrivée avec exactement le même nombre de navires qu'il avait à son départ de Lisbonne.

Le témoignage de Çurita sur ce point particulier est donc à la fois invraisemblable et inconciliable avec des faits bien avérés, tandis que celui de Pina dont l'autorité est incontestable en pareille matière, concorde exactement avec tout ce que nous savons, par d'autres sources, de l'événement auquel il se rapporte et notamment avec le récit de Palencia qui a une si grande valeur.

(46) Ruy de Pina, *loc. cit.*, p. 567. Çurita, vol. IV, p. 262. Garibay, Liv. 18, ch. 10, vol. II, p. 1283, édit. d'Anvers, 1571.

(47) Pina place cette conférence à Lagos, alors que le Roi était déjà en route pour Ceuta ; mais ici il se trompe évidemment, c'est le Roi et non Coullon qui resta derrière, la suite des faits le montre.

(48) Ces faits sont rapportés par Pina et par Palencia à peu près de la même manière. Pina dit qu'à l'entrevue que le Roi eut à Lagos avec Cullam (Coullon), fameux corsaire français, alors puissant, celui-ci « consentit à « surveiller la mer en faveur du Roi contre la Castille, en s'adjoignant « Pedro de Athayde, gentilhomme portugais, qui monta un grand vaisseau « appelé la *Lopiana* envoyé par le Roi avec d'autres navires. » (*Chronica*, etc. p. 367-68). Palencia complète ces renseignements en disant que Colon, déclara au Roi, qui venait d'apprendre le siège de Ceuta, que son intention

A ce moment, une flotte castillane assiégeait Ceuta, et le roi pouvait craindre de tomber entre les mains de ses ennemis, si son voyage n'était pas protégé. Peut-être même se proposait-il de se faire escorter jusqu'en France par le redoutable amiral, mais l'imprudence ou la témérité de celui-ci ne permit pas de réaliser ce dessein, car, au lieu de donner la chasse aux navires castillans qui pouvaient se trouver sur la côte d'Andalousie et de faire ainsi place nette au roi Affonso, comme cela était convenu, il se laissa tenter par le désir de faire une riche prise ; il livra une bataille dans laquelle il fut si malmené qu'il ne lui fut plus possible de rendre aucun service au roi (49).

Lorsque le roi Affonso eut terminé ses arrangements à Lisbonne, c'est-à-dire, comme on l'a vu, après le 27 août, il mit à la voile pour Ceuta avec sa flotte de 16 navires, débarqua à cette place forte les renforts qui lui étaient destinés (50), passa ensuite dans la Méditerranée et alla atterrir à Collioure vers le milieu du mois de septembre. Nous n'avons pas à le suivre dans le séjour qu'il fit en France ; disons seulement qu'il y trouva l'accueil le plus flatteur, mais non l'appui qu'il était venu y chercher, et revenons à Coullon.

était de chasser des côtes de l'Andalousie jusqu'à Gibraltar, tous les navires ennemis qu'il y trouverait. (Manuscrit de Madrid, fol. 164 recto).

(49) Voir la note précédente et le paragraphe suivant.

(50) Nous suivons ici Pina. D'après Palencia, le Roi aurait embarqué sur les deux navires portugais ajoutés à la flotte de Coullon les renforts qu'il destinait à Ceuta, mais dans le récit de ce chroniqueur, comme dans celui de Pina, d'ailleurs, l'un de ces deux navires et 500 Portugais périrent dans la bataille du 13 août, ce qui ne peut se concilier avec le fait raconté par Pina que le Roi Affonso débarqua lui-même à Ceuta les renforts qu'il y conduisait.

VIII. — Bataille navale de Saint-Vincent (13 août 1476).

Coullon, après avoir réparé ses forces, bien éprouvées par la défaite de Ribadéo, s'était préparé à commencer sa nouvelle croisière, celle qui devait se terminer par la bataille navale de Saint-Vincent qui va maintenant nous occuper (51). C'est dans les dix premiers jours du mois

---

(51) Cet événement, que tous les auteurs modernes ont ignoré, parce qu'ils ont tous suivi Çurita, qui lui-même a ignoré le fait, n'est connu que depuis la découverte, faite par M. Salvagnini dans les archives de Milan et de Gênes, de documents inédits qui s'y rapportent et qu'il a publiés, avec un judicieux commentaire, dans son Mémoire : *Cristoforo Colombo e i Corsari Colombo*, écrit pour la *Raccolta Colombiana*, Partie II, vol. III. Avant cette publication, M. Salvagnini avait fait part de sa découverte à M. de Lollis qui eut ainsi le privilège de la faire connaître le premier au public dans son volume : *Cristoforo Colombo nella leggenda e nella storia*. Milan 1892, in-12, p. 42. Presque simultanément un érudit espagnol, M. Paz y Mélia, retrouvait dans la chronique inédite de Alonso de Palencia (*Gesta hispaniensa*) un long passage relatif au même sujet qu'il s'empressa de communiquer à M. Salvagnini, qui le publia également dans le mémoire précité, pendant que lui-même révélait le fait dans deux articles insérés dans les n°s 23 et 24 (Vol. 3) du *Centenario*, Madrid, 1893.

Enfin, on signala aussi, à ce moment, que Ruy de Pina, dans un chapitre, auquel personne n'avait fait attention, rapportait également cette action navale dans sa chronique d'Affonso V, ch. 194.

Nous avons donc aujourd'hui un certain nombre de documents authentiques, contemporains, qui rapportent la bataille de Saint-Vincent, à savoir :

1° Lettre de Daniel de Rossi au duc de Milan, Savone, 14 septembre 1476. Salvagnini, Doc. 48.

2° Lettre de Gian Francesco Pallavicini, vice-gouverneur de Gênes, à Matteo Doria, Gênes, 17 sept. 1476. Salv. Doc. 49.

3° Rapport du même au duc de Milan, Gênes, 20 sept. 1476. Salv. Doc. 53.

4° Rapport de Francesco de Pietrasanta, orateur (ambassadeur) du duc de Milan en France, Vendôme, 6 oct. 1476. Salv. Doc. 57.

5° Récit de Alonso de Palencia, chroniqueur espagnol de l'époque dont le manuscrit inédit appartient à la Bibliothèque nationale de Madrid : *Gesta hispaniensa ex annalibus suorum dierum colligentibus decades*, Decade III, Liv. XXVII, ch. V. Le passage est reproduit par Salvagnini. *Loc. cit.*, p. 152.

6° Récit de Ruy de Pina, chroniqueur portugais du temps : *Chronica del rei Affonso* V, ch. 194, dans la *Colleçao de livros ineditos de historia portugueza*. Lisbonne 1790, vol. I, p. 567.

d'août qu'il dut partir de Lagos, où il s'était vraisemblablement posté pour épier les navires entrant ou sortant du détroit de Gibraltar auxquels il pourrait donner la chasse. Pedro de Athayde l'accompagnait avec ses navires portugais (52).

Le 13 août (53), se trouvant à la hauteur du cap Saint-Vincent ou du cap Sainte-Marie (54), Coullon découvrit cinq navires qui venaient du détroit et qui se dirigeaient vers l'ouest. C'étaient des bâtiments de commerce qui naviguaient de conserve, mais qui, selon l'usage du temps, étaient armés de façon à pouvoir se défendre. Il y avait quatre galéasses ou nefs génoises et une grosse hourque flamande, lourdement chargée, appelée *Pasquerii*. L'un des navires génois s'appelait *Squarciafica;* un autre, la *Bettinella*, était commandé par Giorgio Antonio di Negro. Les deux autres avaient pour patrons Nicola Spinola et Gofredo Spinola; celui de ce dernier est désigné comme étant une baleinière, l'autre est appelé la *Bechalla*.

Il n'y avait aucune raison de les attaquer, puisque les Génois avaient un sauf-conduit de Louis XI; et qu'ils

---

(52) Palencia porte l'effectif des deux flottes à treize navires dont deux seulement pour les Portugais, ce qui paraît être exact. Pina dit cependant qu'outre la *Lopiana* de Pedro de Athayde, le roi avait envoyé à Coullon plusieurs navires. Mais, dans les divers récits italiens que nous avons de la bataille dont il va être question on ne mentionne que deux navires portugais.

(53) Palencia est le seul qui donne la date précise de l'événement; mais son indication est confirmée par ce fait que la nouvelle arriva à Savone et à Gênes un mois après, temps normal nécessaire à cette époque pour échanger des communications entre l'Italie et l'Espagne ou le Portugal. Pina, sans fixer le jour, place aussi la bataille en août.

(54) Palencia place l'action près du cap Sainte-Marie ; mais le marquis de Pallavicini, dans son Rapport au duc de Milan du 20 septembre (SALVAGNINI. Doc. 53), et Ruy de Pina disent qu'elle eut lieu près du cap Saint-Vincent. Les autres documents italiens indiquent simplement les mers d'Espagne et le voisinage du Portugal. Le fait que les gens de Lagos étaient venus en barques pour assister au combat et qu'ils recueillirent des naufragés montre que c'est bien dans le voisinage du cap Saint-Vincent que cette bataille navale eut lieu.

envoyèrent une embarcation pour le faire savoir ; mais soit que cette pièce n'eût pas été produite à temps, soit plutôt que Coullon n'y crut pas ou ne voulut pas y croire, parce que l'un des cinq navires, la hourque flamande, portait le pavillon ennemi de Bourgogne (55), il leur tomba dessus et le combat s'engagea aussitôt avec une violence extrême (56). Les forces de Coullon étaient bien supérieures à celles qu'il attaquait, et il pouvait croire à

---

(55) La Flandre faisait partie des États du duc de Bourgogne, avec lequel la France, était en guerre.

D'après un rapport de Pietrasanta, ambassadeur du duc de Milan en France, daté de Vendôme le 6 octobre 1476, il semble que Coullon, qu'il appelle Colombo, aurait cru que les navires des Génois étaient en réalité vénitiens. (SALVAGNINI. Doc. 57). Venise à cette époque était de connivence avec Charles le Téméraire.

(56) Voici comment l'action s'engagea, d'après le témoignage que Pallavicini recueillit de la bouche de plusieurs survivants à la bataille qui venaient d'arriver à Gênes, au moment où il écrivait son rapport.

En découvrant les navires de Coullon « les Génois envoyèrent un messa-« ger pour s'informer à quel pavillon cette flotte appartenait et sous le com-« mandement de qui elle était. Ce messager devait les prévenir aussitôt si « la flotte était française, car les Génois étant en paix avec le Sérenissime et « Très Chrétien roi des Français, ils naviguaient sous son sauf-conduit. Ils « n'avaient pas voulu envoyer le sauf-conduit sans savoir préalablement à « qui appartenait la flotte, dans la crainte que si elle appartenait à une autre « nationalité, on ne le leur enlevât ou que quelque accident les en privât. « Quand le commandant de la flotte eût pris connaissance du message que « lui envoyaient les nôtres, il répondit qu'il ne savait rien ni de la paix, ni « du sauf-conduit dont on lui parlait, et qu'il voulait que le commissaire de « nos navires et leurs capitaines vinssent à son bord pour lui apporter le « sauf-conduit. L'envoyé retournait pour rapporter cette réponse ; mais il « avait à peine quitté la flotte, qu'il essuya une volée de projectiles et de « coups de bombardes qui auraient coulé son embarcation si, gagnant de « vitesse le navire agresseur, il n'était venu se réfugier au milieu des nôtres. « Le commissaire de nos navires, ayant pris connaissance de la réponse du « chef de la flotte, voulut en conférer, comme il le devait, avec les capitai-« nes, et, ayant fait amener quelque peu les voiles, en signe de respect pour « la flotte royale, ainsi que le veut l'usage, il s'apprêtait à aller présenter le « sauf-conduit, quand, sans attendre sa réponse, les cinq plus grands navi-« res de la flotte attaquèrent avec impétuosité et en poussant de grands cris, « trois navires des nôtres qui se tenaient un peu plus en avant. » (Rapport au duc de Milan du 20 septembre 1476. SALVAGNINI, n° 53).

une victoire facile; il fut vite détrompé. Sa propre nef, la *Royale* (57), s'attaqua à la galéasse de Nicola Spinola à laquelle elle s'accrocha pour la prendre à l'abordage, et le navire de Pedro de Athayde, la *Lopiana*, s'en prit à la galère *Squarciafica*, sur laquelle elle jetait ses grappins, dans le même but.

Pendant ce temps, les autres bâtiments de la flotte franco-portugaise s'efforçaient d'entourer la baleinière de Gofredo Spinola, la galère de Antonio di Negro et la hourque flamande.

Malgré la supériorité de leurs forces, les agresseurs trouvèrent chez les Génois une telle résistance que le combat se prolongea pendant dix heures sans résultat aucun. Un incendie y mit fin. On ne connaît d'une manière certaine ni ce qui y donna lieu, ni sur quel navire il éclata (58) ; il semble que le vaisseau amiral et la galère de Nicola Spinola, qui étaient attachés ensemble par des grapins, en furent le foyer principal. Coullon et Spinola réussirent à quitter leur bord, mais leurs navires et cinq autres bâti-

---

(57) D'après Palencia, la *Royale* était l'un des deux bâtiments portugais qu'Affonso avait adjoints à ceux de Coullon ; mais il doit se tromper sur ce point. L'amiral français, commandant une flotte française n'aurait pas monté un navire étranger auxiliaire. Voyez La Roncière. *Hist. de la marine*, vol. II, p. 370.

(58) Palencia, qui ne ménage pas Coullon,dit que c'est lui qui mit le feu aux navires par des fusées incendiaires dont il avait l'habitude de se servir en pareils cas. Les documents italiens ne tiennent pas ce langage. Rossi dit que ce sont les Génois eux-mêmes qui incendièrent leurs bâtiments pour ne pas les laisser aux mains de celui qu'il appelle Coron « corsaire et soldat au service de S. M. le Roi de France. » (Lettre du 14 septembre. Salvagnini, n° 48). Dans son rapport officiel Pallavicini semble donner créance à cette dernière version ; il dit que les navires furent enveloppés par les flammes, les uns parce qu'on les avait incendiés intentionnellement, les autres parce que le feu y avait pris accidentellement. (Rapport du 20 septembre.Salva., n° 53). Quant à Ruy de Pina, il assure que la conflagration fut causée par l'explosion d'un baril de poudre (*Chronica*, *loc. cit.* p. 568). Cette version paraît la plus probable. Coullon n'avait aucun intérêt à détruire les prises qu'il voulait faire, car c'était simplement le butin qu'il cherchait.

ments que les flammes avaient gagnés devinrent la proie du feu.

Pendant la conflagration, deux des navires génois, celui de Gofredo Spinola et celui de Antonio di Negro, réussirent à s'échapper et allèrent chercher un refuge à Cadix (59). Les Génois des autres navires tâchèrent de se sauver à la nage et nombre d'entre eux furent recueillis par des barques venues de Lagos pour assister au combat. Les gens de Coullon tiraient sur eux, dit une lettre du conseil de Gènes (60).

Le résultat de cette affaire fut désastreux pour les deux parties. Coullon y perdit quatre de ses meilleurs navires (61), dont un de ceux appartenant aux Portugais, et les Génois trois, en comptant la hourque flamande qui voyageait avec eux. Les pertes en hommes furent également considérables : 500 du côté des Français, autant peut-être pour les Portugais, parmi lesquels le commandant de leurs navires, Pedro de Athayde, et un très grand nombre de Génois et de Savonais (62). Au point de vue

---

(59) Pallavicini, 17 et 20 septembre. Salvagnini. Doc. 49 et 53.

(60) Salvagnini, Doc. 52. Le fait paraît bien improbable. En poursuivant les deux galéasses génoises qui échappèrent à Coullon celui-ci rencontra un autre bâtiment génois, celui de Marini, qui rentrait à Gênes ; il ne l'attaqua pas ; mais il se fit livrer des otages pour garantir le paiement d'une rançon au cas où il ne serait pas établi que la France et Gênes étaient en paix. (Pallavicini, 30 septembre. Doc. 53 de Salvagnini).

(61) C'est Louis XI qui le dit, en gémissant, à l'envoyé du duc de Milan, Pietrasanta. (Salvagnini. Doc. 60). Palencia dit que « le pirate Colon » « l'abominable Colon » était tellement désolé du résultat de son attaque qu'il « s'arrachait les cheveux et la barbe et pleurait comme une femme. »

(62) Palencia porte la perte des Français à 2.000 hommes ; mais le chiffre de 500 est donné par Louis XI à Pietrasanta. C'est aussi Palencia qui estime que la perte des Portugais s'éleva à 500 hommes. Etant donné qu'ils n'avaient que deux navires, dont un seul périt, ce chiffre est évidemment exagéré. Aucun document ne donne les pertes des Génois. Pallavicini parle de 350 morts. Daniel de Rossi, qui le premier, donna la fâcheuse nouvelle au duc de Milan, dit qu'elle avait mis tout Savone en pleurs, parce qu'il y avait « beaucoup de Savonais » engagés dans l'entreprise, en tout environ 1.000 Génois et habitants de la Riviera, bons gentilshommes, marchands et

commercial, l'événement ne fut pas moins malheureux pour les Génois qui accusèrent une perte de 100.000 ducats (63).

Cette inqualifiable agression d'un amiral français contre des navires appartenant à une république qui relevait en quelque sorte de la France, donna lieu à des représentations diplomatiques de la part du duc de Milan dont Gênes dépendait alors (64). Mais tout ce que Pietrasanta, son ambassadeur auprès de Louis XI, put obtenir, fut la promesse que Coullon ne causerait plus aucun dommage aux Génois.

IX. — Fin de la carrière de Coullon : 1477-1483.

Nous manquons de renseignements sur ce que fit Coullon après la bataille de Saint-Vincent. Il y avait subi des pertes si considérables, tant en hommes qu'en navires, qu'il est à croire qu'il se rendit dans quelque port voisin et ami pour réparer ses avaries : à Lagos, probablement, d'où il était parti avec le contingent portugais et où il était certain de trouver les moyens de se

---

marins, qui périrent tous excepté 120 (Lettre du 14 sept. datée de Savone, SALVAGNINI, Doc. 48). Dans une autre lettre, datée du 16 septembre, il dit que la plupart des Savonais purent se sauver. SALVAGNINI, note 4, p. 147.

(63) SALVAGNINI, p. 163. Rossi estime la perte en marchandises à 150.000 livres de la monnaie de Savone (Lettre du 14 sept. SALVAGNINI, Doc. 48).

(64) Le duc de Milan, seigneur de Gênes et de Savone, tenait ces territoires en fiefs du roi Louis XI. Voir les documents publiés par GODEFROY dans son édition de l'*Histoire de Charles VI* de *Juvénal des Ursins*, édit. de 1653, pp. 589 et 590. Voir aussi l' « acte de foy et hommage » du 9 août 1476, cité par M. Harrisse : *Les Colombo*, p. 27. Le traité de cession de la souveraineté de Gênes à Charles VI et à ses successeurs est du 11 décembre 1396. Le texte latin avec traduction française, se trouvent dans le rarissime petit volume suivant : *Relation de l'Etat de Gennes avec le traité de cession de sa souveraineté à Charles VI*, par Le Noble, Paris, 1690, 12°.

refaire. De Lagos, il dut passer à Lisbonne, car on y signale sa présence à la date du 28 octobre 1476 (65). En novembre, il y est encore (66), et en train, probablement, de réparer ses avaries puisque l'on constate qu'à la date du 12 décembre il y était toujours avec ses navires désarmés (67).

Pendant ce temps, le duc de Milan faisait faire des représentations à Louis XI par son ambassadeur, Pietrasanta, qui trouvait un accueil assez froid auprès du roi que les pertes infligées à Coullon avaient fort mécontenté. Il finit cependant par promettre que son amiral ne molesterait plus les Génois qui étaient les sujets du duc de Milan, son bon parent, collègue et frère ; mais il prit la précaution de dire que cet homme de mer ne respectait pas plus les sauf-conduits de son roi que ceux qu'il donnait lui-même (68). Les promesses du roi paraissent cependant avoir été suivies d'effet, car, à la fin de l'année, on constate que les gens des deux navires génois de Spinola et de Negro, qui avaient échappé au désastre et qui s'étaient ensuite rendus à Lisbonne, y vivaient en bonne intelligence avec Coullon (69). Il faut croire, néanmoins, que leurs relations n'étaient pas d'un caractère très cordial car, lorsque le moment fut venu pour les uns et pour les autres de quitter Lisbonne, les Génois déclinèrent la proposition de Coullon de voyager de conserve avec lui (70).

---

(65) Lettre de Lomelino du 22 décembre 1476. Harrisse, Doc. 19. Salvagnini, D. 65.

(66) Lettre de Lomelino du 18 déc. 1476, d'après une lettre de Cadix du 19 nov. Harrisse, D. 17. Salvagnini, D. 63.

(67) Lettre du même du 11 fév. 1477. Harrisse, D. 20. Salvagnini, D. 69.

(68) Lettre de Pietrasanta au Doge ; Tours, 21 nov. 1476. Harrisse, D. 15. Salvagnini, D. 61.

(69) Lettre de Lomelino du 11 février 1477. Salvagnini, D. 69.

(70) Lettre du même, 12 fév. 1477, d'après une lettre de Séville du 4 janvier. Harrisse, Doc. 21. Salvagnini, Doc. 70.

Nous ne savons pas exactement quand eut lieu ce départ, mais la lettre du 11 février, citée ci-dessus, indique que c'est à une date rapprochée du 12 décembre 1476, et que l'objet de Coullon était d'aller se mettre à l'affût d'une flotte vénitienne et d'autres navires dont il avait appris le départ de Cadix pour l'occident (71).

Nous n'avons pas ici à le suivre plus loin. M. Harrisse a montré que, de 1478 à 1479, il courait encore les mers et nous voyons par la *Chronique scandaleuse* qu'en 1480 ; lui et d'autres « escumeurs de mer » au service du roi, prirent jusqu'à 80 navires de Flandre (72). Il paraît s'être retiré dans ses terres de Normandie en 1482, époque vers laquelle il mourut, puisqu'en septembre 1483 sa femme était veuve (73).

X. — Le premier Colombo n'était ni Italien ni apparenté à Colomb.

Les faits qui viennent d'être exposés, et les documents qui en témoignent, établissent, avec la dernière évidence, que le Colombo ou Columbus des dépêches italiennes, le Cullam de Ruy de Pina, le Colon de Çurita, le pirate illustre de Sabellicus, l'homme de mer fameux de Fernand Colomb, celui qui, de 1463 à 1482, écumait les mers sous pavillon français, et qui le 13 août 1476 attaquait des navires génois au large du cap Saint-Vincent, à la tête d'une flotte franco-portugaise, est bien Guillaume de Casenove, dit Coullon, vice-amiral de France sous Louis XI,

---

(71) En janvier 1477, il l'attendait avec neuf navires ; mais les Vénitiens avaient pris leurs précautions, ils étaient fortement convoyés et Coullon n'osa les attaquer. Harrisse, *loc. cit.*, p. 21 et La Roncière, *loc. cit.*, p. 374.

(72) Edition Mandrot, vol. II, p. 95.

(73) Harrisse, les *Colombo*, pp. 22-25.

et non un Colombo Italien, parent ou allié à un degré quelconque au découvreur de l'Amérique.

Nous allons voir qu'il en était de même de l'autre Colombo.

CHAPITRE DEUXIÈME

COLOMBO-LE-JEUNE ARCHIPIRATE

(Georges Bissipat, dit le Grec)

I. — Qui était Colombo-le-Jeune ?

Le personnage que Fernand Colomb appelle Colombo-le-Jeune, et dont il parle comme portant le nom et étant de la famille de son père, paraît avoir eu en Italie la réputation d'un homme terrible, puisque notre auteur ajoute que son nom seul faisait trembler les enfants au berceau (74). Les auteurs et les documents italiens du temps ne le nomment cependant qu'à propos d'un seul événement qui eut, il est vrai, un grand retentissement et qui donna lieu à des représentations diplomatiques : la capture qu'il fit, en août 1485, de quatre galères vénitiennes, alors qu'il commandait une escadre française.

---

(74) « *Un huomo segnaalto del suo nome, e famiglia, chiamato Colombo,* « *molto nominato per mare... tal che col suo nome spaventava i fanciulli* « *nella culla... Questi fu chiamato Colombo il giovane a differenza di un'altro* « *che avanti era stato grand'huomo per mare* ». Un homme qui portait le même nom que lui (Colomb) et était de sa famille. Il s'appelait Colombo et était fort connu par les mers... Son nom servait à épouvanter les enfants au berceau... On l'appelait Colombo-le-Jeune pour le distinguer d'un autre qui avant lui avait été un grand homme sur les mers. (Fernando Colombo : *Historie*, ch. V, fol. 10, recto). M. de La Roncière dit à tort que c'est de l'autre Colombo, Guillaume de Casenove, dont Fernand Colomb parle lorsqu'il dit que son nom faisait frissonner les enfants. (*Hist. de la marine*, etc., vol. II, p. 334.)

Un des premiers, le premier probablement, qui relate cet événement, Sabellicus, appelle ce commandant : Colombo Jeune, neveu de l'illustre pirate Colombo (75). Ailleurs, il le qualifie d'archipirate (76). C'était, dit Malipiero, le corsaire Colombo-le-Jeune, fils du corsaire Colombo (77). Çurita, qui empruntait ses renseignements à des sources différentes, dit que c'était un corsaire français, fils du capitaine Colon (78). Les documents tirés des Archives de Venise, sur lesquels on reviendra tout à l'heure, s'expriment de la même façon. L'amiral, ou corsaire français de l'affaire de 1485 était, d'après ces pièces, tantôt un Colombo, fils d'un autre Colombo, tantôt un personnage appelé Colombo-le-Jeune, auquel on donnait aussi le nom de Nicolo et de Georges-le-Grec.

Ainsi, il existait dans la seconde moitié du XVe siècle deux hommes de mer, également fameux, connus, en Italie notamment, sous le nom de Colombo et dont le dernier, que l'on distinguait de l'autre comme étant le plus jeune, commandait une escadre française à un combat naval livré en août 1485. Peut-on avec quelque certitude identifier ces deux personnages ? On a vu que pour le

---

(75) « Columbus junior Columbi piratæ illustris, ut ajunt, nepos. » *Rerum Venetarum*. Dec. IV. Liv. III, p. 868. Edition de Venise 1718. La première édition est de 1487). M. Salvagnini a cité deux autres documents italiens du temps, où ce personnage est aussi désigné comme étant le neveu du premier Colombo. Ce sont une chronique vénitienne anonyme de la Bibliothèque Marciana (Doc. 87), et la chronique de Bembo. Voir SALVAGNINI, p. 175.

(76) « Archipirata illustris » (*Rhapsodiæ historiarum Enneadum ab orbe condito*, etc. Paris, Ascensius, 1517, 2 vol. fol. Xe Ennéade, Liv. 8, fol. CCCXXIX. La première édition des 8e, 9e et 10e Ennéades parut en 1504.

M. Salvagnini attribue à tort cette épithète d'archipirate au premier Colombo, c'est-à-dire à Guillaume de Casenove dit Coullon. (*Colombo e i Corsari Colombo*, p. 155). Sabellicus ne donne ce nom qu'au Colombo jeune.

(77) *Annali veneti dall'anno 1457 al 1500*. Édition de l'*Archivio storico italiano*. Florence, 1844, 1 vol. en deux tomes, vol. 2, p. 620.

(78) « *Cossario frances hijo del capitan Colon.* » (*Anales de la corona di Aragon*. Çaragoça, 1610-71, 7 vol. fol. Liv. XX, ch. 64, vol. IV).

premier, il n'y a aucun doute possible et qu'il s'agit de Guillaume de Casenove, dit Coullon, nom dont les auteurs italiens et espagnols ont fait Colombo et Colon, et qui était vice-amiral de France. La véritable personnalité de l'autre Colombo n'est pas aussi bien connue.

Les auteurs de la continuation de *l'Histoire généalogique* du Père Anselme disent que Guillaume de Casenove, — le premier Colombo, — avait un fils appelé Jean qui était seigneur de Gaillarbois (79), et nomment ailleurs un Jean de Casenove, dit Coullon, qui, comme Guillaume, était vice-amiral de la mer (80) ; mais ils ne sont pas explicites sur sa parenté avec le premier amiral de ce nom. Le Colombo jeune, neveu ou fils de l'autre Colombo, selon les documents italiens, était-il le même que ce deuxième amiral français, surnommé Coullon, comme le premier, ou était-ce un personnage étranger à la famille de Casenove et peut-être même aussi à la France, où il aurait simplement pris du service ?

II. — Témoignage des documents vénitiens.

Voyons si les documents des Archives de Venise ne nous permettent pas de répondre à cette question.

En étudiant ces documents, dans leur ordre chronologique, on voit que le gouvernement vénitien crut tout d'abord que l'escadre française qui attaqua et enleva les galères vénitiennes, en août 1485, avait deux commandants. Dans une délibération secrète du Sénat du 18 septembre 1485, il est dit que ces deux commandants étaient « le fils de

(79) *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, rééditée avec des additions considérables par les PP. Du Fourny, Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol. vol. VII, p. 856.

(80) *Ibid.*, p. 864.

Colombo et Jean-le-Grec » (81). Une autre délibération, en date du 2 décembre, même année, porte que les galères furent capturées par « le fils de Colombo et Georges-le-Grec (82) », et dans une dépêche, en date également du 2 décembre, adressée par le Doge et par le Sénat à l'ambassadeur de la République, en France, les auteurs de cette capture sont encore appelés « le fils de Colombo et Georges-le-Grec » (83).

Cette substitution du nom de Georges à celui de Jean, dans deux pièces postérieures de six semaines à la première, montre que le Sénat et le Doge étaient maintenant fixés sur le véritable prénom du Grec dont ils parlaient, mais qu'ils croyaient toujours que les auteurs responsables de l'attentat étaient au nombre de deux. Quelques mois plus tard, le 20 avril 1486, après que la République eut reçu à ce sujet une lettre de son ambassadeur en France, le Sénat, répondant à cette lettre, ne mentionne plus Colombo et, à deux reprises différentes, appelle le commandant des navires français Georges-le-Grec (84).

Ainsi, le Sénat de Venise qui avait cru, avant qu'il ne fût complètement renseigné à ce sujet, que l'attentat du 21 août 1485 avait été commis par deux corsaires, un fils d'un Colombo et un Grec nommé tantôt Jean, tantôt Georges, finit par ne voir dans ces deux désignations que des noms différents d'un même personnage qui était Georges-le-Grec.

Les renseignements tirés de cette source sont les plus authentiques que nous ayons à ce sujet et il faudrait les

(81) « Filius *Columbi et Joannes Grecus* » (Rawdon Brown, *Calendar of state papers*, vol. I, n° 498. Harrisse, *Les Colombo*, n° 28. Salvagnini, *Corsari Colombo*, n° 91.)

(82) « *Dal fiol de Colombo et Zorzi Griego* » (R. Brown, n° 504. Harrisse, n° 30. Salvagnini, n° 105).

(83) « *Filio Columbi et Georgio Greco* » (R. Brown. n° 505. Harrisse, n° 29. Salvagnini, n° 104).

(84) *Giorgio Greco*. (R. Brown, n° 511. Harrisse, n° 36. Salvagnini, n° 114).

préférer à tous les autres, lors même qu'ils ne concorderaient avec ceux-là. Mais, tel n'est pas le cas. Nous trouvons, au contraire, dans un annaliste, particulièrement bien placé pour connaître la vérité à cet égard, la confirmation de la manière de voir du Sénat. Marino Sanuto, qui a été pendant près d'un demi-siècle le secrétaire du Sénat de Venise et qui s'en est fait l'historiographe, dit, à deux reprises différentes, que Colombo-le-Jeune et le Grec — auquel il donne le nom de Nicolo — ne faisaient qu'un. Le second passage où il s'exprime ainsi est particulièrement explicite : « Nicolo Griego, dit-il, qui est appelé Colombo-le-Jeune (85). »

A part le nom de Nicolo, qui est évidemment un lapsus, il y a là une affirmation bien nette que l'homme de mer responsable de l'événement de 1485 était un Grec auquel, pour une raison qui nous échappe, on donnait le sobriquet de Colombo-le-Jeune. Peut-être était-ce parce qu'il avait servi avec l'autre Colombo, dont la renommée était très grande et parce que leur carrière maritime avait été liée de telle façon que souvent on les confondait. Toujours est-il qu'au Sénat de Venise on le considérait, en dernier lieu, comme un Grec étranger au premier Colombo, et c'est là le point essentiel (86).

---

(85) *Nicolo Griego ditto Colombo zovene. Vita dei Dogi*, vol. II, p. 262. (Extrait donné par R. Brown, n° 510. Harrisse, n° 34 et Salvagnini, n° 113). Le premier passage porte : *Colombo zovene zoè Nic° Graego, ibid.*, p. 254. R. Brown, n° 499. Harrisse, n° 28. Salvagnini, n° 88.

(86) Ces confusions de noms et de personnes s'expliquent facilement et persistent souvent pendant très longtemps. M. Salvagnini a cité quelques exemples qui montrent que l'auteur de la capture de ces galères vénitiennes a été considéré comme étant Christophe Colomb lui-même. (*Loc. cit.*, p. 132). Cette singulière erreur a été partagée par des auteurs modernes et on est assez surpris de la trouver, sous une forme modifiée, chez M. Rawdon Brown qui avance que, parmi les compagnons du Colombo, auteur de l'attentat de 1485, se trouvait le futur découvreur du Nouveau Monde : *The discoverer Christopher Columbus* (*Calendar*, etc, préface, p. 68).

III. — Colombo-le-Jeune et Georges-le-Grec ne font qu'un.

Devons-nous considérer ce fait, qui concorde avec les indications fournies par les archives de Venise, comme tranchant la question de l'identité de Colombo-le-Jeune ? On hésiterait peut-être à le faire si aucune autre donnée ne nous y autorisait. Mais, en nous reportant aux documents de source française, nous trouvons qu'il a réellement existé, à ce moment, c'est-à-dire sous Louis XI et Charles VIII, un corsaire d'une grande notoriété qui était Grec d'origine, qui s'appelait précisément Georges, et qui, s'il ne fut pas vice-amiral de France, fait sur lequel les renseignements manquent (87), commanda tout au moins, dans une ou deux circonstances, une escadre française. Ce personnage, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, s'appelait de son vrai nom Georges de Byssipat, mais il est désigné dans plusieurs documents simplement sous le nom de Georges-le-Grec et lui-même signait G. de Byssipat dit le Grec.

Voilà, évidemment, le Georges-le-Grec des dernières délibérations du Sénat de Venise et le Grec de Sanuto. Il serait bien surprenant, en effet, qu'il y ait eu, précisément à cette époque, un amiral ou corsaire au service de la France appelé Georges-le-Grec différent de celui qui, d'après les Vénitiens, commandait l'escadre française à l'action navale de 1485, et s'appelait aussi Georges-le-Grec. On ne

---

(87) L'abbé Renet, dans ses minutieuses recherches sur ce personnage, n'a trouvé aucune pièce autorisant à dire qu'il avait un rang élevé dans la marine française. Il commandait une grande nef dont on a conservé le nom : la *Normandie*, et le Roi lui-même constate qu'il lui a rendu des services, dont la longue faveur dont il a joui est une preuve. Il est certain, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'on lui confia des missions importantes. Notons aussi que Ferdinand d'Aragon, dans une protestation adressée au Roi d'Angleterre contre l'accueil fait dans ce pays à ce Colombo, après l'événement de 1485, lui donne la qualité de vice-amiral de France. (Spont, p. 12).

s'avance donc pas trop en disant qu'il y a des raisons déterminantes de croire que le fameux Colombo-le-Jeune de Fernand Colomb et des auteurs étrangers qui, à l'époque, ont relaté l'affaire de 1485, était ce Georges de Byssipat, dit le Grec, que nous trouvons mêlé à plusieurs autres faits maritimes du règne de Louis XI et dont maintenant nous allons parler plus longuement.

Cette solution peut encore cependant soulever quelques objections. On peut dire, comme l'ont fait M. Harrisse d'abord (88) et M. de La Roncière ensuite, et comme d'ailleurs le Sénat de Venise l'avait supposé en premier lieu, qu'il a pu y avoir un capitaine français que les Italiens appelaient Colombo-le-Jeune qui était différent de Georges-le-Grec, et que l'un et l'autre ont pu prendre part comme chefs de l'escadre française à l'affaire de 1485. Dans ce cas, le Colombo-le-Jeune des Italiens serait ce second Coullon dont parlent les auteurs de l'*Histoire Généalogique*. C'est la solution de M. de La Roncière (89).

---

(88) M. Harrisse, qui croit que le commandant français de l'affaire de 1485 était un capitaine français surnommé Colombo lequel avait pour auxiliaire un nommé Georges-le-Grec (*Les Colombo*, p. 49), a cependant indiqué, à titre hypothétique, l'opinion avancée ici, que Colombo-le-Jeune et Georges-le-Grec ne faisaient qu'un (*ibid.*, p. 68). A l'époque où M. Harrisse écrivait son Mémoire son attention ne s'était pas arrêtée sur l'identité de ce Grec avec George de Bissipat, déjà indiquée par Mlle Dupont, dans une note de son édition de *Commynes*, (p. 58, vol. II) et démontrée depuis par l'abbé Renet (*Les Bissipat du Beauvaisis*, 1889). Il n'avait donc pas les éléments nécessaires pour résoudre le problème.

M. Salvagnini, qui était mieux armé, a fait avancer la question en montrant, par les documents qu'il a découverts, que ce Georges-le-Grec avait été associé à plusieurs actions de guerre du premier Colombo, c'est-à-dire de Guillaume de Casenove, et qu'il a pu, aux yeux des Italiens surtout, passer pour l'héritier de son nom et de son grade. (*Cristoforo Colombo e i Corsari Colombo*, p. 176).

(89) M. de La Roncière, qui a écrit un chapitre très intéressant et très documenté sur les corsaires et la course du temps de Charles VIII (*Histoire da la marine française*, vol. II), distingue. comme le fait M. Harrisse, Colombo il giovane, de Georges-le-Grec. Pour lui Colombo-le-Jeune est Coulon le jeune, neveu de Guillaume de Casenove (*Loc. cit.* p. 413). C'est lui

Mais le Colombo-le-Jeune des Italiens était un homme de mer célèbre, puisque son nom seul était un épouvantail, tandis que le second Coullon est un personnage absolument inconnu, dont le nom ne se trouve que dans l'*Histoire généalogique* où il n'est même pas dit qu'on l'appelait le Jeune. Comment un personnage, dont le rôle paraît avoir été si effacé, serait-il devenu, pour les Italiens, l'homme redoutable dont ils nous parlent? Il n'en est pas de même de Georges-le-Grec qui avait fait campagne avec le premier Colombo, et qui pouvait être considéré par eux comme son héritier et continuateur.

Pour maintenir la distinction entre les deux personnages, que le Sénat de Venise avait fini par écarter, il faudrait pouvoir s'appuyer sur des documents français où leur existence comme deux individualités différentes est bien constatée. Or, ces documents n'ont pas été produits. On ne montre pas, non plus, que l'assertion que Coullon-le-Jeune était le neveu de Guillaume de Casenove ait d'autre source que ce que dit Sabellicus de Colombo-le-Jeune. Cette désignation est italienne ; elle est inconnue aux auteurs et aux documents français et on ne voit pas comment on pourrait l'appliquer au Jean de Casenove,

---

qui commandait la flotte française par laquelle les navires vénitiens, allant en Angleterre et en Flandre, furent capturés en août 1485, et Georges-le-Grec n'était que son second ou l'un des chefs de l'expédition au cours de laquelle eut lieu cette capture. M. de La Roncière n'indique pas les documents sur lesquels il base cette distinction, mais il est évident qu'il s'en rapporte, sur ce point, aux premières délibérations du Sénat de Venise et qu'il ne tient pas compte des dernières où la distinction précédemment faite est écartée. Une preuve incontestable que Georges-le-Grec commandait seul à la bataille de 1485, c'est que lorsque l'ambassadeur de Venise en France, Hieronimo Zorzi, protesta devant Charles VIII contre cet attentat, et demanda réparation, c'est Georges-le-Grec seul qui fut mis en cause ; c'est lui qui fut appelé à se justifier et c'est lui qui fut condamné à payer une partie de l'indemnité demandée par les Vénitiens. Voyez les dépêches de Zorzi au Sénat de Venise en date du 9 et du 20 avril 1486, nos 112 et 114 de Salvagnini.

dit Coullon, de l'*Histoire Généalogique*, qui est certainement resté inconnu aux Italiens.

La question de l'identité de Colombo-le-Jeune semble donc suffisamment élucidée pour autoriser la critique à avancer, qu'en l'absence de tout document d'origine française, établissant qu'il a existé, en même temps que Georges-le-Grec, un autre homme de mer appelé Coullon-le-Jeune, on doit considérer ces deux désignations comme s'appliquant au même personnage.

IV. — Origine de Georges-le-Grec.

A la suite de la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, les membres de quelques-unes des familles princières grecques qui craignaient tout du fanatique conquérant, ainsi que beaucoup de lettrés et de savants, prirent le chemin de l'exil et allèrent demander asile aux cours européennes. Le plus grand nombre se réfugia en Italie; mais quelques-uns passèrent en France et parmi ceux-ci se trouvait, dit Du Cange, Georges Paléologue de Bissipat (90).

On ignore quel était son rang dans l'Empire Grec ; mais les documents du temps parlent de lui comme appartenant à la famille impériale des Paléologues. Il fit rapidement son chemin en France, où il ne tarda pas à être connu sous les noms de Georges Bissipat et de Georges-le-Grec. Lui-même signait : Georges de Byssipatt le Grec (91).

---

(90) *Historia Byzantina. Familiæ Byzantinae* Paris, 1680, XLII Familia Paleologorum Bissipatorum. *Apud* RENET : *Les Bissipat du Beauvaisis.* (Mémoires de la Société académique d'archéologie du département de l'Oise. Tome XIV, Beauvais, 1889, 8°, pp. 31-98).

(91) L'abbé Renet cite de nombreux exemples et donne un fac-similé de sa signature, p. 35. Sur une de ses quittances, communiquée à l'abbé Renet par M. Omont, de la Bibliothèque nationale, il se désigne de la manière suivante : Nous Georges le Grec, dit Bissipat et il signe : G. de Byssipatt le Grec, *ibid*, pp. 47, 48.

Dans un document en date du 24 août 1460, il est désigné de la manière suivante : Georges-le-Grec, chevalier, conseiller et chambellan du roi et vicomte de Falaize (92). En 1473, le roi Louis XI lui donne par lettres patentes un hôtel seigneurial à Bordeaux. En 1474, il est nommé capitaine de Lisieux et d'Orbec et l'année suivante on le voit toucher des gages comme capitaine de la nef du roi (93), situation qui lui assure des droits appréciables.

A partir de ce moment, sa carrière se poursuit dans la marine et on le voit prendre rang parmi les corsaires que le roi Louis XI utilisait dans ses querelles et intrigues politiques avec la Bourgogne, l'Angleterre, la Castille et l'Italie. Il paraît qu'il fut le lieutenant le plus redoutable du premier Colombo-Guillaume de Casenove dit Coulon— notamment dans la fameuse campagne de 1476 qui a été exposée au chapitre précédent (94). Ce n'est, toutefois, qu'en 1477 qu'il sollicita la naturalisation française, qui lui fut accordée par lettres patentes du roi Louis XI dans lesquelles il est nommé Georges de Bicepat, dit le Grec, chevalier, natif du pais de Grèce, capitaine de nostre Nef et de notre Chastel de Touque (95).

V. — Georges-le-Grec escorte le roi Affonso en Portugal, 1477.

Au cours de cette année 1477, notre Grec reçut du roi Louis une mission d'un caractère tout particulier, celle de reconduire en Portugal, avec les honneurs dus à son rang, le roi Affonso V, qui était venu en France,

(92) *Loc. cit.*, p. 40.

(93) *Loc. cit.*, p. 42.

(94) M. Salvagnini donne le fait d'après des documents italiens. (*Corsari Colombo*, p. 176), et M. de La Roncière, d'après les archives des Basses-Pyrénées (*Histoire de la marine*, vol. II, p. 370).

(95) L'abbé Renet donne le texte de ces lettres (pp. 42-43) mais non leur date, qui est fixée par M. de La Roncière (p. 377, note 8).

avec une suite assez nombreuse, pour solliciter des moyens plus effectifs de reprendre la guerre avec la Castille.

On a vu, au chapitre précédent, qu'Affonso avait tenté cette hasardeuse démarche à la suite de la perte de la bataille de Toro, qui l'avait mis dans l'impossibilité de continuer les hostilités avec les seules forces dont il disposait et qu'il avait débarqué à Collioure, dans le Roussillon, vers le milieu de septembre. Après avoir renvoyé sa flotte en Portugal, Affonso s'était mis en route pour aller trouver le roi à Tours. Il s'y achemina à petites journées passant par Perpignan où on le traita royalement (96), par Narbonne, Montpellier, Béziers, Nîmes et Lyon où le duc de Bourbon vint à sa rencontre (97). A Tours, Louis XI qui, maintenant, trouvait son intérêt à se rapprocher de la Castille, lui avait fait un accueil assez froid, prétextant les charges et les embarras que lui causait la guerre avec le duc de Bourgogne qui était, précisément, le cousin d'Affonso. Le roi de Portugal, qui ne soupçonnait pas la duplicité politique de son allié, s'était aussitôt résolu à aller trouver son parent pour tenter de l'amener à un arrangement avec le roi de France et, bien qu'on fût au cœur de l'hiver, il partit pour Nancy que Charles le Téméraire assiégeait en ce moment (98). Il le

---

(96) « Le Roi fut accueilli avec grand honneur et cérémonie, et lui et tous « les siens furent logés gratuitement par déférence et, comme hommage à sa « personne royale, le capitaine et les gouverneurs de la ville firent ouvrir « les prisons et rendirent la liberté à toutes les personnes qui s'y trouvaient. » (Ruy de Pina, *Chronica*, ch. 194, vol. I de la *Collecçao de libros ineditos*, p. 568-69). On agit de même, ajoute ce chroniqueur, dans toutes les villes par lesquelles le Roi passa.

(97) *Ibid.*, p. 569.

(98) « Le Roy s'excusait de cet aide, qu'il avait promis et accordé, sur cette « guerre qui estait en Lorraine, monstrant avoir crainte que si le Duc de « Bourgogne se ressourdait, qu'après luy vint courre sus ; ce pauvre Roy de « Portugal, qui estait très bon et juste, mit en son imagination qu'il irait « devers le Duc de Bourgogne, qui estait son cousin germain, et qu'il pacifie-

trouva dans son camp tout entier livré à ses préparatifs de combat et nullement disposé à déposer les armes. Le chevaleresque Portugais comprit vite l'inutilité de sa démarche que le soupçonneux Louis XI n'avait pas vu d'ailleurs d'un bon œil et il repartit aussitôt pour Paris, où il fit cette fois un assez long séjour (99), attendant toujours une réponse favorable du roi.

Si naïf qu'il fût, Affonso finit par comprendre que Louis XI le bernait ; peut-être même soupçonna-t-il qu'il n'était pas en sécurité en France (100), car il résolut de quitter ce pays secrètement et tenta de mettre ce projet à exécution. Sans confier son dessein à sa suite, il partit déguisé, accompagné de deux ou trois personnes seulement, dans le but de se rendre à Rome où il se proposait de se retirer dans quelque couvent, après avoir abdiqué définitivement en faveur de son fils (101). Mais sa fuite ne put passer inaperçue. Louis XI, averti à temps le fit rechercher et réussit, dit-on, à le dissuader. Quoi qu'il en soit, il changea de résolution à son égard, et prit les dispositions

---

« rait tout ce différend du Roy et de luy, afin que le Roy lui put aider : car, « il avait honte de retourner en Castille, ny en Portugal, avec cette deffaute « et de n'avoir rien fait par deça. Car légèrement il avait esté meu d'y venir, « et outre l'opinion de plusieurs de son conseil. Aussi se mit en chemin le « Roy de Portugal, en fin cœur d'hyver et alla trouver le Duc de Bourgogne, « son cousin, devant Nancy. » *Mémoires de Commynes*, édit. Godefroy et Lenglet. Paris, 1747, 4 vols 4°, vol. I, p. 284.

(99) En allant à Nancy, Affonso s'était arrêté à Paris, où on lui avait fait une réception splendide. Il y arriva le 23 novembre, dit la *Chronique scandaleuse*. Edit. Mandrot, vol. II, p. 26. On ne relève pas la date de son retour à Paris ; mais c'est Commynes qui constate qu'il y fit, cette fois, un long séjour. (Livre V, ch. VII, vol. I. Edit. Lenglet, p. 284).

(100) Commynes, qui connaissait bien son royal maître, dit qu'Affonso soupçonnait que Louis XI « voulait le faire prendre et bailler à son ennemy « le Roy de Castille » (*Loc. cit.* p. 284).

(101) Ruy de Pina, *loc. cit.* ch. CCII. Pina fixe la fuite du Roi au 24 septembre 1477, et nomme parmi les personnes qui devaient l'accompagner dans cette tentative son chapelain Estevan Martyns, p. 582.

nécessaires pour le faire reconduire en Portugal avec les honneurs qui lui étaient dus (102).

C'est Georges-le-Grec qui fut chargé de cette mission (103). Louis XI lui avait fait donner des instructions minutieuses à cet égard. Il devait improviser une escorte navale au roi de Portugal avec les navires de guerre qui se trouveraient à Honfleur, ou qui y rentreraient. S'il rencontrait de la résistance, il emploierait la force, l'argent devait être fourni par les villes et par les abbayes (104). L'escadre fut prête à la fin d'août et dut mettre à la voile les premiers jours de novembre 1477. Le roi et sa suite s'embarquèrent sur une grande carraque aménagée pour lui. Son escorte se composait de plusieurs navires dont on ne connaît pas exactement le nombre, mais dont les capitaines sont connus (105). Elle accompagna le roi jusqu'à Cascaes, où il débarqua vers le milieu du mois de novembre 1477, et Georges-le-Grec rentra en France avec une lettre par laquelle son royal passager le recommandait à Louis XI.

En 1478 nous trouvons notre Grec associé au fameux Coullon dans diverses opérations navales dirigées contre Maximilien d'Autriche, qui avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, tué à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477, et qui continuait la guerre contre la France. La même année, Louis XI accorda au commandant de ses nefs une pension de 800 livres tournois pour les services qu'il avait rendus (106). En 1479 et 1480

(102) Commynes donne à entendre que la résolution du Roi Affonso chagrina Louis XI, qui eut quelque honte de ce qu'il avait voulu faire contre son hôte (*Loc. cit.*, p. 285).

(103) « Georges-le-Grec, dit Commynes, eut la charge qu'il le mènerait en Portugal, ce qu'il entreprit de faire. » (Liv. V, ch. VII, vol. I, p. 285).

(104) M. de La Roncière a consulté et indiqué toutes les pièces qui établissent ces faits. (*Histoire de la marine*, v. II, p. 375).

(105) M. de La Roncière a donné leurs noms, *loc. cit.*, p. 376.

(106) Lettres en date du 9 avril 1478. Renet, *loc. cit.*, pp. 45-47. Cette même

Georges-le-Grec prend encore part avec Coullon à la campagne navale contre Maximilien et les Flamands. La fin de la guerre en 1483 lui fit des loisirs, et Louis XI en profita pour lui confier l'étrange mission dont on va dire quelques mots.

VI. — Expédition de Georges-le-Grec à l'Ile Verte, 1483.

Louis XI, dont Commynes a dit que « Oncques homme ne craignit plus la mort », avait recours à toutes sortes de pratiques pour prolonger les dernières années de sa vie. En 1482, il avait envoyé à Florence chercher un remède contre les tumeurs de la peau (107), et vers le milieu de l'année suivante il chargea Georges-le-Grec d'aller lui quérir à l'île Verte « des épices ou drogues utiles et nécessaires à la santé du Monarque », dit Du Cange (108).

Cette île Verte était l'une de celles de l'archipel de ce nom situé à l'ouest du Cap Vert (109). On croit que les anciens les ont connues, quoique cela ne soit pas certain, et qu'il faut y voir soit leurs îles Gorgones, soit leurs Hespérides. Les Portugais les redécouvrirent en 1456 et un voyageur français, dont la relation n'a été publiée que de nos jours, Eustache de la Fosse, qui les avait visitées en 1479 et en 1480, s'était empressé de raconter qu'on y

année Georges épouse Marguerite de Foix d'une famille noble du Beauvoisis *ibid*, p. 51-50.

(107) La Roncière. *Histoire de la Marine*, vol. II, pp. 393-94.

(108) Renet. *Les Bissipat*, p. 49.

(109) On a été, pendant un temps, embarrassé pour déterminer l'identité de cette île, car les cartes et autres documents du moyen âge mentionnent plusieurs îles Vertes, dont l'une figurait à l'ouest de l'Irlande. M. de La Roncière avait d'abord supposé qu'il s'agissait de Ténériffe appelée, dans le *Canarien*, île d'Enfer. (*Les navigations françaises au XVe siècle*. Paris, 1895, p. 9) ; mais la publication, en 1897, du voyage d'Eustache de La Fosse a fixé le point, en montrant qu'il s'agissait des Iles du Cap Vert où, d'après lui, on guérissait de la lèpre, maladie dont Louis XI était, ou se croyait atteint.

guérissait la lèpre (110). Le traitement consistait à se baigner d'abord dans le sang de grosses tortues de mer qui venaient brouter sur la terre, puis à se purger en mangeant de la chair de cette tortue. En deux ans on était guéri (111).

Notre Grec fréta pour cette expédition deux bâtiments de guerre de 700 à 800 tonnes (112), qui partirent de Honfleur avec 300 soldats, des pages et des cuisiniers (113). Nous n'avons pas de détails sur le voyage ; mais M. de La Roncière dit qu'il y a des indications qui laissent croire que l'expédition prit terre à l'île de Mai ou Maio, qui passait, du temps où Jean Alphonse écrivait sa cosmographie (1544), pour n'être habitée que par ceux qui allaient s'y guérir de la lèpre (114). L'île de Mai, qui avait paru aux premiers découvreurs sous un aspect si agréable, est la plus aride du groupe. Elisée Reclus en parle comme étant l'un des quatre enfers de l'archipel (115).

---

(110)... « Nous arrivasmes aux isles qui sont à l'opposite du Chief Vert.. et « sont les dites isles en nombre dix, et n'en y a que l'une habitée, esquelles « isles l'homme ou créature ladre s'y guarist. » (Eustache de La Fosse. *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne*, 1479-1480. Publié par Foulché-Delbosc, 1897, p. 18.)

(111)... « Et y primes une grande tortue que nous mangeasmes et la trou- « vasmes très bonne : desquelles tortues le ladre se guérit en les mangeant « et se oingdant du sang et de la grasse à assaulcer toutes ses viandes et « par ainssy au bout de deux ans, ils se trouvent bien purgez et guaris de « leur lèpre. » (La Fosse, p. 187.)

Ailleurs, La Fosse explique que les gens du pays « baignent les infects et malades de ladite lèpre dedens ledit sang » (*Ibid*.)

(112) Du Cange *apud* Renet, p. 49. Du Cange dit « sept ou huit tonnes » le mot cent manque, évidemment.

(113) La Roncière, vol. II, p. 392. Dans ses *Navigations françaises au XV*e *siècle*, p. 7, cet érudit cite des pièces qui montrent que les frais de l'expédition furent payés par les villes normandes.

(114) « Et y a une d'elle qui s'appelle l'isle de May, qui a ceste vertu que si « ung ladre va demourer en icelle, il guerist et il n'y a en elle aultres gens « que ceus qui se vont guérir de ceste maladie. » Alphonse, *Cosmographie*. Paris, 1904, p. 329.

(115) Reclus. *Nouvelle géographie*, vol. XII, Paris, 1887, gr. 8°, p. 162.

Quoi qu'il en soit, l'expédition fut inutile. Quand elle revint, Louis XI n'existait plus ; il avait expiré le 30 août 1483.

VII. — L'action navale du 21 août 1485 (116).

Georges-le-Grec conserva sous Charles VIII la faveur dont il avait joui sous Louis XI.

La régente, la dame de Beaujeu, avait pris ouverte-

---

(116) Nous possédons plusieurs relations authentiques et contemporaines de cet événement auquel la mention qu'en a faite Fernand Colomb donne de l'importance. Nous les énumérons dans leur ordre d'ancienneté.

1. Les Délibérations secrètes du Sénat de Venise. Archives de Venise Les pièces relatives à notre sujet ont été signalées pour la première fois et analysées par Rawdon Brown ;*Calendar : of state papers and manuscripts* etc., *existing in the archives and collections of Venice*, London 1863, vol. I. Les principales sont données, *in extenso*, par M. Harrisse : Les *Colombo*, etc., Paris, 1874. On les trouve toutes dans Salvagnini : *Cristoforo e i Corsari Colombo* (*Raccolta Colombiana*). Les principales sont les suivantes.

— Instructions du 18 sept. 1485. R. Brown, n° 499. Harrisse, n° XXVII. Salvagnini, n° 81.

— Instruction du 2 déc. 1485. Salvagnini, n° 94.

— Instruction du 20 avril 1486. R. Brown, n° 505. Harrisse, XXIX. Salvagnini, 114.

Ces instructions relatent les faits au moment même où ils parvinrent à la connaissance du Sénat.

2. Sabellicus (Marc Antoine Coccio) *Rerum Venetiarum ab urbe condita*, lib. XXXIII. Venise, 1497, fol. Déc. IV. Liv. III. C'est le récit le plus ancien que nous ayons de l'événement. Le passage est reproduit *in extenso* par Salvagnini, n° 86. On le trouve aussi à l'appendice VIII de toutes les éditions du *Colomb* de Washington Irwing. Sabellicus a fait allusion à ce même événement dans l'ouvrage suivant : *Rhapsodiæ Historiarum*, 10e Ennéade, Liv. VIII, fol. CCCXIX de l'édition de 1517. Le passage relatif à la capture faite en 1485, que l'on a souvent confondu avec celui de l'autre ouvrage, ne comprend que quelques lignes. M. Salvagnini l'a reproduit page 144 de son texte, et au n° 85 de ses documents. M. Thacher l'a donné avec une traduction anglaise, pp. 217 et 218, de son *Columbus*. On en trouvera le texte avec une traduction française à l'Étude 4e sur les premières navigations de Colomb, note 116.

3. Malipiero D. 1428-1515. *Annali Veneti* dans *Archivio storico italiano*, vol. VII, 2e partie, Florence, 1844, p. 620-22. Les passages sont reproduits dans Harrisse, nos XXVI et XXVII et par Salvagnini, nos 82 et 112.

4. Marino Sanuto ou Sanudo, 1466-1533. *Cronica Veneta* (*Vitæ Ducum*).

ment parti pour Henri Tudor, duc de Richmond, qui disputait la couronne d'Angleterre à Richard III, que Louis XI ménageait. Le prétendant s'était réfugié en France, et il s'agissait de le mettre en position de débarquer en Angleterre avec des forces suffisantes pour qu'il pût reprendre l'offensive. Une flotte française fut organisée dans ce but à Honfleur, sous les ordres de celui que Fernand Colomb appelle Colombo-le-Jeune et que nous avons vu n'être autre que Georges-le-Grec (117). Il mit à la voile le 1er août 1485, et débarqua au pays de Galles le prétendant qui très peu de temps après se faisait couronner à Londres sous le nom de Henri VII.

L'escadre française, composée de sept navires (118), avait

Sanuto fut le premier qui eut accès aux archives secrètes de Venise, et à ce titre ses indications sont précieuses. Les principaux passages relatifs à notre sujet ont été analysés par Rawdon Brown, nos 499 et 510 ; ils sont cités textuellement par Harrisse, nos XXVII et XXXIV et par Salvagnini nos 88 et 113.

L'action navale de 1485 est aussi mentionnée par Resende : *Chronica dos valeroro... Joao II*, ch. 58, fol. 40, édit. de 1622 ; la première édition est de 1554 ; par Çurita, *Anales de la Corona de Aragon*, Çaragoça, 1610-71, 7 vols. fol. vol. IV, Liv. XX, fol. 338. M. Salvagnini a indiqué quelques autres anciennes chroniques où le fait est consigné.

(117) M. de La Roncière écrit que Georges-le-Grec prit le commandement de cette flotte « de concert avec Coulon-le-Jeune, neveu du célèbre vice-amiral » (*loc. cit.* p. 413). Nous avons déjà fait observer que cette assertion paraît peu justifiée. Le Sénat de Venise, dans ses instructions à son ambassadeur en France, dit bien que la flotte qui enleva les galères vénitiennes en août 1485, fait dont il va être question, était commandée par un Colombo et Georges-le-Grec (instruction du 2 déc., Salvagnini, n° 104) ; mais plus tard le même Sénat ne parle plus que de Georges-le-Grec (délibération du 20 avril 1486 Harrisse, XXXVI et, R. Brown, n° 513, Salvagnini, n° 114), et nous avons vu que Sanuto, l'historien des Doges, dit à deux reprises différentes que Colombo-le-Jeune c'est Georges-le-Grec. Remarquons bien que Fernand Colomb, qui dit que celui qui commandait dans cette affaire était Colombo-le-Jeune emprunte cette indication à Sabellicus, qui, comme Malipiero, tient le même langage : « Colombo-le-Jeune, neveu du fameux corsaire Colombo », dit le premier, (Salvagnini, n° 82). « Le corsaire Colombo-le-Jeune, fils du corsaire Colombo », dit l'autre (Salvagnini, n° 86). Voyez ci-dessus, note 89.

(118) Les délibérations du Sénat ne mentionnent que six navires. Le chiffre de sept est donné par Sabellicus et Sanuto.

repris la route de France, lorsque, dans la soirée du 20 août (119), à la hauteur du cap Saint-Vincent (120), elle rencontra quatre galeasses vénitiennes qui se rendaient en Flandre (121). C'était la *Dolfina*, la *Loredana*, la *Nadala* et la *Molina*. Elles avaient pour commandant Barthélemi Minio.

A ce moment, la France n'était pas en guerre avec Venise. Au contraire, par un traité, en date du 9 janvier 1478, Louis XI s'était engagé à ne pas molester les Vénitiens (122), et le 23 septembre 1484, c'est-à-dire moins d'un an avant l'événement dont nous allons parler, un nouveau traité avait confirmé le premier (123). Mais les Vénitiens ne se faisaient pas faute de violer ces arrangements, dans leur esprit tout au moins, en prêtant plus ou moins ouvertement leur concours à René II de Lorraine, qui disputait la Provence à la France, et les corsaires et hommes de mer français prenaient prétexte de cette attitude équivoque pour leur tomber dessus, quand ils en trouvaient l'occasion.

Le chef de l'escadre française n'hésita pas sur le parti

---

(119) Sabellicus ne donne pas la date du jour, c'est Sanuto et Malipiero qui la font connaître. « Le 20 août nos quatre galères se rencontrèrent avec Colombo-le-Jeune, c'est-à-dire Nicolas Griego. » SANUTO, apud SALVAGNINI no 88. « Le 20 août, pendant la nuit » dit MALIPIERO (*loc. cit.* p. 620).

(120) « Par le travers du cap Saint-Vincent » disent Sanuto et Malipiero. « Près du cap Sacré, aujourd'hui le cap Saint-Vincent » écrit Sabellicus.

(121) Sabellicus et Malipiero disent : nos galères qui allaient en Flandre. Elles étaient parties de Cadix, dit Sanuto. Elles venaient de France, dit Sabellicus dans les *Ennéades*. Les deux assertions ne sont pas inconciliables. Les galères ont pu faire escale d'abord à quelque port de France et ensuite à Cadix. En tous cas leur destination était les Flandres. Elles allaient à Sluys (l'Ecluse) et à Londres. Les instructions de Barthélémy Minio établissent cela. Ce document très long et très curieux se trouve dans Rawdon Brown (n• 492). Salvagnini ne le donne pas.

(122) LA RONCIÈRE, *loc. cit*, p. 374, n° 2. Salvagnini donne le texte entier du document, n° 74.

(123) SPONT. *La marine française sous le règne de Charles VIII*, Paris 1894, p. 11

qu'il avait à prendre ; mais, comme il faisait presque nuit, lorsqu'il reconnut que les navires qu'il avait devant lui étaient vénitiens, il se mit à leurs trousses et les suivit de si près que les proues de leurs bâtiments touchaient les poupes de ceux des Vénitiens(124). Au point du jour, c'est-à-dire le 21 août, il les attaqua (125). Les Vénitiens qui n'avaientpas les engins de guerre que possédaient les corsaires et qui n'étaient, d'ailleurs, que quatre contre sept, soutinrent néanmoins le choc avec vaillance et tinrent tête à leurs agresseurs pendant une vingtaine d'heures (126). Le nombre finit par l'emporter. L'une des galères vénitiennes, la *Dolfina*, fut prise à l'abordage et les trois autres se rendirent (127).

Les Vénitiens perdirent dans cette affaire beaucoup de monde (128), et leurs quatre bâtiments, avec leur chargement entier, qui paraît avoir eu une grande valeur : 200.000 ducats, dit Sabellicus. Les morts furent jetés à la mer, les blessés déposés à terre et les navires capturés, ainsi que les survivants des équipages, furent conduits à Lisbonne où l'on donna la liberté à ces derniers, mais dépourvus de tout et à peine vêtus, dit Sanuto.

Les corsaires pouvaient se croire assurés de leurs prises ; ils n'en jouirent pas cependant avec l'impunité sur laquelle ils comptaient. Le roi de Portugal qui était en très bons termes avec la Signoria et qui avait vu avec

---

(124) SABELLICUS, *loc. cit.*

(125)... « le jour venu ils en vinrent aux mains » (Sanuto). « Au jour il les attaqua » (Malipiero). « Le jour étant arrivé, les farouches ennemis commencèrent l'attaque sur le champ » (Sabellicus).

(126) La bataille dura depuis la première jusqu'à la vingtième heure, (Sanuto). Le jour, dans cette manière de compter, n'est pas divisée en deux fois douze heures, mais en vingt-quatres heures consécutives.

(127) « La *Dolfina* était déjà au pouvoir des ennemis quand les autres galères se rendirent » (Sabellicus). « La galère la *Dolfina* ayant été prise, les autres se rendirent » (Malipiero).

(128) Trois cents hommes, dit Sabellicus, d'après des témoins oculaires. Malipiero réduit le chiffre des morts à 130 hommes et porte celui des blessés à 300.

déplaisir les eaux portugaises servir de théâtre à une telle agression, recueillit avec bonté les Vénitiens ainsi dépouillés de tout ce qu'ils possédaient; il leur fit donner des vêtements, des médicaments, de l'argent et interdit la vente, dans son royaume, de tout ce qu'on leur avait pris (129). Les corsaires se partagèrent alors leur butin et en envoyèrent une partie en Angleterre, l'autre en Provence et en Normandie. Mais Venise ne se laissa pas duper par ces ruses; elle protesta partout avec énergie: auprès de René II de Lorraine et de Provence, auprès d'Henri VII d'Angleterre, et auprès du roi Charles VIII de France, qui se vit un moment menacé de représailles et qui jugea politique de céder (130).

---

(129) Les trois chroniqueurs racontent ce fait de la même manière ; mais Malipiero donne les renseignements suivants sur les raisons qui inspirèrent au Roi la bienveillance qu'il montra aux Vénitiens.

« La conduite du Roi est une chose habituelle depuis ses ancêtres, lesquels, bien des années auparavant, ont voulu que la nation vénitienne fût « bien traitée, et cela, parce qu'un de leurs rois, il y a longtemps, arriva « incognito au pays (Venise) avec peu de compagnie, et bien qu'il ne voulût « pas être connu, il fut découvert, parce que de si grands personnages ne « peuvent rester longtemps inconnus. Et on le fit savoir à la Seigneurie et il « fut logé honorablement aux frais de l'État ; on eut pour lui les plus grands « égards qu'il fût possible, aussi bien à Venise que dans toutes les possessions de la Seigneurie qu'il lui fallut traverser. Et l'on fit cela en paraissant « toujours ne pas savoir qu'il était Roi. Et quand il fut revenu dans son « État, il fit prendre note de la courtoisie et de l'honneur qui lui avait été « fait par la Seigneurie pour en transmettre la mémoire à ses successeurs, et « il exempta sa nation de tout impôt. Et le Roi actuel, outre les autres « faveurs qu'il a faites à nos marchands pris par les Français, ordonna que « personne dans son royaume n'achetât à ceux-ci des marchandises vénitiennes. « Et avant que les galères ne fussent parties du port, il offrit au capitaine « Barthelemio Minio cinquante mille ducats pour les racheter. » *Annali Veneti* parte II, p. 621.

(130) Nous avons sur cette réclamation les instructions données par le Sénat de Venise à son ambassadeur Hieromino Zorzi, les premières, en date du 18 septembre 1485 (Salvagnini, n° 91), les secondes datées du 2 décembre même année (Salvagnini, n° 104). Nous avons aussi les dépêches de cet ambassadeur au Sénat, rendant compte de sa mission, toutes données par Salvagnini. Voyez surtout les n°s 112 et 114.

Il n'était pas facile, toutefois, de faire justice. L'amiral de France avait pris parti pour les corsaires et les populations des ports qui avaient recélé une partie des marchandises capturées refusaient de les restituer. Il fallut prendre des mesures de rigueur, qui n'eurent point toutefois pour effet de faire recouvrer toutes les marchandises enlevées aux Vénitiens et on dut transiger avec eux : ils acceptèrent 30.000 ducats au lieu de 50.000 qu'ils demandaient.

Cet événement, qui donna lieu à de longues négociations diplomatiques, dans lesquelles il fut plus souvent question de Colombo-le-Jeune que de Georges-le-Grec, est le dernier ayant quelque importance auquel cet homme de mer prit part. Il mourut en 1496 (131).

VIII. — Comme le premier Colombo, le second était étranger à la famille et au pays de Colomb.

Ainsi, de même que l'autre Colombo, le prétendu Colombo-le-Jeune, était complètement étranger à la famille génoise de ce nom à laquelle appartenait Christophe Colomb; il n'y avait rien de commun entre eux, il n'était ni Génois ni Italien ; il ne s'appelait même pas Colombo, nom qu'il ne s'est jamais donné lui-même, et qui ne lui a été attribué que par les Italiens, parce qu'ils le croyaient apparenté au Coullon français.

Cette conclusion, qui ressort nettement des faits que l'on vient d'exposer, n'est pas la seule qui en découle. L'historien a le droit et le devoir de voir là quelque chose de plus.

Si nous sommes entré dans d'aussi longs développements pour bien établir l'identité de ces deux Colombo,

---

(131) RENET. *Les Bissipat*, p. 62.

parents supposés du découvreur de l'Amérique, c'est que ce fait tient une grande place parmi ceux qui servent à nous fixer sur la valeur morale de Colomb. Il était nécessaire de suivre ces deux hommes de mer dans les diverses phases de leur existence aventureuse, pour voir dans quelle mesure l'assertion de Colomb, reprise par son fils et par Las Casas, qu'ils étaient de son nom et de son sang, pouvait être justifiée, non pas seulement en fait, ce qui n'a qu'un intérêt de curiosité, mais aux yeux de celui-là même qui l'a émise, ce qui est bien plus important. Au fond, il est assez indifférent au critique de savoir si ces deux corsaires étaient ou n'étaient pas alliés à Colomb. Cette question, dans quelque sens qu'on la résolve, ne peut modifier en rien notre jugement sur les circonstances et les hommes qui préparèrent la découverte du Nouveau Monde. Mais il n'en serait pas de même, s'il résultait des faits recueillis, que Colomb n'a jamais pu croire qu'il appartenait à la même famille que ces Colombo, car, dans ce cas, il serait convaincu non seulement d'avoir caché la vérité sur ses humbles origines, mais aussi de l'avoir délibérément falsifiée dans un intérêt personnel.

Eh bien ! il ne faut pas hésiter à dire que cette démonstration est faite. Il n'est pas possible que Colomb ait cru que ces deux Colombo étaient des amiraux de sa famille. Né et élevé à Gênes, domicilié après à Savone, établi ensuite au Portugal, pays qui servait précisément de base aux principales opérations des deux Colombo dans l'Atlantique, Colomb, jusqu'au moment où il passa en Espagne, a toujours vécu dans des milieux maritimes où l'on devait connaître parfaitement tout ce qui concernait ces deux redoutables corsaires, et où il n'a pu s'imaginer que celui dont le nom faisait frissonner de peur les enfants, ni Coullon dont on disait que l'autre était le fils ou le neveu, lui fussent attachés par quelque lien que ce fût. Son assertion

à cet égard ne saurait être considérée, non plus, comme un propos en l'air ou comme une gasconnade; il a bien voulu dire ce qu'il a dit, et nous avons la preuve qu'il y a eu là, chez lui, une intention délibérée, dans ce que rapporte Fernand Colomb à cet égard.

Les *Historie* ne citent, il est vrai, qu'une seule phrase de la lettre où Colomb se vante de ne pas être le seul amiral de sa famille, mais le fils du découvreur et son panégyriste ajoutent à cela des détails qui indiquent qu'ils avaient d'autres informations à ce sujet : ils nomment ces deux Colombo, ils disent que Colomb avait navigué avec eux ou avec l'un d'eux tout au moins, et qu'il servait sous ses ordres, ou était à ses côtés, lors de la bataille navale qui fût cause de son établissement en Portugal. Comment savaient-ils cela si ce n'est par les papiers de celui dont ils écrivaient la vie, papiers que nous savons avoir été entre leurs mains et qu'ils reconnaissent eux-mêmes avoir été la source de leur travail? Si toutes ces choses étaient vraies, ils auraient pu les apprendre d'une autre manière; mais elles sont fausses et, dès lors, il tombe sous le sens que, s'ils ne les ont pas inventées, ce qu'ils n'avaient aucun motif de faire, ils les ont émpruntées à celui-là même qui avait intérêt à les accréditer.

Si le fait que Colomb a cherché à nous induire en erreur sur ce point était le seul que révèle l'histoire de sa vie, on pourrait encore, avec quelque indulgence, l'expliquer par cette faiblesse si fréquente, même chez les êtres les mieux trempés, de vouloir paraître ce qu'ils ne sont pas; mais il est loin d'en être ainsi. Dès que l'on étudie de près les actes de Colomb, dès qu'on soumet à un examen critique, sévère, ses propres paroles, on constate que nombre de ses assertions sont inexactes et que parmi celles-là, il y en a qui ont été faites intentionnellement, soit pour servir ses desseins, soit pour cacher quelques vérités qui pouvaient lui nuire. Cette prétention,

en apparence frivole, à une parenté imaginaire, dénote donc, chez Colomb, un état moral qui ne permet pas de voir dans sa parole une garantie de tout repos, et qui autorise à avancer qu'il savait ne pas dire la vérité en parlant des deux corsaires, dont nous venons d'esquisser la vie, comme étant des membres de sa famille.

Il en est de même de son fils. Fernand Colomb avait beaucoup lu et voyagé. C'était un esprit cultivé et il est difficile de croire qu'il a pu se faire illusion sur ce point. De son temps, personne n'avait vu dans ces Colombo des membres de la famille de Domenico Colombo, de Gênes; personne même n'avait supposé qu'ils étaient ou qu'ils pouvaient être Italiens (132). Baldassare Colombo qui le premier, après Fernand Colomb, soutint cette thèse

(132) M. Harrisse a cependant cité un document d'après lequel il faudrait croire le contraire; travaillant sans doute sur un texte défectueux, il a cru y lire qu'on disait, à l'époque, à Gênes, que le Colombo de 1476 — notre Coullon — était de Savone. On voit de suite la portée d'un pareil fait. Si, longtemps avant que le grand navigateur n'eût attiré l'attention sur son nom, on croyait à Gênes que celui qu'on appelait en Italie Colombo était de Savone, il devenait tout naturel de supposer que ce Colombo appartenait à la famille dont Christophe était issu, famille dont Gênes et Savone étaient précisément les foyers. Dans ce cas, Colomb pouvait être sincère en disant qu'il n'était pas le seul amiral de sa famille et son fils pouvait être également de bonne foi en corroborant cette assertion. Malheureusement pour l'un et pour l'autre, la phrase autorisant cette interprétation n'existe pas dans le document en question qui est la lettre de Georges Lomelino au duc de Milan, datée de Gênes, 11 février 1477, citée au paragraphe précédent. Lemolino écrit au duc qu'on sait par un marin savonais, récemment arrivé, que les Génois et leurs navires échappés au désastre du 13 août et maintenant en route pour l'Occident, étaient encore, à la date du 12 décembre, à Lisbonne où ils vivaient en bonne intelligence — *e dacordio* — avec Colombo qui s'y trouvait également. Et le dit Savonais, continue Lomelino, en parlant de celui qui a porté la nouvelle, assure avoir rencontré, etc., etc. Le document étant mal ponctué, M. Harrisse a lu : On est d'accord à le dire (Colombo) savonais : *e dacordio e dicto savonese*. (*Les Colombo*, p. 30). Mais M. Salvagnini a montré que la phrase finit au mot *dacordio* qui se rapporte aux relations des Génois avec Colombo. M. Harrisse, qui tenait son texte de cette pièce du marquis d'Adda, n'en a donné qu'un passage (n° 20 de son appendice). M. Salvagnini l'a reproduite *in extenso* (*Cristoforo Colombo e i Corsari Colombo*, n° 69.) Voyez aussi pages 165 et 166.

n'a fait que la lui emprunter, pour donner plus de vraisemblance à sa revendication du majorat créé par Colomb, qu'il fondait sur une prétendue parenté entre les Colombo de Cuccaro et ceux de Gènes et de Savone. Aussi a-t-il inscrit dans l'arbre généalogique présenté au conseil des Indes un Cristoforo, dit *il Giovane*, amiral pour le roi de France en 1476, qui, d'après ce document, était petit-fils d'Enrico Colombo dont Domenico, le père de Christophe, était un autre petit-fils. La preuve de la fausseté de cette filiation résulte du fait, ignoré de Baldassare, que Colombo-le-Jeune n'était pas le Colombo de 1476 (133).

En résumé, il est absolument certain qu'il n'existait aucun lien de famille ou de nationalité entre les deux hommes de mer, que les Italiens connaissaient sous le nom de Colombo, et les Colombo de Gènes auxquels appartenait le Découvreur de l'Amérique, et il est non moins certain que ni Colomb ni son fils n'ont pu se faire aucune illusion à cet égard.

---

(133) Ce curieux arbre généalogique a été reproduit par Napione dans son livre sur la patrie de Colomb, (*Della patria di Cristoforo Colombo*, etc. Florence, 1808, 8°, p. 240). Luigi Colombo a donné en 1853 une édition revue et augmentée de ce document où l'on trouve un autre Colombo, Francero, amiral de France en 1341. (*Patria e biografia del grande ammiraglio D. C. Colombo*. Rome 1853). M. Harrisse n'a pas caractérisé trop sévèrement ces pièces en disant qu'elles étaient de grossières impostures. (*Les Colombo*, p. 66, note).

Voyez aussi, sur ce document, la Première Étude, *sources*, n° 7.

TROISIÈME ÉTUDE

EXAMEN CRITIQUE
DES DIFFÉRENTES DATES ASSIGNÉES A LA

NAISSANCE DE CHRISTOPHE COLOMB

AVEC UN APPENDICE SUR LE LIEU DE SA NAISSANCE

LA DATE : 1451, — LE LIEU : GÊNES

SOURCES D'INFORMATION

BIBLIOGRAPHIE

La date de la naissance de Colomb a toujours été considérée comme incertaine, et nous n'avons pour élucider ce point obscur que très peu d'indications qui doivent être classées en trois catégories:

Celles qui viennent directement de Colomb. Ce sont quelques phrases empruntées à ses propres écrits où il dit l'âge qu'il avait à certaines époques de sa vie.

Celles venant d'un ou deux auteurs du temps qui ont mentionné son âge. Elles se bornent à quelques lignes.

Celles que l'on peut déduire de la teneur de certains actes notariés datant de l'époque.

Toutes ces indications réunies forment à peine quelques pages et nous donnons les textes qui les contiennent au premier chapitre de cette étude : celui des facteurs du problème. Il ne s'agit donc ici que de renseigner le lecteur sur les ouvrages où ces matériaux ont été utilisés et où se trouvent les conclusions contradictoires qu'on en a tirées.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur la vie de Colomb ont naturellement assigné une date à sa naissance, et si l'on voulait donner une Bibliographie complète de tous ces ouvrages, il faudrait faire celle même de Colomb, ce qui nous entraînerait trop loin.

On se borne donc à noter les principaux ouvrages où la question a été traitée d'une manière spéciale ; mais

on fait suivre cette courte bibliographie générale d'un tableau de toutes les dates qui ont été assignées à la naissance de Colomb, avec l'indication des ouvrages où on les trouve et les noms des auteurs qui les ont suggérées ou acceptées. Ce tableau montrera l'anarchie qui règne dans les idées que l'on s'est faites et que l'on se fait encore sur l'époque à laquelle le révélateur de l'existence du Nouveau Monde a pu voir le jour.

I

OUVRAGES CONTENANT LES TEXTES QUI SERVENT A DÉTERMINER LA DATE DE LA NAISSANCE DE COLOMB.

COLOMB (Christophe). — Les écrits de Colomb où se trouvent les plus importants de ces textes ont été réunis plusieurs fois ; mais, pour la critique, il n'y a que les deux collections suivantes qui comptent :

1. NAVARRETE (Don Martin Fernandez de). — **Coleccion** de los viages y descubrimientos, que hicieron por mar los Espanõles desde fines del siglo XV... Madrid 1825-37, 5 vol. 4°.

Les trois premiers volumes de cette importante collection contiennent le journal, les lettres et les autres écrits de Colomb, connus alors. Depuis, on en a trouvé d'autres, mais dont aucun ne peut être utilisé pour la recherche de la date de la naissance du grand navigateur. Le premier volume de la collection Navarrete a été traduit en français sous le titre suivant : *Relation des quatre voyages entrepris par Christophe Colomb pour la découverte du Nouveau Monde...* Traduit de l'espagnol par C. de Verneuil et De La Roquette, Paris, 1828, 3 vol. 8°, planches. Traduction excellente, enrichie de nombreuses notes par les traducteurs et d'autres érudits.

2. LOLLIS (Cesare de). — **Scritti di Cristoforo Colombo** pubblicati ed illustrati da Cesare de Lollis. Rome, 1892, 3 vol. in-fol.

Cet ouvrage, qui forme la première partie de la grande collection *Raccolta Colombiana*, publiée par le gouvernement italien, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, a été fait avec le plus grand soin par un homme compétent en tous points. Les deux premiers volumes contiennent tous les textes connus de Colomb, précédés d'un commentaire critique de chaque texte. Le troisième, donne le fac-simile de tous les autographes que nous avons de Colomb avec une transcription en regard.

3. COLOMBO (Fernand). — **Historie** del S. D. Fernando Colombo... nuovamente di lingua spagnuola tradotte nell' italiana dal S. Alfonso Ulloa, Venise, 1571, in-12.

Traduction italienne d'un texte espagnol que Las Casas eut entre les mains, mais qui est resté inconnu à tout le monde. L'authenticité de cet ouvrage a fait l'objet de nombreuses discussions ; il n'est pas douteux que le manuscrit original était du fils de Colomb qui mourut en 1539 ; mais il est également certain que le traducteur et les éditeurs italiens y ont fait des changements et des additions. On n'y trouve pas la date de la naissance de Colomb ; mais on y trouve des fragments empruntés à quelques notes ou écrits de lui et diverses indications qui s'y rapportent indirectement.

4. LAS CASAS (Bartolomé de). — **Historia** de las Indias... Madrid, 1875, 5 vol. 8°

C'est l'ouvrage fondamental pour tout ce qui concerne Colomb, que l'auteur avait un peu connu dans sa jeunesse, et dont il eut tous les papiers ; il en donne de nombreux extraits. Ecrit vers 1552, l'ouvrage de Las Casas n'a été publié que de nos jours.

5. BERNALDEZ (Andres). — **Historia** de los Reyes Catolicos... Séville, 1870, 2 vol. 8°.

Bernaldez connut Colomb et, seul parmi ses contemporains, enregistre la date de la mort du grand navigateur.

5. MARTYR (Pierre). — **Sommario** dell'Historia dell' Indie occidentali, cavato dalli libri scritti dal sig. Don Pietro Martire Milanese, dans RAMUSIO: Terzo volume delle navigationi, Venise 1553.

Cet ouvrage est bien de Martyr ; mais le passage de la version de Ramusio sur l'âge de Colomb est une interpolation.

7. BELGRANO et STAGLIENO. — **Documenti** relativi a Cristoforo Colombo e alla sua famiglia raccolti da L. I. Belgrano e M. Staglieno. Rome, 1896, 1 vol. in-fol. Forme le vol. I de la 2ᵉ partie de la *Raccolta Colombiana*.

Ce volume contient toutes les pièces notariées recueillies peu à peu en Italie, depuis le XVIIᵉ siècle, sur la famille de Colomb. Inséré par ordre de date, ces précieux documents portent chacun un numéro et sont précédés d'une longue introduction critique. Avant la publication de ce volume, M. Harrisse avait réuni un grand nombre de ces pièces, qui forment l'appendice A de son *Christophe Colomb*, Paris 1884, 2 vol. 8°.

II

OUVRAGES ET PARTIES D'OUVRAGES RELATIFS A LA DATE DE LA NAISSANCE DE COLOMB.

8. D'AVEZAC, 1873. — **Canevas chronologique** de la vie de Christophe Colomb. Année véritable de la naissance de Christophe Colomb, et revue chronologique des principales époques de sa vie. Étude critique lue à l'Institut en 1871. Paris, 1873, 8°, pp. 64.

Ce Mémoire a été publié pour la première fois dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, juillet et août 1872. Il y en a un tirage à part augmenté d'un appendice de cinq pages. C'est le premier travail d'ensemble qui ait été fait sur la question et il n'a pas été dépassé depuis, excepté pour les parties que la découverte de nouveaux documents a dû modifier.

9. HARRISSE (Henry) 1884. — **Date** de la naissance de Christophe Colomb, dans son *Christophe Colomb*. Paris, 1884, 2 vol. 8°, vol. I, pp. 223-241.

M. Harrisse a traité la question avec une grande érudition en s'appuyant principalement sur les actes des notaires de Gênes et de Savone, dont quelques-uns seulement avaient été connus de d'Avezac. Il est revenu à plusieurs reprises sur ce point, notamment dans les ouvrages suivants :

10. ———— **Christopher Columbus** and the Bank of Saint-George. New-York, 1888, 4°, pp. 4 et 84.

11. ———— **Cristoforo Colombo** e il Banco di S. Giorgio. Gênes. 1890, fol., pp. 14 et 145, note 5.

12. ———— **Christophe Colomb**, les Corses et le gouvernement français. Paris, 1890, 8°.

13. ———— **Christophe Colomb** devant l'histoire. Paris, 1892, 8°, p. 36 et note 58.

14. ———— **Christophe Colomb** n'est pas né à Savone. *Revue historique*, Paris, nov. et déc., 1892.

15. SANGUINETTI, 1891. — **Anno della** nascità di Cristoforo Colombo. Note B de l'appendice de sa *Vita di Cristoforo Colombo*. Gênes, 8°, pp. 294-306.

16. ASENSIO (J.-M.), 1892. — **En que año** nacio Cristobal Colon. Appendice B., vol. I, pp. 195-216 du *Cristobal Colon* du même. Barcelone, 1892, 2 v. 4°.

17. DESIMONI (C.), 1894. — **Quistioni** Colombiane, dans la *Raccolta Colombiana.* Partie II, vol. III.

Le chapitre premier de cet excellent travail est consacré principalement à la question.

Parmi les notes spéciales relatives à ce sujet, on peut citer les suivantes :

18. BOSSI, 1824. — **Sur la date** de la naissance de C. Colomb, dans sa *Vie de Christophe Colomb.* Paris, 1824, pp. 89-91.

19. HUMBOLDT, 1837. — **Époque** de la naissance de C. Colomb, dans son *Examen critique,* vol. III, pp. 352-354. Voyez aussi vol. I, pp. 109 et suiv.

20. MARKHAM, 1892. — **Date** of the birth of Columbus. Note à sa *Life of Christopher Columbus.* Londres, 12°, 1892, pp. 13-15.

III

TABLEAU DES DIFFÉRENTES DATES ASSIGNÉES A LA NAISSANCE DE COLOMB, AVEC L'INDICATION DES AUTEURS ET DES OUVRAGES QUI LES DONNENT.

(Les ouvrages sont classés sous chaque date proposée).

1430

NAVARRETE, 1825. —**Viages.** Madrid...3 vol. 4°. Vol.I, p. LXXIX. Édit. française, vol. I, pp. 182-3.

Navarrete, toutefois, n'admet cette date qu'à titre d'hypothèse.

1433-1434

CASTELAR (E.),1892. — **Historia** del descubrimiento de America. Madrid, 8°, p. 57.

1435

CAMPI (Pietro-Maria), 1672. — Discorso historico circa la patria e la nascita di Cristoforo Colombi, scopritore del mundo nuovo.

Dissertation qui fait suite à la *Historia ecclesiastica di Piacenza*, du même. Plaisance, 1662, 3 vol. fol., vol. III, pp. 221-257.

CAMPE, 1800. — **Histoire** de la découverte de l'Amérique. Nombreuses éditions.

IRVING (W.), 1828. — **History** of the life and voyages of Christopher Colombus.

L'édition originale de Londres porte : Vers l'année 1435 ou 1436, vol. I, p. 5. Dans les éditions suivantes il y a seulement : Vers l'année 1435, vol. I, p. 8. Ed. Putnam, New-York, 1892. La première édition ne contient pas un Appendice sur l'âge de Colomb qui se trouve dans les autres ; c'est le 4e ; il manque aux deux éditions françaises.

MONTEMONT (A.), 1852. — **Christophe Colomb**; dans son *Hist. gén. des voyages*. Paris, Bry, 4 vol. grand 8°. Vol. 3. « De 1435 à 1436 ».

BONNEFOUX, 1853. — **Vie de Christophe Colomb**, Paris, 8°, p. 4.

ROSELLY DE LORGUES, 1856. — **Christophe Colomb.** Paris, 1856, 2 vol. 8°, vol. I, p. 62. Edit. de 1880, gr. 8°, p. 4.

CADORET (l'abbé), 1869. — **La vie de Christophe Colomb.** Paris, in-12, p. 26.

WEISE, 1884. — **Discoveries** of America. London, 8°, p. 71.

CORTAMBERT (R.), 1885. — **Christophe Colomb**, dans son *Hist. des voyages*, Paris, 2 vol. gr. 8°, vol. I, p. 3.

JORIAUD (P. de), 1888. — **Christophe Colomb**, Lille, 8°, p. 7.

MAC KIE (Paul), 1891. — **With the** admiral of the ocean sea. Chicago, 12°, p. 347. « A l'âge de 61 ans » : 1435-1436.

RICARD (Mgr.), 1892. — **Christophe Colomb.** Tours, gr. 8°, p. 10.

RASTOUL, 1892. — **Christophe Colomb.** Paris et Lyon, 8°, p. 15.

1436

BERNALDEZ (A.), 1493-1513. — **Historia** de los Reyes Catolicos. Séville 1870, vol. II, ch. 131, p. 83.

Bernaldez donne seulement la date de la mort de Colomb, mai 1506, et son âge, 70 ans environ, d'où l'on déduit l'année de sa naissance ; mais il est clair que cette opération peut aussi bien donner 1435 que 1436.

NAVARRETE, 1825. — **Coleccion de los viages**, Madrid, 5 vol. 8°. Vol. 1, p. LXXX-LXXXI. Édit. française, Paris, 3 vol. 8°. Vol. 1, pp. 184-86.

PRESCOTT, 1837-38. — **History** of the reign of Ferdinand and Isabella. Éd. de Philadelphie, 1872. Vol. II, p. 114-15.

HUMBOLDT, 1836. — **Examen critique**, vol. I, p. 92. vol. II, p. 109-113. Vol. III, p. 352-54.

ROSSEEUW-SAINT-HILAIRE, 1852. — **Histoire d'Espagne**. Vol. VI, p. 98, note.

DESCHANEL (E.), 1853. — **Christophe Colomb**, Paris, in-18, p. 13.

CHARTON (Ed.), 1855. — **Voyageurs** anciens et modernes. Paris, 4 vol. Christophe Colomb, vol. II, p. 76.

HOEFER, 1856. — **Colomb**, dans la *Biographie générale*, vol. XI, p. 210. Tirage à part même page.

LAMARTINE, 1862. — **Christophe Colomb**. Paris 1862, in-18, p. 4.

KOHL, 1862. — **Popular history** of the discovery of America. London, 2 vol. in-12, vol. I.

LAROUSSE, 1869. — **Dictionnaire**, etc. Article **Colomb**.

VERNE (Jules), sans date (1870 ?). — **Christophe Colomb**, Paris, 8°, p. 19.

TARDUCCI (F.), 1885. — **Vita** di Cristoforo Colombo, Milan, 1885, 2 vol. 8°, Chap. I, vol. I, p. 12-14.

SELSUS (Peragallo), 1886. — **Origine patria** e Gioventù di C. Colombo. Lisbonne 8°. « 1436 ou 1437, vraisemblablement ».

BELLOY (Marquis de) sans date (1864 ?). — **Christophe Colomb.** Paris, gr. 8°, p. 10.

WILSON (James-Grant), 1888. — **Columbus**, dans Appleton's Cyclopœdia of American biography.

ASENSIO (J.-M.), 1892. — **Cristobal Colon.** Barcelone, 2 vol. 4°. Vol. I, p. 205-16.

FISKE (John), 1892. — **The discovery** of America. Boston, 2 vol. 8°. Vol. I, pp. 342-346.

GUENIN (Eugène), 1903. — **La route** de l'Inde. Paris 1903, gr. 8°.

1437.

NAPIONE, 1808. — **Della patria** di Cristoforo Colombo, Dissertazione etc. Florence, 8°, pp. 86-87.

CANCELLIERI, 1809. — **Notizie storiche** e bibliografiche etc. Rome, 8°, p. 23 et 114.

WILLARD (Mad.), 1845. — **History** of the United States etc. Philadelphia, 8°, p. 9-11.

LUIGI COLOMBO, 1853. — **Patria** e biografia del grande ammiraglio. Rome, p. 14.

1441

CHARLEVOIX (le P.), 1730. — **Histoire de l'île** espagnole de Saint-Domingue. Paris, 2 vol. 4°, vol. I, pp. 259-260.

PRÉVOST (l'abbé), 1754. — **Histoire générale** des voyages. Paris, 16 vol. 4°, t. XII, p. 141. Edit. in-12, vol. 45, p. 400.

TIRABOSCHI, 1805-1813. — **Storia della** litteratura etc. Florence, 8°, vol. VI, p. 245.

CANTU, 1838. — **Storia universale,** Chronologia universale. Dans certaines éditions de cet ouvrage, on trouve 1435 et 1438.

LAVALLÉE (Jos.), 1850. — **Espagne,** depuis l'expulsion des Maures. (*Univ. Pitt.*). Paris, 8°, p. 2.

CASANOVA (l'abbé), 1889. — **La vérité** sur l'origine et la patrie de Colomb. Ajaccio, 8°, p. XXX.

Les autorités municipales de Calvi qui ont fait placer à l'endroit même où naquit Colomb, une plaque portant cette inscription : Ici est né en 1441 Christophe Colomb.

1442

FERRERAS, 1751. — **Histoire d'Espagne.** Edit. française. Paris, 10 vol. 4°, vol. VIII, p. 292.

MORERI, 1759. — **Grand Dictionnaire** historique. Paris, 10 vol., fol. Article *Colomb.*

GINGUENE, 1811. — **Histoire** de la littérature italienne. Paris, 11 vol. 8°, vol. III, p. 393.

1444

FOURNIER, 1894. — **Histoire** de la vie et des voyages de Christophe Colomb. Paris, Didot, 8°, p. 4.

1445

CLADERA, 1794. — **Investigaciones historicas.** Madrid, 4°, p. 38.

BOSSI, 1818. — **Vita** di Cristoforo Colombo... Milan, 8°, Edit. française. Paris, 1824, pp. 89-91.

LAZZARONI (M. A.), 1892. — **Christoforo Colombo.** Milan, grand 8°, p. 23.

ELTON, 1892. — **The Carreer** of Columbus. London, 8°. « En 1445 ou au commencement de 1446 ».

1446

CASONI, 1708. — **Annali della** republica di Genova. Gênes, fol. pp. 26-31.

MUÑOZ, 1793. — **Historia del** nuevo mundo. Madrid, 8°, p. 42, édit. anglaise, p. 120.

D'AVEZAC, 1873. — **Canevas chronologique**, etc. Paris, 8°, p. 30.

BUDINGER, 1886. — **Acten zur** Columbus-Geschichte Vienne, 8°, p. 41.

GELCICH, 1890. — **La scoperta** de la America e Cristoforo Colombo. Goritz, 8°.

MARIEJOL, 1892. — **L'Espagne** sous Ferdinand et Isabelle. Paris, 8°, p. 192. « Vers 1446 ».

DESIMONI, 1893. — **Quistioni Colombiane**, in *Raccolta*, p. 18.

MOIREAU, 1894. — **L'Amérique**, dans *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*. Paris, vol. IV, p. 905.

THACHER (Boyd), 1903. — **Christopher Colombus**. New-York, vol. I, p. 285.

Entre 1446 et 1447.

SPOTORNO, 1819. — **Della origine** e della patria di Cristoforo Colombo. Gènes, 8°, p. 95. *Codice diplomatico Colombo* etc. Gènes, 1823, 4°, pp. XI et XXI. Ed. anglaise, Londres, pp. XII-XIII.

SANGUINETTI, 1846. — **Vita di Cristoforo Colombo.** Gènes, in-12, p. 4 et pp. 316-17. Edit. de 1891 (Gènes), p. 4 et note B, pp. 294-306.

CANALE, 1863. — **Vita e Viaggi** di Cristoforo Colombo. Florence, in-12, p. 99.

MAJOR, 1870. — **Select letters** of Columbus, London, 1870, 8°, p. XXXIV.

HARRISSE (Henry), 1884. — **Christophe Colomb,** son origine etc. Paris, 1884, 2 vol. 8°.

« Entre le 25 mai 1446 et le 20 mars 1447 », vol. I, p. 240.

HARRISSE (Henry), 1890. — **Christophe Colomb**, les Corses et le gouvernement français. Paris, 1890, 8°.

« Entre le 31 octobre 1446 et le 31 octobre 1451, p. 11. En 1892, dans son *Colomb devant l'histoire* M. Harisse écrit « entre le 29 octobre 1446 et le 29 octobre 1451 », p. 36.

WINSOR (J.), 1891. — **Christopher Colombus**. Boston, 1891, 8°.

« Entre le 15 mars 1446 et le 20 mars 1447 », p. 76.

GAFFAREL, 1892. — **Histoire** de la découverte de l'Amérique. Paris, 2 vol. 8°, vol. 2, pp. 6-8.

MARKHAM, 1892. — **Life of Columbus**. London, 12°, p. 4 et note 1.

« En 1446, ou au commencement de 1447. »

RUGE (S.), 1902. — **Columbus**. Berlin, 12°.

« Vraisemblablement dans la seconde moitié de l'année 1446 ou tout au plus au commencement de l'année 1447 », pp. 31-35. Page 16, il semble avoir une autre opinion. Voyez ci-après la rubrique 1451.

1447

SALINERIUS, 1702. — **Annotationes** ad Cornelium Tacitum. Gènes, 4°, p. 359.

ROBERTSON (W.), 1777. — **Histoire d'Amérique**. Edit. française 1828, 4 vol. 8°, vol. I, pp. 344-45.

BELKNAP (J.), 1792. — **A discourse** to commemorate the discovery of America, Boston, 8°. p. 10.

RAYNAL (l'abbé), 1780. — **Histoire philosophique** et politique des établissements et du commerce, etc. Genève, 4 vol. 4° : « mourut en 1506 à 59 ans ». Vol. II, p. 20.

HELPS (A.), 1869. — **Life** of Columbus. London, in-12, p. 18.

BURKE, 1895. — **History** of Spain. London, 2 v. 8°, v. 2, p. 156.

1448

LOLLIS (C. de). — **Scritti** di Colombo, vol. II, 1892, p. 204. Note I, dans la *Raccolta Colombiana*. Part. I, vol. II.

1449

VALARDO (O.). — **L'origine** di C. Colombo. Dans *Bull. Soc. geogr. italiana*, 1889.

1450

BOURNAND (F.), sans date, 1893 ? — **Christophe Colomb.** Paris et Lille, grand 8°, p. 1.

1451

DAVEY (R.), 1892. — **The boyhood** and youth of Columbus. *National Review*, oct. 1892, Londres.

LA ROSA (G. de), 1902. — **La solution** de tous les problèmes relatifs à Christophe Colomb etc. Paris, 1902. (Extrait du compte rendu du Congrès international des Américanistes, tenu à Paris en sept. 1900.)

RUGE (Dr Sophus), 1902. — **Columbus**. Berlin, 1902, in-12.

Dans ce livre remarquable, le savant géographe allemand, après avoir placé approximativement la date de la naissance de Colomb entre les années 1446-1447, dit, p. 16 : « Le 30 octobre 1470 Christophe Colomb lui-même se déclare, en justice, âgé de 19 ans », ce qui est d'accord avec notre manière de voir.

1456

PESCHEL (O.), 1858. — **Geschichte** des Zeitalters der Entdeckungen. (Histoire de l'époque des découvertes Stuttgart, 1858, 8°, p. 96. — **Geschichte der Erdkunde.** (Histoire de la géographie). München, 1865, 8°. — **Das Ausland**, n° 50 du 11 déc. 1866. Augsbourg. — Article spécial sur la question. — **Abhandlungen über Erd- und Völkerkunde.** Edit. Löwenberg 1877, p. 211.

PAYNE, 1892. — **History** of the New World. London, 2 v. 8°, vol. 1, p. 108.

INTRODUCTION

La question de la date à laquelle Colomb est né est une des plus controversées parmi celles qui se rapportent aux débuts de sa carrière, si pleine de points obscurs. Ni Colomb lui-même, ni son fils, ni Las Casas ne nous fournissent aucune lumière à cet égard.

A différentes reprises, Colomb a indiqué l'âge qu'il avait à certaines époques mémorables de sa vie, et il semblerait qu'on dût trouver là les éléments nécessaires pour résoudre le problème. Mais quand on veut tirer des déclarations, ainsi faites, les conséquences qu'elles comportent, on s'aperçoit qu'elles ne nous apprennent rien, parce qu'elles sont contradictoires. Il n'y a donc rien à prendre à cette source d'informations; Colomb n'a jamais dit son âge, et ce qu'il a dit, loin de fournir quelque éclaircissement sur la question, la rend encore plus obscure.

Son fils et Las Casas, qui ont écrit sa vie dans ses plus grands détails, qui l'avaient tous deux connu personnellement, qui avaient été en relation avec tous les membres de sa famille, et qui, l'un et l'autre, eurent entre leurs mains tous ses papiers, gardent, à cet égard, un silence qui est assurément singulier. Comment admettre que, placés comme ils l'étaient, ils n'aient connu, ni l'un ni l'autre, la date de la naissance de celui dont ils se faisaient les historiographes? Quand une circonstance quelconque met une personnalité en lumière ou attire sur elle l'attention, la première chose dont on s'enquiert, ordinai-

rement, est son âge et d'où elle vient, parce que ces particularités nous renseignent immédiatement mieux que toutes les autres. Ces questions surgissent naturellement et tout d'abord à la pensée. Nous n'avons qu'à nous rappeler ce que nous faisons nous-mêmes en pareil cas pour reconnaître qu'il en est toujours ainsi. Il est donc bien difficile de croire que Fernand Colomb et Las Casas ne se soient pas posé la question de la date de la naissance de celui dont ils entreprenaient de raconter les grandes découvertes, et que, se l'étant posée, ils n'aient pu la résoudre; il est encore moins croyable que, l'ayant résolue, ils n'aient pas jugé le fait assez intéressant pour le consigner. Leur silence, dans de telles circonstances, donne à supposer qu'ils se sont tus intentionnellement, et que, pour une raison qui nous échappe, ils n'ont pas voulu dire ce qu'ils savaient, ce qu'ils ne pouvaient ignorer.

A une seule exception près, les contemporains de Colomb se taisent également sur ce point, ce qui, pour eux, peut s'expliquer par le silence même de Colomb et de ses proches, car il est à croire que si Oviedo et Pierre Martyr, par exemple, qui ont assez longuement parlé de lui, avaient connu cette particularité, ils l'auraient mentionnée. Seul Bernaldez nous donne à cet égard un renseignement assez précis, longtemps accepté sans discussion, mais que les documents découverts de nos jours obligent à écarter, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cette espèce de conspiration du silence sur la date de la naissance de celui auquel nous devons la connaissance de l'autre moitié du monde, nous laisserait aujourd'hui dans l'ignorance sur ce point si, par chance, on n'avait découvert, au milieu des minutes des notaires de Gênes et de Savone, foyers de la famille de Colomb, des actes qui suppléent à ce manque de renseignements et dont nous possédons maintenant un assez grand nombre pour résoudre le problème.

Les seules sources d'informations auxquelles on puisse puiser aujourd'hui pour fixer la date de la naissance de Colomb sont donc : les assertions de Colomb lui-même, le témoignage des contemporains, là où il peut être recueilli, et les actes des notaires italiens dans lesquels Colomb ou des membres de sa famille ont figuré. En relevant les indications que contiennent ces trois catégories de documents, et en les comparant aux faits connus, on est arrivé à des déterminations approximatives qui, selon la manière de procéder, varient de dix, de quinze et même de vingt-cinq années, et qui conduisent à placer la naissance du grand navigateur à des dates différentes que l'on intercale entre les années 1430 et 1456. Il va de soi que toutes les déterminations ainsi obtenues, ne sont pas également plausibles ; il y en a qui ne supportent pas l'examen, d'autres peuvent être discutées sérieusement.

Mais, pour instituer utilement une telle discussion, il faut avoir sous les yeux les textes mêmes qui en forment la base. On les trouvera ici intégralement. Ils ne sont, malheureusement, ni très nombreux, ni très étendus.

Après avoir soumis à un examen rigoureux les diverses dates assignées à la naissance de Colomb, que l'on a déduites de ces textes, nous proposerons celle qui, pour nous, en résulte réellement, et nous donnerons les raisons autorisant à dire qu'elle est suffisamment bien établie pour être acceptée par la critique la plus sévère.

CHAPITRE I

LES FACTEURS DU PROBLÈME : LES TEXTES.

I. — Les assertions de Colomb même.

Les assertions de Colomb dont on peut tirer quelques indications sur son âge, sont empruntées à ses propres écrits qui nous viennent, les uns directement de lui, les autres, par l'intermédiaire de son fils Fernand ou de son historiographe Las Casas, qui eurent entre leurs mains tous les papiers du découvreur et qui furent en relation avec tous les membres de sa famille. Nous indiquons exactement la source de chaque assertion.

1. COLOMB, déc. 1492. — Qu'il a couru le monde pendant 23 ans presque sans interruption. *Yo he andado veinte y tres años en la mar, sin salir della tiempo que se haya de contar*. (*Journal de Colomb*, 21 décembre 1492. NAVARRETE, *Viag*., vol. I, p. 101).

Si Colomb compte ces 23 années du jour où il parle, elles remontent au commencement de l'année 1470 et finissent avec l'année 1492. Mais il a pu vouloir parler de 23 années de courses antérieures à son arrivée en Espagne ; elles commenceraient alors en 1461 et se termineraient en 1484.

2. COLOMB, janvier 1493. — Qu'il y aurait, à cette date, sept années qu'il était au service de l'Espagne, — soit

depuis le 20 janvier 1486. *Despues que yo vine a les servir* (les Rois Catholiques), *que son siete años agora a 20 dias de Enero este mismo mes.* (*Journal de Colomb*, 14 janv. 1493. NAVARRETE, *Col. Viag.*, vol. I, p. 137).

3. COLOMB, fin 1500. — Que sept années se passèrent en conférences (avec la couronne) et que neuf furent employées à l'exécution de choses dignes de mémoire. — *Siete años se pasaron en la platica, y nueve ejecutando cosas muy senaladas y dignas de memoria.* (*Lettre à la nourrice*, fin de l'année 1500. NAVARRETE, vol. I, p. 266).

Comme Colomb parle ici à la fin de l'année 1500, les 16 années qu'il mentionne commencent avec l'année 1485. Les 7 premières, perdues en discussions, comprendraient, alors, les années 1485 à 1491 inclusivement, et les 9 années employées à l'exécution, embrasseraient celles de 1492 à 1500 inclusivement. Ici Colomb fait commencer ses relations avec l'Espagne en 1485.

En 1503, Colomb répète qu'il passa sept années à la cour de Castille : *Siete años estuve yo en su Real Corte.* (Lettre dite *rarissime*, NAVAR., *Col. Viag.*, vol. I, p. 311. *Scritti*, vol. II, p. 203). Même assertion dans une lettre dont Las Casas a donné un extrait : *Ya saben Vuestras Altezas que anduve siete años en su corte.* (LAS CASAS, *Historia*, liv. I ch. XXII, vol. I, p. 250). Enfin, on retrouve la phrase dans une lettre, adressée aux Rois Catholiques en 1501 : *Siete años pasé aqui en su Real Corte* (NAVAR., *Viages*, vol. II, p. 263), *Scritti*, *Raccolta*, vol. II, p. 80.

4. COLOMB, fin 1500. — Qu'il y avait 17 années qu'il était venu se mettre au service des Rois Catholiques, dont les 8 premières se passèrent en discussion. *Ya son diez y siete años que yo vine servir estos Principes con la impresa de las Indias*: *los ocho fui traido en dispatas.* (Lettre de la main de Colomb, de la fin de l'année 1500. NAVAR., *Viages*, vol. II, p. 254). *Scritti*, vol. II, p. 64.

Ici Colomb, écrivant encore à la fin de l'année 1500, fait remonter à 17 années en arrière ses relations avec l'Espagne, c'est-à-dire qu'il les date de l'année 1484. Et ce n'est plus sept années qui furent perdues en discussions, c'est huit, soit celles qui commencèrent avec l'année 1484 et qui se terminèrent à la fin de 1491, puisque l'engagement formel de Colomb avec les Rois Catholiques date de janvier 1492.

5. COLOMB, 1501. — Qu'il prit la mer tout jeune, qu'il continua à naviguer jusqu'au moment où il parle, et qu'il y avait 40 ans qu'il voyageait. *De muy pequena edad entré la mar navegando, y lo he continuado hasta hoy.. Ya pasan de cuarenta años que yo voy en esto uso. Todo lo que hasta hoy se navega he andado.* (*Lettre de Colomb de* 1501, citée par Las Casas : *Historia*, liv. I, ch. III, vol. I, p. 47 et dans les *Historie* ch. IV, fol. 8. Navarrete, *Viages*, vol. II, p. 262. *Scritti*, vol. II, p. 39).

Si en 1501 Colomb naviguait depuis quarante ans il avait commencé à voyager en 1461 ; cette assertion s'accorde avec celle indiquée au n° 1.

6. COLOMB, 1503.—Qu'il était entré au service à 28 ans. *Yo vine a servir de veinte y ocho años.* (*Lettera rarissima*, du 7 juillet 1503. Morelli, p. 47, Navar. *Viag.* vol. I, p. 311. (*Scritti*, vol. II, p. 203).

Le texte ne dit pas que c'est de son entrée au service de l'Espagne que Colomb parle, mais, comme c'est aux Rois Catholiques qu'il s'adresse, et qu'il n'est question dans la lettre que des services qu'il leur a rendus, on peut dire que c'est d'eux qu'il s'agit. Morelli et de la Roquette qui ont traduit cette lettre, l'un en italien, l'autre en français, l'ont ainsi entendue. Le premier dit : *Io veni a servire Vostre Maesta di tempo di anni 28* (*Lettera rarissima*, pp. 47-48). Le second écrit : *J'étais âgé de 28 ans lorsque je suis venu pour vous servir* (*Relations des quatre voyages*, vol. III, p. 161). M. Harrisse entend aussi la phrase de cette façon (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 223, note). La question a quelque importance, parce que les conséquences qui découlent de cette assertion ne sont pas les mêmes si Colomb parle

seulement de l'âge auquel il prit du service en général et commença sa carrière. C'est pour ce motif qu'on a supposé qu'il pouvait y avoir une erreur dans la mention de l'âge de 28 ans. SPOTORNO : (*Codice*, p. XXI); MORELLI : (*Lettera rarissima*, note 6, pp. 47). BOSSI : (*Hist. de Colomb*, p. 89-90); D'AVEZAC : (*Canevas*, p. 24); et LOLLIS : (*Scritti di Colombo*, vol. II, p. 204, note I, in *Raccolta*) proposent de lire 38 ans. Navarrete voudrait lire 48 ans. (*Viages.*, vol. I, p. LXXX, note, et p. 311, note). Les deux textes de cette lettre, celui de Navarrete et celui de Morelli, portent également 28 ans.

7. COLOMB, mai 1505. — Que pendant quatorze ans il ne put se faire écouter du roi de Portugal. *Que en quatorze años no le pude hacer entender lo que yo dixe.* (Lettre de mai 1505 : LAS CASAS, *Historia*, liv. II, ch. 37, vol. III, p. 188. NAVARRETE, *Viages*, vol. III, p. 527-28. *Scritti*, vol. II, p. 255.

8. COLOMB, sans date. — Qu'il prit la mer à 14 ans : *Che comincio a navigar di quatordici anni.* (Fragment de lettre cité par FERNAND COLOMB dans les *Historie*, ch. IV, fol. 9, verso.

II. — Témoignages contemporains.

Les témoignages contemporains se rapportant directement ou indirectement à l'âge de Colomb sont seulement au nombre de trois, et encore le dernier doit-il être considéré comme apocryphe.

9. BERNALDEZ, 1513. — Que Colomb, se trouvant à Valladolid en mai 1506, mourut dans une belle vieillesse, à l'âge de 70 ans, à peu près. — *Estando en Valladolid el año* 1506 *en el mes de mayo murio en senectute bona de edad de setenta años poco mas o menos.* (*Historia de los Reyes Catolicos.* Séville, 1869, vol. II, p. 82).

On verra, à la discussion des textes, que cette phrase a donné lieu à bien des commentaires et que la plupart des critiques supposent qu'il y a là une erreur d'un copiste qui aurait mis *setenta* (soixante-dix) au lieu de *sesenta* (soixante).

F. COLOMB, 1539. — Que l'amiral quitta secrètement le Portugal vers la fin de l'année 1484 avec son fils Diégo... *il qual nel fine dell'anno* 1484 *col suo figliuolino Don Diego si parti segretamente di Portugallo. (Historie,* ch. XII, fol. 32 recto).

Las Casas rapporte le même fait avec cette petite différence que, selon lui, Colomb « partit du Portugal en 1484 ou au commencement de l'année 1485 » (*Historia*, Liv. I, chap. 29, vol. I, p. 226). La date du départ de Colomb du Portugal entre dans certains calculs pour déterminer l'époque de sa naissance.

11. P. MARTYR, d'après Ramusio, 1534-1553. — Que Colomb avait 40 ans *(Et essando d'eta anni XL)* quand, pour la première fois, il s'ouvrit de ses projets à la République de Gênes : *(propose primo alla Signoria di Genova..)* et ensuite passa au Portugal. (P. MARTYR, *Sommario dell'Historia dell'Indie occidentali,* 1534, dans RAMUSIO, *Delle navigationi,* Vol. III, 1553, p. 1).

Cette phrase n'est pas de Martyr, auquel Ramusio l'attribue. D'Avezac a constaté qu'il y avait là une interpolation, (*Canevas*. pp. 10 et 11), et M. Harrisse a complété la démonstration (*Christophe Colomb*, etc. Vol. I, pp. 93 et 238). On la consigne ici parce que des auteurs se sont basés sur elle dans leurs spéculations sur l'époque à laquelle Colomb pouvait avoir vu le jour.

III. — Actes des notaires italiens.

Ces actes, relevés patiemment dans les Archives des notaires de Gênes et de Savone de l'époque où la famille

de Colomb habitait ces deux villes, consistent en contrats, portant obligations de différents genres, où figurent, soit Colomb lui-même, soit des membres de sa famille, et dont la teneur peut fournir quelques indications d'âge, de profession et de séjour. Connues, partiellement, dès le commencement du XVIIIe siècle, par Salinero qui en a reproduit un certain nombre dans ses *Annotations* à *Tacite (Annotationes Julii Salinerii Jureconsul. Savonensis*. Genuæ 1702, 4°) ces pièces ont fait depuis l'objet de diverses publications, et M. Harrisse en a réuni un grand nombre pour l'appendice de son *Christophe Colomb* qui, primitivement, devait en contenir beaucoup d'autres. Elles ont toutes été recueillies pour la *Raccolta Colombiana* et on les trouvera, avec l'indication exacte de leur provenance, à la suite du Mémoire de MM. BELGRANO ET STAGLIENO : *Documenti relativi a Cristoforo Colombo e alla sua famiglia*, qui forme le volume I de la partie II de cette magnifique collection.

Ces précieux documents sont au nombre de 138, mais il n'y en a que quelques-uns qui se rapportent directement à l'âge de Colomb, dont nous nous occupons ici. Nous ne les reproduisons pas *in extenso* parce que, comme tous les actes de ce genre, ils sont d'une phraséologie fastidieuse ; mais nous en donnons les parties essentielles, celles sur lesquelles la discussion peut porter.

12. GÈNES, 22 septembre 1470. — *Domenico Colombo et son fils Christophe, autorisé par lui, prennent un arbitre.*

Domenico Colombo, fils de Giovanni, et Christophe son fils, en présence et avec le consentement du dit Domenico, son père, présent et consentant, d'une part, et Jérome de Porto... — *Dominicus de Columbo quondam Johannis et Christofforus ejus filius, in presentia et consensu dicti Dominicipatris sui, presentis et consentientis, ex parte una, et Jeronimus de Portu* —

prennent pour arbitre Giovanni Agostino Goano, pour régler leurs différends avec Jérome de Porto. *Giacomo Calvi*, notaire.

(Acte trouvé et publié par le marquis de Staglieno en 1888. Reproduit par BELGRANO ET STAGLIENO. *Documenti*, n° XXVIII, in *Raccolta*).

13. GÈNES, 31 octobre 1470. — *Colomb, autorisé par son père, reconnaît une dette.*

Christophe Colomb, fils de Domenico, âgé de dix-neuf ans accomplis, et en présence, avec l'autorisation, d'après le conseil et le consentement du dit Domenico, son père, présent et l'autorisant — (*Christofforus de Colombo, filius Dominici, major annis decemnovem, et in presentia, auctoritate, consilio et consensu dicti Dominici ejus patris*) — se reconnaît, avec la garantie de son père, débiteur de 48 livres 13 sols envers Pietro Bellesio pour une partie de vin qu'il lui avait vendue. *Lazzario Ragio*, notaire.

(Trouvé et publié par STAGLIENO en 1887. Reproduit par lui et BELGRANO. *Documenti*, n° XXXIV in *Raccolta*).

14. GÈNES, 25 mai 1471. — *Susanne, femme de Domenico Colombo, consent à la vente d'un bien dotal.*

Susanne, fille de feu Giacomo Fontanarossa et épouse de Domenico Colombo, tisseur de drap, présent et l'autorisant, et assistée par tous les soussignés et par chacun d'eux, sachant et ayant pleine connaissance de la vente faite par Domenico à Giuliano Caprili et à Stampino Caprili de certaines terres et propriétés... Sachant aussi que les dites terres et maison sont grevées et hypothéquées de sa dot et des avantages qu'elle tient de son contrat de mariage, et sachant que la dite vente est faite dans l'intérêt et au profit des deux époux, etc. ; c'est pourquoi, spontanément et en pleine connaissance de cause, et non par suite de quelque erreur de droit ou de fait, et sans être circonvenue, elle a consenti et consent à la dite vente...

Susana filia quondam Jacobi de Fontanarubea et uxor Dominici de Columbo textoris pannorum lane, presentibus et auctorizantibus omnibus et singulis infrascriptis, sciens et certam noticiam habens de quadam vendicione per ipsum Dominicum facta Julliano de Caprili et Stampino de Caprili de certis terris et possessionibus... sciens etiam dictas terras et domum fore sibi obligatas et hypothecatas pro suis dotibus et antefacto, et sciens dictam

vendicionem fore factam ad omne commodum et beneficium ipsorum jugalium etc., ideo sponte et ex ejus certa scientia, nulloque juris vel facti errore ducta seu modo aliquo circumventa, dicte vendicioni consensit et consentit etc. Francesco Camogli, notaire.

BELGRANO ET STAGLIENO, *Documenti*, n° XXXVIII, in *Raccolta*. Publié antérieurement par HARRISSE, *Christophe Colomb*, vol. II, n° XII.

15. SAVONE, 20 mars 1472. — *Colomb est témoin à un testament.*

Nicolas Monleone, fils de feu Giovanni, a disposé de soi-même et de ses biens comme il est dit ci-dessous... Fait à Savone, dans la rue du Palais commun de Justice, dans la boutique du testateur même Nicolo, boutique qu'il a prise en location de Giovanni Uxilia ; en présence de Giovanni Vigna, tailleur, Francisco Urmeta, Dominico de Facio, tondeur de drap, Jeronimo . . . . bottinier, Bernardo Sambaldo, tailleur, Christophe Colomb, lainier de Gênes et Dominico Vigna, tailleur, citoyens de Savone, témoins à ce convoqués et priés de la bouche même du testateur. »

Nicolaus de Monleone quondam Johannis... de se bonisque suis disposuit pro ut infra... Actum Saone, in contracta palacii causarum communis, in apotheca ipsius Nicolai testatoris, quam titulo locationis conducit a Johanne de Uxilia ; presentibus Johanne Vigna sartore, Francisco Urmeta [Dominico de Facio accimatore, Jeronimo. . . . calegario] Bernardo Sambaldo sartore, Christoforo de Columbo lanerio de Janua, et Dominico Vigna sartore, civibus Saone, testibus ad hec vocatis et rogatis ore proprio ipsius testatoris. — Ludovico Moreno, notaire.

(HARRISSE, *Christophe Colomb*, vol. II, n° XIV. BELGRANO ET STAGLIENO, *Documenti*, n° XXXXI in *Raccolta*. Les mots entre crochets manquent au texte de la *Raccolta*).

16. SAVONE, 26 août 1472. — *Domenico Colomb et son fils Christophe se reconnaissent débiteurs de Giovanni Signorio.*

Domenico Colombo, lainier, demeurant à Savone, et Christophe, son fils, avec le consentement du père etc., déclarent spontanément à Giovanni Signorio présent, etc., qu'ils sont tenus à son égard et doivent lui donner et lui payer cent quarante livres en monnaie de Gênes, somme qui forme le prix

de la vente de sept quintaux de laines de Sorlinis et de Biolante, etc., à raison de 20 livres de Gênes par quintal

Dominicûs Columbus lanerius, habitator Saone, et Cristoforus ejus filius, patre consentiente, etc., sponte confitentur Johanni de Signorio, presenti etc. ; se eidem teneri ac dare et solvere debere libras centum quadraginta monete Janue ; et sunt occasione precii vendicionis cantariorum VII lane Sorlinis et Biolante etc. ad racionem de libris XX Janue pro singulo cantario. Tomasso del Zocco, notaire.

(Harrisse, *Op. cit.* vol. II, nº XVII. Belgrano et Staglieno, *Documenti,* nº XXXXIIII).

17. — SAVONE, 7 août 1473. — *Suzanne, mère de Christophe et de Pellegrini et assistée par eux ratifie une vente faite par son mari.*

Suzanne, fille de feu Giacomo Fontanarossa de Besagno et épouse de Domenico Colombo de Gênes ayant comparu devant moi et devant les témoins soussignés... sachant et ayant parfaitement connaissance que le dit Domenico son mari a vendu et aliéné ou est dans l'intention de vendre et d'aliéner une maison appartenant à lui Domenico, située à Gênes dans la rue de la porte de l'Olivier... spontanément, après examen et de propos délibéré et en pleine connaissance de cause, elle, Suzanne, pour elle et pour ses héritiers, a approuvé et consenti et approuve et consent à la dite vente... De plus Christophe et Giovanni Pellegrino, fils desdits époux. Domenico et Suzanne, qui sont là présents et ont entendu et compris et qui sont au courant de tout ce qui précède et qui est contenu dans le présent acte, ont approuvé et consenti et approuvent et consentent à la dite vente. (*Susana, filia quondam Jacobi de Fontanarubea de Besagno et uxor Dominici de Colombo de Janua constituta in presencia mei, notarii, et testium infrascriptorum.., sciens et perfectam scientiam habens dictum Dominicum de Columbo virum ipsius Susane vendidisse et alienare velle quamdam domum ipsius Dominici sitam in civitate Janue in contrata porte Olivelle... sponte, consulte, deliberate et ejus certa scienta, ipsa Suzana per se et suos heredes annuivit et consentit, ac annuit et consentit dicte venditioni... Insuper iidem Christophorus et Iohannes Pelegrinus, filii dictorum Dominici et Suzane jugalium, ibidem presentes et audientes ac intelligentes, et scientes premissa omnia contenta in presenti suprascripto instrumento, annuerunt et consenserunt, ac annuunt et consentiunt dicte venditioni... — Pietro Corsaro,* Notaire. (Harrisse, *Ouvrage cit.,* vol. II, nº XXII. Belgrano et Staglieno, *Documenti,* nº LI).

Il est à remarquer que la minute originale de cet acte porte une clause, biffée ensuite, par laquelle Christophe et son frère Pellegrino, interviennent avec le consentement et l'autorisation de leurs parents ; elle est ainsi conçue : « Christophe et Giovanni Pellegrino, fils des dits époux « Domenico et Suzanne et avec l'autorisation et le con- « sentement de leurs dits parents, présents, consentant « et les autorisant. » Ainsi, le notaire après avoir pensé qu'il était bon de stipuler que c'était avec l'autorisation de leurs parents que Christophe et Pellegrino donnaient leur consentement à la vente projetée, a jugé cette constatation inutile et l'a supprimée.

IV. — Statuts de Gênes à l'époque colombienne relatifs aux différentes majorités.

Pour l'intelligence des actes des notaires qui viennent d'être relevés, il est nécessaire de connaître les textes de celles des dispositions légales en vigueur à Gênes, à l'époque, auxquelles les notaires devaient se conformer dans la rédaction de ces actes. Les lois communales de Gênes, parmi lesquelles se trouvent ces dispositions, ont été recueillies et imprimées deux fois du vivant même de Colomb, sous le titre suivant : *Statuta et decreta communis Gennæ*. La première édition est de 1494, la seconde de 1498, Bologne 1 vol. fol. Il y en a une troisième édition, publiée à Venise en 1567. Les statuts dont se compose ce recueil sont de dates différentes ; mais, d'après une note fournie par M. Desimoni à M. Harrisse, ils sont restés en vigueur jusqu'en 1589 (Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. I. p. 226 note). On les retrouve, en grande partie, dans les lois qui les ont remplacés, et qui forment le recueil, en langue italienne, de 1613 (*Degli statuti civili della Serenissima Republica di Genova libri sei tradotti in volgare da* Oratio Taccone, Gênes, 1613, in-fol.) et celui, en langue

latine de 1663 (*Statutorum civilium Serenissimæ Republicæ Genuensis libri sex*. Gênes 1663 in-fol.).

Avant de donner les textes, notons qu'à Gênes, comme à Savone, c'était le droit romain qui régnait. On sait que chez les Romains la puissance paternelle, qui seule nous occupe ici, durait toute la vie et ne cessait, en réalité, que par l'émancipation des enfants, quel que fût leur âge ; c'est-à-dire qu'à défaut de cette émancipation les enfants ne pouvaient s'obliger sans le consentement des parents. Gênes et Savone restreignirent ce droit exorbitant en créant, avant la grande majorité de 25 ans, plusieurs majorités ou limites d'âge, dont chacune affranchissait l'enfant, dans des conditions déterminées, de la puissance paternelle.

Il y en avait trois :

Celle de 16 ans, pour le fils engagé dans le commerce à la connaissance de ses parents et sans leur opposition.

Celle de 17 ans, pour celui qui, bien que ne faisant pas le commerce, obtenait, quand il en avait besoin, l'assistance de deux parents ou même de deux voisins.

Et celle de 18 ans, pour celui qui avait la dispense d'âge que le magistrat ou le Prince pouvait lui accorder.

Dans chacun de ces cas le fils, quoique ayant moins de 25 ans, pouvait s'obliger librement, c'est-à-dire sans l'autorisation paternelle, à la condition toutefois, qu'il n'engageât pas aussi son père, auquel cas, l'autorisation et le consentement de celui-ci restaient nécessaires.

Ce sont les limitations, ainsi apportées à la puissance paternelle, telle que l'exerçaient les Romains, que fixaient les statuts dont nous allons reproduire les clauses essentielles. Ajoutons qu'à part ces cas exceptionnels, c'étaient les prescriptions du droit romain qu'on appliquait ou qui étaient applicables, c'est-à-dire que le fils, même après

avoir atteint la grande majorité romaine et génoise de 25 ans, restait, en principe, soumis à l'autorité paternelle. En fait, cependant, il en était affranchi et on ne relève que peu de cas où le principe ait été rigoureusement appliqué.

18. *L'autorisation paternelle nécessaire aux enfants à tout âge.*

La personne du sexe masculin âgée de plus de 25 ans qui sera sous le pouvoir de son père ou de son aïeul, ne pourra pas contracter ni s'obliger, si ce n'est du consentement du père ou de l'aïeul.

Masculus major annis XXV, qui sit in potestate patris vel avi non possit contrahere et obligare, nisi de consensu patris vel avi.

Statut Génois de 1414 cité par DESIMONI, *Quistioni Colombiane* (in *Raccolta*), p. 33.

C'est le droit paternel romain sans aucune limitation. Les enfants restent sous la puissance paternelle tant qu'ils ne sont pas émancipés.

19. *Autorisation inutile quand le majeur de 25 ans est dans le commerce.*

Un individu du sexe masculin âgé de plus de 25 ans qui est sous la puissance de son père ou de son aïeul, ne pourra pas contracter, s'obliger, faire une remise ou tout autre acte, si ce n'est du consentement du père ou de l'aïeul sous le pouvoir duquel il se trouve, excepté si ce fils de famille, âgé de plus de 25 ans, fait le commerce ouvertement et publiquement avec la permission de son père et de son aïeul ou sans leur opposition; alors et dans ce cas le contrat et l'obligation seront valables et produiront leur effet, comme s'ils avaient été faits avec l'autorisation du père et de l'aïeul, à condition, toutefois, que le père ou l'aïeul ne soient pas obligés par le dit contrat.

Aliquis etiam masculus major annis viginti quinque, qui sit in potestate patris vel avi, non possit contrahere, se obligare, remittere vel facere aliquid, nisi de consensu patris vel avi, in cujus fuerit potestate, salvo tamen si talis filius familias major annis viginti quinque, paciente patre vel avo, vel non contradicente, palam sive publice negociaretur; tunc et eo casu contractus

et obligatio talis valeat et teneat perinde ac si factus esseaucto-ritate patris vel avi, ita tamen quod pater vel avus in dicto tali contractu non obligatur.

Statuta et Decreta 1498, liv. III, ch. II, fol. 35.

C'est le statut de 1414, modifié par une restriction apportée au pouvoir du père, qui, maintenant, ne peut empêcher son fils, majeur de 25 ans, de s'obliger librement s'il fait le commerce publiquement à la connaissance et avec le consentement tacite des parents. On verra que le statut suivant diminue encore la puissance paternelle en plaçant la majorité commerciale à un âge moins avancé. Mais les autres dispositions de l'ancien statut restèrent en force, car on les retrouve, presque dans les mêmes termes, dans l'édition revisée des statuts de Gênes de 1673. Voici le nouveau texte :

Les hommes âgés de plus de 25 ans, qui sont sous l'autorité de leur père ou de leur aïeul paternel ne pourront s'obliger ni contracter, ni ester en justice si ce n'est avec le consentement du père ou de l'aïeul sous l'autorité duquel ils sont placés, sauf s'ils faisaient le commerce ouvertement ou publiquement, leur père ou leur aïeul le tolérant ou ne s'y opposant pas, dans ce cas l'obligation ou le contrat serait valable comme s'il avait été fait avec l'autorisation du père et de l'aïeul, pourvu, toutefois, que le père ou l'aïeul ne soient pas obligés par ledit contrat.

Masculi majores viginti quinque annis existentes in patris, vel avi paterni potestate non possint se obligare, contrahere, nec in judicio comparere, nisi de consensu patris, vel avi, in cujus potestate fuerint, salvo si negotiarentur palam vel publice, patre vel avo patiente, vel non contradicente ; quo casu obligatio et contractus valeat perinde ac si factus esset cum auctoritate patris vel avi, dum tamen pater vel avus ex dicto contractu non obligetur.

Statutorum civilium... Gênes 1663, liv. IV, ch. XX, p. 170.

20. *Autorisation inutile, quand le majeur de* 16 *ans est dans le commerce.*

Si quelqu'un a fait société ou commandite avec une personne ayant moins de 25 ans, mais cependant plus de 16, dans le but de faire le commerce, le magistrat tiendra ce contrat pour bon et valable, comme s'il avait été fait avec un majeur, et le magistrat n'écoutera pas le plaignant qui alléguerait l'âge du mineur, mais au contraire, le magistrat traitera le plaignant, si la plainte a lieu pardevant lui, comme. s'il avait contracté avec un majeur.

Si ladite personne âgée de moins de 25 ans avait fait un contrat au sujet de la société elle-même ou de la commandite, ou à son occasion, ou en raison du commerce qu'elle a pour objet, le magistrat tiendra ce contrat pour bon et valable, même si le mineur a un père ou un aïeul. Et toute personne âgée de moins de 25 ans, mais cependant de plus de 16 ans, qui fera quelque négoce et commerce, sera obligée par les contrats qu'elle-même aura faits à l'occasion de ce commerce, et pourra être poursuivie en justice comme si elle était âgée de plus de 25 ans. Et les contrats qu'elle aura faits pour les choses susdites seront tenus pour valables.

Si quis societatem vel accomendationem fecerit alicui minori annis XXV, majori tamen annis XVI, causa negotiandi, ipsum talem contractum ratum et firmum habeat magistratus, perinde ac si major esset, nec ipsum conquerentem vel lamentantem occasione minoris ætatis audiat magistratus, immo lamentatis magistratus, exinde faciat rationem, si coram se lamentatio facta erit, perinde ac si contraxisset cum majore.

Si vero dictus minor annis XXV fecisset contractum de ipsa societate, vel accomendatione, vel ejus occasione, seu de ejus negotiatione, contractum illum firmum et ratum habeat magistratus, etiam si ille minor patrem vel avum haberet.

Et quicumque minor annis XXV major tamen XVI annis inaliqua negotiatione negotietur et mercetur, teneatur de contractibus per ipsum factis occasione ipsarum mercationum, et possit conveniri perinde ac si esset major annis XXV. Et contractus super prædictis facti per eumerati habeantur.

Statuta et Decreta, 1498, Liv. III, ch. XLVI, fol. 60 recto. Sauf la dernière ligne, M. Harrisse a donné ce texte intégralement. (*Christophe Colomb*, Vol. I, p. 229, note).

Cette disposition, que M. Desimoni regarde avec raison comme une modification, dans un sens plus large, du statut précédent, porte la majorité commerciale à 16 ans et, sur ce point, elle abroge la partie du statut antérieur qui fixait cette majorité à 25 ans ; mais elle n'abroge ni ne modifie les clauses portant que l'autorisation n'est

inutile que si le fils exerce le commerce avec le consentement tacite du père et qu'elle est nécessaire, même dans ce cas, quand le contrat oblige ce dernier. Cela résulte de la comparaison des textes et de la reproduction de l'ancien statut avec quelques corrections de mots dans les statuts revisés. Voir ci-dessus n° 19.

M. Desimoni remarque qu'à Savone ce n'était qu'à 18 ans que le mineur pouvait s'obliger en matière commerciale; toujours, néanmoins, avec la restriction qu'il faisait le commerce publiquement et avec le consentement tacite du père. (*Quistioni Colombiane*, p. 34).

Il faut encore noter que dans la pratique les dispositions de ce statut s'appliquaient à toutes les opérations commerciales, et pas seulement aux sociétés ou commandites, c'est-à-dire, en général à toutes les obligations et contrats qui, de près ou de loin, touchaient à une opération de commerce.

21. *Le majeur de 17 ans ne peut s'obliger sans l'autorisation du père, ou s'il n'y a plus de père, sans l'assistance de deux parents.*

Si un mineur mâle, d'esprit sain, à partir de 17 ans accomplis ou une femme à partir de 15 ans accomplis, a fait un contrat, une convention, un acte d'engagement ou de remise avec quelque personne, en prêtant serment, avec l'assistance et le conseil de deux de ses meilleurs parents qui jureront, si on peut en trouver, ou en cas contraire avec l'assistance et le conseil de deux de ses voisins, ou bien d'un parent et d'un voisin, qui jureront qu'ils croient que les dits contrats, acte d'obligation ou de remise sont faits dans l'intérêt, non au détriment du dit mineur, tout magistrat sera tenu de considérer et de tenir pour bons et valables les dits contrat, convention, remise et obligation, de manière que le dit mineur ne pourra demander ou recevoir la restitution intégrale. Excepté si le dit mineur du sexe masculin ou féminin a un père ou un aïeul paternel présent et ayant les capacités requises, et qu'il soit sous le pouvoir de l'un d'eux. Dans ce cas, ils pourront s'obliger avec l'autorisation de leur père ou de leur aïeul paternel, sous le pouvoir duquel ils seront,

et indistinctement sans autre formalité et sans être sujette à restitution, la même obligation sera tenue pour bonne et valable, à moins qu'elle ne soit contractée en faveur du père lui-même ou de l'aïeul, car alors l'examen de l'affaire et de l'intérêt du mineur est requis; ainsi que l'autorisation du magistrat lui-même; autrement le contrat fait sera nul de plein droit.

Si quis minor masculus sanæ mentis, ex quo compleverit annos decem septem, vel fœmina, ex quo compleverit annos quindecim, fecerit aliquem contractum, finem, obligationem, vel remissionem cum aliqua persona, cum juramento præstito, cum et de consilio duorum ex melioribus propinquis suis, qui jurent, si poterunt inveniri, alioquin cum et de consilio duorum ex vicinis eorum, vel mixtim, qui jurent se credere dictum contractum, obligationem, vel remissionem fieri ad utilitatem, non ad lesionem dicti minoris, teneatur quilibet magistractus, dictum contractum, finem, remissionem et obligationem firmum habere et tenere, ita quod dictus minor non possit petere vel habere restitutionem in integrum. Salvo si dictus minor masculus vel fœmina haberet patrem, vel avum paternem praesentum et idoneum, et esset in potestate alterius eorum. Quo casu possint se obligare auctoritate patris, vel avi paterni, in cujus ipsorum fuerit potestate, et indistincte absque alia solemnitate vel restitutione ipsa obligatio habeatur firma et rata, nisi ad benefitium ipsius patris vel avi, quia tunc requiratur causæ cognitio et utilitatis ipsius minoris, et auctoritas ipsius magistratus, aliter vero contractus factus ipso jure non valeat.

Statuta et Decreta, 1498, Liv. III, chap. II, fol. 35 recto.

Ce texte est assez embrouillé ; il se résume à ceci que celui qui a passé l'âge de 17 ans peut s'obliger (en matière non commerciale) avec l'autorisation de son père ou de son aïeul, et, s'il n'y a ni père ni aïeul présent, avec l'assistance de deux parents ou même de voisins, à la condition toutefois que l'obligation prise ne soit pas pour avantager le père ou l'aïeul, auquel cas il faudrait l'autorisation du magistrat.

22. *Autorisation inutile au majeur de* 18 *ans ayant obtenu la dispense d'âge.*

Toute personne âgée de 18 ans accomplis pourra demander la dispense d'âge par devant le magistrat, après enquête faite

par le magistrat lui-même sur l'âge, les mœurs et la sagesse du dit mineur auprès des deux plus proches et meilleurs agnats, s'il en existe, et, s'il n'en existe pas, auprès des deux plus proches cognats; ou bien, s'il n'existe ni agnats ni cognats, auprès des deux voisins du dit mineur qui seront les plus convenables. Et si la dispense d'âge a été accordée par quelque magistrat, elle aura la même force et la même valeur que si elle avait été accordée par le Prince.

Possit quilibet ætatis annorum XVIII completorum petere veniam ætatis coram magistratus, habita informatione per ipsum magistratum de ætate, moribus et prudentia dicti minoris, et hoc a duobus proximioribus et melioribus agnatis, si extant, et, si non extant, a duobus proximioribus cognatis; vel, non existentibus agnatis vel cognatis, a duobus utilioribus vicinis dicti minoris. Et si concessa fueret venia ætatis per aliquem magistratum, perinde valeat et habeatur, ac si esset a principe illa concessa.

Statuta et decreta, Liv. III, ch. XXVI, fol. 30 verso.

Ce statut donne à celui qui en bénéficie un droit général, acquis une fois pour toutes, tandis que le majeur de 18 ans doit avoir recours dans chaque cas à l'assistance qui lui est nécessaire.

CHAPITRE II

EXAMEN CRITIQUE DES DATES ASSIGNÉES A LA NAISSANCE DE COLOMB D'APRÈS LES SOURCES COLOMBIENNES.

On n'examine ici que les dates que l'on a cherché à établir en se fondant uniquement sur des assertions de Colomb lui-même ou de ceux dont les informations venaient directement de lui. Les textes visés sont indiqués par les numéros qu'ils portent au chapitre des facteurs du problème.

I. — 1430

Colomb quitte le Portugal en 1484, nous dit son fils (n° 10), où il était resté 14 ans, d'après Colomb lui-même (n° 7). Il y arriva par conséquent en 1470, et, comme, selon le Pierre Martyr de Ramusio (n° 11), il avait 40 ans quand, après avoir échoué à Gênes, il alla faire ses offres au Portugal, il devait être né en 1430.

Cette date, à laquelle on n'arrive qu'en donnant au passage emprunté à Ramusio une origine qu'il ne peut avoir, ne saurait être prise en considération. Les objections que soulève la date de 1435-36, mentionnée ci-après, s'appliquent *a fortiori* à celle-ci. Elle n'a guère été admise, d'ailleurs, que par Navarrete, et encore est-ce avec des réserves (1).

(1) *Viages*, vol. I, p. LXXIX.

II. — 1436.

Cette date est déduite uniquement de l'assertion de Bernaldez (n° 9), que Colomb mourut à environ 70 ans, assertion qui a certainement un grand poids, puisqu'elle émane d'un annaliste véridique, qui était en position d'être bien renseigné sur Colomb, car, outre qu'il l'avait connu personnellement et qu'il avait reçu sous son toit, il fut le chapelain de Diego de Deza, l'un des amis les plus fidèles du grand navigateur. Ses expressions donnent à croire, cependant, qu'il juge de l'âge de Colomb d'après son apparence. Or, nous savons que l'amiral avait vieilli de bonne heure et que ses cheveux, qui étaient blonds dans sa jeunesse, étaient devenus tout blancs à trente ans (2). Il est donc possible et probable même que Bernaldez a été induit en erreur par cette particularité que Colomb représentait plus que son âge. Oviedo dit cependant que lors de sa mort il était vieux (3), et nous voyons qu'en 1505 on lui accorde la permission de monter une mule, précisément en raison de son âge et de ses infirmités (4). On s'est aussi demandé si au lieu de soixante-dix (*setenta*) il ne faudrait pas lire soixante (*sesenta*). Les erreurs de ce genre ne sont pas rares dans les manuscrits et celle-ci s'expliquerait aisément.

Cette date de 1436 — ou 1435 ou 1437 —, car dans les déterminations de ce genre, il y a toujours un écart possible, en plus ou en moins, est celle que le plus grand

(2) « *Nella sua gioventu hebbe i capelli biondi, benche, giunto che fu à* « *trenta anni, tutti gli divennero bianchi* ». (Fernand Colomb, *Historie*, ch. III, fol. 7 recto). Las Casas s'exprime à peu près de la même façon : « Pendant sa jeunesse ses cheveux et sa barbe étaient roux, mais ils blan- « chirent rapidement à la suite de ses épreuves », *Historia de las Indias*, liv. I, ch. II, vol. I, p. 43).

(3) Oviedo, *Historial general*, vol. I, p. 80, col. 2.

(4) Navarrete, *Viages*, vol. II, doc. 156.

nombre des auteurs ont acceptée, et, parmi ceux-là, il faut compter Navarrete, Humboldt, Washington Irving et Fiske. Elle soulève les objections suivantes.

Si Colomb est né en 1436, sa mère devait avoir alors 15 ou 20 ans au moins ; elle était donc née vers 1415 ou 1420, et comme elle eut un quatrième fils, Diégo, en 1468 et une fille ensuite, elle aurait été mère pour la cinquième fois à l'âge de 55 ans ou de 50 au moins. Colomb aurait eu ainsi 32 ans de plus que son frère Diego, et ce serait à l'âge de 50 ans passés qu'il aurait fait la conquête de Béatrice Enriquez de Araña, dont le fils qu'il en eut, Fernand Colomb, né le 15 août 1488, serait ainsi venu au monde alors que son père avait 52 ans (5). Voilà pour la mère de Colomb; voici maintenant pour son père. Il est établi aujourd'hui que Domenico naquit en 1418 ou 1419, puisqu'un acte notarié de 1429 porte qu'il avait alors 11 ans. Il aurait donc eu son fils, Christophe, à l'âge de 17 ou de 18 ans, si celui-ci est né en 1436.

Enfin, si c'est bien à cette date qu'il faut placer la naissance de notre Génois il avait 34 ans en 1470, année dans laquelle on trouve un acte authentique portant qu'il était alors âgé de 19 ans révolus.

III. — 1439.

Colomb dit qu'il navigua pendant 23 ans (n° 1), qui doivent se compter avant son arrivée en Portugal. Si on retranche ces 23 années de l'année 1476, que l'on sait aujourd'hui être celle de son passage à Lisbonne, on trouve que c'est en 1453 que Colomb commença à naviguer et, comme il dit aussi qu'il était alors âgé de 14 ans (n° 8), il ne peut être né qu'en 1439.

---

(5) D'Avezac, *Canevas*, pp. 19 et 20. M. Harrisse a fait le même raisonnement d'une manière très spirituelle. *Christophe Colomb devant l'histoire*, Paris, 1892, pp. 39.

Cette date s'obtient, comme on le voit, par une des nombreuses combinaisons auxquelles se prêtent les différentes assertions de Colomb. Celle-ci est une des moins probantes, car la supposition que Colomb avait navigué pendant 23 années avant son passage en Portugal ne tient pas debout. Cette date paraît avoir été suggérée pour la première fois par les savants éditeurs des *Cartas de Indias* Madrid, fol. 1877, p. 740, col. 2. M. Paz y Melia a repris cette thèse et l'a développée dans son mémoire : *Mas datas para la vida de Cristobal Colon,* publié dans les n°s 23 et 24 du *Centenario,* Madrid 1892, vol. III, p. 115.

IV. — 1445-1446-1447.

En 1501 Colomb compte quarante années de navigation. (n° 5), qui avaient commencé à l'âge de 14 ans (n° 8). En 1501 il avait donc 54 ans, et était né par conséquent en 1446 ou 1447. Autre calcul : Colomb navigua 23 ans sans interruption (n° 1). Ces 23 ans se terminèrent avec l'année 1483, puisque c'est en 1484 qu'il se fixa en Espagne (n° 10) et qu'il ne navigua plus jusqu'à l'année 1492. Donc, il commença ses voyages en 1460, et, comme il avait alors 14 ans (n° 8), c'est en 1446 qu'il est né. Autre manière encore : Colomb court les mers pendant 23 ans (n° 1). La discussion de ses projets lui prend 8 années en Espagne (n° 4). En 1500, il y avait 9 ans qu'il avait commencé ses découvertes (n° 3). Ensemble 40 ans (n° 5), plus 14 ans qui était son âge quand il commença à naviguer ; (n° 8), il avait donc 54 ans en 1500, et était né par conséquent en 1446.

Ces trois dates 1445, 1446 et 1447 sont obtenues par le même procédé et ont la même valeur, car tous les calculs de ce genre, exprimés en chiffres ronds, supposent une tolérance en dedans ou en dehors de plusieurs mois. Quand nous disons, par exemple, que si Colomb avait

54 ans en 1500, sa naissance pourrait également être reportée à la fin de l'année 1445 ou au commencement de l'année 1447, selon l'époque de l'année à laquelle notre Génois atteignit ses 54 ans. L'année 1446 que l'on choisit est une moyenne (6).

Cette date de 1446 se concilie assez bien avec les faits connus de la vie de Colomb et on a trouvé, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'elle était confirmée par les inductions tirées des actes notariés indiqués au chapitre des facteurs et des textes. C'est celle à laquelle la plupart des critiques compétents donnent la préférence (7). Le fait qu'elle est basée sur le témoignage même de Colomb, ne lui donne aucune valeur particulière, puisqu'elle est en contradiction avec d'autres témoignages venant également de Colomb. Remarquons en outre que si Colomb est né en 1446, sa mère et son père ont conservé pendant un quart de siècle la faculté procréatrice. En effet, nous savons que Diego, le quatrième fils de Domenico, est né en 1468 et que Barthélemy le troisième naquit en 1460. Or, Pellegrino, mort jeune, était né avant Barthélemy, et Bianchineta, la dernière, vit le jour après Diego. On peut donc placer sa naissance vers 1470. Si Colomb est né en 1446, il y a eu 24 années d'intervalle entre le premier et le dernier né de Domenico et de sa femme Suzanne. Nous verrons ailleurs ce qu'il faut penser des inductions tirées des documents notariés.

---

(6) D'Avezac, qui a présenté sous la forme la plus probante les arguments basés sur les assertions mêmes de Colomb, militant en faveur de l'année 1446, reconnait que les années 1445 et 1447 ont à peu près une valeur égale, mais que la loi empirique des moyennes doit faire préférer l'année 1446. « En définitive, — dit-il, en terminant la discussion — c'est pour la moyenne « de 1446 que nous avons eu raison d'opter, et c'est dans le courant de cette « année 1446 que, d'après la plus raisonnable interprétation de son propre « témoignage, est né l'illustre découvreur des Indes occidentales. » (*Canevas chronologique de la vie de Colomb*, Paris, 1873, pp. 30-31).

(7) Voir plus haut le tableau bibliographique des diverses dates assignées à la naissance de Colomb.

V. — 1448.

Colomb dit, d'une part, qu'il entra au service des Rois Catholiques en janvier 1486 (n° 2); ailleurs il assure qu'il avait alors 38 ans (le texte porte 28, n° 6). Trente-huit ans avant 1486, nous reportent à l'année 1448. C'est donc en 1448 que Colomb est né.

Cette démonstration qui appartient à M. de Lollis (8) est basée sur deux hypothèses. La première, c'est que, contrairement à ce que porte le texte colombien de la *Lettre rarissime*, il faut y lire 38 ans au lieu de 28. La seconde, c'est que Colomb parle, dans la phrase où se trouve ce chiffre, de l'époque à laquelle il prit du service en Espagne, ce qui est possible, mais le texte ne le dit pas. D'autres ont supposé que Colomb voulait parler de l'époque de son arrivée en Portugal. M. de Lollis trouve une confirmation de sa thèse dans l'acte notarié du 31 octobre 1470 (n° 13) qui établit, suppose-t-il, que Colomb est né après le 31 octobre 1445 et avant le 31 octobre 1451, auquel cas il avait nécessairement plus de 28 ans en janvier 1486, ce qui prouve que le chiffre de 28, donné par la *Lettre rarissime*, ne peut être exact et doit être corrigé et augmenté.

VI. — 1456.

Colomb entre au service des Rois Catholiques à 28 ans (n° 6), et son fils nous dit qu'il passa en Espagne en 1484 (n° 10). Il est donc né 28 ans avant 1484, soit en 1456.

Colomb ne dit pas que c'est en Espagne qu'il prit du service à 28 ans et son fils ne dit pas que cela eut lieu en 1484 ; il se borne à dire que c'est cette année-là que son père quitta le Portugal pour passer en Espagne. Colomb

(8) Lollis, *Scritti di Colomba*, vol. I (*Raccolta*), p. 204, note 1.

lui-même déclare en termes très explicites que c'est en janvier 1486 qu'il entra au service de l'Espagne (n° 2). On ne saurait donc déduire de ces données que Colomb est né en 1456.

Autre argumentation : En décembre 1492, Colomb dit qu'il avait 23 ans de navigation (n° 1), qui commencèrent, dit-il ailleurs, à 14 ans (n° 8), donc il était né 37 ans avant décembre 1492, c'est-à-dire en 1456.

Mais Colomb ne dit pas que ces 23 années de navigation doivent être placées immédiatement avant son voyage de 1492, et on ne peut supposer que c'est ce qu'il a voulu dire puisqu'il reconnaît lui-même avoir passé à terre les six années qui précédèrent son grand voyage.

Autre manière encore : A la fin de l'année 1500 Colomb compte 17 années de service en Espagne (n° 4), c'est-à-dire que ces années de service commencèrent en 1484 et comme il était alors âgé de 28 ans (n° 6), c'est en 1456 qu'il est né.

Ces trois arguments sont de Peschel (9), qui les a développés avec beaucoup d'érudition mais sans aucun succès. Outre les raisons indiquées qui en détruisent toute la portée, il faut encore remarquer que si Colomb était né en 1456, il n'aurait pu avoir 19 ans révolus en 1470, ainsi que le constate un acte authentique (n° 13). Il n'aurait pas eu non plus 60 ou 70 ans en 1506 mais seulement 50 et Bernaldez aurait encore moins pu dire qu'il mourut dans une belle vieillesse.

VII. — 1458.

Colomb prend du service en Espagne le 20 janvier 1486 (n° 2), étant alors âgé de 28 ans (n° 6) ; donc il

(9) Peschel, *Das Ausland*, 1866, n° 50 et dans *Geschichte des Zeitalters der Entdeckungen*, Stuttgart, 1877, p. 76.

était né 28 ans avant le 20 janvier 1486 ce qui nous reporte à l'année 1458.

VIII. — Conclusions.

L'examen critique que l'on vient de faire démontre, il semble, que toutes les dates auxquelles on a cru pouvoir placer la naissance de Colomb, en s'en rapportant uniquement aux sources colombiennes, c'est-à-dire d'après ce qu'a dit Colomb lui-même et d'après des informations qui remontent à lui, il n'y en a aucune qui soit acceptable. Toutes ont exactement la même origine, toutes s'appuient sur des assertions également authentiques, ayant exactement la même valeur, et qui, cependant, sont contradictoires. Assurément, il y en a plusieurs qui sont tellement contraires à la vraisemblance qu'on doit les écarter presque sans discussion ; mais le fait qu'il y en a d'autres qui sont plausibles et qui peuvent se concilier avec ce que nous savons de la vie de Colomb n'est nullement une garantie de leur exactitude, car plusieurs sont dans ce cas. Comment faire un choix entre celles-là ? Pourquoi éliminer l'une plutôt que l'autre, alors qu'elles viennent toutes de la même source et qu'elles soulèvent toutes des objections également sérieuses.

Ce qui est extraordinaire et ce qui ouvre la porte à toutes sortes de suppositions, c'est qu'il y ait un tel désaccord entre ces diverses assertions de Colomb. Est-ce la mémoire qui lui faisait défaut, ou est-ce intentionnellement qu'il s'exprimait de façon à nous dérouter chaque fois qu'il avait à dire quelque chose pouvant nous mettre sur une voie qui aurait conduit à la détermination de son âge ? Cette dernière supposition paraît tellement invraisemblable qu'on hésite à la faire. Et cependant comment expliquer autrement que par une intention arrêtée qu'un homme qui a si souvent parlé du nombre de ses années à

certaines époques de sa vie n'ait jamais fait connaître celle de sa naissance, ni l'âge qu'il avait au moment où il parlait?

Quelque signification que l'on donne à ce fait singulier, il faut s'arrêter à cette conclusion que les indications venant uniquement de Colomb, loin de faciliter la détermination de la date de sa naissance, obscurcissent davantage la question et obligent à chercher ailleurs les éléments nécessaires à la solution du problème. Voyons si nous ne les trouverons pas dans les actes des notaires de Gênes et de Savone, qui se rapportent à lui, mais qui ne viennent pas de lui.

CHAPITRE III

EXAMEN CRITIQUE DES DATES ASSIGNÉES GÉNÉRALEMENT A LA NAISSANCE DE COLOMB D'APRÈS CERTAINS ACTES NOTARIÉS.

I. — Exposé.

Les dates que nous allons maintenant étudier sont empruntées à des sources différentes de celles d'où viennent les indications précédemment examinées. Ce sont des pièces authentiques, des actes notariés, dont l'énumération se trouve au chapitre des textes et auxquels, soit Colomb lui-même, soit des membres de sa famille, ont pris part.

Nous avons dit, mais il convient de le répéter, comment la critique peut tirer parti de ces actes pour la recherche qui nous occupe. Les lois de Gênes et de Savone, villes qui furent les foyers de la famille de Colomb, et où les actes en question furent passés, reconnaissaient quatre différentes majorités : celles de 16, de 17, de 18 et de 25 ans, qui limitaient, dans nombre de cas, l'action des personnes ayant atteint l'une ou l'autre de ces majorités. Il est donc quelquefois possible d'inférer de la teneur de certains de ces actes, que ceux qui y sont mentionnés avaient ou n'avaient pas telle majorité, à la date que portent ces actes et d'arriver de cette manière à des déterminations approximatives de leur âge.

Si, par exemple, une pièce authentique constate la participation de Colomb à un acte auquel il ne pouvait pas prendre part avant d'avoir atteint la grande majorité de 25 ans, sans être autorisé par ses parents, on en conclut qu'à la date de cet acte, il avait atteint cette majorité. Et s'il existe plusieurs actes de ce genre, ce qui est le cas, on peut arriver, par leur comparaison, à circonscrire, dans des limites assez étroites, l'époque à laquelle il dut atteindre cette majorité, ce qui donne, à quelques années près, la date de sa naissance. Mais, pour être effectif, ce mode d'argumentation suppose deux choses, la première, c'est que la loi interdit réellement, dans les conditions indiquées, ce qu'on assure qu'elle interdit, et la seconde, c'est que les pièces notariées, citées en preuve, portent bien ce qu'on leur fait dire.

Ceci bien compris, nous allons exposer les principales thèses que les auteurs ont soutenues pour montrer que, d'après les données, ainsi obtenues, Colomb devait être né à telle époque, ou, plus exactement, entre telle date et telle autre.

II. — Argumentation de M. Desimoni.

Nous commençons par la thèse de M. Desimoni, qui, en sa qualité d'avocat génois, est particulièrement bien renseigné sur le côté légal de la question, et dont la manière de voir a fait école.

Colomb est né, nous assure cet érudit légiste, entre le 25 septembre 1445 et le mois de novembre 1447. Ce ne peut être ni avant la première de ces dates ni après la seconde qu'il naquit, parce que le 25 septembre 1470 (10), le

(10) M. Desimoni écrit partout 25 septembre et nous maintenons ses propres expressions, mais il a évidemment voulu parler de l'acte du 22 septembre. Cela ne change rien d'ailleurs à son argumentation (Voyez ch. I, n° 12).

31 octobre, même année, et le 26 août 1472, il signe des actes avec l'autorisation de ses parents, ce qui montre qu'il n'avait pas alors 25 ans, et qu'il était né, par conséquent, moins de 25 ans avant la date du dernier de ces actes, c'est-à-dire après le 26 août 1447. D'un autre côté, le 7 août 1473, il prend librement avec son frère cadet, Pellegrini, un engagement que ni lui ni ce dernier n'aurait pu prendre sans l'autorisation de leurs parents, s'ils n'avaient eu l'un et l'autre la grande majorité de 25 ans, ce qui reporte la naissance de Christophe avant le mois de novembre 1447, parce que, étant l'aîné, il avait au moins dix mois de plus que Pellegrini (11).

Ce premier résultat obtenu, M. Desimoni cherche, dans les données de source colombienne, une confirmation de sa théorie et une indication plus précise. Il trouve l'une et l'autre dans une des combinaisons auxquelles se prêtent les diverses assertions de Colomb : celle dont Spotorno, Robertson, D'Avezac et d'autres ont fait usage et qui a été exposée au chapitre précédent : Colomb prend la mer à 14 ans ; en 1500 il y avait 40 ans qu'il naviguait et il est

(11) Voici comment M. Desimoni établit ce point. Après avoir constaté que pour trois actes différents, en date du 25 septembre 1470, du 31 octobre de la même année et du 26 août 1472, Colomb avait besoin de l'autorisation de ses parents, alors que le 7 août 1473 *il n'en avait pas besoin*, notre critique s'exprime ainsi :

« Nous avons donc là quatre documents, dans trois desquels Christophe « Colomb s'oblige avec le consentement de son père, il a par conséquent « moins de 25 ans. Dans l'autre acte, celui du 7 août 1473, *il s'oblige librement*, donc il a pour le moins 25 ans accomplis, ce qui supposerait qu'il « est né au moins avant le 7 août 1448. Mais, dans ce même acte de 1473, « nous voyons comparaître et intervenir, librement aussi, le frère cadet de « Colomb, Giovanni Pellegrini. Celui-ci était donc également majeur. Si nous « supposons, avec Harrisse, un intervalle de dix mois entre la naissance des « deux frères, Christophe serait né avant novembre 1447, par suite il n'a pu « être majeur qu'au mois de novembre 1472 ; il ne l'était pas encore le « 26 août de la même année, date à laquelle son père l'autorisait à s'obliger. « Tout cela s'accorde parfaitement avec la date que nous avons assignée à la « naissance de l'amiral, en la plaçant entre les années 1445 et 1447. » (Desimoni, *Quistioni Colombiane*, dans la *Raccolta*, p. 23).

mort six ans après, c'est-à-dire à 60 ans. Donc il était né en 1446, date qui s'intercale naturellement dans l'intervalle de 1445 à 1447 déterminé par M. Desimoni (12).

On a vu au chapitre précédent ce qu'il faut penser de ce dernier argument, emprunté à des assertions de Colomb en contradiction avec d'autres, venant de lui-même, et ayant exactement la même valeur ; il est inutile d'y revenir encore. Quant à l'argument fondamental de M. Desimoni, celui auquel il attribue, évidemment, le plus d'importance, il est erroné. Le fait que Colomb était autorisé en 1470 et en 1472 ne suppose pas, nécessairement, qu'il n'avait pas encore la grande majorité de 25 ans. Nous croyons, comme M. Desimoni, que tel était le cas ; mais ce n'est pas la constatation d'une autorisation donnée qui le montre. Il y a deux raisons pour lesquelles l'autorisation paternelle pouvait être ici nécessaire, quel que fût l'âge. La première c'est que, même majeur de 25 ans, le fils ne pouvait s'obliger, dans tous les cas, sans le consentement du père ou de l'aïeul (13), à moins qu'il ne fût établi qu'il faisait publiquement le commerce, avec le consentement tacite des parents (14). La seconde, c'est

(12) « J'ai recueilli ce qu'il y avait de plus clair dans ces passages « (de Colomb) et j'ai reconnu, que l'amiral déclarant une fois avoir commencé « à naviguer à 14 ans et une autre fois, en 1500, disant qu'il a navigué pen- « dant quarante ans, on trouve qu'à ce moment il avait vécu cinquante- « quatre ans, et, comme il est mort six ans après, en 1506, cela veut dire « qu'il était alors âgé de 60 ans et qu'il était né en 1446. » (Desimoni, *Quistioni Colombiane* (*Raccolta*, p. 18).

(13) Voyez au chapitre des textes, le nº 18. « La majorité légale, sous la « République génoise, dit M. Desimoni, fut toujours, comme chez les « Romains, à 25 ans accomplis. » (*Quistioni Colombiane*, p. 33). Sans doute, l'usage et les habitudes commerciales ont dû apporter à Gênes des atténuations à l'exercice de ce droit, et M. Desimoni a peut-être raison de dire que dans une ville comme celle-là, la rigueur de la puissance paternelle était surtout une conception théorique. Elle avait cependant revêtu les formes légales et ce fait suffit pour nous laisser dans l'incertitude relativement aux cas où le statut était appliqué.

(14) Voir ci-dessus au ch. I, le statut auquel on se réfère ici (nº 19).

que, dans les trois actes en question, le père de Colomb était obligé et que, dans ce cas, ces actes auraient été nuls, s'il n'y était intervenu, son fils eût-il cinquante ans et fût-il engagé ostensiblement dans des affaires de commerce. Les statuts sont à cet égard très explicites (15). Le fait que Colomb était autorisé en 1470 et 1472 ne prouve donc rien relativement à l'âge qu'il pouvait avoir alors, puisque dans ce cas là cette autorisation lui était nécessaire, qu'il fût majeur ou mineur.

Le raisonnement que fait M. Desimoni au sujet de l'acte du 7 août 1473 n'est pas meilleur. Il pose en fait que Colomb intervient dans cet acte sans autorisation, ce qui est douteux, et il infère de cette donnée incertaine, que Colomb était, à cette date, majeur, alors que les statuts prévoient des cas où le mineur peut s'obliger sans autorisation. De ce que l'acte du 7 août 1473 ne porte pas, en toutes lettres, que les deux fils de Domenico et de Susanne étaient autorisés par eux, il ne faudrait pas conclure qu'ils pouvaient se passer de cette autorisation et qu'ils ne l'avaient pas, car il résulte de la nature même de l'acte que c'est avec le consentement de leurs parents qu'ils y interviennent, puisque c'est à leur demande et pour eux qu'ils le font (16).

On peut aussi se demander si, pour prendre part à un acte, comme celui du 7 août 1473, portant un consentement de pure forme, donné en faveur du père et par lequel celui-ci, ne se trouvait obligé à rien, une autorisation formelle était nécessaire au majeur de 16 ans faisant ses affaires lui-même, ce qui était assurément le cas pour Colomb qui, en 1473, avait certainement dépassé sa vingt et unième année (17).

---

(15) Même statut.

(16) Nous revenons plus loin sur cet argument.

(17) Voir chapitre I, n° 20, où nous avons dit que la dispense accordée au mineur de XVI ans s'étendait pratiquement à une foule de choses. M. Desi-

Le fait capital, qui n'a pas été remarqué est celui-ci : Pour signer un contrat par lequel il s'oblige, le fils a besoin, jusqu'à tel âge, de l'autorisation du père. Mais une autorisation que donne le fils n'est pas un contrat. La loi dit que la femme sera autorisée par deux parents. Il faut entendre des parents pouvant autoriser d'eux-mêmes. Une personne qui a besoin d'être autorisée à autoriser, ne peut pas autoriser. Il y a contradiction dans les termes. Une autorisation, par essence même, doit émaner exclusivement de celui qui la donne. Il est contraire au bon sens qu'un fils soit autorisé par un père à autoriser la mère à vendre un bien dans l'intérêt du père. Le fait que le notaire mentionna d'abord l'autorisation du père est une preuve que ni Christophe ni Pellegrini n'avaient 25 ans. Cette mention avait été faite à bon droit, en ce qui concerne l'âge ; mais le notaire aura remarqué qu'une autorisation n'est pas un contrat et il biffa cette mention. Ces deux objections ruinent complètement l'argumentation si soigneusement élaborée par M. Desimoni.

III. — Argumentation de M. Harrisse.

Nous passons maintenant à la théorie de M. Harrisse qui, plus que personne, peut-être, a contribué à faire prévaloir l'opinion qu'on peut inférer, avec certitude, de

---

moni, qui est aussi de cet avis, donne l'opinion de jurisconsultes italiens d'après lesquels « le contrat fait par le mineur (évidemment ayant plus de « 16 ans) était valable en tant qu'il s'obligeait lui-même ; et que le « fils, encore sous la puissance paternelle, peut disposer librement des « choses qui ne concernent pas l'usufruit du père, c'est-à-dire, d'une « manière générale, les intérêts du père, sans le consentement de celui-ci » (*Quistioni Colombiane* p. 34). C'était le cas pour l'acte de 1473 où Colomb ne s'engageait que pour lui-même. Dans les trois actes de 1470 et 1472, visés par M. Desimoni, le père étant obligé devait nécessairement intervenir ; il n'avait pas à le faire dans l'acte de 1473 qui ne l'engageait à rien.

certains actes des notaires de Gênes et de Savone que Colomb, à la date de ces actes, avait ou n'avait pas atteint la grande majorité de 25 ans.

En 1884, dans son grand ouvrage sur Colomb, l'éminent critique fait le raisonnement suivant :

Colomb est né après le 24 mai 1446 et avant le 20 mars 1447, parce que le 25 mai 1471 sa mère s'oblige, sans qu'il intervienne dans l'acte, ce qui montre qu'il n'avait pas alors 25 ans, et parce que le 20 mars 1472 il est témoin à un testament, ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'avait eu 25 ans (18).

Ce raisonnement est basé sur deux assertions contestables. Le fait que la mère de Colomb se fit assister, le 25 mai 1471, par des voisins et non par son fils, n'implique pas, nécessairement, que celui-ci était mineur, à ce moment, car, d'une part, il pouvait être absent, et de l'autre, les textes légaux, applicables dans la circonstance, ne sont pas suffisamment précis pour autoriser une affirmation de ce genre. M. Harrisse lui-même le reconnaît (19). Également, le fait que Colomb fut témoin au testament de Monleone ne prouve pas qu'il avait alors la grande majorité, puisqu'un mineur pouvait être témoin à ces sortes d'actes ; c'est encore M. Harrisse qui le constate (20). Devant ces deux

---

(18) « Le testament du 20 mars 1472 et *a fortiori* la garantie donnée le « 26 août suivant, autorisent la supposition qu'au printemps de cette année « il (Colomb) avait atteint l'âge de majorité. Christophe Colomb serait donc « né entre le 25 mai 1446 et le 20 mars 1447 » (Harrisse, *Christophe Colomb, son origine*, etc. vol. I, p. 240).

(19) Parlant de l'acte de mai 1471 et de ceux de mars et d'août 1472, M. Harrisse dit : « Ils ne prouvent pas absolument que Christophe Colomb « était âgé d'au moins 25 ans en mai 1471, ni même en mars et août 1472 ; « mais on ne peut non plus en déduire qu'à ces dates il était encore mineur » (*Loc. cit.* vol. I, p. 238.)

(20) « On ne saurait inférer du testament de Nicolo Monléone que Chris- « tophe Colomb fût âgé d'au moins 25 ans en mars 1472 » (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 227). Quelques auteurs ont pensé qu'il fallait être au moins majeur de 21 ans pour agir comme témoins. Mais M. Desimoni qui,

objections, cette première argumentation de M. Harrisse tombe comme celle de M. Desimoni.

Après la découverte de l'acte d'octobre 1470, portant que Colomb avait alors 19 ans révolus, fait qui dérange tous les calculs antérieurs, mais qui n'ébranla pas M. Harrisse dans sa conviction que cet acte, comme les autres, indiquait seulement que Colomb avait alors dépassé une certaine majorité, sans avoir encore atteint l'autre, l'auteur de *Christophe Colomb* a fait un autre raisonnement, qui peut se formuler ainsi :

Le 31 octobre 1470, Colomb avait plus de 19 ans, mais pas encore 25. Il ne peut donc pas être né avant le 31 octobre 1445, parce que, dans ce cas, il aurait eu 25 ans le 31 octobre 1470; il ne peut pas non plus être né après le 31 octobre 1451, parce qu'alors, il n'aurait pas eu 19 ans accomplis le 31 octobre 1470 (21).

Cette théorie est en contradiction avec l'autre. Ici Colomb a pu naître dès le lendemain du 31 octobre 1445, le 1er novembre 1445, par exemple, parce qu'il lui aurait encore manqué un jour, le 31 octobre 1470, pour atteindre sa grande majorité de 25 ans. Dans la précédente, il n'a pu naître qu'après le 25 mai 1446, parce que s'il était né avant, il aurait été majeur le 25 mai 1471, époque à laquelle il ne l'était pas, selon M. Harrisse. En outre, si Colomb avait 19 ans révolus en octobre 1470 et 25 en mars 1472, comme le dit M. Harrisse dans sa première théorie, c'est nécessairement entre ces deux dates

---

repousse cette opinion, dit qu'il ne connaît aucun texte exigeant plus de 14 ans en pareils cas, et il cite à l'appui de sa manière de voir le formulaire du notaire Viceti : *Formularium instrumentorum testamentorum, procurarum*, etc. Gênes, 1672. Voyez *Quistioni Colombiane*, p. 36.

(21) « Comme en droit romain et génois il y avait plusieurs majorités, « dont la dernière était fixée à l'âge de vingt-cinq ans, Christophe Colomb « est né entre le 31 octobre 1446 et le 31 octobre 1451. Nous penchons pour « une date plus rapprochée de 1446 que de 1451. » (*Christophe Colomb devant l'Histoire*, Paris 1892, 8°, p. 36). M. Harrisse a écrit « octobre 1446 » ; mais il a évidemment voulu dire octobre 1445.

qu'il atteignit sa majorité. Il serait donc né entre le 31 octobre 1445 et le 20 mars 1447, et non entre le 31 octobre 1445 et le 31 octobre 1451. Cette interprétation de l'acte d'octobre 1470, ne s'accorde pas non plus avec celle donnée des autres actes. Car enfin, si Colomb avait 25 ans en novembre 1472, comme croit l'établir M. Desimoni, d'après M. Harrisse lui-même, ce n'est pas 19 ans révolus qu'il avait le 31 octobre 1470, c'est 22 ans, et alors le notaire l'aurait constaté.

IV. — Conclusions.

Il est inutile de mentionner les opinions des autres auteurs qui ont voulu fixer la date de la naissance de Colomb, d'après l'interprétation contestable, exposée ci-dessus, des pièces empruntées aux archives des notaires de Gênes et de Savone.

Ils n'apportent aucun élément nouveau à la discussion, et leur argumentation est la même que celle de M. Desimoni et de M. Harrisse; les dates proposées sont quelquefois différentes ; mais le raisonnement qui y conduit ne varie pas, et ne peut aboutir qu'à des résultats contestables. Pour donner ces résultats comme établis, pour affirmer que les actes en question montrent que Colomb ne peut être né qu'en 1446 ou en 1447, ou entre les années 1445 et 1451, il faut commencer par faire la preuve que les conditions d'âge indiquées pour prendre part aux différents actes qui servent de bases à la démonstration sont bien définies et ne souffrent ni exceptions ni interprétations variables. Or, c'est là un point très obscur et particulièrement difficile à fixer aujourd'hui. Nous avons bien des textes de loi qui confirment l'assertion qu'en général un mineur ne pouvait s'obliger librement, c'est-à-dire sans l'autorisation des parents; mais ces textes ne

sont pas tellement explicites qu'on ne puisse les entendre de différentes manières et même leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. De ce qu'un mineur était capable de s'obliger dès l'âge de 16 et de 18 ans avec l'autorisation des parents ou du magistrat, il ne s'ensuit pas que cette autorisation lui était inutile à un âge plus avancé, car nous voyons qu'elle était demandée même après 25 ans (22). Nous voyons aussi, et c'est M. Desimoni lui-même qui le constate, qu'un mineur de 14 ans pouvait servir de témoin à un testateur (23). La présence de Colomb comme témoin à l'acte du 20 mars 1472, ne prouve donc pas qu'il était alors majeur.

M. Harrisse, qui a discuté cette question avec beaucoup d'érudition, a dû constater que deux au moins des actes cités ne prouvent rien et, après avoir lu son travail, on sera forcé de convenir, malgré lui-même, que les dispositions légales qu'on invoque comportent tant d'exceptions et reçoivent des applications si différentes, qu'il est impossible d'en tirer aucune conclusion concordante relativement à l'année de la naissance de Colomb (24). Remarquons, en outre, qu'il est bien difficile de dire aujourd'hui comment les notaires de l'époque comprenaient et appliquaient ces lois. Combien de prescriptions légales sont de

---

(22) Voir au chapitre I le texte n° 19. M. Harrisse, qui cite aussi ce texte y ajoute le commentaire suivant : « Cette tutelle perpétuelle du fils était générale en Italie. » (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 233). Comment, dès lors, peut-on affirmer que, parce que Colomb était autorisé le 26 août 1472 il avait nécessairement moins de 25 ans ?

(23) Desimoni, *Quistioni Colombiane*, in *Raccolta*, pp. 36-37. M. Harrisse avait déjà fait la même remarque.

(24) Voir le chapitre : *Date de sa naissance*, dans le *Christophe Colomb* de M. Harrisse, vol. I, pp. 223-241. Une preuve évidente de l'incertitude qui règne sur la portée des prescriptions légales relatives aux limites d'âge établies par les statuts génois et savonais, c'est que deux critiques aussi versés dans la matière que M. Harrisse et M. Desimoni ne s'accordent pas sur l'interprétation qu'ils donnent de l'acte du 26 août 1472. Pour M. Harrisse, Colomb était alors majeur ; pour M. Desimoni, il ne l'était pas.

nos jours ou mal comprises ou mal appliquées par les officiers ministériels ! Comment, dès lors, être absolument certain que, dans telle ou telle circonstance c'est parce que Colomb avait ou n'avait pas 25 ans qu'il a pris part à certains actes ? Que de motifs, impossibles à préciser aujourd'hui, peuvent avoir déterminé la présence ou l'absence de Colomb lors de la passation de ces actes (25) ! Nous devons donc considérer la suite de déductions par lesquelles on croit pouvoir avancer, en se basant sur ces actes, que Colomb est né en 1446 ou en 1447, ou entre l'une de ces dates et l'année 1451, comme donnant simplement des indications probables. On ne peut tirer de prémisses incertaines aucune conclusion certaine.

---

(25) Un des critiques les plus compétents qui aient traité cette question, M. Desimoni, fait la remarque suivante, qui montre que les textes mêmes des dispositions légales sur lesquelles on s'appuie n'étaient pas fixés. « On « sait que ces statuts — ceux de Gênes — n'étaient pas généraux, mais cons- « tituaient seulement des exceptions au droit romain, et qu'en outre, beau- « coup de choses s'y étaient introduites par la coutume, qui s'était formée « peu à peu, par suite des progrès du commerce et de la civilisation, sans « avoir été insérées dans les lois avant les derniers temps. » (DESIMONI, *Quistioni Colombiane*, p. 31 *in Raccolta*).

CHAPITRE IV

DATE VÉRITABLE
DE LA NAISSANCE DE COLOMB.
— 1451 —

I. — Position de la question.

On a montré les objections que soulèvent les différentes dates qui ont été assignées jusqu'à présent à la naissance de Colomb. Aucune, on l'a vu, pas même celle de 1446-1451, qui a paru acceptable à un juge aussi difficile que M. Harrisse, n'est recevable autrement qu'à titre d'hypothèse et à défaut d'une autre plus probable. On peut ajouter que si celle-là, particulièrement, a pu être prise en sérieuse considération, c'est parce qu'on n'a point soumis à un examen suffisamment rigoureux les considérations sur lesquelles on a cru pouvoir l'établir.

Nous nous proposons de montrer que, parmi ces mêmes documents dont on a péniblement tiré les insuffisantes indications de date qu'une critique sévère est obligée d'écarter, il y en a un qui nous livre la solution du problème et qui permet de poser en fait que Colomb est né en 1451.

Le premier qui ait vu que le document dont nous parlons indiquait cette solution est M. Richard Davey, auteur d'un article intéressant sur la Jeunesse de Colomb publié à Londres, en 1892. M. Davey avait été envoyé à Rome

par Sir Augustus Adderley, commissaire pour la section des Indes occidentales, à l'Exposition Coloniale, afin de recueillir des documents relatifs aux Colonies Américaines et, au cours de ses recherches, il avait été amené à s'occuper de Colomb. Dans l'article ci-dessus mentionné il se borna à avancer que Colomb était né en 1451 (26) ; mais sans développer son opinion, qui passa inaperçue et je ne sache pas qu'elle ait été reprise par personne avant que M. de La Rosa ne la portât au congrès des Américanistes de 1901, où il affirma que Colomb était né en 1451, affirmation qu'on retrouve dans son *Mémoire sur les problèmes relatifs à Colomb* extrait du Compte rendu de ce même congrès (27).

Nous allons, à notre tour, reprendre cette question et montrer que Messieurs Davey et La Rosa ont eu raison de donner la date de 1451 pour être celle de la naissance de Colomb.

II. — L'acte du 31 octobre 1470, et la phrase : majeur de dix-neuf ans.

Le document qui justifie cette conclusion est un acte notarié que connaissent, depuis sa publication en 1887,

---

(26) « From another and most important document recently discovered by « the marquis Staglieno in the *Atti Notarili* of the city of Genova, Christo- « pher Columbus is stated to be nineteen years in 1470. He was therefore « born, we may presume, in october 1451, precisely during the time of his « father's residence in the house, now declared officially to have been his « birthplace, and situated hard by the noble old Gate [of Saint-Andrea. » (Richard Davey, *The boyhood and youth of Columbus* (*The National Review*. London, october 1892). Un peu plus bas, M. Davey donne une traduction anglaise de la principale clause de cet acte.

(27) « On a vieilli tout exprès Colomb, pour pouvoir expliquer ses voyages « imaginaires et autres légendes; il était né à Gênes, et point à Savone « (malgré certains documents), en 1451, probablement le 25 juillet, jour de la « Saint-Christophe. Cette date est capitale, et une fois fixée, tout le reste « s'explique facilement. Les hésitations de M. Harrisse entre 1446 et 1451 — « lequel, au fond, est d'accord avec nous — proviennent de ce qu'il n'a pas

tous ceux qui se sont occupés de la date de la naissance du célèbre navigateur. C'est l'acte, déjà mentionné ci-dessus, qui fut rédigé à Gènes le 31 octobre 1470 par le notaire L. Raggio, et où Colomb est désigné comme fils de Domenico, âgé de 19 ans accomplis : *Major annis decemnovem* (28).

Il semblerait que cette expression n'était susceptible que d'une seule interprétation, et qu'on ne pouvait y voir autre chose que ce qui est indiqué par le texte même, à savoir que la personne nommée — Colomb — avait plus de 19 ans. Cependant M. Desimoni et M. Harrisse, auxquels l'acte fut communiqué, et M. Staglieno lui-même, en jugèrent autrement ; ils ont pensé que la phrase *major annis decemnovem* — mot à mot « majeur de 19 ans » — ne voulait pas seulement dire que Colomb avait 19 ans passés ; mais qu'elle indiquait, en outre, qu'il n'avait pas encore 25 ans. En d'autres termes *major annis decemnovem* signifie pour eux : plus de 19 ans, pas encore 25 (29).

En exprimant cette opinion, ces éminents critiques partent du fait, indiqué ci-dessus, que les statuts de Gènes de l'époque reconnaissaient plusieurs majorités, dont chacune était limitée par certaines restrictions, et supposent que le notaire n'avait à constater que la majorité atteinte. Ainsi, quand il mentionne une majorité de 16, de 17, de 18 ou de 25 ans, il entendrait seulement dire que la personne à laquelle cette majorité est reconnue jouit de la

---

« saisi le sens vrai des lois municipales de Gênes au XV[e] siècle sur les majo-« rités, et que nous avons étudiées (Edition de 1498) » GONZALEZ DE LA ROSA. *La solution de tous les problèmes relatifs à Christophe Colomb*, etc... Extrait du compte rendu du Congrès international des américanistes, tenu en septembre 1900. Paris, Leroux, 8°, p. 19.

(28) Voyez l'acte au chapitre des Facteurs et Textes, n° 13.

(29) « The expression used here means that Columbus had attained the majority of nineteen years and not yet that of twenty-five. » (HARRISSE, *Cristopher Columbus and the Bank of Saint-George*. New-York, 1888, 4°, p. 80, note 4). Voir aussi le *Christophe Colomb devant l'Histoire*, du même critique, Paris, 1892, p. 65.

capacité légale de faire la chose que l'acte où elle intervient porte qu'elle fait. Majeur de 18 ans, par exemple, voudrait dire, non pas âgé de 18 ans révolus, mais ayant atteint la majorité légale de 18 ans, c'est-à-dire pouvant exercer les droits que l'on acquiert avec cette majorité, sans que l'on puisse inférer de là que celui dont il est question n'avait que 18 ans ; il pouvait en avoir 19, 20, 21 et même 24, mais pas 25, parce qu'alors le notaire aurait dit qu'il avait cette majorité et non celle de 18 ans.

Cette théorie, applicable peut-être dans certains cas, l'est-elle dans ceux où le notaire indique un nombre d'années qui ne correspond à aucune des quatre majorités établies par les statuts, comme dans celui qui nous occupe ? Mettons que l'expression de « majeur de 25 ans » peut avoir seulement pour objet d'indiquer une limite d'âge, c'est-à-dire une capacité légale, et que la personne à laquelle le notaire reconnaît cette capacité pourrait avoir bien plus de 25 ans. Mais en serait-il de même, s'il avait dit « majeur de 26 ans, ou majeur de 27 ans, ou majeur de n'importe quel nombre d'années en plus de la grande majorité légale de 25 ans ? Voilà la question.

Un examen plus attentif des textes va montrer ce qu'il faut penser à cet égard.

III. — Les dispositions légales applicables au cas.

De quoi s'agit-il dans l'acte du 31 octobre 1470 ? D'une obligation prise solidairement par Domenico Colomb et son fils Christophe de payer à un nommé Bellesio une somme de 48 lires et 13 sous, monnaie de Gênes, qui lui restait due sur une partie de vin qu'il leur avait vendue. Que devait faire le notaire dans cette circonstance ? Il devait s'assurer si Colomb avait la capacité légale de

prendre un tel engagement, c'est-à-dire, s'il était, au point de vue du droit écrit ou coutumier de Gênes, dans les conditions nécessaires pour que l'obligation qu'il prenait eût une valeur juridique.

On a vu ci-dessus qu'à Gênes la puissance paternelle, telle que l'entendaient les Romains, était diminuée par des statuts qui créaient différentes majorités ou limites d'âge auxquelles le fils, dans des conditions déterminées, pouvait s'obliger sans le consentement du père. Si Colomb, lorsqu'il se présenta devant le notaire Ragio pour reconnaître sa dette envers Bellesio, n'avait pas été assisté et autorisé par son père, le notaire eût dû voir s'il se trouvait dans les conditions voulues pour que l'un des statuts limitatifs de la puissance paternelle lui fût applicable, à savoir: s'il était majeur de 16 ans et engagé dans le commerce à la connaissance du père qui ne s'y opposait pas (30); ou majeur de 17 ans et, quoique ne faisant pas le commerce, muni de l'autorisation de parents ou de voisins (31); ou majeur de 18 ans et ayant la dispense d'âge que le magistrat pouvait accorder (32); ou, enfin, majeur de 25 ans, et, si, dans tous les cas, l'acte auquel il allait souscrire n'engageait pas son père sans assentiment de ce dernier (33).

Mais aucune de ces questions ne se posait pour le notaire, parce que la présence du père et sa participation à l'acte simplifiaient les choses et supprimaient toute difficulté légale, de sorte qu'il ne lui restait plus qu'à établir l'identité de celui pour lequel il allait instrumenter, ce qui se faisait plus particulièrement en indiquant l'âge. Il est possible que cette formalité pouvait être remplie

(30) Voir au chapitre des facteurs et des textes l'extrait, nº 20, des statuts de Gênes en vigueur du temps de Colomb.

(31) *Ibid*, nº 21.

(32) *Ibid*, nº 22.

(33) *Ibid*, nºˢ 19, 20 et 21.

en constatant que Colomb avait atteint l'une des majorités fixées par les statuts. Dans ce cas, on aurait pu dire qu'il était majeur de 16, de 17, de 18 ou de 25 ans, ce qui n'aurait indiqué son âge que d'une manière approximative, mais suffisante, dans l'espèce, en raison de la présence du père. Si le notaire s'était exprimé ainsi, on aurait peut-être raison de penser que cette mention d'une majorité particulière ne préjugeait rien relativement au nombre d'années que Colomb pouvait avoir en plus de la majorité indiquée.

Mais le notaire a procédé autrement. Au lieu de dire que Colomb avait atteint l'une des majorités prévues par les statuts, il le désigne comme majeur de 19 ans : *major annis decemnovem*. Pourquoi ? Dans la théorie qui est ici combattue, cela voudrait dire qu'il avait dépassé l'âge de 19 ans, sans avoir atteint celui de 25. Mais pour que cette interprétation fût valable, il faudrait trouver une raison à cette mention de 19 années données à Colomb, et on n'en trouve pas.

Si, d'après la loi, l'âge de 19 ans fixait une limite légale quelconque, au-dessous de laquelle certains actes ne pouvaient être accomplis valablement, comme par exemple l'âge de 16 ans et ceux de 17 et de 18 ans, on pourrait, à la rigueur, donner à l'expression ce sens spécial. Mais tel n'est pas le cas ; il n'est pas question d'une majorité ou limite légale de 19 ans dans les anciennes lois de Gênes. En admettant d'ailleurs qu'une disposition quelconque indiquait que certains actes ne pouvaient être faits avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans, cette disposition ne s'appliquait pas au cas dont il est ici question, puisque pour prendre l'engagement de payer une dette avec l'assentiment du père, la loi ne posait aucune limite d'âge.

La raison que l'on veut trouver à la mention des 19 années de Christophe n'existe donc pas. Tout s'ex-

plique naturellement, au contraire, si l'on ne voit dans l'acte que ce qui est dit. Colomb est *major annis decemnovem,* c'est-à-dire qu'il a 19 ans passés ou révolus. Voilà une affirmation claire, nette, précise et il n'est pas nécessaire d'y chercher autre chose que ce qu'elle indique : l'âge de la personne mentionnée. Colomb, déclare l'officier ministériel, était âgé de 19 ans révolus le 31 octobre 1470, jour où il comparaissait devant lui, c'est-à-dire qu'il avait alors, non pas, 2, 3, 4 ou 5 ans de plus que telle majorité spéciale fixée par la loi, ou de moins que telle autre, mais exactement 19 ans passés, c'est-à-dire pas encore 20 ans. Il est évident, en effet, que si Colomb avait eu alors 20, 21, 22 ans ou plus, et non 19 ans seulement, le notaire l'aurait constaté et au lieu d'écrire : majeur de 19 ans il aurait écrit majeur de 20, de 21, de 22 ans ou de plus, ce qui ne peut être entendu que dans un sens littéral, et non dans un sens juridique, puisqu'il n'existait pas de majorité légale fixée à ce nombre d'années.

IV. — Majeur de tant d'années ou âgé de tant d'années révolues, sont synonymes.

L'examen comparé d'un assez grand nombre d'actes notariés semblables à celui dont il est ici question confirme la conclusion que majeur de tant d'années ou âgé de tant d'années révolues ont le même sens. On ne trouve d'autres formules que dans les circonstances où, la question d'âge important peu, le notaire ne vise pas à la précision. Il fait suivre alors la mention d'âge du mot *environ*. Ainsi dans le contrat d'apprentissage de Giovanni, fils d'Antonio Colombo (34), on dit qu'il est âgé de 14 ans ou environ, *vel circa,* parce que la question d'âge n'ayant aucune importance pour la validité de l'acte, il n'y avait pas lieu

(34) 4 juin 1460, *Raccolta... Documenti,* n° 16.

d'être plus précis. On peut citer encore le contrat d'apprentissage de Antonio Leverone (35), où il est dit âgé de douze ans environ : *œtatis annorum XII in circa.* Mais lorsque le notaire s'exprime avec précision, quel que soit d'ailleurs l'âge, il se sert de la formule : majeur de tant d'années, c'est-à-dire de tant d'années révolues. Ainsi dans le cas de Jacopo (Diego) frère de Colomb qui prétend avoir atteint la première majorité (36) on dit dans l'acte : majeur de 16 ans, et, pour bien marquer qu'il s'agit seulement de constater qu'il a bien cet âge on le lui fait déclarer sous serment : *major annis sexdecim, juravit.* S'il avait eu plus de 16 ans il l'aurait dit, c'est évident.

Le cas de Cressio fournit un autre exemple de la même manière d'employer le mot majeur (37). L'acte porte qu'il déclare être majeur de 25 ans, (*ut asserit)* et à l'appui de cette déclaration, il est fait remarquer qu'il est de notoriété publique qu'il fait ses affaires lui-même, sans que ses parents aient à intervenir. Il s'agit, évidemment, de quelqu'un dont l'apparence ne représentait pas 25 ans, ou dont l'âge pouvait être mis en question, et le notaire montre qu'outre la déclaration de l'intéressé, il y a des faits qui la corroborent. Si Cressio avait dépassé la grande majorité de quelques années, il le constaterait comme on le fait pour le cas de Zerega cité par Desimoni, lequel déclare être majeur de 40 ans, ce qui signifie qu'il a 40 ans révolus, soit : la grande majorité de 25 ans, plus 15 autres années (38). La phrase, autrement, n'aurait pas de sens. M. Desimoni cite un autre acte où un individu est qualifié de majeur de 22 ans (39). Quel autre sens peut-on donner à cette phrase,

---

(35) 1er avril 1439, *ibid*, n° 2.

(36) 10 septembre 1484, *ibid*, n° 68.

(37) 27 mars 1451, *ibid*, n° 13.

(38) Desimoni, *Quistioni* in *Raccolta*, p. 37.

(39) *Loc. cit.*, p. 37.

si ce n'est que l'individu dont on parle a bien la majorité légale de 16 ou de 18 ans, puisqu'il en a 22 ? Cet érudit, dont les conclusions sont cependant différentes des nôtres, n'hésite pas à dire, qu'à son avis, même la phrase : *major annorum XVI* — à plus forte raison celle de « majeur de 19 ans » — n'est qu'une formule habituelle aux notaires et n'indique aucune limite d'âge (40). Si elle en indiquait une, si elle voulait dire que le majeur de 19 ans a dépassé cette première majorité de 16 ans, mais n'a pas encore atteint la majorité suivante, ce qui ne déterminerait son âge que dans une certaine limite, comment expliquer la même phrase quand au lieu de 19 on lit 22 et 40 ?

V. — Majeur de 19 ans veut dire âgé de 19 ans révolus.

Ne faut-il pas, dès lors, se rendre à l'évidence, et ne voir dans l'expression : majeur de tant d'années, qu'une manière de dire l'âge même des personnes auxquelles ces

---

(40) « Les auteurs qui s'occupent des questions colombiennes sont souvent « arrêtés par des expressions où le chiffre des années est mentionné, « comme dans *major annorum XVI*, ou *major annorum XVIIII*, qui veulent « dire majeur de seize ans et majeur de dix-neuf ans, et se demandent s'il « n'y avait pas une limite légale, différente dans chaque état ou profession, « relativement au droit de contracter une obligation. Pour notre part, en « dehors des limites dont nous avons parlé (celles indiquées ci-dessus) nous « trouvons d'autres exemples qui nous paraissent montrer que la déclaration « d'âge, dans la plupart des cas, devait être une formalité générale et « usuelle chez les notaires, pour constater l'identité des personnes contrac- « tantes. Ainsi, nous voyons Pontalino Bavarello, neveu de Christophe « Colomb, déclarer son âge de vingt-sept ans sans qu'on puisse tirer de là « aucune conséquence relative à une limite d'âge. Dans d'autres actes, nous « trouvons une mention de *major annorum XXII*, majeur de vingt-deux ans, « sans qu'on puisse voir là une allusion à une limite d'âge. Nous voyons « encore qu'en 1508 Jean de Zerega se dit majeur de quarante ans et négo- « ciant public alors qu'il lui suffisait de se dire majeur d'âge. » DESIMONI *Quistioni Colombiane* (*Raccolta*), p. 37.

phrases s'appliquent ? On est donc en droit de conclure, comme nous le disions tout à l'heure, que lorsque dans l'acte du 31 octobre 1470 Colomb est déclaré être majeur de 19 ans, cela signifie simplement qu'il a 19 ans accomplis, mais pas encore 20 ans. Le notaire emploie cette formule pour dire que le témoin est en règle, puisqu'il a 19 ans, soit trois ans de plus que la petite majorité légale de 16 ans exigée dans la circonstance.

L'acte d'août 1473 (n° 17) s'oppose, assure-t-on, à cette conclusion, parce que, si Colomb n'avait que 19 ans en octobre 1470, il ne pouvait en avoir 25 en 1473. C'est évident, et s'il était établi que Colomb avait réellement 25 ans le 7 août 1473, notre argumentation tomberait à plat. Mais tel n'est pas le cas. On *suppose* que Colomb avait 25 ans à cette date, parce qu'on *suppose* qu'il était nécessaire qu'il eût cet âge pour intervenir dans cet acte, ce qui n'est rien moins que prouvé. Il n'y a aucune raison de croire que le mineur de 25 ans, qui pouvait s'engager et s'obliger à bien des choses sans l'autorisation de ses parents, n'avait pas la faculté de donner un consentement de pure forme à la vente que faisaient ses parents. L'objection, qu'il fallait, pour que ce consentement fût valable, l'autorisation des parents, est puérile, car, en fait, cette autorisation résulte de la nature même de l'acte dont les parents sont les parties principales. Il eût été absurde au notaire d'inscrire dans cette pièce que Colomb était autorisé par ses parents à les autoriser à faire ce qu'ils se proposaient de faire. Ce n'est pas malgré, ou à l'insu de ses parents que Colomb intervient dans cet acte, c'est à leur demande ; c'est pour eux qu'il le fait. Il était donc aussi autorisé qu'il pouvait l'être, et il n'y avait pas à inscrire dans l'acte une clause qui en découlait tout naturellement.

Remarquons bien que si Colomb, qui était l'aîné, avait, comme son frère cadet Pellegrino, 25 ans au 7 août 1473,

il devait aussi les avoir le 26 août 1472, car il n'y a entre les deux dates qu'un intervalle de 11 mois et 12 jours. Pour qu'il fût mineur de 25 ans le 26 août 1472, date à laquelle il avait besoin de l'autorisation de ses parents, il faut qu'il soit né dix ou onze mois seulement avant son frère, fait possible, mais extrêmement rare et très improbable, car on admet, généralement, qu'après les 9 mois de gestation la femme a besoin de plusieurs mois de repos avant de pouvoir concevoir de nouveau.

Ainsi, l'absence, dans cet acte de 1473, de la mention que Colomb était autorisé ne prouve en aucune façon qu'il ne l'était pas et qu'il avait alors passé l'âge où l'on exigeait cette autorisation. Ce n'est pas une omission de ce genre, susceptible d'une explication si naturelle, qui peut détruire ou même affaiblir la portée du langage si précis de l'acte de 1470, où on lit, en toutes lettres, que Colomb avait alors accompli sa dix-neuvième année. S'il avait eu à ce moment 22 ans, ce qui serait le cas s'il était âgé de 25 ans en 1473, le notaire instrumentant, au lieu de dire majeur de 19 ans, aurait dit majeur de 22 ans, comme il l'a fait dans d'autres cas analogues, dont l'un, comme on l'a vu, est précisément cité par M. Desimoni. Le cas de Zerega, déjà mentionné, qui est désigné comme majeur de quarante ans, est un autre exemple applicable à la circonstance. Ces exemples, et ce ne sont pas les seuls que l'on pourrait donner, montrent qu'il faut écarter sans hésiter l'opinion que, dans les actes des notaires de Gênes du XV[e] siècle, la phrase : majeur de tant d'années indique invariablement que celui dont il est question n'a pas moins que le nombre d'années mentionné, mais peut en avoir davantage. *Major annis decemnovem* ne doit donc pas être traduit par majeur de 19 ans, ce qui n'a d'ailleurs aucun sens puisqu'il n'y a pas de majorité de 19 ans, mais par âgé de 19 ans passés, ce qui, pour les raisons données ci-dessus, signifie : ayant plus de 19 ans, mais pas encore

20 ans. Il suit de là que Colomb est né, non pas entre les années 1445 et 1451, mais exactement en 1451, ou, au plus tôt, dans les deux derniers mois de l'année 1450 (41).

VI. — Conclusions.

La supposition que Colomb est né en 1451 est-elle en contradiction avec les assertions de Colomb lui-même ? Avec quelques-unes sans doute ; mais pas plus, et même moins que les autres opinions émises pour résoudre le problème. Les assertions de Colomb relativement à l'âge qu'il avait à différentes époques de sa vie, ou à l'emploi de son temps, sont contradictoires, et, de quelque manière qu'on les combine, on ne pourra les faire concorder toutes entre elles et avec les dates authentiques de sa vie. Prenons donc la date de 1451 comme étant celle de sa naissance, et, sans vouloir, ce qui est impossible, la faire concorder avec toutes ses affirmations, voyons comment elle se concilie avec les faits bien connus de sa vie et avec d'autres indications suggérées par des considérations d'un autre ordre.

Nous ne connaissons pas la date du mariage du père de Colomb ; mais nous savons qu'il était né en 1418 ou 1419 (42), et nous avons quelques données sur la date de la naissance de son troisième et de son quatrième fils, Barthélemy et Jacopo (Diego). Barthélemy déclare en 1512 qu'il avait alors 50 ans passés (43). S'il a entendu dire

(41) Si Colomb était né le 30 octobre 1451, le 31 octobre 1470 il avait 19 ans plus un jour. S'il était né en janvier 1451, il avait 19 ans et 10 mois en octobre 1470 ; mais il a pu naître aussi dans les deux derniers mois de l'année 1450 puisque dans ce cas il n'aurait pas encore atteint sa vingtième année en octobre 1470. Dans les supputations de ce genre, il y a toujours une marge inévitable de quelques mois en plus ou en moins.

(42) Belgrano et Staglieno, *Documenti*, in *Raccolta*, n° 1.

(43) *Pleitos de Colon*, vol. I, p. 182.

par là, comme on doit le supposer, qu'il n'avait pas encore 51 ans, il était né en 1461. Jacopo (Diego) est porté dans un acte de 1484 comme ayant 16 ans accomplis (44). De quelque façon qu'on interprète cette phrase, elle signifie toujours, ici, que Diego n'avait pas moins de 16 ans ; il était donc né en 1468. Nous ne sommes pas certain que Bianchinetta, la fille de Domenico, était son dernier enfant, mais tout l'indique, et on peut admettre, sans crainte de se tromper, qu'elle était née en 1469 ou 1470 au plus tôt. La supposition que Colomb est né en 1451 concorde parfaitement avec ces diverses données, car, dans ce cas, il aurait vu le jour une vingtaine d'années au plus avant sa sœur. C'est déjà un intervalle assez considérable entre le premier et le dernier né de la même mère et du même père, et il n'est pas raisonnablement permis de l'augmenter sans preuve. Si, cependant, on fait naître Colomb avant 1451 on augmente cet intervalle. S'il est né, par exemple, en 1446 il avait 23 ou 24 ans de plus au moins que Bianchinetta, 22 ans de plus que le dernier de ses deux frères (Diego), et 14 ou 15 ans de plus que le troisième (Barthélemy). Cela est possible, assurément, mais très improbable, et en l'absence de raisons valables indiquant que les choses se sont ainsi passées, on est autorisé à faire des réserves.

Si, au contraire, Colomb est né en 1451, toutes les phases importantes de sa vie se déroulent naturellement entre cette date et celle de sa mort. En 1465, il avait 14 ans et il a pu comme il le dit (n° 118) s'aventurer en mer pour la première fois à cet âge, sans que cela suppose qu'il ait alors embrassé la carrière maritime, puisque l'on constate sa présence au domicile paternel en 1470, 1472 et 1473. C'est en 1474 ou 1475, à 24 ou 25 ans, comme on peut le démontrer, qu'il s'embarque pour son premier

(44) Belgrano et Staglieno. *Loc. cit.*, n° 68.

voyage important — celui de Chio —. C'est en 1476, à 26 ans, on peut le montrer également, qu'il aborde pour la première fois en Portugal où il ne reste pas. C'est en 1477, ainsi qu'il le constate lui-même, qu'il fait un voyage au Nord. C'est à la fin de cette même année 1477, ou dans les premiers mois de la suivante, qu'il se fixe en Portugal, et c'est là que commence réellement sa grande carrière. Il avait alors 28 ans, et il dit lui-même que c'est à cet âge qu'il offrit ses services (45). C'est dans les sept années suivantes qu'il se marie, qu'il fait ses voyages en Guinée et qu'il entre en rapport avec le roi Joao II. C'est à la fin de l'année 1484, comme le dit son fils, ou au commencement de la suivante, comme le rapporte Las Casas, qu'il passe en Espagne et c'est le 20 janvier 1486, ainsi qu'il le dit, qu'il entre au service des Rois Catholiques ou qu'il se considère comme engagé vis-à-vis d'eux (46). Il avait alors 36 ans et c'est après six ans de sollicitations, en janvier 1492, fait constaté par lui-même, qu'il obtient ce qu'il demandait. Il avait donc 41 ans quand il découvrit l'Amérique, et 56 ans quand il mourut en 1506, ayant déjà l'apparence d'un vieillard.

En somme de toutes les opinions avancées relativement à la date de la naissance de Colomb, il n'y en a que deux qui puissent soutenir la discussion. Ce sont : celle qui le fait naître en 1446 ou 1447, et celle qui retarde sa naissance jusqu'à l'année 1451. Toutes deux soulèvent des objections ; mais c'est la dernière qui en soulève le moins. On doit plutôt croire que Colomb est né en 1451, parce que cette date est déterminée par un acte notarié qui est suffisamment explicite, et parce qu'à côté de cette preuve

---

(45) Voyez ci-dessus chap. I, nº 6. La phrase est ambiguë ; elle porte que Colomb avait 28 ans quand il offrit ses services, sans dire à qui. S'il parle de l'Espagne, comme le contexte de la phrase semble l'indiquer, l'assertion est inexacte. Elle est vraie si on la rapporte au Portugal.

(46) *Journal de bord* de Colomb : 20 janv. 1493. NAVARRETE, vol. I, p. 137,

écrite, il y a cette preuve logique que si Colomb était né avant 1450 ou 1451, il y aurait une différence d'âge anormale entre lui et les autres enfants de son père. Même en ne voyant dans cette détermination de l'année 1451 qu'une hypothèse analogue à toutes celles qui ont été proposées pour résoudre le problème, ce serait celle-là qu'il faudrait préférer, parce qu'elle suppose les conditions les moins exceptionnelles et qu'elle réunit, par cela même, les plus grandes probabilités. Mais, il faut le dire sans hésiter, on ne saurait considérer comme ayant un caractère hypothétique une date en faveur de laquelle militent tant de raisons, et qui est donnée par un texte authentique dont le sens précis ne peut être méconnu qu'en ayant recours à des suppositions que rien ne justifie. Si la logique n'a pas perdu tous ses droits, le fait que Colomb est né en 1451 est aussi solidement établi que nombre d'autres faits qui sont entrés dans l'histoire et que personne ne s'est jamais avisé de mettre en question. Nous croyons donc n'avancer qu'une proposition fondée sur des raisons acceptables à la critique la plus rigoureuse, en disant que nous avons la preuve que Colomb n'avait pas encore atteint sa vingtième année en 1470 et que, par conséquent, il était né en 1451.

APPENDICE

LE LIEU DE NAISSANCE DE COLOMB.

On a émis sur le berceau de Colomb les opinions les plus bizarres, et le nombre de villes et localités où l'on prétend le trouver dépasse la douzaine. Il semble cependant, que c'était là un point qu'il n'y avait pas lieu de discuter, car il y a toutes sortes de raisons pour placer le lieu de la naissance de Colomb à Gênes, et il n'y en a pas une bonne pour le placer ailleurs. Le témoignage des historiens contemporains est, on peut le dire, unanime en faveur de Gênes.

Pierre Martyr, qui connaissait Colomb personnellement, l'appelle Génois (*Décades* II, ch. 7, fol. 38, éd. 1533). Las Casas, qui lui était très attaché, qui a eu tous ses papiers et qui est son véritable historien, dit qu'il était de nation génoise (*Historia*, Liv. I, ch. 2, vol. I, p. 43). Giustiniani, son premier biographe, s'exprime de la même façon (*Psalterium* éd. 1516, note au Psaume XIX). Dans l'édition princeps des *Paesi* (1507), il est appelé Génois. L'*Itinerarium Portugallensium* lui donne la même qualité. Gallo, qui écrivait avant 1506, dit : « Ligure de nation et Génois (*De navigatione Columbi* etc.) Salinerio qui était de Savone, l'une des villes qui prétendent à l'honneur d'avoir vu naître Colomb, et qui publia, le premier, des documents notariés relatifs à la famille du découvreur, dit que la cité de Gênes fut sa patrie. (*Annotationes Julii Salinerii Jureconsulti Savonensis ad Cornelium Tacitum.* Gênes 1602, 4°). Geraldini s'exprime dans le même sens. (*Itinerarium* 1651, p. 200). Bernaldez et Oviedo sont moins précis, mais suffisamment explicites cependant. Le premier dit que Colomb était naturel de la province de Gênes (*Historia de los Reyes Catolicos*, vol. II, p. 82).

L'autre écrit qu'il était de la Ligurie, et ajoute : « où se trouve la ville et la seigneurie de Gênes » (*Historia General*, Liv. II, ch. 2, vol. I, p. 12).

Chose curieuse, Fernand Colomb, en citant complaisamment les différentes opinions émises sur le lieu de naissance de son père (*Historie*, ch. I, fol. 2 verso), n'en exprime aucune lui-même de sorte que, comme le remarque M. Harrisse, tout le monde a une opinion à ce sujet excepté lui, qui est le propre fils de Colomb et son historien. (*Fernand Colomb*, 1872, p. 80). Mais si, dans les *Historie* Fernand Colomb s'abstient de dire où était né son père, il déclare nettement dans son testament qu'il était de Gênes et n'hésitait pas à l'occasion à se donner pour Génois d'origine. (Harrisse. *Loc. cit.*, p. 82).

Cette expression de Génois que plusieurs des auteurs précités emploient, peut il est vrai, s'appliquer aussi bien à la province entière de Gênes qu'à Gênes elle-même, mais le sens est évident et les critiques les plus compétents ne s'y sont pas trompés. « Les historiens en qualifiant Colomb de Génois, dit M. Harrisse, « ont eu en vue la ville même de Gênes » (*Christophe Colomb, son origine*, etc. Vol. I, p. 220)... Cependant, puisque la question a été posée, disons-en deux mots.

Où habitait le père de Colomb de 1445 à 1451, période pendant laquelle le découvreur est certainement né ? A Gênes même, cela ne peut faire l'objet d'un doute. Auparavant Domenico habitait Quinto. Nous ne savons pas au juste quand il passa de cette ville à Gênes, mais nous savons qu'en 1439 il y engageait un apprenti et que le 4 février 1447, le doge de Gênes le nommait gardien de la porte Olivella (Belg. et Stag. *Raccolta* p. 9), ce qui suppose une certaine résidence antérieure, car il n'est pas à présumer qu'on aurait confié ce poste à quelqu'un qui aurait été étranger à Gênes ou qui y serait nouvellement arrivé. On peut donc regarder comme certain que Domenico habitait Gênes depuis 1439 au moins, et comme il n'est pas possible, ainsi qu'on croit l'avoir démontré, que Colomb soit né à une époque antérieure à celle-là, il faut bien admettre qu'il y a là une indication, confirmant l'assertion des auteurs du temps, que Colomb était natif de Gênes. Si c'est seulement vers 1450 ou 1451, comme nous le croyons, que Colomb a vu

le jour, la chose est encore plus évidente, car il est bien établi qu'à cette date Domenico occupait encore le poste de gardien de la porte Olivella auquel il avait été renommé le 10 novembre 1450. (*Op. cit.*, p. 10). On retrouve Domenico à Gênes le 26 mars 1451, date à laquelle il achète une propriété (*Op. cit.*, *Doc.* 11) et le 28 janvier 1455, jour où il loue à bail un terrain dans le faubourg Saint-Etienne de Gênes (*Loc. cit.* Doc. 15).

Le témoignage presque unanime des auteurs contemporains et les faits connus, concourent donc à établir que c'est bien à Gênes même que Colomb est né. S'il pouvait y avoir un doute à cet égard, la déclaration formelle de Colomb le dissiperait. Dans l'acte constitutif de son majorat, en date du 22 février 1498, Colomb dit à deux reprises différentes qu'il est de Gênes. Je suis né à Gênes, écrit-il, *yo nacido en Genova* (Navarrete, *Col. Viag.* vol. II, p. 228). Dans un autre passage, après avoir pris une disposition en faveur de Gênes, il l'explique en disant « parce que je suis sorti de cette ville et que j'y suis né: *pues que della sali y en ella naci.* (Navarrete, *ibid*, p. 232). On pourrait aussi mentionner le codicille du 4 mai 1506 où Colomb appelle Gênes sa chère patrie, (Navarrete, vol. II, p. 305 et Bossi éd. française, pp. 311-313), si l'authenticité de ce document n'était pas contestée. (Navarrete, *Loc. cit.* et Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. II, p. 153 note). Il n'y a pas besoin, d'ailleurs, d'ajouter cette preuve à celles qui précèdent pour établir que Colomb est bien né à Gênes.

Cependant, on a soutenu et on soutient peut-être encore que le fait n'est pas suffisamment démontré, et qu'il y a des raisons de penser que Colomb a pu naître et est né ailleurs. Ailleurs, c'est Cuccaro et Cogoleto ; c'est Nervi, Bugiasco, Savone et Piacenza que cite Fernand Colomb ; Pradella, Finale Oneglia et Quinto que nomme Bossi ; Albizolo, indiquée par Paul Jove ; Modène dont le nom est relevé par Spotorno ; Calvi que des érudits corses regardent envers et contre tous comme la véritable patrie de Colomb, et même l'Angleterre, qui prétend aussi à cet honneur. De cette longue liste il n'y a que quatre noms à retenir : Cuccaro et Cogoleto, où il eut des Colombo qui menèrent grand bruit autour de leur revendication, Calvi, à

cause de l'importance donnée aux prétentions de cette ville, et Savone, où le père de Colomb habita réellement.

On a vu à la PREMIÈRE ÉTUDE qu'il existait à Cuccaro, en Montferrat, une famille Colombo, comme il y en avait et comme il y en a encore dans la plupart des villes de l'Italie, famille qui découvrit qu'elle était de la même lignée que le révélateur du Nouveau Monde quand son dernier héritier mâle, Diego II, 4e amiral des Indes et 2e duc de Veragua, mourut en 1578. On a vu aussi qu'un membre de cette famille Baldassare Colombo revendiqua aussitôt les biens du majorat créé par l'amiral et porta sa réclamation devant le Conseil des Indes, et qu'à la même époque un autre Colombo, nommé Bernardo, qui était de Cogoleto et qui avait autant de titres que Baldassare au duché de Veragua, porta également sa réclamation devant le Conseil des Indes. Tous deux avaient découvert dans leur arbre généalogique un Domenico Colombo et prétendaient que c'était le père de Christophe. Le procès dura de 1578 à 1608 et les deux prétendants furent déboutés, comme ils devaient l'être. Mais leurs prétentions survécurent à leur défaite légale et il se trouva des érudits pour les soutenir (1). Napione embrassa la cause des Colombo de Cuccaro; d'autres, celle des Colombo de Cogoleto, et pendant longtemps on disputa sur la question. En 1812, l'Académie des sciences de Gênes nomma une commission pour étudier les prétentions rivales émises par ces deux villes, ainsi que par d'autres, et conclut en faveur de Gênes. Le rapport de cette commission, qui est très documenté et qui est connu sous le titre de *Ragionamento*, fut publié dans les mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts de Gênes, année 1814, vol. III, pp. 1-107. Bossi a donné une longue analyse de ce document : *Hist. de Christophe Colomb*, 1824, pp. 59-86. Voyez aussi Humboldt, *Examen critique*, vol. III, p. 364.

La prétention élevée par quelques ecclésiastiques corses de placer le berceau de Colomb à Calvi, est la plus futile de tou-

(1) On a pu voir à l'ÉTUDE PREMIÈRE que parmi les Colon Espagnols qui défendaient leur patrimoine contre les Colombo italiens, ceux mêmes qui gagnèrent le procès admettaient la thèse du prétendant Baldassare, que Colomb et lui étaient originaires de Cuccaro.

tes celles de ce genre qui se soient produites. Elle ne repose sur aucune considération qui mérite d'être discutée et cependant elle l'a été beaucoup, et a donné lieu à un nombre relativement considérable d'articles de journaux, de brochures, et même de livres, (voir la bibliographie). M. Harrisse et M. l'abbé Casabianca n'ont pas eu de peine à avoir raison de cette insanité et il n'en reste rien aujourd'hui... que le décret du président de la République, signé Grévy et contre-signé Goblet, approuvant l'érection d'une statue de Christophe Colomb sur la place de Calvi !

Passons maintenant à Savone. Ici nous sommes en présence d'une thèse sérieuse. Domenico Colomb a, en effet, habité cette ville et il y a des documents authentiques qui constatent que sa famille l'a également habitée. Cette circonstance a paru fournir une base suffisante pour affirmer que Colomb avait dû naître dans cette ville, et l'avocat Giambatista Belloro a soutenu cette proposition avec beaucoup d'ingéniosité, en s'appuyant sur le témoignage d'Oviedo, qui paraît donner la préférence à Savone entre toutes les localités où l'on disait de son temps que Colomb était né.

Ce n'est cependant que dans ces dernières années que cette opinion parut prendre consistance. Une brochure publiée à Madrid en 1892 par M. Uhagon fit connaître le texte d'une demande faite en 1535 par Cristobal Colon, petit-fils de l'amiral, pour être admis dans l'ordre de Saint-Jacques, demande appuyée de diverses déclarations de personnes ayant connu le père et le grand-père du demandeur. L'une de ces déclarations, la plus importante, est celle de Diego Mendez, qui avait été le compagnon de Colomb pendant ses dernières années et qui est l'auteur de la relation de son quatrième voyage. Ce témoin déclare que Colomb était de Savone, près de Gênes : *hera natural de la Savona ques una villa cerca de Genova.* (Uhagon : *La Patria de Colon*, etc. Madrid 1892, 8°, p. 33.) Un autre témoin, Rodrigo Barreda, dit de même (*ibid*), p. 40.

Au premier abord il semble qu'une telle déclaration devrait résoudre la question du lieu de naissance de Colomb ; mais il faut remarquer que cette déclaration était, dans la circonstance, une affaire de pure forme, qu'elle n'avait pas à être

prouvée, et qu'à défaut de toute sanction elle ne saurait être opposée à l'affirmation si précise et deux fois répétée de Colomb lui-même qu'il est né à Gênes. Ni Mendez ni Barreda ne pouvaient tenir cette information de Colomb, et ils n'ont fait, sans doute, que répéter ce qu'ils avaient entendu dire et ce qu'ils croyaient évidemment être la vérité. Nous savons d'ailleurs par l'étude comparée des actes du notariat de Savone que c'est seulement en 1469 ou 1470 que Domenico Colomb s'établit dans cette ville. Ce fait seul suffit pour enlever aux documents produits par M. Uhagon toute la portée qu'il veut leur donner.

Pour des motifs qui nous échappent, Colomb, de son vivant, n'a jamais parlé du lieu de sa naissance et il ne s'est expliqué à cet égard que dans des actes destinés à n'être connus qu'après sa mort. Cette singulière réticence observée également par Fernand Colomb, puisque dans la vie de son père il s'abstient de dire où et quand il était né, est l'unique source de toutes les suppositions qui ont été faites sur le berceau du grand navigateur ; elle est inexplicable pour nous, mais on ne saurait en tirer aucune conclusion contraire aux déclarations faites par Colomb dans des actes solennels par lesquels il a prescrit, avec un soin méticuleux, ses dernières volontés.

Les auteurs les plus compétents, ceux dont l'opinion fait autorité en pareille matière, s'accordent tous à regarder Gênes comme étant le lieu de naissance du célèbre navigateur ; et c'est à peine si on trouve quelques noms connus parmi ceux qui croient encore qu'il est né dans une autre ville.

On pourrait faire une longue liste des premiers ; citons seulement les noms suivants :

Bernaldez.	Muratori.
P. Martyr.	Tiraboschi.
Oviedo.	Mariana.
Las Casas.	Muñoz.
Barros.	Navarrete.
Gallo.	Duro.
Geraldini.	Asensio.
Giustiniani.	Lafuente.

Senarega.
Benzoni.
Casoni.
Porcacchi.
Maffei.
Sanguineti.
Desimoni.
Roselly de Lorgues.
Bossi.
Guicciardini.
Peragallo.
W. Irving.
Prescott.
Harrisse.
Markham.
Lollis.
Canale.
Salinero.
Spotorno.

Parmi les seconds, il n'y a aucun nom marquant à ajouter à ceux qui ont déjà été cités.

Bibliographie. — Il y a toute une littérature sur le lieu de naissance de Colomb. On n'indiquera ici que les principaux ouvrages, ceux où la question est traitée d'une manière générale ; au cours du texte on trouvera d'autres indications.

1. NAPIONE, 1808. — **Della patria** di Cristoforo Colombo. Dissertazione publicata nelle Memorie dell' Academia Imperiale delle Scienze di Torino, ristampata con giunte, documenti, lettere diverse ed una dissertazione epistolare intorno all' autore del libro De Imitatione Christi, Florence, 1808, 8° pp. XXIV-400 et 1 f. d'additions. Portrait.

Cet ouvrage est de Galeani comte Napione, savant littérateur italien qui le publia d'abord en 1805; dans les Mémoires de l'Académie de Turin. Cette seconde édition a été donnée par M. Priocca, ancien ministre des affaires étrangères de Sardaigne, qui y a ajouté une préface et de nombreuses additions auxquelles Napione lui-même a contribué. Le portrait qui précède le volume est celui de Christophe Colomb d'après un ancien tableau existant en 1808, chez M. Fidèle Guillaume Colombo de Cuccaro. Napione, étant devenu possesseur des

papiers du procès fait au XVIe siècle par Baldassare Colombo de Cuccaro en revendication des biens et du majorat institué par Colomb — voir ci-dessus — crut y trouver ce que le Conseil des Indes se refusa à y voir, que Christophe Colomb était né à Cuccaro, et il écrivit ce mémoire pour défendre cette manière de voir. On y trouve une reproduction de la curieuse généalogie de Colomb que Baldassare présenta au Conseil des Indes. L'ouvrage est rempli de recherches relatives à Colomb. M. Lanjuinais en a rendu compte dans une petite plaquette, aujourd'hui introuvable, intitulée : *Christophe Colomb ou Notice d'un livre italien concernant cet illustre navigateur*. Paris 1809, in-12, pp. 17.

2. CANCELLIERI, 1809. — **Dissertazioni epistolari** bibliografiche di Francesco Cancellieri sopra Cristoforo Colombo di Cuccaro nel Monferrato, discopritore dell' America, e Giovanni Gersen di Cavaglia, abate di S. Stefano in Vercelli, autore del libro de Imitatione Christi Al Ch. Sig. Cavaliere Gianfrancesco Galeani Napione di Cocconato. Passerano, Roma. F. Bourtie 1809, 8° pp. XI-415.

La dissertation sur Colomb, qui a un titre particulier, est aussi ornée du portrait donné par Napione. Elle occupe 282 pages de ce volume dont le texte est compact et hérissé de notes savantes. Cancellieri, comme Napione, tient pour l'identification des Colombo de Cuccaro avec la famille du découvreur du Nouveau Monde.

3. SPOTORNO, 1819. — **Della Origine** e della Patria di Christoforo Colombo libri tre, di Don Giambatista Spotorno, Barnabita. Gênes, 1819, Frugoni, 8°, pp. 247.

Défenseur érudit des titres de Gênes.

4. ISNARDI, 1838. — **Dissertazione di** Felice Isnardi ond'è chiarito il luogo preciso della Liguria Maritima Occidentale ove nacque Christoforo Colombo. Pinerolo, 1838, 8°, pp XIV-148 plus 4 feuillets..

Champion de Cogoleto.

5. BELLORO, 1839, — **Revista critica** dell' Avvocato Giambatista Belloro, Archivisto della cessata Banca di S. Giorgio, alla Dissertazione del Signor Felice Isnardi sopra la Patria di Cristoforo Colombo. Gênes, 1839, 8°, pp. 62.

6. BELLORO. — **Appendice** *dell'avvocato* G. B. *alla Revista critica* etc. Genova, (1839), 8°, pp. 45.

7. ISNARDI. — **Nuovi Documenti** originali illustrati dal signor F. I. mercè dei quali è accertata la Patria di Cristoforo Colombo in comune di Cogoleto, e ridotti a silenzio i RR. Padri Giambatista Spotorno, Giambatista Pizzorno e molto illustre signor avvocato Giambatista Belloro. Genova, 1840, pp. 101.

C'est dans ce document qu'Isnardi produisit un arbre généalogique extraordinaire, tiré des archives de la famille Colombo de Cogoleto, dressé par le révérend Père Antonio Colombo le 17 avril 1654, visé par le syndic de la commune et certifié conforme par l'archiviste le 4 février 1839. On y voit que Bernardo descend de Barthélemy Colomb par Augustinus, par Thomas et par Bernardus.

Isnardi ne fut pas le dernier défenseur de la thèse que Colomb venait des Colombo de Cogoleto. En 1892, M. G. B. Fazio a publié un petit volume pour la soutenir : *Della Patria di Cristoforo Colombo*, etc. Savone, 1892, in-8°.

Belloro était de Savone; il prit contre Isnardi la défense de la tradition qui faisait naître Colomb à Savone, et se montra dans cette polémique dialecticien habile. Il avait d'abord publié ses vues en 1826 dans la *Correspondance astronomique* du baron Zach, imprimée à Gênes. Isnardi répondit par la brochure suivante : *Riposta alla revista critica fatta alla dissertazione sulla patria di Cristoforo Colombo dall'*signor Giambatista Belloro, dottero in *ambobus* etc., Gênes, 1839, 8°, pp. 120, avec un arbre généalogique. Belloro riposta aussitôt par un : *Appendice dell'avvocato Giambatista Belloro alla critica sopra la Patria di Cristoforo Colombo contro la riposta di un accademico di Cogoleto.* Gênes, 1839, 8°, pp. 44. Isnardi revint à la charge en publiant ses : *Nuovi Documenti originali illustrati dal signor Felice Isnardi mercè dei quali è accertata la Patria di Cristoforo Colombo il*

comune di Cogoleto etc. Gênes, 1840, pp. 101, avec un arbre généalogique.

8. CASANOVA, 1880. — **La vérité** sur l'origine et la patrie de Christophe Colomb, par l'abbé Martin Casanova de Pioggiola. Bastia, Ollagnier, in-12, pp. VI-167.

C'est le premier livre publié pour prouver que Colomb était né à Calvi ; mais l'abbé Casanova avait déjà propagé la bonne nouvelle dans de nombreux articles de journaux locaux et autres. On avait d'ailleurs levé ce lièvre bien avant lui. En 1841 M. Cuneo d'Ornano, ancien procureur du roi en Corse, publia dans la *Revue de Paris*, n° du 2 mai, des notes sur la Corse où il disait entre autres choses, qu'un ancien préfet de cette île, M. Guibega, avait découvert dans les registres de la ville de Calvi l'acte de naissance de Christophe Colomb. M. Margry, que cette nouvelle extraordinaire avait frappé, fit écrire à M. Guibega pour savoir ce qu'il en était et le fils de cet ancien fonctionnaire répondit que son père et lui avaient fait à ce sujet les plus minutieuses recherches, mais qu'ils n'avaient rien trouvé. (Margry : *Les navigations françaises*, Paris, Tross, 1867, p. 434.) Les patriotes corses n'en continuèrent pas moins à invoquer le témoignage du préfet Guibega à l'appui de leur thèse et l'abbé Casanova le mentionne au début de son petit livre.

9. HARRISSE, 1883. — **Christophe Colomb** et la Corse, observations sur un décret récent du gouvernement Français par Henry Harrisse. Paris, E. Leroux, 8°, pp. 10. (Tirage à part de la *Revue critique* du 18 juin 1883.)

La propagande en faveur de la thèse : *Christophe Colomb Français et Corse* ayant abouti à un décret du gouvernement de la République autorisant l'érection d'une statue de Colomb à Calvi, M. Harrisse, après avoir repris avec les mêmes résultats négatifs, l'enquête faite par M. Margry, démontre dans cette brochure l'inanité de la thèse de l'abbé Casanova. La démonstration, bien que péremptoire, resta sans effet.

10. PERETTI. — **Christophe Colomb**, Français, Corse et Calvais. Étude historique sur la patrie du grand amiral de l'Océan par l'abbé J. Peretti, de Muro, membre de la Société scientifique de Bruxelles et de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. Avec cette citation: « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, Boileau. » Paris: Chantrel ; Bastia: Ollagnier, 1888, 8°, pp. XXI-512.

Livre qui a dû coûter à l'auteur bien des recherches, mais qui dénote un singulier état d'esprit. Sa thèse consiste principalement dans la négation d'un des faits les mieux établis, à savoir que Domenico Colomb, de Gênes et de Savone, et ses fils, étaient, l'un le père et les autres les frères de Christophe: et voici un des syllogismes par lequel cela se démontre:
Majeure: Christophe Colomb le découvreur était navigateur depuis l'âge de 14 ans.
Mineure: Le Christophe Colomb des actes de Savone de 1472, était cardeur de laine.
Conclusion: Donc il ne s'agit pas de Christophe le découvreur.
Tout le livre est de cette force; curieux à lire néanmoins.

11. CASANOVA, 1889. — **La Vérité** sur l'origine et la patrie de Christophe Colomb, avec un précis de sa vie, par Martin Casanova de Pioggiola, curé-doyen d'Olmi-Cappella, ancien conseiller général de la Corse, membre de l'Académie des Arcades de Rome, etc. Édition considérablement augmentée. Ajaccio, Robaglia, 1889, 8°, pp. L-219.

12. CASABIANCA, 1889. — **Le Berceau** de Christophe Colomb et la Corse, par l'abbé Casabianca, 2e vicaire de Saint-Ferdinand des Ternes. Extrait de la *Revue du monde catholique* des 1er juillet et 1er août 1889. Paris, Palmé, 1889, 8°, pp. III-47.

Réfutation très compétente et très modérée dans la forme de l'ouvrage de l'abbé Peretti.

13. HARRISSE, 1890. — **Christophe Colomb**, les Corses et le gouvernement français, par Henry Harrisse. Paris, Welter, 1890, 8°, pp. 32.

C'est la reproduction d'une lettre à l'abbé Casabianca, écrite à l'occasion de son travail sur le Berceau de Colomb et qui avait paru en partie dans la *Revue historique*, n° de janv.-fév. 1890. Elle est ici augmentée de notes, de documents et d'un tableau généalogique. Avec sa logique et sa verve impitoyable, M. H. fait passer quelques bons moments à l'abbé Peretti.

14. CASABIANCA, 1890. — **Le Berceau** de Christophe Colomb devant l'Institut de France et l'opinion publique, par l'abbé Casabianca, second vicaire de Saint-Ferdinand, des Ternes. Paris, Welter, 1890, 8°, pp. 82.

Ce mémoire, plus étendu que le premier, est divisé en deux parties dont l'une reproduit la lettre de M. Harrisse et un grand nombre d'autres ayant le même objet; la seconde est une réfutation des objections de l'abbé Peretti à la première brochure de l'auteur. Travail substantiel et irréfutable.

15. FRANCESCHI, 1891. — **Réponse** de l'abbé Franceschi, vicaire romain de Ghisoni, chanoine honoraire d'Ajaccio, à la brochure : *le Berceau de Christophe Colomb* par l'abbé Casabianca. Ajaccio, Pompeani, 1891, 8°, pp. 27.

M. Franceschi reprend, sans meilleures raisons, la thèse de l'abbé Peretti que les Colombo *lanierii et lanajoli* de Gênes ne sauraient être confondus avec les vrais Colombo. Il se plaint des duretés de langage de M. Harrisse et traite l'abbé Casabianca avec une sans-façon que n'autorise pas la valeur de son propre travail.

16. SANGUINETI, 1891. — **Della Patria** di Cristoforo Colombo per l'abbate Angelo Sanguineti. Appendice

estratto della vita dell eroe scritta dallo stesso. Gènes, 1891, 8°, pp. 156.

Excellent travail, détaché de la vie de Colomb du même avec une pagination distincte et un tableau généalogique de la famille de Colomb.

17. MIZZI, 1892. — **Cristoforo Colombo** Genovese. Considerazioni e studi di M. A. M. Mizzi, etc. Malta, a spese dell'autore, 1892, in-12, pp. 52.

18. MUZELLI, 1892. — **La Corse** et Cristophe Colomb, par le Dr J.-M. Muzelli. Bordeaux, Bellier, 1892, in-12, pp. 39.

19. UHAGON, 1892. — **La patria** de Colon segun los documentos de las ordenes militares, por D Francisco R. de Uhagon. Madrid, Fernando Fé, 1892, 8°, pp. 69.

Cette brochure a fait quelque bruit à son apparition, à cause des documents nouveaux qu'elle contient qui consistent en une demande de Cristobal Colon, petit-fils de l'amiral, pour obtenir son admission dans l'ordre militaire de Saint-Jacques, et en une déclaration à l'appui faite par Diego Mendez, qui avait connu Colomb particulièrement, et qui dit qu'il était de Savone.

20. SABAZIO, 1892. — **Intorno alla Patria** di Cristoforo Colombo. Osservazioni di saonino Sabazio. Savona, Bertolotto, 1892, in-8°, p. 98.

21. FAZIO, 1892. — **Della Patria** di Cristoforo Colombo per l'abbate Angelo Sanguineti. Impressioni e note di G. B. Fazio. Savona, Bertolotto, 8°, pp. 71.

Parmi les parties d'ouvrages divers relatives spécialement à ce sujet il faut citer les suivantes :

BOSSI, 1824. — **Dissertation** sur la patrie de Colomb, dans sa *Vie de Colomb*. Paris, 1824, pp. 59-90.

IRVING (W), 1828. — **The Birth place** of Columbus, dans son *Hist. of the life and voyages of Cristopher Columbus*. Londres, 4 vols, 8°, vol. IV, pp. 123-138.

HUMBOLDT, 1837. — **Lieu de naissance** de Colomb, dans son *Examen critique*, Vol. III, pp. 354 et sq.

ASENSIO, 1892. — **Lugar del nacimiento** de Colon, dans son *Cristobal Colon*, Barcelone, 1892. Vol. I, pp. 193-205.

HARRISSE, 1884. — **Lieu de naissance** de Colomb, et les origines de la famille dans son *Christophe Colomb*, Paris, 1884, 2 vols. 8°, jésus. Vol. 1, pp. 217-222 et pp. 141-65.

On trouvera dans la *Bibliografia Colombina*, publiée par l'Académie d'Histoire de Madrid, 1892, 4° pp. 273-78, et dans la *Bibliografia... sopra Cristoforo Colombo* de la *Raccolta*. Partie VI, pp. 49-58 un grand nombre d'autres titres d'ouvrages traitant du lieu de naissance de Colomb. Dans la *Raccolta* on indique principalement les ouvrages publiés en Italie.

QUATRIÈME ÉTUDE

L'INSTRUCTION QUE COLOMB AURAIT REÇUE
LES PREMIERS VOYAGES
QU'IL AURAIT FAITS
LE COMBAT NAVAL DE SAINT-VINCENT EN AVRIL 1476
ET
SON ARRIVEE EN PORTUGAL

SOURCES D'INFORMATION

INTRODUCTION

On ne sait presque rien de la jeunesse de Colomb. Tout ce qui se rapporte à cette partie de son existence est entouré d'une obscurité que lui et ceux des siens qui partagèrent sa fortune n'ont jamais cherché à dissiper et qu'ils semblent au contraire s'être plu à maintenir. C'est ainsi que Fernand Colomb écrit, au chapitre I[er] de son livre (*Historie,* fol. 2 verso), qu'il a plu à Dieu que les parents de son père ne fussent pas connus, et au chapitre VI (fol. 7 verso), que le respect filial l'ayant empêché d'interroger l'auteur de ses jours sur les premiers temps de sa carrière, il ne peut rien dire à cet égard. Si c'est le respect seul qui ferma la bouche de Fernand, cette raison ne peut l'avoir empêché de se renseigner auprès de son frère aîné et de ses oncles, Barthélemy et Diégo, sur les points obscurs de la vie de celui dont il allait écrire l'histoire. Il en est de même de Las Casas. Il a trop peu connu Colomb pour pouvoir se renseigner auprès de lui; mais il a très bien connu Barthélemy et il avait toute la confiance de la veuve de Diégo Colomb de laquelle il tient, vraisemblablement, tous les papiers de la famille qu'il a si largement mis à profit, et il lui eût été facile d'obtenir d'eux et d'autres personnes avec lesquelles il était en relations, des indications plus sûres que celles qu'il donne sur certains points et dont quelques-unes sont empruntées à un auteur portugais, Barros, qui était bien moins

en position que lui-même d'être exactement renseigné sur les débuts de Colomb. On est donc fondé à croire que c'est intentionnellement que les deux premiers biographes de Colomb ont toujours parlé en termes vagues et couverts des origines colombiennes et des commencements de la carrière du futur amiral de l'océan.

Il n'y a pas à douter que cette étrange réserve leur a été imposée par le silence de Colomb lui-même.

Sur l'instruction que le découvreur de l'Amérique a pu recevoir dans son enfance et dans sa jeunesse, et sur l'époque à laquelle il commença à naviguer, nous ne savons que ce qu'il lui a plu de dire et cela se borne à quelques maigres indications difficilement acceptables. Le contrôle ici est toutefois à peine possible, car nous n'avons à opposer aux assertions colombiennes que quelques lignes de Gallo répétées par Senarega et Giustiniani, et les inductions que la critique peut tirer de l'examen et de la comparaison des faits.

Nous manquons tout à fait de renseignements sur l'emploi de son temps dans les années qui précédèrent immédiatement son séjour en Portugal. Une ou deux dates données par des actes de notaires permettent tout au plus de faire quelques conjectures à cet égard.

Relativement à son arrivée en Portugal, nous sommes mieux renseignés. Outre les deux récits que Fernand Colomb et Las Casas nous ont donnés de la bataille de Saint-Vincent à la suite de laquelle Colomb dut passer à Lisbonne, nous avons les deux relations que Ruy de Pina et Alonzo Palencia nous ont laissées de cet événement, et les rapports officiels auxquels il donna lieu, qui nous fournissent les moyens de compléter et de rectifier les indications de provenance colombienne.

Nos sources originales d'information sur la période de la vie de Colomb étudiée ici sont donc limitées aux suivantes :

Les cinq premiers chapitres des *Historie* de F. Colomb, et les quatre premiers chapitres de l'*Historia* de Las Casas, chapitres qui, dans les deux ouvrages, ont le même objet et qui ont été composés avec les mêmes matériaux ;

Quelques renseignements empruntés aux notices de Gallo, de Senarega et de Giustiniani, notices sur lesquelles on trouvera toutes les indications nécessaires au paragraphe des sources de la PREMIÈRE ÉTUDE ;

Quelques données tirées des documents italiens du temps, mentionnées aux notes ;

Les récits de Ruy de Pina et de Palencia de la bataille de Saint-Vincent, et les rapports officiels italiens relatifs au même fait.

Et enfin quelques courts passages des écrits mêmes de Colomb, ci-après énumérés.

1. COLOMB (Christophe). — **Passage** d'une lettre cité par son fils ; sans date.

F. COLOMB, ch. IV, fol. 9, verso.

C'est le passage où Colomb dit qu'il a commencé à naviguer à 14 ans. Il n'est pas cité textuellement et Las Casas, dans son chapitre III qui correspond au IVe, des *Historie* ne le mentionne pas. Mais le sens de ce passage est confirmé par la lettre de 1501, où Colomb dit qu'il a pris la mer dès son jeune âge.

2. ———— **Lettre** aux Rois Catholiques. Española, janvier 1495. Fragment.

FERNAND COLOMB, ch. IV, fol. 8, verso. — LAS CASAS, Liv. I, ch. III, vol. I, p. 48. — LOLLIS, *Scritti* (Raccolta) vol. I, nº VII.

Lettre dans laquelle Colomb parle de ses campagnes pour le Roi René. F. Colomb et Las Casas s'accordent à dire qu'elle a été écrite à l'île Espagnole (Haïti) en janvier 1495. Les deux textes sont identiques. M. de Lollis les a donnés en colonnes parallèles. Voyez le texte, note 48.

3. ——————— Lettre de 1501 au Roi et à la Reine.

F. Colomb, ch. IV, fol. 8, verso. — Las Casas, Liv. I, ch. III vol. I, p. 47. — Navarrete, vol. II, pp. 262-66, d'après le *Livre des prophéties* où cette Lettre se trouve également transcrite ; c'est le texte original. — Lollis, *Scritti*, vol. II, pp. 79-83, texte du *Livre des Prophéties*. — Humboldt, *Examen critique*, vol. I, pp. 16-18 et Fournier, *Histoire de la vie de Colomb*, pp. 19-20, l'ont traduite presque entièrement.

C'est dans cette lettre que Colomb dit qu'il a pris la mer à l'âge le plus tendre et qu'il a passé 40 années à scruter les secrets de la nature. Fernand Colomb et Las Casas la datent de 1501. Ce dernier dit qu'elle a été écrite à Séville ou à Cadix et qu'elle était accompagnée d'une figure ronde ou sphère.
Le texte de Las Casas est identique au texte original des *Profecias* ; celui des *Historie* diffère sur un point qui, au premier abord, paraît avoir quelque importance, mais qui, en réalité, n'en a aucune. Dans la version originale, Colomb après avoir dit qu'il a pris la mer dès son jeune âge et qu'il a continué à naviguer jusqu'au moment où il écrit, c'est-à-dire jusqu'en 1501, ajoute que, les voyages inspirant le désir de scruter les secrets de la nature, il y a 40 ans qu'il s'occupe de cela et qu'il a navigué dans toutes les mers connues. Le texte italien des *Historie* fait dire à Colomb : Il y a 40 ans que je pratique tous les parages où l'on a navigué. Au fond c'est exactement la même chose. Si Colomb a navigué dès son jeune âge jusqu'au moment où il parle et si, à ce moment, il y avait 40 ans qu'il étudiait la nature, il est évident que ses 40 années d'études se confondent avec ses années de navigation, car autrement il faudrait admettre qu'il a commencé à étudier la nature avant d'avoir navigué, alors que son intention est de dire que ce sont ses voyages mêmes qui lui ont inspiré le goût de ses études.

4. ——————— Lettre du 7 juillet 1503, écrite de la Jamaïque aux Rois Catholiques.

Navarrete, *Viages*, 1825, Vol. I, pp. 296-313, d'après le texte de Madrid, le seul connu aujourd'hui. — *Lettera rarissima*, version italienne imprimée à Venise en 1505, d'après un texte espagnol aujourd'hui perdu. — Morelli, *Lettera rarissima*, 1810. Réimpression de la version ci-dessus avec de nombreuses notes. — Lollis, *Scritti* 1892, Vol. II, n° 41, d'après le texte de Madrid, avec les variantes du texte de Morelli et de nombreuses notes. — Verneuil et La Roquette. *Relation des quatre voyages*, 1828.

Vol. III, p. 107 et sq. Traduction française du texte de Navarrete. Excellente. — Urano, *Histoire de Colomb*, de Bossi, 1824, p. 242 et sq. Texte italien de Morelli, et traduction française inexacte. — Pinart, *Lettera rarissima de Christophe Colomb...* Traduction du Texte de Navarrete. Paris, 1899, 4°. — Thacher, *Columbus*, Vol. II, p. 669, et sq. Reproduction fac-simile de la version italienne de 1505 et traduction anglaise. — Fournier, *Histoire de la vie et des voyages de l'amiral Christophe Colomb*. Paris, Didot, 1894. Traduction française, p. 683.

Cette Lettre, qui est connue sous le nom de *Lettre rarissime*, est la plus extraordinaire des productions qui soient sorties de la plume de Colomb. C'est une relation de son quatrième voyage dans laquelle il explique son système cosmographique et entre dans des considérations bizarres sur la forme de la terre, la situation du paradis terrestre et les mines de Salomon.

Colomb l'envoya aux Rois Catholiques par Diego Mendez, et elle fut imprimée, dès sa réception, mais il ne reste aucun exemplaire de cette édition. En 1805 on donna une version italienne de cette lettre qui paraît avoir été faite sur la première édition espagnole aujourd'hui perdue. Le texte publié par Navarrete, qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi, à Madrid, venait du Colegio Mayor de Cuença à Salamanque ; il diffère sur nombre de points, peu importants, il est vrai, de celui sur lequel la version italienne a été faite, à moins toutefois que ce ne soit le traducteur italien qui ait fait les changements qu'on relève entre les deux textes, ce qui n'est guère probable. La découverte d'un exemplaire de la première édition espagnole pourrait seule éclaircir ce point.

5. — Lettre au Roi Catholique de mai 1505.

Las Casas. Liv. I, ch. 28, vol. I, pp. 218-219, et Liv. II, ch. 37, Vol. III, p. 187. — Navarrete, Vol. III, n° 58, pp. 527-528. — Lollis, *Scritti*, Vol. II, n° 59, p. 255. — *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, Vol. 39, p. 128.

Lettre où Colomb dit qu'il a perdu quatorze années en instances auprès du Roi de Portugal. Nous connaissons ce document par deux passages de Las Casas; c'est dans le second (Vol. III, p. 187) qu'il en donne le texte entier. Dans ce passage, il ne dit pas que c'était une lettre, et parle comme s'il s'agissait d'un discours que Colomb aurait tenu au Roi à Ségovie en mai 1505, à l'appui de ses réclamations. Mais, dans le premier passage, (Vol. I, pp. 218-219) il dit nettement que c'était une lettre, et qu'il

l'a vue. Les passages de cette lettre relatifs aux quatorze années d'inutiles sollicitations et aux souverains auxquels Colomb dit qu'il s'était adressé, ont donné lieu à de nombreux commentaires ; on se base sur eux pour placer en 1470 l'arrivée de Colomb en Portugal.

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTUDES QUE COLOMB AURAIT FAITES

I. — Affirmations de F. Colomb, de Las Casas et de Christophe Colomb lui-même.

S'il était démontré que Colomb a fait les études dont parlent son fils (1) et Las Casas (2), si l'on tenait pour acquis, sur la foi de leur témoignage, que, dès sa jeunesse, il s'était adonné aux sciences cosmographiques et qu'il

(1) L'amiral, nous dit son fils, fut un homme lettré et savant (... *huomo di lettere e di grande esperientia. Historie*, ch. II, fol. 6, verso). Un peu plus haut, dans le même chapitre, il nous dit que son père avait acquis de grandes connaissances en astronomie, en cosmographie, en géographie et en navigation (*ibid* , fol. 5, verso). Voyez aussi les chap. III et IV.

(2) Après avoir dit que, dans son enfance et sa jeunesse, Colomb acquit toutes les connaissances élémentaires et devint expert en latin, Las Casas ajoute qu'ensuite, « il apprit la moelle et la substance nécessaire des autres « sciences, à savoir de la géométrie, de la cosmographie, de l'astrologie, de « la navigation. » (*Historia*, liv. I, ch. III, vol. I, p. 47.) Tout cela, assure Las Casas, résulte des lettres mêmes de Colomb qu'il a sous les yeux (*ibid.*, p. 46).

Giustiniani et Gallo, qui étaient en position de connaître l'histoire de la jeunesse de Colomb, ne disent rien de cela. Le premier rapporte même que Colomb avait une profession manuelle, ce qui mit son fils fort en colère, (Voyez le chap. II des *Historie*) ; le second dit qu'il n'avait qu'une instruction élémentaire.

Las Casas lui-même qui, dans le passage mentionné ci-dessus, dit que Colomb savait bien le latin, constate ailleurs qu'il le connaissait très mal, ce qui en dit plus qu'il ne pensait, car, à cette époque, l'enseignement tout entier était donné en latin. Comment Colomb aurait-il pu devenir savant sans être maître de l'instrument par lequel on abordait toutes les branches du savoir ?

avait appris l'astronomie, la géométrie, l'arithmétique et le dessin ; si l'on admettait sa propre déclaration qu'il avait lu tous les livres traitant de ces matières et d'autres sciences (3), on pourrait dire qu'il y a là une indication très probante que ce sont ces études qui tournèrent ses idées vers son entreprise des Indes, et qu'il a pu arriver de lui-même, comme on le dit, à se poser, dès les débuts de sa carrière, la question de la possibilité du passage aux côtes d'Asie en prenant par l'ouest.

Cette manière de voir est malheureusement difficile à concilier avec des faits aujourd'hui bien établis et dont l'un des plus importants est que Colomb ne reçut aucune instruction universitaire.

II. — Colomb n'étudia point à Pavie.

Si l'on en croyait l'auteur des *Historie* et Las Casas il aurait fait ses études à Pavie (4) ; mais ces deux anciens biographes sont seuls à connaître cette circonstance, et, comme l'un d'eux répète certainement l'autre, l'assertion ne repose

---

(3) Dans sa lettre de 1501 aux Rois Catholiques, extraite de son *Livre des Prophéties*, Colomb dit que, depuis 40 ans, il s'occupe de chercher les secrets de la nature, qu'il a navigué dans toutes les mers navigables, qu'il a été en relations avec nombre de lettrés et de savants, qu'il a le talent de dessiner des sphères et de tracer des cartes ; qu'il s'est appliqué « à par- « courir tout ce qui avait été écrit sur la cosmographie, l'histoire, les chro- « niques, la philosophie et sur d'autres arts. » En sorte, ajoute-t-il, « que le « Seigneur m'a fait croire d'une façon palpable à la possibilité qu'il y a de « naviguer d'ici aux Indes, et m'a enflammé du désir de faire ce voyage. » Voyez cette Lettre à l'appendice.

(4) « Dès son jeune âge, il s'appliqua à étudier et en apprit assez à Pavie « pour entendre la cosmographie. Il s'adonna à ce genre de connaissances, « ainsi qu'à celle de l'astronomie et de la géométrie, parce que ces sciences « se touchent de près et que l'une n'existe pas sans l'autre. Et, parce que « Ptolémée dit, au début de sa cosmographie, qu'on ne peut être bon cosmo- « graphe, si l'on ne sait aussi dessiner. En conséquence, il apprit à dessiner « afin de pouvoir disposer les différentes régions de la Terre, dans la figura-

que sur un témoignage unique, qui n'a pu être oculaire et qui est contredit par l'absence du nom de Colomb sur les registres de cette célèbre université, où on l'a vainement cherché (5). Il est aussi contredit par le silence de Scillacio, qui était professeur à cette Université, et qui est l'auteur de la relation du second voyage de Colomb. Si le fait avait été vrai, il l'aurait connu et il l'aurait certainement mentionné. Enfin Colomb, qui n'a jamais dit un mot de cela, donne lui-même, indirectement, un démenti à cette tradition en assurant qu'il était encore « en bas âge quand il commença à naviguer » et qu'il n'a « cessé de le faire jusqu'au moment où il écrit », c'est-à-dire en 1501 (6).

Il faut encore remarquer que, si Colomb avait fait des études sérieuses à Pavie ou en n'importe quelle autre université italienne, il aurait acquis une connaissance telle de sa langue maternelle qu'il n'aurait pu l'oublier. Or, Colomb n'écrivait jamais en italien, et on a tout lieu de croire qu'il connaissait cette langue encore moins bien que l'espagnol, puisque c'est dans cet idiome qu'il écrivait à ses compatriotes de la Banque de Saint-George, à Gênes (7). Comment admettre d'ailleurs que Colomb a

---

« tion de ses surfaces. » (*Historie...*, ch. III, fol. 7, verso.) « Il reçut à Pavie, dit Las Casas, les premiers éléments des Lettres. » (*Historia*, liv. I, ch. III, vol. I, p. 46.)

Spotorno a montré, le premier, l'invraisemblance de l'histoire que Colomb avait été envoyé à Pavie pour y faire ses études (*Origine e Patria...* part. II, ch. VIII). L'abbé Sanguineti, qui pensait comme lui, a supposé que le mot de *Pavia* était, dans les *Historie*, une erreur de copiste, qui devait être corrigée par la substitution de *Patria* à *Pavia*, (*Vita di Cristoforo Colombo*, Gênes, 1846), mais le passage de Las Casas, que nous venons de citer, montre que Fernand Colomb et lui-même ont bien voulu parler de Pavie. Voyez ci-après la note 9.

(5) Harrisse. *Christophe Colomb*, vol. I, p. 242.

(6) Lettre citée par Las Casas, ch. III, vol. I, p. 47. Voyez l'appendice.

(7) Colomb a beaucoup écrit et a laissé de nombreux autographes ; nous ne connaissons cependant que deux courtes notes de lui en italien, l'une inter-

pu être envoyé par ses parents, qui étaient pauvres, jusqu'à l'université de Pavie, très éloignée de Gênes, pour y faire des études étrangères à la profession qu'ils exerçaient et que leur fils exerçait aussi (8). Il ne faut donc pas hésiter à rejeter parmi les traditions dénuées de tout fondement celles des études que Colomb aurait faites à Pavie (9).

---

calée dans le *Libro de las profecias*, l'autre en marge du *Pline* de la Colombine.

(8) Harrisse. *Loc. cit.*, p. 243.

(9) Cependant, cette histoire absurde est encore mentionnée ou accueillie par des auteurs qui devraient être mieux renseignés. Tarducci, après avoir lu et relu tout ce qu'on a écrit à ce sujet, a encore des doutes. (*Vita di Cristoforo Colombo*. Milan, 1885, vol. I, ch. I, p. 15.) Fiske fait remarquer qu'il faut bien que Colomb ait appris quelque part ce qu'il savait. (*The Discovery of America*... vol. I, p. 349.) Markham ne trouve pas impossible qu'il soit allé à Pavie. (*Christopher Columbus*, p. 10.)

M. Desimoni, qui a traité cette question avec beaucoup de sagacité, fait remarquer que déjà au XVII[e] siècle, un auteur italien, Pavesi, avait suggéré que l'allusion aux études de Colomb à Pavie venait probablement de ce fait, qu'à l'époque, il y avait à Gênes une ruelle de Pavie (*Vico di Pavia*) où la corporation des lainiers faisait donner à ses enfants l'instruction première. On a reconnu depuis l'exactitude de ce fait, et M. Desimoni accepte l'explication qu'on en déduit. (*Quistioni Colombiane*, dans la *Raccolta*, pp. 29-30.)

L'erreur peut, en effet, venir de là, mais il est permis de croire qu Fernand Colomb qui voyagea en Italie et qui, nous le savons par lui-même, y prit des informations sur la famille de son père, a bien voulu dire que celui-ci avait étudié à l'Université de Pavie. C'est d'ailleurs l'opinion de cette Université elle-même, où l'on a élevé un monument pour commémorer ce souvenir glorieux, et où l'on conserve une relique précieuse du grand navigateur, due à la générosité de Monsignor Rocco Cocchia, l'heureux découvreur des ossements de Colomb... qui n'existent plus depuis bien longtemps.

Cette petite question a été très discutée en Italie où le chevalier Dell Acqua, ancien bibliothécaire de l'Université de Pavie, s'est fait le défenseur de la légende et a soutenu à ce sujet, de 1880 à 1882, une polémique assez vive contre l'abbé Sanguineti, qui a donné lieu à une douzaine de brochures. Voyez, sur ce point, le chapitre de M. Harrisse et celui de Desimoni, cités ci-dessus, et aussi le *Canevas chronologique* de D'Avezac, pp. 32-33. Pour l'ancienne thèse, voyez Spotorno et Bossi, *Histoire de Colomb*, pp. 3, 4 et 92.

III. — Ignorance de Colomb en matière de science.

Nous savons, d'ailleurs, que Colomb était ignorant d'une foule de choses qu'il prétendait connaître. C'est ainsi, par exemple, que lui qui assure avoir étudié particulièrement l'astronomie et la cosmographie et qui se donne pour être versé dans toutes les choses de la navigation, nous dit que le château de la Mine, qu'il a vu, est sous la ligne (10). Or ce fort, où Colomb assure à deux reprises différentes avoir été, est à cinq degrés plus au nord qu'il le dit. Il n'était donc pas capable de déterminer, même approximativement, la latitude d'un lieu qu'il avait visité deux fois (11).

(10) Notes de Colomb à l'*Historia* de Pie II, n° 22 et à *L'Imago mundi*, n°s 16 et 234-35, *Scritti*, vol. II.

(11) M. Simon de La Rosa dit bien que deux de ces notes, indiquant la latitude du château de la Mine, sont de Barthélemy, ce qui ne ferait que déplacer la responsabilité ; mais il n'est pas moins vrai que c'est Colomb lui-même qui nous dit avoir été à ce fort, et que Fernand Colomb et Las Casas citent tous deux un fragment d'écrit de lui où il tient le langage suivant : « J'ai été à la forteresse de Saint-Georges de la Mina, qui est au Roi « de Portugal et qui est située sous la ligne. » (*Historie* ch. IV, fol. 9, recto) et *Historia de las Indias*, Liv. I, ch. III, vol. I, p. 49.) Du reste ce n'est pas la seule erreur de ce genre que Colomb ait commise. En relevant la latitude d'Española il se trompe de 14 degrés (*Journal*, 13 déc. 1492) et on verra à l'étude sur le Voyage d'Islande qu'il s'est trompé de près de 10 degrés dans la latitude qu'il assigne à cette île où il prétend aussi être allé, ce qui a fait dire à M. Harrisse que s'il avait pu se tromper à ce point dans ses calculs, il n'aurait jamais découvert l'Amérique. (*Fernand Colomb*, p. 108). Il ne l'a point découverte, en effet, dans le sens où M. Harrisse l'entendait.

M. Hugues a défendu très habilement Colomb, sur ce point, en faisant valoir que de son temps, les erreurs de ce genre étaient assez fréquentes, et, à l'appui de cette assertion, il cite celles que l'on peut relever sur la carte de La Cosa, le pilote le plus renommé de l'époque, et sur le célèbre globe de Behaim. (Luigi Hugues, *L'opera scientifica di Cristoforo Colombo*, p. 28, 29.) Cette défense est spécieuse. La carte de La Cosa, mieux étudiée qu'à l'époque de sa découverte, n'a plus aujourd'hui la valeur qu'on lui attribuait originairement et cela est encore bien plus vrai de Behaim que personne ne considère plus comme un savant cosmographe. Il est exact que des pilotes

Cet exemple suffit pour montrer que, contrairement à ce que Colomb avance, il n'a pu faire aucune observation astronomique constatant l'exactitude de la mesure du degré terrestre donnée par Alfragan : 56 milles 2/3 (12). Pour la même raison, on est fondé à mettre en doute qu'il fut capable de construire la sphère terrestre qu'il est censé avoir envoyée à Toscanelli. Il est facile à toute personne adroite de ses mains de *copier* une sphère ; mais, à cette époque les instruments de ce genre ne couraient pas les rues et il faut autre chose que de l'adresse pour faire les réductions mathématiques nécessaires à la construction d'une sphère originale. Or, Colomb manquait des premiers éléments de géométrie ; c'est encore Humboldt qui le constate (13). Est-il nécessaire de dire que, contrai-

---

et navigateurs contemporains de Colomb ont commis des erreurs aussi graves que celles qu'on reproche à celui-ci ; mais en quoi cela prouve-t-il sa compétence. Ces navigateurs n'étaient pas Colomb, et on n'est pas en droit de leur demander ce qu'on doit demander à celui qui prétendait avoir consacré quarante années à l'étude des secrets de la mer, qui assurait avoir mesuré la longueur du degré terrestre et qui disait être arrivé par la science seule à déterminer la route à prendre pour aller aux Indes par l'ouest, ainsi que la distance qu'il y avait à franchir. Les erreurs astronomiques et cosmographiques de Colomb sont graves, parce qu'elles témoignent contre ses prétentions, parce qu'elles sont inconciliables avec l'existence du grand dessein scientifique qu'on lui attribue. Au fond, la remarque de M. Harrisse est donc juste. Les erreurs de Colomb en matière de latitude sont nombreuses ; M. Hugues les a relevées pour la plupart en cherchant à les expliquer.

(12) C'est dans une de ses notes à l'*Imago mundi*, (nº 490 des *Scritti* de la *Raccoltà*), et dans sa lettre du 7 juillet 1503, que Colomb s'avance ainsi. (NAVARRETE, *Viages*, vol. I, p. 300.) Ici encore, il importe peu que la note nº 490 soit de Colomb ou de Barthélémy, puisque Fernand Colomb cite une phrase de son père où celui-ci dit qu'il a constaté que le degré mesure 56 milles 2/3. (*Historie*, chap. IV fol. 9, recto.) Humboldt, qui était grand admirateur de Colomb, n'a pu cependant s'empêcher de laisser voir qu'il ne le croyait pas capable de faire des opérations de cette importance. (*Examen critique*, vol. I, p. 82-3 et note.) Ruge est encore plus net. Il regarde cette assertion de Colomb comme « une vantardise insupportable, dont la valeur ou plutôt le « manque de valeur est facile à démontrer. » *Columbus*, pp. 53-54. Voyez aussi notre *Lettre* et *Carte de Toscanelli*, pp. 88, 92.

(13) « Les explications qu'il hasarde de quelques fausses observations...,

rement à ce qu'on a pu avancer à ce sujet, Colomb n'a jamais prédit aucune éclipse (14)?

IV. — Tout le savoir de Colomb vient des quelques livres qu'il a annotés.

Nous connaissons aujourd'hui la véritable source des connaissances que Colomb possédait ; nous savons qu'il n'a jamais vu les ouvrages dont il parle et que ce qu'il en dit est emprunté à *l'Imago mundi*, du cardinal d'Ailly, à *l'Historia Rerum*, de Pie II, et à la *Relation* de Marco Polo, dont les annotations de sa main, connues maintenant de tout le monde, révèlent à la fois l'origine et l'étendue de son savoir. Un autre admirateur de Colomb,

---

« prouvent qu'il était bien faible dans les premières notions géométriques « qu'on sait avoir été très répandues en Italie à la fin du XV[e] siècle.» (*Examen critique*, vol. III, pp. 17-19.)

(14) Diego Mendez et Fernand Colomb rapportent qu'au cours de son quatrième voyage les Indiens de la Jamaïque ayant refusé de fournir des vivres à Colomb, il les soumit en leur annonçant que Dieu allait leur manifester sa colère par un phénomène céleste et la nuit même il y eut une éclipse de lune qui les fit rentrer dans le devoir. (*Relation de Diego Mendez*, 4[e] voyage, dans son testament. NAVARRETE, vol. I, p. 325, édit. française, vol. III, p. 187 et *Historie*, ch. 103, fol. 236 et sq.) Dans son *Libro de las profecias* (*Scritti*, vol. II, p. 141) et dans sa lettre dite *rarissime* (*Scritti* vol. II, p. 183), Colomb lui-même parle de cette éclipse, sans dire toutefois qu'il l'avait calculée ou prédite. Mais d'autres l'ont dit, le plus éminent des biographes de Colomb, entre autres : Washington Irving, qui écrit : « From his knowledge of astro- « nomy he ascertained that within thre days there would be a total e clipse « of the moon in the early part of the night. » (*History of the Life... of Columbus*, Londres, 1828 vol. III, p. 332.) M. Harrisse a montré que Colomb pouvait annoncer ces éclipses sans être astronome. Alors comme aujourd'hui il y avait des almanachs qui mettaient ces prédictions à la portée de tout le monde. Voyez *Christophe Colomb*, vol. I, p. 253 et THACHER : *Cristopher Columbus*, vol. II, ch. 110.

A propos de cette éclipse, il faut encore remarquer que Colomb en déduisit qu'il y avait une différence de sept heures et quinze minutes, soit 108 degrés 45 minutes, entre le centre de la Jamaïque et Cadix, ce qui constitue une erreur de 39 degrés en plus. NAVARRETE, *Op. cit.*, p. 272. *Scritti*, vol. II, p. 183.

M. de Lollis, est obligé d'en convenir (15). Ce fait a un grand intérêt, car il fournit une preuve de plus que c'est seulement à une date tardive que Colomb s'est formé son système cosmographique, puisque l'*Imago mundi*, qui en est la source principale, ne peut pas avoir été imprimé avant 1480 (16). On sait, d'ailleurs, que Colomb, qui aimait à disserter sur ses théories n'en a parlé que dans des écrits qui datent des dernières années de sa vie : sa Lettre d'Haïti de 1498, et celle, dite rarissime, de 1503. Ces deux faits sont significatifs, ils apportent une singulière confirmation à tout ce qui vient d'être exposé relativement à l'absence, chez Colomb, d'une instruction scientifique, acquise dans sa jeunesse, qui lui

---

(15) On sait que toutes les pages des ouvrages annotés par Colomb ont été reproduites en fac similé, avec transcription en regard, dans la grande *Raccolta Colombiana*. L'auteur de cet admirable travail, M. de Lollis, s'exprime ainsi à cet égard.

« A part le manque, chez Colomb, de ce degré de culture littéraire, alors « que rien n'était plus commun à l'époque de la Renaissance en Italie, si « l'on voulait dresser une liste des auteurs que Christophe Colomb cite lui- « même dans ses écrits et de ceux dont la lecture lui est attribuée par son « fils, on trouverait, en retranchant de la somme ceux qui, évidemment, « n'ont pas été consultés directement par lui, que l'ensemble de son érudi- « tion n'excédait pas de beaucoup ce petit nombre de volumes qu'il annota « de ses mains sur les marges et que les soins de son fils nous ont conservés : « l'*Historia rerum ubique gestarum* de Pie II (1477), l'*Imago mundi* de « Pierre d'Ailly, un résumé latin du livre fameux de Marco Polo (1486), la « traduction italienne de l'*Historia* de Pline, la traduction en castillan des « *Vies* de Plutarque et la *Géographie* de Ptolémée, édition de Rome 1478. » (*Qui a découvert l'Amérique. Revue des Revues*, 15 janv. 1898, pp. 155-6.)

C'est aux trois premiers de ces ouvrages, imprimés de 1477 à 1487, que Colomb fut le plus redevable. Le Plutarque ne contient aucune note importante. Le Ptolémée ne porte que sa signature.

(16) Cet ouvrage, dont Las Casas parle comme étant le livre de chevet de Colomb (*Historia*, liv. I, ch. XI, vol. I, p. 89), est couvert de notes marginales de sa main, indiquant les passages qui l'avaient le plus frappé et auxquels il a emprunté la plupart des idées théoriques qu'il a exprimées, ainsi que les opinions des auteurs qu'il a cités. La date de l'unique édition de ce livre n'est pas encore bien déterminée ; mais les probabilités sont qu'il est de l'année 1486 ou 1487. Voyez, sur ce point, les notes 107 et 108 de notre *Toscanelli and Colombus* : *Letter and chart of Colombus*... Londres 1902.

aurait permis d'arriver à la conception du grand dessein qu'on lui prête, avant de passer en Portugal.

On peut donc poser en fait que l'instruction scientifique de Colomb, s'il est permis de se servir d'une telle expression, date seulement de son établissement en Portugal et en Espagne. C'est là qu'il apprit ce qu'il sut jamais de latin (17) ; c'est là qu'il connut les seuls livres qui lui fournirent toutes ses idées théoriques ; c'est là qu'il se familiarisa avec les questions de navigation et qu'il acquit les connaissances pratiques qu'il utilisa plus tard.

V. — Témoignage des contemporains.

Ce n'est pas seulement par voie de déduction logique qu'on arrive à cette conclusion : le témoignage des contemporains la confirme. Gallo, qui était un ami de la

(17) L'homme qui de nos jours connaît le mieux les écrits de Colomb puisqu'il les a tous photographiés, transcrits, commentés et imprimés, M. de Lollis, en donne une preuve significative. C'est que le latin de Colomb porte des traces indéniables de l'influence de l'espagnol ou du portugais. « Ainsi, « par exemple, au nominatif pluriel des substantifs il donne presque tou- « jours la désinence espagnole, *as* ou *os : HAS civitates populatissime sunt » ; « ex Asia in Mastim decurrent* 8 FLUVIOS MAGNOS ; « *sunt* ALBANOS *sub « imperio magni kanis » ; « ubi sunt ferventes* AQUAS ». Sans compter que dans « un passage tel que celui-ci : « *ab ostio Hircani in Oceano septentrionalem « versus orientem* HABET *profundas nives*, le reste à part, ce HABET. absolument monstrueux, fait écho à l'espagnol *hay :* » (*Qui a découvert l'Amérique ? Revue des Revues*, 15 janv. 1892, p. 154.) M. de Lollis déclare, d'ailleurs, que Colomb « ne parvint jamais à comprendre aisément et à écrire « passablement le latin, incapacité, ajoute-t-il, qui eût été tout simplement « absurde chez un ancien élève d'université à cette époque glorieuse de la « Renaissance. » (*Ibid.*)

Au témoignage de M. de Lollis, ajoutons celui du professeur Cesare Lombroso qui connaît bien Colomb et qui est obligé de convenir que les études modernes ont démontré sa profonde ignorance et son manque de culture : *Los ultimos estudios sobre Colon... han demostrado en el una enorme ignorancia y falta de cultura.* Le latin qu'il écrivait, ajoute avec chagrin ce savant, était presque macaronique et rempli d'erreurs : *el latin que escribia era casi macaronico, lleno de errores.* (Apud PERAGALLO *Disquisizioni colombine*, n° 6, p. 17.)

famille génoise de Colomb, qui vivait dans la même ville qu'elle et en même temps qu'elle, nous dit que le grand navigateur ne possédait que les premiers rudiments du savoir (18). Seranega et Giustiniani qui avaient les mêmes avantages que Gallo pour être bien renseignés sur la jeunesse de Colomb disent exactement la même chose (19). Gomara, qui n'a point connu Colomb personnellement, mais qui a connu ses contemporains, proteste contre l'assertion que c'est son savoir qui l'incita à sa découverte (20). Las Casas et Fernand Colomb disent, il est vrai, tout le contraire, mais leur témoignage ne saurait être invoqué ici, car ils sont les créateurs mêmes de cette légende colombienne qui nous a pendant si longtemps voilé le véritable caractère des choses et que l'on commence maintenant à percer à jour.

VI. — Opinion des modernes.

De tous les points de la vie de Colomb que la critique s'est attachée à rectifier, celui de l'instruction scientifique qu'il aurait reçue est un des mieux éclaircis et aujour-

---

(18) « *Hi sequidem intra pueriles annos parvis litterulis imbuti, et puberes deinde facti, de more gentis in navigationes exiverant.* « Ceux-ci (Christophe « et Barthélemy) ayant reçu dans leur enfance une instruction médiocre, et « étant devenus adolescents, étaient partis naviguer suivant la coutume du « pays. » (*De navigatione Columbi*, etc. *Fonti italiane, in Raccolta*, vol. II, p. 188.) Sur Gallo voyez : Première étude : *Sources*.

(19) SERANEGA, *De Rebus*, etc., *op. cit.*, p. 193, emploie les mêmes termes. GIUSTINIANI, *Psalterium*, *op. cit.*, p. 248, dit : « *Hic puerilibus annis dix « prima elementa edoctus, pubescens iam rei maritime operam dedit.* »... « Celui-ci (Colomb) à peine imbu, dans son enfance, des premiers éléments de « l'instruction, s'adonna à la navigation, à l'âge de puberté. »

(20) ... « Aucuns ont voulu dire que Colomb scavait la langue latine et qu'il « était bien entendu en la cosmographie laquelle l'incitait à cercher les « pays des antipodes et la riche Cipanga notée par Marc Paul... Je dis que « Christophe Colomb n'estait point docte ains seulement de bon jugement. » (*Histoire générale des Indes*. Paris, 1587, fol. 19.)

d'hui les admirateurs les plus sincères de Colomb n'hésitent pas à admettre que cette ancienne opinion ne peut plus être soutenue. On a vu que Humboldt qui était de ceux-là ne lui reconnaissait aucune connaissance scientifique (21) ; un autre savant, moins universel mais tout aussi compétent, Babinet, s'est étonné de son ignorance dans la science même qu'il est supposé avoir le mieux possédée (22), et l'un des collaborateurs de cette précieuse *Raccolta Colombiana*, élevée à la gloire de l'heureux Génois, M. Desimoni, s'est exprimé à cet égard, dans la *Raccolta* même, en termes qui ne laissent place à aucune équivoque (23).

---

(21) « Dépourvu d'instruction, étranger à la physique et aux sciences « naturelles... manque absolu de connaissances en histoire naturelle... peu « familier avec les mathématiques... » (*Cosmos* vol. II, pp. 320, 332, 337.)

(22) « On sait que lorsque Christophe Colomb tenta l'entreprise hardie de « s'abandonner dans l'Ouest, il descendit à la hauteur de l'Afrique pour y « prendre les vents d'Est, qui devaient, suivant son estime, le mener en « Chine. On ne conçoit guère qu'à cette époque, où les connaissances géo- « graphiques étaient assez avancées pour connaître à peu près les dimen- « sions du globe et la distance itinéraire de l'Inde et de la Chine, un homme « ait été assez confiant dans l'impossible pour espérer atteindre les côtes « orientales de la Chine après une navigation égale à trois ou quatre fois la « distance de l'ancien au nouveau monde... Après plusieurs voyages en « Amérique, Colomb est mort dans la persuasion qu'il avait atteint les « côtes orientales de l'Asie. De dire comment il pouvait faire une erreur « d'un peu plus de la moitié du Globe, car telle est la largeur de l'Océan « Pacifique, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. La postérité admirera « donc son intrépidité, sa témérité, son bonheur, et non pas sa science : *Audaces fortuna juvat.* » (Babinet, *Influence des courants de la mer sur les climats*, dans *Études et lectures sur les sciences d'observations*, Paris 1856 8 vols. vol. II, pp. 127-128.)

La singulière erreur relevée ici par le savant académicien est celle que l'on prête à Toscanelli. On ne saurait en atténuer la portée en disant que Colomb finit par comprendre qu'il n'avait pas atteint les côtes asiatiques, ce que pour notre part nous contestons formellement. Il suffit qu'il ait cru avoir été jusque-là, ce qui n'est pas contestable, pour justifier la remarque de Babinet. Le seul fait qu'après avoir fait trois voyages aux Antilles il ait persisté à croire que l'Asie se trouvait à 60 degrés au delà des Canaries est une preuve irrécusable de son ignorance cosmographique.

(23) ... « Lorsqu'il vint s'établir en Portugal, étendant de là ses voyages

Il ne s'agit pas ici, comme on le pense bien, de convaincre Colomb d'une ignorance qui ne l'a pas empêché de découvrir l'Amérique, mais de montrer qu'il n'existe aucune base à la thèse d'après laquelle il serait arrivé, avant même de quitter l'Italie et par la seule direction imprimée à ses études, à se faire une théorie du monde qui lui aurait donné la conviction qu'il devait trouver l'Asie à l'ouest. Si Colomb avait une telle théorie lorsqu'il s'ouvrit pour la première fois de son grand dessein au roi Joao II de Portugal, ce que nous examinerons ailleurs, il ne la devait certainement pas à des études scientifiques qu'il n'avait pas faites.

Dire, comme on l'a fait quelquefois, qu'il faut bien que Colomb ait appris quelque part les connaissances dont il a fait preuve dans la suite, c'est supposer ce qui est en question. Nous n'avons aucune raison d'avancer que Colomb ait montré, à aucun moment de sa carrière, des connaissances supérieures comme navigateur, tandis qu'il y a des indications positives dénotant que rien ne le distinguait, à cet égard, de ses contemporains, auxquels on peut même dire qu'il était inférieur. Colomb a fait de grandes choses ; mais la science et l'expérience nautiques qu'il disait avoir ne lui furent point nécessaires pour cela. Au XVe siècle, la navigation n'avait rien de scientifique et on serait fort embarrassé pour attribuer à aucune de ces grandes découvertes maritimes du temps, qui

---

« aux contrées les plus lointaines, on pouvait le dire relativement instruit. « Je dis relativement, car les personnes au courant des questions maritimes soutiennent toutes que son instruction était très maigre même après « ses découvertes. (Desimoni, *Quistioni Colombiane* p. 30, dans la *Raccolta Colombiana*.) M. Desimoni ajoute que le professeur Gelsich, admirateur de Colomb, convient de cela et on a vu à une note précédente que c'est aussi ce que pense M. de Lollis. M. Harrisse s'exprime à cet égard de la manière suivante : « Ce que des historiens de l'amiral qualifient de science n'est, à « notre avis, que le résultat de l'intuition dont il était doué à un si haut « degré et d'une faculté d'observation de premier ordre. » *Christophe Colomb*, vol. I, p. 250.

renouvelèrent la face du monde, une origine scientifique ou théorique. Celle de Colomb est la seule à laquelle on donne ce caractère exceptionnel, et s'il n'y a pas là un motif suffisant pour mettre en doute qu'elle doive être considérée ainsi, ce n'est pas non plus une raison pour admettre le fait sans examen.

C'est l'audace, la hardiesse, l'esprit d'aventure, dont tant de gens étaient alors animés, qui amenèrent successivement toutes les grandes découvertes du temps, et non les considérations théoriques, les calculs, les prévisions de ceux auxquels on les doit. Au point de vue de ses qualités personnelles, Colomb était l'égal de ses contemporains, leur supérieur même si l'on veut, car il montra une énergie, une ténacité, une volonté que peu d'entre eux eurent au même degré, mais il ne valait pas mieux qu'eux comme marin, il valait même moins que beaucoup d'entre eux et les cosmographes portugais et espagnols n'avaient rien à apprendre de lui: au contraire.

Il est curieux de remarquer que celui de tous les biographes modernes de Colomb qui s'écarte le moins de la tradition colombienne, M. Roselly de Lorgues, n'admet pas plus la valeur scientifique de l'illustre Génois que ceux de l'école critique. Le postulateur de la canonisation de celui qu'il appelle le Messager de la croix a très bien vu que le savoir acquis par son héros était trop mince pour que l'on puisse croire que la science avait été pour quelque chose dans la formation et dans la réussite de son entreprise, et il n'hésite pas à le dire (24),

(24) Dans un curieux chapitre de son livre où il examine les origines et le caractère de la découverte de l'Amérique, M. Roselly de Lorgues rappelle qu'un de nos vieux voyageurs français qui avait eu occasion de causer avec des marins ayant fait partie des expéditions de Colomb, Thevet, dit que « l'amiral n'était pas très expérimenté aux choses de la marine » ; il cite Girava, qui écrivait dans sa *Cosmographie* en 1556, que Colomb était « grand marin mais cosmographe médiocre » ; il constate que Humboldt le déclare « peu familier avec les mathématiques » qu'il l'accuse d'avoir fait de « fausses

M. Roselly de Lorgues se plaçait, il est vrai, à un point de vue particulier; il croyait que Colomb n'avait eu d'autre guide que la foi. La critique, qui n'a pas à le suivre dans cette voie, doit néanmoins constater que l'un des plus ardents champions de la tradition colombienne n'a pas osé aller jusqu'à soutenir que le grand dessein de Colomb était basé sur une conception scientifique.

On a souvent avancé que Colomb avait dit que les sciences qu'il possédait ne lui avaient été d'aucune utilité pour ses découvertes.

Le passage que l'on vise se trouve à la fin de sa lettre de 1501 aux Rois Catholiques. Cette lettre dans laquelle il rappelle les longues études qu'il avait faites, l'ardeur qu'il mit à poursuivre l'acceptation de son projet et l'inutilité de ses efforts, se termine ainsi : « Tous ceux qui « entendaient parler de mon entreprise la mentionnaient « avec raillerie et dédain. Toutes les sciences que j'ai énu- « mérées ne me servirent à rien, et c'est en vain que je m'en « autorisais. Vos Altesses seules eurent foi et confiance. » On voit que Colomb se plaint amèrement que, malgré tout son savoir, il ne put persuader ceux auxquels il exposa ses desseins et non que ce savoir lui fut inutile pour l'exécution de ce dessein. Il n'aurait pu tenir un pareil langage sans se mettre en contradiction avec lui-même, puisque, tout en croyant remplir une mission providentielle, il prétendait que son projet était le fruit de ses longues études théoriques et des connaissances pratiques qu'il avait acquises pendant des années de navigation.

---

observations dans le voisinage des Açores », qu'il parle de son « manque absolu de connaissances en histoire naturelle », et il conclut lui-même « qu'on ne peut attribuer à la supériorité scientifique de Colomb l'œuvre de sa découverte. » (*Christophe Colomb,* vol. I, p. 390, édit. de 1878.)

CHAPITRE I

LES PREMIÈRES NAVIGATIONS DE COLOMB

I. — L'âge auquel Colomb prit la mer.

Fernand Colomb dit que lorsque son père eut acquis les connaissances nécessaires, il se mit à voyager tant à l'Est que vers l'Occident ; mais il ajoute qu'il ne peut donner aucun renseignement à ce sujet (25). Colomb est plus explicite.

Si nous nous en rapportons à lui-même, sa carrière maritime aurait commencé dès ses plus jeunes années et se serait continuée, sans interruptions, jusqu'au moment où il commença à naviguer pour le compte de l'Espagne (26). Il précise même l'âge qu'il avait quand il prit la mer pour la première fois : il était alors âgé de 14 ans (27).

Ces deux assertions, précises et positives, sont, comme

(25) « *Hora l'ammiraglio, havendo cognitione delle dette scientie, comincio* « *ad attendere al mare, e a fare alcuni viaggi in Levante, e in Ponante* : « *dé quali, e di molte altre cose di quei primi di io non hò piena notitia.* (*Historie* ch. IV, fol. 7 verso.)

(26) « *De muy pequeña edad entré en la mar navegando, è lo he conti-* « *nuado fasta hoy.* » J'étais encore en bas-âge que j'ai commencé à naviguer je n'ai plus cessé de le faire jusqu'à ce jour. (Lettre écrite par Colomb en 1501 aux Rois catholiques. NAVARRETE vol. II, p. 262. *Raccolta, scritti* vol. II, p. 79. Voyez § *Sources* et l'Appendice.)

(27) « *Che comincio a navigar di quatordici anni.* » (Fragment de lettre de Colomb, cité par son fils. *Historie*, ch. IV, fol. 9, vol. Voyez les *Sources* nº 1.)

tant d'autres qui viennent de Colomb, difficiles à concilier avec les faits. Si Colomb s'embarqua à 14 ans, c'est en 1460 ou en 1465 que cela eut lieu, puisqu'il est démontré que notre Génois ne peut être né ni avant 1446, ni après 1451. Or, des documents irréfutables, parce qu'ils n'ont point été inventés pour les besoins de la cause, nous montrent Colomb et son père exerçant, en 1472 et en 1473, la profession de tisserand à Gênes d'abord et à Savone ensuite (28). Si Colomb avait déjà, à cette époque, embrassé la carrière qu'il devait suivre plus tard, il ne serait pas appelé dans l'un de ces actes tisserand de Gênes (29), et on ne l'aurait pas désigné dans un autre comme habitant de Savone (30).

Les auteurs qui ont cru ou qui croient encore que Colomb passa en Portugal en 1470 — opinion aujourd'hui insoutenable, comme on le verra plus loin — ont cherché à expliquer sa présence en Italie en 1472 et en 1473, par un voyage qu'il y aurait fait, soit pour voir sa famille, soit pour régler quelque question d'intérêt ; mais cela n'expliquerait pas la qualité de tisserand qu'on lui donne en 1472. Les noms, la profession, la résidence sont des particularités auxquelles les notaires attachent de l'importance et qui sont toujours mentionnées avec soin ; il n'est donc pas à supposer que trois d'entre eux auraient désigné comme habitant Gênes ou Savone un homme qui n'était que de passage dans ces villes, et que l'un d'eux aurait précisé qu'il exerçait la profession de tisserand si tel n'était pas le cas. Remarquons encore que dans l'un de ces actes — le testament de Nicolo Monleone — où

---

(28) Savone, 20 mars 1472. Testament de Nicolo Monleone (*Raccolta*, B. et S., nº 41). Savone, 26 août 1472 (*Ibid.*, nº 44). Savone, 7 août 1473 (*Ibid.*, nº 51).

(29) *Lanerio de Janua*, Savone, 20 mars 1472. *Ibid.*, nº 41.

(30) *Domenicus Columbus, lanerius habitator Saonæ et Christoforus ejus filius*. Acte du 26 août 1462 (*Ibid.*, nº 44).

figurent avec Colomb cinq autres témoins, trois d'entre eux sont tailleurs, un autre est bottinier et le dernier tondeur de drap. Pas un seul marin, matelot ou navigateur. L'association des gens indique généralement le milieu dans lequel ils vivent, et ici le milieu est exclusivement ouvrier (31).

Il n'y a pas, d'ailleurs, que ces actes de notaires qui attestent que Colomb ne prit pas la mer tout jeune, comme il le dit. Giustiniani, qui était de son temps, Génois comme lui et habitant Gênes, écrit que c'est seulement à l'âge de puberté qu'il commença à naviguer, ce qui ne peut guère s'entendre que de l'âge de 18 ans (32). Oviedo dit, de son côté, que Colomb avait passé l'âge de l'adolescence quand il quitta sa patrie pour aller au Levant (33). Comment douter après cela que Colomb,

(31) Cette argumentation ne satisfait pas M. Desimoni, qui croit qu'aux dates où l'on constate la présence de Colomb à Gênes et à Savone — 1470, 1472 et 1473 — il s'y trouvait de passage. Selon lui, Colomb qui avait réellement commencé à naviguer à 14 ans, ne retournait au pays que quand il le pouvait et, probablement, pour prendre des marchandises qu'il transportait à l'usage des marins (*Quistioni Colombiane*, p. 30). Quant à la qualification de *lainier* qui lui est donnée, M. Desimoni l'explique par ce fait que le notaire savait que le père et le fils avaient exercé cette profession et que ce dernier faisait dans ses voyages, le commerce des laines, deux circonstances qui rendent naturel qu'on ait continué à donner à Christophe le nom de « laniere » (*Ibid.*, p. 31).

(32) « Christophe Colomb, à peine imbu, dans son enfance, des premiers « éléments, se consacra à la navigation dès qu'il fut parvenu à l'âge de « puberté. » (GIUSTINIANI, *Psalterium Hebræum* .. 1516. Note marginale au Psaume XIX ou XVIII, selon les textes.) Il est à remarquer que F. Colomb qui a consacré son chapitre II à la réfutation des assertions de Giustiniani ne s'élève pas contre celle-là. Las Casas voit même dans ce fait une preuve que Colomb ne put exercer une profession manuelle, parce qu'il n'aurait pu être en état de naviguer à l'âge d'homme, si tout son temps n'avait été pris à acquérir les connaissances nautiques qui lui étaient indispensables (*Historia*, liv. I, ch. III, vol. I, p. 49). Notons que, pour M. Desimoni, l'âge de puberté, indiqué d'abord par Gallo et ensuite par Giustiniani, correspond à l'âge de 14 ans, donné par Colomb comme étant celui qu'il avait lorsqu'il prit la mer (*Quistioni Colombiane*, p. 31). C'est un peu forcer le sens de l'expression pour les besoins de la cause.

(33) « ... *é ya salido de la edad adolescente,... e passo en Levante, é anduvo*

qui chercha toujours à donner une haute idée de ses connaissances nautiques, ait exagéré les choses en fixant à l'âge de 14 ans les débuts de sa vie maritime ?

Quand ses assertions et celles de ses biographes immédiats étaient acceptées sans discussion, parce que l'attention n'avait pas encore été appelée sur ce qu'elles avaient de contradictoire, dans certains cas, et parce qu'on répugnait à constater que le révélateur du Nouveau Monde s'était souvent abaissé à dissimuler la vérité, on fermait les yeux sur les faits de ce genre, dont quelques-uns n'avaient pas cependant échappé à la critique. Mais la découverte des documents du notariat italien rend maintenant cette attitude difficile et oblige à accepter les faits tels qu'ils sont. L'un des plus grands admirateurs de Colomb, celui qui, après Humboldt, a le plus fait pour sa gloire, M. Harrisse, n'hésite pas à prendre ce parti et admet que jusqu'à sa majorité, tout au moins, Colomb fut cardeur de laine (34).

Bornons-nous à dire ici qu'il y a tout lieu de croire que jusqu'en 1472 et 1473 Colomb habita Gènes et Savone et qu'il y exerçait la même profession que son père : celle de tisserand. Nous montrerons plus loin que c'est seulement en 1474 ou, au plus tard, en 1475 qu'il quitta ses foyers où il ne retourna plus.

---

mucha parte o lo mas del mar Mediterràneo, dondeaprendio la navegacion y exercicio della por experiencia. » *Historia general*, liv. II, ch. II, vol I, p. 12, col. 2.

(34) « Tout tend à prouver, malgré ses assertions contraires, que sa principale occupation, sa véritable profession, alors même qu'il eût atteint « l'âge de majorité, fut de carder la laine ou de tisser du drap. » (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 247.)

M. Gelchich — dont nous n'avons pu consulter l'ouvrage — souscrit entièrement à cette manière de voir (*Quistioni Colombiana*, p. 30).

M. Harrisse admet, cependant, que « vu son goût prononcé pour la marine » Colomb a pu, au sortir de l'adolescence, mener de front les exigences de son métier, quelques études nautiques et certains voyages dans la Méditerranée (*ibid.*). Nous n'avons aucune objection à cette manière de voir.

II. — Campagne que Colomb aurait faite avec Colombo-le-Jeune. Incident de Chypre.

On a vu que, d'après Las Casas (35), Colomb navigua longtemps sous les ordres de son prétendu parent, Colombo-le-Jeune ; Las Casas ne dit pas, toutefois, que c'est par ce Colombo que son héros fut initié à la profession maritime, bien que cela puisse s'entendre de son langage. Fernand Colomb est encore moins explicite ; il dit seulement que, lors de l'événement qui amena son père en Portugal, il naviguait avec ce Colombo-le-Jeune (36). Ce sont des auteurs de date moderne qui ont imaginé de faire Colomb débuter dans la carrière qu'il devait suivre sous l'égide de ces deux amiraux français.

Le premier qui ait avancé le fait est Casoni. Cet annaliste génois, qui écrivait au commencement du XVIIIe siècle et qui passe pour avoir eu des sources particulières de renseignements sur la jeunesse de Colomb, dit que lorsque le duc d'Anjou organisa à Gênes, en 1459, son expédition contre Ferdinand, il adjoignit à sa flotte des navires appartenant à un Christophe Colombo, neveu d'un autre Christophe Colombo, avec lequel notre Colomb et son frère Barthélemy prirent du service, bien qu'ils fussent l'un et l'autre très jeunes ; Colomb, ajoute Casoni, continua à naviguer avec Colombo jusqu'en 1481 (37).

---

(35) Étude première : *La famille de Colomb*, ch. I, § 7.

(36) *Historie*, ch. V. Nous reviendrons sur ce point quand il s'agira de l'arrivée de Colomb en Portugal.

(37) « Parmi les divers capitaines génois qui s'unirent au duc d'Anjou, se « trouvait Cristoforo Colombo, neveu d'un autre Cristoforo du même « nom. L'un et l'autre furent des capitaines de grand renom dans les affaires « navales, équipant plusieurs vaisseaux à leurs frais, qu'ils employaient, à « l'occasion, au service de quelque prince ; tantôt aussi ils couraient les « mers en pirates, comme c'était alors l'usage dans les états de Gênes. C'est « avec ce second Cristoforo, patron de trois navires, que se mit à naviguer

Ces deux Colombo, dont l'un était le neveu de l'autre, sont évidemment les deux Colombo, le vieux et le jeune, dont le fils de l'amiral parle et qu'il dit être de sa famille. Mais l'identité de ces deux personnages est aujourd'hui constatée, et nous savons que non seulement ils n'étaient pas apparentés à Colomb, mais qu'ils ne prirent part à aucune campagne pour le roi René ou pour son fils. Nous savons aussi qu'en 1481 Colomb était établi en Portugal depuis quelques années. Il n'y a donc aucun compte à tenir de l'assertion de cet annaliste génois qui n'a fait qu'arranger à sa manière ce qu'avait dit Fernand Colomb.

Un autre auteur italien moderne, Bossi, qui fut, en son temps, un biographe estimé de Colomb, a également avancé l'opinion que notre Génois avait fait campagne avec Colombo-le-Jeune, qui peut être considéré, nous dit-il, comme son maître dans l'art nautique.

Bossi trouvait une confirmation de cette manière de voir dans une lettre datée du 2 octobre 1476 adressée au duc de Milan par deux illustres Milanais, Antoine-Guide Arcimboldo et Jean-Jacques Trivulzio, qui lui disaient que le commandant de l'escadre vénitienne, chargé de la défense de Chypre, s'était battu deux fois contre un navire génois qu'il soupçonnait de porter des Turcs, avec lesquels les Vénitiens étaient en guerre, et que les Génois avaient beaucoup souffert dans ces deux rencontres. Ne voulant pas déplaire au Duc de Milan, allié des Génois, le commandant vénitien aurait affirmé que c'était seulement aux Turcs qu'il en voulait, et pour le prouver, il aurait assuré que, l'année d'avant, c'est-à-dire en 1475,

---

« le jeune Christophe avec son frère Barthélémy, l'un âgé de 14 ans, l'autre « de 13. Et il le suivit, aussi bien dans l'expédition de Naples que dans « beaucoup d'autres, jusqu'à l'année 1481, sans jamais quitter la mer, et enfin « il obtint d'être fait capitaine d'un navire. » (Casoni, *Annali della Republica di Genova*. Gênes, 1708, p. 26.)

il avait rencontré Colombo et ses navires, qui avaient défilé devant lui sans qu'il leur fît aucun mal (38).

On ne voit pas qu'il y ait rien dans ce récit qui soit de nature à autoriser la supposition de Bossi que le Colombo, ainsi rencontré, était probablement Colombo-le-Jeune et que Colomb lui-même était sans doute avec lui (39).

Remarquons d'ailleurs que Bossi paraît avoir très mal lu la lettre dont il parle, car, d'après une copie de cette pièce que M. Harrisse s'est procurée, et qu'il a publiée (40), c'est le capitaine du navire génois attaqué par les Vénitiens qui apprit à ceux-ci qu'il avait rencontré Colombo et ses galères, et que celui-ci l'avait laissé passer. Il n'y a pas un mot dans cette lettre qui donne à penser que le Colombo qui y est nommé était Génois, ou commandait une escadre génoise, et le fait même qu'il voulut bien laisser passer un navire génois implique le contraire. Pourquoi en effet une escadre génoise aurait-elle arrêté un navire génois (41) !

Washington Irving, comme tous ceux qui écrivaient avant que la critique n'eût montré qui étaient ces prétendus Colombo italiens, a également dit que Colomb navigua à diverses reprises et pendant longtemps avec eux (42).

---

(38) Bossi, *Histoire de Christophe Colomb*, Paris, 1824, 8°, note VII, pp. 102-105.

(39) « Si ce Colombo mentionné dans la lettre que nous venons de citer « n'est pas Christophe, c'était donc cet amiral de son nom qui fut son maî- « tre, son compagnon et son chef ; et il paraît également probable, si « on rapproche les époques, que notre Colomb se trouvait faire partie de « l'escadre génoise, rencontrée par la flotte vénitienne. » Bossi, *Histoire*, etc., p. 104.

(40) Premièrement dans *Les Colombo*, Paris, 1874. p. 38 et ensuite dans l'*Histoire de Christophe Colomb attribuée à son fils naturel*, Paris, 1875, p. 38.

(41) Spotorno, *Codice Diplomatico*, Gênes, 1823, p. XIII. D'Avezac, *Canevas*, p. 87, et d'autres ont accepté les conclusions de Bossi, sans vérifier l'exactitude du texte qu'il citait.

(42) « With these commanders he sailed on several occasions and for a

Le langage de Las Casas, de Fernand Colomb et de Casoni autorisait cette assertion ; mais il est difficile de comprendre comment on a pu soutenir une telle opinion après la démonstration que ces deux Colombo n'étaient ni parents de Colomb, ni même Italiens et qu'ils n'avaient jamais servi que la France.

C'est cependant ce qu'ont fait des auteurs qu'on ne saurait regarder comme incompétents en ces matières et qui, tout en admettant que ces Colombo étaient Français, ont pensé que Colomb a pu néanmoins naviguer sous leurs couleurs (43). Cette thèse est suffisamment réfutée par ce qui a été exposé ci-dessus relativement à ces deux amiraux et il n'y a pas à s'y arrêter plus longtemps.

« considerable length of time ». *History of the life and voyages of Christopher Columbus*, London, 1828, vol. I, p. 20.

(43) Roselly de Lorgues nous assure que Colomb fut un « élève intelligent de ces deux loups de mer » et que, la première fois qu'un document historique permet de saisir sa trace « il naviguait sous pavillon français, mais était « déjà homme de mer et l'un des officiers du fameux Colombo, son grand « oncle. » (*Christophe Colomb*. Paris, 1878, vol. I, p. 77.)

Roselly de Lorgues était un enthousiaste chez lequel l'admiration pour son héros avait étouffé le sens critique ; mais que penser de Tarducci qui est « d'avis que Colomb suivit réellement la bannière de Colombo-le-Jeune » et qui motive son opinion par ce fait que Gênes était alors alliée à la France et que ce capitaine était français ? (*Vita* etc. vol. I, chap. II, p. 29.)

Plus récemment, des érudits espagnols que l'on devrait croire mieux renseignés, les éditeurs des *Cartas de Indias* (Madrid, 1877, fol. p. 740 col. 1) ont écrit sans hésiter que Colomb « commença à naviguer sous les ordres de « deux amiraux du même nom que lui. » M. Paz y Melia, qui est aussi de cette opinion, fait cependant l'ingénieuse distinction que ces amiraux n'étaient que des pirates et il déduit de ce fait des conséquences encore plus ingénieuses. On ne navigue pas, nous dit-il, avec des navires de commerce pendant vingt-trois années consécutives, comme Colomb assure l'avoir fait ; les pirates seuls mènent une pareille existence : donc Colomb a été pirate, ce qui, d'ailleurs, se reconnaît à sa cruauté, à son esprit de rapine et à l'aisance avec laquelle il parle de réduire les Indiens en esclavage. (*El centenaria*, n° 23, 1892, pp. 117 et 118.)

La légende de Colomb pirate est une de celles qui se sont le plus solidement implantées dans l'imagination des auteurs. On a pu y croire avec quelque apparence de raison, il y a une cinquantaine d'années; elle ne saurait figurer aujourd'hui dans aucun travail sérieux.

III. — Campagne que Colomb aurait faite pour le Roi René.

Les premiers biographes autorisés de Colomb, ceux qui l'ont connu personnellement, son fils Ferdinand et Las Casas particulièrement, lui attribuent plusieurs campagnes maritimes avant l'époque où il se fixa en Portugal (44). Lui-même dit qu'il était allé au Levant comme au Ponant et qu'il avait visité tous les pays ordinairement fréquentés (45). Mais à part la mention de Las Casas qu'il navigua avec les Colombo, une indication qu'il fit campagne pour le roi René et quelques allusions à sa présence à Chio, nous n'avons aucun renseignement sur ces premières navigations relativement auxquelles Fernand Colomb avoue n'avoir rien à dire (46). On vient de voir qu'il n'y a rien de fondé dans la légende que Colomb servit avec l'un ou l'autre des hommes de mer qu'on appelait les Colombo ; voyons maintenant ce qu'il faut penser des campagnes qu'il aurait faites pour le roi René. Nous

---

(44) Las Casas, *Historia*, Liv. I, ch. III, et ch. IV vol. I, pp. 49 et 51. F. Colomb, *Historie*, ch. IV.

(45) « *Y vi todo el Levante y Poniente, que dice por ir al camino de Sep-* « *tentrion, que es Inglaterra.* » J'ai vu tout le levant et le couchant, j'ai été sur la route du Nord ou est l'Angleterre. (*Journal de Bord*, 21 déc. 1492.) Las Casas, dans son *Historia*, ne cite que le passage sur le levant et le couchant. (Liv. I, ch. III, vol. I, p. 49.) Dans les *Historie* le passage est donné tout entier (ch. IV, f. 9, verso).

Dans la lettre de 1501, citée ci-dessus, Colomb dit : « *Todo lo que fasta oy se navega, todo lo he andado.* » Toutes les mers fréquentées par les navigateurs, je les ai parcourues. (*Raccolta, scritti*, vol. II, p. 79.)

(46) « Quand l'amiral eut acquis les connaissances scientifiques nécessai- « res il se mit en mer et fit plusieurs voyages au Levant et au Ponant, « relativement auxquels, ainsi que de bien d'autres choses, touchant les pre- « miers temps de sa vie, je suis imparfaitement renseigné, car il mou- « rut à un temps où le respect filial m'avait empêché de l'interroger à « cet égard. » (Fernando Colombo, *Historie*, ch. IV, fol. 7, verso : Voyez note 25.)

verrons plus loin ce qu'il y a à dire de son voyage à Chio.

L'assertion qu'il entra au service du roi René vient de Colomb lui-même (47) qui rapporte que ce prince l'envoya à Tunis pour enlever une galéasse appelée la *Fernandina*, nom qui indique qu'elle appartenait aux Aragonais, auxquels René fit la guerre pendant quarante ans. Au cours de cette expédition on apprit que la galéasse en question était fortement convoyée, et l'équipage voulut alors retourner à Marseille pour prendre du renfort. Comme Colomb ne pouvait les contraindre, il feignit de céder, et, à l'insu de tout le monde, il changea la direction de la boussole, de sorte qu'il put continuer sa route et arriver à sa destination, alors que ses gens croyaient qu'ils allaient à Marseille (48).

Colomb ne dit pas ce qui résulta de son stratagème ni à quelle époque l'aventure eut lieu. Mais la mention du roi René —, Colomb écrit Reynel —, et de la galéasse *Fernandina*, nous fixe sur la guerre à laquelle il aurait ainsi pris part. Il s'agit de celle que le roi René d'Anjou fit à Alphonse V d'Aragon et à son fils et successeur, Ferdinand, qui lui disputaient le trône de Naples.

---

(47) Colomb mentionne ce fait dans une lettre de janvier 1495 au Roi et à la Reine (Las Casas, vol. I, p. 48, et F. Colomb ch. IV, fol. 8 verso.) Voyez ci-dessus le paragraphe *Sources*.

(48) Voici ce que dit Colomb :
« Il m'est arrivé que le roi Reynel (René), que Dieu ait reçu dans son « sein, m'envoya à Tunis pour m'emparer de la galéasse *Fernandina* et « comme j'étais déjà par le travers de l'île Saint-Pierre, en Sardaigne, une « Saïque m'apprit que cette galéasse était accompagnée de deux navires et « d'une carraque. A cette nouvelle les gens qui m'accompagnaient prirent « peur et ne voulurent plus continuer le voyage, à moins que nous n'allas- « sions à Marseille prendre un autre navire et des hommes de renfort. « Voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour les engager à me suivre, j'eus « l'air de consentir à ce qu'ils demandaient et, changeant la direction de l'ai- « guille aimantée, je fis voile à la tombée de la nuit. Le jour suivant, au lever « du soleil, nous nous trouvâmes en face de Carthage ; mon équipage croyait « fermement que nous allions à Marseille. » (*Historia*, Liv. I, ch. III, p. 49.) Voyez les *Sources*.

Les auteurs qui s'en sont rapportés uniquement aux documents d'origine colombienne, comme Washington Irving, Humboldt, Roselly de Lorgues, d'Avezac, Tarducci et Asensio, ont accueilli ce récit presque sans examen. Ceux qui aiment à aller au fond des choses se sont montrés plus difficiles, et parmi ceux-là, M. Harrisse et sir Clements Markham, n'ont pas hésité à rejeter complètement l'histoire ; d'autres n'en ont accepté qu'une partie. Il semble donc qu'il y ait là une question qui ne soit pas encore complètement élucidée et qui comporte un nouvel examen. Cet examen n'est pas inutile, car s'il était démontré que Colomb prit du service avec le roi René, comme capitaine d'un ou de plusieurs de ses navires de guerre, il en résulterait que lorsqu'il s'établit en Portugal il était déjà un personnage, jouissant de quelque notoriété et ayant fait ses preuves comme homme de mer, ce qu'il n'est pas indifférent de savoir au point de vue de la genèse de son grand dessein.

Avant de les commenter, précisons bien les faits.

IV. — Historique de la guerre angevine-aragonaise.

En 1414, Jeanne II, de la maison d'Anjou-Tarente, monta sur le trône de Naples, que revendiquait une autre branche de la maison d'Anjou, représentée alors par Louis III d'Anjou, frère de René et de Marie, femme de Charles VII. En 1420, Jeanne, qui n'avait pas d'enfants, adopta Alphonse V d'Aragon, déjà roi de Sicile, adoption contre laquelle protesta Louis d'Anjou, qui, avec le concours des Génois, se mit en devoir de prendre de force possession de son royaume, qu'Alphonse était bien décidé à ne pas lui céder. Mais, en 1423, la reine Jeanne revint sur son adoption, et substitua à Alphonse le duc d'Anjou lui-même. Cette adoption conciliait les droits des deux

branches de la maison d'Anjou qui prétendaient au trône de Naples, et aurait mis fin à une longue contestation, si Alphonse s'était retiré. Il ne le fit pas. C'était un prince énergique et ambitieux, qui maintint ses droits et qui les défendit avec une grande vigueur, que le succès finit par couronner. Louis d'Anjou mourut en 1434, sans postérité, et son frère René, qui était devenu duc de Lorraine par son mariage avec Isabelle de Lorraine, lui succéda comme roi de Naples, titre que la reine Jeanne lui reconnut en l'adoptant, à son tour, l'année même de sa mort, en 1435.

René et Alphonse se trouvèrent, dès ce moment, en état d'hostilité déclarée. Ce dernier envahit le pays napolitain que défendait la duchesse de Lorraine, pendant que René organisait, dans ses États, une expédition pour venir à son aide. Le 25 février 1437 il conclut un traité avec Gênes, par lequel cette république s'engageait à mettre à sa disposition des troupes et un certain nombre de navires. Le 12 avril, ayant achevé tous ses préparatifs, il fit voile de Marseille avec une petite escadre, et s'arrêta à Gênes pour prendre le contingent promis. Il en repartit le 26 du même mois avec une flotte de 12 galères, 4 galiotes et 2 brigantins ; le 22 mai suivant il faisait son entrée à Naples. Alphonse, qui occupait une partie du pays, ne lui laissa pas une minute de répit. Pendant quatre années, la guerre, une guerre cruelle, barbare, sévit dans le pays avec des alternatives diverses. René, souvent vainqueur, finit cependant par avoir le dessous, et, le 2 juin 1442, il dut fuir Naples dont Alphonse avait réussi à s'emparer, après un long siège héroïquement soutenu.

Au mois d'octobre de la même année, le roi vaincu était rentré à Aix. Son règne effectif à Naples était terminé : il ne devait plus revoir cette ville. Mais, contrairement à ce que l'on a pu supposer, il ne renonça ni à son titre ni à l'espoir de recouvrir son royaume et ne cessa de mettre

tout en œuvre pour faire prévaloir ses droits (49). La guerre continua donc entre les deux prétendants, sans toutefois prendre, pendant assez longtemps, de grandes proportions. Les agressions venaient plutôt des Aragonais, dont les navires faisaient sur les côtes de Provence et de Gênes des courses et des prises préjudiciables aux sujets du roi René et à ses alliés génois.

Cet état de choses dura une dizaine d'années, dont Alphonse profita pour avancer ses affaires. Il se fit donner l'investiture par le pape, en 1449, et, la même année, obtint la légitimation de son bâtard, Ferdinand, le seul fils qu'il eût. Le temps avait aussi amené un certain déplacement dans les intérêts. Les Génois, particulièrement, qui précédemment avaient soutenu les Angevins, s'étaient rapprochés d'Alphonse, tandis que les Florentins, les Milanais et les Vénitiens, qui lui étaient jadis favorables, se montraient maintenant hostiles.

Telle était la situation lorsque, par un traité en date du 11 avril 1453, le roi René, appuyé par son beau-frère, Charles VII, s'engagea à reprendre l'offensive en Italie avec des troupes qu'il y conduirait et avec celles que lui fourniraient Florence et Milan. Il partit d'Angers le 4 mai ; le mois d'après il était en Italie et ouvrait brillamment une campagne que l'inconstance des Florentins et la duplicité du duc de Milan lui firent abandonner peu de temps après. Il rentra en France, et son fils, le duc Jean, qui l'avait remplacé, dut se retirer à son tour en 1456.

Pendant ce temps, Gênes s'était de nouveau rapprochée de la France. Le 7 juillet 1458 cette république reconnut la suzeraineté de la France et Charles VII envoya Jean d'Anjou en prendre le gouvernement. Cette même année

---

(49) « Loin d'abandonner la revendication de son trône, nous le verrons « toute sa vie chercher à le relever, soit par la voie diplomatique, soit par « la force de ses propres armes ou celles de son fils. » (Lecoy de La Marche, *Le Roi René*, vol. I, p. 222.)

Alphonse mourut, laissant la couronne de Naples à son bâtard Ferdinand. René, d'accord avec Charles VII, résolut alors de faire une nouvelle tentative pour recouvrer son royaume. Il chercha d'abord à obtenir le concours du pape Pie II, mais celui-ci renouvela, au contraire l'investiture donnée à Ferdinand, et il fallut recourir encore une fois aux armes.

Le 4 octobre 1459, Jean d'Anjou, qui avait pris le titre de duc de Calabre, partit de Gênes avec une escadre et aborda à Castellamare. Peu de temps après, le 7 août 1460, il battit Ferdinand près de Sarno. Ce succès n'eut malheureusement aucune suite. Abandonné par le pape, trahi en dessous par le duc de Milan, tourmenté par les agissements du parti hostile aux Angevins à Gênes, le fils de René dut suspendre ses opérations militaires pour courir au siège de son gouvernement. Il y arriva trop tard pour maîtriser le mouvement qui avait éclaté depuis le mois de mars, et le roi René qui s'était rendu également à Gênes avec une flotte et des troupes fut aussi impuissant que lui. Le 17 juillet 1461 les forces qu'il avait débarquées furent mises en déroute par les Génois qui abusèrent de leur victoire en frappant presque sous les yeux mêmes des deux princes tous les Français qu'ils purent atteindre. Cet événement, qui mit un terme définitif à l'occupation de Gênes par la France, obligea le roi René à se retirer à Savone, puis à rentrer dans ses États ; mais son fils retourna dans le pays napolitain recommencer contre Ferdinand une guerre qui ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Après avoir tenu la campagne pendant quatre ans il dut abandonner la partie. En 1464 il était rentré en Lorraine.

En 1466, un événement inattendu vint rallumer la guerre entre les Angevins et les Aragonais. Les Catalans, mécontents du roi Jean II, qui avait succédé à Alphonse comme roi d'Aragon, offrirent la couronne à René, qui l'accepta

et qui envoya aussitôt son fils à Barcelone où il trouva l'accueil le plus encourageant. Mais le malheur était entré dans cette famille pour n'en plus sortir. Le jeune prince qui était l'espoir et l'héritier du vieux roi mourut soudainement à Barcelone en 1470, alors que tout lui réussissait et que la maison d'Anjou allait retrouver, en Aragon, une large compensation à la perte de son royaume de Naples.

Cette circonstance détruisait toutes les chances du parti angevin en Catalogne, mais non l'espoir que René avait d'y rétablir son influence et ce ne fut que quelques années plus tard, quand déjà il touchait au tombeau et quand il se trouva réduit à la seule possession de son comté de Provence, qu'il se décida à signer une trêve à longue échéance avec Jean II d'Aragon. L'acte est du 19 juillet 1479 et René mourut le 10 juillet de l'année suivante.

V. — Époque à laquelle Colomb aurait pu servir sous le roi René.

Il résulte de l'exposé qu'on vient de lire, qui a été puisé aux meilleures sources (50), que, contrairement à ce qu'on a pu dire, le roi René, jusqu'à la veille même de sa mort, ne cessa d'être en état de guerre avec la maison d'Aragon et surtout avec Ferdinand de Naples, dont il écarta dédai-

(50) Cet exposé ne portant que sur des faits acquis à l'histoire nous n'avons pas cru devoir faire étalage d'érudition en appuyant chacune de nos assertions par des citations multipliées. Le lecteur, curieux d'en savoir davantage, trouvera tout ce que nous disons ici, et avec plus de détails, dans les ouvrages qui traitent spécialement de la matière, notamment dans l'*Histoire de Charles VII* de M. Vallet de Viriville et dans celle de M. de Beaucourt ; dans le *Louis XI* de M. Legeay, dans l'*Histoire de René d'Anjou*, de M. de Villeneuve-Bargemont, et surtout et avant tout dans le beau livre de M. Lecoy de La Marche sur le *Roi René*, entièrement écrit sur des documents, en grande partie inédits, tirés des archives de France et d'Italie. M. Lecoy s'est aussi servi des grands ouvrages de Dom Calmet et de Papon qui contiennent une foule de renseignements, mais qui doivent être lus avec précaution.

gneusement les avances en 1478 (51). On ne saurait donc, en se fondant uniquement sur des raisons d'ordre chronologique, dire que Colomb n'a pu prendre du service sous le roi René au cours de la longue guerre qui commença en 1437 et qui ne se termina qu'en 1479.

Mais si cette objection n'est pas valable, il y en a d'autres qui le sont. Cherchons d'abord à quelle époque l'événement peut être placé. Ce n'est certainement pas dans la période comprise entre les années 1438 et 1442, puisque Colomb était alors enfant, quelle que soit la date à laquelle on fixe sa naissance. Serait-ce dans la période suivante qui se termina par l'expulsion des Français de Gênes, en 1461 ? Pour ceux qui font naître Colomb en 1436 il n'y a aucune difficulté chronologique à cela. Colomb avait alors, dans ce cas, 23 ou 24 ans, et, si on n'a égard qu'à son âge, il a pu, dès les années 1456 ou 1458, et même dès 1450, s'il a réellement pris la mer à 14 ans comme il le dit, s'engager sous la bannière du roi René ; c'est ce qu'ont pensé Washington Irving (52), Humboldt (53), Tarducci (54) et d'autres (55). Pour ceux qui ne font naître Colomb qu'en 1446, et c'est le plus grand nombre, la chose est plus difficile. Cependant Casoni, qui pensait ainsi n'hésite pas, comme on l'a vu, à placer l'engagement de Colomb avec les Angevins à cette époque ; il précise même la date. C'est en 1459 que cela aurait eu lieu (56).

---

(51) Lecoy, vol. I, p. 423.

(52) *History of the life of Columbus*. Londres, 1828, 4 vol. 8° vol. I, p. 20-22

(54) *Examen critique*, vol. I, pp. 110-112. Humboldt place cette campagne dans les années 1461 et 1463.

(54) Tarducci ne précise pas la date, mais il adopte la version de Casoni. (*Vita di Cristoforo Colombo*, vol. I, ch. II, p. 26.)

(55) Ascensio (José-Maria), *Cristoval Colon, su vida, sus viajes, sus descubrimientos*, Barcelone, 1892, 2 vol. 4· vol. I, p. 26 ; vol. II, p. 811.

(56) Casoni. *Annali della Republica di Genova* Gênes, 1718, in-fol. pp. 26-27.

Il va de soi que si Colomb n'est né qu'en 1451, comme nous le croyons, il n'a pu à aucun moment de cette période de la guerre angevine-aragonaise se mettre à la solde du roi René. Mais même en admettant qu'il soit né en 1446, la chose n'est pas facile à expliquer. Colomb aurait bien eu à ce moment l'âge auquel il dit qu'il commença à naviguer, 14 ans; mais, d'après son propre récit, il devait être plus âgé que cela, puisqu'il commandait le navire où il eut recours au stratagème qu'il se complaît à rappeler. Notons aussi qu'aux termes de ce récit, l'événement eut lieu dans la Méditerranée du côté de Tunis, alors que les galères génoises qui accompagnèrent le duc de Calabre allaient attaquer Ferdinand dans les eaux de Naples. Ainsi, ni l'âge que Colomb devait avoir à ce moment, ni le lieu où il place l'événement, ne permettent de croire que c'est antérieurement à l'expulsion des Français de Gênes, en 1461, qu'il aurait fait campagne pour le roi René.

VI. — Date possible.

Ce ne serait donc que plus tard que Colomb aurait pu prendre ce parti. Spotorno, le premier, a dit que ce devait être en 1473 (57), et, depuis, d'autres ont accepté cette manière de voir (58). M. Harrisse a résolument écarté

(57) « L'expédition de Colomb à Tunis est probablement de l'année 1473. » (SPOTORNO : *Codice*, p. XIII.) D'Avezac ne voit pas de raisons qui pourraient induire à conclure autrement. (*Le livre de Fernand Colomb*, 1873, p. 41.)

(58) « En 1473, il était capitaine de vaisseau du roi de Naples et deux ans après il commandait une escadre de galères génoises. » (COOLEY : *Hist. gén. des voyages*. Édition française, Paris, 1840, vol. I, p. 375.) Selon M. Altolaguirre y Duvale, c'est en 1472 que Colomb fit campagne pour le roi René, alors que ce prince équipait à Marseille des navires pour aller ravitailler Barcelone assiégée par le roi d'Aragon. Colomb aurait navigué pour son industrie de tisseur de laine jusqu'en 1472, époque à laquelle il aurait répondu à l'appel du roi René ; il se serait trouvé, à cette occasion, en relation avec Colombo-le-Jeune et serait resté sous ses ordres jusqu'en 1476.

cette date, comme toutes celles, d'ailleurs, qu'on a assignées à l'événement, en se fondant sur cette raison, qu'après le désastre de 1461 le roi René rentra dans la retraite et que la guerre angevine-aragonaise cessa (59). On a vu que tel ne fut pas le cas, et que la guerre contre Ferdinand, que n'interrompirent même pas les événements de 1461 à Gênes, ne prit réellement fin qu'après la trève de 1479. Colomb a donc pu servir sous le roi René en 1473, comme l'a dit Spotorno, qui n'avait, d'ailleurs, aucun renseignement particulier à cet égard, mais qui, probablement, s'appuyait sur le récit de Casoni, d'après lequel Colomb aurait servi le duc d'Anjou depuis 1459 jusqu'en 1481 et aurait fini par obtenir le commandement d'un navire (60). M. Budinger s'est aussi rallié à cette opinion.

VII. — Improbabilité du fait.

Mais si le fait est possible, il n'est nullement probable. Comment admettre, en effet, que René, qui avait assisté au massacre des Angevins par les Génois et qui savait qu'il

(*Llegada de Çristobal Colon a Portugal* dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, vol. XXI, Madrid, 1892, pp. 487-491.) Cette thèse suppose que Colomb, qui était tisserand en 1472, devint la même année capitaine d'une galère royale, bien qu'il n'eût alors que 21 ans, et que Colombo-le-Jeune fit campagne pour le roi René, ce qui n'est pas. On verra au chapitre suivant que ce n'est pas ce Colombo qui commandait la flotte française au combat de 1476, et que Colomb ne pouvait être avec lui.

(59) « Pour attribuer à cette expédition une date postérieure au 17 juillet 1461, il faut démontrer qu'après l'expulsion des Angevins de Gênes et « leur massacre en cette année, catastrophe qui, de l'avis de tous les historiens, détermina René à vivre dans la retraite jusqu'à sa mort, ce vénérable vieillard en sortit tout à coup pour tenter, sans motif, des expéditions « maritimes dont on ne trouve pas la moindre trace dans les histoires et « dans les chroniques. » (*Christophe Colomb*, etc. Vol. I, p. 257.)

René ne prit plus part, personnellement, à la guerre, mais son fils la continua et lui-même ne cessa de l'encourager et de l'entretenir par tous les moyens en son pouvoir.

(60) Casoni, *Annali della Republica di Genova*. Gênes, 1708, in-fol. p. 26.

ne pouvait plus compter sur eux, ait précisément confié à un Génois un navire pour faire la guerre ou la course contre le roi Ferdinand de Naples, et cela, au moment même où toutes ses pensées, tous ses efforts, étaient dirigés vers les événements de la Catalogne? Comment admettre que ce Génois qui, maintes fois, a témoigné de son affection pour sa patrie, ait consenti à servir dans les rangs de ceux dont elle était devenue l'ennemie ? Comment expliquer, enfin, que ce même Génois, que des actes authentiques nous montrent exerçant la profession de tisserand à Savone en 1472 et en 1473, soit soudainement devenu un capitaine expérimenté courant les mers à cette époque même avec un navire armé pour servir une cause que ses compatriotes avaient abandonnée (61) ?

Ces choses inadmissibles et inexplicables ont cependant paru toutes simples à de bons esprits, qui ont cru que Colomb a pu commander un navire de guerre pour le roi René dans la dernière période de sa longue lutte contre les Aragonais (62).

Nous n'hésitons pas, quant à nous, à considérer le fait

---

(61) M. Harrisse a formulé ces objections en très bons termes : « Il fau-« drait démontrer que Colomb, fils, frère, neveu et cousin de pauvres tisse-« rands, tisserand lui-même, et beau-frère d'un marchand de fromage, avait « déjà acquis une telle réputation de marin, qu'un prince, surmontant les « préjugés de l'époque, pouvait lui confier le commandement d'une galère « royale. Enfin il est difficile de croire qu'à une époque où les souvenirs de « l'oppression dont avait souffert Gênes et de la révolution sanglante qui en « avait été la suite, était encore présent à la pensée de tous les Génois, « Colomb, qui aimait tant son pays, l'avait quitté pour servir sous la ban-« nière de l'ennemi de sa patrie. » *Christophe Colomb, son origine*, etc., vol. I, p. 258.

(62) M. Büdinger, qui est de ceux-là, suppose que malgré le tragique épisode de l'année 1461, le roi René resta en bons termes avec les Génois, particulièrement avec les gens de Savone où, selon lui, Colomb vaquait tour à tour au métier paternel et à la plus noble profession des armes. Le roi René aurait découvert cette double aptitude chez notre jeune Génois et aurait été ainsi le premier à mettre à profit son génie dans une entreprise d'un caractère militaire (*Acten zu Columbus Geschichte von* 1473-1492. *Apud* Lollis, *Scritti di Colombo* (in *Raccolta*, vol. I, p. CXI).

comme controuvé. Il n'y a pas place dans la vie de Colomb pour un épisode de ce genre. En 1473, Colomb n'était qu'un simple tisserand, et, en dehors de ses propres affirmations, toujours sujettes à caution quand il s'agit de lui, il n'existe pas l'ombre d'une indication qu'avant cette date il ait exercé une autre profession. A quelle époque aurait-il quitté cette profession, qui était celle de tous les siens, pour aller faire la course au profit d'un roi étranger ? Ce ne peut être avant 1470, il était trop jeune. Ce ne peut être de 1470 à 1473 : il était tisserand. Ce serait donc de 1474 à 1475, pas plus tard, puisque nous le verrons passer en Portugal en 1476 et s'y fixer peu après (63).

A la grande rigueur on peut admettre, que pendant ce court intervalle Colomb aurait pu prendre du service sous le roi René ; mais il n'y a là qu'une possibilité et non une probabilité. Il est au contraire tout à fait improbable que les choses se soient ainsi passées, parce que, outre les raisons qui viennent d'être indiquées, on trouve l'emploi du temps de Colomb pendant les deux seules années où il aurait pu servir le roi René, c'est-à-dire de 1474 à 1475. C'est à cette époque, en effet, qu'il faut placer le voyage qu'il dit avoir fait à Chio et qu'il paraît avoir réellement fait, comme on le verra plus loin.

VIII. — Le stratagème dont Colomb aurait usé.

La question de savoir si Colomb put faire campagne pour le roi René n'est pas la seule que soulève le fragment de lettre que nous avons de lui à ce sujet. Remar-

---

(63) M. Büdinger, qui examine la question de la même manière, trouve que la campagne pour le roi René, mentionnée par Colomb, ne peut avoir eu lieu avant le 7 août 1473, — date à laquelle on constate sa présence comme tisserand à Savone, — mais peu de temps après. Il faut la placer, selon lui, probablement vers la fin de l'année 1473 ; « mais certainement avant 1475 » (*ibid.*, p. CXII).

quons, que pour Colomb, c'est là un point secondaire qu'il ne mentionne qu'accessoirement. Ce qu'il veut nous apprendre, c'est qu'il s'est trouvé dans une circonstance où il a eu l'habileté de faire croire à son équipage qu'il se dirigeait sur Marseille, alors qu'en réalité il faisait voile pour Tunis. Mais ce qu'il nous dit à cet égard suggère des réflexions qui rendent son récit peu croyable.

Comment s'y prit-il pour tromper son équipage ? Son navire était près de l'île San-Pietro, sur la côte occidentale de la Sardaigne, et pour se rendre à Marseille il fallait faire voile directement au nord. Voulant quand même aller à Tunis, qui est dans la direction opposée, il profita de l'obscurité pour arranger la boussole comme il l'entendait, et put naviguer ainsi toute la nuit sans qu'on s'aperçût du changement de direction ; au jour il était arrivé au cap de Carthage (64). On a fait à ce récit diverses objections. Le capitaine d'un navire peut-il, à l'insu de son pilote et de tous ses matelots, disloquer sa boussole de façon à tromper sur la route suivie ceux qui ne sont pas dans le secret ? On admet que cela est possible ; mais seulement à la condition que l'équipage n'y regarde pas de trop près, que personne ne fasse attention ni au mouvement des vagues, qui ne change pas soudainement, ni à la direction du vent, ni surtout aux étoiles, dont la situation aurait indiqué au plus ignorant des matelots qu'on suivait une route directement opposée à celle qu'on aurait dû prendre. Pour que le stratagème de Colomb réussît, il faut donc admettre qu'il a été servi par un concours de circonstances tout à fait exceptionnelles (65).

(64) Dans le texte des *Historie*, il y a Carthagène ; mais, bien que M. Harrisse ait conservé cette leçon, il y a là évidemment une erreur.

(65) C'est l'opinion de Breusing, une autorité considérable en pareille matière, qui a étudié la question avec soin (Lollis, *Scritti di Colombo*, illustrazioni al documento VII), vol. I, p. CXI). Nous l'avons, de notre côté, soumise à plusieurs officiers distingués de la marine des États-Unis, entre autres, au commandant Barber, et tous pensent comme Breusing.

Il y a une autre difficulté. Il faut aussi admettre que le navire de Colomb ait pu franchir, en une nuit, la distance qui sépare l'île San-Pietro du cap de Carthage, soit 180 milles marins (66). Les hommes du métier reconnaissent que cela n'est pas impossible ; mais ici encore il faut des conditions exceptionnelles : nuit longue, vent bien soutenu et soufflant en poupe (67).

IX. — Son invraisemblance.

Il n'y a pas à s'arrêter davantage sur cette histoire. Elle est en tous points invraisemblable. Pour l'accepter, il faut

(66) A propos de cette distance, l'éminent géographe allemand, Hermann Wagner, a fait une remarque qui est très significative : c'est que toutes les cartes de l'époque abaissent trop les côtes méridionales de la Sardaigne, de sorte que la distance entre les deux points paraît moins grande, d'après ces cartes, qui sont celles que Colomb pouvait consulter, qu'elle ne l'est véritablement. Ainsi, elles indiquent 246 kilomètres, au lieu de 334, ou 180 milles qui est la distance réelle (Ruge, *Columbus*, p. 42). Ceci ne montre-t-il pas que Colomb n'a fait ce voyage que sur des cartes qui le rendaient possible, alors que des cartes exactes montrent qu'il ne l'est pas ?

(67) Büdinger, qui a bien vu cette difficulté, a cherché à raccourcir la distance parcourue, en supposant que Colomb avait voulu dire « en vue du cap de Carthage » et non au cap même, ce qui, d'ailleurs, ne fait gagner que quelques milles. M. de Lollis, auquel nous empruntons cette observation de Büdinger, dit que cet érudit ne se dissimule pas, cependant, la double improbabilité qu'il y a à parcourir 180 milles marins en une nuit, et à tromper l'équipage sur la direction du vent (*Scritti di Colombo*, *op. cit.*, p. CXII). Un autre érudit allemand, cité par M. de Lollis, H. Schmidt, marin de profession, a aussi admis qu'il fallait que toutes les circonstances indiquées ci-dessus coïncidassent, pour que l'expédition de Tunis pût avoir lieu de la façon que Colomb la raconte. Comme Büdinger, il a cherché a raccourcir la distance parcourue en supposant que c'est le cap de Blanc que Colomb voulut désigner, et qu'il a entendu dire seulement qu'il arriva, au matin, en vue de ce cap. Dans ces conditions, cet officier de marine admet que la traversée que Colomb assure avoir faite est possible ; mais il déclare qu'elle ne l'est pas, s'il s'agit véritablement du cap de Carthage (Schmidt, *Columbus' Fahrt nach Tunis*, 1890, p. 7). On voit toutes les suppositions que les hommes du métier sont obligés de faire pour rendre acceptable le récit de Colomb. Ajoutons que pour Ruge, cette histoire est un conte de nourrice (*Columbus*, p. 40).

croire à un concours de circonstances les unes improbables, les autres tellement extraordinaires, que cela paraît impossible ; il faut admettre que Colomb a réellement servi sous le roi René, qu'il a quitté du jour au lendemain la carde du tisserand pour prendre le commandement d'une galère royale, qu'il a dérangé la boussole de son navire sans qu'on s'en aperçoive ; que personne à son bord n'a observé ni la direction des vents ni celle des vagues, ni la situation des étoiles, que la nuit pendant laquelle il passa de l'île San Pietro à Tunis fut longue, et qu'il eut constamment le vent en poupe. Sans la réunion de toutes ces circonstances, il n'aurait pu faire ce qu'il dit avoir fait, et, comme un tel concours de choses exceptionnelles est invraisemblable, on est plutôt fondé à voir dans le récit de cette aventure une de ces hâbleries auxquelles se complaisait Colomb qui, par une singulière déviation du sens moral, trouvait un plaisir malsain à montrer qu'il était capable de ruse et de duplicité.

X. — Le voyage de Colomb à Chio.

Les dernières traces authentiques que nous ayons de la présence de Colomb en Italie nous reportent, comme on l'a vu, aux années 1472 et 1473, dates auxquelles il exerçait la profession de tisserand à Savone. Les documents écrits ne constatent plus ensuite sa présence qu'en Portugal. Nous avons, cependant, quelques indications qui autorisent à dire qu'avant de passer dans ce pays il fit un voyage à Chio.

Colomb parle de ce voyage, ou plutôt y fait allusion à plusieurs reprises, mais sans donner aucune date (68),

(68) Dans son *Journal de bord*, à la date du 12 novembre 1492, Colomb, qui croyait avoir découvert à Cuba le lentisque, l'arbre produisant la gomme appelée mastic, s'étend sur les avantages que l'on peut tirer de la culture de

et ses deux biographes attitrés, Las Casas et Fernand Colomb, n'ajoutent rien à ce qu'il a dit lui-même (69). Cependant en étudiant les faits, en rapprochant et en analysant les circonstances, il est possible de réunir quelques données assez probantes qui permettent de proposer une solution rationnelle à cette autre difficulté de la vie de Colomb : l'époque à laquelle il quitta ses foyers pour commencer sa carrière de navigateur.

XI. — Date probable du voyage : 1474 ou 1475.

On pose en fait que ce voyage de Chio n'a pu avoir lieu qu'avant l'établissement de Colomb en Portugal. Bien que toutes les circonstances de la vie de notre Génois dans ce pays ne nous soient pas bien connues, nous en savons assez, cependant, pour regarder comme tout à fait improbable qu'il l'ait quitté, après s'y être fixé, pour rentrer dans la Méditerranée et aller jusqu'à Chio, où il paraît avoir séjourné quelque temps, puisqu'il assure y avoir vu récolter le mastic.

Assurément la chose n'est pas impossible, et ceux qui regardent comme certain que Colomb passa en Portugal en 1470 ou vers 1474, ne peuvent faire autrement que d'admettre qu'il en a été ainsi. Mais c'est une supposition

---

cet arbre, qui est plus grand, assure-t-il, que ceux qu'il a vus lui-même à Chio.

Le 11 décembre il mentionne encore Chio, toujours à propos du mastic et, dans la lettre à Sanchez, il revient sur le sujet pour dire aux Rois Catholiques que le mastic qu'il croit avoir trouvé dans les îles découvertes par lui ne se rencontre qu'en Grèce et à Chio.

(69) « *Et piu oltre dice, che in Scio isola dell' Arcipelago vide tra del* « *mastiche da alcuni arbori.* » — Ailleurs il dit qu'à Chio, île de l'Atlantique, il a vu tirer le mastic de certains arbres. (*Historie*, ch. IV, fol. 9, recto et verso.) Las Casas dit à peu près la même chose : « Dans un autre passage « (de ses écrits) il rapporte qu'il a navigué dans les îles de l'archipel et que « dans l'une de ces îles qui s'appelle *Euxion* (hospitalière) il a vu tirer du « mastic de certains arbres. » (*Historia*, Liv. I, ch. III, vol. I, p. 49.)

un peu forcée, à laquelle on devra préférer celle qui place ce voyage avant cette époque et après celle où la présence de Colomb est constatée pour la dernière fois à Savone, c'est-à-dire après août 1473. M. Salvagnini, auquel on doit une des plus solides monographies de la *Raccolta Colombiana,* celle relative aux rapports de Colomb avec les corsaires de son nom, a jugé que les choses ont dû se passer de cette manière et se croit fondé à dire que ce voyage eut lieu vers cette époque (70). M. Salvagnini ne motive le choix de cette date par aucune raison et il est évident qu'il n'y en a pas d'autre que la circonstance déjà indiquée, qu'en août 1473, Colomb était encore à Savone. Mais le voyage a pu aussi bien se faire un peu plus tard, toutefois on peut relever diverses particularités qui donnent à croire qu'il se fit en 1474 ou en 1475, années au cours desquelles deux expéditions, organisées, l'une à Savone, l'autre à Gênes, furent envoyées à Chio.

XII. — Les Génois Spinola et di Negro envoyés à Chio en 1475.

La première, qui mit à la voile le 25 mai 1474, et qui partit de la ville même que Colomb habitait encore en août 1473, emporta beaucoup de monde, des Savonais pour la plupart, parmi lesquels on cite des ouvriers, des tailleurs et des tisserands (71), double circonstance qui

(70) « C'est environ à cette époque (1473) qu'on peut admettre que Colomb « s'est rendu à Chio. » (A. SALVAGNINI : *I Corsari Colombo* dans *la Racolta Colombiana*, Parte II, vol. III, p. 146.) M Harrisse, sans fixer aucune date admet que le voyage de Colomb à Chio dut avoir lieu avant son passage en Portugal. (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 306.)

(71) Quelques auteurs disent que c'est le pape Sixte IV qui fit les frais de cette expédition parce qu'il était de Savone. Le navire s'appelait *la Rosana* et les détails relatifs à son équipement et à ceux qui firent partie de l'expédition se trouvent dans les pièces données par M. AMADEO VIGNA dans son *Codice diplomatico delle colonie tauro-ligure*, etc., 1453-1475 formant la 2e partie du vol. 7 des *Atti della societa ligure de storia patria*, Gênes, 1879. Voir surtout le fasc. I, de cette 2e partie, p. 72 et Doc. MCVIII, p. 130.

donne quelque vraisemblance à la supposition que c'est à ce moment que Colomb se rendit à Chio.

L'autre expédition, qui partit de Gênes en septembre 1475, fut équipée par la République pour aller porter du renfort à l'île de Chio, alors possession génoise (72), que menaçaient les Turcs. Elle se composait de plusieurs navires, dont l'un était celui de Giovanni-Antonio di Negro et un autre celui de Nicolas Spinola (73). Deux raisons donnent à penser que Colomb a pu s'embarquer avec les deux Génois qui viennent d'être nommés : la première c'est qu'il paraît avoir contracté des liens d'amitié avec eux, puisque le frère de l'un d'eux et le fils de l'autre figurent sur son testament (74) ; la seconde, qui est encore plus frappante, consiste dans ce fait significatif, que nous

---

(72) Chio ou Khio fut enlevée aux Grecs en 1346 par des Génois appartenant, en partie, à la grande famille des Giustiniani, qui y établirent une sorte de république aristocratique sous l'autorité d'une association appelée la *Maona*, dont chaque membre prenait le nom de Giustiniani. Cette association devint maîtresse de l'île, dont elle attribua la suzeraineté à Gênes et réussit à s'y maintenir jusqu'en 1566, malgré l'hostilité des Turcs dont les agressions étaient toujours à redouter. En 1475 Mahomet II s'étant emparé de Caffa, sur la mer Noire, qui appartenait aux Génois, la république prit des mesures pour défendre Chio en cas d'attaque. Voir sur les *Giustiniani de Chio* le petit volume de Hopf, portant ce titre, traduit de l allemand par A. Vlasto. Paris, Leroux, 1888, in-12.

(73) Federici : *Abecedario delle famiglie nobili*. Manuscrit de la mission Urbana di San Carlo à Gênes, cité par M. Salvagnini. *op. cit.* Notes 4, 5 et 6, p. 163.

L'envoi de cette expédition de secours à Chio est aussi mentionné par Giustiniani qui dit qu'au mois de septembre 1475 on décida d'envoyer au secours de Chio quatre navires, dont deux aux Giustiniani, un à di Negro et un à Spinola (*Annali* (1475) fol. CCXXVI verso), Casoni la mentionne aussi ; mais le fait est particulièrement établi par les documents officiels donnés par M. Vigna dans l'ouvrage indiqué ci-dessus.

(74) Codicille olographe en date du 25 août 1505 au testament de Colomb de 1502, aujourd'hui perdu. Enregistré et transcrit par un notaire à Valladolid le 19 mai 1506. Navarrete : *Viages* vol. II, n° CLVIII, pp. 311-316. Paulo de Negro et Baptista Spinola y sont nommés. Le notaire écrit Espidola, au lieu de Epinola, (p. 316) mais il n'y a aucun doute que c'est le même nom, car il est désigné comme fils de Nicolao Espindola.

aurons à exposer tout à l'heure, que, moins d'un an après le départ de di Negro et de Spinola de Gênes pour Chio, Colomb se trouvait avec eux et avec leurs mêmes navires dans une bataille navale engagée au large du cap Saint-Vincent, en août 1476. Colomb, il est vrai, a pu entrer en relations avec di Negro et Spinola à Chio, mais même s'il en était ainsi, cela ne modifierait pas la conclusion à déduire de ces faits que c'est seulement en 1474 ou en 1475 que le voyage qu'il dit avoir fait à Chio a pu avoir lieu (75).

XIII. — Séjour possible de Colomb à Chio.

Nous n'avons aucune donnée sur les motifs qui peuvent avoir déterminé Colomb à se rendre à cette île. Il n'est pas à supposer qu'il y alla comme chef, car les documents qui nomment Spinola et di Negro l'auraient aussi nommé s'il avait été employé dans l'expédition envoyée à Chio au même titre qu'eux. On doit plutôt croire qu'il fit ce voyage comme simple marin et comme trafiquant, deux professions qui étaient souvent réunies parmi les gens des villes maritimes et commerciales, telles que Gênes et Savone. D'après ce qu'il rapporte de la récolte du mastic dans cette île (76), on est fondé à croire qu'il y séjourna

---

(75) On a vu plus haut que Salvagnini place le voyage de Colomb à Chio vers 1473. Ruge croit que c'est en 1474 qu'il se trouvait dans cette île. (*Columbus*, p. 32.) Il est évident qu'on ne peut fixer une date precise à cet événement, mais les faits connus autorisent l'affirmation que Colomb n'a pu visiter cette île que dans l'intervalle compris entre la fin de l'année 1473 et la fin de l'année 1475.

(76) Colomb paraît très au courant de cette matière ; il nous dit qu'à Chio la récolte du mastic se faisait en mars (*Journal*, 11 déc.) et qu'on en tirait un revenu de 50.000 ducats (*Ibid*, 12 déc). Dans la lettre à Sanchez il dit que l'arbre produisant cette gomme est très rare, qu'on ne le trouve qu'en Grèce et à Chio, et que la Seigneurie de Gênes vendait cette denrée à un prix élevé.

quelque temps. On nous assure aussi qu'il y reçut l'hospitalité de l'un des chefs de l'île (77) ; mais ces deux faits, dont le dernier d'ailleurs n'est pas établi, n'indiquent pas grand'chose. Que ce soit de Savone, en 1474, ou de Gênes en 1475, que Colomb partit pour son voyage de Chio, il est certain qu'à partir de ce moment on ne constate plus sa présence en Italie et dans aucune autre contrée à l'est du détroit de Gibraltar. Il dut certainement revenir à Gênes ou à Savone, mais il ne put y rester longtemps, puisque en août 1476, nous allons constater sa présence dans un combat livré dans l'Atlantique à des galères génoises qui venaient de ces deux ports.

---

(77) Hopf (K.). *Les Giustiniani*, etc. Traduit de l'allemand, Paris, 1888. Au cours de ce travail, Hopf parle d'Angelo Giustiniani, surnommé Banca, qui avait à Chio une villa appelée Homerica et dit qu'il ressemblait à son père Andriolo pour sa science et son amour des lettres, et qu'en 1474 il donna l'hospitalité à Christophe Colomb (page 336 du texte et 149 de la Traduction). Hopf, dans son texte allemand indique comme source de cette assertion un ouvrage d'un grand mérite : le voyage de Tozzetti. (*Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parte della Toscano.* Florence, 1768-1779, 12 vol. 8°.)

Cette citation n'a pu être vérifiée, mais il n'est guère probable qu'elle confirmerait l'assertion de Hopf. Ce n'est pas dans un ouvrage du XVIII[e] siècle qu'on trouvera la preuve d'un fait de ce genre. Si quelque document existait constatant la présence de Colomb à Chio en 1474, il ne serait pas resté caché jusqu'à ce jour. M. Desimoni, qui a connu personnellement cet archéologue et qui ne conteste pas son grand savoir, remarque, cependant, qu'il était porté aux généralisations hâtives et qu'il s'illusionnait quelquefois au point de prendre des probabilités pour des faits avérés. M. Desimoni s'appuie sur Riant qui connaissait l'orient latin aussi bien que Hopf, et qui a relevé chez lui des assertions hasardées. « Pour ces motifs, écrit-il, je me permettrai de douter du fait avancé par le savant allemand jusqu'au moment où le D[r] Auctem, héritier et possesseur de ses papiers, produira la pièce qui l'établit, si elle existe. » (*Quistioni Colombiani* (*Raccolta*), p. 41.)

CHAPITRE III

L'ARRIVÉE DE COLOMB EN PORTUGAL.

I. — Position de la question.

Après la question des premiers essais de navigation de Colomb et de ses relations supposées avec le roi René, question qui a fait l'objet du chapitre précédent, ce qu'il faut d'abord établir, c'est la date de son arrivée en Portugal, pays où commence réellement sa carrière de navigateur, et les motifs ou les causes de cet événement.

En ce qui concerne ce dernier point, nous sommes en présence de deux manières de voir assez différentes l'une de l'autre. D'après la première, Colomb se serait rendu en Portugal de propos délibéré, soit pour y chercher fortune, soit plutôt pour mûrir son grand dessein et le proposer à la puissance qui, à cette époque, s'occupait plus particulièrement de découvertes. D'après l'autre théorie, ce serait seulement le hasard ou la Providence qui l'aurait conduit dans ce pays. Il ne se proposait pas d'y aller ; un naufrage l'obligea à y aborder et il y resta. Cette version est celle de Fernand Colomb et de Las Casas. C'est celle de Colomb lui-même, ainsi qu'on le verra plus loin.

La première version ne vient ni de Colomb ni des siens. On la trouve d'abord dans Gallo, dans Senarega et dans Giustiniani qui disent simplement que Christophe et Barthélemy embrassèrent jeunes la profession de marin et

passèrent en Portugal, donnant ainsi à entendre qu'ils n'avaient eu d'autre objet en se rendant dans ce pays que celui de satisfaire leur goût pour les voyages et pour les entreprises maritimes (78). Oviedo, dont le livre, bien que postérieur aux notices de ces trois annalistes, fut imprimé avant qu'elles ne fussent connues, exprime la même idée quand il dit que c'est poussé par le désir de connaître le Grand Océan que Colomb se rendit en Portugal (79). Her-

---

(78) Gallo, qui est le plus ancien des trois, dit que les deux frères, Christophe et Barthélemy, « se mirent à naviguer selon la coutume du pays et le « plus jeune, Barthélemy, se fixa en Portugal, à Lisbonne même. » Plus loin il remarque que Barthélemy, qui s'était familiarisé avec les découvertes des Portugais, « communiqua à son frère, plus expérimenté que lui dans les « choses de la mer, les renseignements qu'il possédait. » (GALLO, dans la *Raccolta, Fonti italiane*, vol. II, pp. 188-189). Ceci montre que, d'après Gallo, les deux frères se trouvèrent réunis à Lisbonne, non par hasard ou par accident, mais parce qu'ils s'étaient rendus dans ce pays.

Senarega et Giustiniani disent la même chose, le premier dans les mêmes termes (*op. cit.*, p. 193), le second, dans une phraséologie un peu différente, mais ayant exactement le même sens (*loc. cit.*, p. 245). Sur ces trois annalistes génois, voyez les *Sources d'informations* de la PREMIÈRE ÉTUDE.

(79) « *Como su animo era para mas extenditas mares e' altos pensamien-* « *tos, quiso ver el grandissimo mar Oceano, e' fuesse en Portugal.* » — « Comme ses goûts étaient de parcourir des mers plus étendues et que ses « visées allaient plus haut, il voulut connaître le grand Océan et se rendit au « Portugal. » (*Historia General.* Madrid, vol. I, 1851, p. 13.) Barros s'inspire évidemment d'Oviedo et de la tradition suivie par lui, quand il écrit ce qui suit : « *Seguindo o uso de sua patria, e mais sua propria inclinaçao,* « *andou navegando per o mar de levante tanto tempo, té que veio a estas par-* « *tes de Hespanha, e deo-se à navegaçao do mar Oceano, seguindo a ordem,* « *de vida que ante tinha.* » « Suivant l'usage de son pays et surtout sa « propre inclination, il alla naviguer dans la mer du Levant jusqu'à ce « qu'enfin il vint dans ces parties de l'Espagne et se livra à la navigation « de la mer Océane, en suivant le genre de vie qu'il avait suivi auparavant. » (*Da Asia*, Lisbonne, 1552, Décade I, liv. III, chap. XI, vol. I, p. 248. Edition de 1778.)

Gomara exprime aussi la même idée : *Vino a Portugal, por tomar razon de la costa meridional de Africa, y de lo mas que Portugueses navegavan...* « Il vint en Portugal pour connaître la côte méridionale d'Afrique et les « autres régions naviguées par les Portugais. » (*La Historia General*, ch. XIV, fol. 17, verso, édit. 1554.)

rera s'en tient à cette version quand il écrit que Colomb alla en Portugal pour y chercher fortune (80).

C'est sur ces données que s'est formée cette partie de la légende colombienne, acceptée par des critiques autorisés, M. Harrisse entre autres (81), d'après laquelle le futur amiral aurait eu l'idée de son grand dessein avant de quitter l'Italie, et ne serait passé en Portugal que parce qu'il pensait trouver là plus d'occasions et plus de facilités pour satisfaire ses aspirations.

Avant d'aborder l'exposé des faits qui montrent ce qu'il faut penser de cette manière de voir, tâchons de préciser exactement la date à laquelle eut lieu l'événement auquel on attribue une signification si importante. Cette date seule, quand elle sera bien établie, donnera à la question un tout autre aspect que celui sous lequel on s'est habitué à la considérer.

II. — Les dates assignées au passage de Colomb en Portugal : 1470.

D'après les idées qui ont longtemps prévalu, ce serait en 1470 que Colomb passa en Portugal. Cette date est celle qu'avaient acceptée les premiers maîtres de la criti-

---

(80) *Vino à Espana, i particularmente à Portugal, siendo bien moço, con el fin que los otros Hombres, à buscar mejor ventura.* « Il passa en Espa- « gne, particulièrement en Portugal, suivant le dessein des autres hommes, « pour chercher une meilleure fortune. » (HERRERA, *Historia General...* Doc. I, Liv. I, ch. VII.)

(81) Après avoir rappelé les belles découvertes des Portugais sur la côte de l'Afrique Occidentale et les explorations qu'ils préparaient, M. Harrisse écrit que « Colomb a dû se sentir naturellement attiré vers le royaume où « s'armaient toutes ces expéditions. » Dans le paragraphe précédent M. Harrisse dit que Colomb se rendit au Portugal, et explique sa préférence pour ce pays. Dans le paragraphe qui suit,il relègue au nombre des fables ce que F. Colomb a dit de l'arrivée de son père à Lisbonne. (*Christophe Colomb*, etc. vol. I, pp. 259-261.) M. Harrisse s'exprimait ainsi en 1884 ; nous ne croyons pas qu'il tiendrait ce langage aujourd'hui.

que colombienne : Washington Irving (82), et Humboldt (83). L'opinion qu'il n'y avait pas à placer l'événement à une autre date était aussi celle de Major (84), de Hoefer (85), de Fiske (86), de Roselly de Lorgues (87) et c'est encore celle de Tarducci (88), d'Asensio (89), de Desimoni (90), et de quelques autres (91). Cette opinion est fondée sur une lettre de Colomb où il se plaint d'avoir, pendant quatorze années, vainement appelé l'attention du roi de Portugal sur son projet (92), et sur le fait, établi par le témoignage de Fernand Colomb et de Las Casas, que le futur amiral de l'Océan quitta définitivement

---

(82) « *Columbus arrived at Lisbon about the year 1470* » (*A History of the life and voyages of Christopher Columbus,* Londres, 1828. 4 vol. 8°. Liv. I, ch. IV, vol. I, p. 40.

(83) « Colomb séjourna en Portugal vers la fin du règne d'Alphonse V, « de 1470 jusqu'à la fin de 1484 ». (*Examen critique*, vol. I, p. 19.)

(84) « *The period of Christopher Columbus's sejourn in Portugal was* « *from 1470 to the close of 1484* » (*Select Letters of Christopher Columbus,* Londres, 1870, p. XLiJ).

(85) Article *Colomb*, dans la *Biographie Générale*, vol. 11, Paris 1856, p. 214.

(86) « *About 1470... he followed his young brother Bartholomew to Lisbon* » (*The Discovery of America,* Boston, 1892, vol. I, p. 350).

(87) *Christophe Colomb* vol. I, p. 62, où il place la naissance de Colomb à l'année 1432, et p. 90 où il dit qu'il achevait sa 33e année lors de son arrivée en Portugal.

(88) « *Da un passo del Las Casas pare che l'andata di Cristoforo Colombo* « *a Lisbona si debba mettere verso il 1470* » (*Vita di Cristoforo Colombo* Milan, 1885, vol. I, ch. IV. p. 55.)

(89) « *Cristobal Colon debio llegar a Portugal entre los años de 1470 y 1471* » *Cristobal Colon*, Barcelona 1892 vol. I, p. 46.

(90) Voir ci-après note 96.

(91) Navarrete, *Viages*, vol. I, § 55 p. LXXXI. M. Thacher avance l'évènement d'un an. « *We may say that Columbus went into Portugal about the* « *year 1471 and that even then he entertained projects for the discovery* « *of the Indies by Western seas* » *Christopher Columbus,* vol. I, p. 299. Pourquoi 1471 au lieu de 1470 ou de toute autre date ? L'auteur de ce livre luxueux ne le dit pas.

(92) Lettre de Colomb au roi Ferdinand, de mai 1505, donnée par Las Casas, *Historia* vol. III, p. 187. Voyez cette pièce à l'appendice.

le Portugal à la fin de l'année 1484 ou au commencement de l'année suivante (93).

Il est clair que si l'on s'en rapporte uniquement à l'assertion de Colomb, c'est en 1470 qu'il arriva en Portugal. Mais cette assertion soulève des difficultés insurmontables. D'abord, Colomb ne parle dans cette lettre que d'un roi de Portugal auquel il se serait adressé, alors que pendant les quatorze années qu'il indique le trône de ce pays fut occupé par deux souverains. Ensuite nous avons aujourd'hui des preuves documentaires qu'en 1470, 1472 et 1473 Colomb n'était pas encore établi en Portugal (94). Il résulte, en effet, de ces documents, qu'à la fin de l'année 1470 il est à Gênes, qu'au commencement et au milieu de l'année 1472 il est à Savone et que vers le milieu de l'année suivante on le retrouve encore dans cette ville. Pour qu'il se soit fixé en Portugal en 1470, il faut donc qu'il ait quitté Gênes après le 31 octobre de cette année et qu'il soit revenu en Italie pour prendre part aux actes de 1472 et à celui de 1473. C'est possible, si l'on veut, mais fort improbable, car, comme le remarque M. Harrisse, si Colomb, à l'époque où il figure dans les actes cités était établi en Portugal et avait déjà embrassé la carrière maritime, on ne le qualifierait pas dans ces documents de *lanerius* et on n'indiquerait pas son domicile comme étant à Gênes (95).

---

(93) *Historie*, ch. XIII, fol. 32 *recto*. LAS CASAS, *Liv. I, ch. XXIX*, vol. I, p. 226.

(94) Le 27 septembre 1470 Colomb signe un acte à Gênes. (BELGRANO et STAGLIENO, *Documenti relativi a Cristoforo Colombo e alla sua famiglia*, dans la *Raccolta Colombiana*, Doc. 28.) Le 31 octobre, même année, il est encore à Gênes et signe un autre acte (*ibid.* Doc. 34). Le 20 mars 1472 il est témoin à un testament fait à Savone (*ibid.* Doc. 41). Le 26 août 1472, à Savone il accepte la responsabilité d'une dette (*ibid.* Doc. 44). Le 7 août 1473, à, Savone encore, il consent à une vente faite par son père (*ibid.* Doc. 51).

(95) HARRISSE, *Christophe Colomb, son origine*, etc., vol. I, p. 264.

III. — Argument de Desimoni.

Ce raisonnement n'a pas convaincu les auteurs qui s'en tiennent uniquement à la tradition colombienne, et M. Desimoni qui a pris la peine d'en peser les termes et dont l'opinion, en pareille matière, n'est pas négligeable, maintient que Colomb n'a pu se rendre en Portugal qu'en 1470 ou 1471, parce que cette date est la seule qui s'accorde avec ses propres assertions. La présence dûment constatée de Colomb auprès de ses parents de 1470 à 1473 ne gêne pas M. Desimoni, qui ne voit pas là une preuve que notre entreprenant Génois n'était pas alors fixé en Portugal, d'où il se serait absenté pour faire quelques visites à son père (96).

---

(96) Voici la traduction du passage où M. Desimoni expose ses vues à cet égard :

« Pour nous, nous partons d'une date fournie par Don Fernand, qui dit que son père passa en Espagne vers la fin de l'année 1484 ; le père de son côté déclare avoir peiné en vain pendant quatorze ans auprès du roi de Portugal pour l'engager à seconder ses desseins. On en conclut que Colomb a dû se rendre dans le Portugal vers les années 1470 ou 1471 ; et en effet il n'y a pas de preuves suffisantes qui permettent de croire que de 1470 à 1474 il se trouvait ailleurs ; les séjours que Colomb a faits à différentes époques à Savone en 1470 et en 1472-73, comme nous l'avons dit, ne prouvent rien, car il ne faut y voir que des visites de passage ou quelque dernière visite qu'il était venu faire à son père au moment où de plus grands desseins mûrissaient dans son esprit : elles ne mettent aucun empêchement à ce que Colomb fût dès lors domicilié en Portugal. Colomb lui-même écrit qu'il navigua pendant vingt-trois ans sans venir à terre, si ce n'est pour un temps qui ne vaut pas la peine d'être compté. Ainsi donc, si l'on tient compte des quatorze ans qu'il a vécu avant de se consacrer à la navigation, c'est-à-dire des quatorze ans qui séparent 1446-47 de 1460-61, les vingt-trois ans nous conduisent à 1483-84, c'est-à-dire environ jusqu'à l'époque où il se fixa en Espagne. Par conséquent Colomb ayant son principal domicile en Portugal de 1470 à 1484 pouvait aller à Savone, comme il alla réellement dans d'autres régions beaucoup plus éloignées. » *Quistioni Colombiane* dans la *Raccolta*, pp. 39-40.

La qualité de tisserand donnée à Colomb dans les actes génois n'embar-

Un procédé de discussion qui consiste à ne tenir aucun compte des faits en contradiction avec les assertions de Colomb, pour s'en rapporter entièrement à celles-ci, ne se recommande pas à la critique, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Les assertions de Colomb doivent être contrôlées comme toutes les autres. Quand rien ne les contredit et qu'elles paraissent vraisemblables, on doit les accepter. Mais le critique soucieux de chercher la vérité est tenu de ne pas oublier que trop souvent, malheureusement, elles sont contraires à la vérité, et que, dans aucun cas, elles ne sauraient être acceptées sans examen. Dans le cas présent, ni l'affirmation qu'il prit la mer à 14 ans, ni celle qu'il navigua sans interruption pendant 23 ans, ni celle qu'il séjourna 14 ans en Portugal ne peuvent se concilier avec les faits, et il ne faut pas hésiter à les écarter.

IV. — Opinion de M. Harrisse: 1473.

C'est ce qu'a fait M. Harrisse, qu'on n'accusera pas d'être de parti pris défavorable à Colomb et qui n'accepte cependant aucune des dates sur lesquelles M. Desimoni et ceux qui pensent comme lui fondent leur argumentation. Selon lui, Colomb se rendit en Portugal à la fin de l'année 1473 ou au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire au moment où il aurait pris le parti de se

---

rasse pas non plus M. Desimoni. « Comment donc a-t-on pu qualifier Colomb de tisserand » demande-t-il ? La réponse suit aussitôt. « Le notaire connaissait *peut-être* la profession du père et *probablement* aussi la première profession du fils. Celui-ci ne faisant pas encore de longs voyages retournait à Savone quand il le pouvait ; il rapportait des marchandises et faisait le commerce des laines. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait continué au pays à le désigner sous le nom de *laniere*. » (*Ibid*, p. 31.)

livrer exclusivement à la carrière maritime (97). Venant d'un critique aussi autorisé, cette opinion devait faire son chemin et nous la voyons successivement adoptée par plusieurs des biographes modernes de Colomb, par Gaffarel (98), par Winsor (99), par Markham (100).

Cette manière de voir ne heurte aucune vraisemblance; elle est inconciliable, cependant, avec les données que nous possédons relativement au voyage de Colomb au Levant (101). Si c'est à la fin de 1473 ou au commencement de 1474 que notre futur découvreur se fixa en Portugal, quand fit-il son voyage à Chio ? Car, à moins d'admettre la théorie invraisemblable de Desimoni que, tout en étant fixé en Portugal, il faisait des absences pendant lesquelles il a pu revenir à Gènes et pousser jusqu'à Chio où il paraît avoir résidé quelque temps, il faut bien reconnaître que ce dernier voyage a dû avoir lieu avant qu'il ait quitté l'Italie.

---

(97) *Christophe Colomb*, vol. I, p. 264. Dans son *Christophe Colomb devant l'histoire*, qui est de date plus récente, M. Harrisse dit : Vers l'année 1473, p. 29.

(98) *Histoire de la découverte de l'Amérique*, vol. II, p. 20.

(99) « *We may venture to accept the date of 1473-1474, as that of the* « *entrance of Columbus into Portugal.* » *Christopher Columbus*, Boston, 1891, p. 104.

(100) *Columbus left Genoa and went to Portugal in 1474.* » (*Life of Christopher Columbus*, Londres, 1892, p. 12.)

(101) Quand M. Harrisse formulait son opinion sur ce point, il n'était pas encore fixé sur la date des rapports que l'on attribue à Colomb avec Toscanelli, et croyait qu'ils pouvaient remonter à l'année 1474. Cette raison, ajoutée à celle que le nom de Colomb ne figure plus dans les actes italiens après l'année 1473, donnait quelque vraisemblance à sa manière de voir. Mais lui-même a reconnu depuis que Colomb n'a pu correspondre avec Toscanelli qu'après 1479, de sorte que, même à ses yeux, il ne reste plus d'autres motifs de croire à l'arrivée de Colomb en Portugal vers l'année 1474, que le fait, qu'à dater de ce moment on n'a plus l'occasion de constater sa présence en Italie.

V. — Markham : 1474.

Outre les deux raisons données par M. Harrisse — la disparition de Colomb de Gênes à la date de 1473 et sa correspondance avec Toscanelli en 1474, — M. Markham en trouve une autre pour soutenir que c'est à cette dernière date que Colomb passa en Portugal. D'après sa manière de voir, cela résulte du fait que Colomb est né en 1446 et qu'il dit lui-même qu'il avait 28 ans quand il prit du service (102). Vingt-huit ans ajoutés à 1446 nous conduisent, en effet, à 1474. Mais, d'une part, il n'est pas établi que Colomb soit né en 1446, puisque nous avons nous-mêmes donné les motifs qui obligent à reporter sa naissance à cinq années plus tard, et de l'autre, on ne voit pas la raison de croire que Colomb, qui écrivait la phrase que l'on cite dans une lettre aux Rois Catholiques où il n'est question que des services qu'il leur avait rendus, faisait allusion à son arrivée en Portugal, pays au service duquel il n'a jamais été et n'a jamais prétendu avoir été.

Ces diverses raisons suffiraient seules, il semble, pour faire écarter la date de 1474 assignée à l'arrivée de Colomb en Portugal, s'il n'y en avait pas d'autres, ce qui est cependant le cas, comme on le montrera plus loin.

VI. — Spotorno : 1476.

Dès l'année 1823, Spotorno avait indiqué une autre date, celle de 1476, mais sans soupçonner les raisons qui

(102) « *The date of 1474 for his arrival in Portugal is fixed by Columbus* « *himself in a statement contained in a letter dated 7 July 1503 compared* « *with the ascertained date of his birth.* » (*Toscanelli and Columbus :* A letter from sir *Clements R. Markham.* London 1903, 8°, p. 8.)

pouvaient la recommander à l'attention de la critique. Il avait cependant compris que les voyages que Colomb disait avoir faits au Levant devaient être antérieurs à son établissement en Portugal, et il avait relevé deux circonstances qui lui paraissaient indiquer que c'est seulement en 1476 que notre Génois s'éloigna définitivement de ses foyers. La première, c'est qu'on trouve le nom de Colomb inscrit en 1476 sur un registre d'avaries tenu à Gênes, ce qui faisait supposer qu'il s'agissait de notre Colomb qui avait dû ramener son navire à ce port pour y être réparé. Mais cette raison n'avait aucune valeur, car M. Desimoni a fait voir depuis que le registre en question n'était qu'un rôle de contributions (103). La seconde raison donnée par Spotorno est qu'en 1476 la situation politique de l'Italie était telle que Colomb devait avoir intérêt à chercher ailleurs un emploi à son activité (104). On verra aussi que cette circonstance fut étrangère au départ de Colomb.

VII. — Thèse de D'Avezac.

La manière de voir de Spotorno fut acceptée par D'Avezac, qui n'osa, cependant, rejeter complètement l'assertion de Colomb relativement aux quatorze années passées en Portugal ; il se persuada qu'il y avait une erreur de copiste dans cette mention, et changea les 14 années en 14 mois, ce qui lui paraissait tout arranger (105). Cette

(103) *Quistioni Colombiane*, p. 30. M. Desimoni rappelle dans ce passage, qu'il a montré depuis 1875, le véritable sens de cette inscription. D'Avezac et M. Harrisse lui avaient d'abord donné le même sens que Spotorno et M. Altolaguirre continue à l'entendre ainsi, malgré l'explication de Desimoni qu'il n'a sans doute pas connue (*Llegada de Cristobal Colon a Portugal*, Bol. Real. Acad. de la Historia, Madrid, 1892, vol. 22, p. 485), et celle donnée subséquemment par M. Harrisse lui-même, *L'origine de Colomb*, p. 24.

(104) Spotorno, *Codice*, p. XIV.

(105) D'Avezac s'étonne d'être le premier à relever ce qu'il appelle « une simple erreur matérielle d'écriture : au lieu de quatorze ans, c'est quatorze

suggestion de l'éminent critique, ordinairement mieux inspiré, n'a été accueillie par personne (106). L'objet de Colomb était de faire valoir auprès du roi Ferdinand l'importance de l'idée qu'il avait apportée en Espagne en montrant que, pendant des années, il en avait poursuivi la réalisation ; quatorze mois seulement de sollicitations n'auraient rien prouvé à cet égard.

VIII. — Muñoz : 1481.

Pour terminer cet historique des solutions qui ont été proposées au problème de l'arrivée de Colomb en Portugal, mentionnons encore l'opinion du plus ancien des biographes modernes du grand navigateur, Muñoz, qui, lui aussi, écarte la mention inadmissible des quatorze années de séjour en Portugal pour placer l'établissement de son héros dans ce pays vers la fin du règne d'Affonso V, qui mourut en 1481 (107). Muñoz n'a pas motivé cette opinion, mais il connaissait admirablement les sources de l'histoire de la découverte de l'Amérique et dans cette circonstance il les a interprétées avec une sagacité étonnante.

---

mois qu'il faut lire. » *Canevas chronologique*, etc., p. 43. D'Avezac conclut de là que la première arrivée de Colomb en Portugal « n'a pu devancer la date de 1476 ». *Ibid.*, p. 44.

(106) Dans son mémoire sur l'arrivée de Colomb en Espagne, M. Altolaguirre a cependant repris cette thèse, mais sans dire qu'elle venait de D'Avezac. Développant les raisons données par celui-ci, il a montré l'impossibilité que Colomb ait pu négocier pendant quatorze ans avec aucun roi de Portugal. La démonstration avait déjà été faite par M. Harrisse ; mais elle ne prouve rien. Il est faux que Colomb ait sollicité pendant quatorze ans ce roi de Portugal qui, selon son expression, s'entendait si bien aux découvertes ; mais il est vrai qu'il a tenu ce propos et qu'il a cherché à y faire croire. Nous reviendrons sur ce point.

(107) « *Se establecio en Lisboa acia fines del reynado de Affonso V.* » (*Historia del Nuevo Mundo.* Madrid, 1793, vol. I, § 13, p. 43.)

IX. — Le récit de Fernand Colomb et de Las Casas.

Il semble que, pour résoudre la difficulté qui a arrêté tant d'auteurs bien compétents, il suffisait de recourir aux deux biographes attitrés de Colomb, à ceux qui furent les dépositaires de sa pensée et de ses papiers, à Fernand Colomb et à Las Casas. L'un et l'autre devaient être bien renseignés relativement à ce point important sur lequel ils nous ont donné des détails très circonstanciés, et c'est chez eux, en effet, ou plutôt chez Fernand Colomb, si l'on croit que Las Casas n'a fait que le copier, que nous allons trouver les éléments nécessaires à la solution du problème.

Fernand Colomb nous raconte que son père arriva en Portugal à la suite d'un combat naval livré près du cap Saint-Vincent, dans lequel le fameux amiral Colombo-le-Jeune, avec qui il faisait campagne en ce moment, captura quatre grosses galères vénitiennes, richement chargées, qui revenaient de Flandre. Colombo, ayant appris l'arrivée de ces galères, alla à leur recherche et les rejoignit au delà de Lisbonne, dans le voisinage du cap Saint-Vincent. Il les attaqua ; elles se défendirent énergiquement et on se battit avec rage de part et d'autre, toute la journée ; mais Colombo finit par l'emporter et les quatre galères durent se rendre.

Au cours du combat, pendant lequel on eut recours à toutes les armes en usage alors et même au feu, les flammes enveloppèrent à la fois le navire amiral des agresseurs, sur lequel servait Colomb, et l'une des grosses galères vénitiennes à laquelle ce navire s'était accroché en y jetant des grappins et des chaînes de fer. Dans l'impossibilité où ils se trouvèrent de conjurer le fléau, les gens qui montaient le bâtiment de Colombo, aussi bien

que ceux du navire vénitien, n'eurent d'autre ressource, pour échapper au danger d'être brûlés vifs, que de se jeter à la mer. Colomb fut de ceux-là, et, comme il était bon nageur, il put, en s'aidant d'une épave, gagner le rivage où on le secourut (108).

---

(108) Voici le récit de Fernand Colomb :

« Quant à l'origine et à la cause de la venue de l'amiral en Espagne, et à « l'occasion qui l'a conduit à se consacrer aux choses de la mer, elles remon- « tent à un homme qui portait le même nom que lui et était de la même « famille. Il s'appelait Colombo... Tandis que l'amiral naviguait en compa- « gnie de ce Colombo-le-Jeune, ce qu'il fit pendant de longues années, il « arriva qu'ayant appris que quatre grosses galères vénitiennes retournaient « de Flandre, ils allèrent à leur recherche et les rencontrèrent entre Lis- « bonne et le cap Saint-Vincent, qui est dans le Portugal. En étant venus « aux mains, ils se battirent furieusement ; ils s'abordèrent, s'accrochèrent « les uns aux autres avec tant d'animosité et de courage que d'un vaisseau « ils montaient dans l'autre en se tuant, en se frappant sans merci, non seu- « lement avec des armes de main, mais encore avec des pots et autres « engins incendiaires ; de telle sorte qu'après avoir combattu jusqu'à « l'heure des vêpres, alors qu'il y avait déjà de part et d'autre quantité de « morts et de blessés, le feu se déclara sur le navire où se trouvait l'amiral « ainsi que sur la grosse galère vénitienne et, comme les deux navires étaient « attachés ensemble avec des grappins et des chaînes de fer, instruments « dont les hommes de mer se servent à cet effet, on ne put garantir ni l'un « ni l'autre, à cause de la mêlée qu'il y avait entre eux et par l'épouvante que « répandait l'incendie. Cet incendie avait d'ailleurs déjà fait de tels progrès « qu'il ne restait plus à ceux qui se trouvaient là qu'à se jeter à l'eau. C'est ce « que firent ceux qui le purent, préférant mourir ainsi que supporter le tour- « ment du feu. Mais comme l'amiral était excellent nageur, voyant qu'un « peu plus de deux lieues le séparaient de la côte, il se saisit d'une rame « que le hasard lui présenta et, tantôt nageant, tantôt se reposant sur cet « appui, il plut à Dieu qui le réservait à de plus grandes choses, de lui don- « ner la force d'arriver à terre où il parvint si fatigué et si affaibli par le « long séjour dans l'eau qu'il mit plusieurs jours à se remettre. » (*Historie*... Chap. V, fol. 10 recto et verso et fol. 11 recto.)

Le récit de Las Casas est identique à celui de Fernand Colomb, dans son ensemble, et on y trouve des phrases entières qui sont exactement les mêmes. Il ne faudrait pas en conclure, cependant, que l'évêque de Chiapas, qui écrivait postérieurement à la mort du fils de Colomb, n'ait fait que copier celui-ci, car son récit contient quelques indications qui ne se trouvent pas dans l'autre, ou qui en diffèrent. Ainsi, il dit que ce sont les galères vénitiennes qui prirent l'initiative du combat, que c'est à bord du navire que montait Colomb et qu'il commandait peut-être, que l'incendie éclata, que la côte était à un peu plus d'une lieue de l'endroit où se donna la bataille,

X. — Le récit de Sabellicus.

En faisant le récit de cet événement dont il ne donne pas la date, Fernand Colomb semble renvoyer au VIII[e] livre de la X[e] décade de Sabellicus qu'il appelle le Tite Live de son temps (109), mais sans indiquer auquel des écrits de cet annaliste il se réfère.

Marc-Antonio Coccio, dit Sabellicus, est l'auteur de deux ouvrages où il est question de la capture de navires italiens par les Colombo. L'un, qui porte le titre de *Rerum Venetarum*, est spécialement consacré à Venise ; l'autre, intitulé *Rhapsodia historiarum*, est une sorte d'histoire universelle (110). Comme le premier ouvrage ne contient que quatre décades, et que le second est divisé en dix ennéades, plus une onzième, non terminée, et qu'au livre VIII de la X[e] de ces ennéades on parle précisément d'un événement analogue à celui qui fait l'objet du récit de Fernand Colomb, on s'est dit que c'est ce dernier ouvrage que l'auteur des *Historie* voulait citer (111). Cependant, si l'on se reporte au passage indiqué on n'y trouve

---

que le long séjour de Colomb dans l'eau lui occasionna des douleurs et qu'il avait reçu quelques blessures pendant la bataille. (*Historia,* liv. I, chap. IV, vol. I, p. 52.)

Ces particularités sont insignifiantes, mais elles montrent que Las Casas et Fernand Colomb ont puisé les éléments de leurs deux récits aux mêmes sources dont ils ont fait usage chacun à sa manière, et, comme nous savons par leurs propres déclarations qu'ils écrivaient d'après les papiers de Colomb, nous devons en conclure que c'est de Colomb lui-même que nous vient tout ce qu'ils nous disent de son arrivée en Portugal.

(109) *Marc' Antonio Sabellico, che è stato un' altro Tito Livio à nostri tempi. dice nel libro ottavo della decima deca, che vicino al tempo* « Marc « Antonio Sabellicus, qui a été un second Tite Live de notre temps, raconte « au livre VIII de sa dixième Décade que vers le temps etc. etc. » (*Historie,* « ch. V, fol. 10, recto.)

(110) Voyez sur ces deux ouvrages, la II[e] ÉTUDE : *Sources.*

(111) Voyez entre autres, D'AVEZAC, *Canevas chronologique,* etc. pp. 36 à 40.

qu'une mention incidente de la capture de quatre galères vénitiennes par Colombo-le-Jeune, mention faite à propos de l'envoi d'une ambassade de la Seigneurie au roi Joao de Portugal pour le remercier d'avoir secouru l'équipage des navires ainsi capturés, tandis que si l'on ouvre l'autre ouvrage on y lit un récit détaillé de l'événement.

Cette constatation a donné lieu de supposer que Fernand Colomb s'était trompé d'ouvrage en indiquant celui en dix parties (*Rhapsodia historiarum*) et qu'il avait voulu parler de l'autre (112). Mais cette supposition soulève deux objections ; la première, c'est que dans ses deux ouvrages Sabellicus parle du combat livré en 1485 par Colombo-le-Jeune à des galères vénitiennes qu'il captura, — combat dont les circonstances ont été exposées à l'Étude deuxième, et qu'il est inadmissible que Fernand Colomb, qui rappelle lui-même que son père quitta le Portugal à la fin de l'année 1484, ait voulu dire qu'il y était arrivé en 1485.

La seconde objection, qui a été faite par M. Salvagnini, est tout aussi importante, c'est que le récit donné par Fernand Colomb, de même que celui de Las Casas, ne concorde pas du tout avec celui de Sabellicus. Outre la date, les particularités de l'événement ne sont pas les mêmes. Ainsi qu'on a pu le voir à un chapitre antérieur (113), il n'est pas question, dans l'affaire racontée

---

(112) «*Ch'egli scrivesse approggiandosi alla memoria è dimostrato chiaro dall' errore della citazione, che mette il libro ottavo della decima Deca, invece del terzo della quarta Deca, perche quale altra ragione fuori di cio si potrebbe immaginare a tale scambio ?* » « L'erreur de la citation du livre VIII de la dixième Décade au lieu du livre III de la quatrième Décade montre clairement qu'il (Fernand Colomb) s'en rapportait à sa mémoire. Quelle autre raison pourrait-on imaginer pour expliquer une telle confusion. » (Tarducci, *Vita di Cristoforo Colombo*. Milan, 1885, vol. I, ch. IV, p. 30.)

(113) Deuxième Étude, chap. II : *Colombo-le-Jeune*, paragraphe VII.

par Sabellicus, de navires attachés ensemble par des grappins et des chaînes, ni d'incendie qui aurait dévoré le navire amiral, ni, d'ailleurs, d'aucune espèce d'incendie. Loin de parler de la perte d'une ou de plusieurs des galères vénitiennes, soit par le feu, soit par toute autre cause, Sabellicus dit, au contraire, qu'après que l'une eût été capturée les trois autres se rendirent et que toutes les quatre furent conduites par Colombo à Lisbonne (114).

XI. — L'erreur de Fernand Colomb.

Il est donc de toute évidence que Fernand Colomb ne peut avoir eu l'intention de faire croire que c'était à la suite du combat rapporté par Sabellicus que son père aborda en Portugal, puisqu'en renvoyant son lecteur au livre même de cet annaliste, il donnait le moyen de constater que les choses ne s'étaient point passées comme il le disait. La question doit donc se poser d'une autre manière.

---

(114) Voir dans son mémoire : *I corsari Colombo...* (pp. 143 et 144) le commentaire de ce récit par Salvagnini, qui fait aussi remarquer qu'aucun des divers documents que l'on possède relativement à cet événement ne mentionne les particularités qui viennent d'être indiquées, que rapportent Fernand Colomb et Las Casas. Malipiero, par exemple, et Marin Sanuto gardent le silence sur ces faits caractéristiques.

« Ni les historiens qui vinrent après Sabellicus, comme Bembo et Gius-
« tiniani, ni Buonaccorsi (Callimaco Esperiente) qui était alors á Venise,
« ni la *Cronaca Savina* et beaucoup d'autres écrits que j'ai consultés, ni les
« dépêches d'Alberto Cortesi et de Giacomo Trotti, ni les délibérations et
« les lettres du Sénat vénitien, ne laissent entendre que les navires furent
« brûlés. Au contraire ; nous savons que Colombo, après avoir pillé et
« dépouillé les galères vénitiennes, amena leurs carcasses à Lisbonne et que
« lui, avec ses navires et deux bateaux bretons qu'il avait loués à cet effet,
« le tout chargé du butin enlevé, prit la route d'Angleterre. Et les navires
« ainsi capturés, loin d'avoir été détruits par un incendie devaient être
« encore à peu près en bon état, car l'année d'après la Seigneurie crut pou-
« voir les donner au roi de Portugal pour les bons offices qu'il avait rendus
« aux équipages vénitiens. » (*Op. cit.* p. 144.)

Fernand Colomb a-t-il inventé cette histoire pour donner un caractère dramatique à l'arrivée de son père en Portugal et pour mettre en avant, une fois encore, sa prétendue parenté avec les Colombo ? Ou avait-il en vue un autre fait naval analogue à celui mentionné par Sabellicus et qu'il connaissait, soit par les documents écrits qu'il tenait de son père, soit par les récits que celui-ci lui avait faits ?

Dans cette dernière manière de voir qui, même en l'absence de toute indication pouvant la confirmer, paraît la plus naturelle, Fernand Colomb, au moment d'écrire son chapitre sur la matière, aurait confondu l'événement véritable à la suite duquel son père aborda réellement en Portugal, avec celui, raconté par Sabellicus, qu'il aura cité de mémoire sans vérifier sa citation.

M. Salvagnini, qui a soumis le texte de ce chapitre des *Historie* à un examen très judicieux, propose à cette difficulté une autre solution qui exonère également le fils de Colomb, non pas seulement de toute intention frauduleuse, mais même de toute erreur. Il fait remarquer que Sabellicus n'est cité, dans ce chapitre, qu'à propos de l'ambassade de Jérome Donato, que Venise envoya au Portugal pour remercier le roi Joao d'avoir secouru les gens des navires capturés par Colombo, et que Fernand continue ensuite son récit comme s'il parlait d'après des informations qui lui étaient personnelles (115). Et effectivement, si on se reporte au texte des *Historie*, on trouve que ce

(115) «..Lorsque Don Fernand se met à raconter les particularités de la « bataille navale à laquelle son père prit part, il ne se souvient même pas « de Sabellicus et n'appuie son récit sur aucun témoignage ; il fait même clai- « rement comprendre que les choses qu'il relate sont connues de lui seul. » « (SALVAGNINI, *I corsari Colombo*, p. 144.) « Comment les connaissait-il, se « demande M. Salvagnini ? » « Par quelque récit, répond-il, qu'il tenait de la « bouche de son père ; mais il est très naturel que bien plus tard, lorsqu'il « écrivait son Histoire, il ne s'en soit souvenu qu'imparfaitement et ait « pris un fait pour un autre. » (*Ibid*, p. 145.)

qui y est dit de cette ambassade n'est que la reproduction du seul passage que Sabellicus ait consacré au sujet dans l'ouvrage que mentionne Fernand Colomb (116). Il y a là, pour M. Salvagnini, une indication très probante que Fernand Colomb n'a entendu citer Sabellicus que relativement au fait de l'ambassade au roi Joao, et qu'il puise à une autre source — sa mémoire — tout ce qu'il dit du combat naval dont l'une des conséquences fut l'établissement de son père à Lisbonne.

Comme à M. Salvagnini, il nous paraît incontestable que Fernand Colomb avait des sources particulières d'information sur cet événement; nous croyons néanmoins qu'il a aussi entendu s'appuyer sur Sabellicus, car, dans d'autres passages de son récit il invoque directement le

---

(116) Voici le texte et la traduction du passage de Sabellicus :

Sub id tempus quo haec in Italia gesta sunt, Maximilianus, Federici cæsaris filius Romanorum rex declaratus est quod ille Veneto Senatui per litteras significavit. Dominicus Trivisanus qui divi Marci postea procurator fuit, et Hermalaus Barbarus in Germanian missi qui ob eam rem publico nomine ambobus gratularent Hieronymus Donatus in husitaniam, ut publico nomine amico rei (regi) ageret gratias, quod remiges et sacié novales quatuor venetarum triremium ex gallica negotiatiane redeuntium quas Columbus junior archipirata illustris cruento prœlio oppresserat, circa Olisiponem regiam urbem, in littus soucié et seminudi a piratis expositi, hospitaliter et benigne regis jussu curati essent, vestibus et viatico adjuti.

« Vers l'époque où ceci se passait en Italie (1486), Maximilien, fils de l'em- « pereur Frédéric, fut nommé roi des Romains, événement qu'il notifia par « lettre au sénat vénitien. Domenico Trivisano, qui fut plus tard procu- « rateur de Saint-Marc, et Hermalaus Barbaro furent envoyés en Allema- « gne pour féliciter à cette occasion le père et le fils au nom de la Républi- « que. Geromino Donato fut envoyé en Portugal, pour remercier, au nom « de la République, le roi ami de ce pays qui, hospitalièrement et bienveil- « lamment, avait fait donner des soins, des vêtements et de l'argent, pour « leur retour, aux rameurs et aux équipages de quatre galères vénitiennes « qui, au retour d'un voyage en France, avaient été battus dans un sanglant « combat par Colombo-le-Jeune, archi-pirate illustre, dans le voisinage de « Lisbonne et avaient été jetés, blessés et à demi nus, sur le rivage. » (*Rhapsodiœ historiarum ab urbe condita in annum usque salutis nostræ MDIIII.* Paris, 1517, in-fol. fol. CCCXXIX, recto et verso.) Dans l'édition originale de 1504, ce passage se trouve au folio 168 recto.

témoignage de cet annaliste relativement à la victoire de son prétendu parent sur les galères vénitiennes (117). Le texte de Las Casas confirme cette observation. On voit bien par ce texte que le récit qui y est fait du combat qui amena Colomb en Portugal ne vient pas plus de Sabellicus que celui donné par les *Historie,* mais Las Casas dit, néanmoins, que ce même combat est mentionné par Sabellicus dans sa chronique, et, comme Fernand Colomb, il cite le Livre VIII de la dixième Décade et ajoute à cette indication celle de la page, qui est exacte (118). Il n'est donc pas douteux que Fernand Colomb et Las Casas ont tous les deux confondu le combat naval auquel Colomb prit part, près du cap Saint-Vincent, avec celui que mentionne Sabellicus ; mais il est également certain que ce n'est pas Sabellicus qui leur a fourni les éléments de

---

(117) Ainsi, après avoir rappelé ce que Sabellicus dit de l'ambassade de Donato, il reproche à Giustiniani d'avoir méchamment passé sous silence une victoire aussi grande que celle remportée sur les galères vénitiennes par Colombo, pour ne pas laisser voir que la famille Colomb était moins obscure qu'il ne voulait l'admettre, et il fait remarquer le contraste qui existe entre l'attitude de cet historien génois et celle de Sabellicus, écrivain hostile, ennemi même, puisqu'il était Vénitien, qui donne une grande importance à cette victoire. (Fernand Colomb, *Historie,* ch. V, fol. 10, verso.) Si Fernand Colomb n'avait pas confondu le fait qu'il raconte avec celui mentionné par Sabellicus, il n'aurait pas dit que ce sont quatre galères vénitiennes que Colombo attaqua, assertion qui vient de Sabellicus et qui ne pouvait venir également de Colomb.

(118) « Sabellicus dans sa chronique, livre VIII, décade X, fol. 168, fait « mention de ce combat naval et de Colombo-le-Jeune à l'endroit où il dit qu'à « l'époque de l'élection de Maximilien, fils de Frédéric, empereur, comme roi « des Romains, Jérôme Donato fut envoyé en Portugal, en qualité d'ambas- « sadeur de la seigneurie de Venise, pour remercier le roi, au nom de la « seigneurie, des vêtements qu'il avait fait distribuer aux marins et aux « rameurs des galéasses détruites et des secours en argent qu'il leur avait « donnés pour leur permettre de rentrer dans leurs foyers. » (*Historia,* liv. I, ch. IV, vol. I, p. 52.)

Il est à remarquer que Las Casas donne le folio du livre de Sabellicus, ce que ne fait pas Fernand Colomb. On est fondé à voir là une indication de plus, que l'évêque de Chiapas ne copiait pas l'œuvre manuscrite du fils de Colomb.

leurs récits, qu'ils ont empruntés à des sources qui leur étaient particulières, et qui ne pouvaient venir que de Colomb lui-même.

XII. — Le combat mentionné par Fernand Colomb et Las Casas eut lieu en 1476.

Le fait que Fernand Colomb et Las Casas, lorsqu'ils racontent l'arrivée de Colomb en Portugal, parlent d'une autre action navale que celle rapportée par Sabellicus, est aujourd'hui démontré par la production de documents qui sont longtemps restés inconnus. C'est encore à M. Salvagnini que l'on doit cette intéressante découverte. En fouillant dans les archives de Milan, ce zélé et perspicace chercheur trouva un certain nombre de pièces relatives à un combat naval, à peine mentionné par les auteurs, qui avait eu lieu à l'endroit même indiqué par les deux premiers biographes de Colomb, près du cap Saint-Vincent, et où, précisément, un corsaire ou amiral Colombo avait joué le rôle principal, mais qui datait de l'année 1476. Ce combat est celui dont il a été question ci-dessus et que Guillaume de Casenove, dit Coullon ou Colombo, livra en août 1476 à des galères génoises qui se rendaient en Angleterre.

Cette découverte inattendue, que venait confirmer celle qu'on faisait presque au même moment en Espagne de deux autres récits du même événement (119), donnait aux assertions de Las Casas et de Fernand Colomb touchant ce point une valeur qu'on avait pu jusqu'alors leur refuser.

---

(119) Nous avons mentionné cette découverte dans notre Deuxième Étude, note 51. L'un de ces deux récits est celui de Alonso de Palencia, chroniqueur espagnol du temps même, dont l'ouvrage est encore inédit. L'autre a été donné par Ruy de Pina, au chapitre 194 de sa *chronique d'Affonso V*, publiée en 1790, dans la *Collecçao de livros ineditos*, etc. Lisbonne, vol. I.

Du moment, en effet, qu'il était démontré qu'il y avait réellement eu, à l'époque où Colomb a pu passer en Portugal, une action navale autre que celle mentionnée par Sabellicus, et dans laquelle un Colombo avait été également engagé, il devenait probable, tout au moins, que c'était là l'événement dont avaient voulu parler Fernand Colomb et Las Casas, et il ne restait plus pour s'arrêter à cette conclusion, qu'à voir si les données acquises s'y conformaient. M. Salvagnini a montré que tel était le cas. Par une comparaison ingénieuse des particularités essentielles de ce combat, telles qu'elles sont rapportées dans les documents qu'il a découverts, et telles qu'on les trouve dans les récits des deux dépositaires des papiers de Colomb, il a fait voir qu'il y a entre elles des ressemblances si étroites qu'il n'est pas possible de mettre en doute qu'il s'agisse du même événement (120). Ainsi, dans les documents, comme chez Fernand Colomb et Las Casas, l'agresseur est un homme de mer célèbre appelé Colombo, les navires attaqués sont au nombre de quatre, l'action se passe dans les mêmes parages et elle a la même durée. Dans les deux versions, les équipages ennemis se battent avec rage, plusieurs navires sont incendiés et nombre de gens se jettent à la mer pour échapper aux flammes. Cette dernière particularité seule, à défaut d'autres, suffirait pour identifier l'affaire de 1476 avec celle dont parlent l'auteur des *Historie* et Las Casas, puisqu'il est bien certain, ainsi qu'on a pu le voir à l'Étude consa-

(120) « On peut recomposer les récits de Don Fernand et de Las Casas avec « des morceaux de l'un ou de l'autre de nos documents, et, ce qui est « caractéristique c'est que toutes les particularités du fait raconté par « don Fernand se rapportent à l'événement de 1476. » (SALVAGNINI, *Cristoforo e i corsari Colombo,* p. 143.) Aux pages 153 et 154 de cet intéressant mémoire, M. Salvagnini a exposé, en colonnes parallèles, les particularités principales du combat de 1476, mentionnées par les documents nouveaux et celles indiquées par Fernand Colomb et Las Casas. La démonstration de l'identité des deux faits est frappante.

crée aux deux Colombo, qu'aucun incendie n'éclata à bord des navires qui prirent part à la bataille de 1485 et qu'aucun d'eux ne périt dans l'action. L'emploi du temps de Coullon, dans les années qui précèdent immédiatement l'événement de 1476, se concilie également avec ce que disent Fernand Colomb et Las Casas, car on trouve que de 1470 à 1474 cet homme de mer était occupé ailleurs que dans le voisinage de Lisbonne, et que le combat de 1476 est le seul qu'il ait pu livrer dans les conditions indiquées dans les *Historie* et dans *l'Historia de las Indias*.

Il résulte clairement des faits qui viennent d'être exposés, que l'action navale rapportée par Fernand Colomb et par Las Casas, comme ayant eu pour conséquence l'établissement de Colomb en Portugal, n'est pas celle mentionnée par Sabellicus, mais celle qui eut lieu en 1476. Et, comme rien n'empêche d'admettre que Colomb passa en Portugal à cette date, alors que diverses raisons rendent tout à fait improbable qu'il y soit allé avant ou après, et comme c'est également à cette époque seulement qu'il a pu y aller à la suite d'une bataille livrée par celui que les Italiens appelaient Colombo qui, auparavant, était engagé ailleurs, il n'existe plus aucun motif valable de mettre en doute l'exactitude des particularités essentielles du récit de cet événement que nous tenons des deux biographes originaux de Colomb, et nous pouvons dire, avec eux, que c'est bien à l'occasion de la bataille navale de 1476 que Colomb se rendit pour la première fois en Portugal.

XIII. — Colomb était présent à l'affaire de 1476 et du côté des Génois.

Les documents nouvellement mis à jour ne constatent pas, il est vrai, la présence de Colomb à cette bataille et

nous sommes obligés de nous en rapporter, à cet égard, au seul témoignage du fils du grand Génois et de son historiographe, qui ne font ici, cela est de toute évidence, que s'en rapporter à Colomb lui-même. Ce témoignage unique ne suffirait peut-être pas pour nous éclairer complètement, si on pouvait soupçonner que Colomb avait eu quelque motif de dissimuler la vérité sur l'époque de son arrivée en Portugal ; mais ce motif, s'il a existé, n'apparaît pas et on peut relever, d'un autre côté, quelques indications qui sont de nature à montrer que, sur ce point spécial, le renseignement donné est aussi exact que celui relatif au fait principal.

Remarquons tout d'abord que la date à laquelle eut lieu la bataille mentionnée, 1476, coïncide très bien avec tout ce que nous savons relativement à l'époque à laquelle Colomb dut passer en Portugal, et pourrait être acceptée, en ce qui concerne ce fait particulier, alors même que nous ne saurions rien de cette bataille. C'est, en effet, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, à partir de la fin d'août 1473 que toute trace authentique de la présence de Colomb en Italie disparaît, et, comme nous ne le retrouvons plus ensuite qu'en février 1477, dans les mers du Nord, ce ne peut être que dans l'intervalle de ces deux dates que se placent son voyage à Chio, fixé approximativement, à l'année 1475, ainsi que son passage en Portugal. Le fait avancé par Fernand Colomb et par Las Casas est donc vraisemblable, et, en l'absence de toute indication contraire, nous pouvons accepter leur assertion que c'est bien à la suite de l'action navale dont ils ont voulu parler et que nous avons vu être celle de 1476, que l'événement dont nous cherchons à déterminer le véritable caractère se produisit.

Le seul point essentiel qu'il faille corriger dans le récit de Fernand Colomb, — la même remarque s'applique à

celui de Las Casas —, c'est que, d'après lui, son père, lors de ce fameux combat, se trouvait avec Colombo ; c'est-à-dire qu'il était du côté des Français et des Portugais contre ses propres compatriotes génois. Cette assertion n'est pas embarrassante parce qu'il y a là une erreur évidente. Fernand Colomb, qui a confondu l'événement dont il parle avec celui rapporté par Sabellicus, qui eut lieu en 1485, et dans lequel Colombo-le-Jeune captura des navires appartenant à des Vénitiens, alors presque toujours en état d'hostilité avec Gênes, a pu dire, sans se rendre compte de l'impossibilité du fait, que son père combattait aux côtés de ce Colombo, dont il ne soupçonnait pas l'identité, parce qu'il croyait, ou feignait de croire, qu'ils étaient tous les deux de la même famille (121). Mais quel que fût son désir de faire croire à cette parenté chimérique, s'il avait connu les faits, il n'aurait certainement pas mis son père dans les rangs des corsaires étrangers qui, en 1476, fondirent sans droit et sans raison, en pleine paix, sur des navires appartenant à sa propre nationalité et venant précisément de Gènes ou de Savone où habitaient le père, la famille, les amis de Colomb et que lui-même venait à peine de quitter (122).

(121) « Tout, dans ce récit de Fernand Colomb, dit M. Salvagnini, n'est pas « raconté de bonne foi ; mettre Colomb en compagnie de marins fameux « comme les Colombo, c'était avancer un fait qui se prêtait trop bien à la « démonstration d'une parenté illustre pour être négligé. » (*Cristoforo Colombo e i corsari Colombo*, p. 146.)

(122) M. Ruge a sur ce point une théorie particulière, que peu de personnes seront disposées à accepter. Il admet que c'est bien du combat de 1476 que Fernand Colomb et Las Casas ont voulu parler, mais il doute que Colomb fût présent à cette action navale et que ce soit à cette occasion qu'il arriva en Portugal. Il suppose que Colomb était déjà dans ce pays à cette époque, et qu'ayant appris les particularités de cette bataille de 1476 il a voulu, par vantardise, s'y donner un rôle et reporter à cet événement son établissement à Lisbonne. Fernand Colomb et Las Casas auraient trouvé des indications à cet égard dans les papiers de Colomb, et, pour ne pas faire figurer le grand homme parmi les corsaires ou pirates qui assaillirent ses propres nationaux, ils auraient identifié l'événement à celui dont parle Sabellicus. *Columbus*, p. 52.

Fernand Colomb et Las Casas auraient voulu dire cela qu'il ne faudrait pas hésiter à les contredire, car il est bien certain que Colomb aimait beaucoup Gênes, dont il ne parlait qu'avec affection et au profit de laquelle il voulut faire une importante fondation. Comment d'ailleurs supposer avec quelque vraisemblance que Colomb, qui était encore tisserand en 1473, qui en 1474 ou 1475 se trouvait à Chio, ait pu prendre du service en 1476 sous un amiral français dont l'escadre opérait dans l'Atlantique (123) !

XIV. — Colomb et les galères attaquées par Coullon venaient de Gênes ou de Savone.

Lors même qu'il n'y aurait aucune autre raison que celle qui vient d'être indiquée pour dire que, du moment qu'il est avéré que le combat de 1476 est celui dont les particularités sont relatées par l'auteur des *Historie* et par Las Casas, et qu'ils donnent, d'après Colomb lui-même, comme étant l'événement qui fut la cause de son établissement en Portugal, il faudrait admetre qu'il ne pouvait se trouver qu'à bord de l'une des galères génoises attaquées et non avec l'agresseur étranger. Mais il y a d'autres motifs de penser qu'il en a été ainsi.

En premier lieu, d'où venaient les navires assaillis par Coullon ? On a vu à l'Étude sur les deux Colombo que

(123) Cette supposition invraisemblable a cependant été faite. Desimoni admet que Colomb a pu se rendre en France pour présenter son projet à Louis XI et que, dans ce cas, il ne serait pas impossible qu'il eût connu à la cour le vice-amiral Colomb ou Coullon et qu'il eût voyagé avec lui. Il pourrait se faire, par exemple, que n'ayant rien obtenu en France il se soit embarqué sur l'un des navires de cet amiral pour se rendre ailleurs. M. Salvagnini qui cite cette théorie de son collaborateur à la *Raccolta* est trop versé dans la question pour l'admettre ; mais avec une indulgence qu'on peut louer, sans l'imiter, il concède qu'on a pu la faire. (*Loc. cit.*, pp. 145-146.)

ces navires étaient au nombre de cinq,dont quatre génois qui naviguaient de conserve, et que deux de ces derniers appartenaient à Giorge-Antonio di Negro et à Nicola Spinola qui, un an environ auparavant, en septembre 1475, avaient été envoyés par Gênes à Chio. Ce fait autorise la supposition que Colomb avait pu faire à cette occasion le voyage de Chio dont il parle à plusieurs reprises,et qu'on peut difficilement placer à une autre époque.

Cette circonstance pourrait donner à penser que c'est de Chio même que venaient ces deux navires, et que, par conséquent, Colomb venait aussi de là (124). Mais comment concilier cette supposition avec le fait que les quatre galères génoises attaquées par Coullon voyageaient deconserve, qu'elles avaient un chef commun, un commissaire, avec lequel l'amiral français communiqua, qu'elles étaient munies d'un sauf-conduit du roi de France,qu'elles portaient un grand nombre de Génois et de Savonais et qu'elles étaient chargées de marchandises venant en grande partie de Savone (125)?

---

(124) Dans son mémoire : *La solution de tous les problèmes*, etc. (Congrès des américanistes de 1900, p. 59). M. de La Rosa soutient cette opinion. Mon savant ami pense qu'il a dû en être ainsi parce que de septembre 1475, date du départ des navires de Gênes pour Chio et août 1476, date du combat de Saint-Vincent, il n'y a pas eu le temps nécessaire pour que les Génois aient pu remplir leur mission à Chio, retourner à Gênes et repartir pour l'ouest. Le temps est, en effet, un peu court — un an environ — mais cette raison ne peut tenir contre le fait attesté par les documents que les navires génois attaqués par Coullon venaient de Gênes et de Savone. M. Salvagnini qui admet, comme nous, que Colomb alla à Chio à cette époque, regarde comme certain qu'il retourna dans sa patrie « avant de repartir pour l'ouest. En revenant de l'Orient, il n'est « pas admissible qu'il n'ait pas abordé à la Rivière de Gênes et qu'il n'y soit « pas resté quelque temps pour voir son père qui alors habitait Savone et « arranger quelques affaires dans cette région. » *(Op. cit.* p. 146.) M. Salvagnini remarque que l'opinion exprimée par Diego Mendez et par Rodrigo de Barceda, dans la déposition publiée par Uhagon « que Colomb était né à Savone » prend peut-être sa source dans la connaissance qu'ils avaient qu'il venait de cette ville. *(Ib. note 2.)*

(125) Tout cela résulte très clairement de la correspondance officielle échangée à propos de cette affaire. Le 14 septembre 1476, Daniel de Rossi écrit

Toutes ces particularités indiquent une expédition commune, organisée à Gênes et à Savone avec le concours de la Signoria, et, comme ces deux villes étaient alors les foyers de la famille de Colomb, il est permis de voir là une autre présomption que c'est bien avec les Génois qu'il se trouvait et qu'il venait des deux ports, ou de l'un des deux ports, d'où eux-mêmes venaient, c'est-à-dire de Gênes ou de Savone. Expliquer la présence de Colomb à la bataille de 1476 par la supposition qu'il se trouvait en France lors du départ de l'amiral français et qu'il s'embarqua avec lui, c'est substituer à des données qui découlent naturellement des faits une hypothèse tout à fait invraisemblable et à l'appui de laquelle on ne peut avancer que l'affirmation intéressée et également invraisemblable du fils de Colomb et de Las Casas (126).

Aux raisons indiquées pour croire que Colomb, dans

---

de Savone même que les navires attaqués portaient environ « un millier de « personnes de Gênes et de la Riviera, tous bons gentilshommes, marchands « et marins »; que parmi elles, il y avait « beaucoup de Savonais » que les « marchandises de cette ville (Savone) qui se trouvaient à bord des navires « valaient plus de 150.000 ducats » et que les « femmes de Savone sont tou- « tes en pleurs. » (SALVAGNINI. Document 48.) Deux jours après, il écrit que les gens de Savone de la galère la *Bechalla* sont sauvés, mais que la perte en marchandises est considérable. (SALVAGNINI, p. 147, note 4.)

On ne saurait alléguer que Rossi, en parlant ainsi, n'a eu en vue que la *Bechalla*. qui était, évidemment, celui des quatre navires auxquels les gens de Savone étaient plus particulièrement intéressés, car les autres documents montrent qu'il s'agit d'une expédition faite sous le patronage de Gênes même. « Que nous avons envoyés, dit Pallavicini dans son rapport officiel. Et, effectivement, comment les navires auraient-ils été munis d'un sauf-conduit du Roi de France, si la République ne l'avait pas obtenu pour eux ? Comment auraient-ils été placés sous la direction d'un « commissaire » qui possédait ce sauf-conduit, si la République avait été étrangère à l'expédition ? Remarquons qu'il s'agit bien ici d'un document officiel, d'une pièce écrite, puisque le même Pallavicini nous apprend que les Génois ne voulaient pas tout d'abord le communiquer de crainte qu'on ne le confisquât et que le commissaire ne se décida à faire cette communication qu'après avoir consulté les capitaines et patrons des différents navires.

(126) M. Salvagnini arrive aux mêmes conclusions par d'autres raisons. (*Op. cit.* pp. 146 et 147.)

cette affaire, se trouvait du côté des Génois, on peut en ajouter une autre qui est significative. C'est celle, précédemment indiquée, qu'il existait des liens d'amitié entre Colomb les Spinola et les di Negro, patrons de trois des navires génois engagés dans le combat de 1476. On a vu, en effet, qu'un Spinola et un di Negro figurent sur le testament de Colomb (127). Des membres des familles Spinola et di Negro s'établirent en Portugal comme Colomb, et il est possible que ce soit seulement à Lisbonne que ce dernier se lia avec eux et qu'il leur dut des obligations qu'il voulut reconnaître par son testament, obligations que l'on regarde généralement comme ayant eu un caractère commercial (128). Mais maintenant que nous savons que Nicola Spinola et George-Antoine di Negro commandaient deux des navires envoyés par Gènes à Chio en septembre 1475 ce qui est précisément l'époque à laquelle Colomb, ainsi que nous l'avons montré, dut se rendre en cette île, et que nous retrouvons ces mêmes personnages, avec leurs navires, engagés dans cette bataille de Saint-Vincent, à laquelle le fils de Colomb nous assure que son père prit part, il nous est bien permis, en l'absence d'indications contraires, d'inférer de cette double coïncidence que les relations de Colomb avec ces deux nobles Génois, car ils étaient l'un et l'autre de bonne noblesse (129), sont antérieures à leur établissement en Portugal, et de voir là une confirmation de la supposition que c'est avec eux qu'il se rendit à Chio et encore avec eux qu'il s'embarqua pour l'Angleterre en 1476.

---

(127) Voyez ci-dessus, note 74. L'un des deux légataires est Paolo di Negro, le frère de Gofredo di Negro, que la République de Gênes envoya au secours des navires génois, l'autre est Battista Spinola fils de Nicolao.

(128) Voyez Harrisse, *Christophe Colomb*, etc. vol. I, p. 302 et Salvagnini, *loc. cit.* p. 147, note 3.

(129) Salvagnini, *op. cit.*, p. 163, notes 3, 5 et 6.

Toutes ces indications réunies sont assez concluantes, semble-t-il, pour ne laisser aucun doute sur le fait qu'il s'agit ici d'établir, que c'est en compagnie de ses compatriotes génois que Colomb se trouvait, lors de la bataille de Saint-Vincent, et non aux côtés de l'amiral français, Guillaume de Casenove dit Coullon et Colombo, qu'il n'eut probablement jamais l'occasion de rencontrer, avec lequel il n'avait aucun motif de naviguer, et qui n'avait lui-même aucune raison de s'associer, à quelque titre que ce fût, un jeune tisserand de Savone, alors absolument inconnu (130).

---

(130) Si claire et si évidente par elle-même que paraisse cette conclusion, à laquelle M. de Lollis fut un des premiers à souscrire, on ne doit pas s'attendre à la voir accepter sans résistance par ceux qui se sont habitués à considérer les choses autrement. Les uns continueront à soutenir que c'est antérieurement à l'affaire de 1476 que Colomb se fixa au Portugal ; d'autres persisteront à croire qu'il servit avec les « pirates » Colombo et qu'il combattit avec l'un d'eux contre ses compatriotes en 1476. L'exemple de Sir Clements R. Markham est frappant à cet égard. On a vu ci-dessus par la lettre qu'il a bien voulu nous adresser, à propos de notre ouvrage sur Toscanelli et Colomb, qu'il ne tient aucun compte des documents découverts ou mis en lumière par Salvagnini et par M. Paz y Melia, et qu'il reste attaché aux anciennes opinions sur la date de la première arrivée de Colomb en Portugal, que ces documents ont ruinées. (Voyez : *Toscanelli and Columbus : a Letter from Sir Clements R. Markham*, etc., London, 1903, pp. 8 et 20.)

Un érudit espagnol, dont le travail n'est pas d'ailleurs sans mérite, nous fournit un exemple, d'un autre genre, de la difficulté qu'il y a pour les meilleurs esprits à secouer le joug des idées acceptées par tout le monde. M. Altolaguirre y Duvale admet très explicitement que les nouveaux documents prouvent que Colomb n'arriva en Portugal qu'en 1476, mais il admet aussi, sans aucune hésitation, toutes les sornettes qu'on a débitées sur Colomb pirate et Colomb servant sous la bannière de Colomb-le-Jeune : Pour lui, le découvreur de l'Amérique, il le constate avec chagrin, a pu prendre part aux « tristes prouesses de ce Colombo à la fois pirate et amiral » ; il a pu se trouver à Marseille en relations avec les marins français que le roi René enrôlait pour faire campagne en Catalogne et prendre, à cette occasion, du service avec Coulon-le-Jeune, qu'il a peut-être suivi jusqu'à l'année 1476, où le hasard le jeta sur les côtes du Portugal. (*Llegada de Cristobal Colon à Portugal* dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, Madrid, 1892, tome XXI, décembre, cuaderno VI, pp. 480-492.) Nous citons cet

XV. — Colomb aborde accidentellement en Portugal en 1476.

Revenons maintenant à la bataille de Saint-Vincent, ou plutôt à ses conséquences.

Fernand Colomb et Las Casas rapportent, comme on l'a vu, qu'à la suite de l'incendie qui éclata à bord du navire amiral de Colombo, ou de celui que montait Colomb, celui-ci, pour échapper aux flammes, se jeta à la mer et put, en s'aidant d'une épave, gagner la côte, où on le secourut et d'où il passa ensuite à Lisbonne (131).

Ce récit romanesque peut être vrai dans ses parties essentielles. Il est exact, par exemple, que plusieurs des navires engagés dans le combat furent incendiés et que nombre de ceux qui les montaient se jetèrent à l'eau ; il est encore vrai que beaucoup furent secourus et sauvés par les gens de Lagos, qui étaient venus pour assister au combat (132). Colomb a pu être de ceux-là, et lui-même donne à entendre que tel fut le cas en disant que c'est miraculeusement qu'il aborda à la péninsule ibérique (133). Il est possible aussi qu'il se soit rendu à Lisbonne d'une manière plus naturelle, en gagnant par exemple le navire

---

exemple, entre bien d'autres, parce que la mémoire de M. Altolaguirre n'est pas sans valeur.

(131) Fernand Colomb, *Historie*, ch. V, fol. 10 et 11. Las Casas, *Historia*. Liv. I, ch. IV, vol. I, p. 52. Nous avons donné les deux passages à la note 108.

(132) « Tous les Génois et Allemands (Flamands) qui montaient les autres « navires, à l'exception de 150 qui cherchaient à se sauver à la nage, furent « recueillis par les barques portugaises qui, de la côte de Lagos, avaient « assisté à ce long combat. » (Palencia).

(133) ... « Dieu notre Seigneur m'a envoyé miraculeusement pour que je « servisse Votre Altesse ; je dis miraculeusement parce que je suis venu « aborder en Portugal... » (Lettre de Colomb de mai 1505.) Las Casas, liv. II, ch. 37, vol. III, p. 187. Navarrete, vol. III, n° 58. Raccolta, *Scritti*, vol. II, n° 59.

de Goffredo Spinola ou celui de Antonio di Negro, qui échappèrent au désastre de Saint-Vincent et se réfugièrent à Cadix d'où ils repartirent pour leur destination originelle et s'arrêtèrent à Lisbonne, où l'on constate leur présence à la date du 12 décembre 1476 (134). Il n'y a donc aucune raison d'écarter ce que rapportent ici Fernand Colomb et Las Casas, puisque, dans toutes ses particularités essentielles, leur récit s'accorde avec ceux qui nous viennent d'autres sources et que, relativement à ce point particulier, ce qu'ils disent n'est en contradiction avec aucun fait connu (135), ni avec la vraisemblance.

Comme la destination des navires génois était l'Angleterre, ainsi que nous l'apprend Pallavicini, il est à croire que les navires de Goffredo Spinola et de di Negro ne restèrent pas longtemps à Lisbonne, et qu'ils reprirent leur voyage, que l'attaque de Coullon avait interrompu (136). On perd ici de vue ces deux Génois ; nous savons seulement que plus tard ils s'établirent au Portugal, mais on ne saurait dire à quelle époque.

---

(134) Lettre de Lomellino du 11 fév. 1447. SALVAGNINI, n° 69.

(135) Dans son Mémoire à l'Académie d'Histoire sur l'arrivée de Colomb en Portugal, M. Altolaguirre, qui, malheureusement, n'a pas toujours su s'affranchir complètement de la tyrannie des idées reçues, remarque ici avec raison, que les nouveaux documents confirment l'exactitude du récit de Fernand Colomb.

« Il n'existe aucune donnée qui permette d'inférer et encore moins qui « prouve que Colomb se soit établi en Portugal antérieurement à l'année 1476; « en revanche tous les antécédents que nous possédons s'accordent à signa- « ler sa présence jusqu'à cette date sur différents points éloignés du terri- « toire portugais... les trois sources d'informations d'origine si diverse et « qui toutes rapportent le combat survenu dans la dite année au cap Saint- « Vincent (F. Colomb, Palencia et Pina) ne laissent aucun doute sur la réa- « lité de fait, et, par suite, la biographie de l'amiral, écrite par son fils « D. Fernand, acquiert un nouveau crédit. » (*Llegada de Cristobal Colon à Portugal* dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia,* tome XXI, décembre, 1892, pp. 491-92.)

(136) Aussitôt que la Seigneurie de Gênes eut appris le désastre de St-Vincent, elle se mit en mesure de protéger les navires qui y avaient échappé et écrivit aux consuls et marchands génois de Séville, que si Spinola et di

On perd aussi, pendant quelque temps, les traces de Colomb. Resta-t-il à Lisbonne ou en Portugal pendant que ses compatriotes et amis s'éloignaient, ou les suivit-il ? On ne le sait pas d'une manière certaine. D'après la version de Fernand Colomb et de Las Casas il trouva à Lisbonne un si bon accueil parmi les Génois établis dans cette ville, qu'il s'y fixa lui-même (137). Le fait est vraisemblable ; mais il y a des raisons de croire, qui seront indiquées ailleurs, qu'il se produisit un peu plus tard.

XVI. — Conclusion et Résumé.

Nous pouvons maintenant préciser ce que ce chapitre a eu pour objet d'établir, à savoir :

Negro entraient dans leurs ports, ils devaient y attendre Matteo Doria et Paolo di Negro qu'elle envoyait à leur aide. (Pallavicini, 17 sept. 1476, dans SALVAGNINI, n° 49.) Mais ce secours était inutile, puisqu'en décembre, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, Spinola et di Negro étaient à Lisbonne en même temps que Coullon, avec lequel ils vivaient, en apparence, en bonne intelligence. (SALVAGNINI, n° 69.)

(137) « Comme Colomb n'était pas loin de Lisbonne, où il savait qu'il y « avait beaucoup de Génois, il s'y rendit le plus tôt qu'il put. Il fut « accueilli par ses compatriotes qui le connaissaient et traité avec tant d'af- « fabilité et de courtoisie qu'il s'établit dans cette ville.. (F. COLOMB, *His- « torie*, chap. V, fol. 11, recto.)

Le récit de Las Casas est plus circonstancié : « Colomb étant arrivé à « terre, et ayant trouvé asile dans un lieu voisin, se remit des douleurs « qu'il avait contractées aux jambes, par suite de l'humidité de l'eau et des « fatigues, et se guérit aussi heureusement de quelques blessures qu'il « avait reçues dans la bataille. Il se rendit alors à Lisbonne qui n'était pas « bien éloignée et où il savait qu'il rencontrerait de ses compatriotes. En « effet, comme on savait qu'il appartenait à la nationalité génoise et qu'on « connaissait peut-être aussi sa famille et ses parents, et qu'il se recomman- « dait surtout par la distinction de sa personne, on l'aida à s'y établir, on le « reçut et il commença à prendre du crédit et à rétablir ses affaires. » (*Historia de las Indias*. Liv. I, ch. IV, vol. I, p. 52.)

Il est à remarquer que ces deux récits contredisent indirectement la thèse que Colomb combattait avec Colombo contre les Génois, car, dans ce cas, ceux-ci ne se seraient pas empressés de lui faire bon accueil à son arrivée à Lisbonne.

Qu'on doit aujourd'hui regarder comme acquis que c'est bien à la suite de l'affaire d'août 1476, confondue par Fernand Colomb et par Las Casas avec celle d'août 1485, que Christophe Colomb mit le pied pour la première fois sur le sol portugais ; que c'est tout à fait accidentellement que le fait se produisit et que, par conséquent, la thèse d'après laquelle le futur amiral de l'Océan se serait rendu intentionnellement en Portugal dans l'espoir d'y trouver, soit un théâtre plus propice au développement des projets qu'il nourrissait déjà, soit les moyens de mettre à exécution ces projets, thèse qui, pendant un temps a pu paraître acceptable, ne repose sur aucun fondement et doit être complètement écartée. Notons encore, et le fait est assez curieux que ce sont des documents dont on doit faire remonter l'origine à Colomb lui-même, qui détruisent cette partie de la légende colombienne (138).

Nous verrons dans l'étude suivante que Colomb resta à peine à Lisbonne, et que c'est seulement un an plus tard qu'il s'établit dans cette ville, où il se maria et où il recueillit des informations qui le mirent sur la voie du grand projet auquel il allait se consacrer.

(138) Il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard. Outre ce qui vient d'être exposé nous avons la déclaration formelle et précise de l'auteur des *Historie* et de Las Casas que c'est en Portugal que Colomb conçut son dessein. Ce point n'est pas compris dans ceux que cette étude a pour objet d'élucider ; nous le traiterons dans notre *Histoire du grand dessein de Colomb* qui fera suite à cet ouvrage.

APPENDICE A

Lettre de Colomb aux rois catholiques

1501

Traduction du texte de Las Casas.

Voir ci-dessus : Les Sources, *n° 3.*

Très Grands Rois,

J'étais encore en bas âge lorsque j'ai commencé à naviguer, et je n'ai plus cessé de le faire jusqu'à ce jour. L'art de la navigation porte ceux qui le pratiquent à désirer connaître les secrets de ce monde. Voilà plus de quarante années que je me livre à ce penchant. Toutes les mers fréquentées par les navigateurs, je les ai parcourues. Je me suis trouvé en relations et je me suis entretenu avec des hommes savants, clercs et séculiers, latins et grecs, juifs et maures, et de beaucoup d'autres sectes. Notre Seigneur m'a beaucoup favorisé dans la satisfaction de ce désir, car il m'a donné pour cela l'esprit d'intelligence. Pour ce qui est de l'art de la navigation, il m'en a donné amplement connaissance ; de l'astrologie, il m'a appris ce qu'il suffisait et aussi de la géométrie et de l'arithmétique ; il m'a donné intelligence dans l'esprit et adresse dans les mains pour dessiner cette sphère et y marquer les villes, les rivières, les montagnes, les îles et les ports, chacun à sa vraie place. Pendant ce temps, j'ai vu et je me suis appliqué à parcourir tout ce qui avait été écrit sur la cosmographie, l'histoire, les chroniques, la philo-

sophie et sur d'autres arts,en sorte que Notre Seigneur m'a fait croire d'une façon palpable à la possibilité qu'il y a de naviguer d'ici aux Indes, et m'a enflammé du désir de faire ce voyage et c'est avec ce désir que je suis venu vers Vos Altesses. Tous ceux qui ont eu connaissance de mon projet en ont nié la possibilité, ils se sont ris et se sont moqués de moi.Toutes les sciences dont j'ai parlé ne parvenaient pas à les convaincre, non plus que les autorités que je leur citais. En Vos Altesses seules j'ai trouvé foi et confiance.

APPENDICE B

Lettre de Colomb au roi Ferdinand

Mai 1505.

Traduction du texte de Las Casas. Voir les Sources, *n° 5.*

Très Haut Roi,

Dieu Notre Seigneur m'a envoyé miraculeusement pour que je servisse Votre Altesse ; je dis miraculeusement, parce que je suis venu aborder en Portugal, où le Roi de cette contrée s'entendait aux découvertes plus que tout autre. Dieu lui a fermé la vue, l'ouïe et tous les sens, car en quatorze ans je n'ai pu lui faire comprendre ce que je lui disais. Je dis aussi miraculeusement, parce que j'ai reçu des lettres d'invitation de trois Princes, lettres que la Reine — que Dieu ait reçu son âme — a vues et s'est fait lire par le Dr Villalon. Votre Altesse après avoir eu connaissance de mon projet, m'a honoré et m'a fait la faveur de me donner des titres d'honneur ; aujourd'hui mon entreprise commence à ouvrir ses portes et témoigne qu'elle est et sera ce que j'ai toujours dit qu'elle serait. Votre Altesse est un prince très chrétien, je crois et tous ceux qui ont eu connaissance de mes actions croiront que Votre Altesse, qui m'a honoré à un moment où Elle n'avait eu de moi que des paroles, me renouvellera, maintenant qu'elle voit mes œuvres, les récompenses qu'Elle m'a données et m'en donnera de nouvelles, ainsi qu'Elle me l'a promis de vive voix, par écrit et sous le sceau de sa signature. Et si Elle le fait, qu'Elle soit assurée que je con-

tinuerai à La servir pendant les quelques jours que Notre Seigneur m'accordera de vivre et j'ai la confiance, d'après ce que je sens et je crois savoir avec certitude que mes services seront éclatants et comparativement à ce que j'ai fait seront au centuple, etc., etc.

CINQUIÈME ÉTUDE

LE

VOYAGE QUE COLOMB AURAIT FAIT

EN

ISLANDE EN 1477

LA PRÉDICTION DE SÉNÈQUE, THYLE

THULÉ ET FRISLANDE

SOURCES D'INFORMATION

Nos sources d'information sur le voyage que Colomb aurait fait en Islande se bornent à une note de lui, transmise par Fernand Colomb et par Las Casas, à deux lignes empruntées au *Journal de bord* de son premier voyage et à deux courtes notes dont l'une se trouve en marge du Pie II de la *Colombine* et l'autre, sur celles de l'*Imago Mundi*. Voici les indications nécessaires à cet égard :

1. COLOMB. — **Journal de Bord**, 21 déc. 1492. NAVARRETE, *Viages*, vol. I, p. 101. *Raccolta, Scritti*, vol. I, p. 71. Édition française du Journal, vol. II, p. 212.

C'est un passage très court, où Colomb dit être allé en Angleterre. Voir le texte ci-après, note 2. Le même passage est cité dans les *Historie*, ch. IV, fol. 9, verso. Las Casas dans son *Historia* ne le donne pas.

2. ———— **Note au Pie II de la Colombine** (*Raccolta, Scritti*, vol. II : *Postille a la Historia* di Pio II, n° 10.

L'auteur de cette note, que M. Simon de la Rosa dit être de Colomb (*Catalogo*, p. XXVII), parle de choses qu'il aurait vues à Galway, en Irlande. En voici le texte d'après la phototypie et la transcription de la *Raccolta Colombiana :*

[Homi] nes de Catayo versus oriens venierunt.
[N]os vidimus multa notabilia, et [spe]cialiter in Galvei Ibernie virum e [uxo]rem in duobus lignis areptis ex mirabili [pers]ona.

A[uctor] oceanum septentrionalem non est concretum neque innavigabile.
[Ori]entem nobis incognitum, veteres tamen navigatum produnt.

Traduction. — « Des hommes sont venus de Catay vers l'Orient [c'est-à-dire vers nos contrées]. Nous avons vu [à cet égard] un grand nombre de faits remarquables, et notamment à Galway, en Irlande, nous avons vu aborder un homme et une femme d'une beauté merveilleuse, qui se soulevaient sur l'eau, accrochés à deux épaves.

D'après l'auteur, l'Océan septentrional n'est pas gelé et est navigable.

L'Orient nous est inconnu, mais les anciens rapportent qu'il a été visité par des navigateurs. »

Nous nous inclinons devant la compétence en cette matière du savant bibliothécaire de la *Colombine.* Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de formuler quelque doute sur l'origine qui est attribuée à cette note. Nous la croirions plutôt de Barthélemy Colomb qui habita l'Angleterre pendant quelques années et dont l'écriture ressemblait à celle de son frère, d'après M. de La Rosa lui-même.

3. ———— **Note sur les cinq zones habitables** (LAS CASAS, *Historia*, liv. I, ch. III, vol. I, p. 48. — F. COLOMB, *Historie*, ch. IV, fol. 8, verso et fol. 9 recto).

C'est le texte principal ou plutôt unique sur le voyage de Colomb en Islande.

Las Casas et Fernand Colomb disent l'un et l'autre l'avoir emprunté à un écrit de Colomb destiné à démontrer par sa propre expérience que les cinq zones étaient habitables. S'agit-il d'un livre de Colomb aujourd'hui perdu, comme le pensait Humboldt ? La traduction des *Historie* en parle comme d'un mémoire ou d'annotations, (*una memoria o annotatione*). Las Casas emploie simplement l'expression d'annotations (*anotaciones*), et il est probable qu'il s'agissait de notes volantes faisant partie des papiers de Colomb. Celle sur l'Islande ne se trouve, en tous cas, sur aucun des livres ayant appartenu à Colomb qui nous sont parvenus. La voici d'après les deux textes que nous en avons :

Texte de F. Colomb.
Historie, ch. IV, fol. 9, recto.

Io navigai l'anno MCCCCLXXVII, nel mese di febraio, oltra Tile isola, cento leghe, la cui parte australe è lontana dall'equinottiale settantatre gradi, e non sessantatre, come alcuni vogliono : nè giace dentro della linea, che include l'Occidente di Tolomeo, ma è molto più Occidentale. Et a quest'isola, que è tanto grande come l'Inghilterra, vanno gl'Inglesi con le loro mercatantie, specialmente quelli di Bristol. Et al Tempo, che io vi andai, non era congelato il mare, quantunque vi fossero si grosse maree, che in alcuni luoghi ascendeva ventisei braccia e discendeva altretanti in altezza. *E bene il vero, che Tile, quella, di cui Tolomeo fa mentione, giace dove egli dice; e questa da moderni è chiamata Frislanda.*

Texte de Las Casas.
Historia, liv. I. ch. III, vol. I, p. 48

Yo navigué el año quatrozientos y setenta y siete, en el mes de hebrero, ultra Tile isla, çient leguas : cuya parte austral dista del equinoçial setenta y tres grados, no sesenta y tres, como algunos dizen. Y no esta dentro de la linea que incluye el occidente, como dize Ptolomeo, sino mucho mas occidental. Y a esta isla, que es tan grande como Ynglaterra, van los Ingleses con mercaderia, especialmente los de Vristol. Y al tiempo que yo à ella fuy, no estava congelado el mar, e aunque avia grandissimas mareas, tanto que, en algunas partes, dos vezes al dia subia veinte y çinco braças y descendia otras tantas en altura. *Es bien verdad que Tile, la de Tolomeo, esta donde el dice, y que à esta llaman los modernos Frislandia.*

Traduction. — « J'ai navigué au mois de février 1477 jusqu'à cent lieues au delà de l'île de Tile dont la partie australe est à 73 degrés de la ligne équinoxiale et non à 63 comme quelques-uns le veulent. Elle ne se trouve pas non plus en dedans de la ligne limitant l'occident de Ptolémée, mais plus à l'ouest. Et à cette île, qui est bien aussi grande que l'Angleterre, les Anglais, notamment ceux de Bristol, vont faire le commerce.

A l'époque où je m'y trouvai la mer n'était pas prise par les glaces ; mais la marée était si grosse qu'à certains endroits elle s'élevait « deux fois par jour » jusqu'à « vingt-cinq brasses ». *La vérité est que la Tile, dont parle Ptolémée, se trouve où il le dit, c'est celle que les modernes appellent Frislande.* »

Les lignes en *italiques* sont considérées par les uns comme faisant partie de la note de Colomb, par les autres comme une

addition du copiste de la note. Voir ci-après le paragraphe 13. Le texte de Las Casas est identique à celui des *Historie* à l'exception des mots « deux fois par jour » qui sont omis dans la version italienne et du changement de vingt-six brasses en vingt-cinq.

4. ———— **Note à l'Imago Mundi de la Colombine.** (*Raccolta, Scritti*, vol. II : *Postille ai Trattati di P. d'Ailly*, n° 307).

Texte de d'Ailly : *Deinde insula Tyle... ultima insula Oceani... ultra quam navigatione unius diei et pigrum et concretum est mare.* (Ensuite l'île de Tyle... dernière île de l'Océan, au delà de laquelle, après une navigation d'une journée, la mer est congelée et engourdie.)

Colomb écrit en marge :

Ultra Tilem insula navigacionem unius diei est mare concretum. (Au delà de Tile, à une journée de navigation, la mer est congelée.)

5. COLOMB (F.).—*Historie Del S. D. Fernando Colombo, etc.* Venise, 1571, ch. VII, fol. 14, verso.

Court passage où Fernand Colomb cite les auteurs anciens qui ont pensé que l'Asie pouvait être atteinte par l'ouest et rappelle les vers de Sénèque qui auraient prédit ce que son père avait fait. Voyez note 64.

6. LAS CASAS. — *Historia de las Indias.* Liv. I, ch. X, vol. I, pp. 86-88.

Passage correspondant à celui de F. Colomb. Voyez note 64.

Tous les auteurs qui ont donné la vie de Colomb ont parlé de son voyage en Islande. Ceux qui se sont particulièrement étendus sur ce point sont *Fiske* et *Ruge*.

EXAMEN CRITIQUE DU RÉCIT DE COLOMB

I. — Colomb en Angleterre.

On croit avoir démontré que Colomb arriva pour la première fois en Portugal vers la fin de l'année 1476, à la suite du combat naval qui eut lieu en août près du cap Saint-Vincent, entre des navires génois sur l'un desquels il se trouvait et la flotte franco-portugaise de l'amiral Guillaume de Casenove, dit Coullon ou Colombo. On a aussi montré que les navires génois, échappés à ce combat, dans lequel ils furent cruellement éprouvés, étaient en route pour l'Angleterre, et qu'après l'événement ils se rendirent à Lisbonne, sans doute pour réparer leurs avaries, et qu'ils étaient encore au port de cette ville en décembre 1476. Enfin on a appelé l'attention sur ce fait que deux de ces navires étaient commandés par des marins génois — Spinola et di Negro — avec lesquels nous savons que Colomb s'était étroitement lié, puisque des membres de leur famille figurent sur son testament (1).

Si on rapproche ces différentes indications de celles données par Colomb lui-même « qu'il alla en Angleterre, qui est sur la route du Septentrion » (2) et qu'en février

---

(1) Pour tous ces faits, voir l'Étude précédente.

(2) *Que dice por ir al camino de Septentrion que es Inglaterra ;* littéralement : ce qu'on appelle le chemin du Septentrion qui est l'Angleterre. (*Diario,* 21 déc. 1492. Navarrete, *Viages,* vol. I, p. 101. Édit. française, vol. II, p. 212.)

1477 il se trouvait à cent lieues au-delà de Tile (3), on en conclura facilement que, s'il a dit vrai, c'est de Lisbonne qu'il se rendit en Angleterre, que ce voyage eut lieu à la fin de l'année 1476, et qu'il le fit sans doute sur l'un des navires génois avec lesquels il arriva en Portugal, navires dont la destination était, comme nous l'avons dit, l'Angleterre, et qui quittèrent Lisbonne en décembre 1476.

On ignore, naturellement, où Colomb alla en Angleterre ; mais comme il raconte avoir été témoin à Galway de l'arrivée de naufragés, originaires de Cathay (4) et qu'il nous parle du commerce que les gens de Bristol faisaient avec Tile dans la même phrase où il dit être allé à cette île, on peut mettre ces deux villes au nombre de celles qu'il aurait visitées. C'est tout ce qu'on peut dire à ce sujet (5).

II. — Colomb dans les mers du Nord.

Le séjour de Colomb en Angleterre ne peut avoir été long puisque d'après lui-même il était déjà dans le Nord en février 1477. Ce serait donc en janvier de cette année qu'il aurait mis à la voile (6), et, dans ce cas, c'est vrai-

---

(3) *Io navigai l'anno MCCCCLXXVII nel mese di febraio, oltra Tile isola.* (F. Colomb, les *Historie,* ch. IV, fol. 9, recto. Las Casas, *Historia,* liv. I, ch. III, tome I, p. 48.) Voyez le § des *Sources*, n° 3.

(4) Voir le texte aux *Sources*, n° 2.

(5) D'Avezac suppose que Colomb a pu rencontrer Cabot à Bristol et obtenir de lui quelques vagues notions sur « les enseignements de Toscanelli », touchant l'océan occidental (*Canevas chronologique de la vie de Colomb*, Paris, 1873, 8°, p. 44, note.) Dans cette hypothèse, ce serait par Cabot que Colomb aurait appris l'existence du savant Florentin, avec lequel il se serait mis plus tard en rapports. Mais comment Cabot aurait-il connu les enseignements de Toscanelli qui n'a jamais rien enseigné, qui n'a jamais rien écrit, et qui n'a confié qu'au seul chanoine Martins et ensuite à Colomb, ses idées sur l'Orient occidental?

(6) *Date.* — Cette date résulte des circonstances qui ont été relevées relatives à la présence, à Lisbonne, en décembre 1476, des navires portugais,

semblablement de Bristol, qui était alors le grand port commercial des Iles Britanniques, qu'il serait parti (7).

Il y a lieu de penser que, si ce voyage s'est réellement accompli, c'est sur un navire anglais qu'il se fit. A cette époque les Génois n'entretenaient aucune relation commerciale avec les pays septentrionaux, et les navires italiens ne naviguaient pas dans les mers de cette région, tandis que ceux des Anglais fréquentaient ces parages en assez grand nombre. Cependant s'il est exact, comme M. Elton s'est efforcé de le montrer (8), qu'en 1477 les rapports commerciaux entre l'Angleterre et l'Islande étaient suspendus, il est possible que ce soit sur l'un des navires génois avec lesquels il s'était embarqué pour le voyage que l'attaque de Guillaume de Casenove interrompit si malheureusement, navires dont on a vu que la destination était l'Angleterre, qu'il reprit la mer. On peut croire qu'il s'agit ici d'un seul voyage, qui eut Lisbonne pour point de départ et qui se termina par le retour à cette ville où nous retrouverons Colomb plus tard (9).

---

sur l'un desquels il est à peu près certain que Colomb arriva en cette ville. Muñoz a cependant supposé qu'il y avait une erreur de dix ans dans le chiffre de 1477, donné par Colomb, et que son voyage en Islande eut lieu, par conséquent, en 1467, avant son arrivée en Portugal. (*Historia del Nuevo Mundo*, Madrid, 1793, 4°, liv. 2, § 12.) Barrow (*Histoire des découvertes arctiques*, vol. I, p. 37), accepte cette correction, dont on ne voit pas l'objet. On retrouve aussi cette date de 1467, substituée à celle de 1477 dans la traduction anglaise des *Historie* de la collection Churchill et dans celle de Kerr.

(7) Nicholls, l'érudit historien de Bristol, avance le fait, mais reconnaît qu'il n'y en a aucune preuve. (*Bristol past and present*. Bristol, 1882, 3 vol. in-4°, vol. III, p. 291.)

(8) Voyez, ci-après, note 13.

(9) Sans émettre aucune opinion sur le point de départ de Colomb pour l'Islande, M. Harrisse est d'avis que son voyage en Angleterre se rattache, comme escale, à la navigation faite en février 1477. (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 306.)

III. — Colomb à Thulé (L'Islande).

Quelle est exactement la région que Colomb parcourut, ou qu'il dit avoir parcourue dans cette expédition ?

Il nous l'indique comme étant celle des mers du Nord dans laquelle existe une île qu'il appelle Tile, qui est évidemment la Thulé des anciens et l'Islande des modernes (10). Ce qu'il nous dit de cette île ne peut laisser aucun doute à cet égard : elle est presque aussi grande que l'Angleterre, elle s'étend vers le sud jusqu'au 73ᵉ degré de latitude et elle se trouve à l'ouest du monde habité de Ptolémée (11).

Aucune de ces particularités n'est rigoureusement exacte. L'Islande n'est pas aussi grande que l'Angleterre, sa limite méridionale descend bien plus au sud que le 73ᵉ parallèle, puisqu'elle atteint le 63ᵉ et demi, et elle n'est pas à l'ouest du premier méridien de Ptolémée qui passait par les Canaries (12) ; mais, malgré leur inexactitude

---

(10) *Tile.* — Le nom de Tile que Colomb donne à l'Islande, se trouve sous cette forme ou sous celle de Thyle, Thile ou Thylc, dans plusieurs anciens manuscrits de Ptolémée (HUMBOLDT, *Ex. critique*, vol. I, p. 102, vol. II, p. 114) et dans Mela (III, 3, 9). Pour d'autres exemples, voyez BURTON : *Ultima Thule*, vol. I, p. 32.) L'identité de ce nom avec celui de Thulé n'est pas contestée d'ailleurs. (Voyez FURNEAUX, *Cornelii Taciti vita Agricolæ*, Oxford, 1898, p. 91, note 5.) Ce qui est contesté, c'est la véritable situation de l'île, à laquelle les anciens attribuaient ces deux noms ; mais pour Colomb il n'y a aucune incertitude : c'est bien de l'Islande qu'il a voulu parler. L'étymologie du nom n'est pas bien établie ; on a remarqué cependant que dans la langue gothique, Tile voulait dire la terre la plus éloignée.

(11) Voyez le texte au paragraphe des *Sources*.

(12) On ne saurait inférer de ces erreurs seules que Colomb ne fit pas ce voyage. De son temps, il n'était pas facile de déterminer la latitude d'un lieu et Colomb, particulièrement, n'était pas capable de le faire. Si, ici, il se trompe de dix degrés, il fait une erreur tout aussi grossière, en plaçant sous l'équateur le Château de la Mine, où il dit être allé plusieurs fois et qui se trouve à cinq degrés plus au nord. Il est donc inutile de supposer, avec Zurla et avec Bossi, que le chiffre de 73 peut être une faute de copiste, et, avec

ces particularités ne peuvent se rapporter qu'à l'Islande, la seule grande île de la région; tous les critiques sont à peu près d'accord sur ce point. A ces indications, le texte colombien en ajoute d'ailleurs une autre qui complète cette identification ; c'est que les Anglais entretenaient de son temps d'importantes relations avec sa Tile, ce qui ne peut se rapporter qu'à l'Islande(13). Il ne saurait donc y avoir

---

Markham qu'il y a là vraisemblablement une interpolation. (*Columbus*, pp. 22-23.) Colomb était coutumier d'erreurs de ce genre et c'est avec raison qu'Humboldt n'attache aucune importance à celle-ci. Les deux autres indications erronées n'en ont pas davantage. Colomb était encore moins en mesure de déterminer la longitude de son île que sa latitude et il ne pouvait parler de son étendue que par ouï-dire.

(13) *Rapports commerciaux entre les Anglais et les Islandais.* — Ce que dit Colomb des relations commerciales qui existaient à cette époque, entre l'Angleterre et l'Islande, semble bien établi. Un économiste anglais qui s'est spécialement occupé de l'histoire du commerce des Iles Britanniques, M. Thorold Rogers, dit qu'un siècle avant la découverte des pêcheries de Terre-Neuve, les Anglais faisaient la pêche dans les eaux de l'Islande et apportaient à cette île des marchandises de Bristol. (*The economic interpretation of History*. London, 1888, p. 103 et 319. Apud Fiske : *Discovery*, etc., vol. I, p. 383.)

Dans un travail de l'archéologue danois Finn Magnussen, qui faisait partie de la collection A. Geffroy et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ce savant dit qu'il a fait au sujet du commerce des Anglais avec l'Islande des recherches approfondies, et qu'il résulte de documents authentiques, particulièrement de certains diplômes qu'il a examinés, que ce commerce avait une grande importance. Magnussen cite un mémoire d'Olof Stephenson où il est établi que, dès l'année 1400, c'était le trafic avec les Anglais qui prévalait (Col. *Snorri Sturleson*, vol. 3, Bibl. nationale, manuscrits A. Geffroy.) Hakluyt cite aussi un auteur islandais du XVIe siècle, Jonas Arngrimus, qui constate l'existence d'anciennes relations commerciales entre l'Angleterre et l'Islande. (HAKLUYT, édit. Goldsmid, Edinburgh, vol. I, p. 341.)

Un auteur anglais qui a aussi étudié cette question de près, M. Elton, a cependant contesté l'exactitude des renseignements donnés par Magnussen. D'après des documents authentiques anglais qu'il aurait relevés, il n'existait aucune relation commerciale entre l'Angleterre et l'Islande, à l'époque mentionnée par Colomb, c'est-à-dire en 1477. Des ordonnances sévères interdisaient tout commerce direct entre les étrangers et les Islandais, qui devaient porter leurs denrées à Bergen, où se tenait une grande foire, pendant laquelle on procédait aux échanges. (ELTON : *The Career of Columbus*, London, 1892, pp. 120-126.) M. Elton reconnait cependant que les Anglais faisaient malgré tout un commerce illicite assez considérable avec les Islandais et que les

aucun doute que Colomb a bien voulu désigner l'*Ultima Thule* des anciens (14), c'est-à-dire la grande île que leurs poètes donnaient pour bornes à l'Univers, qu'Eratosthène reculait jusqu'aux dernières limites du monde habitable et qui ne peut être identifiée qu'avec l'Islande (15).

---

mers du nord étaient sillonnées par leurs bâtiments de pêche. Cela suffit, il semble, pour justifier l'assertion de Colomb, assertion faite, en passant, et à laquelle il ne faut pas demander une rigoureuse précision chronologique. Les rapports commerciaux des Anglais avec les Islandais ont pu être entravés ou même supprimés à diverses époques, mais il n'est pas douteux qu'ils avaient au XVe siècle une certaine importance. Voyez aussi Laing : *Heimskringla*, vol. I, p. 198 n.

(14) *Les vers de Senèque.* — Les vers fameux de la *Médée* de Sénèque où se trouve cette expression tant de fois reproduite depuis, paraissent avoir singulièrement frappé Colomb, car il les a copiés deux fois de sa main et les a traduits. La première fois, sur une feuille intercalée dans la Lettre à la Reine Isabelle qui figure dans le *Libro de las profecias* où Navarrete l'a vue (*Viages*, vol. II, p. 164) ; la seconde fois, dans le texte même de ce livre. (Navarrete, vol. II, p. 272 et *Scritti* di *Cristoforo Colombo*, dans la *Raccolta*, vol. II, p. 141.) Ici les vers sont suivis de la traduction. Le fac-similé de cette transcription se trouve dans le volume des *Autografi* de Colomb, dans la *Raccolta*, planche 138. Voyez sur la manière dont Colomb comprenait ces vers, le paragraphe XVII.

(15) *Thulé.* — Les anciens, il est vrai, sont loin d'être d'accord sur la situation de Thulé, et les vues des auteurs ont varié sur ce point selon l'époque à laquelle ils écrivaient. Tous, ou presque tous, la placent aux extrémités du monde habité, mais tous ne reculent pas autant ces limites. Les différentes opinions formulées à cet égard peuvent être ramenées à deux : Celle de ceux qui, avec Eratosthène, placent Thulé au soixante-sixième parallèle, et celle de ceux qui, d'accord avec Ptolémée et Marin de Tyr, pensent qu'elle ne peut être reculée au delà du soixante-troisième degré. On fait correspondre à l'Islande la Thulé d'Eratosthène qui était celle des poètes, et on reconnaît assez généralement celle de Ptolémée et de Marin dans la principale des Shetland. C'est de la première dont parle incontestablement Colomb puisqu'il dit que ceux qui placent cette île au soixante-troisième degré se trompent et qu'elle est à dix degrés plus au nord.

Quant à l'identification de la Thulé de Ptolémée et de Marin de Tyr avec la plus grande des îles Shetland, Maitland, identification admise par Gosselin (*Géographie des Grecs*, p. 128) ; par Humboldt (*Examen critique*, vol. II, pp. 114-115) ; par Elton (*Career of Columbus*, p. 108) ; par Bunbury (*History of Ancient Geography*, vol. II, p. 257) ; elle peut être contestée, car l'extrémité méridionale de l'Islande est, à un demi-degré près, où Ptolémée dit que Thulé se trouve, tandis que l'île Maitland est à près de trois degrés plus au sud (60·30).

IV. — Colomb à cent lieues au nord de l'Islande.

Colomb ne se borne pas à dire qu'il alla à Thulé (16), il assure qu'il navigua une centaine de lieues au delà, ce qui, d'après ses propres indications, l'aurait conduit jusqu'au 78e parallèle environ. Le moins qu'on puisse dire d'une pareille allégation c'est qu'elle est singulièrement exagérée. Si Colomb avait fait ce qu'il dit il aurait dépassé de beaucoup l'île de Jan Mayen et atteint des régions qui n'ont été vues que par les grands explorateurs modernes au prix d'efforts inouïs. Étant donné les circonstances rapportées et l'époque de l'année à laquelle cette navigation aurait eu lieu elle est absolument impossible (17).

(16) « A l'époque où je m'y trouvais » porte son texte.

(17) *Improbabilité de ce voyage.* M. Ruge, qui rejette entièrement ce que rapporte Colomb à cet égard et qui dit que son récit « jette un jour caractéristique sur ses connaissances nautiques, ainsi que sur le crédit qu'on « peut accorder à ses déclarations, » ajoute que le savant géographe islandais Th. Thoroddsen, auquel il emprunte les lignes suivantes, regarde aussi ce récit comme si inexact et si excessif qu'il devient inconcevable.

« Un voyage polaire à cent milles au nord de l'Islande est d'autant plus « choquant, qu'on le dit entrepris en plein hiver. Il est encore aujourd'hui « très rare que les pêcheurs ou les navires de commerce fassent le tour de « l'Islande à pareille époque, et encore plus qu'ils s'avancent davantage vers « le nord. Les plaintes continuelles des Islandais sur les longs hivernages « que les marins anglais faisaient dans l'ile au xve siècle prouvent que les « marchands étrangers, alors comme aujourd'hui, restaient à l'ancre pen- « dant l'hiver et ne naviguaient qu'en été. » (*Apud* Ruge, *Columbus* 1902, p. 44.) M. Ruge renvoie aussi à l'excellente histoire de la géographie de l'Islande du même savant où il s'étend davantage sur ce point. (*Geschichte der Islændischen Geographie.* Leipzig, Teubner, 1897, 8° p. 110. Humboldt lui-même qui avait une foi aveugle en Colomb regarde son assertion sur ce point comme « peu croyable ». *Examen critique*, vol. I, p. 272. Winsor est également incrédule.) (*Columbus*, p. 137).

Il est juste de dire que tous les critiques ne sont pas aussi incrédules. Fiske croit que cette assertion de Colomb peut facilement s'expliquer. Il suffit pour cela d'ajouter deux petits mots à son texte, et d'imprimer une légère déviation à la phrase. On lit alors, sans aucun effort : J'ai navigué 100 lieues au delà de Thulé jusqu'à une île dont la partie méridionale est au

Nous ne connaissons, d'ailleurs, aucune des particularités de ce voyage extraordinaire. Tout ce que Colomb en dit, dans sa note, c'est qu'il fit à cette occasion deux observations qu'il faut retenir. L'une est qu'à l'époque où il se trouvait dans les parages dont il parle, c'est-à-dire en hiver, la mer n'était pas prise, observation curieuse qui constate un fait contraire à l'ordre ordinaire des choses et dont on a cru, cependant, que l'exactitude était démontrée par le témoignage d'anciens documents islandais (18). L'autre observation est que les grandes marées en Islande montaient quelquefois jusqu'à 26 brasses, ce qui est impossible, même en supposant qu'il faille lire pieds au lieu de brasses, comme on l'a suggéré (19).

73ᵉ parallèle. Et comme l'île Jan Mayen se trouve précisément à 100 lieues de l'Islande tout se comprend aisément. (FISKE, *The discovevy of America*, Boston, 1892, vol. I, p. 383.) M. Thacher a une autre explication. Il croit que Colomb a voulu dire qu'il avait été à une île située à 100 lieues au delà de l'Islande. Cette île serait *l'Ultima Thule*, tandis que l'Islande serait la Thule de Ptolémée. (*Columbus*, vol. I, p. 392.)

(18) C'est le savant danois Finn Magnussen qui a fait cette constatation. Il a trouvé qu'en 1477 l'hiver fut si doux en Islande que dans le nord de l'île on ne vit point de neige et qu'en mars les ports du midi étaient libres de glace. (HUMBOLDT : *Cosmos*, t. II, p. 549. Voyez aussi la note de la page XXIV de la préface des *Antiquitates* de Rafn, où cette observation de Finn Magnussen est rapportée. Voir aussi le document de la collection Geffroy mentionné ci-dessus.)

M. Elton croit que cette constatation est basée sur une méprise. Il fait remarquer qu'au XVᵉ siècle les mois des Islandais ne correspondaient point à ceux du calendrier grégorien et estime que leur mois de février 1477 correspondait à notre mois de février ou de janvier 1478 de sorte que le phénomène d'un mois d'hiver sans neige que mentionnent les annales islandaises aurait eu lieu un an après le voyage de Colomb. (*The career of Columbus*. Londres, 1892, p. 119 et sq.)

(19) NICHOLLS. *Bristol past and present*, vol. III, p. 291. C'est dans le texte rapporté par Fernand Colomb qu'on lit 26 brasses ; celui de Las Casas porte : *Veinte y cinco braças*.

V. — Objet supposé du voyage.

Nous n'avons non plus aucun indice sur l'objet que se proposait Colomb en entreprenant un pareil voyage. On a fait à cet égard diverses suppositions dont on peut dire, sans inconvenance, qu'aucune n'a le sens commun. Fiske, par exemple, admet que c'est pour faire des observations sur les climats (20). Anderson et toute cette école d'Américanistes excentriques qui voient dans Colomb le plagiaire d'Eric le Rouge, n'hésitent pas à affirmer que c'est pour recueillir des informations sur les découvertes des Scandinaves qu'il se rendit en Islande. Enfin M. Elton, chez qui on s'étonne de trouver pareille opinion, est persuadé que ce voyage d'Islande se rattache directement aux projets de découvertes océaniques de Colomb, qui devait être alors employé par le Portugal pour s'enquérir de la route de Cathay par le nord-est ! (21) Il est difficile d'ima-

(20) « *The object of Columbus in making these long voyages to the equa-* « *tor and into the polar circle was, as he tells us, to gather observations* « *upon climate.* » (Fiske, *The Discovery of America*, vol. I, p. 384.)

Il ne faudrait pas croire que Fiske soit seul à entretenir de telles idées. Un érudit de grand mérite, John G. Kohl, auquel nous devons un des meilleurs livres qui aient été écrits sur la découverte de l'Amérique du Nord, le meilleur assurément à la date où il fut publié, donne au voyage de Colomb en Islande un caractère encore plus scientifique. Ce ne serait pas pour faire des observations climatologiques qu'il aurait visité ces régions éloignées, mais pour s'assurer si la terre était aussi grande et l'océan aussi étendu qu'on le disait : « *I think Colombus wished to know, whether our Globe was* « *really as large and the ocean as broad, as cosmographers at this time* « *made it.* » (*History of the Discovery of America*, p. 118. *Maine Historical Society*, vol. I. Portland, 1869, 8°.) Laing, le savant traducteur des *Sagas* de Sturlason, se borne à dire que l'objet de Colomb était seulement de recueillir des indications nautiques. (*The Heimskringla*. Londres, 1889, 4 vol. 8°, vol. I p. 198.)

(21) M. Elton cherche très doctement quelles sont les raisons qui peuvent avoir conduit Colomb jusqu'en Islande. Était-il engagé dans quelque entreprise de pêche ? C'est peu probable. Mais ne se pourrait-il pas que pour protéger ses pêcheries dans les mers du Nord, la France ait eu recours aux

giner des hypothèses plus invraisemblables que celles-là. En 1477, Colomb, encore bien jeune, avait à peine voyagé; il n'était pas au service du Portugal où il ne séjourna qu'à son retour du Nord, et où nous savons qu'il recueillit les premières indications qui éveillèrent chez lui l'idée de sa grande entreprise. A moins de ne tenir aucun compte de tous ces faits et des conséquences qui en découlent logiquement, il est impossible de prêter à Colomb, au moment où il partait pour l'Islande, — s'il y alla jamais — aucune idée se rattachant de près ou de loin au grand dessein qu'il réalisa plus tard.

VI. — Colomb a-t-il connu les voyages au Vinland ?

Colomb s'arrêta-t-il à Thulé ? Évidemment, si on accepte sa relation, puisqu'il dit y être allé. Il serait donc probable, dans ce cas, que son navire eût abordé à l'un des ports de cette île et qu'il ait eu l'occasion d'entrer en rapports avec les gens du pays. Eut-il connaissance par eux des voyages au Vinland et autres contrées occidentales dans lesquelles on a reconnu depuis l'Amérique ? Un grand nombre d'auteurs le croient, et quelques-uns sont sur ce point d'une précision extraordinaire. Finn Magnussen, par exemple, pense que l'évêque de Skalhold a ren-

services de l'amiral Coulon ou à ceux de Colombo-le-Jeune, que Colomb aurait accompagné ? Non, Colomb était devenu Portugais et il n'aurait pas été libre de se mettre ainsi au service de la France. Il n'est pas admissible, non plus, qu'il ait fait ce voyage sur un navire anglais, car ses expressions indiquent qu'il naviguait sur son propre bâtiment. Donc ce voyage au delà de l'Islande avait un rapport direct avec ses projets de découvertes maritimes, et il est raisonnable de supposer que Colomb cherchait alors pour le compte des Portugais la route par le nord aux riches côtes de Cathay, qui n'a été découverte que de nos jours. (*The Career of Columbus*. London, 1892, pp. 124, 129.) Ces spéculations étonnantes sur l'objet que Colomb aurait eu en vue en se rendant dans les régions polaires montrent dans quel état d'esprit des écrivains autorisés, des érudits bien renseignés, abordent, aujourd'hui encore la critique des questions colombiennes !

seigné Colomb à cet égard (22). D'autres, doués d'un esprit plus critique que le savant danois, se bornent à avancer que Colomb n'a pu accomplir les voyages du nord « sans en rapporter la conviction qu'à l'ouest se trouvait tout un monde découvert, fréquenté et même sur quelques points colonisé par les Scandinaves depuis plusieurs siècles (23). »

---

(22) Finn Magnussen a trouvé qu'à l'époque où Colomb aurait visité l'Islande Magnus Eidlfson était évêque de Skalholt et que ce personnage avait été abbé du monastère de Helgafell qui est le lieu où l'on conservait les plus anciens documents relatifs aux voyages des Scandinaves et d'où étaient originaires les principaux découvreurs. Il est certain, en outre, dit cet érudit, qu'à l'époque même où Colomb se trouvait dans la partie méridionale de l'Islande, cet évêque visita cette région qui était comprise dans son diocèse. De ces deux faits, Finn Magnussen tire un peu témérairement la conclusion que Colomb, qui avait déjà l'esprit plein de son grand dessein, dut s'efforcer d'obtenir de l'évêque, qui ne pouvait les ignorer, tous les renseignements possibles sur les expéditions des Scandinaves. On objectera, peut-être, que Colomb ne connaissait pas l'islandais et que sans doute l'évêque ne parlait pas l'italien, mais cette objection n'embarrasse pas ce savant qui l'écarte par la simple remarque que l'évêque connaissait certainement le latin et qu'il lui a été facile de causer dans cette langue avec Colomb. (Voir la note à la préface des *Antiquitates* de Rafn, p. XXV.) Un juge compétent, le Père Joseph Fisher, s'inscrit en faux contre cette histoire qu'on trouve répétée dans tant de livres sur Colomb. (*The Discoveries of the Norsemen in America*... Londres, H. Stevens son et Stiles, 1903, 8°, p. 206.)

Il est curieux de voir comment cette conjecture du savant islandais devient pour d'autres un fait authentique. Dans un petit livre publié en commun à Londres en 1890 par M. et Mme Shipley, cette dernière dit qu'elle a été en relations avec le père Oswald Moonsmüller, auteur d'un livre sur les Européens en Amérique avant Colomb, dont elle cite un passage où il est dit que les archives islandaises contiennent des documents authentiques établissant qu'en février 1477 Colomb arriva d'Angleterre sur un navire venant de Bristol, et qu'il aborda au port de Hvalfjareyri où il rencontra l'évêque Magnus, qu'il interrogea curieusement sur les terres de l'ouest. John B. and Marie Shipley : *The enghish rediscovery of America*. Londres, 1899, 12°, p. 35.

(23) Harrisse, *Fernand Colomb*, pp. 104-5. M. Payne a exprimé une opinion analogue. « Colomb visita l'Islande et il serait étrange, en vérité, « qu'il y soit allé sans avoir appris quelque chose de la terre nouvellement « trouvée ou Estotiland des Normands. » *History of the New World*, vol. I, 1892, p. 107. Kohl ne doute pas non plus que Colomb apprit en Islande

Posée en ces termes, la question doit être examinée de plus près.

L'opinion que le voyage de Colomb au Nord eut une influence plus ou moins considérable sur le développement de ses idées et la formation de son projet de découvertes transatlantiques, a été soutenue par de bons esprits (24), et la question n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la genèse de ce projet. On peut admettre que si Colomb a su que des Scandinaves avaient au x[e] siècle traversé l'Atlantique et touché à des terres inconnues, cette connaissance a dû prendre place dans son esprit à côté des nombreuses indications que, plus tard, nous le verrons recueillir avec tant de soin sur la possibilité de faire cette traversée et d'atteindre par cette voie, soit des îles ou terres nouvelles, soit les limites extrêmes du continent asiatique, si cette dernière idée est antérieure chez lui à sa grande découverte, ce qu'il y aura lieu d'examiner plus tard. Mais on va voir que toutes les probabilités sont

---

l'existence du Groenland, du Markland et du Vinland. (*History of the Discovery of America*, p. 118. *Maine Historical Society*. Portland, 1869, vol. I.) On pourrait allonger considérablement cette liste.

(24) Nordenskiold dit que Colomb a pu, « lors de son voyage en Islande, recueillir des informations sur l'existence d'une grande terre située au loin vers le sud-ouest et que la certitude qu'il acquit que de longs voyages avaient été heureusement accomplis au travers de l'océan a dû nécessairement exercer une certaine influence sur l'exécution du grand dessein qui l'a immortalisé. » (*Periplus*, p. 84.)

Un littérateur belge qui a écrit un livre intéressant sur l'Islande, M. Jules Leclerc, déclare que « Christophe Colomb n'ignorait nullement l'existence, du Vinland », et n'hésite pas à attribuer cette opinion à Humboldt qui n'a jamais rien dit de pareil. Qui oserait contester, ajoute-t-il, que le grand navigateur ait tiré profit des connaissances que les Islandais avaient de l'Amérique ! (*La Terre de Glace*, Paris, 1883, pp. 291-292.) M. Leclerc paraît avoir puisé ses informations sur les rapports des anciens Scandinaves avec l'Amérique dans deux de ces singuliers livres que cette question a fait naître aux États-Unis ; celui de M. Anderson et celui de M. Goodrich. Les titres seuls de ces bizarres élucubrations auraient dû suffire pour mettre M. Leclerc sur ses gardes.

contraires à la supposition qu'il a pu être renseigné sur ces voyages.

VII. — Colomb n'a pu être renseigné par les Islandais.

Comment Colomb aurait-il eu connaissance des découvertes transatlantiques des Scandinaves ? Par les Islandais eux-mêmes, dit-on.

Remarquons tout d'abord que le fait est invraisemblable. En 1477, il y avait près de trois siècles que les voyages des Islandais avaient cessé (25); les documents qui les mentionnaient étaient alors inconnus ; les traditions qui s'y rapportaient et qui s'étaient longtemps transmises de bouche en bouche, n'existaient plus sous la forme orale, et on ne relève aucune indication permettant de croire que les Islandais qui oublièrent si vite où étaient situées les deux colonies qu'ils avaient fondées au Groenland, dont ils n'étaient séparés que par un bras de mer (26), se souvenaient assez bien de navigations accomplies dans des régions mal définies et interrompues depuis si longtemps, pour en donner une idée intelligible à un voyageur de passage qui n'avait, d'ailleurs, aucune raison, à cette époque, de s'occuper de pareilles entreprises.

La dernière mention authentique que nous ayons de

(25) L'histoire du Vinland se termine avec l'évêque Eric qui partit pour s'y rendre en 1121, et dont on ne sait plus rien. En 1347, il est fait mention d'un voyage au Markland, mais cette tradition est vague et il est douteux que le Markland qui y est nommé soit celui des premiers découvreurs.

(26) Dès les premiers temps de leur découverte, les Islandais fondèrent sur les côtes du Groenland deux colonies dont l'une eut une certaine importance. Pendant trois siècles on resta en communication avec elles ; mais, peu à peu, on cessa d'y aller, elles s'affaiblirent, finirent par disparaître et au xv[e] siècle, on ne savait déjà plus où elles avaient été établies ; on ne le sait pas encore aujourd'hui, bien que plusieurs expéditions aient été envoyées au Groenland expressément dans le but de découvrir leurs traces.

documents relatant les exploits maritimes des Scandinaves Islandais date de l'année 1387, époque à laquelle on termina la copie d'un manuscrit du Flatey Book, que nous possédons encore. Il est donc vrai, comme le dit Laing (27), que quatre-vingts ans avant l'arrivée de Colomb dans les mers du Nord il existait des gens qui connaissaient les anciennes traditions des Islandais et qui les transcrivaient. Mais ces gens étaient des prêtres qui vivaient dans un couvent. Depuis longtemps déjà ces traditions avaient cessé d'être courantes ; elles n'étaient plus entretenues que par quelques initiés, et ce n'est qu'après la découverte de l'Amérique qu'on pensa à les faire revivre.

A moins donc de supposer que Colomb en avait appris l'existence avant son voyage et qu'il s'était rendu en Islande pour instituer une enquête à ce sujet, supposition dont l'invraisemblance saute aux yeux, on ne voit pas comment il en aurait eu connaissance pendant son court séjour dans quelque port islandais, en admettant toujours qu'il soit allé à cette île, ce qui n'est nullement bien établi, ainsi qu'on le montrera ci-après.

Mais lors même que ces traditions seraient parvenues à ses oreilles, elles n'auraient pu lui apparaître avec le caractère qu'on leur a donné plus tard ; en d'autres termes, il n'est pas admissible que, dans l'hypothèse où le nom de Vinland lui aurait été mentionné, il aurait pu prendre ce pays, dont la situation était mal connue des Islandais eux-mêmes, pour l'une des îles ou terres de l'Océan Atlantique dont il entreprit la découverte dans la suite.

Pourquoi d'ailleurs Colomb aurait-il gardé le silence sur les informations qu'il aurait recueillies en Islande relativement à l'existence de terres à l'ouest, lui qui réu-

(27) Samuel Laing. *The Heimskringla*, London, 4 vols. 8°. vol. I, p. 198.

nit dans un traité spécial toutes les indications de ce genre qui lui étaient parvenues ? Enfin, s'il avait appris en Islande que les Scandinaves avaient trouvé dans la région du nord-ouest une terre qui pouvait bien être celle qu'il se proposait d'atteindre, pourquoi, au lieu de prendre par le nord-ouest, lorsqu'il put mettre son dessein à exécution, prit-il une route toute différente, presque diamétralement opposée (28) ?

VIII. — Colomb n'a pu connaître Adam de Brême.

On s'est aussi demandé si Colomb n'avait pu connaître les expéditions des Islandais par Adam de Brême, qui les a mentionnées avant que l'attention n'ait été appelée sur les Sagas qui les relatent.

L'histoire ecclésiastique d'Adam de Misnie, plus connu sous le nom d'Adam de Brême, parce qu'il était chanoine du chapitre de cette ville, date du XI[e] siècle ; mais elle ne fut imprimée qu'au XVI[e] (29).

Il n'est donc pas possible que Colomb ait été renseigné par cet ouvrage. Il en circulait, il est vrai, des copies manuscrites ; mais elles étaient fort rares et avaient chacune une destination spéciale, qui ne permet pas de croire

---

(28) « Si Colomb avait voulu chercher un pays dont il avait entendu parler « en Islande, évidemment, dans son premier voyage de découverte il n'au- « rait pas marché dans la direction du sud-ouest en partant des Canaries. » (HUMBOLDT : *Cosmos,* vol. II, p. 291.)

(29) Cette histoire ecclésiastique de Hambourg et de Brême, qui comprend les années 788 à 1072, fut terminée au plus tard à cette dernière date. Elle fut imprimée pour la première fois à Copenhague en 1579, mais sans une description des îles du Nord (*Descriptio insularum aquilonis*), qu'Adam rédigea d'après des renseignements qu'il obtint de la bouche même du roi de Danemark Swend ou Suena. Cette partie, qui est celle contenant la mention du Vinland, parut pour la première fois dans l'édition qu'Erpoli Lindenbruck donna de ce livre à Leyde, en 1595. Il a été réimprimé depuis en 1670 et en 1846. La dernière édition est de 1876 : *Adami, Gesta Hammaburgensii ecclesiae pontificum ex recensione Lappenbergii.* Hanovre, 1876.

que Colomb ait eu accès à l'une d'elles. C'est ce qui résulte d'une enquête minutieuse faite à ce sujet par un savant danois, Gustave Storm, qui a pu suivre les traces de tous les manuscrits de cet ouvrage dont on a constaté l'existence (30).

Mais alors même que Colomb aurait eu connaissance du livre d'Adam de Brême, il n'y aurait trouvé aucune indication de nature à jeter quelque lumière sur le projet qu'on lui prête de gagner l'Inde par l'Occident, ou sur tout autre projet de découvertes dans l'Atlantique, si, dès cette époque, il nourrissait quelque dessein de ce genre, ce qui est fort improbable. On oublie trop, en effet, qu'Adam de Brême ne parle des contrées éloignées visitées par les Scandinaves que d'une manière très vague et que les indications qu'on pourrait tirer du peu qu'il en dit montrent qu'il s'imaginait que ces contrées, y compris le Vinland, se trouvaient dans les régions polaires (31). Ce n'est qu'après qu'on eut remis en lumière les ancinnes Sagas islandaises et après la découverte de l'Amérique que l'attention fut appelée sur ce passage de l'his-

(30) *Studies on the Vinland*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*. Copenhague, année 1888, pp. 314-315.

(31) Après avoir mentionné les îles des mers de la région du Nord, voisine de la Norvège, l'Islande, entre autres, l'historien ecclésiastique parle de celles qui avaient été découvertes récemment dans l'Océan lointain, et mentionne le Groenland, situé tout en haut, près de la Suède ; les monts Riphées, à cinq ou six jours de la Norvège, puis Halagland, un peu plus près, où le soleil reste sur l'horizon pendant quatorze jours en été. Il ajoute ensuite que le roi de Danemark qui lui fournit tous ces renseignements, parla ensuite « d'une île appelée *Vineland*, parce que le raisin y croît naturellement « et donne d'excellent vin, île où le grain vient aussi sans avoir été semé, « et qui n'est pas imaginaire, car on sait par les rapports des Danois que « toutes ces choses sont vraies : Au delà de cette île, reprend l'annaliste, il « n'y a aucune terre habitable dans cet Océan ; la région entière étant som- « bre et couverte de glaces intolérables. A une journée de navigation au « delà de Thile, dit le roi, la mer est congelée. L'entreprenant prince Harald, « qui explora cet océan septentrional, atteignit l'extrémité du monde et eut « de la peine à éviter que son navire ne s'enfonça dans l'abîme. » ADAMI, *Gesta Hammaburgensis*, éd. de 1877, p. 187.

torien de Brême et qu'on lui donna de l'importance. Si Colomb l'avait connu il n'y aurait certainement rien vu qui pût l'intéresser.

IX. — Colomb n'a rien pu savoir des voyages que les Zeni auraient faits.

Colomb a-t-il pu entendre parler des voyages et découvertes que les Zeni auraient faits dans la région du Nord-Ouest, postérieurement aux entreprises des Scandinaves (32) ?

C'est aussi une question que les auteurs se sont posée. Il est question, en effet, dans la relation de ces Vénitiens, du Groenland, de l'Islande, ainsi que de la découverte d'une terre occidentale appelée Estotiland et d'un pays nommé Grocland qui devaient se trouver au sud-ouest du Groenland, et que l'on a placés, depuis, en Amérique, comme le Vinland. On y parle aussi d'une grande île, Frislande, dont l'identité, longtemps douteuse, a fait l'objet de nombreuses suppositions.

La *Relation des Zeni* n'a été imprimée, il est vrai, qu'après la mort de Colomb et celle de son fils ; mais, comme l'auteur de cette publication affirme qu'il l'a faite d'après des papiers de famille, on a pu se demander si, en Islande, ou dans quelque port de la région du Nord que ces Véni-

(32) Les Zeni étaient deux Vénitiens appelés, l'un Nicolas Zeno, l'autre Antonio, qui, vers 1390 et 1400, auraient voyagé dans les régions du nord et du nord-ouest, où ils auraient fait des découvertes. Mais leur relation ne fut publiée qu'en 1558, d'après, assure-t-on, d'anciennes notes et une carte à moitié détruites, qu'ils auraient laissées. Pendant longtemps, cette relation a été tenue pour authentique. Mais la critique moderne, qui ne respecte rien, l'a mise en doute, et il n'est plus possible de l'accepter aujourd'hui. Il y a une littérature considérable sur la question, que M. Lucas a traitée à fond et qu'il a complètement résolue dans ses *Annals of the voyages of the brothers Nicolo and Antonio Zeno*. Londres, Stevens, 1898, fol.

tiens prétendent avoir parcourue et où Colomb assure également avoir navigué, il n'aurait pas entendu parler de leurs voyages et des contrées nouvelles dont la découverte est attribuée aux Islandais et à eux-mêmes (33).

Il serait facile d'écarter cette supposition en disant que la *Relation des Zeni* est apocryphe ; mais si des recherches récentes, poursuivies patiemment et menées heureusement à bonne fin, ont établi que cette *Relation* porte la marque incontestable d'une fabrication postérieure à la date donnée aux voyages qu'elle relate, on ne peut regarder comme certain qu'elle ne soit pas basée sur quelque entreprise véritable, sur laquelle l'auteur du récit avait des données et qui a pu laisser des souvenirs que Colomb aurait recueillis (34). La supposition est peu vraisemblable ; elle n'est recevable, en effet, qu'à la condition d'admettre que ces voyages des Zeni, dont on ne trouve la trace nulle part, que tous les auteurs et chroniqueurs du temps ont ignorés, qu'aucun document ne mentionne et dont les résultats, malgré leur importance supposée, n'ont été indiqués sur aucune carte, sont néanmoins arrivés à la connaissance du seul Colomb.

On a cependant relevé une indication qui a donné lieu de penser que Colomb avait su quelque chose des voya-

---

(33) Malte Brun est le premier, croyons-nous, qui émit cette opinion et encore ne l'a-t-il fait que d'une manière dubitative. (*Histoire de la Géographie*, formant le tome Ier de sa *Géographie*, éd. Hulot, p. 211.)

(34) Les critiques les plus érudits, les auteurs les mieux versés dans l'histoire des découvertes géographiques ont longtemps pris au sérieux le récit des voyages attribués à ces Zeni. C'est à M. Lucas que revient le mérite d'avoir montré que ce récit, et plus particulièrement la carte célèbre qui l'accompagne, sont apocryphes. M. Lucas qui a retrouvé toutes les sources auxquelles l'auteur de ces pièces, Nicolo Zeno, le jeune, a puisé pour édifier sa supercherie, admet, cependant, que l'un des Zeni a pu faire un voyage au Nord, et qu'il n'est pas impossible qu'il ait écrit des lettres à cette occasion qui auraient fourni le sujet ou le cadre de la relation et de la carte. Il n'est pas moins établi que cette fameuse relation, qui a donné lieu à tant de savantes et ingénieuses spéculations, est un roman et que les découvertes qu'indique la non moins fameuse carte n'ont jamais été faites.

ges attribués aux Zeni ; c'est la mention, dans un texte qu'on lui prête, de l'île de Frislande qui n'est connue que des seuls Zeni.

Nous allons voir ce qu'il y a à dire à cet égard.

X. — Colomb n'a pu connaître aucune île appelée Frislande.

On a vu plus haut que Fernand Colomb et Las Casas ont emprunté au manuscrit d'un livre de Colomb, aujourd'hui perdu, un passage où celui-ci dit être allé à Thulé, c'est-à-dire en Islande. Dans ce passage ou dans les quelques lignes qui lui font suite, — le fait est controversé, — il est question de Frislande. Si la phrase où se trouve cette mention est bien de Colomb, il faut nécessairement qu'il ait connu les voyages attribués aux Zeni, qui, les premiers, ont attiré l'attention sur Frislande, ou qu'il ait appris l'existence de cette île par quelqu'autre voie. Nous avons montré l'invraisemblance de la première supposition, voyons si la seconde peut être soutenue, c'est-à-dire si Colomb a pu réellement connaître l'existence de l'île Frislande quatre-vingts ans avant qu'elle n'ait été mentionnée dans la relation des Zeni.

Depuis que la question de l'authenticité de cette fameuse relation a été soulevée, on n'a cessé de chercher s'il n'existait pas quelque document antérieur à la date de sa publication, c'est-à-dire à l'année 1558, où le nom de Frislande serait mentionné. Buache (35), Humboldt (36), Lelewel (37) et d'autres après eux (38), ont poussé cette

(35) Buache (J. N.) *Mémoire sur l'isle de Frislande*, dans *Histoire et Mémoire de l'Académie des Sciences*, année 1784, Paris 1787. 4°, pp.430-53.

(36) Humboldt (Alex. de). *Examen critique*, Paris 1836-39, 5 vol. 8°, vol. II, pp. 105-124.

(37) Lelewel. *Tavola di Navicare di Nicolo et Antonio Zeni.* Bruxelles 1652, 8° et *Géographie du Moyen-Age*, passim.

(38) Ruge dans son *Colombus*, note 2.

enquête aussi loin qu'on pouvait le faire de leur temps. Ils ont étudié toutes les cartes qui leur étaient accessibles, et, à une exception près, on n'a trouvé aucune mention de cette île dans aucun document cartographique qui ne soit pas d'une date postérieure à celle de la publication des Zeni (39).

L'unique exception indiquée ici est la carte, aujourd'hui bien connue, dite de Cantino, qui date de 1502, et qui est restée à peu près inconnue jusqu'au moment où M. Harrisse en fit faire une belle reproduction partielle qui l'a mise à la portée des travailleurs (40). Exécutée à Lisbonne huit ans après que Colomb eut quitté ce pays, et trois ans seulement avant sa mort, cette carte qui était destinée aux archives d'un prince d'où elle n'est sortie que de nos jours, n'a pu être connue du célèbre navigateur. Ce ne peut donc être par elle qu'il aurait appris le nom de l'île Frislande. Serait-ce par quelque autre carte ou planisphère? Sans doute nombre de documents de ce genre qui existaient alors ont disparu depuis, et il pourrait se faire que Colomb ait vu le nom de cette île sur l'un de ceux-là. Mais il serait vraiment bien extraordinaire que toutes les cartes portant cette désignation eussent

---

(39) Donner la liste des cartes où manque le nom de Frislande serait donner celle de tous les documents de ce genre que nous possédons appartenant à cette époque. Ce serait un travail à peu près inutile. Les indications qui vont suivre y suppléeront.

(40) C'est une magnifique planche grand in-folio, coloriée avec soin, comme l'original ; elle accompagne le *Corte Real* de M. Harrisse, publié à Paris en 1884 chez Leroux. Le nom de *Frislanda* y est parfaitement écrit et il ne saurait y avoir aucune incertitude sur sa lecture. M. Lucas a d'ailleurs obtenu une photographie de cette partie de la carte, qui confirme la transcription faite par les soins de M. Harrisse. M. Lucas suppose que le dessinateur de cette carte a pris l'île *Stillanda*, de La Cosa, qui est mal écrit sur son planisphère, pour *Frislanda*. (*Annals*, p. 109.) Mais il faut remarquer que la *Stillanda* de La Cosa (voyez note 43), est au sud-ouest de l'Islande, tandis que celle de Cantino est au nord de l'Islande et bien loin à l'est. Comment d'ailleurs Cantino aurait-il connu le planisphère manuscrit de La Cosa ?

disparu, et que ce soit précisément celles où elle manque qui aient seules échappé à la destruction. Remarquons que parmi ces dernières se trouvent les cartes de cosmographes renommés comme Fra Mauro, qui savait en géographie tout ce qu'on pouvait savoir de son temps (41), comme Andrea Bianco, son élève, qui par profession était obligé de se tenir au courant de toutes les nouvelles découvertes (42), comme La Cosa, qui fut le pilote de Colomb (43), et d'autres aussi compétents qui ne pouvaient ignorer l'existence d'une île Frislande, si une pareille île avait été connue de leur temps.

---

(41) Le planisphère de Fra Mauro indique au sud de l'Islande (*Islant*) deux grandes îles : *Stillante* et *Ixilandia*, et Zurla identifie cette dernière avec Frislande : « *Fra Mauro... distingue la Frislanda dall' Islanda, chiamandosi la prima Ixilandia, e la seconda Islant...* (*Di Marco Polo*. Venise, 1818 vol. II, p. 29.) » Humboldt n'accepte pas cette identification qui est, en effet, tout à fait arbitraire. Sur la grande reproduction de cette fameuse carte donnée par Santarem les trois noms sont distinctement écrits. Les probabilités sont que ces trois îles représentent l'Islande dont le cosmographe ne connaissait bien ni le nom ni la situation véritables.

(42) Zurla a encore lu Frislanda sur la petite île qui figure à l'ouest de la Norvège sur la carte de 1436 d'Andrea Bianco, feuille 8. (*Di Marco Polo*, vol. II, p. 13.) Avant lui Formaleoni avait lu de même. (*Essai sur la marine ancienne des Vénitiens*, Venise, 1788, p. 105 et 108.) Mais cette interprétation est plus que hasardée. Humboldt ne l'accepte pas, (*Examen critique*, vol. II, p. 124), ni M. Lucas non plus, qui a donné un fac-similé de cette partie de la carte où on lit *Stilanda*. (*Annals*, etc, p. 106.)

(43) Sur la grande reproduction du planisphère de La Cosa publiée par Jomard on lit très nettement *Frislanda* au travers d'une île placée au sud-ouest de *Tille*. Sur le fragment de cette carte donné par Humboldt qui eut l'original entre les mains avant qu'il ne passât en Espagne, on lit également *Frislanda* au même endroit. (*Examen critique*, vol. V, p. 1.) Lelewel lit de même (*Géographie du moyen-âge* : *Tavola di zeni*, p. 50 et *Atlas*, pl. 41, n° 111), ainsi que Ruge.

On ne saurait cependant lire ce nom sur la grande reproduction facsimilé de cette belle carte exécutée par les soins de M. Vallejo et Traynor, à l'occasion du quatrième centenaire de Colomb. Sur tous les exemplaires de cette reproduction le nom ne ressort pas très nettement, et c'est le cas pour celui que nous possédons. Mais M. Lucas ayant pu disposer d'un exemplaire bien venu, a fait agrandir par des procédés photographiques la partie de la carte portant cette inscription et on a pu voir alors qu'il fallait lire

On ne se hasarde donc pas trop en disant qu'il n'existe aujourd'hui aucune carte ayant pu suggérer à Colomb qu'il y avait une île appelée Frislande qui pouvait être distinguée de l'Islande.

XI. — Frislande n'est pas une île imaginaire ; hypothèses diverses.

Cette absence de tout document antérieur à la publication des Zeni où le nom de Frislande soit mentionné ne saurait toutefois autoriser la conclusion que ce nom est celui d'une île imaginaire. Rien, au contraire, n'est moins probable. On ne peut mettre en doute aujourd'hui que la relation des Zeni parle de voyages et de découvertes qui n'ont jamais eu lieu ; mais celui qui les a rapportés a certainement voulu faire croire à leur réalité et on n'atteint pas ce but en introduisant dans un document apocryphe des indications qui révèleraient la fraude, ce qui serait le cas si Frislande ne correspondait à aucune île véritable. On doit donc regarder comme certain que pour l'auteur de cette relation, qu'elle soit authentique ou non, Frislande existait réellement.

La recherche de l'île à laquelle ce nom a été attribué a donné lieu à bien des suppositions. Nous n'en dirons ici que ce qui est nécessaire à l'intelligence du sujet que nous traitons.

La carte des Zeni représente Frisland comme une très grande île située au sud de l'Islande, à peu près sur le même parallèle que le Danemark. Comme dans cette partie des mers du Nord il n'existe aujourd'hui aucune île, on a d'abord supposé que celle-là avait disparu dans quel-

non *Frislanda* mais *Stillanda* (*Annals*, pp. 106-107), nom qui apparaît pour la première fois sur la carte catalane de 1375 et qu'on retrouve ensuite sur la carte de Bianco de 1436, puis sur celle de Fredici d'Ancone de 1497, donnée par Santarem dans son *Atlas*, et que plusieurs auteurs ont lu : *Frislanda*.

que cataclysme local. Zurla un des premiers, hasarda cette hypothèse ; il l'avait probablement empruntée au grand géographe Guillaume Delisle, qui, dans une de ses cartes de l'hémisphère occidental, indique l'emplacement probable de la terre de Buss avec cette légende : autrefois Frislande (44). Cette opinion n'a guère survécu à ses auteurs. On s'est aussi demandé si Frislande ne serait pas tout simplement l'Islande dont le nom aurait été altéré par une transcription fautive : mais bien qu'il y eût de bonnes raisons en faveur de cette manière de voir qui a été soutenue au Congrès des Américanistes tenu à Copenhague en 1883 (45) et qui est celle de plu-

(44) Guillaume Delisle, *Carte de l'hémisphère occidental*, édition de 1720. La même légende se lit encore dans les éditions de 1724 et de 1782, bien que celle-ci fût *corrigée*. Dans l'édition de 1700 elle ne figure pas, non plus que dans la *carte de l'hémisphère septentrional arctique* du même de l'année 1714.

Rappelons, en passant, que cette terre de Buss est une île que l'un des capitaines de la flotte de Frobisher, à sa troisième grande expédition, celui qui commandait le *Buss de Bridgewater*, crut avoir découverte en 1578 par le 57° 30" de latitude nord, au sud-est de la pointe méridionale du Groenland. La déclaration qu'il fit à cet égard était si positive qu'on n'hésita pas à croire que c'était Frislande et qu'on tenta de la retrouver. N'ayant pu y réussir on se persuada qu'elle avait été engloutie ; mais on marqua sur les cartes l'emplacement qu'elle avait dû occuper d'après les indications de ce capitaine et on y mit le nom de son navire. (Voyez la Relation de Best dans les *Three voyages of Martin Frobisher*, de l'amiral Collinson. Londres, 1867, p. 280.) Dans la grande collection de Hakluyt, il y a une autre relation de cette expédition de Frobisher où l'incident est rapporté plus en détail. Frobisher lui-même reconnaissait Frislande dans la pointe méridionale du Groenland. (*Loc. cit.*, p. 124-125). Nordenskiold croit que le capitaine du *Buss* releva mal ses positions et que l'île qu'il vit était Terre-Neuve. (*La seconde expédition suédoise au Groenland*. Paris, 1888, p. 49.)

Van Loon, dans son *Grand Flambeau de la mer*, publié à Amsterdam de 1682 à 1687 par Van Keulen, dit que la terre de Buss a été submergée et n'a plus aujourd'hui qu'un quart de lieu de circuit. Autrefois, ajoute-t-il, c'était une grande île nommée Frislande qui avait bien 1000 milles de circuit. L'amiral Dumas-Vence exprime la même opinion. (*Notices sur les côtes de la Manche*. Paris, 1879, 2e partie, p. 37.)

(45) La question a été discutée à ce congrès par M. Steenstrup, qui y présenta un mémoire très intéressant sur les voyages des Zeni où il montra par des arguments philologiques et cartographiques que c'était de l'Islande que l'auteur de la *Relation des Zeni* avait voulu parler. L'amiral Irminger qui

sieurs érudits, on lui a préféré l'opinion de ceux qui reconnaissent Frislande dans le groupe des îles Feroe(46).

On remarque, en effet, qu'à première vue, la situation de ces îles correspond assez bien aux indications de la carte et de la *Relation des Zeni,* qu'un certain nombre de dénominations géographiques qu'on y trouve sont à peu près semblables à celles usitées dans cette relation et que le nom même de Feroland ou de Feroisland, par lequel ce groupe d'îles paraît avoir été désigné autrefois, a quelque ressemblance avec celui de Frislande. Il faut bien reconnaître, toutefois, que ces analogies sont plutôt apparentes que réelles et qu'on doit y mettre de la complaisance pour les voir (47). Frislande, d'ailleurs, ne formait qu'une seule île, tandis que les Feroë forment un groupe. La latitude donnée à Frislande, est, il est vrai, à peu près celle des Feroë, mais on ne peut attacher aucune importance à cette indication, parce que la plupart des latitudes indiquées dans

---

avait déjà soutenu la même thèse en 1879 dans le *Journal de la Société Royale de Géographie* de Londres, intervint dans le débat et appuya les vues de M. Steenstrup. (*Congrès International des Américanistes*, Copenhague, 1883, p. 150-180.)

(46) C'est Buache qui émit le premier cette idée dans son *Mémoire sur l'île Frislande* de 1874, publié dans l'*Histoire de l'Académie des sciences.* Paris 1787. Peu après Forster identifia aussi plusieurs des noms mentionnés par les Zeni avec d'autres relevés aux îles Feroë. (*History of the voyages and discoveries*, etc. Londres, 1786, p. 181. Édition française, vol. I, p. 286, 317-319.) Eggers adopta les mêmes vues qui finirent par prévaloir généralement Barrow, Washington Irving, Lelewel, Kohl, Vivien de Saint-Martin, Asher, l'amiral Collinson et Fiske les ont adoptées avec plus d'empressement que de critique. Mais c'est Major surtout qui en fut le principal champion. Voyez l'introduction à son édition des *Voyages des Zeni* dans la collection Hakluyt et son mémoire : *Zeno's Frislanda is not Iceland, but the Faroes*, dans le *Journal de la Société Royale de Géographie* de Londres, 1879.

(47) Lelewel a dressé une longue liste de noms venant des îles Feroë qu'il trouve identiques à ceux dont parlent les Zeni. (*Tavola dei Zeni* pp. 26 et 27.) Major a réduit un peu cette liste mais pas assez. M. Lucas a montré par ses tables de comparaison, admirablement faites, qu'il n'y a que sept sur quarante des noms inscrits sur la *Frislande des Zeni* qui soient identiques à des noms appartenant aux îles Feroe. (*Annals* etc , pp. 115 et 116.)

la *Relation des Zeni* sont erronées. En somme, comme le remarque justement M. Lucas, il n'y a, en réalité, aucune autre raison pour identifier la grande île Frislande aux petites îles du groupe des Feroë que la présence sur la carte de la première de quelques noms qui se trouvent aussi sur celle des dernières (48).

XII. — La Frislande des Zeni est la Fixlanda ou Frislanda des cartes antérieures qui représentaient l'Islande.

Lorsqu'à la suite de Buache, de Major et d'autres, on s'accordait à voir dans Frislande le groupe des Feroe, on ne connaissait pas toutes les cartes anciennes que nous connaissons aujourd'hui, et celles qu'on avait examinées autorisaient l'identification proposée, ou du moins ne permettaient guère d'en suggérer une autre. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On a retrouvé un assez grand nombre de cartes du xve siècle qui n'avaient pas été remarquées par les critiques, ou qui n'avaient pas été étudiées avec suffisamment d'attention, et qui permettent de donner à cette question une solution plus acceptable.

Parmi ces cartes, il y en a quelques-unes, en effet, qui indiquent une grande île dans la situation qu'aurait occupée Frislande, ou qu'occupe l'Islande, et qui portent, soit le nom de Frixlanda, soit celui de Fixlanda (49). Si l'on compare la nomenclature de ces pièces avec celle qu'in-

---

(48) « There is really no evidence in favour of the suggestion of the large « and compact Frisland is the same as the small scattered group of the « Faroes, except the presence on Frisland of the seven Farensian names « above referred to. « (*Annals*, p. *117*.)

(49) Les cartes, antérieures à la publication des Zeni, qui portent le nom de *Fixlanda* ou de *Frixlanda*, sont les suivantes :

1. — Carte catalane du xve siècle, de la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan (Nordenskiold, *Bidrag*... N° 5. — Lucas, *Annals*, N° 7. — Uzielli-Amat,

diquent d'anciennes cartes de l'Islande, on reconnaît de suite qu'il s'agit de la même île, et si l'on étend cette comparaison aux noms inscrits dans les documents venant des Zeni, on reconnaît également que c'est dans ces îles Frixlanda ou Fixlanda qu'il faut chercher le type originel de leur Frislande. On ne peut objecter que sur plusieurs de ces cartes, ainsi que sur celle même des Zeni, les deux îles, c'est-à-dire l'Islande et Frislande, figurent toutes deux, car, comme le fait remarquer M. Lucas, ces

---

Studi biog. e bibl. Vol. II, N° 400). Montre *Fixlanda* à la place de l'Islande. On y lit beaucoup de noms qui sont sur la *Frislande* des Zeni.

2. — Portulan Italien de 1508, du British Museum (Lucas, N° 5). Montre *Fixlanda* à la place de l'Islande.

3. — Carte majorquine de Matteo Prunes de 1553, à Sienne. (Kretschmer. *Die Entdeckung...* Pl. IV. N° 5. — Lucas, N° 8) Montre *Fixlanda* avec beaucoup de noms identiques à ceux de la *Frislande* des Zeni.

Il est à remarquer que sur aucune des cartes portant ce nom de *Fixlanda* on ne voit figurer l'Islande. Après la publication des Zeni, le nom reparaît encore, mais sur une île indépendante de l'Islande, qui apparaît aussi quelquefois.

4. — Carte majorquine de Jaume Olives, à Florence. (Kretschmer, pl. IV N° 3. Kretschmer date cette carte de 1514 ; mais c'est là, évidemment, une erreur. Uzielli-Amat et Lucas la placent en 1564). Montre *Frixlanda* au-dessous d'Islanda qui peut aussi se lire Itlanda.

5. — Carte majorquine de Bartolomeo Olives, 1559, à Venise. (Zurla, *Di Marco Polo,* vol. II, p. 92. Uzielli-Amat N° 421). Montre *Frixlanda* à la place de l'Islande.

6. — Autre carte du même de 1584. A Paris, Bib. Nationale. (Nordenskiold, n° 71). Montre *Frixlanda* à la place de l'Islande.

7. — Carte majorquine de 1586. Paris, Bib. Nationale. (Marcel. *Portulans,* n° 5, Nordenskiold, n° 81). Montre *Fixlanda* et l'Islande sous le nom d'*Estilanda.*

8. — Carte du nord-ouest de l'Europe. Paris Bib. Nationale. (Nordenskiold, n° 6). Montre *Frixlanda* au sud de l'Islande.

D'autres cartes anciennes indiquent l'Islande sous le nom de *Stillanda* ou d'*Estilanda*, comme la carte catalane de 1375 et comme celles de Bianco de 1436, de Fredici d'Ancone de 1497, de La Cosa, de 1500 et de Majorque de 1586. Ces variantes dans les noms employés pour désigner la même île montrent que les cosmographes et cartographes du temps n'étaient pas fixés sur la dénomination exacte qui lui appartenait. Remarquons encore que ces noms sont souvent mal écrits et que nous ne sommes pas toujours certains de bien les lire.

répétitions des mêmes lieux, sur une même carte, sont assez fréquentes chez les anciens cosmographes ; cela leur arrivait toutes les fois qu'il s'agissait de régions peu connues, sur lesquelles ils manquaient de renseignements suffisants pour faire un choix entre les données qui étaient à leur disposition ; on pourrait citer de nombreux exemples de cette pratique. C'est ce qu'aura fait le rédacteur des documents attribués aux Zeni. N'ayant pas les connaissances ou les éléments nécessaires pour éliminer avec certitude l'une des deux îles, il les aura conservées toutes les deux, et y aura réparti de son mieux les noms que lui fournissaient les différentes sortes d'informations qui lui étaient accessibles. C'est ainsi que nous trouvons sur sa Frislande des noms appartenant réellement à l'Islande et d'autres qui sont empruntés aux Feroë. Quant à la transformation de Frixlanda ou de Fixlanda en Frislanda, elle s'explique si naturellement qu'il n'y a pas à s'arrêter sur ce point. L'identité indéniable des îles portant ces deux noms avec l'Islande d'une part et Frislande de l'autre, tranche la question de l'origine de cette dernière dénomination: la Frislande des Zeni n'est autre chose que la Frixlanda ou Fixlanda des cartes antérieures, qui n'est elle-même que l'Islande (50).

Ainsi, malgré la disparition d'un grand nombre de documents géographiques du temps, que nous avons à déplo-

---

(50) M. Lucas à qui appartient la démonstration du procédé par lequel Nicolo Zeno, le Jeune, a composé sa carte, conclut que sa Frislande ne représente ni l'Islande ni les Feroë et n'est qu'une ingénieuse représentation d'une île qui n'a jamais existé. (*Annals*, etc., pp. 118-119.) Ceci n'est vrai que dans un sens. M. Lucas n'a pu vouloir dire, quoique plusieurs de ses expressions prêtent à cette interprétation, que Frislande était une île imaginaire, car alors Nicolo Zeno aurait fait ostensiblement un roman, alors qu'il est évident qu'il a mis tout en œuvre pour faire croire à la réalité des découvertes qu'il attribuait à ses parents. M. Lucas est lui-même de cet avis puisqu'il croit que la *Relation des Zeni* a été faite par Nicolo Zeno le Jeune, pour rattacher indirectement les voyages de ses ancêtres à une découverte de l'Amérique antérieure à celle de Colomb. (*Annals*, p. 156.) Si ce fut là

rer, on peut affirmer que le nom de Frislande, sous la forme où nous le connaissons aujourd'hui, et dans la situation où nous le montre la carte des Zeni, n'est pas antérieur à la publication de cette carte et a pris naissance, chez celui qui l'a produite, dans quelque erreur d'interprétation ou de transcription d'une dénomination géographique qui existait alors. Il faut donc écarter la supposition que Colomb ait pu connaître ce nom, et chercher ailleurs comment il figure dans la phrase qui semble empruntée à ses notes sur les cinq zones habitables, et que nous trouvons également dans les *Historie*, attribuées au fils du découvreur de l'Amérique, ainsi que dans l'*Historia* de Las Casas, son historiographe et son panégyriste.

XIII. — La mention de Frislande ne vient ni de Colomb ni de son fils.

Revenons maintenant à la question dont nous nous sommes écarté pour montrer que Colomb n'avait pu connaître ni les voyages des Scandinaves, ni ceux attribués aux Zeni, ni même l'île Frislande, c'est-à-dire au texte sur lequel on se fonde pour croire que cette île, au moins, ne lui était pas inconnue.

L'exposé qui précède de l'origine de cette dénomination géographique est déjà une preuve suffisante que la phrase où elle se trouve ne saurait être de Colomb ; mais on peut encore établir ce point d'une autre manière, en montrant, par exemple, d'où elle vient.

Voici ce qu'elle porte :

« La vérité est que la Tile dont parle Ptolémée se

---

véritablement le dessein de l'auteur de cette *Relation*, si réellement il a voulu décrier Colomb et le faire considérer comme un plagiaire des Zeni, (p. 152), il a dû mettre tous ses soins à concilier ses fictions avec les faits et devait croire lui-même que sa Frislande correspondait à une île qui existait réellement.

trouve où il le dit; c'est celle que les modernes appellent Frislande. »

Cette phrase semble terminer le passage emprunté aux notes de Colomb sur les cinq zones habitables, où il parle de son voyage à Tile. Dans l'édition originale des *Historie,* rien n'indique qu'elle doive être distinguée du passage précédent qui n'est ni compris entre parenthèses, ni marqué par des guillemets. Au premier abord on croirait donc que le traducteur ou les éditeurs du livre, ont voulu la donner comme venant aussi de Colomb ; c'est ce qu'ont cru Humboldt (51) et d'autres aussi autorisés que lui (52). Pour eux, c'est bien Colomb qui a fait cette distinction des deux Tile.

Cependant, si on lit attentivement le texte entier du passage, on voit que cette phrase ne continue pas ce qui précède et qu'elle en est, au contraire, une rectification. Colomb dit, en effet, que Tile n'est pas au 63ᵉ parallèle, comme on l'assure, tandis que la phrase en question dit qu'il y a une autre Tile qui est bien sous cette latitude. Ce n'est pas là une nouvelle particularité ajoutée à celles déjà mentionnées, c'est une rectification dont le sens est que Colomb a eu tort de se prononcer comme il le fait, puisqu'en réalité il y a une île Tile, maintenant appelée Frislande, qui se trouve là où il dit qu'elle n'est pas. Il est donc évident que celui qui a écrit le passage relatif à l'Islande n'est pas celui qui a corrigé ce passage, et que les trois lignes contenant cette correction ne sont pas de Colomb (53). C'est ainsi qu'en ont jugé les très judicieux

---

(51) *Examen critique*, vol. II, pp. 105 et suivantes, où il donne le passage entier et commente sur la distinction que fait Columb des deux îles Thulé.

(52) Bossi, *Histoire de Colomb*, Paris, 1824, pp. 105-106. Tarducci, *Vita di Cristoforo Colombo,* Milan 1885, vol. I, p. 107. Fiske, *The Discovery of America*, vol. I, p. 382 note, où il soutient que la phrase ne peut venir que de Colomb. Desimoni, *Quistioni Colombiane* dans la *Raccolta,* p. 40.

(53) Sir Clements R. Markham, qui a vu la contradiction entre cette phrase

éditeurs de la *Raccolta*, qui n'ont pas compris ces trois lignes dans leur reproduction de l'extrait que Fernand Colomb et Las Casas disent avoir emprunté aux notes sur les cinq zones habitables (54). Cette conclusion s'impose, d'ailleurs, car si on la rejette il faut nécessairement admettre, non seulement que Colomb connaissait l'île de Frislande, soit par quelque carte aujourd'hui détruite, soit par la relation des Zeni qui n'a été publiée que cinquante ans après sa mort, mais encore qu'il s'est contredit à quelques lignes de distance, deux suppositions également inadmissibles.

Si la phrase mentionnant Frislande n'est pas de Colomb, elle ne peut venir que de son fils ou de Las Casas, qui sont les seuls par lesquels nous connaissons la note sur l'Islande qu'ils transcrivent l'un et l'autre de la même manière, et avec la même addition relative à Frislande.

Fernand Colomb doit être mis hors de cause. Pas plus que son père il n'a pu connaître la relation des Zeni publiée vingt ans après sa mort, et pas plus que lui il n'a pu apprendre l'existence de l'île Frislande par une autre source. On peut donc tenir pour certain que la phrase où cette île est mentionnée ne se trouve pas dans son

---

et le texte précédent, suppose qu'il y a là une interpolation. (*Life of Cristopher Columbus*, p. 23.) Interpolation signifie introduction dans un texte de parties qui lui sont étrangères. Ici il n'y a rien de pareil. Ni Fernand Colomb ni Las Casas ne donnent cette phrase pour être de Colomb. Il suffit de lire attentivement le texte pour le voir.

M. Ruge fait une distinction. Dans le texte de son *Columbus* il dit que les *Historie* donnent cette phrase « comme si elle émanait de Colomb lui-« même, tandis que Las Casas la présente en quelque sorte comme un « éclaircissement donné par lui-même » (p. 43). Dans la longue note qu'il a consacrée à la question, il répète à peu près la même chose, et ajoute que dans les *Historie* la phrase n'est séparée de celle qui précède que par une virgule. (*Columbus*, note 2, p 202.) L'éminent critique ne se serait pas exprimé ainsi s'il avait consulté l'édition originale des *Historie*, car il y aurait vu (ch. VII, fol. 9, recto) que la phrase en question est complète par elle-même et commence par une lettre capitale, exactement comme dans Las Casas.

(54) *Scritti di Colombo* (dans la *Raccolta*), vol. II, p. 524.

texte original, aujourd'hui perdu, et que, si elle se trouve dans le texte imprimé, c'est qu'elle y a été ajoutée.

XIV. — La mention de Frislande vient de Las Casas.

Il n'en est pas de même de Las Casas. Il a pu connaître la *Relation des Zeni,* imprimée en 1558, et comme nous savons par lui-même qu'il travaillait encore à son livre en 1561, on est fondé à dire que la rectification vient de lui et que c'est par la publication de Nicolo Zeno qu'il a connu l'île Frislande.

Cette conclusion rationnelle, qui est celle de Ruge (55) laisse cependant un point important dans l'obscurité.

Si la phrase rectificative ne peut pas plus venir de Colomb que de son fils, et si on voit nettement qu'elle a pu venir de Las Casas, on ne comprend pas comment elle se trouve dans le texte des *Historie*, imprimé seulement en 1571. Ce sont les auteurs de cette publication qui l'y ont ajoutée, évidemment, puisqu'elle ne pouvait se trouver dans le texte original. Mais où l'ont-ils prise ? On ne supposera pas qu'elle leur aura été suggérée, comme à Las Casas, par la *Relation des Zeni,* car alors la phrase ne se présenterait pas, dans les deux ouvrages, exactement de la même manière, ce qui est le cas ici. A part les différences que nécessite la langue, la phrase est en effet identique dans les deux textes italiens et espagnols. Il faut donc croire que l'un de ces deux textes est la source de l'autre, et comme Las Casas ne peut avoir copié ni le texte imprimé de Fernand Colomb, qui ne parut qu'après sa

---

(55) « Cette remarque que dans les temps modernes on se sert de l'appel- « lation de Frislande doit donc lui appartenir (à Las Casas), attendu que ni « Fernand ni Christophe Colomb n'ont pu la faire, Zeno ayant été le pre- « mier à répandre l'expression de Frislande. » (Ruge, *Columbus,* note 2, p. 202.) « Cette expression est sans justification avant 1558. » (*Ibid.,* 203.)

mort, ni son texte manuscrit qui ne contenait pas cette phrase, on est obligé de se dire que les copistes sont les éditeurs ou les traducteurs des *Historie*.

Mais cette solution qu'impose la logique des choses et à laquelle M. Ruge a été également conduit (56), recule la difficulté sans la résoudre complètement, car si on voit nettement qu'ici le texte des *Historie* a dû venir de Las Casas, on ne voit pas comment les auteurs de la publication de 1571 ont pu avoir accès à l'œuvre de Las Casas, que celui-ci laissa en mourant aux religieux du Monastère de San-Gregorio de Valladolid, avec la défense d'en donner communication et d'en autoriser la publication avant un délai de quarante ans (57). Il y a là une difficulté à laquelle on ne trouve aucune explication satisfaisante, mais qui ne suffit pas cependant pour faire écarter une solution qui s'impose par tant de motifs et en faveur de laquelle milite un autre fait très significatif quoique aussi difficilement explicable ; c'est que le texte des *Historie* porte bien d'autres traces d'emprunts faits à l'*Historia* de Las Casas (58).

---

(56) « Las Casas a ici la priorité et l'auteur des *Historie* (telle que nous « les connaissons) l'a copié. » (Ruge, *Columbus*, p. 203.)

(57) Voyez la déclaration en tête du livre de Las Casas. En 1560 le vénérable évêque donna le manuscrit de son *Historia* au collège de San-Gregorio-de-Valladolid, en y attachant cette condition expresse qu'il ne pourrait être publié que 40 années après cette date et qu'avant ce laps de temps il ne fallait pas qu'il fût communiqué, même dans ce collège, et encore moins au dehors. Malgré cette condition Herrera eut communication de l'*Historia* manuscrite de Las Casas puisque les six premiers livres de sa première Décade lui sont presque entièrement empruntés. Le premier volume d'Herrera fut imprimé en 1601, mais la première Décade était terminée avant cela.

(58) Dans notre ouvrage sur les rapports supposés de Colomb avec Toscanelli, nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention sur ce point et nous avons fait remarquer que, contrairement à une opinion trop généralement accréditée, il y a des raisons de croire que dans nombre de cas, c'est le texte de Las Casas qui a été mis à contribution pour la rédaction des *Historie*, telles que nous les connaissons. (Voir notamment pages 142-143.) M. Ruge a fait à cet égard des observations du plus grand intérêt. Il a relevé un

Dans l'état actuel de la question, on ne se rend pas compte de la manière dont ces emprunts ont pu être faits, et c'est pourquoi les similitudes indéniables qui existent entre les deux ouvrages ont été plutôt attribuées à des emprunts que Las Casas aurait faits aux manuscrits originaux de Fernand Colomb qu'il possédait. Mais cette explication, en apparence si naturelle, est loin de trouver une confirmation dans la comparaison des deux textes. Sans doute, nombre de faits mentionnés dans les deux ouvrages ont pu aussi bien être empruntés par Las Casas à Fernand Colomb que par celui-ci à l'évêque de Chiapas, et si tous étaient dans ce cas c'est la première explication qu'il faudrait retenir. Mais il n'en est pas ainsi. On relève dans les *Historie* des assertions que le fils de Colomb n'aurait pas avancées, et des remarques qu'il n'aurait pas faites, mais qui s'expliquent tout naturellement de la part de Las Casas chez lequel on les trouve également. La phrase ajoutée à la note de Colomb sur l'Islande est de ce nombre. L'auteur des *Historie* n'avait pas les éléments nécessaires pour la formuler, tandis que Las Casas pouvait l'écrire.

Sans nous étendre davantage sur ce point, qui nous a occupé ailleurs, et sans chercher comment ces emprunts, qui sont indéniables, ont pu se faire, nous nous bornons à dire que l'une ou l'autre des deux alternatives suivantes s'impose : ou les auteurs responsables de la publication vénitienne de 1571 ont été mis à même d'utiliser les manuscrits de Las Casas, où le texte de Fernand Colomb envoyé à Venise avait déjà été remanié et interpolé (59).

---

certain nombre de passages des *Historie* qui se trouvent également dans l'œuvre de Las Casas et a montré que c'est celui-ci qui a été copié. (*Columbus*, note 2, à l'Appendice, pp. 200-201.)

(59) Nous croyons que c'est la seconde alternative qui est la plus probable, mais nous avouons ne pouvoir justifier cette opinion par des raisons décisives. Il nous semble que les manipulations dont le texte imprimé des *Historie* porte tant de traces, n'ont pu être faites qu'en Espagne même et

XV. — Raisons qui font douter que Colomb fit le voyage d'Islande.

Dans les pages qui précèdent nous nous sommes étendu assez longuement sur le voyage que Colomb dit avoir fait en Islande, parce que la plupart des auteurs attachent de l'importance à cette circonstance et que plusieurs en déduisent de singulières conséquences. Mais il va de soi que toutes les hypothèses qu'on a avancées à cet égard, et toutes les spéculations auxquelles on s'est livré pour rechercher l'influence que ce voyage a pu avoir sur la formation du grand dessein de Colomb tombent à plat, si le voyage même n'a jamais eu lieu, et il y a toute raison de croire que tel est le cas.

Les particularités qui sont rapportées de cette expédition sont, en effet, telles, qu'on se demande s'il n'y a pas là une autre de ces exagérations mensongères dont Colomb est malheureusement coutumier. M. Ruge qui a posé la question y a répondu, après quelques hésitations, par l'affirmative (60), et nous ne voyons pas qu'on puisse y répondre autrement.

---

nous nous hasardons à suggérer que leur auteur pourrait bien être celui-là même qui trouva le moyen d'envoyer le manuscrit du livre en Italie, don Luis Colon, l'héritier des papiers de toute sa famille, qui, par ses attaches et sa situation, était en position d'avoir communication de l'œuvre de Las Casas. Nous ne nous dissimulons pas que cette manière de résoudre la difficulté soulève elle-même de sérieuses objections ; mais nous n'en voyons pas d'autre.

(60) Après avoir analysé le récit de Colomb, M. Ruge écrit ceci : « Que « devons-nous retenir de ce récit ? Peut-être que Colomb est allé jusqu'en « Islande sur un navire de Bristol, peut-être ? (*Columbus*, pp. 44-45). Ailleurs, il cite, en l'approuvant, le passage où le géographe islandais Thoroddson met en doute la réalité de ce voyage (*Ibid.* p. 43), et en dernier lieu il finit par déclarer que « Colomb n'a jamais fait ce voyage. » (*Ibid.* p. 52.) M. Ruge fait encore remarquer que dans le passage de son *Journal de Bord* où Colomb parle de ses voyages dans les pays les plus éloignés (21 déc. 1492) il ne mentionne pas l'Islande : « C'était ici, assurément, le lieu de nommer Thulé « ou l'Islande si réellement il était allé jusque-là. Comme elle n'y est pas

Si Colomb avait été réellement en Islande et au delà, comme il le dit, la note qu'il nous a laissée à ce sujet serait bien différente de ce qu'elle est. La première indication qu'on y aurait trouvée serait le nom véritable de l'île. On ne se rend pas dans un pays pour des opérations de commerce, de pêche ou autres, sans connaître le nom usuel de ce pays, celui que ses habitants se donnent à eux-mêmes, celui que connaissaient tous ces marchands et pêcheurs anglais qui y allaient en très grand nombre, pour les besoins de leur commerce ou de leur industrie, et que, cependant, Colomb ignore, puisqu'il ne le donne pas, bien que, d'après son propre récit, il serait parti d'un port anglais, où tout le monde était renseigné à cet égard. Il est évident aussi que les gens avec lesquels Colomb se serait mis en rapport en Islande et qui lui auraient raconté les voyages au Vinland, ne lui auraient pas dit que leur île s'appelait Tile. Il y a là une preuve indirecte que Colomb parle de cette île fameuse d'après quelque traité de cosmographie du temps ou quelque carte, peut-être la *Prima Europæ Tabula* du Ptolémée de 1478 qui faisait partie de la Colombine, et non d'après son expérience personnelle.

Une autre observation confirme celle-là. Si Colomb avait abordé à l'un des points de la côte d'Islande, ou si seulement il s'en était suffisamment approché pour observer la hauteur des marées, il n'aurait pas dit qu'elles atteignaient deux fois par jour une hauteur de 25 ou 26 brasses, puisque le fait est impossible. Ici encore il ne parle que par ouï-dire, ou d'après quelque note empruntée inintelligemment à quelque ouvrage où se trouvait une mention de ce genre.

« mentionnée, il s'ensuit qu'il n'est jamais allé dans la zone polaire et que « les renseignements des *Historie* et de Las Casas qui s'appuient sur des « déclarations verbales de l'amiral peuvent difficilement se concilier avec la « vérité. » *Columbus*, p. 45.

Si Colomb avait été à 5 degrés plus au nord que l'Islande, il n'aurait pas écrit que dans cette région, la mer était libre de glace, car s'il est vrai qu'en 1477 l'hiver fut extrêmement doux en Islande, comme le constatent d'anciens documents, il ne s'ensuit pas qu'à une latitude plus septentrionale de 5 degrés, il n'y avait pas de glaces. L'élévation exceptionnelle de la température dans cette saison n'a pu empêcher la débâcle des glaces au pôle et la formation des banquises dont, pour cette raison même, la descente a dû être précipitée davantage.

Ces trois remarques suffisent, il semble, pour justifier le scepticisme de ceux qui, avec M. Ruge, rejettent parmi les assertions controuvées de Colomb tout ce qu'il nous dit de sa présence dans les mers polaires en février 1477.

XVI. — Motifs que pouvait avoir Colomb de dire qu'il avait voyagé au delà de Thulé.

Et si l'on se demandait, maintenant, pourquoi Colomb aurait dit qu'il avait fait ce voyage d'Islande, si cela n'était pas vrai, il ne serait pas difficile de trouver une réponse plausible à cette question.

Quiconque se donnera la peine d'analyser et de peser toutes les assertions de Colomb qui se rapportent à lui-même, sera frappé de ce fait qu'il met une insistance particulière à dire qu'il a parcouru le monde en tous sens, qu'il a passé la plus grande partie de sa vie sur mer, qu'il a scruté tous les secrets de la nature, et que les questions de cosmographie et de navigation lui sont familières.

Pendant longtemps ces assertions n'ont soulevé aucune objection; elles semblaient même toutes naturelles. Mais à mesure que les investigations de la critique faisaient la lumière sur les premières années de Colomb, elles

paraissaient moins vraisemblables, et aujourd'hui que le rideau qui nous voilait les véritables origines du découvreur de l'Amérique est à peu près tiré, on est bien obligé de constater qu'elles ne peuvent être l'expression de la vérité.

Il n'y a pas place dans la vie de Colomb, telle que la critique a réussi à la reconstituer, pour les années de navigation et d'expérience nautique dont il parle. En insistant sur ce point comme il le faisait, il est évident que son objet était de se faire valoir et d'inspirer la plus grande confiance possible dans sa compétence, en montrant à ceux qui le jalousaient et qui critiquaient ses desseins, qu'il était digne de la haute situation à laquelle on l'avait élevé et capable de défendre les intérêts considérables, matériels et moraux, qu'il s'agissait de lui confier,

En se plaçant à son point de vue, il y avait là peut-être pour lui une nécessité ; mais l'histoire n'a pas pour mission de chercher une excuse aux violations de la loi morale. Qu'il ait été poussé par les nécessités de sa situation ou par cette vantardise qui était aussi un des traits de son caractère, il est certain que Colomb n'a pas dit la vérité en parlant de longs voyages qu'il n'a pas faits, en s'attribuant une expérience nautique qu'il n'avait pas et en se targuant de connaissances qu'il n'eut jamais.

Ne sommes-nous pas fondé à dire qu'au nombre de ces assertions controuvées il faut placer tout ce qu'il nous raconte de son expédition dans les régions polaires ? Chronologiquement ce voyage est possible. Au commencement de l'année 1477 Colomb a pu se trouver en Angleterre ; il a pu visiter quelques ports de mer plus septentrionaux, et peut-être aurait-il pu aller jusqu'en Islande, mais les particularités que mentionne son propre récit ne suffisent-elles pas pour montrer qu'il n'en a pas été ainsi ?

Nous connaissons, d'ailleurs, ou nous soupçonnons l'origine de ces particularités. C'est vraisemblablement à quelque ouvrage mentionnant les prétendues observations de marées fabuleusement hautes attribuées à Pythéas, qu'il a pris ce qu'il rapporte de celles d'Islande (61), et c'est sûrement un passage de l'*Imago mundi* où il est dit qu'à une journée au nord de Tile commence la mer de glace, qui a été la source de ce qu'il raconte à cet égard (62).

XVII. — La prédiction de Sénèque.

Il est possible aussi qu'en avançant qu'il avait fait ce singulier voyage, Colomb ait eu un autre objet que celui de montrer qu'il avait poussé ses navigations jusqu'aux régions les plus lointaines du nord.

Dans les dernières années de sa vie, Colomb s'était persuadé que sa mission était providentielle, et on le voit s'appliquer à chercher dans l'écriture ou dans les auteurs anciens, des textes pour justifier cette prétention ; il avait même chargé un de ses confidents les plus intimes, le père Gorritio, de les chercher pour lui. C'est ainsi qu'il trouva que Sénèque avait prédit sa propre mission dans les vers fameux, si souvent cités, de la tragédie de *Médée*, où il est dit qu'il viendra un temps où l'ultima Thule ne

---

(61) On sait que nous n'avons aucun texte de Pytheas et que nous ne connaissons ses voyages que de deuxième ou troisième main. Mais le peu que nous savons de lui n'autorise pas à croire qu'il ait pu tenir le langage qu'on lui prête sur les marées de quatre-vingts coudées qu'il aurait observées en Bretagne selon Pline (Liv. II, XCIX-6.)

(62) Nous avons donné au paragraphe des sources ce passage de l'*Imago Mundi* et l'annotation de Colomb. M. Ruge fait à ce sujet une remarque judicieuse. C'est que si Colomb était réellement allé à Thulé en 1477, il ne se serait pas borné, quelques années plus tard, à noter ce passage comme ayant de l'importance pour lui ; il l'aurait corrigé, puisqu'ayant pénétré lui-même dans cette mer il savait qu'elle n'était pas de glace. (*Columbus* p. 58.)

sera plus la dernière terre connue. Ces vers, comme on l'a vu plus haut, avaient frappé Colomb qui les a copiés deux fois et qui les a traduits en leur donnant un sens applicable à lui-même. Sénèque avait dit que, dans la suite des temps, les progrès de la navigation feraient que *Thétys* laisserait voir de nouvelles terres. Colomb s'empare d'un texte fautif, lit *Tiphys* (le pilote de Jason) au lieu de *Thétys* (la mer), et fait ainsi dire au poète qu'il viendra un temps où un nouveau pilote (lui-même) découvrira de nouveaux mondes (63). Fernand Colomb qui transcrit le passage exactement, comme l'avait fait son

---

(63) Voici les vers de Sénèque tels que les donnent les textes les plus sûrs, avec la transcription de Colomb en regard.

TEXTES AUTHENTIQUES. Vers 375-379.	TEXTE COPIÉ PAR COLOMB.
—	—
Venient annis sæcula seris,	*Venient annis*
Quibus Oceanus vincula rerum	*Secula seris, quibus Oceanus*
Laxet et ingens pateat tellus	*Vincula rerum laxet, et ingens*
TETHYSQUE, *novos detegat orbes*	*Pateat tellus* TIPHISQUE *novos*
Nec sit terris ultima Thule.	*Detegat orbes, nec sit terris*
	Ultima Tille

Traduction: Il viendra un temps, dans la suite des siècles, quand l'Océan aura brisé les entraves des choses [de l'orbe terrestre] où Téthys (ou Tiphys) laissera voir de nouvelles terres, et Thulé ne sera plus l'extrémité du monde.

Colomb traduit de la manière suivante :

« *Vernan los tardos años del mundo ciertos tiempos en los quales el mar* « *Occeano afloxera los atamentos de las cosas, y se abrira una grande* « *tierra y um nuebo marinero como aquél que fué guya de Jason, que obe* « *nombre Tiphi, descobrirà nuebo mundo, y estonces non sera la ysla Tille* « *la postrera de las tierras.* » « Dans les années tardives du monde, des temps viendront où l'Océan déliera les liens des choses, et une grande terre s'ouvrira, et un nouveau marin, comme celui qui conduisit Jason et qui s'appelait Tiphis, découvrira un nouveau monde. Alors l'île de Tille ne sera plus la dernière des terres. » *Scritti di Colombo* (*Raccolta*, vol. II, p. 141). Pour les variantes des textes de la *Médée*, voyez les éditions critiques des tragédies de Sénèque de Peiper et Richter, Leipzig 1867, 1 vol. in-8° et celle de Pierrot, Paris 1829-183 2 vol. in-8°. Les éditions de Lyon 1491 et de Leyde 1661 donnent la version avec *Typhisque*. Toutes les éditions modernes portent *Thethysque*.

père, ne manque pas d'ajouter que la prédiction a été accomplie par ce dernier (64).

On peut donc admettre avec M. Ruge (65), que le désir de montrer qu'il avait réalisé le fait extraordinaire prévu par Sénèque n'a pas été étranger à ce que Colomb nous dit de son voyage à Thulé. Mais, quel qu'ait été le mobile de son assertion et de quelque manière qu'on cherche à l'expliquer, on se résoudra difficilement à y ajouter foi, et on dira plutôt, comme nous n'hésitons pas à le faire, qu'il n'est pas possible de relever dans tout ce que Colomb nous a dit de cette expédition, un seul trait qui porte l'empreinte de la vraisemblance. Le fait en lui-même n'a d'ailleurs de l'importance qu'au point de vue spécial de la valeur qu'il faut attacher aux déclara-

---

(64) *Il che hora si ha per molto certo, che si sia adempiuto nella persona dell' Ammiraglio.* « Il est regardé aujourd'hui comme bien certain que cela « s'est vérifié dans la personne de l'amiral. ». (*Historie*... ch. VII, fol. 14, verso.)

Las Casas, qui répète les vers de Sénèque avec le même changement de Téthys en Tiphys, dit également que le poète « prophétisa très clairement, « près de quatorze cent vingt ans à l'avance, que ce monde devait être « découvert. » (*Historia*, liv. I, ch. X, vol. I, p. 86) Las Casas fait ensuite une longue dissertation pour établir que l'île de Tile était regardée par les anciens comme la dernière terre connue à cette époque, et que Tiphys fut à la fois l'inventeur du premier navire, le premier navigateur et le pilote du navire de Jason. Puis il s'écrie : « Sénèque pouvait-il s'exprimer « plus clairement sur la découverte de nos Indes ! En disant : Tiphys « découvrira de nouveaux mondes, il indique par antonamase, ou par excel- « lence la dignité, la science spéciale et la grâce que Dieu devait accorder « pour cela à Christophe Colomb. C'est comme s'il eût dit : cet excellent et « distingué marin, en tout semblable à ce Tiphys, inventeur d'une nouveauté « remarquable et admirable dans les choses de la navigation, découvrira de « nouveaux mondes. » (*Ibid*, pp. 87-88.)

(65) M. Ruge, après avoir transcrit le passage de Fernand Colomb cité plus haut, ajoute : « Thulé ne doit plus être la dernière terre, par suite « Colomb devait naviguer bien au delà de cette île et cela, pour que le pro- « dige fût encore plus manifeste, même au cœur de l'hiver. Ne serait-on pas « tenté de supposer ici, que ce voyage dans le nord par delà l'Islande n'a « été imaginé que pour vérifier à la lettre la prophétie de Sénèque ? » (*Columbus*, p. 57.)

tions de Colomb, que nous surprenons ici encore dans une attitude qui confirme la mauvaise idée que tant d'autres particularités, relevées à l'encontre de ses affirmations les plus nettes, donnent de sa véracité.

XVIII. — Il n'y a aucun rapport entre les découvertes des Scandinaves et celles que fit Colomb.

Quant à l'influence que la connaissance des régions du nord et des expéditions des Scandinaves dans la direction de l'ouest aurait pu avoir sur la formation du dessein que Colomb mit plus tard à exécution, il n'y en a aucune trace, et l'on ne conçoit même pas comment cette connaissance aurait pu exercer quelque action sur ses conceptions ou seulement sur ses décisions. Si Colomb avait agi dans la suite de façon à donner à supposer qu'il utilisait des renseignements qui pouvaient avoir leur source dans l'expérience acquise par les Scandinaves ou par lui-même dans leur pays, cela se comprendrait. Mais cette base essentielle manque à la supposition. Lors même donc que Colomb aurait fait le voyage extraordinaire qu'il dit avoir accompli, lors même qu'il aurait appris les découvertes des Islandais et ouï parler de celles absolument chimériques des Zeni, les conséquences qu'il aurait pu déduire de ces faits n'auraient trouvé aucune place dans la suite des idées qui l'amenèrent à la conception d'une entreprise pour l'exécution de laquelle il lui fallut aller chercher le parallèle de Gomera, qu'il suivit aussi longtemps qu'il le put, et dont il ne s'écarta qu'à regret. Quoi que l'on pense de cette expédition d'Islande, qu'on l'admette ou qu'on la rejette, il est certain qu'il n'y a aucun lien possible entre les idées qu'elle a pu suggérer, si elle est authentique, et celles qui conduisirent Colomb à l'entreprise qui fit sa gloire.

En nous exprimant comme on vient de le voir, nous ne faisons que formuler l'opinion raisonnée et autorisée de tous ceux dont les écrits comptent dans la littérature colombienne. C'était celle de Washington Irving (66), de Humboldt (67), de Fiske (68); c'est celle aujourd'hui de M. Harrisse (69), de sir Clements R. Markham (70), de

(66) « Granting that he had heard the dubious stories of Vinland and of « the fisherman's adventures, as related by Zeno, or at least by Marcolini « they evidently could not have influenced him in his great enterprise. » (En admettant qu'il ait entendu parler des histoires incertaines relatives au Vinland et des aventures du pêcheur, telles que les rapporte Zeno, ou son éditeur Marcolini tout au moins, il est évident que cela n'a pu influer en rien sur sa grande entreprise). *A history of Columbus*, vol. IV, p. 225.

(67) « L'opinion... d'après laquelle Colomb aurait eu connaissance, soit en « Frislande, soit en Islande, du voyage des frères Zeni et de la découverte « de l'Amérique septentrionale par les Scandinaves, offre peu de probabili- « tés. (Humboldt, *Examen critique*, vol. II, p. 217.) Toutes ces nouvelles — « dit-il plus loin, ne lui auraient aucunement paru se lier à ses projets. » (*Ibid.*, p. 218.) « Il reste toujours certain,— conclut-il,— que Colomb n'a rien « appris dans son voyage à Thylé qui pût favoriser ses vastes projets. » (*Ibid.*, p. 125.)

(68) Fiske s'élève avec beaucoup de force contre la supposition que Colomb aurait pu tirer quelque indication utile de la connaissance des découvertes des Scandinaves : « Supposer, dit-il, que même au cas où il aurait « obtenu possession de la *Saga d'Eric-le-Roux* et qu'il l'eût étudiée du com- « mencement à la fin avec un interprète instruit à ses côtés, il aurait pu y « apprendre quelque chose, relativement à l'étendue de l'Atlantique, est « simplement absurde. (*Thediscovery of America*, vol. I, p. 388.) « L'hypo- « thèse, dit-il ailleurs, que Colomb a pu baser son projet sur des informa- « tions obtenues en Islande est pour le moins superflue. » (*Ibid.*, p. 385.)

(69) « As to Columbus, he may have heard of such expeditions when visi- « ting Iceland ; yet we make bold to say that, in his opinion, they related « to countries very much different from the Asiatic kingdoms which he hoped « to discover. » « Quant à Colomb il peut avoir entendu parler de ces expé- ditions (celles des Scandinaves) à l'époque où il se trouvait en Islande, néanmoins, nous osons dire que dans son opinion elles se rapportaient à des pays bien différents des royaumes asiatiques qu'il espérait découvrir. » Harrisse, *The discovery of North America*, p. 661.

(70) « It-is very improbable that Columbus, during a short visit, should « have heard of the discoveries of Norsemen sailing from Greenland more « than three centuries before, and if he did, such information would not « have furnished him with any argument for his proposed voyage westward

Ruge (71), c'est surtout celle de ceux qui, comme Gustave Storm (72), et le père Fisher (73), ont étudié l'histoire des découvertes des Scandinaves dans leurs sources mêmes. Le lecteur qui aura suivi avec quelque attention l'exposé qui précède, ne conservera aucun doute à cet égard.

XIX. — Colomb n'a pas été en Islande.

Il ne suffit pas de dire, comme nous venons de le faire, que Colomb n'aurait pu être influencé par ce qu'il lui aurait été possible d'apprendre en Islande, s'il y est allé. Notre examen critique, on l'a vu, autorise une conclusion plus radicale ; il permet d'avancer que le fait même qui forme le point de départ de tant de spéculations ingénieuses — le voyage à Thulé et au delà — n'est rien moins que bien établi, et a, au contraire, tous les caractères d'un fait controuvé. Il n'y a d'autre preuve de ce voyage

---

« to the Indies ». — « Il est bien improbable que Colomb, pendant un court voyage, ait appris quelque chose des découvertes faites trois siècles auparavant par les Scandinaves du Groenland ; mais, lors même qu'il en serait ainsi, de tels renseignements ne lui auraient fourni aucun argument à l'appui du voyage qu'il se proposait de faire à l'ouest vers les Indes. » (MARKHAM : *Life of Columbus*, p. 23.)

(71) M. Ruge, qui ne croit pas au voyage de Colomb en Islande, n'admet pas, naturellement, qu'il ait pu recueillir dans les mers du Nord aucune espèce d'indication. Voyez, dans son *Columbus*, les passages relatifs à ce prétendu voyage, notamment pp. 42-45. M. Ruge a aussi donné son opinion à ce sujet dans un article des *Mitteilungen* de Petermann, 1894. Lit., n° 315.

(72) *Studies on the Vineland voyages*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, Copenhague, 1888, p. 315 et dans FISHER : *The discovery of the Norsemen in America*, p. 106, note 2.

(73) « Even if Columbus had learnt all the details of the descoveries of « the Norsemen, it would, as Ruge points out, have been of no use to him, « for his goal was rather the tropics than the *arctic* cercle ». — « Même si Colomb avait connu toutes les particularités des découvertes des Scandinaves, cela, comme le remarque Ruge, ne lui aurait été d'aucune utilité, car « son but était plutôt les tropiques que le cercle arctic. » (FISHER : *The Discoveries of the Norsemen*, p. 106.)

extraordinaire que l'affirmation de Colomb lui-même, affirmation suspecte, que se bornent à reproduire son fils et son panégyriste, sans y ajouter le poids de leur propre témoignage, et que démentent les diverses particularités du récit. Ce voyage d'Islande, tel que le rapporte Colomb, ne peut pas avoir eu lieu; et ce n'est rien exagérer que de dire qu'ici encore nous sommes en présence d'une des assertions du grand Génois qu'il n'est pas possible d'accepter. Son expédition de Thulé n'est pas plus vraie que les campagnes qu'il aurait faites pour le roi René, que les croisières pendant lesquelles il aurait accompagné ces deux Colombo qui étaient « de son nom et de sa famille », et que les longues courses maritimes qui l'auraient conduit dans toutes les mers jusqu'aux extrémités du monde. Chercher l'influence que ces prétendues navigations ont pu avoir sur la formation du dessein qu'il mit à exécution, ce n'est pas seulement se livrer à une recherche chimérique sans objet, c'est aussi être la dupe d'une supercherie qui paraît avoir eu précisément pour but de faire croire à la lente préparation de ce dessein.

SIXIÈME ÉTUDE

L'ÉTABLISSEMENT DE COLOMB EN PORTUGAL

SON MARIAGE, SA FEMME,

SA

FAMILLE PORTUGAISE

SOURCES D'INFORMATION

Le peu que nous savons relativement aux liens de famille que Colomb forma en Portugal est emprunté presque entièrement à des sources qui ne sont pas colombiennes. Par Colomb lui-même, nous ne savons rien à cet égard ; il est aussi muet en ce qui touche à sa famille portugaise qu'en ce qui concerne sa famille italienne. Par les siens, c'est-à-dire par ses deux fils, par l'un de ses frères, Diego, et par son ami, Diego Mendez, nous obtenons quelques indications sommaires peu explicites. Son historiographe, Las Casas, qui avait tous ses papiers et qui était en rapports avec toute sa famille à laquelle il était attaché, ne nous renseigne aussi que très imparfaitement. Les rares et vagues données ayant cette provenance, nous mettent, cependant, sur une voie qui conduit à d'autres sources d'information au moyen desquelles on peut reconstituer assez exactement la famille portugaise de Colomb.

Ces autres sources d'information sont portugaises. Ce sont Fructuoso et Cordeiro, les deux historiens des îles de Madère, de Porto-Santo et des Açores, îles, dont l'une tout au moins, fut le foyer de la famille dans laquelle Colomb entra ; ce sont quelques documents officiels où l'on relève plusieurs faits relatifs à cette famille ; ce sont, surtout, les nobiliaires portugais manuscrits qui ont été établis sur des papiers de famille et sur des pièces qui ont disparu, ou qui ne sont pas facilement accessibles.

A l'aide de toutes ces sources d'information, énumérées plus en détail ci-dessous, on peut déterminer, avec suffisamment d'exactitude, la place que prit Colomb dans les deux familles portugaises auxquelles il s'allia par son mariage : celle des Perestrello et celle des Moniz.

I

ÉCRITS ET DOCUMENTS DE SOURCE COLOMBIENNE

1. **Mémoire de Colomb** à son fils Diego, mars 1502?

Texte original perdu. Inséré par Nuncibay dans sa *Genealogia de la casa de Portugal*, dont le texte original est également perdu, mais dont il existe une copie dans la collection Vargas Ponce, appartenant à l'Académie d'histoire de Madrid.

Reproductions : 1° Duro, *Nebulosa*, pp. 25-29 : 2° Lollis, *Scritti di Colombo, (Raccolta)*, vol. II, n° XXXVI, p. 168.

Violante Nunez y est mentionnée. Une note précédant ce document porte qu'il a été écrit par Colomb avant de partir pour son troisième voyage. Mais, ainsi que l'a fait remarquer M. Duro, il y a là une erreur, puisqu'il y est question de Bobadilla. C'est, évidemment, avant le quatrième voyage que ce mémoire a été rédigé. Son authenticité ne peut être mise en doute, car on y trouve des dispositions que Colomb a reproduites dans son testament. Colomb lui-même, d'ailleurs, y fait allusion dans une lettre au Père Gorricio. (N° XXXVIII des *Scritti*, vol. II; le passage est cité p. LXVIII.)

2. **Premier Testament** de Diego, Fils de Colomb. Las Cuevas, 16 mars 1500.

Reproductions : Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. II, appendice B. p. 455 et sq. Belgrano et Staglieno, *Documenti, relativi a Cristoforo Colombo, (Raccolta Colombiana)*, p. 172. Thacher, *Columbus*, vol. III, p. 664 et sq. Traduction anglaise.

Ce document appartient aux Archives du duc de Veragua. Il y est question de *Brigulaga Moniz*.

3. **Lettre** de Diego Mendez à Diego Colomb, fils de l'Amiral, 1508-1514 ?

Archives de la maison d'Albe. Publiée pour la première fois par la Duchesse d'Albe : *Autografos*, p. 59-60.

Cette lettre n'est pas datée ; mais, comme il y est question de la femme de Diego, dont le mariage n'est pas antérieur à l'année 1508, et de Barthélemy Colomb, qui mourut en 1514, elle doit avoir été écrite entre ces deux dates. C'est une lettre d'un caractère intime où l'on voit que Mendez, qui était, d'ailleurs, un vieil ami de la famille de Colomb, entretenait des relations suivies avec le second vice-roi et avec sa tante Briolanja Moniz.

4. **Testament** de Diego Colomb, frère de l'Amiral, Séville, 24 février 1515.

Archives générales de Séville (*Protocolos*). Reproductions : Belgrano et Staglieno : *Documenti*, etc. (*Raccolta*, n° CVIIII, pp. 191-196.) Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. II, appendice B. Doc. IV, p. 467.

Ce testament, qui est très long, a été dicté au père Gorricio. On y trouve deux fois le nom de Muniz. Quoique ayant la même provenance, les deux textes publiés diffèrent dans quelques légères particularités. Le copiste de M. Harrisse a lu, pour la date, 22 février et deux fois *Violante Muniz*. Le texte de la *Raccolta* porte, dans les deux endroits, *Briolanza Muniz*. M. de Lollis assure que ce texte a été revu avec soin sur le manuscrit. Il voit dans *Briolanza* une mauvaise lecture pour *Briolanja*. *Scritti*, vol. II, p. LXXII, note 6.

5. **Deuxième Testament** de Diego, fils de Colomb. Saint-Domingue, 8 septembre 1523.

Archives des Indes à Séville. Reproductions : Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. II appendice B, N° VII, p. 482 et sq. — Belgrano et Staglieno, *Documenti*, etc. (*Raccolta*) pp. 203 et sq. — Thacher, *Columbus*, vol. III, p. 671 et sq. Version anglaise.

Mentions diverses de *Felipa Moniz*. Le testament est de la date sus-indiquée; l'acte de dépôt est du 2 mai 1526.

6. COLOMB (Fernand) (1539). *Historie*. Venise, 1571. Chap. V.

C'est le chapitre où Fernand Colomb raconte l'arrivée de son père en Portugal et son mariage. C'est là qu'il nomme la femme de son père : *Filippa Mognis* et son père, *Pietro Mognis Perestrello*. Ce dernier nom n'est mentionné que dans ce passage. *Filippa* est nommée une seconde fois au chap. 88, fol. 195.

7. LAS CASAS (Le P.). — **Historia** de las Indias. Livre I, ch. IV. (1544-1552).

Ce chapitre correspond au chapitre V de Fernand Colomb ; il traite des mêmes matières, qui y sont exposées à peu près dans le même ordre. On ne saurait dire, cependant, que Las Casas ait copié les *Historie* dont il avait certainement le manuscrit sous les yeux, car il rectifie quelquesfois le récit de son devancier et y ajoute même certaines particularités. Il y a lieu de croire que c'est de 1544 à 1552 que Las Casas eut communication des papiers de Colomb et les utilisa.

II

DOCUMENTS ESPAGNOLS AUTHENTIQUES

8. ROIS CATHOLIQUES (Les). — **Cédule Royale** datée de Barcelone, 30 mai 1493, ordonnant, à la demande de Colomb, de remettre certains biens séquestrés à Miguel Moliart (ou Mulierte) et à Violante ou Briolange Muniz ou Nunez. Les noms varient selon les textes.

Texte original aux archives des Indes à Séville. Reproductions : 1° D'après ce texte, par la *Raccolta Colombiana, Scritti*, vol. II, p. LXXII ; 2° D'après une autre copie de ce texte, dans les *Documentos ineditos para la historia de España*, vol. XXXI, pp. 363-64, et 3° d'après une autre copie faite pour Vargas Ponce et extraite du tome 54 de sa collection par Duro, *Nebulosa de Colon*, pp. 22, 23.

Dans le texte de la *Raccolta*, l'individu dont les biens sont confisqués est *Bartolomé*; celui auquel le séquestre est confié est *Miguel Mulierte* et sa femme est *Briolanje Muniz*. Le texte des *Documentos ineditos* porte *Barnabé*. *Miguel Mulierrez* et *Violante Nunez*. Dans la copie de Vargas Ponce on lit *Bartolomé*, *Miguel de Mulierte* et *Violante Muniz*.

9. ———— **Instruction à Juan Aguado** de faire revenir en Espagne Miguel Muliarte et autres qui se plaignent qu'on les maltraite et qu'on les retient de force, 1495.

Duchesse D'ALBE, *Autografos*, p. 5.

A la suite de plaintes diverses contre l'administration de Colomb à Española, Juan Aguado fut envoyé à cette île avec des pouvoirs assez étendus. Sa commission est du 9 avril 1495 et il partit de Séville le 5 août de la même année. L'instruction ci-dessus mentionnée, dont un paragraphe concerne Muliarte et d'autres qui s'étaient plaints, n'est pas datée ; mais elle ne peut avoir été donnée qu'entre le 9 avril et le 6 août 1495.

10. ———— **Lettre à Colomb.** Arevalo, 1er juin 1495. Instruction de laisser rentrer en Espagne Muliart et autres et d'envoyer leurs dossiers, afin qu'on les punisse, s'ils le méritent.

Minute aux Archives des Indes. Reproductions : *Documentos ineditos de Indias*, vol. XXX, p. 360 ; *Boletin de la Acad. de la Hist.*, vol. XIX, p. 208 ; DURO, *Nebulosa de Colon*, p. 23, d'après la copie de Vargas Ponce, vol. 54. Ici encore l'orthographe du nom varie selon les textes.

11. MOLYART (Miguel). — **Lettre** à Colomb. Española 1494 (?)

ALBE (Duchesse d'), *Autografos*, p. 47. Reproduction fac-simile et transcription.

C'est une sorte de compte par lequel Molyart se reconnaît le débiteur de Colomb. Une annotation de celui-ci porte que Molyart lui doit 29.000 maravédis. Cette lettre n'est pas datée, mais au-dessous de la signature on lit le chiffre 94 qui est, évidemment, celui de l'année dans laquelle elle a été écrite. Cette manière

d'indiquer les années était habituelle à cette époque. La note de Colomb est reproduite en fac-simile dans les *Scritti* de Colomb, vol. II, *Raccolta*, appendice II, n° 1.

12. HERNANDEZ (Garcia). — **Sa déposition** à Palos en 1515, dans les procès de Diego Colon contre le Fiscal.

NAVARRETE *Viajes*, vol. II, p. 192. En anglais, THACHER vol. I, p. 433-435.

Cette déposition fut donnée en 1515, mais elle se rapporte à l'année 1491, époque à laquelle Colomb s'arrêta à la Rabida et eut un entretien avec l'un des moines de ce couvent, auquel Hernandez assista et peut-être prit part.

13. **Déclarations** de Diego Mendez, de Pedro de Arana et de Rodrigo Barreda, à l'occasion de l'instance de Christobal Colon, dernier fils de Diego, fils de Christophe, pour être admis dans l'ordre de Saint-Jacques. Madrid, mars 1535.

Publiées pour la première fois par UHAGON (D. Francisco R. de): *La Patria de Colon segun los documentos de las ordenes militares*. Madrid, Fernando Fé, 1892, 8°, pp. 70, pp. 32-41.

Ces trois témoins avaient bien connu la famille de Colomb et donnent des indications sur elle.

III

DOCUMENTS PORTUGAIS AUTHENTIQUES.

14. **Donation** à Bartholomeu Perestrello de la capitainerie de l'Ile de Porto Santo par le prince Dom Henrique. Sagres 1[er] nov. 1446.

Archives de la Torre do Tombo à Lisbonne.
Publiée pour la première fois par M. Azevedo dans son édition des *Saudades*, de Fructuoso, Funchal, 1873, p. 373, et ensuite dans les *Alguns documentos do Archivo nacional da Torre do Tombo*, Lisbonne 1892, fol. p. 10-11.

Les deux textes offrent quelques différences dans l'orthographe des noms.

15. **Lettres** patentes de Dom Henrique confirmant la cession de la capitainerie de Porto-Santo à Pedro Correa par la veuve de Perestrello. Lagos, 17 mai 1458.

Archives de la Torre do Tombo. *Alguns documentos*, p. 22-25. Le texte est suivi de la mention que ces lettres patentes furent confirmées par le Roi Affonso à Cintra le 17 août 1459.

16. **Ordonnance** du Roi Affonso V restituant à B. Perestrello II la capitainerie de Porto-Santo. Evora, 15 mars 1473.

Archives de la Torre do Tombo. Ce document est mentionné en note à la fin de l'acte de donation de 1446, dans les *Alguns documentos*, p. 11. Il est cité par Da Sylva (*Memorias para a historia de Portugal*... Lisboa, 1730, vol. 1, p. 399) et par M. Harrisse (*Christophe Colomb*... vol. I, p. 278), qui l'attribue par erreur à Joao II.

IV

OUVRAGES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES PORTUGAIS BASÉS SUR DES SOURCES PARTICULIÈRES D'INFORMATION.

17. FRUCTUOSO (G.). — **As Saudades** Da Terra pelo Doutor Gaspar Fructuoso. Historia das ilhas do Porto-Sancto, Madeira, Desertas e Selvages. Manuscripto do Seculo XVI annotado por Alvaro Rodrigues de Azevedo, bacharel formado em direito pela Universidade de Coimbra, frofessor de oratoria, poetica e litteratura no Lyceu nacional do Funchal e advogado na ilha da Madeira. Funchal, Typ. Funchalaise, 1873, 4°, pp. I-XI ; 1-920. Chap. X, pp. 51-53.

Cet ouvrage date du xvie siècle seulement ; mais son auteur s'était patiemment attaché à réunir pour l'histoire des îles qu'il écrivait tous les renseignements qui pouvaient exister de son temps

sur les familles dont il parle. Il paraît avoir mis grandement à contribution la chronique manuscrite d'un autre Açoréen, Leite, dont l'ouvrage n'a jamais été imprimé. Fructuoso manque de critique; il est néanmoins notre seule source de renseignements pour une foule de détails relatifs à la découverte et à la colonisation des îles portugaises. Le présent volume ne contient qu'une partie de son œuvre; mais M. Azevedo, qui l'a publié, a utilisé la partie restée inédite pour ses notes et appendices qui forment plus de la moitié du volume.

18. CORDEIRO (Ant.) 1717. — **Historia** Insulana das ilhas a Portugal sugeitas no Oceano Occidental, composta pelo Padre Antonio Cordeiro da companhia de Jesus insulano tambem da ilha Terceira, e em idade de 76 annos. Para confirmaçao dos boms costumes, assim morales, como sobrenaturaes, dos nobres antepassados insulanos, dos presentes, e futuros descendentes seus, E so para a salvaçao de suas almas, e maior gloria de Deos. Lisboa, 1876, 2 vol. pet. in-4°. Vol. I, pp. I-XIII, 1-316. Vol. II, pp. 1-407. Voyez Vol. I, liv. III, ch. III, pp. 93-95.

Le père Cordeiro qui était Açoréen, comme Fructuoso. mourut en 1722 à l'âge de 81 ans. Son ouvrage pour lequel il utilisa l'œuvre entière de Fructuoso, qu'il se borne souvent à répéter, donne l'histoire de toutes les îles Portugaises. La première édition de cet ouvrage est de 1717, in-fol.

19. SA (Manoel de). — **Memorias** historicas dos Arcobispos, Bispos e escriptores portugueses do Ordem do Carmo. Lisbonne, 1724, in-4°. Voir note 147.

20. PEREIRA DE SANTA-ANNA (Joseph). — **Chronica** dos Carmelitas da antiga e regular observancia nestes reynos de Portugal, Algarves, e seus dominios, offerecida ao eminentissimo, e reverendissimo senhor D. Joao da Mota E Sylva, presbytero cardeal da Santa

ingreja Romanu por seu author Fr. Joseph Pereeira de Santa-Anna, religioso da mesma ordem de Nossa Senhora do Carmo.... Lisbonne, 1745-1751, 2 vol. pet. fol. Vol. I, 36 feuillets non paginés V et pp. I-862. Vol. II, 24 feuillets non paginés et pp. I-460.

Le P. Pereira, qui était carmélite lui-même et qui avait des sources particulières d'informations, donne quelques détails sur les Moniz et leur chapelle au monastère do Carmo. Voyez vol. I, nos 800, 1024, 1025, 1291, 1491 à 1497. Vol II, no 112.

21. BAENA (visconde de Sanches de). — **Archivo** heraldico-genealogico, contendo noticias historico-heraldicas, genealogias e dous mil quatrocentas cincoenta e duas cartas de brazao d'armas, das familias que em Portugal as requereram e obtiveram e a explicaçao das mesmas familias em un indice heraldico.... pelo visconde de Sanches de Baena. Lisbonne, 1872, fol. pp. I-XLVII-1-686.

Répertoire important contenant, par ordre alphabétique, 2379 notices d'individus ou de familles nobles du Portugal. Nombre de pièces justificatives. Le vicomte de Baéna est possesseur d'une riche collection de documents héraldiques et généalogiques relatifs au Portugal.

22. ———— **Indice** heraldico, ou descripçao completa das armas de todas as familias que em Portugal tiveram e registraram cartas de brazao de armas organisado com referencia ao Archivo heraldicao genealogico... pelo visconde de Sanches de Baena. Lisbonne, 1872, fol. pp. I-CCXXXII.

Complément de l'ouvrage précédent. Les notices sont données ici par familles, avec indication de leurs armes.

23. ——— **Noticia** genealogica da familia Perestrello, 1892, dans Asensio, *Cristobal Colon*. Vol. I, pp. 237-249.

Notice généalogique très détaillée des Perestrello, rédigée par le savant héraldiste portugais pour l'ouvrage de M. Asensio dont elle forme un appendice important. M. de Baena dit qu'il l'a établie d'après tous les documents manuscrits ou imprimés qui existent dans les archives publiques et particulières. Ses opinions, sur les points discutables, ne diffèrent guère de celles de M. Freitas mentionné ci-après.

24. FLORENTINO (Nicolau). — **A Mulher** de Colombo. Notas extraidas d'un estudo inedito. Lisbonne, Guesdes, 1892, 8° pp. 59, et tables généalogiques.

Cet ouvrage d'un érudit portugais bien connu, Antonio Maria de Freitas, dont Nicolau Florentino est le pseudonyme, est basé sur des manuscrits généalogiques, communiqués, en partie, par M. de Baena, mais dont tous n'ont pas la même valeur. En général on doit se défier des assertions souvent un peu aventurées de cet auteur.

25. FLORENTINO ET REGINA MANEY. — **The Wife** of Columbus with genealogical tree of the Perestrello and Moniz families. By Nicolau Florentino and Regina Maney. New-York, Stettiner, Lambert et Co, 1893, petit in-4° pp. I-XIII, 1-50. Trois tableaux généalogiques, armes des Perestrello et des Moniz en couleur.

C'est simplement une traduction de l'ouvrage de Florentino, avec l'addition de quelques notes et tableaux généalogiques, par Mme Maney, une Américaine, qui était allée à Lisbonne en 1892 pour faire des recherches sur Colomb et qui se lia à cette occasion avec M. Freitas. Mme Maney est morte sans publier, que nous sachions, le résultat de ses recherches.

26. OLIVEIRA (F. de). — **Elementos** para a historia do municipio de Lisboa por Eduardo Freire de Oliveira. Lisbonne, 1885-92, vol. I-VI.

Recueil précieux contenant une foule de documents et de renseignements intéressants.

27. BRAAMCAMP FREIRE. — Livro segundo dos brasoes da sala de Cintra, de Anselmo Braamcamp Freire, Lisbonne, Francisco Luis Glz, 1901.

Ouvrage important et très précieux pour les renseignements qu'il contient, puisés aux sources les plus sûres. C'est le second volume d'une série d'études historiques dont le troisième est sous presse.

V

NOBILIAIRES PORTUGAIS MANUSCRITS.

Aucun pays ne possède de plus nombreux et de plus volumineux nobiliaires manuscrits et imprimés que le Portugal, où chaque famille conserve avec un soin religieux ses titres généalogiques et les pièces qui se rapportent à son histoire. Bien que d'un caractère particulier, ces documents forment une mine précieuse de renseignements pour les érudits et servent à éclaircir nombre de questions historiques. Parmi ces nobiliaires qui sont encore manuscrits et qui peuvent être consultés avec fruit relativement aux familles portugaises alliées ou ayant eu des rapports intimes avec celles dans lesquelles Colomb est entré, nous citerons les suivants dont nous devons l'indication exacte à l'obligeance, doublée d'une compétence exceptionnelle, du général de Brito Rebello.

28. LIMA (Antonio de). — **Linhagens** de Portugal, XVI[e] siècle.

Nobiliaire manuscrit dont il existe dans les bibliothèques portugaises d'assez nombreuses copies, qui diffèrent les unes des autres par les additions et corrections de ceux qui les ont faites. L'auteur mourut en 1582; son travail est très estimé.

29. FARIA (Manoel-Severin de). — **Torre do Tombo**, ou « Summario da Torre do Tombo », XVIe siècle.

Manuscrit appartenant à la bibliothèque nationale de Lisbonne. Nous inscrivons cet ouvrage sous le nom de Faria parce qu'il lui est généralement attribué; mais des recherches récentes donnent à croire qu'il est de Gaspar Alvarez de Lousade (1554-1634), ancien secrétaire des archives nationales qui passe pour avoir fabriqué ou falsifié nombre de documents. Cependant, comme ce recueil a été composé pour son usage personnel on peut compter sur l'exactitude des notes et des extraits qu'il contient, dont un assez grand nombre ont pu être vérifiés. Ce volumineux recueil formait primitivement neuf volumes; la bibliothèque nationale de Lisbonne n'en possède que trois.

30. PORTOCARRERO (Bernardo Pimenta do Avellar). —**Livro** das geraçoes nobres deste Reyno de Portugal, transladados de diversos livros genealogicos, com alguns titulos acrecentados e outros nouvamente feitos por B. P. do A. P. secretario dos filhamentos, moço da guarda-roupa del Rey D. Joao, capitao mor da villa de Thomar. Feito e trasladado neste presente anno de 1721.

La Torre do Tombo possède quinze volumes de ce recueil. L'emploi de secrétaire du bureau de l'enregistrement de la noblesse qu'avait l'auteur, l'a mis à même de donner des renseignements exacts, au moins pour tout ce qui se rapportait aux choses de son temps.

31. PINA LOUREIRO (Jacinto de). — **Familias** da letra A. Tomo I° Escritas e algumas accrescentadas e compostas seguindo a ordem alfabetica, por Jacinto de Pina Loureiro, cavalleiro professo na ordem do Christo capitao d'infantoria do 1° Batalhas. Anno 1760-1770, 27 vol. in-4°.

Familias de Mazagao. 7 vols. in-4°.

Ces deux ouvrages appartiennent à la bibliothèque du vicomte de Sanches de Baena. Le dernier ne contient que des généalogies de familles de Mazagao. L'auteur de ce volumineux travail était cavalleiro fidalgo de la maison Royale dès l'année 1722. Il servit dix ans à Mazagao, en Afrique, puis dans l'Algarve ; en 1774 il était lieutenant colonel du Régiment d'infanterie de Faro. Ces recueils sont consciencieusement faits et ont coûté des années de travail à leur auteur.

32. AGRELLA e CAMARA (Joao-Agostinho). — **Non** plus ultra da nobresa Fidalgos da Ilha da Madeira. Narraçoes genealogicas nas quaes se patentea a mais distincta e clara nobresa desta Ilha da Madeira com seus additamentos dos filhos que propagarao e succederao nas mesmas familias, como se vera en seu indice. Obra proficua para entendidos e necios para qua cada hum dè o seu parecer. XIXe siècle.

Manuscrit in-fol. d'une très bonne écriture, appartenant à la bibliothèque du vicomte de Sanches de Baena. L'auteur est nommé à la page 264 et passe pour être compétent en la matière.

33. TAVARES (Xisto). — XVIe siècle. **Livro** dos Linhagens.

Nobiliaire manuscrit dont il existe une copie à la Bibliothèque Nationale de Paris et plusieurs à Lisbonne.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTABLISSEMENT DE COLOMB EN PORTUGAL ET SON MARIAGE.

I. — Colomb se fixe en Portugal en 1477.

On a vu aux Études précédentes que Colomb ne séjourna pas en Portugal lorsqu'il y arriva accidentellement à la suite du combat naval du cap Saint-Vincent d'août 1476, qui détruisit une partie des navires génois sur l'un desquels il s'était embarqué pour l'Angleterre. On a vu aussi qu'après avoir fait un voyage dans la région du nord-ouest de l'Europe, où il est difficile de le suivre, mais qui ne le conduisit certainement pas en Islande, on perd sa trace, en février 1477, et on ne le retrouve plus qu'établi et marié en Portugal.

C'est ici que nous le reprenons.

Nous devons supposer que c'est dans le courant ou vers la fin de cette année 1477 que Colomb retourna dans ce pays, et cette fois pour y rester. Il n'y était pas fixé auparavant, puisque c'est seulement dans la seconde partie de l'année 1476 qu'il y aborda pour la première fois, et qu'il en repartit aussitôt après pour son voyage du Nord. Il ne peut y être revenu avant l'époque indiquée, puisque nous savons par lui-même qu'au commencement de l'année 1477 il n'y était pas encore. Et il n'est guère possible que ce soit postérieurement à cette année qu'il y revint, car tout indique, ainsi qu'on le verra plus loin, que c'est en 1478 qu'il s'y maria.

On s'est demandé quels motifs avaient ramené Colomb en Portugal. Si, dès ce moment, il avait pris la résolution de se consacrer entièrement à la carrière maritime, alors si féconde en résultats inattendus, il est tout naturel qu'il ait pensé à aller chercher dans ce pays l'occasion et les moyens de réaliser ses aspirations. Le Portugal, à cette époque, était, à certains égards, la première puissance maritime de l'Europe. Les Vénitiens et les Génois avaient bien une marine marchande considérable et se livraient à des opérations de commerce bien autrement importantes que celles des Portugais ; mais leurs galères et leurs hourques ne suivaient que des routes connues et leur objet était toujours le même : le transport dans quelque port de la Méditerranée ou de l'Europe occidentale des denrées de l'Orient dont ces nations avaient alors le monopole, tandis que les caravelles portugaises traçaient leurs sillons dans des mers inexplorées, et rapportaient de leurs expéditions vers des régions qu'entourait encore une ombre mystérieuse, une foule de notions nouvelles qui frappaient l'imagination et qui entretenaient la croyance qu'il y avait d'importantes découvertes à faire dans ces parages inconnus, ou de grandes richesses à y recueillir (1).

D'autres motifs peuvent aussi avoir influencé sa déter-

---

(1) On a dit que Colomb lui-même a indiqué que ce sont des idées de ce genre qui le déterminèrent quand il écrit, dans sa lettre de mai 1505, qu'il aborda en Portugal, dont le Roi s'entendait mieux que tout autre aux découvertes et qu'il ne put lui faire comprendre la valeur de son projet. (Las Casas, *Historia*, liv. II, ch. 37, vol. III, p. 188. Voyez la lettre même à l'appendice de l'Étude IV.) Cette interprétation est difficile à accepter. Colomb ne dit pas qu'il se rendit en Portugal, mais qu'il y aborda miraculeusement (*milagrosamente porque fui à aportar à Portugal*), faisant ainsi allusion à la manière dont il y arriva, à la suite de l'incendie du navire qu'il montait, lors du combat livré aux Génois par Coullon-Colombo, en août 1476. Si Colomb n'avait à cette date aucune intention d'entretenir le Roi de Portugal de quelque projet de découverte, il devait en être de même quelques mois plus tard. Nous verrons ailleurs que le témoignage de Las Casas et de Fernand Colomb est formel sur ce point que c'est en Portugal que le futur amiral conçut son grand dessein.

mination. Les Génois entretenaient depuis plus d'un siècle des relations amicales avec les Portugais, auxquels ils fournissaient des marins, et il y avait, à sa connaissance, un assez grand nombre de ses compatriotes à Lisbonne (2). Peut-être aussi que parmi ces derniers, Colomb comptait des amis personnels. N'oublions pas, en effet, ce que nous avons dit ailleurs, que de 1475 à 1477 les relations de Colomb avec les di Negro et les Spinola paraissent avoir été assez suivies, et que ces Génois avaient des intérêts commerciaux à Lisbonne où plus tard on les trouve établis. Ce sont là sans doute des indications assez vagues, mais elles autorisent la supposition que ces marins et trafiquants génois, qui étaient d'ailleurs d'excellente famille, ne furent pas étrangers au retour de Colomb à Lisbonne, En tous cas, il ne faut pas hésiter à écarter l'hypothèse que le grand dessein qui devait plus tard occuper Colomb tout entier fut pour quelque chose dans son établissement en Portugal en 1477.

II. — Son mariage avec Felipa Moniz.

Le futur amiral de l'Océan s'établit-il immédiatement à Lisbonne ou séjourna-t-il d'abord dans les îles de Madère et de Porto-Santo où la tradition veut qu'il ait habité ? Il ne semble pas douteux, en tous cas, que dès les premiers temps de son arrivée en Portugal, Colomb se trouva en relations avec des gens qui fréquentaient ces îles, ou qui y avaient des intérêts, car c'est dans une famille inséparable de l'histoire de l'une d'elles, Porto-Santo, qu'il se maria.

(2) Las Casas dit que Colomb trouva des compatriotes à Lisbonne et que ceux-ci ayant reconnu en lui un Génois, l'aidèrent à s'établir. (*Historia*, liv. I, ch. IV, vol. I, p. 52.) Fernand Colomb dit à peu près la même chose. (*Historie*, ch. IV, fol. 11, recto.) Les deux passages sont donnés à la note 137 de l'Étude IV.

L'auteur des *Historie* et celui de la *Historia* racontent ce mariage d'une manière assez romanesque : Colomb avait l'habitude d'aller faire ses dévotions au monastère dit de Santos (3), où, entre autres pensionnaires, se trouvait une belle demoiselle appartenant à la noblesse du royaume, nommée Felipa Moniz Perestrello, nous disent

---

(3) Dans les *Historie*, on lit *ogni Santi*, tous les Saints (ch. IV, fol. 11, verso.) Il n'y a jamais eu de couvent de ce nom à Lisbonne. Las Casas a donné le nom exact : *dos Santos* : des Saints; ce qui se rapporte aux trois saints martyrs, patrons de Lisbonne : Verissimo, Maxima et Julia, qui furent martyrisés à l'emplacement même sur lequel on construisit originairement le couvent. (Voyez Damien de Goes : *Opuscula...* Coimbre 1791, p. 25, et Vasconcellos, *Vida y acciones del Rey Don Juan el Segundo*, Madrid, 1639, liv. V, pp. 239-260.) Las Casas qui appelle *comendadoras* : commanderesses, les dames qui en faisaient partie, et qui dit que Felipa Moniz était l'une d'elles, ajoute qu'il n'a pu savoir à quel ordre ces dames appartenaient. (*Historia*, liv. I, ch. IV, t. I, p. 53.) Nous sommes aujourd'hui mieux renseignés. Le couvent de Santos appartenait aux religieuses de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Il avait été institué pour donner aux femmes et aux filles des chevaliers de cet ordre un lieu de retraite où elles pourraient vivre avec honnêteté et chasteté, pendant que leurs maris et leurs pères guerroyaient. Ces religieuses qui avaient la liberté de se marier, portaient l'habit de l'Ordre de Saint-Jacques et étaient astreintes à une règle. Après leur noviciat et au moment de leur profession, elles faisaient, comme les chevaliers de Saint-Jacques, vœu de chasteté conjugale, de pauvreté et d'obéissance. La noblesse portugaise, dit Vasconcellos, trouvait dans cet ordre de grands avantages pour ses filles et les places vacantes étaient très briguées. Faria y Sousa assure cependant qu'on y mettait les demoiselles de grandes maisons qui avaient eu des aventures ; mais ce propos vient probablement de ce que le roi Joao II, qui, en toute chose, n'en faisait qu'à sa guise, nomma comme supérieure du couvent, Dona Ana de Mendoça, mère de son fils naturel, Dom Jorge, auquel il voulait laisser la couronne.

Le couvent de Santos fut transporté, par l'ordre de Joao II dans un autre quartier de Lisbonne, et devint le couvent des saints : *Santos O' novo*. Ses anciennes archives n'existent plus, malheureusement; peut-être y aurait-on trouvé les noms exacts du père et de la mère de la femme de Colomb que nous ne connaissons que par induction. Sur le couvent de Santos, voyez l'*Historia tripartita* du père Agostinho de Sa Maria, Lisbonne, 1714. Notons aussi que l'erreur du traducteur des *Historie*, en transformant le couvent des saints en celui de Tous les Saints, a été relevée par l'abbé Peragallo : *Cristoforo Colombo e la sua famiglia*, p. 109.

les deux premiers biographes du découvreur (4). Il eut l'occasion de l'entretenir et sa belle prestance, ses manières, ayant fait impression sur elle, elle consentit à devenir sa femme (5).

Comme on le voit, Fernand Colomb et Las Casas ne sont pas très explicites sur les circonstances dans lesquelles ce mariage se fit. Il résulte toutefois de leur langage qu'il eut pour effet de faire entrer Colomb dans deux grandes familles portugaises, celle des Moniz et celle des Perestrello, mais ils ne nous disent ni où, ni quand, ni

---

(4) Dans les deux passages cités ci-après, l'auteur des *Historie* et Las Casas ne donnent à la femme de Colomb que le nom de Felipa Moniz; mais quelques lignes plus loin, ils disent que son père s'appelait Perestrello· Voyez les notes 53 et 54.

(5) Voici le récit de Fernand Colomb et celui de Las Casas :

Et,percioche si portava molto honoratamente, e era huomo di bella presenza, e che non si partiva dall'honesto, avvenne, che una gentildonna, chiamata Donna Filippa Mogniz, di nobil sangue. Cavalliera nel monasterio d'ogni Santi, dove l'Ammiraglio usava di andare a messa, prese tanta prattica e amicitia con lui, che divenne sua moglie. — « Et comme il se tenait très bien et avait une belle prestance, ne s'écartant jamais, d'ailleurs, de ce qui était honnête, il arriva qu'une jeune personne, appartenant à la noblesse, appelée Filippa Mogniz, de sang noble et chevalière du monastrère de Tous les Saints, où l'amiral avait l'habitude d'aller entendre la messe, étant entrée en relation avec lui, conçut pour sa personne une telle affection, qu'elle devint sa femme. » (*Historie*, ch. V, fol. 11, verso.)

Pasando algunos dias, como el fuese de buena disposicion, y no menos tuviese gentil presencia, y con esto no la faltasela costumbra de buen cristiano, iba par le mayor parte a oir los divinos oficios à un monesterio que se decia de Santos, donda habia ciertas comendadoras (de que orden fuese, no puedo haber noticia), donde acaecio tener platica y conversacion con una comendadora dellas, que se llamaba Dona Felipa Moniz, a quien no faltaba nobleza de linaje, la cual hubo finalmenie con el de casarse.

« A quelque temps de là, comme il était d'un caractère aimable et d'un extérieur distingué et que de plus, il avait les habitudes d'un bon chrétien, il allait le plus souvent assister aux saints offices dans un monastère placé sous le vocable des Saints, où vivaient certaines chanoinesses (je n'ai pu savoir de quel ordre elles étaient); là, il eut l'occasion d'entrer en relation et de s'entretenir avec une de ces dames, laquelle s'appelait Dona Felipa Moniz, qui appartenait à une famille d'une certaine noblesse, et qui finalement consentit à lui accorder sa main. » (*Historia*, liv. I, ch. IV, vol. I, p. 53.)

comment le mariage eut lieu, et ils parlent de la femme de Colomb en tels termes qu'on est embarrassé pour lui assigner sa véritable place dans les deux familles dont ils lui donnent les noms.

Voyons ce qu'il y a à dire pour projeter un peu de lumière sur ces divers points, qui sont controversés et sur lesquels il règne quelque incertitude.

III. — Lieu du mariage : Lisbonne et non Madère.

Le roman matrimonial de Colomb ayant commencé à Lisbonne il est à croire que le mariage par lequel il se dénoua se fit aussi à Lisbonne. Cependant, d'après une tradition assez ancienne et dont nombre d'auteurs se sont faits l'écho, ce serait à Madère que Colomb aurait épousé sa femme. Gomara (6) et Fructuoso (7) le disent, et la tradition a fini par prendre une telle créance à Madère, qu'aujourd'hui encore on montre à Funchal l'emplacement de la maison qui fut la demeure du grand navigateur (8).

---

(6) *Casose en aql reyno, o como dizé muchos, en la isla dela Madera.* — « Il se maria dans ce royaume (le Portugal), ou comme plusieurs le disent, « dans l'île de Madère. » (GOMARA, *Historia de las Indias*, chap. XIV, fol. 18, verso, édit. 1554.) GARIBAY répète ce que dit Gomara. (*Los XL libros del compendio historial* etc. Anvers 1570, liv. XVIII, ch. XXX, vol. II, p. 1340.)

(7) *Vindo da sua terra a ilha da Madeira, se casou nella, vivendo ali fazer cartas de marrear :* « Il vint de son pays à l'île de Madère où il se maria, « et où il vivait en faisant des cartes marines. » (FRUCTUOSO, *Saudades da Terra*, liv. I, ch. XXII, partie inédite, citée par Azevedo, dans son édition de ce chroniqueur, 1873, p. 659, note 1.)

(8) *La maison de Colomb à Funchal.* — A Funchal, c'est une opinion très acréditée que Colomb habita cette ville, et jusqu'en 1877 on montrait la maison qu'il avait occupée. Elle était située rue Esmeraldo, du nom d'un riche Génois qui arriva dans l'île vers 1480 et qui l'avait fait construire ou qui l'avait acquise. (HEALY, dans *Reports from the United States Consuls*, n° de mars 1893. Washington, 8°.) Elle fut démolie en 1877 ; mais avant sa disparition on avait pris des vues, qu'un journal de Madrid, *La Illustra-*

Bien que la plupart des auteurs du temps aient fait allusion au séjour de Colomb à Madère (9), qu'ils ne mentionnent, d'ailleurs, que d'une manière assez vague, on ne peut accorder aucune créance à cette tradition qui est

---

cion española du 15 octobre 1878 eut la bonne fortune de reproduire ; ces vues figurèrent aussi à l'exposition colombienne de Chicago en 1893 — n° 126 du catalogue spécial — où l'on vit également une table taillée du bois provenant de cette maison qu'un colombophile madérien, le Dr Jose Leite Monteiro, s'était procuré lors de sa démoliton (n° 133 du catalogue).

L'érudit éditeur et annotateur de Fructuoso, M. Azevedo, croit que Colomb a réellement habité cette maison. Dans une note communiquée à M. Asensio, il explique que la maison de Colomb était composée de deux parties l'une plus moderne que l'autre. « Cette dernière partie, écrit-il, est incon-« testablement d'un temps où déjà Colomb avait quitté Madère ; mais la « partie la plus ancienne correspond à l'époque où Colomb y habitait, et « elle s'accorde bien avec la modeste condition dans laquelle il vivait. » *Sobre la residencia y casa de Colon en la isla de Madera* dans le *Cristobal Colon* de M. Asensio vol. I, p. 235-36.

(9) *Séjour à Madère.* — Le premier en date, parmi les anciens chroniqueurs espagnols qui fasse allusion au séjour possible de Colomb à Madère, est Oviedo (1535) qui, en rapportant l'histoire du pilote naufragé auquel on attribue la révélation à Colomb du secret de la route des Indes, dit que selon quelques-uns c'est à Madère que ce pilote aborda et que c'est là qu'il vit Colomb (Oviedo : *Historia general,* t. I, ch. 2, p. 13.) Au chapitre IV, p. 18, Oviedo fait allusion au séjour possible de Colomb aux îles. Le second en date est Las Casas (1552), qui, en rapportant la même histoire, constate que c'était l'opinion courante parmi les compagnons mêmes de Colomb qu'il avait habité Madère et que c'est là qu'il recueillit la confession du pilote naufragé. (*Hist. de Las Indias.* Vol. I, p. 105-106.) Le troisième est Gomara (1553), qui à propos de cette même histoire dit que d'après quelques personnes Colomb se maria à Madère, et que lui, Gomara, est d'avis qu'il habitait cette île quand la caravelle du pilote en question y arriva. (*Historia,* ch. xiv, fol. 18, verso, édit. de 1554. Édition Vedia, p. 166.)

Un quatrième témoignage vient d'Estevan de Garibay (1570) qui semble cependant n'avoir fait que copier Gomara. (*Loc. cit.*, v. II, p. 1340). Le dernier chroniqueur du xvie siècle où l'on trouve cette assertion est Fructuoso (1590) qui dit, ainsi qu'on l'a vu à la note 7, que Colomb se maria à Madère.

M. Agostino de Ornella a écrit un mémoire très érudit pour prouver que Colomb a habité Madère. (*Memoria sobre a residencia de Cristovam Colombo na ilha da Madeira.* Lisbonne 1892. 4° 11 pp.) On ne saurait dire qu'il y a réussi.

Las Casas parle aussi du séjour de Colomb dans cette île et semble y croire. (Voyez, vol. I, pp. 103-105), mais il ne croyait certainement pas qu'il s'y était marié.

dépourvue de toute vraisemblance. Colomb a probablement visité Madère, mais il n'y a aucune raison de croire qu'il y ait séjourné. Lors même, d'ailleurs, que tel serait le cas, cela ne prouverait pas que la tradition qui place le mariage de Colomb à Madère ait quelque fondement, et les critiques modernes l'ont avec raison rejetée.

Un érudit portugais qui s'est spécialement occupé de la femme de Colomb, Nicolau Florentino, a cependant soutenu que c'est à Madère que Colomb connut celle qu'il épousa, que c'est là que le mariage eut lieu et que c'est là que Felipa fut inhumée (10). Ces assertions, bien qu'elles viennent d'un homme dont la parole a quelque autorité en ces matières, ne reposent sur aucune preuve et sont contraires à des données positives qui ne peuvent être écartées légèrement. La thèse de M. Florentino n'est acceptable qu'à la condition de rejeter, sans motifs appréciables, le récit entier de Fernand Colomb et de Las Casas, qui, sans le constater expressément, exposent les faits de manière à montrer que c'est à Lisbonne même que Colomb connut Felipa Moniz et qu'il l'épousa. Leur témoignage n'est pas, d'ailleurs, le seul que nous ayons à cet égard ; nous avons aussi celui de Diego Mendez, qui dit que Felipa était de Lisbonne et que c'est là que naquit

---

(10) Selon Florentino, Colomb vint chercher fortune en Portugal, comme bien d'autres de ses compatriotes, et arriva à Madère en 1474. (*A mulher de Colombo*, Lisboa, 1892, 8°, p. 54.) Il se fit agréer par les bonnes familles de l'île, fit la connaissance de Felipa, et contracta avec elle un mariage d'amour (*ibid.* pp. 55, 56). Le mariage aurait eu lieu en 1475 et aurait été célébré à Machico ; le jeune couple se serait ensuite fixé à Funchal et n'aurait eu qu'un enfant, Diego, qui naquit en 1476 (*ibid.* p. 57). Felipa aurait peu survécu à la naissance de ce fils, p. 58.)

Nous reproduisons ces assertions à cause de la notoriété de leur auteur, et parce qu'il assure qu'elles sont basées sur des recherches sérieuses, que, malheureusement, nous ne sommes pas mis en mesure de contrôler. Elles sont, en tous cas, en contradiction formelle avec des faits aujourd'hui bien établis et dont quelques-uns étaient déjà connus à la date où l'érudit portugais publiait son travail. On doit en rejeter presque toutes les conclusions.

son fils Diego (11). Diego lui-même déclare, ainsi qu'on le verra plus loin, que sa mère fut enterrée à Lisbonne (12). On verra aussi, aux paragraphes suivants, que la femme de Colomb n'était pas une Moniz de la branche madéréenne, et que sa mère, Isabel Perestrello, n'avait plus aucun intérêt à Porto-Santo à l'époque du mariage de sa fille. Il ne faut donc pas hésiter à regarder comme apocryphe la tradition d'après laquelle Colomb se serait marié à Madère ou à Porto-Santo.

IV. — Date du mariage : 1478-1479.

La date du mariage n'est donnée ni par Fernand Colomb ni par Las Casas; mais l'un et l'autre parlent comme si le fait avait eu lieu très peu de temps après l'établissement de Colomb en Portugal, et, comme nous savons que c'est seulement dans la seconde partie de l'année 1477 que notre Génois se fixa dans ce pays, après son voyage en Angleterre, nous pouvons placer son mariage en 1478 ou en 1479 au plus tard (13), date qui se concilie avec

---

(11)... *e que la madre del dicho Vi Rey, muger del dicho Christoval se llamava Dona Felipa Monyz Perestrello, e que era natural de la dicha cibdad de Lisboa* « et que la mère du dit vice-roi (Diego Colon), femme du dit « Christophe, se nommait Felipa Moniz Perestrello et qu'elle était naturelle « de la dite ville de Lisbonne. » (UHAGON, *La Patria de Colon*, Madrid 1892, 8°, p. 33.) Un peu plus haut on lit que Diego lui-même était de Lisbonne : *e quel dicho Vi Rey hera natural de la cibdad de Lisboa.*

(12) Voir note 51.

(13) La date du mariage de Colomb a été controversée, comme toutes celles qui se rapportent à cette partie de la vie du découvreur de l'Amérique qui précéda ses découvertes. Ceux, en assez grand nombre, qui ont placé le fait à une date antérieure à celle que nous indiquons, écrivaient pour la plupart, comme M. Harrisse par exemple, à une époque où le fameux combat, dont parlent Fernand Colomb et Las Casas, à la suite duquel Colomb aborda pour la première fois en Portugal, n'avait pas encore été identifié avec celui d'août 1476. On était alors justifié à hésiter entre plusieurs dates anté-

l'âge que nous devons attribuer à Diego Colon, qui n'a pu naître, comme nous le montrerons, que de 1479 à 1480.

---

rieures à cette dernière. Mais que penser des auteurs qui, après la découverte de Salvagnini, après la publication de la *Raccolta Colombiana*, après les articles de M. Paz y Melia, écrivent encore tranquillement que Diego Colon a pu naître en 1476 ! Voir, le *Columbus* de M. Thacher, vol. I, p. 405.

La date de 1478-1479 à laquelle nous nous arrêtons est évidemment approximative dans une certaine mesure. Il n'est guère possible que le mariage ait eu lieu avant 1478 puisqu'en février 1477 Colomb n'était pas encore fixé en Portugal; mais il a pu se faire un peu après 1479, en 1480 par exemple. Un excellent juge en ces matières, le général de Britto Rebello, le place entre les années 1478 et 1480. (Lettre particulière du 22 avril 1903.)

CHAPITRE DEUXIÈME

LES MONIZ ET LES PERESTRELLO

I. — Les Moniz de l'Algarve et ceux de Madère.

On a vu aux paragraphes précédents que la femme de Colomb s'appelait Felipa, qu'elle portait le nom de Moniz et que Fernand Colomb, ainsi que Las Casas, la disent fille de Bartholomeu Perestrello, qui fut le premier capitaine donataire de Porto-Santo.

Le fait, ainsi avancé, soulève cependant des objections qui ont autorisé quelques critiques à mettre en doute le lignage attribué à la femme de Colomb et à lui en chercher un autre. Pour montrer comment se pose cette question, qui a son importance au point de vue des relations de Colomb en Portugal, disons d'abord quelques mots des deux grandes familles dont Felipa portait les noms. Nous commençons par celle des Moniz.

Les Moniz que l'on croit originaires de France s'établirent en Portugal, dit-on, vers le xe siècle. L'un d'eux s'appelait Egas Moniz et est connu dans l'histoire comme le Gouverneur du Roi Affonso Henriquez, premier Roi du Portugal, 1139-1185 (14). On ne suit pas bien leur filiation généalo-

---

(14) Un spécialiste en ces matières, le vicomte de Sanches de Baena, dit que tous les Moniz passent pour descendre de cet Egas ; bien qu'aucun d'eux n'ait porté ce prénom et qu'on ne le trouve pas dans les enquêtes, en vérification de noblesse, instituées du temps des rois Affonso III et Dinys. La plus ancienne mention que nous ayons d'eux, ajoute-t-il, date du temps du roi Joao Ier. (*Archivo heraldico-historico. Indice,* p. CXV.)

gique jusqu'au commencement du xve siècle où l'on trouve trois Moniz faisant figure :

1° Gil Ayres Moniz, qui fut le secrétaire particulier (*escrivao da puridade*), du fameux connétable Nuno Alvares Pereira, lequel lui donna à perpétuité, pour lui et sa descendance, une chapelle dans le monastère du Carmel, qu'il avait fait bâtir, à Lisbonne, en 1385, et où il finit ses jours (15). Cette chapelle, connue d'abord sous le nom de *Nossa Senhora do Pranto*, et ensuite sous celui *da Piedade* (Notre-Dame de la Pitié), fut consacrée à la sépulture des membres de cette famille qui seuls jouissaient de ce privilège (16).

2° Vasco Martins Moniz, et

3° Garcia Moniz, frère du précédent. Tous deux fils de Martins Fagundes et de Leonor Lourenço (17).

Ils prirent l'un et l'autre une part brillante au siège de Ceuta en 1415.

Il n'est pas certain que ces deux Moniz fussent de la même famille que celle de Gil Ayres ; quelques généalogistes ont des doutes à cet égard. Quoi qu'il en soit, Gil Ayres aurait épousé une sœur de Vasco et de Garcia, Dona Leonor, (18) et à dater de ce moment ces deux bran-

---

(15) Jose Pereira de Santa-Anna, *Chronica dos Carmelitas*... Lisbonne, 1745, 2 vol. 4°, vol. I, 4e partie, chap. XI, n°s 1491 et 1497, vol. II, n° 112. Voyez, sur cette date une note de M. Harrisse, page 283 de son *Christophe Colomb*, vol. II.

(16) Cela découle des faits rapportés par le P. Pereira de Santa-Anna, l'historien des Carmélites, et d'un acte signé le 23 décembre 1469 qu'il rapporte (vol. I, n° 1497 et vol. II, n° 112).

(17) « Comme cela résulte du *Livro Velho* de la Chancellerie du dit Roi » (Joao Ier) (Sanches de Baena). *Archivo heraldo-historico. Indice*, p. CXV.)

(18) Pour M. Braamcamp Freire, la femme de Gil Ayres était Leonor Rodriguez : *Havia casado Gil Aires com Leonor Rodriguez* (*Livro secundo de Brasoes da Sala de Cintra*. Lisbonne, 1901, p. 241), et il n'y avait aucune parenté entre les deux familles : *Outros foram os Moniz de Febo* (*ibid.*, p. 239.) Les Moniz de Febo sont ceux de l'Algarve, appelés aussi Moniz de

ches des Moniz, quoique unies peut-être par le mariage, forment deux lignées distinctes : celle de Gil Ayres, dite des Moniz de l'Algarve, et celle de Vasco Martins, dite des Moniz de Madère. Garcia Moniz mourut sans postérité connue.

Vasco Martins épousa Dona Beatrix Pereira dont il eut plusieurs enfants. L'aîné, Henrique, eut aussi plusieurs enfants dont l'un, Vasco Martins Moniz II, qui eut pour troisième femme Joanna Teixeira, s'établit à Madère et devint la souche des Moniz de cette île. Comme à son père et à son grand-père, il lui naquit de nombreux enfants, parmi lesquels plusieurs généalogistes placent Isabel Moniz, qui épousa Bartholomeu Perestrello (19).

Gil Ayres fut la souche des Moniz de l'Algarve, alliés aux Lusignan de Chypre, la plus notable des deux familles du même nom. On lui connaît, d'une manière certaine, trois fils et une fille:

1° Diogo Gil, qui fut le tuteur de Bartholomeu Perestrello II, dont il sera question ailleurs; il n'existait plus en 1514, sa femme, Leonor da Silva, lui survécut (20).

2° Vasco Gil, gentilhomme de la chambre de Dom Pedro, le Régent, dont il accompagna le fils, Dom Joao, quand celui-ci alla se marier avec Charlotte de Lusignan, fille de Jean II, roi de Chypre, et ne revint en Portugal qu'après l'assassinat de ce prince en 1457. Il épousa en secondes noces Dona Léonor de Lusignan et sa postérité s'est continuée par les femmes jusqu'à nos jours (21).

Luzinhano, à cause de leur alliance avec cette maison princière. M. de Baena est, lui, formellement d'avis que ces deux grandes familles Moniz ont la même origine, et c'est évidemment l'opinion de la plus illustre de ces deux familles, puisque deux des quartiers de son écu portent les armes des Moniz de l'autre famille : les cinq étoiles sur champ d'azur.

(19) MM. Florentino et Sanches de Baena, entre autres. On verra plus loin que le lignage ainsi attribué à Isabel Moniz soulève de graves objections.

(20) Braamcamp Freire, *loc. cit.*, p. 241.

(21) Baena dit que sa femme était fille de Phebo de Luzinhano, parent des

3° Ruy Gil (22), dont on ne sait rien, et

5° Guiomar Gil, qui épousa Lope Dias de Lemos (23) ;

Nous verrons plus loin qu'il y a lieu de croire que c'est ce Gil Ayres, et non Vasco Martins, qui fut le père d'Isabel Moniz, femme de Bartholomeu Perestrello, celui que l'auteur des *Historie* et Las Casas disent être le père de la femme de Colomb.

Les indications qui précèdent, puisées aux meilleures sources (24), suffisent pour faire distinguer l'une de l'autre les deux grandes familles portugaises du nom de Moniz dans l'une desquelles Colomb entra par son mariage.

Ajoutons que les armes des Moniz issus de Vasco Martins sont très simples ; ces Moniz portent d'azur à cinq étoiles d'or à huit pointes, et leur écu a pour timbre un

---

Rois de Chypre, laquelle était venue d'Aragon, comme dame de l'Infante Dona Isabel, femme de l'Infant D. Pedro, duc de Coimbre, et que par suite de cette illustre alliance, ces Moniz furent appelés Moniz de Lusignan. Baena décrit minutieusement leurs armes. (*Archivo Heraldico Historico*, indice, p. CXV.) Dans l'édition anglaise du mémoire de Florentino, il y a un tableau généalogique très détaillé de ces Moniz qui manque à l'édition Portugaise. Vasco fut pendant un temps, administrateur de la chapelle de sa famille au couvent du Carmel. (Braamcamp Freire, *loc. cit.*, p. 242.)

(22) Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. I, p. 287, d'après Antonio de Lima et Braamcamp Freire. *Loc. cit.*, p. 243.

(23) Harrisse, *loc. cit., ibid.*, d'après la *Chronica dos carmelitos*. Voyez cet ouvrage, vol. I, n° 1495.

(24) La filiation de ces Moniz n'est pas établie d'une manière indiscutable ; celle indiquée ici, est celle donnée par M. Braamcamp Freire, dans son bel et savant ouvrage sur les blasons de la Salle de Cintra. C'est aussi celle à laquelle M. Harrisse s'est arrêté, après une étude minutieuse de tous les documents du temps, imprimés et manuscrits, qui peuvent éclairer la question, notamment le *Nobiliario* de Antonio de Lima, généalogiste estimé qui mourut vers 1582, et dont l'un des manuscrits appartenait à M. E. do Canto, auteur de diverses publications sur l'histoire géographique des Açores. Voyez le *Christophe Colomb* de M. Harrisse, vol. I, pp. 284-286, les notes principalement. Notons toutefois que d'après M. Braamcamp Freire, Gil Ayres eut un autre fils appelé comme lui, et deux autres filles : Guiomar et Leonor. (*Loc. cit.*, pp. 244, 245.)

léopard d'azur avec une étoile sur la tête (25). Les armes de l'autre branche sont plus compliquées et ont varié ; mais tous ses membres portent, au 1er et au 4e quartier, les cinq étoiles d'or sur champ d'azur des Moniz, et aux autres quartiers des motifs empruntés aux armes de la famille royale à laquelle ils s'étaient alliés : la croix de Jérusalem, de la maison d'Antioche, qui avait succédé à celle de Lusignan dans le royaume de Chypre et dans le titre de rois de Jérusalem, le lion de gueules lampassé et armé d'or des Lusignan et le lion d'Arménie (26).

II.— Les Perestrello.

L'histoire de la famille Perestrello se confond avec celle de Porto-Santo, et se lie à celle de Christophe Colomb pendant son séjour en Portugal. Cette famille était d'origine italienne et venait, selon Oviedo (27), de Plaisance, en Lombardie, origine que confirment des documents recueillis, dans les archives des notaires de Plaisance, par le comte Pallastrelli (28). Philippone Palestrello, ou Perestrello, selon une orthographe plus moderne, est le premier de cette famille qui passa en Portugal.

Il y serait venu vers l'année 1371, ou quelques années

---

(25) S. de Baena, *loc. cit.*, p. CXV. Braamcamp Freire, *loc. cit.*, p. 239.

(26) Aux passages cités ci-dessus des ouvrages de M. de Baena et de M. Braamcamp Freire, on trouve une description complète de ces armes empruntée à des sources différentes. Le dernier de ces héraldistes en a donné une figure, planche XVIII de son bel ouvrage. Il faut constater que ces deux descriptions ne concordent point entièrement entre elles et qu'il n'est pas certain que la croix qui figure dans ces armes soit celle de Jérusalem. Voyez sur ce point, la note 152 ci-après.

(27) *Historia General*, vol. I, livre II, pp. 11 et 12.

(28) *Il suocero e la moglie di Cristoforo Colombo*, Piacenza, 1876. Sanches de Baena, *Noticia genealogica da familia Perestrello* (Asensio *Cristobal Colon*, vol. I, p. 237.)

après (29). Il était noble et le prouva quand le roi Joao I[er] voulut le soumettre à la contribution qu'il levait pour faire la guerre en Afrique. L'acte par lequel il fit cette preuve, qui le dispensa de la taxe, est du 8 janvier 1399 (30). Philippone habitait, à cette époque, Oporto (31). En 1415 on le trouve établi à Lisbonne et marié à Dona Catharina qui était une Mello, selon quelques généalogistes (32), et une Visconti selon d'autres (33). Il eut quatre enfants: Richarte, Isabel, Branca et Bartholomeu (34).

---

(29) Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. I, p. 273. M. de Baena avait d'abord supposé que Philippone Perestrello était passé en Portugal quand la Reine Leonor d'Aragon, femme du roi Duarte, arriva, c'est-à-dire en 1428. (*Archivo Heraldo-Historico, Indice*, p. CXXXVII.) Mais, à cette époque, le fils de Philippone avait déjà pris part à la découverte de Porto-Santo. Plus tard M. de Baena jugea que Philippone avait dû s'établir en Portugal à une époque qu'on ne peut préciser, mais qui est certainement antérieure à l'année 1399.) *Noticia genealogica, loc. cit.*, p. 238.)

(30) Cet acte n'existe plus, mais d'après le généalogiste Jacintho de Pina Loureiro il y a des preuves que la famille le possédait encore au XVII[e] siècle. (Florentino, *A mulher*, etc., p. 26 n.) C'est de cette époque que datent les armes des Perestrello, telles que le Roi Joao I[er] les fit enregistrer, à savoir : Ecu parti en pal ; au premier, sur champ d'or, un lion de pourpre ; au second, en champ d'argent, traversé diagonalement par une bande d'azur chargée de trois étoiles d'or à huit pointes, et placée entre six roses de leur couleur naturelle et disposées en pal, trois et trois. Pour timbre, le lion de l'écu portant sur l'épaule une étoile à huit pointes. Dans l'édition anglaise du mémoire de Florentino il y a une belle représentation en couleur de ces armes.

(31) Florentino, *loc. cit.*, p. 26, et Portocarreiro *Livros das familias nobres de Portugal*. Lisbonne 1719, *apud* Harrisse, *op. cit.*, vol. I, p. 273.

(32) *E casado con una senhora portuguesa chamada donna Catharina de Mello.* (S. de Baena : *Noticia, loc. cit.*, p. 238.) Florentino dit exactement la même chose. (*Loc. cit.*, p. 27.) Le fait est néanmoins douteux.

(33) Harrisse, *op. cit.*, vol. I, p. 272.

(34) Tous les généalogistes portugais donnent à Philippone ces quatre enfants. Seulement chez quelques-uns Richarte est appelé Raphaël, et c'est sous ce dernier nom qu'il figure dans la notice généalogique de M. de Baena. Dans une de ses notes à l'édition anglaise de Florentino, M[me] Maney qui a exploré toutes les anciennes archives portugaises, dit que ce changement de nom a eu pour objet de voiler le fait que celui dont descendent la plupart des Perestrello avait été prêtre. (*The wife of Columbus*, p. 17 n.) Il est certain, en

Richarte, appelé quelquefois Raphaël, entra dans les ordres et fut prieur de la paroisse de Santa Marinho de Lisbonne, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir deux fils qu'il fit légitimer le 11 juillet 1423. L'un d'eux, Joao Lopez Perestrello, devint un marin distingué. Il eut un fils qui commandait l'un des navires de la seconde expédition de Vasco de Gama aux Indes (35). Il laissa une grande fortune et plusieurs enfants. Deux autres de ses fils, Raphaël et Bartholomeu se distinguèrent également aux Indes. Raphaël fut le premier européen qui alla en Chine par mer (36).

Isabel et Branca devinrent les maîtresses attitrées du célèbre archevêque de Lisbonne, Dom Pedro de Noronha (37) qui eut de la première un fils : Dom Joao, et de la seconde, une fille et deux fils : Dona Isabel, Dom Diogo de Noronha

---

tous cas, que l'acte de légitimation des enfants du fils aîné de Philippone lui donne le nom de Richarte.

(35) Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India*, Livre Ier, chap. 48, vol. I, p. 130, édition de Lisbonne 1833, 7 vol. 4°.

(36) Castanheda, *Op. cit.*, liv. III, ch. 149, vol. I, p. 497. Florentino, p. 27. Pour la descendance de ce Perestrello, voir le tableau généalogique de l'édition anglaise de Florentino et la *Noticia* de M. de Baena.

(37) *Dom Pedro de Noronha*. Ce personnage, dont la vie dissolue est caractéristique du relâchement des mœurs qui existait au Portugal au xve siècle, joua un rôle politique considérable pendant la minorité du roi Affonso V. Il appartenait à une grande famille. Sa mère était fille de Ferdinand, neuvième roi de Portugal qui régna de 1367 à 1383 ; son père appartenait à la maison royale de Castille. L'un de ses frères, Dom Fernando, était comte de Villa-Real, un autre, Dom Sanche, était comte d'Odemira, et sa sœur, Dona Constanza, épousa en secondes noces Affonso, comte de Barcelos, plus tard duc de Bragance, bâtard du roi Joao Ier, personnage qui tenait une place considérable dans le royaume. En 1424, étant alors âgé de 28 ans seulement, il devint archevêque de Lisbonne où, sans souci pour son caractère sacerdotal, il mena une vie scandaleuse. En 1439 ses déportements avaient pris de telles proportions qu'il fallut l'éloigner et il se retira en Espagne. Mais en 1442 la faction de Bragance le fit rentrer en grâce et de 1442 à 1452, époque où il mourut, il fut tout puissant auprès du jeune roi Affonso, dont il pervertit l'esprit et qu'il entraîna dans le parti de Bragance contre celui du noble Dom Pedro, régent du Royaume.

Sur le rôle néfaste et les intrigues de cet archevêque, voir la *Chronica de*

et Dom Pedro de Noronha. Ces quatre bâtards, dont leur père obtint la légitimation en 1444 (38), eurent des destinées brillantes. Dom Joao fut gouverneur d'Obidos, Dom Diogo fut évêque de Lamego, Dom Pedro devint un personnage encore plus important par les missions diplomatiques qu'il remplit, et Dona Isabel épousa, en 1462, le marquis de

---

Dom Duarte de Nunes de Leao, Lisboa 1780, 2 vol. 4°. Vol. II, p. 88 et passim ; les *Memorias de Joao Ier*. de J. Soares da Sylva. Liv. I, ch. LIX, tome 1, pp. 323 et sq.; tome 2, p. 942 et sq. ; *l'Historia genealogica* de A.C. de Sousa, tome V, passim et *Provas*, tome III, p. 580 et sq. et les curieuses notes que Florentino a mises à son mémoire : *A mulher de Colombo*.

(38) Les actes de légitimation des enfants que l'archevêque eut d'Isabel et de Branca Perestrello sont tous de la même date : 13 août 1444, et se trouvent dans Souza : *Carta de legitimacam de D. Isabel filha de Dom Pedro, arcebispo da cidade de Lisboa, e de Branca Diaz mulher solteira ao tempo de sua nascença, id. de Pedro ; id. de Joao, filho d'Isabel, etc.* (Ant. Caetano de Souza : *Provas da Hist. Geneal*, etc., t. III, p. 580.) Le nom de Perestrello ne figure pas dans ces actes, où il est remplacé par celui de Diaz qui avait probablement sa raison d'être. Mais le fait que les deux maîtresses préférées de Noronha étaient les sœurs de Bartholomeu Perestrello est admis sans aucune contestation par les généalogistes et les auteurs portugais les plus compétents en ces matières, notamment par M. Sanches de Baena dans sa généalogie des Perestrello (*Noticia genealogica da familia Perestrello* dans *Asensio*, vol. I, p. 337, 249) ; par M. Florentino à qui on doit un mémoire très érudit sur le même sujet (*A mulher de Colombo*) et par Souza lui-même, qui a reproduit les actes de légitimation ci-dessus mentionnés dans son *Histoire généalogique* et qui s'exprime ainsi, dans un autre ouvrage : *D. Pedro... trouve de Branca Dias Perestrello mulher de nobre geraçao, entre outros filhos*, A.-D. *Pedro de Noronha*, etc. C'est-à-dire : D. Pedro eut de Blanche Dias Perestrello, femme de noble origine, entre autres enfants D. Pedro de Noronha. etc. (A. C. de Sousa : *Memorias dos grandes de Portugal*. Lisboa, 1755, p. 84.) On trouve une autre confirmation du fait chez un ancien généalogiste, Xisto Tavares, dont le manuscrit autographe, *Livro dos linhagems*, appartient à la Bibliothèque Nationale Au folio 98 de ce manuscrit on lit qu'à son retour d'Espagne l'archevêque eut pour maîtresse (*teve por manceba*) une femme appelée Catharina Dias. *filha* de *Pero Estrello* (*sic*). Catherine était le nom de la mère de Branca que le généalogiste a ici confondu avec celui de la fille. Mentionnons encore le père François Macedo, généalogiste estimé du XVIIe siècle dans son grand ouvrage *Domus sadica regiis lineis firmata remanis Columnis nixa, sadibus heroibus illustrata. Londini typis G. du Gard 1653*, a dressé l'arbre généalogique de *Dom Petrus de Noro gna* (*sic*) *Archiepiscopus Obyssiponæ* et de *Elizabeth Perestrello* où figure toute la descendance connue de l'archevêque. On sait que le nom d'Elisabeth est le même que celui d'Isabel.

Montemor, fils du second duc de Bragance. Branca, délaissée par son amant dut se retirer dans un couvent qu'elle finit par quitter pour épouser Ayres Eannes de Beja, d'où provient la famille des Perestrello de Beja (39).

Bartholomeu Perestrello qui fut le premier capitaine donataire de Porto-Santo, aurait eu trois femmes d'après Florentino (40) et deux seulement d'après Fructuoso et Cordeiro, que suit M. de Baena (41). L'une fut Dona Brites Furtado de Mendoça, l'autre Isabel Moniz. De la première, qui était apparentée avec Anna de Mendoça, maîtresse du Roi Joao II, il eut trois filles : Catharina Furtado qui épousa Mem Rodrigues de Vasconcellos de Ganiço, Hizeu Perestrello qui épousa Pedro Correa da Cunha, et Beatriz Furtado qui paraît ne pas avoir été mariée (42). D'Isabel Moniz, qu'il épousa vraisemblable-

(39) FLORENTINO, *Op. cit.*, p. 32 D'après M de Baena ce serait Isabel qui aurait épousé Eannes de Beja. (*Noticia*, etc., p. 245.)

(40) FLORENTINO, *Op. cit.*, p. 43. M. Harrisse a cité un document extrait des Archives de la Torre do Tombo et daté du 8 juin 1431, où il est fait mention d'une maison que le Roi Joao I donne à *Bartholomeu Palastrello, cavaleiro e a Margarida Martins, sua mulher.* (*Christophe Colomb*, vol I, p. 276, note I.) Il est possible qu'il s'agisse d'un homonyme ; mais le fait — indiqué ailleurs — que Bartholomeu Perestrello était membre du conseil de Lisbonne en 1437, montre qu'il résidait dans cette ville à cette date et non à Porto-Santo, ce qui donne lieu de penser que le Palastrello de l'acte de 1431 est bien celui qui nous occupe.

(41) FRUCTUOSO, *As Saudades...* chap. X, p. 51. — CORDEIRO, *Historia insulana*, vol. II, Liv. VII, ch. 252, n° 42. — BAENA, *Noticia*, p. 248.

(42) Ce sont les indications données par Fructuoso : *Bertholameu Palestrello, primero capitan de Porto-Santo... e foi casado com Beatriz Furtada de Mendoça, da qual nao houve filho barao, senao tres filhas, Catharina Furtada, que foi mulher de Mem Rodrigues de Vasconcellos do Caniço ; Hizeua Palestreslla, que foi casada com Pedro Correa, senhor da ilha Graciosa, e outra, que se chamou Beatriz Furtada...* (*As Sandades da Terra*, chap. X, p. 51). Cordeiro donne exactement les mêmes indications. (*Hist. insulana*. Liv. III, § 13, vol. I, p. 94, éd. de 1866.)

Les généalogistes modernes modifient ces données. A la place de Beatriz Furtado, Florentino nomme Philippa de Mendoça Furtado qui épousa Joao Teixeira (*A Mulher...*, p. 44). M. de Baena supprime cette troisième fille de de Brites Furtado de Mendoça. (*Noticia*, p. 249.)

ment vers 1449 ou 1450, il eut un fils, Bartholomeu Perestrello II. Selon la plupart des auteurs, il en aurait eu aussi une fille, cette Felipa Moniz qui épousa Colomb, auquel cas il faudrait aussi admettre que ce ne fut pas sa seule fille, car la femme de Colomb avait certainement une sœur, peut-être deux, dont, cependant, aucun généalogiste ou auteur du temps n'a parlé. Nous revenons ailleurs sur ce point.

Bartholomeu Perestrello II, qui était encore un enfant quand son père mourut, ne lui succéda comme capitaine donataire de Porto-Santo qu'en 1473. Il épousa Guiomar Teixeira dont il eut un fils, Bartholomeu Perestrello III, qui hérita de son nom et de sa capitainerie. Cinq autres Perestrello descendants en ligne directe de Bartholomeu Ier furent aussi capitaines donataires de Porto-Santo.

CHAPITRE TROISIÈME

LA FEMME DE COLOMB

I. — La femme de Colomb était une Moniz de l'Algarve.

Les faits exposés dans les paragraphes précédents sont suffisamment bien établis pour ne pas être contestés, et on peut tabler sur eux pour chercher où se place, dans la généalogie des Moniz et des Perestrello, la femme de Colomb, que le second fils du Découvreur et Las Casas appellent Felipa Moniz, et à laquelle ils donnent l'un et l'autre, Bartholomeu Perestrello pour père (43).

Le premier point que l'on doive considérer comme certain, c'est que la femme de Colomb était une Moniz. Ce n'est pas Colomb, toutefois, qui nous l'apprend. Ici encore, nous nous trouvons en présence d'une de ces réticences dont il était coutumier quand il s'agissait de sa famille, car s'il a parlé de sa femme, il ne l'a jamais nommée, pas plus qu'il n'a nommé son père et sa mère et qu'il n'a dit son âge (44). Mais les assertions répétées de Fernand

---

(43) Voir note 53.

(44) Colomb a parlé deux fois de sa femme :

1° Dans une lettre de la fin de l'année 1500 où il dit qu'il vint de loin pour servir Leurs Altesses et qu'il laissa pour cela une femme et des enfants. ... (*y como vine a servir estos Principes de tan lejos, y deje muger y fijos que jamas vi por ello.* NAVARRETE, vol. II, n° CXXXVII, p. 255.)

2° Dans son testament du 25 août 1505, où il ordonne à son fils, Diego, de faire dire des messes « pour mon âme, pour celles de mon père, de ma mère et de ma femme. » (*...é por mi anima é de mi padre é madre é muger.* NAVARRETE, vol. II, p. 314.)

Colomb et de Las Casas (45) sont, à cet égard, confirmées par d'autres témoignages d'un grand poids.

En 1535, un ami de Colomb, le plus intime peut-être qu'il ait eu en Espagne, Diego Mendez, déclare qu'il avait été le compagnon de l'amiral, que sa femme s'appelait Felipa Moniz Perestrello, et qu'elle était native de Lisbonne, ainsi que son fils Diego (46). A cette déclaration, si positive et si autorisée, il faut en ajouter deux autres, celle de Rodrigo Barreda et celle de Pedro de Arana qui témoignent aussi que la femme de Colomb était une *Munyz* (47). Ce dernier était le propre frère de Beatrix Enriquez (48), c'est-à-dire de celle qui avait remplacé la femme de Colomb. Si quelqu'un devait connaître la famille à laquelle appartenait Felipa, c'est assurément ce beau-frère de la main gauche de l'amiral. Un autre témoi-

---

(45) Voir les passages cités ci-dessus, note 5, où Fernand Colomb et Las Casas appellent la femme de Colomb, l'un *Filippa Mognis*, l'autre, *Felipa Moniz*. Fernand Colomb lui donne encore ce nom au chapitre LXXVIII de son livre : *Donna Filippa Mognis, laqual fu la moglie... del ammiraglio in Portugallo*, (*Historie*, fol. 195 recto) Las Casas répète la même chose.

(46) Pour le texte de ce témoignage voir ci-dessus, note 11.

Cette déclaration de Mendez fut faite en 1535 à l'occasion de l'instance de Christoval Colon, petit-fils de l'Amiral, pour être admis dans l'ordre de Saint-Jacques. A l'appui de cette instance il fallut établir la filiation et les titres du postulant, et c'est sur ce point que Diego Mendez fut appelé à donner son témoignage. La pièce est publiée *in extenso* dans le volume cité ci-dessus.

(47) .... *e que la madre* (de Diego Colon) *no la conoscio pero que la oyo decir muchas veces que se llamava Fulana Munyz, natural de Portugal.* (Témoignage de Rodrigo Barreda, donné par Uhagon, (*op. cit.*, p. 40).... *e que à su muger del dicho don Christoval Colon madre del dicho Virey, este testigo no la conocio, pero que ha oydo dezir que era natural del dicho Reyno de Portugal, e que no sabe como se llamava, salvo que oyo dezir a ciertas personas que no se acuerda que hera del linaje de los Munyzes.* (Témoignage de Pedro de Arana, donné aussi par Uhagon, *loc. cit.*, pp. 36, 37.) Ces deux témoignages furent produits à la même occasion que celui de Mendez.

(48) *Pedro de Arana, natural de Cordova... hermano de la madre de don Hernando Colon.* Las Casas, *Historia*, vol. II, p. 221. Ce témoin dit dans sa déclaration qu'il connaissait la famille de Colomb depuis nombre d'années.

gnage, encore plus précis, est celui de Christovao Moniz, qui déclare dans son testament que Diego Colomb, dont il recevait une pension, était son cousin-germain (49), ce qui serait impossible, si la mère de Diego n'était pas une Moniz. Constatons enfin que le fait ainsi avancé d'après des témoignages empruntés a des sources si différentes, est confirmé de la manière la plus positive par le propre fils de Felipa, par Diego Colomb, qui dans des actes solennels, ses deux testaments, dit que sa mère s'appelait Felipa Muniz (50).

Voilà, il semble, des preuves suffisantes que la femme de Colomb appartenait à la famille Moniz. Mais à quelle branche de cette grande maison? C'est ce que nous allons voir.

On a vu que les Moniz formaient deux familles notables, celle des Moniz de l'Algarve, issue de Gil Ayres Moniz, le concessionnaire de la chapelle de la Piété, au monastère du Carmel, et celle des Moniz de Madère, issue de Vasco Martins Moniz. Est-ce à la première ou à la seconde de ces deux familles qu'il faut rattacher Felipa ?

Les généalogistes sont partagés sur ce point. Pour les uns, M. Florentino et M. de Baena entre autres, elle était une Moniz de la branche de Madère ; pour M. Harrisse et pour M. Peragallo, d'accord, par hasard, sur ce point, et

---

(49) Sur ce Moniz et sur son testament, voir ci-après le paragraphe : *Christovao Moniz.*

(50) Dans son premier testament en date du 16 mars 1509, Diego Colon se déclare fils de Don Cristoval Colon, premier grand amiral et vice-roi, et de Doña Philipa Moniz sa femme : *hijo de Don Cristobal, primera Almirante mayor et visorey, y de Da Philipa Moniz, su muger.* (Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. II, doc. I, appendice B, p. 455.) Dans son second testament qui est du 8 septembre 1525 Diego répète que Felipa Muniz, femme légitime de son père, était sa mère : *Felipa Muñiz su legitima muger, mi madre.* Un peu plus loin il dit : *el cuerpo de dona Felipa Muniz, mi señora, su muger.* (Harrisse, *Loc. cit.* Document VII, vol. II, pp. 487 et 492.)

pour M. Braamcamp Freire elle était une Moniz de l'Algarve. Mais on ne voit pas bien sur quoi s'appuie la première opinion, tandis que la seconde trouve sa justification dans une assertion positive de Diego Colon, le fils même de Felipa. Dans le passage de son testament qui vient d'être mentionné le fils aîné de Colomb, après avoir dit qu'il voulait que les restes de sa mère fussent transportés à Española, donne cette indication précieuse qu'ils se trouvent « au monastère du Carmel, à Lisbonne, dans « une chapelle, appelée de la Piété, qui appartient aux « Muniz (51). » Diego ne dit pas quels étaient les Moniz auxquels appartenait cette chapelle ; mais nous le savons par une autre source. Nous savons que le grand connétable Nuno Alvares Pereira fit don de cette chapelle à son secrétaire et protégé, Gil Ayres, de qui proviennent tous les Moniz de l'Algarve, et que ces Moniz seuls pouvaient y être inhumés (52).

A moins donc d'admettre que Diego Colomb ne savait pas où reposaient les restes de sa mère ou qu'il a voulu faire croire qu'elle était une Moniz de l'Algarve, alors qu'en réalité elle appartenait à une autre branche de la famille, ce qui serait une supposition bien gratuite, il faut écarter sans hésiter l'ingénieuse thèse par laquelle on veut faire de Felipa une Moniz de la branche de Madère. On ne peut voir en elle qu'une Moniz de l'Algarve.

---

(51) .... *Dona Filipa Moniz, mi madre, questa en el monasterio del Carmen en Lisboa, en una capilla que se llama de la Piedad, ques de su linage de los Munizes.* « Dona Filipa ma mère, qui repose au Monastère du Carmel, à « Lisbonne, dans une chapelle appelée de la Piété, qui appartient aux « Moniz de son lignage. » (Testament de Diego Colon, dans le *Christophe Colomb* de M. Harrisse, vol. II, p. 487.)

(52) Voyez le paragraphe *Les Moniz.*

II. — Felipa était-elle la fille de Bartholomeu Perestrello ?

Passons maintenant au second point: La femme de Colomb, Felipa Moniz, était-elle la fille de Bartholomeu Perestrello?

Le fait est affirmé de la manière la plus positive par Fernand Colomb et par Las Casas. Le beau-père de Colomb, dit le premier, s'appelait Pietro Mognis Perestrello (53). Felipa était fille d'un gentilhomme du nom de Bartolomé Perestrello Moniz, dit le second (54). Il s'agit ici de Bartholomeu Perestrello qui fut le colonisateur de Porto Santo, et bien que ni Fernand Colomb ni Las Casas ne nomment la mère de Felipa, ils ne peuvent avoir eu en vue que la dernière femme de ce Perestrello, Isabel, la seule qui fût une Moniz. Fernand Colomb et Las Casas se trompent en donnant à Perestrello les noms de Mognis et de Pietro qui ne sont pas les siens, mais ils ne se trompent pas sur le personnage même; ce qu'ils en disent l'un et l'autre ne laisse aucun doute à cet égard. Cette erreur dans les noms, assez surprenante, il faut le reconnaître, chez le fils de Colomb et chez son historiographe, a cependant mis en défiance la critique qui se demande, avec quelque raison, si ceux qui l'ont commise n'ont pu également se tromper en donnant pour père à la femme de Colomb ce Bartholomeu Perestrello.

---

(53) *Ma percioche il suo suocero, chiamato Pietro Mogniz Perestrello.* « Mais comme le beau-père (de Colomb) nommé Pietro Mogniz Perestrello... » (*Historie*, ch. IV, fol. 11 verso.)

(54) « Elle (Felipa) était fille d'un gentilhomme du nom de Bartolome Perestrello Moniz. » (*Historia*, Liv. I, ch. IV, vol. I, p. 53.)

Il est curieux qu'entre les deux premiers biographes de Colomb le plus mal renseigné soit son fils, qui donne à Perestrello le prénom de Pietro, tandis que Las Casas l'appelle par son véritable nom de Barthélemy. M. Harrisse a supposé que l'évêque de Chiapas a rectifié l'erreur de Fernand à l'aide de Barros qu'il cite. (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 268.)

L'hésitation est d'autant plus permise que Fernand Colomb et Las Casas sont les seuls à avancer ce fait. Aucun des anciens chroniqueurs et généalogistes portugais, qui attachent une si grande importance aux questions de filiation et qui se montrent si prolixes dans l'énumération qu'ils font des membres des familles nobles dont ils parlent, ne donne cette indication. Fructuoso et le P. Cordeiro qui se sont spécialement occupés des Perestrello et qui abondent en détails quand il s'agit des familles historiques des îles portugaises, nomment les femmes et tous les enfants et petits-enfants de Perestrello, mais ne font aucune mention de Felipa. Ainsi, voilà deux chroniqueurs, dont l'un écrivait en 1590, qui mettent un soin particulier à recueillir tous les renseignements possibles sur les familles marquantes des îles dont ils traitent, qui s'étendent longuement sur leurs généalogies, dans lesquelles ils comprennent nombre de personnages absolument insignifiants, qui s'occupent des Perestrello et des Moniz, et qui, cependant, ne trouvent pas l'occasion de nommer une femme qui appartenait à ces deux familles et qui était celle du découvreur du Nouveau Monde ! (55)

Cette omission est certainement singulière, et on s'explique très bien qu'un critique aussi sévère que l'est M. Harrisse ait vu là un motif suffisant pour mettre en doute la tradition colombienne que Felipa était la fille

---

(55) M. Harrisse a fait valoir cette objection avec beaucoup de force dans le chapitre *Philippa Moniz* de son *Christophe Colomb* où il écrit : « Si nous « acceptons la généalogie donnée par le D[r] Fructuoso et le P. Cordeyro — « et nous n'en connaissons pas de meilleure — la femme de Christophe « Colomb n'a pu être la fille de Bartholomeu Perestrello premier capitaine « donataire et colonisateur de Porto-Santo. » (*Op. cit.*, v. I, p. 281.)

M. Duro a exprimé le même doute : il n'est pas absolnment prouvé, dit-il, que Felipa et Violante Muniz fussent les filles de Bartholomé Perestrello et d'Isabel Muniz... *no está aun averiguado que Felipa y Violante Muñiz fueran hijas de Bartholomé Perestrello y de Isabel Muniz.* (*Nebulosa de Colon*, p. 29.)

du premier capitaine donataire de Porto-Santo (56). Cette objection n'est pas, d'ailleurs, la seule que l'on puisse faire à cette tradition. Nous possédons un acte authentique où le tuteur du fils de Bartholomeu Perestrello est nommé (57), sans qu'il soit fait aucune mention de Felipa, qui, à cette époque, était encore une enfant et qui devait avoir le même tuteur. On a aussi remarqué que Diego Colon, le propre fils de Felipa, ne lui donne pas le nom de Perestrello (58).

Arrêtons-nous un instant sur ces objections.

III. — Objections diverses.

Pour écarter les difficultés que soulève l'assertion de Fernand Colomb et de Las Casas, que Felipa était la fille de Bartholomeu Perestrello, on s'est demandé si ce ne serait pas par suite de quelque erreur ou confusion de nom ou même intentionnellement, que ces deux premiers biographes de Colomb auraient désigné ce Perestrello comme étant le père de celle à laquelle son propre fils ne donne pas ce nom et qui n'est connue d'aucun chroniqueur portugais du temps.

Ne pourrait-elle être, par exemple, la fille de l'un des

---

(56) « Ni Fructuoso, ni le P. Cordeyro, ni aucun des nobiliaires portugais « qui donnent des détails généalogiques si explicites sur cette noble maison, « ne mentionnent de fille née de l'union de Bartholomeu avec Isabel Moniz. « (Harrisse, *Cristophe Colomb*, vol. I, p. 279.) « En résumé, dit en terminant M. Harrisse, nous ne nions pas absolument que Philippa, femme de « Christophe Colomb, ait pu être la fille d'Isabel Moniz et de Bartholomeu « Perestrello Ier, mais, ne tenant compte que des documents et des anciennes chroniques, nous devons aussi admettre comme possible que la femme « de Christophe Colomb ait été, par son père, non une Perestrello, mais « une Moniz. » *Ibid*, pp. 290-91.

(57) Ce sont les lettres patentes du prince Henry, en date du 17 mai 1458, confirmant la cession de la capitainerie de Porto Santo à Pedro Correa da Cunha. (*Alguns Documentos*, p. 23.)

(58) Dans les deux testaments de Diego Colomb. Voir ci-dessus note 50.

trois Moniz frères d'Isabel : Diogo, Vasco ou Ruy ? M. Harrisse est le premier qui ait hasardé cette supposition. Selon lui, le père de Felipa pourrait être Vasco Gil Moniz (59). Pour M. de La Rosa qui fait une supposition analogue, le père de Felipa serait le frère aîné de Vasco Gil, Diogo Gil, qui fut le tuteur de Bartholomeu Perestrello II, et sa mère serait Beatriz Furtado de Mendoza, fille supposée de Bartholomeu Pérestrello et de sa seconde ou troisième femme : Brites Furtado de Mendoça (60).

Ni M. Harrisse, ni M. de La Rosa ne motivent leur hypothèse autrement que par la difficulté d'admettre que Felipa ait eu le lignage que lui donnent Fernand Colomb et Las Casas, alors que d'anciens généalogistes, qui devaient être renseignés à cet égard, passent le fait sous silence. Il y a là certainement une objection ; mais l'écarte-t-on en imaginant que la femme de Colomb était une fille, dont personne n'a jamais parlé, de l'un des frères d'Isabel

(59) « Philippa, dit avec raison M. Harrisse, n'a pu être que la petite-fille « de Gil Ayres Moniz par Diogo, par Vasco, par Ruy ou par une de leurs sœurs. » (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 287.) Mais, après avoir discuté la filiation des Moniz, il conclut en disant qu'il est possible que la femme de Colomb ait été une Moniz, non par sa mère, mais par son père et il donne un tableau généalogique indiquant Vasco Gil Moniz comme ayant pu être le père de Felipa. (*Ibid.*, pp. 391, 392.)

(60 ... « Felippa Moniz, fille bâtarde d'un des enfants du secrétaire Général « du fameux connétable Alvarez de Pereira, souche de la maison de Bra- « gance. Je prouverai que la femme de Colomb n'était pas la fille de Barthé- « lemy Perestrello, mais sa petite-fille, puisque sa mère fut la seule demoi- « selle non mariée qui restait du premier lit et le père fut Diogo Gil Moniz. » G. de la Rosa : *La solution de tous les problèmes relatifs à Christophe Colomb*, pp. 19-20.

M. de La Rosa ne nomme pas en toutes lettres Beatriz Furtado de Mendoça, mais il la désigne clairement en disant que c'est la seule fille du premier lit de Perestrello qui ne fût pas mariée. Fructuoso et Cordeiro qui donnent à Perestrello et à sa femme Brites de Mendoça une fille nommée Beatriz, ne disent pas, en effet, qu'elle ait eu un mari. (Fructuoso *As Saudades*, ch. X, p. 51. Cordeiro, *Historia Insulana*, vol. I, Liv. III, ch. III, p. 94.) Mais il importe de faire remarquer que l'existence de cette fille non mariée de Perestrello est contestée. Ni Florentino, ni Sanches de Baena ne la placent dans leur généalogie de cette famille. Voyez ci-dessus note 42.

Moniz ? Est-il plus facile de croire qu'elle est la fille légitime ou illégitime de Vasco Gil et d'une femme inconnue, ou la bâtarde de Diogo Gil et d'une Perestrello non mariée, que d'admettre qu'Isabel Moniz a pu donner une fille à Perestrello avant ou après lui avoir donné le fils que nous savons qu'elle eut de lui ? On ne le voit pas.

Il en est de même de l'hypothèse de M. Gaffarel, qui fait de Felipa une cousine de Perestrello (61), de celle de sir Cléments R. Markham, qui estime qu'elle était la nièce d'Isabel Moniz (62), et de celle de M. Thacher qui imagine qu'elle était la petite-fille de Diogo Gil par Pedro Moniz, fils de ce dernier (63). Le silence de Fructuoso, de Cordeiro et d'autres anciens auteurs sur l'existence de Felipa suffit-il pour autoriser des hypothèses aussi forcées que celles-là? On l'admettra difficilement.

Peut-on dire que, si Felipa était réellement une enfant naturelle, les Colomb avaient intérêt à cacher le fait et que c'est pour cette raison qu'ils en auraient fait une fille légitime de Perestrello et de sa femme Isabel? La remarque serait peu justifiée. Colomb était très capable de dissimulation, et s'il y avait quelques raisons de croire à l'illégitimité de la naissance de Felipa, on pourrait admettre que, comme dans bien d'autres cas, il a voulu cacher la vérité. Mais ces raisons manquent et, à leur défaut, il semble plus

(61) « Elle n'était nullement la fille, comme on l'a prétendu, de Bartolomeo « Perestrello, capitaine donataire de Porto-Santo, mais seulement sa cousine » : (Gaffarel, *Histoire de la Découverte de l'Amérique...* Paris 1892, vol. II, p. 20.)

(62) « Isabel, a daughter of Gil Ayres Moniz, and aunt of Filippa, was the « second wife of Bartolomeu Perestrello. » (*Life of Christopher Columbus*. Londres, 1891, p. 25.)

(63) Thacher (John Boyd), (*Christopher Columbus*, vol. I, 1903, pp. 403-404), Ce Pédro Moniz est nommé par un généalogiste portugais, Antonio de Lima, dont le *Nobiliario*, encore inédit, a été cité par M. Harrisse qui en avait eu connaissance par M. E. do Canto. (*Christophe Colomb*, vol. I, p. 283, note 2, et p. 286, note 1.) D'après ce lignage, Felipa ne serait Perestrello ni par son père ni par sa mère.

naturel de s'en rapporter au témoignage de Fernand Colomb et de Las Casas. A tout considérer, l'assertion de ces deux premiers biographes de Colomb, que sa femme était la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz, soulève moins d'objections que les hypothèses qu'on voudrait y substituer.

IV. — Réponse aux objections.

Le témoignage de Fernand Colomb et de Las Casas sur le lignage de Felipa n'est pas, d'ailleurs, dénué de toute confirmation. On peut relever quelques faits qui le rendent tout au moins vraisemblable.

Nous savons, par exemple, que Bartholomeu Perestrello avait épousé en dernières noces une Moniz. Le fait est attesté, non seulement par Fructuoso et Cordeiro (64) ; mais encore par les lettres patentes confirmant à Pedro Correa da Cunha la cession de Porto-Santo que lui avait faite la veuve de Perestrello (65). Et, comme ces lettres patentes portent que cette veuve de Perestrello s'appelle Isabel Moniz, et qu'elle est la sœur de Diogo Gil Moniz, qui était le fils de Gil Ayres Moniz, nous avons là une preuve authentique que la dernière femme de Perestrello appartenait à la branche même des Moniz à laquelle Diego Colomb nous dit que sa mère appartenait (66).

Cette indication n'est pas la seule de ce genre que nous ayons. Ce même Fructuoso, qui passe sous silence le fait

(64) FRUCTUOSO (Gaspar). *Saudades da terra*, ch. X, p. 51. CORDEIRO, *Historia insulana*, vol. I, p. 94.

(65) Ces Lettres sont du 17 mai 1478. On y lit à deux reprises différentes que, Isabel Moniz, mère de Bartholomeu Perestrello (le fils), et son frère Diogo Gil Moniz, sont les tuteurs du jeune Bartholomeu Perestrello : *Isabel Moniz, sua madre. e Diogo Gil Moniz, seu irmao, titores do dicto Bertolameu Palestrello... et a dicta sua madre e seu tijo, titores do dicto moço.* (*Alguns documentos*, etc., p. 23.)

(66) Voir le passage du testament de Diego Colon cité à la note 50.

que Perestrello avait eu une fille d'Isabel Moniz, nous dit cependant que les Furtado de Mendoça, nom de la première ou de la seconde femme de Perestrello, étaient apparentés au découvreur des Indes de Castille, qu'il appelle Pedro Colombo, par Hizeu Perestrello (67). Or, Hizeu Perestrello avait épousé Pedro Correa da Cunha (68), qui était le beau-frère de Colomb (69). Comment ce Correa da Cunha pourrait-il être le beau-frère de Colomb, si celui-ci n'avait pas épousé, comme lui, une fille de Perestrello? et comment chercher cette fille du capitaine donataire de Porto-Santo ailleurs que dans les enfants de sa dernière femme, la seule qui ait été une Moniz?

Nous avons encore une autre confirmation indirecte de la version de Fernand Colomb et de Las Casas dans la déclaration déjà mentionnée de Christovao Moniz que Diego Colon était son cousin germain, c'est-à-dire le fils d'un frère ou d'une sœur de son père ou de sa mère à lui, ce qui nous ramène encore à Bartholomeu Perestrello et à Isabel Moniz (70).

On a vu une objection au lignage indiqué par Fernand Colomb et par Las Casas dans le fait que Diego Colomb lui-même ne donne pas le nom de Perestrello à sa mère (71). Mais cette objection n'a pas la portée qu'on lui attribue, car il était d'usage, en Portugal, surtout chez les filles, de prendre le nom de la mère, au lieu de celui

---

(67) Partie inédite des *Saudades* de Fructuoso, Liv. VI, ch. 42, communiquée par M. do Canto à M. Harrisse. (*Christophe Colomb*, etc. Vol. I, p. 270 note.)

(68) FRUCTUOSO, *as Saudades*, ch. X. CORDEIRO, *Historia*. Vol. I, Liv. III, ch. III, p. 94.

(69) Pietro Correa marié avec une sœur de la femme de l'Amiral lui-même: *Pietro Correa, maritato con una sorella della moglie dello stesso Ammi raglio*. (*Historie*, ch. IX, vol. 20 recto.)

(70) Voir ci-dessus le I[er] paragraphe, et ci-après le VI[e], chap. IV.

(71) Ci-dessus, note 58.

du père, quand la première appartenait à une maison d'une noblesse plus ancienne ou plus illustre, et tel était le cas pour les Moniz, famille bien plus notable que celle des Perestrello (72). Le fait que Diego Colon donne seulement à sa mère le nom de Moniz n'indique donc pas que pour lui elle n'était pas aussi une Perestrello. Nous avons vu, d'ailleurs, que Diego Mendez, qui était un ami intime de la famille de Colomb, donne à Felipa le nom de Perestrello (73).

V. — Felipa était la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz.

Nous pouvons maintenant résumer les faits qui viennent d'être exposés, et conclure.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de savoir si l'on peut admettre que la femme de Colomb, Felipa, était la fille de Bartholomeu Perestrello et de sa femme Isabel Moniz. Eh

(72) Voici ce que m'écrivait à ce sujet un homme des plus compétents en pareille matière, Le Général J. J. de Brito Rebello :

« Pourquoi ne portaient-elles pas (il s'agit des filles de Perestrello) « l'*apellido* (cognomen) de Perestrello ? Par la simple raison que chez nous « les femmes ne prenaient presque jamais l'*apellido* du mari, surtout quand « le nom de leur famille était très noble, comme celui de Moniz. Les des- « cendants portaient, en général : les fils celui du père, les filles celui de la « mère. Quelquefois, les fils mêmes prenaient un *apellido* de quelque ancê- « tre du côté de la mère, s'il était bien noble. Vous trouverez par exemple, « parmi les fils de Vasco da Gama, D. Francisco, D. Estevao e D. Christo- « vao da Gama, un D. Pedro da Silva et un D. Alvaro d'Ataïde. Pourquoi, « demanderez-vous ? Parce que tandis que *Gama* était un *apellido* de « deuxième ou troisième noblesse, *Silva* en est un des plus anciens et des « plus nobles de la péninsule Ibérique. Il venait de la femme de Vasco da « Gama, D. Catharina d'Ataïde, de qui ses deux derniers fils ont pris, l'un « l'*apellido* de Silva, l'autre celui d'Ataïde. Les filles, D. Isabel et D. Catha- « rina ont pris celui d'Ataïde. Donc, on ne saurait voir une raison de ne pas « croire Felipa, fille de B. Perestrello, dans le fait que, comme sa mère elle « ne se nommait pas Perestrello. » (Lettre du 22 avril 1903.)

(73) Ci-dessus, note 46.

bien, quels sont les faits que la discussion précédente a établis ? Elle a montré :

Que parmi ceux qui avaient connu personnellement Colomb et son fils Diego, fils de cette Felipa, les uns donnaient à cette dernière le nom de Moniz, d'autres celui de Perestrello et quelques-uns ces deux noms ;

Qu'il est certain qu'elle était une Moniz de la branche de l'Algarve de cette famille ;

Que Bartholomeu Perestrello avait épousé, en deuxièmes ou en troisièmes noces, le fait n'est pas bien établi, mais il importe peu, une Moniz de l'Algarve appelée Isabel ;

Que les documents ne constatent aucune autre alliance entre ces deux familles que celle-là ;

Que Pedro Correa da Cunha, qui avait épousé une Perestrello était le beau-frère de Colomb, c'est-à-dire que sa femme était la sœur de celle de Colomb.

Et enfin qu'un Moniz authentique, Christovao, était le cousin germain de Diego Colon, fils de Felipa.

Ne résulte-t-il pas de ces faits, qui sont bien constatés, que Felipa était une Moniz par l'un de ses deux progéniteurs, et une Perestrello par l'autre ? Et comme, d'un autre côté, il est certain que Bartholomeu Perestrello est le seul Perestrello qui ait épousé une Moniz, que cette Moniz appartenait précisément à la branche de cette famille qui était celle de Felipa, et que les filles prenaient fréquemment le nom de la mère de préférence à celui du père, il devient tout à fait probable, pour ne pas dire certain, que la femme de Colomb était la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz, ce qui concorde en tous points avec ce que nous disent Fernand Colomb et Las Casas.

Pour écarter cette conclusion logique, tout en admettant que Felipa était à la fois une Perestrello et une Moniz, parce que le fait est indéniable, il faut avoir recours à une hypothèse des plus hardies ; il faut supposer que Felipa était la fille de l'un des frères d'Isabel Moniz et d'une fille

non mariée de Bartholomeu Perestrello. Mais cette hypothèse, qui n'a d'autre justification que le silence des contemporains sur l'existence d'une fille de Perestrello et de sa femme Isabel, est sujette exactement à la même objection. Aucun chroniqueur, aucun document de l'époque ne donne à Vasco Gil ou à Diego Gil Moniz une fille née d'un commerce légitime ou illégitime avec une fille inconnue de Bartholomeu Perestrello. En quoi cette supposition extraordinaire est-elle plus vraisemblable que l'assertion positive de Fernand Colomb et de Las Casas ?

Il n'est que trop vrai que ces deux premiers biographes de Colomb nous ont quelquefois induit en erreur sur des faits de la jeunesse de celui dont ils ont écrit la vie, et qu'on ne doit pas toujours s'en rapporter à eux, surtout pour les choses que Colomb pouvait vouloir cacher. Mais on ne voit pas que ce soit ici le cas de mettre en doute leur témoignage. Fernand Colomb ne pouvait ignorer de qui la femme de son père était fille. En admettant qu'il ne l'ait pas appris de celui-ci, il l'aurait connu par son frère, avec lequel il fut élevé en partie. Il en est de même de Las Casas, qui nous dit qu'il avait bien connu Diego, et qui rapporte une conversation qu'il eut avec lui, précisément au sujet du séjour de son père en Portugal. Il est donc tout naturel qu'il ait appris de lui le nom de son grand-père.

Dans ces conditions, on ne voit pas pourquoi ces deux biographes de Colomb auraient tenu à faire croire que le père de sa femme était Bartholomeu Perestrello, si le fait n'était point exact. Serait-ce pour cacher que Felipa était une fille naturelle ? Le fait en lui-même n'aurait rien eu d'extraordinaire, car, à cette époque, singulière à ce point de vue, les enfants illégitimes faisaient, en Portugal, assez bonne figure, quand ils étaient de sang noble et la famille même de Perestrello fournit à cet égard des exemples bien connus. Son frère et ses sœurs eurent tous des

enfants naturels. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour sa fille ? Assurément, c'est possible. Mais la simple possibilité d'un fait suffit-elle pour qu'on l'accepte de préférence à un autre fait qui est attesté positivement et qui loin d'être invraisemblable est, après tout, plus dans l'ordre naturel des choses ? Remarquons, d'ailleurs, que les hypothèses que l'on voudrait substituer aux témoignages des deux premiers biographes de Colomb sont inconciliables avec la déclaration de Christovao Moniz qu'il était le cousin germain de Diego Colomb, déclaration dont l'authenticité et la sincérité ne peuvent être mises en doute, et qui concorde en tous points avec ce que nous disent Fernand Colomb et Las Casas de Felipa (74).

En résumé donc, tant que de nouveaux documents ne viendront pas modifier les indications que nous possédons actuellement sur le lignage de la femme de Colomb, on peut et on doit admettre qu'elle était réellement la fille de Bartholomeu Perestrello et de sa dernière femme, Isabel, qui appartenait à la famille des Moniz de l'Algarve.

VI. — Mort de Felipa ; sa tombe.

La vie de Felipa se résume pour nous dans le fait qu'elle épousa Colomb. En dehors de ce fait nous ne savons rien d'elle. On suppose qu'elle était née après son frère Bartholomeu Perestrello II, c'est-à-dire entre les années 1450 et 1457 ; dans ce cas elle aurait eu, lors de son mariage, qu'on ne peut placer que vers 1478 ou 1479, 22 ans au moins et 29 ans au plus. Elle serait encore plus âgée, si elle était l'aînée. Florentino dit, sans indiquer d'après quelle source, qu'elle avait 5 ans lors de la

(74) Voyez le paragraphe : Christovao Moniz.

mort de son père (75); ce qui place sa naissance vers l'année 1452.

L'époque de sa mort est aussi matière à contestation. Las Casas et Fernand Colomb disent tous les deux qu'elle n'existait plus quand Colomb quitta le Portugal (76), c'est-à-dire à la fin de l'année 1484 ou au commencement de l'année suivante, ce qui est assez probable, et ce que confirme une note relevée par Florentino dans les écrits généalogiques de Pina Loureiro, portant que Felipa vécut peu de temps après la naissance de son fils (77).

On a vu par le témoignage de Diego Colon que Felipa fut inhumée dans la chapelle de la Piété, du couvent du Carmel à Lisbonne. Bien que ce fait ne soit mentionné que par lui, il n'y a aucune raison de le mettre en doute (78). On n'en trouve cependant aucune trace ailleurs. Le père Manoel de Sa, auquel on doit un travail spécial sur l'Ordre du Carmel (79) parle d'une tombe, dont on ne

---

(75) ...*sua filhinha Filippa, que ficou orphà de pae nos 5 annos de edade.* « Sa fille Filippa qui fut orpheline de son père étant âgée de cinq ans. » (Florentino, *A mulher*, p. 47.)

(76) Las Casas, *Historia*, Liv. I, ch. 28, vol. I, p. 221. F. Colomb, *Historie* ch. XI, fol. 31 recto.

(77) .... *Que pouco viveo depois do nascimento de seu filho.* (*A mulher*, p. 58.)

(78) M. Florentino, cependant, ne l'admet pas. Selon lui, c'est à Funchal que Felipa mourut et on doit inférer de plusieurs indications que c'est là aussi qu'elle fut inhumée. M. Florentino ne dit pas en quoi consistent ces indications ; il ne fait pas connaître non plus les raisons sur lesquelles il s'appuie pour avancer que tout ce qu'on rapporte des amours de Colomb à Lisbonne, de la mort de Felipa dans cette ville et de sa sépulture dans une chapelle du monastère du Carmel est une pure légende. Tout ce qu'il veut bien dire à cet égard c'est que ces choses concordent si mal avec les époques, les personnes, les lieux et des faits bien avérés qu'un grand effort n'est pas nécessaire pour les écarter. Il ajoute qu'il a fait des recherches pour s'assurer si par hasard les restes de Felipa n'auraient pas été transportés de Madère au couvent du Carmel, mais qu'il n'existe aucune trace d'un fait pareil. (*A mulher*, p. 59. Texte et note.)

(79) Sa (Manuel de), *Memorias Historicas dos arcosbispos da Orden do Carmo*, Lisbonne, 1724 4°.

peut lire l'inscription, qui se trouve du côté de l'épître dans la chapelle da Piedade, et on s'est demandé si ce ne serait pas celle de Felipa ; mais, d'après ce qu'il dit lui-même de cette tombe, elle ressemble tellement à celle de Gil Ayres, qui se trouve du côté de l'évangile, qu'il est à supposer que c'est plutôt celle de la femme de ce dernier.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA FAMILLE PORTUGAISE DE COLOMB.

I. — Le beau-père de Colomb : Bartholomeu Perestrello.

On ne connaît pas la date de la naissance de Bartholomeu Perestrello ; mais nous connaissons plusieurs particularités de sa jeunesse qui permettent de déterminer approximativement l'époque à laquelle il vit le jour. Nous savons, par exemple, qu'il avait été gentilhomme de la maison de l'Infant Dom Joao, fils du roi Joao Ier (80), avant d'être attaché au prince Dom Henrique et que ce dernier lui fit prendre part à la première tentative de colonisation de Porto-Santo qui eut lieu de 1418 à 1420 (81). La nature même de ces faits indique que Perestrello ne pouvait guère avoir alors moins de vingt et quelques années, ce qui reporte sa naissance à l'année 1398, au plus tard.

---

(80) *Bertolameu Perestrello que era fidalgo da casa do Infante D. Joao.* (Barros. *Da Asia*, Décade 1, Liv. I, chap. II, vol. I, p. 27, édit. de 1778.) Barros n'a fait d'ailleurs que copier Azurara qui avait dit la même chose. (*Cronica*... ch. 83, Paris, 1841, p. 381.) Le fait que Perestrello passa ensuite au service du prince Henrique, résulte des missions qu'il lui confia. Fructuoso (*As Saudades*, p. 51) et Jose Soares Sylva (*Memorias para o reinado de D. Joao 1er* vol. I, p. 890) en témoignent aussi .

(81) Les auteurs du temps ne donnent pas la date de cette tentative de colonisation ; mais ils s'accordent à dire qu'elle dura deux ans, et que Zarco et Tristam y renoncèrent alors pour faire la découverte de Madère qui eut lieu en 1420. Il résulte de là que c'est de 1418 à 1420 que Perestrello fit sa première tentative de colonisation de Porto-Santo.

La première tentative d'occupation de Porto-Santo ayant échoué, le prince Henrique chargea Perestrello, en 1425, de reprendre l'œuvre de colonisation de cette île (82); mais cette seconde entreprise ne réussit pas tout d'abord, et nous ignorons quand elle fut reprise et si Perestrello s'y employa. Ce qui paraît certain, c'est que quelques années plus tard il était fixé d'une manière permanente à Lisbonne (83). Ce n'est qu'en 1446, date de sa nomination par le prince Henrique comme capitaine donataire à titre héréditaire de Porto-Santo, qu'on le retrouve dans cette île (84). On ignore quelles sont les circonstances qui ont pu motiver cette faveur tardive accordée à un homme qui semblait être devenu étranger à l'île qu'il était appelé à gouverner. Dans l'acte de donation on lit bien que c'est pour avoir été le premier à la coloniser et pour d'autres services rendus (85). Mais il y avait plus

---

(82) Azurara et Barros, qui mentionnent le fait, n'en donnent pas la date, mais comme le prince Dom Henrique déclare dans un document authentique qui est du 18 septembre 1460 qu'il y avait alors trente-cinq ans qu'il avait commencé à peupler Madère et Porto-Santo, on est autorisé à placer en 1425 la deuxième entreprise de colonisation de Porto-Santo.

(83) On a vu à une note précédente qu'en 1431 Bartholomeu Perestrello fut l'objet d'une faveur royale qui suppose qu'il était alors domicilié à Lisbonne. En 1437, on le voit figurer avec son frère Rafael comme membre du consei municipal de la ville de Lisbonne. (*Elementos para a historia do municipio de Lisboa*, par l'archiviste de la ville, Eduardo Freire de Oliveira, Lisbonne 1885, vol. I, p. 458.) Ces différentes mentions donnent à penser que Perestrello ne se fixa pas à Porto-Santo en 1425, quand il y alla avec une seconde colonie, car, s'il y était resté, on ne s'expliquerait pas que le Roi lui ait donné une maison à Lisbonne en 1431, et qu'il soit devenu membre du conseil de cette ville en 1437. Il est donc à croire que c'est plus tard seulement qu'il s'établit définitivement à Porto-Santo.

(84) La donation de Porto-Santo à Perestrello est du 1er novembre 1446. L'acte existe encore et a été reproduit dans les *Alguns Documentos*, p. 10. Il avait été donné précédemment par M. Azevedo, dans son édition des *Saudades da terra* de Fructuoso.

(85) « Parce qu'il est le premier, dit le prince, qui a peuplé Porto-Santo par » mon ordre, et aussi parce qu'il m'a rendu d'autres services ». (*Acte de Donation* dans les *Alguns documentos*, p. 10.)

de vingt ans que Perestrello avait conduit à Porto-Santo ses premiers colons, et, quant à la mention de services autres que celui-là, il ne faut voir là qu'une formule de style qu'on trouve dans tous les actes de ce genre ; on ne saurait en tirer aucune conséquence.

Remarquons que Perestrello n'était pas navigateur, que ce n'est pas en cette qualité qu'il accompagna Zarco et Vaz Teixeira, les découvreurs de Porto-Santo, et qu'il avait échoué dans ses tentatives pour peupler cette île (86). On est donc tenté de chercher ailleurs que dans des services rendus le secret de la donation perpétuelle faite à ce personnage en 1446. La chronique scandaleuse de l'époque donne peut-être la clé de ce mystère.

Les Perestrello, à l'époque où Bartholomeu fut nommé si inopinément capitaine donataire d'une île que vraisemblablement il n'habitait pas, avaient trouvé dans le trop fameux et trop licencieux archevêque de Lisbonne, Dom Pedro de Noronha, un protecteur presque tout-puissant (87). Ce haut dignitaire de l'Église, qui avait été le confident de la reine Léonor d'Aragon, veuve du roi Duarte, et qui s'était emparé de l'esprit du jeune roi, son fils, Affonso V, auprès duquel il servait la faction de Bragance, dont il était l'un des meneurs, avait eu pour maîtresses, successivement ou simultanément, comme on l'a dit ci-dessus, les deux sœurs de Bartholomeu, Isabel et Branca, qui lui donnèrent des enfants dont il se recon-

(86) Pour beaucoup d'auteurs, Bartholomeu Perestrello fut l'un des découvreurs de Porto-Santo, et on trouve l'expression de cette opinion jusque chez des écrivains portugais qu'on devrait croire mieux renseignés, notamment chez Jose Soares Sylva et chez Cayetano de Sousa. Mais les anciens chroniqueurs, Azurara, Goes, Barros, ne lui attribuent pas ce rôle et ne parlent pas de lui comme d'un homme engagé dans des entreprises maritimes. Florentino, qui a étudié le point avec attention a montré que la légende qui fait de Bartholomeu Perestrello un navigateur et un découvreur ne repose sur rien. (*A mulher de Colombo*, pp. 36 et 37.)

(87) Voir sur ce personnage le paragraphe : *Les Perestrello*, et les notes 37 et 38.

nut le père par acte authentique, malgré son caractère épiscopal. La date de cet acte extraordinaire (88), 1444, permet de supposer que Noronha ne fut pas étranger à la nomination du frère de ses concubines à la capitainerie de Porto-Santo. A cette époque l'influence de la faction de Bragance, dont les Perestrello et les Moniz faisaient partie (89), était déjà prépondérante et en 1446, quand Bartholomeu Perestrello fut soudainement appelé à la capitainerie héréditaire de Porto-Santo, elle était toute puissante. Les Bragance occupaient alors toutes les avenues du trône auquel ils visaient et qu'ils devaient finir par atteindre (90). Ils avaient fait écarter le régent

---

(88) Extraordinaire pour nous; mais il ne l'était pas à cette époque. Les chroniqueurs en citent un grand nombre du même genre. Les évêques de Guarda, Dom Gonzalo, Dom Joao et Dom Alvaro, légitimèrent plusieurs de leurs enfants. L'évêque d'Evora, Dom Affonso, cousin du roi Manoel, reconnut comme son fils, en 1515, Dom Francisco de Portugal. Voyez : Florentino : *A mulher de Colombo*, pp. 31 et 32, qui cite un grand nombre d'autres cas analogues.

(89) Le premier duc de Bragance, étant encore comte de Barcellos, avait épousé en premières noces Dona Beatriz, fille de Nuno Alvares Pereira, le grand connétable, dont le chef de la maison des Moniz de l'Algarve, Gil Ayres, avait été le secrétaire intime et le protégé. C'est de ce premier mariage que viennent tous les Bragance. En secondes noces, le duc épousa une Noronha. Par leurs alliances et leurs relations de familles, les Moniz et les Perestrello étaient donc liés aux Bragance. Le fait est assez curieux à noter parce qu'il est à supposer que Colomb qui entra dans ces deux familles n'est pas resté complètement étranger à leurs relations politiques.

(90) Le fondateur de cette puissante maison, l'une des plus illustres de l'Europe monarchique, Affonso, comte de Barcellos, était le fils aîné, mais fils naturel du Roi Joao Ier, bâtard lui-même, qui lui fit une situation égale à celle de ses fils légitimes, les infants Duarte, Pedro, Henrique, Joao et Fernando. Ses apanages qui formaient presque un royaume et ses relations de famille qui étaient nombreuses, lui créaient une situation unique qui faisait de lui un chef de parti redoutable. Par ambition et par orgueil, il devint l'ennemi de son demi-frère, Dom Pedro, régent du royaume, qui l'avait fait duc de Bragance, mais qui avait le pas sur lui, et il trama sa perte. Après la chute et la mort de ce prince, dues à ses intrigues et à celles de l'archevêque de Lisbonne, il devint tout-puissant et, à sa mort, en 1461, lui et les siens occupaient la première place dans le royaume. Le deuxième duc de Bragance, qui fut comte d'Ayarralos, marquis de Valence et gouverneur de Ceuta,

du royaume, Dom Pedro, qui leur faisait obstacle, et le jeune roi, Affonso V, âgé de seize ans seulement, leur était complètement livré. Porto-Santo, il est vrai, dépendait de l'Infant Henrique le navigateur, mais ce prince qui montra tant de vertus héroïques n'avait pas le courage de l'indépendance et, contrairement à ce qu'on devait attendre de lui, il paraît s'être rangé du côté de ceux qui étaient les ennemis de son frère (91). Dans ces conditions il est permis de croire que c'est bien, comme on l'a dit, par le crédit de Noronha, que Bartholomeu Perestrello obtint la faveur exceptionnelle qui lui fut accordée en 1446.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, Bartholomeu Perestrello qui jusqu'alors avait eu une existence assez obscure, commença à faire figure dans le monde. Ce n'était plus un homme jeune, car il devait avoir à cette époque une cinquantaine d'années et il avait déjà eu deux femmes, la troisième qu'il épousa vraisemblablement après sa nomination à la capitainerie de Porto-Santo, appartenait à la meilleure noblesse du royaume ; elle s'appe-

---

contribua encore à l'éclat de cette maison. Devenus dangereux pour l'autorité royale, les Bragance furent tout à coup réduits à l'impuissance par le roi Joao II qui fit décapiter le troisième duc de ce nom et confisquer ses biens. Mais le roi Manoel, qui était lui-même Bragance, par les femmes, leur rendit leur grande situation qui continua à s'affermir sous les quatrième, cinquième, sixième et septième ducs. En 1640 le huitième duc ceignit sous le nom de Jean IV cette couronne du Portugal depuis si longtemps convoitée.

(91) Nunez de Leao accuse formellement le prince Henry d'avoir pris le parti du comte de Barcellos. (*Chronica do roy Affonso.*) Ruy de Pina, qui se montre plus réservé, dit cependant que le prince Henry était considéré comme plus attaché à la reine qu'à son frère. (*Chronica do rey Affonso*, ch. 15. Voir aussi chap. 90 où il dit qu'au moment le plus critique pour Dom Pedro, le prince Henry pouvait le défendre et ne le fit pas.) A l'heure décisive, alors que le Roi et Dom Pedro allaient en venir aux mains, ce dernier fit un appel suprême à son frère, qui y répondit en termes vagues et qui se rendit dans le camp du roi, sanctionnant ainsi par sa présence les actes d'hostilité qui se préparaient contre son frère, qui crut en lui jusqu'au dernier moment. (Voy. Ruy de Pina, chap. 96.)

lait Isabel Moniz,et on a vu que la femme du Découvreur du Nouveau Monde, Felipa Moniz, était issue de ce dernier mariage.

A dater de 1446, les intérêts des Perestrello furent complètement identifiés à ceux de Porto-Santo. Bartholomeu ne quitta plus l'île où il mourut vers l'année 1457 (92). On croit qu'il fut inhumé à Baleira dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Piété (93).

II. — La belle-mère de Colomb : Isabel Moniz Perestrello.

Nous savons fort peu de chose d'Isabel Moniz. Nous savons par Fructuoso et par Cordeiro que Bartholomeu Perestrello épousa une femme de ce nom (94) ; mais ni l'un ni l'autre ne font connaître son lignage, et Antonio de Lima, qui donne des indications si précises sur les Moniz, garde aussi le silence sur ce point. Fructuoso, et après lui Cordeiro, disent cependant qu'elle était la sœur de Garcia et de Christovao Moniz (95). Mais cette indication est erronée ; Garcia Moniz, qui était peut-être apparenté à Gil Ayres Moniz, d'où viennent tous les Moniz de l'Algarve, n'a pu avoir une fille assez jeune pour épouser Perestrello vers 1450. Quant à Christovao, il déclare lui-même qu'il était cousin germain du fils de Colomb, ce qui ne pourrait être, s'il était le frère de la grand'mère de ce Diego.

(92) Cette date se déduit du fait qu'en mai 1458 la veuve de Perestrello cédait la capitainerie de son mari à son beau-frère. (*Lettres patentes du 17 mai 1458*, dans les *Alguns documentos*, p. 23.)

(93) *Que ficou sepultado na egreja parochial de Nossa Senhora da Pudade.* (FLORENTINO. *A mulher de Colombo*, p. 48.)

(94) Parlant de Bartholomeu Perestrello, Fructuoso dit : ... *e casou segunda vez com Isabel Monis,* « il se maria en secondes noces avec Isabel Moniz. » (*As Saudades,* ch. X, p. 51.) Fructuoso dit en secondes noces parce qu'il n'a pas connu le mariage de Perestrello avec Margarida Martins.

(95) ... *irma de Garcia Monitze de Christovao Moniz* (*ibid.*)

Les érudits portugais modernes se croient mieux renseignés à cet égard. L'un d'eux, qui a fait un travail spécial sur la femme de Colomb, souvent cité au cours de la présente étude (96), a trouvé dans les documents et dans les faits qu'il a relevés des indications qui lui ont paru suffisantes pour suppléer au silence des anciens auteurs sur la filiation d'Isabel Moniz. Pour lui, cette dernière femme de Perestrello était une des Moniz de Madère. Son père était ce Vasco Moniz, deuxième du nom, dont il a été question à un paragraphe précédent, qui alla se fixer dans cette île et qui devint la tige des Moniz dits de Madère. Il vivait là en grand seigneur et s'y serait marié trois fois. De sa troisième femme, Joanna Teixeira, petite fille de Tristam Vaz, l'un des découvreurs de Porto-Santo, il aurait eu un assez grand nombre d'enfants dont une fille, Isabel, qui épousa Perestrello (97) et un fils appelé Diogo (98).

Isabel aurait eu deux enfants, un fils, Bartholomeu Peres-

---

(96) Florentino (Nicolau). *A mulher de Colombo*. Lisbonne, 1892.

(97) *Vasco Martins Moniz passou a ilha da Madeira... installou-se na villa do Machico, onde se distinguiu de quantos portuguezes e estrangeiros ali viviam, por sua generosidade, pela fidalguia do seu trato e pelo fastigio principesco de sua casa... Casou na ilha da Madeira tres vezes... Foi sua terceira mulher D. Joanna Teixeira, filha legitima do celebre Lançarote Teixeira, o Velho, e de D. Beatriz de Goes... Um dos fructos do terceiro casamento foi uma filha : D. Isabel Moniz, terceira mulher de Bartholomeu Perestrello.* « Vasco Martins Moniz passa à l'île de Madère... il s'établit dans la ville de Machico où il se distingua entre les Portugais et les Étrangers du pays par sa générosité, la noblesse de son caractère et la tenue princière de sa maison... Il se maria trois fois dans l'île de Madère... sa troisième femme fut D. Joanna Teixeira, fille légitime du célèbre Lançarote Teixeira, « o Velho » (le Vieux) et de D. Beatriz de Goes... Un des fruits de ce troisième mariage fut une fille : D. Isabel Moniz, troisième femme de Bartholomeu Perestrello. » (Nicolau Florentino, *A mulher de Colombo*. Lisboa 1892, pp. 17, 18, 19 et 20.)

(98) Dans le tableau généalogique des Moniz qui accompagne l'édition anglaise du mémoire de M. Florentino, Diogo ne figure pas. Mais dans le texte portugais on lit : *seu irmao Diogo Gil Moniz*, « son frère Diogo Gil Moniz. » (*A mulher*, p. 49).

trello II, et une fille, Felipa (99). A la mort de son mari, lle aurait quitté Porto-Santo, non pour aller vivre à Lisbonne, mais pour se retirer à Madère, chez son père, qui l'accueillit avec empressement, ainsi que ses deux enfants (100), dont l'un, le fils, eut pour tuteur son oncle Diogo, frère de sa mère, et l'autre, Felipa, épousa Christophe Colomb qui la connut à Madère (101).

Cette théorie de M. Florentino sur le lignage d'Isabel Moniz paraît avoir eu l'assentiment du plus autorisé des généalogistes portugais modernes, M. de Sanches de Baena (102) ; elle ne s'appuie cependant, que nous sachions, sur aucun document précis (103) et ne peut se concilier avec des faits qui ne sont pas contestables. Ainsi, d'une part, nous savons pertinemment que Vasco Gil et Diogo Gil étaient les fils de Ayres Moniz, fondateur de la lignée des Moniz de l'Algarve (104), et, de l'autre, nous posse-

---

(99) *Ibid*, même page.

(100) ... *D. Isabel Moniz deixou Porto Santo e recolheuse com seus filhos ao Machico, installando se em casa de seu pae Vasco Martins Moniz.* « Dona « Isabel Moniz quitta Porto Santo et retourna avec ses enfants à Machico où « elle s'installa dans la maison de son père Vasco Martins Moniz. » (*A mulher*, p. 30).

(101) *A mulher*, pp. 54, 55. Voyez aussi le paragraphe : *Lieu et date du mariage*.

(102) M. Florentino cite, en première ligne, parmi les sources qu'il a consultées, les documents manuscrits et imprimés de son illustre ami M. de Baena (*Materiaes consultados*, à la fin de son Mémoire) ; et au *Quadro genealogico* qui suit sa *Noticia* déjà citée, M. de Baena donne pour père à Isabel Moniz, Vasco Moniz II, petit-fils de Vasco Moniz I. (Asensio, *op. cit.* Vol. I, p. 240.)

(103) M. Florentino dit, dans une note (p. 52), qu'il s'abstient de citer toutes ses sources pour ne pas encombrer son texte et, à la fin de son travail, il donne la liste des matériaux consultés mentionnée ci-dessus. Le lecteur soucieux de se rendre compte de la valeur des opinions et des faits qu'on lui demande d'accepter ne peut se contenter d'indications aussi sommaires.

(104) Cela est établi par le témoignage d'Antonio de Lima, que confirment d'autres indications. (Voyez Harrisse, *Christophe Colomb*. Vol. I, pp. 285, 286 et Braamcamp Freire, *Livro segundo dos Brasoes...* Lisbonne, 1901, pp. 241, 242.)

dons, dans la confirmation de la cession de la capitainerie de Porto-Santo à Pedro Correa da Cunha, un document officiel où Diogo Gil Moniz est désigné comme étant le frère d'Isabel (105). Cette indication est décisive, et on ne voit pas comment elle pourrait être écartée (106). Nous croyons donc que, contrairement à ce que pensent M. Florentino et M. de Baena, il faut dire avec M. Harrisse (107) et avec l'abbé Peragallo (108) qu'Isabel Moniz était, non la fille de Vasco Martins Moniz, mais celle de Gil Ayres Moniz de l'Algarve.

Après la mort de son mari, vers 1457, Isabel paraît avoir quitté définitivement Porto-Santo dont la capitainerie fut cédée, comme nous l'avons dit, à Pedro Correa par elle

---

(105) Ce sont les lettres patentes du 17 mai 1458, par lesquelles le prince Dom Henrique confirme la cession de la capitainerie de Porto à Pedro Correa par Isabel et Diogo Moniz, tuteurs du jeune Perestrello, lettres où on lit : *Isabel Muniz sua madre e Diogo Gil Moniz seu irmao, titores do dito Bertolameu Palestrello*... Et un peu plus loin : *sua madre e seu tio*. (*Alguns documentos*, p. 23.)

(106) Pour le faire, il faut d'abord soutenir que le Diogo, frère d'Isabel et tuteur du fils de celle-ci, n'est pas le même que le Diogo, fils d'Ayres, ce qui n'est pas du tout facile ; il faut ensuite montrer de deux choses l'une, ou qu'une Moniz de Madère a pu être inhumée dans la chapelle donnée au chef des Moniz de l'autre lignée, ou que Diego Colon nous en a imposé en écrivant dans son testament que les restes de sa mère reposaient dans cette chapelle. Nous doutons fort qu'on puisse faire cette démonstration à la satisfaction de la critique.

(107) M. Harrisse a exprimé cette opinion dès l'année 1884, dans son *Christophe Colomb*, où elle est amplement développée. Voyez Vol. I, pp. 287, 288, et le tableau généalogique de la page 292.

(108) L'abbé Peragallo qui a étudié ce point assez longuement, conclut de la manière suivante :... *dal fatto della tumulazione di Filippa Colombo nella capella della Pietà del Carmine di Lisbona, è provato irrevocabilmente che Isabella sua madre discendeva in linea retta dal fondatore e patrono Gil Ayres Moniz*. « Le fait de l'inhumation de Filippa Colomb dans la chapelle de la Piété du couvent du Carmel, à Lisbonne, est une preuve indiscutable qu'Isabel, sa mère, descendait en ligne droite du fondateur et titulaire de cette chapelle Gil Ayres Moniz. » (PERAGALLO (*Prospero*), *Disquisizioni Colombine, n° 5. I Pallastrelli di Piacenza in Portagallo e la moglie di Cristoforo Colombo*. Gênes 1898, 8° p. 35.

et par son frère, avec lequel elle partageait la tutelle de son jeune fils. Nous pensons qu'elle se retira à Lisbonne où elle fit entrer sa fille dans le couvent dont la chapelle était fréquentée par Colomb. Nous ignorons la date de sa mort. Elle vivait encore lors du mariage de Felipa, vers 1478 ou 1479, et dut laisser, outre son fils Bartholomeu II qui succéda à son père dans la capitainerie de Porto-Santo et sa fille Felipa qui épousa Colomb, une autre fille connue sous les noms de Violante ou de Briolanja, noms qui désignent la même personne, ainsi que nous le montrerons au paragraphe suivant.

III. — Violante-Briolanja Moniz, belle-sœur de Colomb.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivé que Felipa était bien la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz, n'épuise pas la question de la parenté de Colomb avec ces deux familles, car les documents mentionnent encore deux noms comme étant ceux de deux sœurs de Felipa : Violante Moniz et Briolanja Moniz.

On s'est demandé, toutefois, si ces deux noms désignaient réellement deux personnes différentes. M. Harrisse (109), la duchesse d'Albe (110), M. Braamcamp Freire (111), le

(109) « Nous avons des preuves authentiques de l'existence : 1° de Phi-« lippa Moniz, femme de Christophe Colomb, 2° d'une sœur de cette dernière « mariée à un nommé Muliar... 3° de Brigulaga (*sic* pour Briolanja) Moniz. « (Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. I, p. 279-80.)

(110) A l'index du beau livre de la Duchesse d'Albe : *Autografos de Colon y papeles de America*, Madrid 1892, page 200, on lit : *Da Briolanda Moniz hermana de la muger de Miguel Muliart y de Felipa Moniz, muger de Cristobal Colon.* « Dona Briolanda Moniz, sœur de la femme de Miguel Muliart et « de Felipa Moniz, femme de Christophe Colomb. »

(111) « Outre ce fils (Bartholomeu Perestrello II) Isabel Moniz eut trois « filles, à ce qu'il paraît : Philipa Moniz, Briolanga Moniz et Violante « Moniz. » (*Livro secondo...* p. 246.) M. Braamcamp Freire a examiné la question de l'identité de Violante et de Briolanja dans la note 2, pages 253 et 254 de son beau livre où il conclut que « nous devons admettre forcé-

général de Brito Rebello et d'autres ont pensé qu'il devait en être ainsi. Le capitaine Duro (112), M. de Lollis (113), l'abbé Peragallo (114), MM. Belgrano et Staglieno (115), et M. de La Rosa ont jugé, au contraire, qu'il s'agissait de la même personne, connue sous deux noms différents.

Pour montrer ce que valent ces deux manières de voir, indiquons d'abord les pièces qui leur servent de base. Voici, par ordre de date, les textes où les deux noms de Violante et de Briolanja Moniz sont mentionnés.

« ment que c'étaient deux personnes différentes. » Mais cet héraldiste n'a pas connu tous les documents mentionnés ici, ni les différences dans les noms que présentent les diverses copies de ces documents.

(112) M. Duro a discuté cette question dans le premier chapitre de sa *Nebulosa de Colon* où il constate que *Brigulaga* Moniz est une mauvaise lecture pour *Violante* Moniz : *El nombre debio de ser mal copiado ; el señor Harrisse, que asi lo entendia, enmendo Briolanja ; pero accreditan la lectura Violante los testimonios que siguen.* « Le prénom a dû être mal copié ; « M. Harrisse, qui pensait ainsi a lu *Briolanja ;* mais les documents qui sui- « vent autorisent la lecture de *Violante.* » (*Nebulosa de Colon*, Madrid, 1890, p. 24.) Les documents auxquels se réfère le capitaine Duro sont le testament du frère de l'amiral et le mémoire de celui-ci à son fils, dont il sera question ci-après.

(113) Parlant de Violante Moniz, M. de Lollis dit que c'est la seule sœur de Felipa Muniz que l'on connaisse : *E' la sola sorella di Filipa Muniz di cui s'abbia contezza.* (*Raccolta: Scritti di C. Colombo.* vol. II, p. LXXI.) Il remarque ensuite que M. Harrisse s'est trompé en attribuant deux sœurs à Felipa, et constate que la même erreur se retrouve dans le livre de la Duchesse d'Albe. *Il medesimo errore trovo repetuto nel bel volume della Duquesa de Alba.* (*Loc. cit.*, note 2.) L'ouvrage de la duchesse d'Albe dont M. de Lollis parle est celui mentionné ci-dessus.

(114) Ce critique a consacré plusieurs pages de sa cinquième *Disquisizion* à l'examen de cette question. Après avoir montré qu'il est établi qu'une sœur de la femme de Colomb nommée Violante Moniz vivait à Séville, il remarque que son nom de baptême a été travesti en *Briolanja* ou *Brigulaga...* « *il suo nome battesimale apparisce... alquanto storpiato in Briolanja o Brigulaga* (Prospero Peragallo, *Disquisizioni colombine*, n° 5, Gênes, 1898, p. 42.)

(115) « *Briolanza* », *cioè Violante, sorella di Filippa Moniz Perestrello madre di Diego, e mogli di Michell Muliarte.* « Briolanza, c'est-à-dire Violante, sœur de Felipa Moniz Perestrello, mère de Diego et femme de Michel Muliarte. » (Belgrano et Staglieno : *Documenti relativi a Cristoforo Colombo..* (*Raccolta*). Rome 1896, p. 176, note 1.)

Cédule royale du 30 mai 1493, ordonnant de remettre les biens séquestrés d'un individu de Séville à Muliarte ou Moliarte et à sa femme nommée, selon les textes, *Violante Muniz*, *Briolanje Moniz* et *Violante Nunez* (116).

Mémoire de Colomb à son fils Diego (mars 1502), dans lequel il lui recommande de faire une pension annuelle de 10.000 maravédis payable par tiers à Violante Nunez (117).

Lettre de Diego Mendez à Diego Colon (1508-1514) où il le prie de donner des nouvelles à la Señora Bryolanja Moniz à laquelle il n'a pu écrire (118).

Premier testament de Diego Colon, fils de l'Amiral, (16 mars 1509), où il dispose qu'on fera à sa tante, Brigulaga Moniz, une pension de 10.000 maravédis, en plus de celle de la même somme qu'il lui faisait (119).

Testament de Diego Colon, frère de l'Amiral (22 fév. 1515), par lequel il lègue des vêtements de deuil à Violante Muniz, ou Briolanza Muniz, selon les textes, plus

---

(116) ... *En sequestracion de Miguel Moliarte* (ou *Mulierte*), *vecino de la dicha ciudad de Sevilla y Violante Muniz su muger.* Dans d'autres copies de ce texte on lit : Briolanje Muniz et Violante Nunez. Voyez le paragraphe, *Sources*, n° 8.

(117) ... *A Violante Nunez da diez mil maravedıs cada año por tercios.* (Duro : *Nebulosa*, p. 26 ; *Scritti*, vol. II, p. 168.) On peut s'étonner de trouver ici le nom de Nunez au lieu de celui de Moniz ; mais nous n'avons pas la pièce originale et les erreurs de copie, dans les noms surtout, sont très fréquentes. La preuve qu'il n'y a ici qu'une erreur de ce genre, c'est qu'on retrouve ce nom de Nunez à la place de Moniz dans l'une des transcriptions de l'ordre du 30 mai ci-dessus mentionné.

(118) ... *Y asimismo a la señora Bryolanja Moniz, que desta vez no pude escrevirle.* « Je vous supplie de faire aussi part de ces nouvelles à la señora Bryolanja Moniz, à laquelle je n'ai pu écrire cette fois-ci. » (Duchesse d'Albe, *Autografos*, p. 60.) Voyez le paragraphe *Sources*, n° 3.

(119) *Item : Mando que a mi tia Brigulaga Moniz seran dados por sus tercios veinte mil mrs en cada un año mientras que viviere para sus necesidas, computados los diez mil maravedis que le solia dar.* « J'ordonne qu'à ma « tante Brigulaga Moniz on donne, par tiers, 20.000 maravedis par an tant « qu'elle vivra, pour ses besoins, y compris les 10.000 maravedis que j'avais « coutume de lui donner. » (Harrisse *Christophe Colomb*, vol. II, p. 460. *Scritti*, vol. II, p. 176)

10 ducats d'or et l'abandon d'une somme qu'elle lui devait (120).

Témoignage du médecin Garcia Hernandez, donné en 1515, où il dit que lorsque Colomb s'arrêta à la Rabida, il se proposait d'aller trouver à Huelva son beau-frère Mulyer qui avait épousé une sœur de sa femme (121).

La seule énumération de ces documents, avec les noms de Violante et de Briolanja qui y sont mentionnés, laisse l'impression que ces noms appartiennent à la même personne. Un examen plus attentif des pièces, loin d'effacer cette impression, lui donne encore plus de consistance.

Nous voyons tout d'abord qu'en 1491 il y avait à Huelva une sœur de la femme de Colomb qui avait épousé un nommé Molyart et à laquelle Colomb était attaché puisqu'il voulait se rendre chez elle pour lui confier son jeune

---

(120) *E mando al monesterio de Santo Francisco de Sevilla dos duscados de oro en limosna para un habito de un religioso ; e mando asimismo que se de luto a los familiares, criados e amigos del dicho senor Don Diego Colon, para que lo traigan por él en reconocimiento del sentimento que tienen de su fin e fallecimiento, e que las personas a quien se de sean las siguientes: Briolanza Muniz e dos mugeres suyas que le acompañan.... Item, mando que se paguen a Briolanza Muniz diez ducados de oro, en limosna que el dicho señor Don Diego Colon mando que se le diesen ; e mas, en su nombre le fago gracia e suelta de siete o ocho mill maravedis que le debia al dicho señor don Diego por prostamo, por quanto esta fue su voluntad de se los perdonar é remitir.*

« Et je lègue au monastère de Saint-François de Séville, comme aumône, « deux ducats d'or pour vêtir un religieux ; et j'ordonne en même temps que « l'on donne un (vêtement de) deuil aux intimes, serviteurs et amis dudit « Don Diego Colon, pour qu'ils le revêtent, en souvenir du regret que leur a « laissé sa fin et son décès, et que les personnes auxquelles il sera donné seront « les suivantes : Briolanza Muniz et les deux femmes qui l'accompagnent.... « De même, j'ordonne qu'il soit versé à Briolanza Muniz dix ducats d'or que « le senor Don Diego Colon a ordonné de lui verser ; et de plus, en son nom « je lui fais grâce et la tiens quitte de sept ou huit mille maravédis qu'elle « devait au dit Don Diego pour les lui avoir empruntés, car telle a été sa « volonté de lui en faire l'abandon et la remise. » (Testament de Diego Colon, frère de l'amiral, écrit sous sa dictée, par le P. Gorricio : *Documenti relativi, à C. Colombo.. in Raccolta*, N° CVIII, pp. 192 et 193.)

(121) *Pleytos de Colon*, Vol. II, p. 192. Voir ci-après note 124.

fils. Deux ans plus tard, nous apprenons par une pièce officielle que cette sœur de la femme de Colomb s'appelait Violante Muniz ou Briolanje Munis, le nom variant selon les copies. Comme il n'y a qu'un texte original de cette pièce sur lequel ont été prises les copies publiées, il est évident qu'un copiste a lu Violante et l'autre Briolanje. Mais cela ne résout pas la question. Le fait qu'il ne s'agit dans cette pièce que de la femme de Molyart donne tout d'abord à penser que ces deux noms de Violante et de Briolanje sont le même qui a été lu différemment, bien que ne s'appliquant qu'à la même personne. Mais on peut aussi se dire que Felipa avait peut-être deux sœurs, l'une appelée Violante, l'autre Briolanje, ou Briolanja, et que, dans ce cas, l'auteur de la pièce originale a pu vouloir parler de l'une d'elles seulement, ce qui laisse subsister la question de savoir si les deux noms désignent la même personne ou deux personnes différentes.

Voyons si les autres documents cités ne peuvent nous tirer de cette incertitude.

Entre les années 1493 et 1502 on ne relève aucune mention des noms de Violante et de Briolanja. Mais à cette dernière date nous trouvons un document où le premier figure d'une manière assez marquante. Au moment de partir pour son dernier voyage, Colomb laisse à son fils aîné diverses instructions importantes, entre autres, celle de faire une rente de 10.000 maravédis à Violante Nunez, qui est, évidemment, cette femme de Molyart dont il vient d'être question, nonobstant la forme de Nunez donnée au nom de Moniz, puisque l'une des copies de l'acte précité, désignant cette femme, lui donne aussi ce nom de Violante Nunez.

Nous voilà donc fixé sur un point : la femme de Molyart s'appelait Violante Moniz. Colomb, il est vrai, ne dit pas ici que cette Violante était la sœur de sa femme ; mais, comme il a dit, d'après le témoignage du

médecin Hernandez, que son beau-frère était Molyart, cela revient au même.

La première remarque que suggère cette disposition quasi-testamentaire de Colomb, c'est que s'il avait eu, en 1502, deux belles-sœurs, il les aurait nommées dans l'acte où il prescrit ce qu'il désire que son fils fasse pour les personnes qui lui tenaient de près. Pourquoi aurait-il omis Briolanja, dans cet acte, si ce nom désignait une sœur de Felipa autre que Violante ? Nous sommes donc fondé à dire que cette omission est une indication que Colomb n'avait qu'une belle-sœur, celle qui est appelée dans l'une des copies de la cédule de 1493 Violante et dans l'autre Briolanje.

Le testament de Diego Colomb confirme cette manière de voir. En effet, Diego Colomb, ainsi qu'on l'a vu, inscrit dans son testament de 1509 une clause par laquelle il ordonne de faire à sa tante Brigulaga Moniz une rente de 10.000 maravédis, outre celle de la même somme qu'il lui faisait déjà. Ici la tante de Diego s'appelle *Brigulaga* — ne nous arrêtons pas à cette orthographe — et non *Violante*, ce qui a donné à supposer qu'il s'agissait de deux personnes différentes. Mais, si Diego avait une autre tante que Violante d'où vient que celle-ci n'est pas nommée, alors que son père la lui a spécialement recommandée, en lui enjoignant de lui faire une rente de 10.000 maravédis ?

Si Diego avait deux tantes, l'une nommée Violante, l'autre Briolanja, ou Brigulaga, son testament montre qu'il a, de son chef, supprimé à la tante que son père lui nommait la rente qu'il devait lui faire, pour la donner à une autre tante qui ne lui était pas recommandée. Un acte aussi extraordinaire de la part de Diego, qui était un fils respectueux et affectionné, ne pourrait s'expliquer que dans un seul cas, celui où Violante serait morte à la date de ce testament ; mais tel n'est pas le cas, puisque nous voyons par un autre acte, le testament du frère de Colomb,

qu'elle vivait encore en 1515. Cette raison n'étant pas valable, il n'en reste qu'une qui le soit, c'est que *Violante* et *Briolanja, ou Briolanje*, sont deux noms de la même personne, ainsi que l'indique l'ordonnance de 1493 où la femme de Molyart est nommée, d'après un texte Violante et d'après un autre Briolanje. Selon cette manière de voir la clause du testament de Diego s'explique facilement. Les 20.000 maravédis de rente qu'il laisse à sa tante, sont composés des 10.000 que son père l'avait chargé de lui donner et les 10.000 autres viennent de lui-même.

Ici se pose la question suivante : Pourquoi Diego fait-il ainsi, de son chef, 10.000 maravédis de rente à cette tante? On n'y peut répondre que par la supposition qu'il avait pour elle une affection particulière, supposition qui est justifiée par le fait, déjà indiqué, qu'il vivait dans l'intimité de cette tante, ainsi que le montre la prière que lui fait Diego Mendez, un vieil ami de la famille, de communiquer à cette Briolanja les nouvelles qu'il envoie. Cette indication si probante conduit à cette autre supposition que cette tante de Diego pourrait bien avoir été la personne qui prit soin de son enfance, ce qui nous ramène encore à Violante. Pourquoi, en effet, Colomb voulait-il aller trouver sa belle-sœur à Huelva, avec son jeune fils, si ce n'était pour lui confier cet enfant, qu'il ne pouvait penser à amener avec lui en France où il se proposait alors d'aller?

Les documents mentionnés ci-dessus ne sont pas les seuls qui tendent à montrer que Diego Colon n'avait qu'une tante. Une autre pièce conduit à la même conclusion.

En 1515, le frère de l'amiral, appelé aussi Diego, fait par testament deux legs à Briolanja Moniz, l'un en argent et en vêtements, l'autre sous forme de quittance d'une ancienne dette. Diego ne la désigne pas comme étant une parente, parce qu'en réalité elle ne l'était pas, puisqu'elle

était seulement la sœur de la femme de son frère ; mais il est évident que c'est en raison de ce lien qu'il lui portait intérêt. Si cette Briolanja n'était pas la même que Violante, pourquoi celle-ci ne figure-t-elle pas aussi au testament de Diego, puisque, dans ce cas, elle avait les mêmes titres que Briolanja à son intérêt? Peut-on expliquer l'absence de toute mention concernant Violante par la supposition qu'elle n'existait plus? Mais une autre copie porte son nom. Notons bien que, si tel n'était pas le cas, il faudrait voir dans le fait que Diego Colon donne à Briolanja seule des vêtements destinés à la mettre en position de porter dignement son deuil, une indication de plus que c'était la même que Violante à laquelle, autrement, il n'aurait pu se dispenser de faire le même legs. Cette explication d'ailleurs peut s'appliquer au cas de Diego, fils de Colomb, ci-dessus mentionné, qui semble ne pas connaître l'existence de Violante à une date où certainement elle vivait encore.

Les diverses indications recueillies sur Violante et Briolanje conduisent donc toutes à la conclusion qu'il ne s'agit que d'une seule personne dont le nom a été lu différemment, et, à défaut de la production d'un document où ces deux noms seraient mentionnés en même temps et avec une désignation distincte, on ne voit pas comment on pourrait écarter cette manière de voir. Le fait que les documents que nous possédons ne mentionnent que l'un ou l'autre des deux noms est peut-être dû au hasard ; mais il se trouve aussi que rien dans ces diverses mentions isolées ne montre qu'il s'agissait de personnes différentes, tandis qu'on y trouve, au contraire, des indications qui visent la même personne. Il serait vraiment bien extraordinaire, par exemple, que Violante Moniz, qui est le seul nom mentionné par Colomb et qui est celui de la sœur de sa femme à laquelle il voulait conduire son fils, soit celui d'une personne dont ce fils, devenu homme,

paraît ne pas connaître l'existence, bien que son père la lui eût spécialement recommandée.

On ne saurait voir une objection à cette conclusion dans la difficulté qu'il y aurait d'expliquer la transformation du nom de Violante en celui de Briolanje. Le passage de l'un de ces noms à l'autre n'a rien d'extraordinaire ; de bons juges l'ont admis (122), et si l'on voulait étudier les différentes variations qu'ont subies les noms propres, on trouverait des exemples bien plus singuliers que celui qui nous arrête ici. Mais il n'est pas absolument nécessaire d'avoir recours à cette explication. On peut admettre que Briolanje n'était pas une corruption de Violante, et voir là deux noms d'origine différente donnés à la même personne.

En résumé il y a d'excellentes raisons pour avancer que Felipa n'avait qu'une sœur, qu'on appelait indifféremment Violante ou Briolanje, tandis qu'il n'y en a pas une seule ayant quelque valeur sur laquelle on puisse asseoir la supposition que ces deux noms désignaient deux sœurs de la femme de Colomb.

IV. — Miguel Molyart, beau-frère de Colomb.

Miguel Mulierte, ou plutôt Molyart ou Molyarte (123) était, d'après Colomb, son beau-frère. Il avait épousé une sœur de sa femme et habitait avec elle Huelva, près

(122) Peragallo. *Disquisizioni Colombine*, N° 5, p. 42 où il fait remarquer qu'en Espagne le B se change fréquemment en V et vice-versa.

(123) Dans chacune des pièces où le nom de ce personnage figure, il est écrit d'une manière différente. La véritable orthographe doit être Molyarte ou Molyart, parce que c'est ainsi qu'il signait. Nous avons en effet sa signature autographe sur une lettre qu'il écrivit à Colomb, et dont la duchesse d'Albe nous a donné le fac-similé. (*Autografos...*, p. 47.) Il est difficile toutefois de dire s'il faut lire Molyarte où Molyart, sans *e* à la fin. C'est de cette dernière manière que M. de Lollis a lu le nom. (*Scritti*. vol. II, Appendice II, n° I, p. 282.) Écrit ainsi ou autrement, ce nom n'est ni espagnol ni portu-

de Palos, où, en 1491, Colomb voulait se rendre, avec son jeune fils Diego, lorsqu'il s'arrêta au monastère de la Rabida et vit l'un des moines de ce couvent, le père Perez, auquel il donna ces informations (124).

On a vu au paragraphe précédent que cette sœur de Felipa Moniz s'appelait Violante ou Briolanje Moniz (125) et que la famille Colomb lui portait intérêt. On ignore

---

gais. On peut lui donner une origine flamande. M. Braamcamp Freire (*op. cit.*, p. 250) a, en effet, relevé dans l'Armorial général de Rietstap une famille Moliaert ou Moliart en Gueldre. Miguel Moliart pourrait donc être du duché de Gueldre, car on sait qu'au XVe siècle un assez grand nombre de Flamands vinrent se fixer dans les îles portugaises dont quelques-unes même portèrent pendant quelque temps le nom d'îles Flamandes.

(124) ... *el se vino de la corte e se yva derecho de esta villa à la villa de Huelva, para fablar e veerse con un su cuñado, casado con hermana de su muger e que a la sazon estaba, e que avia nombre Mulyer*, « et qu'il allait de « cette ville directement à la ville de Huelva pour voir et parler à un de ses « beaux-frères, marié à la sœur de sa femme qui, à l'époque, se trouvait « dans cette ville et qui s'appelait Mulyer. » (Déposition du médecin Garcia Hernandez, *Pleytos de Colon*, Vol. II, p. 192.)

(125) Ce nom nous est donné par une pièce officielle, l'ordre du 30 mai 1494, mentionné précédemment. (Voir les *Sources*, n° 8), dans lequel cette Violante — ou Briolanje, selon les textes, — est désignée comme étant la femme de *Miguel Mulierte*. Il n'est pas douteux non plus que ce *Mulierte* soit le même que le *Mulyer* du médecin Hernandez, puisque l'ordre porte que sa femme s'appelait Violante (ou Briolanje) Moniz et qu'il fut rendu à la demande même de Colomb. Cependant un critique portugais, compétent en ces matières, M. Braamcamp Freire, n'est pas bien certain que l'individu ainsi nommé et désigné soit le mari de cette Moniz : « J'ai la conviction qu'il « l'était ; mais je voudrais avoir une donnée positive et je ne la trouve pas. (*Livro segundo*, p. 255.) On ne voit pas comment cela pourrait être établit d'une manière plus certaine. Ainsi en a jugé la duchesse d'Albe, qui ajoute au nom de ce personnage l'indication suivante : *Marido de Violante Moniz hermana de la muger de Colon.* — « Mari de Violante Moniz, sœur de la « femme de Colomb ». (*Autografos*, p. 200, index.)

L'abbé Peragallo a émis à ce sujet une opinion assez extraordinaire. Il s'est demandé si Molyart ne pouvait pas être le beau-frère de Colomb, non par Violante Moniz, mais par Béatrix Enriquez, la maîtresse de Colomb et a même profité de cette occasion pour administrer à M. Harrisse qui, naturellement, pense autrement, une de ces nombreuses et vertes réprimandes qu'il se plaît à lui faire et dont si peu sont justifiées : *Come seppe egli che l'Hernandez non abbia voluto significare che il Muliar era cognato di Colombo per parte di Beatrice Enriquez, dalla quale quest'ultimo aveva gia avuto Fer-*

depuis combien de temps elle habitait l'Espagne avec son mari et si Colomb l'avait connue en Portugal. En tous cas, il dut entrer en relations avec eux pendant son séjour à la Rabida, car, aussitôt après son retour de son premier voyage, il profita de la grande influence que lui donnait sa découverte pour demander et faire accorder une faveur à ce beau-frère et à cette belle-sœur : celle de les nommer gardiens des biens d'un individu qui avaient été saisis, pour cause de religion, vraisemblablement, et dont le séquestre était un notaire de Huelva (126).

Molyart habitait alors Séville. Il dut accompagner Colomb dans son second voyage, puisque moins de deux ans après nous le retrouvons à Española avec l'Amiral (127). Leurs bons rapports ne durèrent pas longtemps et ils devinrent même si mauvais que Molyart, en compagnie de plusieurs autres d'ailleurs, adressa une supplique aux souverains pour qu'ils le fissent rentrer en Espagne parce que l'amiral le maltraitait et le retenait de force (128). On

---

nando ? « Et qui l'assure que Hernandez n'a pas voulu dire que Muliar était « le beau-frère de Colomb par Béatrix Enriquez, de laquelle il avait déjà eu « Fernando ? » (*Cristoforo Colombo e la sua famiglia*...Lisbonne,1888,p 138.)

Il est vrai que le critique italien ne connaissait pas l'ordre du 30 mai 1493 quand il émettait cette opinion ; on ne peut s'empêcher néanmoins de la trouver bizarre.

(126) Nous sommes renseignés sur ces particularités par l'ordre même de mai 1493 ci-dessus mentionné. Le fait que c'est Colomb qui fit rendre cet ordre est révélé par le titre qu'il porte. La supposition que la saisie avait été motivée pour des raisons de religion vient de ce que l'ordre est adressé aux inquisiteurs.

(127) Colomb partit pour son second voyage le 25 septembre 1493 et était de retour le 11 juin 1496 ; rien n'empêche donc que Molyart ne l'ait accompagné. M. Harrisse suppose cependant que c'est avec l'expédition de Torres qui mit à la voile quelque temps après qu'il se rendit aux Indes.

(128) Ceci résulte d'une cédule adressée à Juan Aguado autorisant Molyart et plusieurs autres à rentrer en Espagne. Cette cédule qui n'est pas datée mais qui doit être postérieure aux lettres de créance de Juan Aguado que nous savons être du 9 avril 1495 (Navarrete, *Viages*, vol. II, n° 83, p. 159), porte que l'amiral doit laisser revenir Molyart et autres « parce qu'ils se « sont plaints de lui à LL. AA. disant qu'il les retient et les maltraite. » Cette

ne sait quelle était la cause de la mésintelligence survenue ainsi entre Colomb et son beau-frère ; mais on peut supposer qu'elle avait sa source dans une question d'argent, car vers le même temps où Molyart demandait à rentrer en Espagne, il écrivait à Colomb une lettre très froide et très cérémonieuse relative aux comptes qu'ils avaient ensemble et se reconnaissait son débiteur. Cette pièce nous a été conservée (129).

Les documents qui viennent d'être mentionnés sont les derniers où figure le nom de Molyart. On ne parle plus de lui après et il est à supposer qu'il mourut vers cette époque ou qu'il cessa d'être en rapports avec Colomb. Il n'en fut pas de même de sa femme dont Colomb, son frère et son fils aîné prirent soin, ainsi

---

pièce a été donnée par la Duchesse d'Albe. (*Autografos*, p. 5.) Nous avons en outre, un ordre adressé à Colomb lui-même et daté du 1[er] juin 1495 où il lui est enjoint de laisser partir Molyart et autres, et d'envoyer en même, temps leur dossier pour qu'on les juge s'ils sont coupables; voici d'ailleurs la traduction de cette pièce :

« Le Roi et la Reine. Don Cristobal Colon, etc. Un rapport nous a été fait « que vous avez là-bas Don Fernando de Guevara, Fermin Sedo, Bernardo « Veneciano et *Miguel Muliarte* qui ont un sérieux besoin de revenir ici et on « nous a supplié de les faire venir. En conséquence nous vous ordonnons de « nous envoyer les dits don Fernando... et *Miguel Muliarte* par les cara- « velles qui sont en ce moment en partance. Et si quelques-uns d'entre eux « ont commis des délits et qu'ils méritent d'être punis vous nous enverrez « l'enquête ou les enquêtes et la procédure que vous aurez fait faire avec « votre rapport, pour que, après en avoir pris connaissance ici, nous ordon- « nions qu'on leur applique la peine qu'ils méritent et c'est tout ce qu'il y a « pour votre service. Arevalo, 1[er] juin 1495. » (DURO : *Nebulosa*, p. 23. *Bibliografia Colombina*, p. 39.)

(129) Elle a été retrouvée dans les papiers de la famille Colomb et la duchesse d'Albe l'a publiée. (*Autografos*, p. 47.) Elle porte au dos cette note de Colomb : *Carta de Miguel Muliart de 29 mil maravedis que me debe*. Les termes respectueux de cette lettre où Molyart donne à Colomb les titres d'illustre et de magnifique et qu'il termine en lui baisant les mains, (*beso la manos de Vuestra Señoria*), ont fait douter qu'elle pût émaner d'un homme qui tenait à Colomb par des liens de famille. Mais l'Amiral était à cette époque un très grand personnage, tandis que Molyart, qui n'était rien, lui devait de l'argent. Ces deux faits expliquent la sécheresse cérémonieuse de cette lettre.

qu'on a pu le voir au paragraphe précédent. La dette de Molyart envers Colomb paraît n'avoir jamais été acquittée puisque la reconnaissance du premier est restée dans les papiers de ce dernier.

V. — Pedro Correa da Cunha, beau-frère de Colomb.

Molyart n'est pas le seul beau-frère que le mariage de Colomb avec Felipa Moniz lui ait donné ; il en avait plusieurs autres (130) ; mais il paraît n'avoir eu des relations qu'avec celui-là et avec Pedro Correa da Cunha.

Ce dernier n'était pas un aventurier. Son père appartenait à la noblesse du royaume et avait de la fortune. Il s'appelait Gonçalo Correa. En 1411 le roi Joao I[er] désirant posséder une terre qui lui appartenait lui donna en échange celle de Cunha-a-Velha, dont Pedro Correa et ses descendants prirent ensuite le nom (131).

On ignore à quelle époque il passa aux îles et comment il entra en relations avec Bartholomeu Perestrello dont il épousa une des filles, Hizeu, la troisième qu'il eut de Brites Furtado de Mendoça (132). A cette époque il était gentilhomme de la maison du prince Henrique qui lui fit une pension à l'occasion de ce mariage (133). C'est vrai-

(130) Mem Rodriguez de Vasconcellos, mari de Catharina Furtado de Mendoça, et Joao de Teixeira, mari de Felipa de Mendoça, toutes deux sœurs de Felipa, par un premier lit, et le frère de celle-ci, Bartholomeu Perestrello II, étaient les beaux-frères de Colomb ; mais il est plus que probable qu'il ne les connut pas ou que, du moins, il n'entretint aucunes relations avec eux.

(131) Florentino. *A mulher*, p. 45. Cette addition du nom de da Cunha à celui de Correa paraît toutefois avoir été tardive, car dans l'acte de ratification de la vente de Porto Santo, dont il va être question, on ne lui donne que le nom de Pedro Correa.

(132) *Hizeua Palestrella que foi casada com Pedro Correa, senhor da ilha Graciosa.* Fructuoso, *As saudades*, ch. X, p. 51. Cordeiro, vol. I, p. 94.

(133) C'est ce qui résulte des termes de l'acte de ratification de la vente de Porto Santo.

semblablement à cette époque aussi qu'il devint capitaine donataire de l'île Gracieuse (134).

A la mort de Perestrello, sa veuve, Isabel Moniz, et le frère de celle-ci, Diogo Moniz, agissant comme tuteurs du fils qu'elle avait eu de son mari, fils alors âgé de 7 à 8 ans, vendirent à Correa la capitainerie de Porto-Santo. La vente fut faite pour une somme assez importante, payée comptant, plus une rente au jeune Perestrello (135). Le 17 mai 1458 (136), le prince Dom Henrique, de qui l'île de Porto-Santo dépendait, ratifia cette vente et Correa paraît avoir joui paisiblement de cette capitainerie jusqu'à la majorité de Perestrello, deuxième du nom, qui lui en contesta la possession. Ce jeune homme était passé en Afrique où il servit le Roi pendant quelques années. A son retour, cédant à une mauvaise inspiration ou, paraît-il, à de mauvais conseils (137), il fit à sa mère le chagrin de désavouer la vente de Porto-Santo et réussit, en 1473, à obtenir l'annulation de cet acte (138).

Si Correa habitait alors Porto-Santo, il dut quitter cette île à ce moment pour passer à Lisbonne, et c'est là, vraisemblablement, qu'il entra en rapports avec Colomb quand ce dernier épousa Felipa, en 1478 ou

---

(134) On a vu que Fructuoso le désigne comme tel dans le passage où il parle de son mariage.

(135) D'après certaines données, le prix de la vente aurait été de 300.000 réis et la rente de 30.000 réis. Mais l'acte de ratification réduit ces chiffres à des proportions plus modestes.

(136) Nous possédons encore le texte de cette ratification qui fut elle-même ratifiée par le roi Affonso V, le 17 août 1459. Les deux documents sont reproduits, l'un entièrement, l'autre partiellement, dans les *Alguns documentos*. Voyez les *Sources*, n° 15.

(137) Fructuoso dit que le jeune Perestrello prit cette détermination poussé par Mem Rodriguez de Vasconcellos qui avait épousé la sœur de la femme de Correa. *Loc. cit.*, p. 51.

(138) L'ordonnance royale ayant cet effet est du 15 mars 1473. (Voyez les *Sources*, N° 16). Elle stipule que Bartholomeu Perestrello II restituera à son oncle les sommes qu'il avait payées.

1479. D'après Fernand Colomb et Las Casas, qui tous les deux disent que Correa était le beau-frère de Colomb (139), celui-ci aurait obtenu de lui quelques indications utiles relativement à l'existence de terres à l'Occident (140). Mais le fait est bien improbable. Correa, pas plus que son beau-père, n'était marin ou navigateur et il est même douteux qu'il ait jamais résidé aux deux îles dont il était le donataire (141). Ce qui est certain c'est qu'il habitait sa terre de Chameca, près de Lisbonne et c'est là qu'il mourut en 1499 (142). Ses restes reposent dans la chapelle de Saint-Joao du Monastère do Carmo, à Lisbonne où furent transportés, plus tard, ceux de sa femme Hizeu Perestrello (143).

---

(139) *Pietro Correa maritato con una sorella della moglie dello stesso ammiraglio.* « Pedro Correa marié avec une sœur de la femme même de l'Amiral. (F. Colomb, *Historie*, ch. IX, fol. 20 rect.)

... « Pedro Correa, beau-frère de Christophe Colomb, marié avec la sœur « de sa femme. » (Las Casas, *Historia*, liv. I, ch. XIII, vol. I, p. 97-98.)

(140) F. Colomb, et Las Casas, *Loc. cit.*

(141) Florentino dit que malgré ses recherches, il n'a pu trouver aucune preuve que Correa ait résidé à Porto-Santo, pendant qu'il en avait le gouvernement, et à l'île Gracieuse dont il était le donataire. (*A mulher*, p. 52.) Las Casas et F. Colomb disent cependant que c'est à Porto-Santo que Correa recueillit les indices qu'il communiqua à Colomb. (*Loc. cit.*)

(142) Florentino, *A mulher*, p. 52. M. Duro a émis l'opinion que Correa avait habité Huelva, et que c'est lui que Garcia Hernandez avait voulu désigner sous le nom de Mulyer. *En Huelva, que es como decir en Palos, residian el concuñado de Colon Pedro Correa.* « A Huelva, ce qui est comme si « l'on disait à Palos, demeurait le beau-frère de Colon, Pedro Correa. » En note il dit que selon la déclaration du médecin (Hernandez) ce beau-frère de Colomb s'appelait Muliar. (Duro, *Colon y Pinzon*, Madrid, 1885, p. 281.) Un peu plus loin il écrit qu'il s'agissait soit de Correa, soit de Muliar : *Pedro Correa, Muliar O como se llamase* (p. 283). Voyez aussi *Colon y la Historia Postumo*, du même p. 215. Les doc. que cet érudit a lui-même publiés dans sa *Nebulosa de Colon* (Madrid, 1890) ont dû le convaincre qu'il s'était trompé.

(143) Harrisse, *Christophe Colomb*, vol. I, p. 277, note, d'après un manuscrit de *Joao Teixeira Soares*, cité dans l'*Archivo dos Acores*, t. II, n° VII, 1889, p. 157.

VI. — Christovao Moniz, neveu de Colomb.

Ce Moniz, qui eut une vie très exemplaire, appartenait à l'ordre des Carmélites et fut évêque *in partibus* et coadjuteur d'Evora. Il ne devait pas être fortuné car nous voyons, par son testament, que Diego Colon lui faisait une pension que la veuve de celui-ci paraît lui avoir continuée.

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur son lignage. Fructuoso, et après lui le père Cordeiro, disent qu'il était le frère d'Isabel Moniz, sans dire toutefois de qui celle-ci était fille (144). Florentino avance aussi que Christovao était le frère de la femme de Perestrello, qu'il dit être, comme on l'a vu, une fille de Vasco Moniz (145). Mais nous avons un témoignage qui montre que le lignage, ainsi attribué à Christovao, n'est pas possible. Ce témoignage est celui du pieux évêque lui-même qui déclare, dans son testament, qu'il était le cousin germain du second amiral de l'Océan, Diego Colon, dont il recevait une pension (146). Ce testament, il est vrai, n'existe plus ; mais nous sommes certain qu'il a existé et qu'il était déposé au couvent du Carmel, car un auteur très bien renseigné déclare l'avoir vu à ce couvent où il l'a consulté et en a extrait, textuel-

(144) Fructuoso, *As Saudades*, ch. X, p. 6. Cordeiro, *Historia insulana*, livre III, ch. III, p. 94.

(145) *O terceiro matrimonio de Vasco Martins Moniz foi fecundissimo en filhos, alguns dos quaes, como, por exemplo, o bispo titular de anel D. Christovao Moniz, sustentaram e ampliaram os pergaminhos d'esta antiquissima familia.* « Le troisième mariage de Vasco Martins Moniz fut prolifique. « Parmi ses enfants, l'évêque *in partibus* D. Christovao Moniz soutint et « augmenta l'illustration de cette antique famille. » Florentino, *A mulher de Colombo*, p. 19 et 20.

(146) Voici le passage : « Et comme la vice-reine des Antilles, Dona Maria « de Tolède, fille de Don Fernando de Tolède, frère du duc d'Albe, lui doit « (au testateur) environ 700 livres sur une pension que lui faisait son mari « (D. Diego Colon) qui était cousin germain de lui évêque, elles seront « déduites... » (Braamcamp Freire, *Livro secundo*, p. 250.)

lement, le curieux renseignement ci-dessus donné sur la parenté du testateur avec le fils aîné de Colomb (147).

Ce renseignement si bref et si peu important en apparence, projette cependant une grande lumière sur un point souvent discuté et qui est pour nous fort intéressant, celui du véritable lignage de Felipa Moniz. En effet, si Christovao était le cousin germain de Diego Colon, il faut nécessairement qu'il ait été le fils d'un frère ou d'une sœur du père ou de la mère de Diego. C'est à cette condition seulement que la parenté indiquée pouvait exister entre lui et le fils du premier amiral et de sa femme Felipa Moniz. Comme ce ne peut être d'un des frères ou de l'unique sœur de Colomb qu'il était fils, il faut bien qu'il soit né d'un frère ou d'une sœur de Felipa. Or, nous avons vu que Felipa n'eut qu'une sœur : Violante-Briolanja, qui épousa un nommé Molyart, et à laquelle on ne saurait attribuer la paternité de ce Christovao Moniz. Mais si Felipa était réellement, comme tant de raisons l'indiquent, la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz, elle eut, outre la sœur déjà nommée, un frère : Bartholomeu Perestrello II, dans lequel nous sommes ainsi amené à

(147) C'est dans un manuscrit de la bibliothèque de Lisbonne que cette précieuse indication est donnée. Ce manuscrit, attribué jusqu'à présent à Séverin de Faria, a été reconnu, récemment, pour être l'œuvre de Lousade par M. Braamcamp Freire, qui doit bientôt faire connaître sa découverte. (Voir aux *Sources* le n° 28.) C'est dans le troisième cahier de ce manuscrit qu'il est question du testament de Christovao et que son blason est décrit d'après le cachet qu'il y avait apposé. Nous n'avons pu voir cet ouvrage ; les indications qui en sont tirées sont dues à la complaisance du général de Brito Rebello et à ce que rapporte M. Braamcamp Freire lui-même dans le livre ci-dessus indiqué. Voici comment ce dernier s'exprime : « Dans les « archives du Carmel existait le testament de l'évêque frère Dom Chris- « tovao Moniz, où le savant et infatigable chercheur Séverin de Faria l'a vu « et en a extrait, entre autres, le passage suivant que je transcris ici... » (*Loc. cit.*). Le passage est donné à la note précédente. Séverin de Faria n'est pas d'ailleurs le seul auteur qui ait vu le testament de cet évêque. Manuel de Sa l'a également vu, et dit qu'il était daté du 23 juin 1430 et scellé de son cachet, qui portait ses armes.

voir le père de notre Christovao Moniz. Aucune autre supposition ne répond aux conditions du problème. Si Christovao était le frère d'Isabel, il ne pouvait être le cousin de son petit-fils. Même impossibilité si Felipa était la fille de l'un des frères d'Isabel et d'une fille d'un premier lit de Perestrello, comme l'ont supposé M. Harrisse et M. de La Rosa. Cette brève indication de cousin de Diego Colomb fournit donc une nouvelle confirmation du fait avancé, d'après d'autres raisons, que Felipa était réellement, comme l'ont dit Fernand Colomb et Las Casas, la fille de Bartholomeu Perestrello et d'Isabel Moniz.

Empruntée, comme elle l'est, à un acte testamentaire, où elle est motivée par une raison d'intérêt, cette déclaration de Christovao ne peut être mise en doute. Si elle l'était on trouverait dans le blason de ce Moniz une preuve indirecte qu'elle est exacte et que les conséquences qu'on en déduit relativement au véritable lignage de Felipa sont justifiées.

L'écu de cet évêque (148) était écartelé, au un et au quatre, de cinq étoiles d'or sur champ d'azur. Ce sont les armes des Moniz. Le deux était parti d'un lion de pourpre sur champ d'or, et de trois bandes d'azur chargées de sept fleurons. Ce sont, évidemment, les armes des Perestrello (149). Au trois il paraît y avoir une croix cantonnée de quatre autres petites croix.

---

(148) Ce blason est décrit par Faria et par de Sa d'après le cachet de cire de l'évêque, qu'ils virent sur son testament ; mais il est clair qu'un cachet de ce genre, qui était brisé et, vraisemblablement. plus ou moins abîmé, ne pouvait donner une représentation complète et bien claire des armes de son possesseur, et qu'en le copiant on a dû être forcé de l'interpréter sur quelques points.

(149) Les Perestrello, dont l'écu était parti, portaient, au premier, d'or au lion de pourpre, exactement comme ici. Au deuxième, ils portaient d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accompagnée de six roses, placées en bandes, 3 et 3, ce qui diffère un peu de ce que le cachet de l'évêque semble montrer, d'après la description donnée. Mais sur ce cachet tous les petits motifs ne figuraient peut-être pas. En tous cas on ne peut s'empê

L'origine de cette dernière partie de l'écu laisse place à un doute. Si cette croix était une croix simple, il n'y a pas d'écu portugais portant semblable motif (150). Mais si la croix était potencée on serait fondé à y reconnaître celle des Teixeira qui avait cette disposition (151). Or, Bartholomeu Perestrello II, que diverses raisons indiquent comme ayant été le père de Christovao, avait épousé une Teixeira. La croix potencée dans les armes de ce Moniz s'explique donc d'une manière toute naturelle et cette particularité vient ajouter une considération de plus à l'appui de la supposition que Christovao Moniz se trouvait être le cousin de Diego parce qu'il était le fils du frère de la femme de Colomb, Bartholomeu Perestrello II, et de sa femme à lui : Guiomar Teixeira (152).

---

cher de reconnaître dans cette partie de son cachet, les traits essentiels des armes des Perestrello.

(150) C'est ce que déclare le meilleur juge que nous connaissons en pareille matière : M. Braamcamp Freire. (*Livro Segundo dos Brasoes da Sala de Cintra*, p. 250.)

(151) « Les Teixeira portaient d'azur à la croix potencée vidée d'or. » (Rietstap, Armorial Général, vol. II, p. 891.)

(152) D'après le dessin donné par Manuel de Sa la croix du troisième quartier de Christovao Moniz serait potencée et cantonnée de quatre croisettes. Dans ce cas ce serait la croix de Jérusalem qui figurait dans les armes des Lusignan, parce que le dernier roi chrétien de Jérusalem était un prince de leur maison, et que les Moniz, alliés à cette famille, pouvaient se croire autorisés à la faire figurer aussi dans leurs armes. Ce pourrait donc être là l'origine de cette partie de l'écu de notre évêque. Mais on soupçonne que Manuel de Sa a plutôt interprété que copié le blason de cet évêque, parce qu'il était difficile d'en distinguer nettement toutes les dispositions sur l'empreinte de cire qu'il avait sous les yeux. Cette supposition trouve une certaine confirmation dans le fait que la croix de l'écu des Moniz-Lusignan, selon la description et le dessin qu'en donne Braamcamp Freire, n'est ni potencée ni cantonnée (*Op. cit.* p. 233 et pl. 18), tandis que d'après les indications données par Sanches de Baena elle est potencée, et non cantonnée (*Indice* p. CXV), ce qui est exactement la croix des Teixeira. La supposition que c'est à ces derniers que l'évêque Christovao Moniz a emprunté le motif principal du troisième quartier de son écu conserve donc toute sa valeur.

Nous ne savons presque rien de la vie de ce pieux évêque qui mourut en 1531 (153).

---

(153) Voici ce que nous savons de lui par Manuel de Sa : « A cette ligne « des Moniz Perestrello appartenait aussi un homme savant et respectable, « l'évêque *in partibus* frère Don Christoval Moniz, Carmélite. Il fut prieur « du couvent de Lisbonne en 1510, provincial en 1522, et nommé l'année « suivante évêque coadjuteur, à Evora, du cardinal infant Don Affonso, ce « qui lui fut confirmé avec le titre d'évêque de Reona par une bulle du « 16 mars 1524 »... Il mourut le 20 mars 1531 et fut d'abord enseveli à l'église de Ruivaes puis ensuite au couvent du Carmel, où ses restes furent transportés en 1539. MANUEL DE SA : *Memorias*, etc. p. 91 et sq.

LES MONIZ DE L'ALGARVE ET CEUX DE MADÈRE

EGAS MONIZ

Gouverneur du Roi Affonso.
XIIe siècle.

Tous les Moniz se prétendent issus de ce personnage. Au XIVe *siècle, on distingue les deux suivants :*

MARTIN FAGUNDES

Épouse Bianca Lourenço.

- **Vasco Martins Moniz**
  Épouse Béatrix Pereira.
  - **Henrique Moniz**
    Épouse Inez Meneses.
    - **Vasco Martins Moniz**
      s'établit à Madère.
      Épouse Johanna Teixeira.
      Tige des Moniz de Madère.
      Eut de nombreux enfants, entre autres :
      (*Hypothèse de Florentino et de Baena*).
      - **Isabel**
        femme de Bartholomeu Perestrello Ier.
        - **Barthol. Perestrello II.**
        - **Felipa Moniz,**
          femme de Colomb.
      - **Diogo**
        Tuteur de Bartholomeu Perestrello II.
  - **Vasco Martins**
- **Garcia Moniz**
  se distingue à Ceuta en 1415.
  Mort sans postérité.
- **Leonora Moniz**
  aurait épousé Gil Ayres.

UN MONIZ, DE ALEGRETE ?

- **Gil Ayres Moniz**
  aurait épousé :
  Leonora Moniz ou Leonora Rodriguez.
  Secrétaire du connétable Nuno Alvarez Pereira,
  qui lui donne la chapelle de la Piété, au Monastère du Carmel.
  N'existait plus le 1er décembre 1437.
  Tige des Moniz de l'Algarve.
  - **Diogo**
    Épouse Leonor da Silva.
    Tuteur de Bartholomeu Perestrello II fils de sa sœur Isabel.
    - **Pedro**
      père de Felipa, femme de Colomb. (*Hypothèse de Thacher*).
    - **Felipa**
      Fille naturelle qu'il aurait eue de Béatrix de Mendoça, fille non mariée de Barth. Perestrello. Epouse Colomb. (*Hypothèse de La Rosa*).
  - **Vasco Gil**
    Épouse en 2es noces une Lusignan.
    Administrateur de la chapelle des Moniz.
    - **Felipa**
      femme de Colomb. (*Hypothèse de Harrisse*).
    - **Febos Moniz**
      Tige des Moniz de Lusignan. N'eut qu'une fille, Luiza Moniz, d'où viennent tous les Moniz dits de Lusignan.
  - **Ruy**
  - **Gil Ayres**
  - **Leonor**
  - **Guiomar**
  - **Isabel**
    Épouse :
    Bartho. Perestrello
    - **Barth. Perestrello II**
      Épouse une Teixeira.
      Né vers 1450.
      - **Christovao Moniz,**
        Évêque, mort en 1531.
    - **Felipa**
      femme de Colomb. (*Las Casas, F. Colomb, Diego Mendez, B. Freire, Lollis, Brito Rebello, L'auteur*).
    - **Violante**
      Épouse Molyart. Différente de Briolanja. (*Harrisse, Duchesse d'Albe, B. Freire, B. Rebello*).
      —
      Briolanja. La même que Violante. (*Duro, Lollis, Peragallo, La Rosa. L'auteur*).

FAMILLE PERESTRELLO

PHILIPPONE PERESTRELLO

Originaire de Plaisance en Italie; établi en Portugal vers 1371 ou peu après.

Eut 4 enfants, savoir :

- **1. Richarte ou Rafael**
  Prêtre
  Eut de nombreux enfants.
  Entre autres :
  - Joao Lopez Perestrello
    Marin.
    Eut plusieurs enfants qui se distinguèrent aux Indes.
- **2. Isabel Diaz Perestrello**
  Maîtresse de l'Archevêque de Lisbonne,
  D. Pedro de Noronha.
  - Joao de Noronha
    Légitimé en 1444,
    Gouverneur d'Obidos.
- **3. Bianca Diaz Perestrello**
  Maîtresse aussi de l'Archevêque de Lisbonne,
  D. Pedro de Noronha
  En eut 3 enfants légitimés en 1444, savoir :
  - Diego de Noronha
  - Pedro de Noronha
  - Isabel
- **4. Bartholomeu Perestrello**
  Né vers 1398 ou 1400
  Mort vers 1457 ou 1458.
  Eut 3 femmes :
  - 1° Morgarida Martins
    Morte sans enfants connus.
  - 2° Brites Furtado de Mendoça
    Trois enfants :
    - Catharina Furtado de Mendoça
      Épouse
      Mem Rodriguez de Vasconcellos.
    - Béatrix ou Felipa de Furtado Mendoça
      Aurait épousé :
      Joao Teixeira (*Florentino-Baena*).
    - Izeu Perestrello
      Épouse
      P° Correa da Cunha.
  - 3 Isabel Moniz
    Fille de Gil Ayres Moniz.
    - Barth. Perestrello II
      Né vers 1450.
      Avait 7 à 8 ans à la mort de son père.
      Epouse :
      Guiomar Teixeira
      - Bartholomeu Perestrello III.
        Sa postérité s'est continuée jusqu'à nos jours.
      - Christovao Moniz
        Évêque.
    - Felipa Moniz
      Épouse
      Colomb
      dont elle eut un fils :
      - Diego Colomb.
    - Violante-Briolanja
      Épouse
      Molyarte.

CONCLUSION. — RÉSUMÉ

I. — Rectifications nécessaires.

Si les six courtes études qui composent ce volume sont lues avec l'attention et l'indépendance d'esprit que j'ai mises à les écrire, elles laisseront le lecteur convaincu que les origines de Colomb, ses débuts dans la vie et ses premiers voyages, tels que les investigations de la critique nous les montrent, ne ressemblent guère à ce que la tradition colombienne rapporte à cet égard.

Colomb n'était ni d'une famille de navigateurs, comme il l'assure, ni d'une famille noble, comme le dit son fils ; ses parents étaient tisserands, comme il l'avait été lui-même et comme tous ses proches le furent.

Contrairement à ce qu'il a avancé et à ce que son fils et Las Casas ont soutenu après lui, il n'y eut jamais d'amiraux dans sa famille. Les deux célèbres hommes de mer du nom de Colombo auxquels ils faisaient allusion étaient, l'un, Français, l'autre, Grec naturalisé Français.

C'est en 1451 qu'il est né et non en 1435 ou 1436 ou en 1446 ou 1447, comme les auteurs les plus autorisés furent réduits à le supposer, parce que ni lui, ni son fils, ni Las Casas qui avait tous ses papiers n'ont voulu rien dire à cet égard.

Il n'a suivi les cours d'aucune université, pas plus de celle de Pavie, où son fils et Las Casas assurent qu'il fut envoyé, que d'aucune autre. La seule instruction qu'il ait

reçue est celle que l'on donnait aux fils d'artisans comme lui.

Il n'a pas pris la mer à quatorze ans, ainsi qu'il le déclare : à vingt-deux ans il était encore tisserand à Savone. Peu de temps auparavant il avait été tavernier avec son père.

Il n'a jamais fait campagne pour le roi René. A l'époque où, d'après ses déclarations, il aurait commandé un navire de guerre pour ce prince, il n'avait que 21 ans et exerçait encore la profession de tisserand.

Ce n'est pas en 1470 qu'il se rendit en Portugal, ainsi qu'on était en droit de l'inférer de certaines de ses assertions : c'est en 1476.

Il n'est pas vrai qu'il ait navigué jusqu'en Islande et au delà, ainsi qu'il déclare l'avoir fait. Toutes les particularités qu'il relate de ce prétendu voyage portent avec elles la preuve de leur invention.

C'est en 1477 seulement qu'il se fixa en Portugal et c'est un ou deux ans après qu'il s'y maria. A cette époque il n'était âgé que de 27 ans environ ; il n'avait encore aucune expérience nautique, et il n'y a pas l'ombre de raison de croire qu'il avait alors déjà tourné ses idées vers quelque entreprise transatlantique.

Voilà ce qu'établit un examen critique sévère, mais impartial, de toutes les sources d'informations aujourd'hui accessibles, relatives aux faits qui se rapportent à la famille de Colomb et à sa vie jusqu'à la date où commence sa carrière historique.

II. — Les Faits.

Il résulte des rectifications apportées par la critique à l'histoire de la jeunesse de Colomb, telle que la font connaître les documents et informations d'origine colom-

bienne, qu'on doit résumer de la manière suivante les principaux événements de sa vie pendant la période qui nous occupe ici, qui est celle antérieure à son établissement en Portugal.

Colomb est né à Gênes en 1451. Il appartenait à une famille d'artisans, son père était tisserand, la plupart des siens le furent ; il le fut lui-même. Aucun de ceux qui lui tenaient par les liens du sang ne s'allia à des gens d'une classe supérieure.

Son père était d'humble origine. Ses commencements à Gênes paraissent avoir été assez prospères, mais les vingt dernières années de sa vie s'écoulèrent dans la gêne. Il eut cinq enfants, dont les deux plus connus furent Christophe et Barthélemy.

L'enfance tout entière de Colomb paraît s'être écoulée à Gênes auprès de ses parents, dont il suit la profession. Il y reçut l'instruction que les gens de sa classe recevaient. Elle lui fut donnée vraisemblablement dans une école créée par la corporation des tisserands, et qui devait se trouver dans la voie de Pavie.

A l'âge de puberté, il a pu faire quelques voyages dans la Méditerranée et prendre ainsi goût au métier de marin ; mais nous n'avons à cet égard que des indications vagues et incertaines. Parmi ceux avec lesquels lui et les siens ont été en rapports et dont les noms et la profession sont indiqués, on ne trouve aucun homme de mer. Tous sont ouvriers.

En 1470, âgé seulement de 19 ans, il paraît être engagé dans quelque affaire de commerce à Gênes. En 1472, il est tisserand dans cette ville. En 1473 il habite Savone où il exerce vraisemblablement la même profession. On perd dès lors sa trace en Italie.

On suppose qu'en 1474 ou 1475, il se rendit à Chio avec des navires que Gênes y envoyait, parce qu'il dit lui-même être allé à cette île, parce que deux de ces navires

étaient commandés par deux Génois avec lesquels nous le retrouvons plus tard, et parce que c'est précisément à ce moment que son nom cesse de figurer dans les actes des notaires de Gênes et de Savone. Il doit avoir séjourné quelque temps à Chio, puisqu'il y recueille des observations sur la récolte et le commerce du mastic.

Au commencement de 1476, il revient à Gênes ou à Savone, avec les navires qui l'avaient conduit à Chio. On ne constate pas sa présence dans l'une ou l'autre de ces deux villes ; mais les deux navires de di Negro et de Spinola y étaient certainement revenus, puisque cette même année ces Génois partent pour un voyage de commerce en Angleterre, avec ces deux navires, plus deux autres, et qu'on retrouve Colomb avec eux.

Nous disons que c'est de Gênes ou de Savone que ces quatre navires partirent avec Colomb, parce qu'ils portaient des marchandises génoises et savonaises pour une somme considérable, parce qu'ils voyageaient de conserve sous la conduite d'un fonctionnaire génois, que la République avait muni d'un sauf-conduit obtenu du roi Louis XI et parce que les Spinola et les di Negro qui commandaient trois de ces navires étaient de Gênes d'où ils étaient précédemment partis pour aller à Chio.

Nous disons que Colomb s'embarqua sur l'un de ces navires parce qu'il prit part au combat, ci-après mentionné, que ces navires eurent à soutenir au cours de ce voyage.

Le 13 août 1476, Guillaume de Casenove, dit Coullon et Colombo, qui commandait dans l'Atlantique une escadre franco-portugaise, attaque près du cap Saint-Vincent les quatre navires génois dont deux seulement, ceux de Gofredo Spinola et de di Negro ne furent pas détruits dans le combat qui s'ensuivit.

Colomb et d'autres qui échappent à ce combat passent à Lisbonne. Nous savons que c'est ainsi qu'il arriva

en Portugal, parce que Fernand Colomb et Las Casas racontent le fait avec des détails précis et que des documents, découverts de nos jours, montrent que c'est de cette bataille navale de 1476 qu'ils ont voulu parler.

En décembre 1476, les deux navires génois, échappés au désastre de Saint-Vincent, qui avaient réussi à gagner Lisbonne, s'apprêtent à en partir pour continuer leur voyage en Angleterre. Colomb dut s'embarquer avec eux puisque l'Angleterre, où il dit être allé était la destination originelle de ces bâtiments, et que s'il a réellement visité ce pays il n'a pu le faire qu'à ce moment.

Il reste peu de temps dans cette île ; cela se déduit de son assertion qu'en février 1477 il se trouvait dans la région du Nord. Deux mentions faites par lui donnent lieu de croire qu'il fut à Bristol et à Galway.

D'Angleterre, Colomb fait peut-être un court voyage jusqu'aux îles du Nord, où il a pu entendre parler de l'Islande. Mais contrairement à ce qu'il avance, il n'alla certainement pas jusqu'à cette île fameuse, car toutes les particularités qu'il rapporte de ce prétendu voyage sont grossièrement erronées.

Après ces deux indications relatives à la présence de Colomb en Angleterre et dans le Nord au commencement de l'année 1477, on ne le retrouve plus que fixé en Portugal. Il dut y retourner et s'y établir dans cette même année puisqu'il s'y maria et que, lorsqu'il quitta ce pays pour passer en Espagne, vers la fin de l'année 1484 ou au commencement de l'année suivante, il avait un fils âgé d'environ cinq ou six ans.

III. — Les conséquences morales.

Après avoir résumé les principaux faits de la vie de Colomb pendant sa jeunesse, tels que la critique a réussi

à les établir, il convient de résumer les conclusions qui découlent de ces faits, celles surtout qui ont un caractère moral.

Remarquons d'abord, et la remarque a une singulière importance, que les rectifications ainsi obtenues ne portent pas seulement sur quelques-uns des faits de la jeunesse de Colomb rapportés par son fils et par Las Casas, mais sur tous. Tout ce qu'ils disent à cet égard est erroné; tous les faits enregistrés par eux touchant cette période de la vie de Colomb sont controuvés; il n'y en a pas un seul dont on puisse dire que son exactitude est prouvée! Ce qu'il faut constater ensuite c'est que toutes ces fausses informations remontent en droite ligne à Colomb même. Ce ne sont pas des on dit; ce ne sont pas de vagues rapports qui nous sont parvenus de seconde ou de troisième main: c'est de sa bouche qu'elles nous viennent. C'est lui qui a dit qu'il n'était pas le seul amiral de sa famille; c'est lui qui affirme qu'il a commandé pour le roi René un navire de guerre; c'est encore lui qui avance, une première fois qu'il a navigué sans interruption pendant un quart de siècle, et une autre fois qu'il a couru les mers pendant quarante ans. C'est enfin par son propre récit que nous connaissons ce voyage extraordinaire d'Islande, dont toutes les particularités sont autant d'impostures.

C'est en vain qu'on dirait que ces assertions, si contraires à la vérité, sont plutôt des exagérations que des mensonges, qu'elles dénotent moins la duplicité que la vanité, et, qu'après tout, elles sont sans portée, puisqu'elles laissent à l'œuvre de Colomb toute sa grandeur. Non. Ces impostures en apparence si vénielles ont, au contraire, une haute portée : elles marquent d'un trait indélébile celui qui les commet ; elles l'atteignent dans ce qui fait la grandeur de l'homme : son caractère moral.

Il n'y a pas de degrés dans les violations de la loi morale.

Celui qui a méconnu le respect qu'il se doit à lui-même, au point de ne pas hésiter à recourir au mensonge pour des motifs puérils, craindra encore moins de le faire lorsqu'il y aura un grand intérêt. Les défaillances de ceux dont les actes forment une partie de la trame de l'histoire ont pour le moraliste une importance que n'ont pas celles de ceux qui disparaissent sans laisser de traces de leur passage. C'est pour cela que ces prétentions en apparence frivoles de Colomb doivent être relevées avec soin.

Colomb n'a jamais dit un mot de vrai sur ce qui le touchait personnellement. Il a semé ses écrits d'assertions inexactes, adroitement formulées, qui semblent avoir eu pour objet ou de faire l'obscurité sur certaines parties de sa vie, ou de faire perdre les traces de ses origines, mais qui, en fait, ont eu pour résultat de créer une sorte d'histoire conventionnelle de la formation de ses idées et des causes de sa découverte, dont ses biographes immédiats, Fernand Colomb et Las Casas, ont été, après lui même, les auteurs principaux.

Tous ces petits mensonges qui, à première vue, paraissent ne porter préjudice qu'à l'homme seul ont donc eu, en réalité, une influence considérable sur la formation des idées d'après lesquelles on a compris l'histoire des origines de la découverte de l'Amérique. Qu'ils aient été dictés par des raisons puériles ou dans le but même de nous induire en erreur sur des choses autrement importantes que celles qui se rapportent aux antécédents de Colomb, la critique ne peut voir là que des faits qui la mettent en défiance contre toutes les autres assertions du découvreur de l'Amérique relatives aux grands événements auxquels il a pris part.

Colomb, en effet, n'avait pas que la seule prétention d'être d'une famille de marins qui comptait plusieurs amiraux parmi ses membres, et d'avoir passé une partie de sa vie à courir le monde pour scruter les secrets de

la nature. Il en avait une autre d'un caractère bien plus élevé : celle d'être arrivé par des considérations théoriques à la conviction qu'en navigant directement à l'ouest on atteindrait les Indes ; il nous dit lui-même que son projet consistait à aller aux côtes de l'Asie Orientale par cette voie ; que c'est là ce qu'il proposa de faire aux Rois Catholiques, et que c'est ce qu'ils lui fournirent les moyens de faire.

Ces importantes déclarations, que le découvreur a nettement formulées et que son fils, ainsi que Las Casas, ont confirmées, ne sauraient être traitées comme les premières. Celles-ci ne touchent qu'à sa personne, celles-là affectent dans son caractère essentiel notre conception de la nature du plus grand événement de l'histoire du monde. Nous pouvons, à la rigueur, fermer les yeux sur les premières ; nous ne le pouvons pas devant les autres. Nous devons, au contraire, les soumettre à un examen rigoureux ; nous devons chercher s'il n'y aurait pas quelque lien logique entre cette dernière prétention et les premières, entre ces affirmations, que nous savons être inexactes, qui nous montrent Colomb en position d'acquérir des notions pouvant conduire à la formation d'un dessein scientifique, et celles où lui-même avance que tel était le caractère de ce dessein.

Là est, pour nous, le point essentiel, celui qui appelle un nouvel et rigoureux examen, parce que c'est celui sur lequel il nous importe le plus de savoir la vérité. A la lumière de la critique, la plupart des fantaisies que la légende avait introduites dans la vie de Colomb se sont peu à peu effacées et aujourd'hui l'invraisemblance est si bien démontrée de tout ce qu'on se plaisait à croire de la noblesse de ses ancêtres, du blason qu'il tenait d'eux, de la profession de marin qu'ils avaient exercée et dont ils lui avaient inspiré le goût, de sa parenté avec d'illustres amiraux, de son éducation dans une université célèbre,

de l'âge tendre auquel il avait pris la mer, de ses campagnes de guerre et de ses longues navigations aux extrémités du monde, que ceux-là seuls qui ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre, peuvent encore ajouter foi à ces fables.

Mais, si on ne croit plus au noble lignage de Colomb, si le roman de ses prétendues expéditions maritimes ne trouve plus que des incrédules, on croit encore à l'existence de ce grand dessein, né de méditations scientifiques sur la forme et l'étendue du monde, qu'il affirme avoir été le sien, et dont l'objet différait, aussi bien par son origine que par sa hardiesse et sa nouveauté, de tous ceux que l'on connaissait alors.

Cette partie de la vieille légende qui nous montre Colomb cherchant la route des Indes par l'ouest est-elle également destinée à disparaître ? L'impitoyable critique arrachera-t-elle aussi du livre de l'Histoire cette tradition, qui y a si profondément pénétré qu'il semble impossible de l'en séparer, et qui emprunte à la sanction que lui ont donnée le temps et le nombre une solidité à laquelle les autres ne peuvent prétendre ?

Cette question ne peut plus ne pas être posée, parce que c'est d'elle que dépend notre conception des origines et du caractère de l'entreprise qui a eu la découverte du Nouveau Monde pour résultat. Celle des assertions de Colomb et des premiers interprètes de sa pensée sur laquelle repose cette conception doit être soumise au même contrôle sévère que celui subi par les autres. C'est le droit et le devoir de la critique de s'assurer si les informations tirées de sources autres que celles d'origine colombienne ou qui peuvent être déduites de l'examen des faits, confirment ces déclarations si formelles de Colomb lui-même, que son projet était fondé sur des considérations d'ordre théorique et que le but qu'il poursuivait était d'aller aux Indes par une voie nouvelle.

Nous ne nous sommes pas proposé de faire ici cet examen. Tout ce que nous avons voulu faire, c'est de montrer que les prétentions de Colomb à une noblesse imaginaire, à une parenté qu'il n'avait pas et à des connaissances qu'il n'eut jamais, dénotent chez lui un état d'âme dont on est forcé de tenir compte et qui oblige à ne plus voir dans sa parole une garantie de tout repos. Colomb n'était pas un homme véridique, voilà la seule conclusion qu'il convient de poser pour le moment.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

comprenant la liste des ouvrages et des documents cités

Les chiffres arabes qui suivent les diverses mentions indiquent les pages du présent volume. Abréviations : Et. pour Études. S. pour Sources.

Achevé d'imprimer le 30 janvier 1905
sur les presses
de
Ch. COLIN,
Imprimeur à Mayenne
pour
H. WELTER,
Éditeur à Paris.

Tirage à 550 Exemplaires
dont :
500 sur papier Alfa (vélin anglais).
25 — — de Japon, numérotés de 1 à 25.
25 — — de Hollande, numérotés de 26 à 50.

Mayenne, Imp. Ch. COLIN.